JACQUES PETITPIERRE

NEUCHATEL DEVANT L'EUROPE

1856-1857

ÉDITIONS MESSEILLER NEUCHATEL

JACQUES PETITPIERRE

# NEUCHATEL ET LA CONFÉDÉRATION SUISSE DEVANT L'EUROPE

1856-1857

ÉDITIONS H. MESSEILLER, NEUCHATEL

# NEUCHATEL
## ET LA CONFÉDÉRATION SUISSE
## DEVANT L'EUROPE

## DU MEME AUTEUR

LA SUISSE DEVANT L'EUROPE. Figuières, Paris, 1919. (Epuisé.)

VERT-BLANC-ROUGE ET CHEVRONS. A propos d'un ancien décret du Grand Conseil. Imprimerie Coopérative, La Chaux-de-Fonds, 1932. (Epuisé.)

DEUX BIOGRAPHIES « LE CHEVALIER DE ROCHEFORT » (3 illustrations). Imprimerie Centrale S. A., Neuchâtel. (Epuisé.) Tirage à part du Musée neuchâtelois 1932.

PATRIE NEUCHATELOISE, 1er volume (30 chroniques, 173 illustrations). Imprimerie Centrale S. A., Neuchâtel, 1934. (Epuisé.)

PATRIE NEUCHATELOISE, 2e volume (36 chroniques, 120 illustrations). Editions de la Baconnière, Boudry, 1935.

LE MARIAGE DE MENDELSSOHN (double biographie, 100 illustrations, dont 2 en couleur). Payot, Lausanne, 1937. (Epuisé.) Une traduction anglaise de cet ouvrage (idem avec 100 illustrations) : « *The Romance of the Mendelssohns* » a paru pour l'Angleterre et l'Amérique, chez Dennis Dobson et Co., Londres, 1948.

PATRIE NEUCHATELOISE, 3e volume (17 chroniques, 137 illustrations). Editions de la Baconnière, Boudry, 1949.

LE MARAIS, GENTILHOMMIERE AU VAL-DE-TRAVERS (49 illustrations ; édition augmentée ; tirage à part du tome 3 ; 1950).

PATRIE NEUCHATELOISE, 4e volume (11 chroniques d'histoire régionale, 200 illustrations). Editions H. Messeiller, Neuchâtel, 1955.

TROIS TIRAGES A PART de chroniques détachées du volume précédent (hors commerce). Editions H. Messeiller, Neuchâtel, 1956.

NEUCHATEL et la CONFEDERATION SUISSE DEVANT L'EUROPE, l'insurrection royaliste et le Traité de Paris de 1857 (110 illustrations). Editions H. Messeiller, Neuchâtel, 1958.

*A paraître :*

PATRIE NEUCHATELOISE, 5e volume de chroniques illustrées, indépendantes, avec *Table des noms propres* embrassant l'ensemble de la collection.

Editions allemande et espagnole du MARIAGE DE MENDELSSOHN.

J'AI PARCOURU LA PALESTINE. Recueil illustré de chroniques de voyage. Souvenirs d'une année passée au Moyen-Orient.

VILLE DE NEUFCHATEL EN SUISSE, A L'EST.

# NEUCHATEL SOUS LA PRUSSE

Gouache inédite, peinte au Crêt, à Neuchâtel, vers 1790 — propriété des descendants du Président de Chambrier, au Château de Cormondrèche — d'un artiste inconnu, probablement français.

La légende détaillée, très réduite en reproduction, est indiquée à gauche par des hirondelles dans le paysage, à droite par des mouettes. Leur nombre correspond aux sites désignés. Ce procédé original évitait des numéros renvoyant à la légende, placés parfois en pleine image.

(Dimensions 79 1/2 x 44 1/2 cm.)

---

A gauche : ancien môle, presqu'île de la Salle, Bassin, puis Tours de Diesse et des Prisons, Tour aux Chiens, Eglise collégiale et Château. En avant du Château : Grand grenier et Tour des Chavannes. Plus à droite, hôtel Du Peyrou, Petite et Grande Rochette, ancienne auberge du Lion d'Or, à fresques murales aujourd'hui Fbg de l'Hôpital 72, qu'habita le pasteur Guillebert, membre du Cabinet noir en 1856. Dans la baie : « nouveaux quais d'attente en bois ».

JACQUES PETITPIERRE
Avocat, membre du barreau neuchâtelois

# NEUCHATEL
ET LA
# CONFÉDÉRATION SUISSE DEVANT L'EUROPE

L'Insurrection royaliste et le Traité de Paris
A propos du centenaire d'une capitulation royale

1856-1857

(110 illustrations)

avec divers appuis et utilisation de nombreux fonds d'archives,
officiels et privés, suisses et étrangers

ÉDITIONS H. MESSEILLER, NEUCHATEL

Direction typographique : M. Marcel Gerber,
prote à l'imprimerie H. Messeiller, à Neuchâtel.

—

TOUS DROITS D'AUTEUR ET DE REPRODUCTION RÉSERVÉS.

# AVANT-PROPOS

*La mode est si répandue de publier des études historiques ou des articles improvisés pour marquer « cinquantenaires » ou « centenaires », que les auteurs vont même jusqu'à célébrer de préférence à la naissance d'une personnalité, sa mort parfois tragique, volontaire et décevante. Il en est de même de faits qui peuvent être préjudiciables à l'Etat, alors qu'il serait plus naturel que soient commémorées des dates heureuses en fonction du bien public. Le lecteur est parfois dérouté ; l'abus est regrettable. Tant d'anniversaires — aubaines de périodiques et de quotidiens — ont l'avantage, au moins, de rappeler à notre génération qu'elle ne doit pas ignorer le passé.*

*Même si d'assez sombres époques finissent contre la volonté de certains par aboutir, selon l'enchaînement de l'histoire, à de claires journées, ce n'est pas l'année des erreurs dont l'anniversaire doit être marqué, c'est celui, réconfortant, des jours meilleurs, de la lumière ou de la libération.*

*C'est ainsi, par exemple, que pour les Neuchâtelois, le centenaire de « 1856 » rappelait une scission, une mésentente nationale, alors que « 1857 » fut une année heureuse dissipant de grosses inquiétudes.*

*On peut et doit éprouver — avec le recul des ans — de l'indulgence, voire une certaine sympathie, pour les protagonistes du violent putsch royaliste de Neuchâtel des 3 et 4 septembre 1856. Mais, sous le prétexte de réconcilier les éléments d'une population déjà réconciliée, il ne siérait point d'exagérer outre mesure une mansuétude risquant de déformer comme dans un prisme l'exacte vision des choses ; ce serait manière actuelle de polémique. Après cent années, trois générations, il n'y a plus ni rancune, ni ressentiment. L'objectivité doit être de règle. Elle est seule digne d'intérêt dans la restitution du passé.*

*Ces pages, qui ne pourront cependant paraître qu'en 1958 en raison de la découverte de milliers de documents encore inutilisés et tout récemment mis à jour, sont donc inspirées par le Traité de Paris du 26 mai 1857,*

*consacrant une capitulation royale, la renonciation définitive des rois de Prusse aux prétendus droits qu'ils continuaient à s'arroger sur un Canton — partie intégrante de la Confédération helvétique depuis 1848. Ce traité est le point culminant, la raison d'être de cet exposé.*

*Pour expliquer « 1857 », date à laquelle Neuchâtel et la Confédération suisse concentrèrent sur eux l'attention de l'Europe, il faut remonter plus haut, à 1707.*

*On ne peut ignorer les nombreux commentaires d'auteurs, rarement juristes qui, par fragments, étudièrent cette période. En marge d'une collection d'actes officiels, d'analyses concordantes ou contradictoires, en allemand, en français, en anglais, en espagnol — volumineuse bibliographie prouvant l'évident intérêt ou la passion mise à traiter ce problème — il convient avant tout de présenter d'innombrables* manuscrits *inexplorés. Mes sources sont indiquées à la fin de cet essai.*

*Sur ce sujet, de nouveaux travaux ont récemment vu le jour. Dans un fascicule spécial du* Musée neuchâtelois *de 1956, il faut lire le fort bel article de M. Louis-Edouard Roulet, professeur d'histoire à l'Université, excellent historien neuchâtelois, puis ceux, captivants aussi, de MM. Hugues Jéquier et Alfred Schnegg, archiviste de l'Etat. M. le professeur Edgar Bonjour collabora à ce cahier, exploitant avec bonheur et pertinence ses trouvailles diverses faites jusqu'ici surtout dans les archives d'Outre-Rhin. M. Bonjour vient aussi de publier, à Bâle,* Der Neuenburger Konflikt 1856-1857, *contenant notamment une correspondance de première main.*

*Puis, vient de paraître, une thèse présentée en Sorbonne par M. Francis Ley, dont le baron Paul de Krüdener, jadis ambassadeur de Russie à Berne, était le trisaïeul. Cette étude reconsidère le rôle de Napoléon III ; elle minimise son rôle de pacificateur et attribue, comme on verra, cet essentiel mérite à Krüdener.*

*Toutes ces études précieuses sont des vues de secteurs. Certaines prêtent à controverse.*

*Une synthèse, fondée sur tous les ensembles de documents inédits répartis aux quatre points cardinaux, serait méritoire. Peut-être, quelqu'un s'y essayera-t-il ? Ceci n'en est qu'une modeste tentative.*

*Un grand nombre de dossiers nouveaux, remplis de documents confidentiels, ont cependant été consultés. Ces pages qui s'en inspirent risquent d'être déjà d'un attrait de curiosité plus prononcé que celui de la Révolution neuchâteloise de 1848.*

*Pour des motifs différents, les événements de 1856 et 1857 ont de l'intérêt tant pour le lecteur suisse que pour le lecteur étranger ; le Neuchâtelois devrait y trouver son compte ; j'ai esquissé un compromis ; divers chapitres auront, pour certains, plus d'attrait que pour d'autres ; le souci d'être complet, de ne point négliger maints détails de la petite histoire, parfois pittoresque — toujours humaine et inséparable de la grande — m'a dicté cette solution.*

*Un des caractères pathétiques de cette crise européenne est une confuse interpénétration de facteurs humains, politiques et nationaux ; il est impossible, sans dénaturer le récit, de maintenir des frontières entre eux ; semblable*

*cloison s'avérerait contraire à cette vie intense et passionnée de nos devanciers.*

*Parmi les papiers encore vierges de toute investigation, figurent plusieurs centaines de pièces conservées par le major Henri-Ed. Henriod,* commandant du château de Neuchâtel *au moment de l'insurrection. Ces pièces inconnues, retrouvées dans sa famille, fourmillent de traits vivants ; elles ont une originalité d'autant plus prononcée qu'après l'annulation de la procédure instruite contre les prisonniers royalistes, le dossier du procès fut en partie détruit ou disparut...*

*Ces données sont complétées par une collection de manuscrits disséminés, mais retrouvés dans une quinzaine de familles neuchâteloises royalistes ou républicaines ; leur double utilisation neutralise, dans une juste mesure, l'effet que produisirent certaines critiques partisanes. On peut ainsi étayer des jugements impartiaux ou des conclusions non calquées sur celles émises jusqu'ici.*

*Mes nombreux extraits, tirés des Archives du Ministère des affaires étrangères de France, où je fus accueilli de la manière la plus courtoise, projettent sur ce conflit une lumière nouvelle. Les secrets du cabinet français contrastent singulièrement avec les vues suisses et surtout prussiennes. Le service des Archives fédérales, à Berne, dirigé par M. le Dr Leonard Haas, possède de nombreux cartons remplis de documents sur ce sujet ; on doit aussi consulter là les copies anglaises et allemandes — relevées à Londres et Vienne avec l'agrément des gouvernements intéressés — de l'essentiel de la correspondance diplomatique échangée à l'époque entre les cabinets de ces capitales et leurs ambassadeurs à Berne. D'Allemagne, des Etats-Unis, d'Angleterre, d'Espagne et de leurs ambassades actuelles, comme de plusieurs familles anglaises et allemandes, me sont également parvenus des matériaux dignes d'attention. Très souvent, par souci d'exactitude, je cite autrui.*

*L'iconographie, très malaisée à réunir, est destinée à rendre le contexte moins revêche. Un* devoir *est de faire connaître et aimer à autrui l'histoire de sa région. Le but poursuivi par la riche* illustration *de mes ouvrages — et je crois l'avoir atteint dans une certaine mesure — est d'engager à lire plus volontiers un* texte. *Le lecteur pressé d'aujourd'hui exige une illustration adaptée. Ce procédé ne dispense pas — malgré quelques erreurs toujours possibles — de traiter un sujet aussi scientifiquement qu'il se peut ; il prive ainsi fort heureusement une étude de l'aspect rébarbatif du travail trop visiblement destiné aux initiés.*

*J'exprime ici ma sincère gratitude à Messieurs les archivistes, conservateurs de musées, directeurs de bibliothèques en Suisse et à l'étranger, ainsi qu'aux autorités et particuliers mentionnés chemin faisant — ou en appendice — qui voulurent si courtoisement m'aider dans ma tâche.*

*Un ouvrage historique n'est jamais définitif ; les observations qu'il suscite peuvent constituer de précieux apports. La règle suivie ici est celle d'une probe analyse fondée sur la logique. L'art est difficile, la critique est aisée ; peu importe cette dernière à l'auteur consciencieux qui se souvient de l'adage : Bien faire et laisser dire.*

## AVANT-PROPOS

*Quand nous serons oubliés, lorsqu'un nouveau siècle sera révolu, d'autres, profitant d'un « bicentenaire », reviseront-ils peut-être nos réflexions ou nos verdicts?*

*Plus les ans nous distanceront de l'événement européen que fut la contre-révolution royaliste de Neuchâtel, plus, en raison des concepts modernes, celle-ci nous paraîtra extraordinaire, anachronique.*

*Si elle demeure le reflet d'une sorte de mystique, elle permet un regard dans les annales où seront inscrits maints croquis d'intéressants visages.*

*Neuchâtel, le 26 mai 1957.*

*J. P.*

# MEMORANDUM DIPLOMATIQUE

Pour la clarté, et avant d'entrer en matière sur l'action parfois concertée, mais le plus souvent concurrente, des souverains, chefs de cabinet et principaux plénipotentiaires qui eurent à s'occuper de façon suivie ou momentanée de l'Affaire de Neuchâtel, je dresse le tableau de ces personnages. On trouvera, sur nombre d'entre eux, des renseignements biographiques. Ce tableau permet un utile coup d'œil d'ensemble. Y figurent également les noms des Conseillers fédéraux ou d'autres principaux magistrats et représentants de la Confédération suisse :

| | *Souverains* | *Chefs de cabinet* |
|---|---|---|
| *Prusse :* | Frédéric-Guillaume IV, Régent, son frère, | baron Manteuffel, |
| *France :* | Napoléon III, | comte Walewski, |
| *Angleterre :* | Victoria, | vicomte Palmerston, comte Clarendon, |
| *Autriche :* | François-Joseph, | comte de Buol, |
| *Russie :* | Alexandre II, | prince Gortschakoff. |

*Représentation essentielle*

*Prusse :* de Sydow en Suisse,
comte de Hatzfeldt en France,
d'Arnim en Autriche,
de Bunsen ; Bernstorff, en Angleterre,
baron de Werther, en Russie,
Bismarck à la Diète germanique,
Gerolt aux Etats-Unis.

*Angleterre :* Gordon en Suisse,
Bloomfield en Prusse,
Lord Cowley en France,
Seymour en Autriche,
Wodehouse en Russie,
Mallet, Confédération germanique.

| | |
|---|---|
| *Russie :* | baron de Krüdener en Suisse,<br>comte Kisselef en France,<br>d'Oubril en Prusse,<br>comte Chreptowitch en Angleterre,<br>baron de Brünnow, Confédération germanique. |
| *France :* | comte de Salignac-Fénelon en Suisse,<br>marquis de Moustier en Prusse,<br>duc de Persigny en Angleterre,<br>de Morny en Russie. |
| *Autriche :* | Menshengen et Kübeck en Suisse,<br>Trautmannsdorf en Prusse,<br>comte de Hübner en France,<br>Aponyi en Angleterre. |
| *Bade :* | Dusch, chargé d'affaires à Berne. |
| *Etats-Unis :* | plénipotentiaire Fay, en Suisse. |
| *Espagne :* | San Carlos en Suisse,<br>de Ribera et de Oliver en Prusse,<br>Serrano en France,<br>de Estrada Confédération germanique,<br>Lopez de la Torre en Autriche. |

*Conseil fédéral et représentants*

1856, Président : Jacques Staempfli (Soleure),
1857, Président : Constant Fornerod (Vaud),

*Autres membres :* Jonas Furrer (Zurich) ; Frédéric Frey-Hérosé (Argovie) ; Guillaume Naeff (Saint-Gall) ; Martin Knüsel (Lucerne) ; Etienne Franscini (Tessin).

*Président du Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel :* Alexis-Marie Piaget.

*Commissaires fédéraux* envoyés à Neuchâtel en septembre 1856 : les Conseillers fédéraux Fornerod et Frey-Hérosé.

*Président de l'Assemblée fédérale :* Alfred Escher (Zurich),

*Procureur général* de la Confédération : Jacob Amiet (Soleure),

*Juge d'instruction* fédéral : Charles-Louis Duplan-Veillon (Vaud),

*Plénipotentiaires de Suisse en France :* Joseph Barman (Valais), Konrad Kern (Thurgovie),

*Consul général de Suisse à Leipzig :* Gaspar Hirtzel-Lamb (Oberland-zurichois),

*Chargé d'affaires (a. i.) de Suisse à Vienne :* J. Steiger (Berne).

# SURPRISE

Soudain, le mercredi 3 septembre 1856, vers trois heures du matin, par temps brumeux, la ville de Neuchâtel somnolant sur les rives de son joli lac — capitale d'une république de huit ans, dominée, sur la colline, par une église collégiale dressant sa flèche vers le ciel comme une Notre-Dame de la Garde — est réveillée en sursaut par des cris répétés de toutes parts : *Vive le Roi ! Vive le Roi ! Vive le Roi !*

Eût-on poussé de telles exclamations, en réalité cris séditieux, en pleine rue du chef-lieu d'un Canton suisse, sans de sérieux encouragements ? Le secrétaire de police, alerté par ces vivats insolites, descendu dans la rue, se fait appréhender par le commandant d'un détachement de soldats royalistes qui vient de s'emparer de l'Hôtel de Ville, de désarmer les gendarmes.

Peu avant, une colonne royaliste organisée s'est approchée du Château, siège du gouvernement cantonal ; on a enfoncé la porte de la cour, arrêté dans leur lit, à leur stupéfaction, le président du Conseil d'Etat Piaget, le chancelier de la République Humbert. Le lieutenant-colonel de Meuron, chef de la colonne maîtresse du Château investi, met en état de défense abords et chemins d'accès.

Barricades !

Canons braqués pour faire feu sur les républicains qui tenteraient de reprendre d'assaut la place conquise.

Les bruits les plus étranges courent en ville.

Consternation générale !

Des éléments royalistes ont isolé la cité ; ils ont coupé les fils du télégraphe ; les arrestations se poursuivent *au nom du roi de Prusse*, de Frédéric-Guillaume IV. L'autorité d'un ancien prince, celle du roi, s'affirme par des clameurs, des proclamations affichées et distribuées également au nom d'un souverain étranger !

Que s'est-il passé ? Que va-t-il se passer ?

Les insurgés ont ourdi un complot ; ils ont projeté de soustraire, politiquement et territorialement, à la Confédération helvétique le Canton de Neuchâtel ; ils veulent rendre le pays à son ancien prince.

## SURPRISE

L'étonnement était général. Dans les esprits, perspective d'un avenir confus. Restituer à la dynastie des Hohenzollern une principauté — en supprimant la république neuchâteloise de 1848 — impliquait pour les séides du roi, adversaires de la démocratie et la Confédération suisse, non pas de revenir à la formule équivoque de *principauté-canton* de 1815 à 1848, mais un statut monarchique autonome excluant toute autre autorité que celle du roi.

On conçoit qu'en l'absence de précisions constitutionnelles énoncées, mais évidentes, de restaurer une *principauté* sur la base de normes antérieures à 1806 — date à laquelle Frédéric-Guillaume III la céda à Napoléon Bonaparte — le désarroi des esprits ait touché à l'effroi. Les concepts politiques brandis équivalaient donc, non point à la marche à reculons de l'écrevisse, mais à un saut abrupt dans le passé, régression de cinquante années remontant donc au moins à 1806. Le secret absolu du complot, de l'éclatement du coup d'Etat, procédait sans doute aussi bien de la gêne de l'aveu d'un tel recul, que de la volonté d'assurer le succès.

Mais, avant d'examiner objectivement le putsch des 3 et 4 septembre 1856, puis les événements qui se déroulèrent jusqu'à la signature du Traité de Paris du 26 mai 1857 — neuf mois d'agitation où souverains, Conseillers fédéraux, chefs de cabinet, plénipotentiaires, généraux, chefs d'états-majors, historiens, politiciens, presse et opinion publique s'émurent — il convient d'étudier les *origines* du conflit sous une optique nouvelle. Maints caractères d'hommes, prisonniers d'une doctrine, investis ou non d'une charge, désintéressés ou désireux de jouer un rôle, aiguillés par la piété, mus par la conception de l'honneur, la haine, l'impatience ou la bienveillance, méritent d'être ressuscités dans le récit de cet épisode d'histoire européenne.

Seuls, certains détails peuvent restituer l'ambiance de ce célèbre conflit prusso-suisse. Seuls, ils peuvent rendre humainement transparent : un ensemble de faits, d'attitudes, de manœuvres, dont le film, à titre de parallèle psychologique, vaut autant pour l'enjeu d'une modeste principauté que pour celui d'un empire. Lorsque les incidences placent l'homme en face de la politique dont il ne peut toujours s'abstenir et pour laquelle souvent il se passionne, l'examen d'une miniature, loupe en main, peut se révéler plus instructif que celui, fait à distance, de la toile de maître brossée à larges coups de pinceau.

Quelle était donc d'abord l'*origine* de la violente contre-révolution royaliste neuchâteloise ?

# I. ORIGINES

*Succession de Marie d'Orléans, princesse de Neuchâtel et Valangin, duchesse de Nemours, d'Estouteville et d'Aumale. Investiture de la principauté au profit de Frédéric Ier, roi de Prusse. Nature juridique du verdict des Trois-Etats. Opinions de Frédéric-Constant de Rougemont. Conséquences immédiates et lointaines de l'inféodation. Le colonel Abram de Pury et l'helvétisme. Coup d'œil provisoire sur 1806, 1815, 1831 et 1848.*

---

Avant d'étudier l'*affaire de Neuchâtel* ou le conflit prusso-suisse de 1856 et 1857, il sied de rappeler une première *affaire de Neuchâtel,* celle de 1707. Les événements de 1707 sont, à travers les ans, la cause directe de ceux de 1856 et 1857.

Pourquoi 1707 ?

C'est la date à laquelle la principauté de Neuchâtel échoit au roi de Prusse, Frédéric Ier, pour passer ensuite aux souverains de sa maison.

Pour quels motifs et dans quelles circonstances ?

Après que Neuchâtel eût appartenu à la maison de Fribourg-en-Brisgau, alliée aux *Châlons,* à celle des Hochberg, puis à une dizaine de princes d'Orléans, il se trouva qu'en 1707, à la mort sans descendants, à 82 ans, de Marie d'Orléans, duchesse de Nemours, comtesse souveraine de Neuchâtel, dernière survivante de la maison de Longueville, s'ouvrit sa succession pour laquelle se présentèrent une quinzaine de prétendants.

Une partie d'entre eux arrivèrent à Neuchâtel en grand apparat de chevaux, de carrosses, d'avocats et de serviteurs. Ils se munirent surtout de monnaie sonnante et d'impressionnants arbres généalogiques, ces deux moyens devant prouver leur *droit de préférence* à l'héritage de la principauté. Pleine de charmes était la succession à recueillir : un pays agreste, aux vallons verdoyants, aux montagnes pittoresques, aux doux coteaux de vignes s'inclinant vers un lac lumineux et enchanteur. Un titre sonore, des revenus divers et le rendement de recettes à améliorer, n'étaient pas à dédaigner ; lorsque s'offre un héritage qui ne saurait être partagé, n'est-il pas prévu que l'on assiste — plutôt qu'à leur fuite — à l'arrivée d'une foule d'amateurs à courbettes ?

Parmi les prétendants à cet insigne bien, s'inscrivaient, éclipsant les

autres : un roi, le roi de Prusse, et le prince de Conti, de la branche cadette des Bourbon-Condé, soutenu par Louis XIV — deux personnages d'auguste rang. Derrière ces prestigieux chefs de files, se montraient d'intéressantes physionomies, se projetaient les visages de ceux tirant communément leurs prétentions — comme le roi de Prusse — de la maison suzeraine de *Châlons :* soit le comte de Montbéliard, la marquise de Mailly, le marquis d'Allègre, le prince de Nassau-Siegen, Madame Damont de Sergis.

En revanche, ceux fondant, concurremment aussi leurs prétentions — comme le prince de Conti — sur la maison *d'Orléans-Longueville,* étaient la duchesse de Lesdiguières, le comte Jacques de Matignon, le prince Emmanuel-Philibert de Carignan et Mademoiselle Louise-Léontine de Bourbon-Soissons.

D'autres, en marge de ces deux lignes généalogiques principales, se raccrochaient ailleurs. A la maison de Fribourg-en-Brisgau : le prince de Fürstenberg. A la maison de Hochberg : le marquis de Baden-Dourlach.

Pour compléter ce séduisant tableau d'inscriptions successorales, mentionnons encore le baron Beat-Ignace de Montjoye, descendant des comtes de Neuchâtel. Et — qui l'eût cru ? — le canton d'Uri, se basant, lui, sur certaines réserves qu'il avait formulées quand douze cantons suisses rendirent jadis le pays de Neuchâtel à Jeanne de Hochberg !

Si tant de prétendants ne vinrent point tous en personne, sur place, faire valoir leurs droits et plaider gagnant, ils envoyèrent sous le soleil d'août dans la petite capitale un véritable peuple de parents, de comtes et de barons, de diplomates chamarrés, de juristes à lunettes, de dissertateurs à l'infini, de rédacteurs de mémoires, de gaillards à tricornes, à poignets de dentelles, qui — pour l'emporter — doucereux ou gesticulant, souriaient aux passants, apostrophaient les quidams ou agitaient le feuillage d'arbres généalogiques portatifs auxquels de prime abord personne ne voyait goutte.

Cette nuée d'intrigants, comme un vol de moucherons, un nuage de sauterelles, avait envahi les auberges, la valetaille les gargotes, y élisant domicile pour plusieurs mois, l'examen de tous ces savants papiers devant exiger un certain temps — un temps certain. L'Hôtellerie du Coq d'Inde, l'Auberge des XIII Cantons regorgeaient d'hôtes portant l'épée, se croisant d'un air dédaigneux, tandis que s'entassait, aux abords des écuries, le crottin des chevaux.

L'arrivée magnifique du prince de Conti, par Pontarlier avec cinquante chevaux, et celle, somptueuse, du comte de Metternich, ambassadeur de Frédéric Ier, avaient charmé tous les yeux. Metternich était entré en ville, le 30 juin, avec quatre mulets, trente-six chevaux et sa petite cour, accueilli par trois volées de sept canons. Les Trois-Etats, embarrassés, durent suspendre les audiences pour permettre à ces deux Eminences de consulter leurs souverains sur la question de préséance qui les divisait, l'un ne le voulant céder à l'autre. Ces susceptibilités empêchèrent, durant tout le procès, Conti et Metternich de paraître aux Trois-Etats composés de 12 juges : 7 conseillers d'Etat, 1 officier de juridiction et 4 bourgeois de Neuchâtel. Leurs noms se retrouvent.

L'Etat de la *noblesse* était formé des quatre conseillers d'Etat Louis

Guy, Jean-Jacques Sandoz, Samuel Marval et Samuel Chambrier ; l'Etat des *officiers,* des conseillers d'Etat Jonas Hory, Simon Chevalier, François Chambrier et de Perrochet, lieutenant du Landeron ; le Tiers-Etat, de quatre *maîtres-bourgeois,* conseillers de Ville, David Buloz, Frédéric Chambrier, Henri Petitpierre et Jean-Henri de Pierre.

Samuel Marval était le beau-frère de Samuel Chambrier. Sandoz était le beau-frère de Hory. Henri Petitpierre était le beau-fils de Marval. Hory était le beau-père de l'influent Bernois Emmanuel Bondeli, acquis à la Prusse.

Les habitants du lieu, flattés de l'affluence de tant d'étrangers arrivés en hâte, de gens à collet monté, enclins et pour cause à s'occuper de la principauté, se chuchotaient les noms des Excellences et des mirliflores sillonnant les rues ou gravissant la colline du Château pour se rendre au Tribunal suprême. Le marquis de Puysieulx, ambassadeur de France, intimidait son monde par de violents discours. La candidature du roi de Prusse, cependant, gagnait du terrain, non seulement par l'argument de pots-de-vin secrets, plus de 600.000 thalers, mais parce que — double erreur — on croyait le roi suffisamment puissant pour protéger le pays et trop éloigné pour le gêner. C'était aussi le point de vue des Bernois, qui approuvaient.

Les cadeaux étaient de diverses provenances. Certains en acceptèrent simultanément de côtés différents alors qu'ils ne pouvaient voter que pour un seul candidat. Metternich, qui ne manquait point d'esprit, avait envoyé comme présent — raconte-t-on — deux magnifiques oies au plus intelligent des Conseillers de ville ; celui-ci en fit vendre une au marché ; celle qu'il conserva était truffée d'un rouleau de cent louis d'or ; sa servante courut au marché racheter l'autre, introuvable, qu'un passant avait acquise.

Dans le milieu intéressé, ce fut secret éventé. Seul, le pasteur Osterwald, au courant de ces innombrables marchandages, prêcha dans le désert sur la trahison de Judas. Il s'adressait du haut de la chaire, dans l'ignorance du peuple, aux personnalités mystérieuses bénéficiant de dons lors de cette comédie juridique. Un unique personnage toucha pour sa part jusqu'à 40.000.—, 50.000.— et 100.000 livres. Des services de contre-espionnage et de renseignements incitèrent les prétendants à se livrer à des manœuvres concurrentes de surenchères. Metternich et ses adhérents ne marchaient que l'argent à la main. Des rouleaux de louis, d'écus d'or et d'argent prenaient des noms naïfs : « baptêmes d'enfants » ou « paires de gants ». Des récalcitrants boudaient pour obtenir davantage. [1]

1 A propos des événements de 1707 à Neuchâtel, on peut lire avec profit : « Le procès de 1707 » par P. Jaccottet, dans le « Musée neuchâtelois » de 1881 ; l'ouvrage d'Emile Bourgeois (voir ci-après table bibliographique) et le travail d'Alexandre Pfister paru en 1905, intitulé : « Siméon Bondeli » id. table. S'agissant spécialement des pots-de-vin dont les bénéficiaires riaient sous cape — distribués par les prétendants dans le pays, notamment par la Prusse qui acheta littéralement tous les responsables du verdict, tant Juges des Trois-Etats que Conseillers de ville ou Bernois et avocats — on doit consulter les sources jusqu'alors secrètes, publiées par Arthur Piaget en 1909 dans son « Histoire de la Révolution » tome I. Pour les précisions des montants distribués et leur répartition nominale, voir : *Saint-Saphorin et la politique de la Suisse pendant la guerre de succession d'Espagne,* par Stelling-Michaud, avec 12 portraits, 1935 (détails : table bibliographique).

Le procès fut ouvert le 28 juillet par la lecture laborieuse des mémoires à étudier ; celui du roi de Prusse comptait 600 feuillets. Le 26 août fut fixé pour début de soutenance des thèses. Conti eut d'abord l'imprudence de récuser la compétence des Trois-Etats, manœuvre guère flatteuse pour les Juges.

Les avocats plaideraient-ils la tête couverte ou découverte ?

Il fallait plaider non seulement une cause, mais l'obscurité de l'argumentation et l'invraisemblance des conclusions d'autrui ! A coup de citations latines, on invoqua les Ecritures, les jurisconsultes, tel Grotius, les traités de Vervins, de Munster, des Pyrénées, de Nimègue et de Ryswick ; il fut question de la Diète de Ratisbonne, du Grand Conseil de Malines, du sort des fiefs, de procédure successorale, de remontrances, de présomptions, de protestations, de substitutions et de falsifications ; une véritable partie de dés s'engagea sur les adages du droit romain où *majores* et *posteri* émaillaient troncs et rameaux d'arbres généalogiques seigneuriaux savamment combinés ; on était encore à l'époque où la généalogie n'était point déjà science complémentaire de l'histoire, mais stricte science complémentaire du droit. Une difficulté que personne n'osa relever était que la plupart des Juges n'entendaient pas un mot de latin ; moins ils comprenaient, plus ils opinaient de la tête ou du bonnet.

Alors que presque tous les prétendants avaient été déjà déboutés et renvoyés dans leurs pénates, on s'arrangea à ce que Jean-Scipion Peyrol, avocat du roi de Prusse — qui l'anoblira en 1709 — puisse plaider au fond, durant deux heures. L'avant-dernier concurrent fut payé par la Prusse pour qu'en faveur de celle-ci, en sauvant la face, les Juges puissent se prononcer *contradictoirement*. Habilement, Peyrol invoqua Leibniz, ce conciliateur d'Aristote et de Platon, cet extraordinaire juriste-mathématicien ayant peu auparavant présenté à Colbert... une machine arithmétique approuvée par l'Académie des sciences ; les additions et les petits calculs secrets devaient-ils être oubliés en un tel moment ? Et puis, Leibniz n'était-il pas l'auteur du fameux *Codex Juris Gentium diplomaticus* ?

Seule, la duchesse de Lédiguières s'était trouvée sur un terrain solide avec le comte de Matignon. Entre les prétendants de cette classe la contestation portait sur la question de savoir si c'était à la ligne ou au plus proche parent paternel (sans distinction de ligne aînée ou cadette, auquel cas Jacques de Matignon eût eu l'avantage comme descendant direct de Léonor d'Orléans) que la souveraineté pouvait être accordée. Le prince de Carignan, issu d'une sœur de la mère de la défunte duchesse de Nemours, était son plus proche parent *en degré*, mais du côté *maternel*, et Neuchâtel était un bien *paternel !*

Les adversaires du roi de Prusse avaient en vain traîné le procès en longueur, tandis que le plan de Metternich était d'en hâter la solution. La marquise de Mailly, le marquis d'Allègres et le prince de Carignan, les derniers restés en cause avec le duc de Wurtemberg-Montbéliard, avaient sans cesse soulevé des incidents et sollicité des délais ; comme le gouverneur François-Henri de Stavay-Mollondin, au coup de midi, levait les séances, des partisans du roi de Prusse, pour les prolonger, avaient imaginé à deux

reprises de retarder l'horloge et d'empêcher le marguillier de sonner la cloche. Le gouverneur s'étant aperçu de cette gaminerie laissa continuer une lecture, mais adressa une remontrance à ses auteurs en marmonnant qu'on usait de moyens à peine pardonnables à des écoliers dans un collège.

Le roi de Suède écrivit au Canton de Berne pour soutenir Frédéric Ier. Un échange de longues lettres en latin eut lieu entre le nonce du pape, à Lucerne, et Trautmansdorf, ambassadeur de S. M. I. en Suisse : il ne fallait point qu'un prince protestant succédât à Neuchâtel à des princes catholiques. Anne, reine d'Angleterre, envoyait en juin trois lettres à Neuchâtel pour recommander la candidature protestante de son parent Frédéric Ier : une au Conseil d'Etat, une aux pasteurs, une au Conseil de Ville.

Aussi bien, le 3 novembre 1707, après des débats fort longs, les Trois-Etats résolurent-ils le problème. Ils décident : « qu'ils donnent et adjugent par sentence *souveraine* et *absolue*, à Sa Majesté Frédéric Ier, Roi de Prusse, l'investiture de cet Etat et Souveraineté, avec ses annexes, appartenances, et dépendances, pour être le dit Etat par *lui* possédé, comme indépendant, *inaliénable* et indivisible, en conservant les Libertés, Franchises, Privilèges et Immunités, tant des Bourgeois que des autres Peuples de cet Etat. » Je souligne intentionnellement, ci-dessus, quelques mots de cet extrait qui donneront lieu à de nécessaires observations.

Aussitôt la sentence connue, le cri de : Vive le roi ! retentit — à Neuchâtel pour la première fois — dans une salle des Etats archi-comble et dans la foule attendant le verdict aux abords du Château. Les cloches de la ville s'ébranlent ; on tire salves de mousqueterie, de canons et de mortiers ; Osterwald inaugurera au temple le règne de la maison de Brandebourg ; l'émotion est générale ; on illumine la capitale aux flambeaux ; les uns sautent de joie, les autres, craignant vengeance de Louis XIV, pleurent à fendre l'âme.

Il était clair, pour les esprits perspicaces, que les droits de la maison de Prusse étaient nuls, et que seuls les descendants des Orléans-Longueville pouvaient légitimement être appelés à la souveraineté. Cette attribution à Frédéric Ier, alors que d'autres compétiteurs se chicanaient pour obtenir la principauté, fit dire à Saint-Simon « qu'un tiers sans droit mangea l'huître » !

Il existe une volumineuse bibliographie sur cette période et de précieux papiers de famille qui n'ont pas été exploités. Ce résumé doit se borner à quelques lignes. Il est simplement destiné à rappeler quand et pourquoi cette principauté de langue française *passa aux rois de Prusse*. Cette introduction est indispensable au développement de l'histoire de 1856, tentative, 150 ans plus tard, de restauration de la monarchie *prussienne* dans la République et Canton de Neuchâtel.

S'il est naturel que les protagonistes de cette restauration — en s'exprimant dans des libelles ou imprimés plus ou moins anonymes en 1857 et 1858 afin de légitimer le coup d'Etat de 1856 — remontent sans cesse à l'origine, à 1707, il convient d'examiner avec eux la nature juridique de cette étonnante inféodation. On verra aussi qu'avant 1856, au 18e siècle déjà, des regrets émanant de milieux royalistes s'exprimèrent à propos de cette inféodation et de ses graves conséquences.

*Reprise du Château de Neuchâtel par les troupes du gouvernement le 4 septembre 1856.*

Dessin à la Bibliothèque nationale suisse, du peintre de batailles attitré de la Confédération, Heinrich Jenni de Langenbruck (1824-1891).

Les *Mémoires* ou publications des deux clans opposés, qui parurent de 1856 à 1859, sont donc *parties intégrantes* de l'histoire de cette période. Le silence observé aujourd'hui à leur sujet, sous le prétexte timoré qu'il s'agissait de *polémiques,* ne donnerait qu'une image incomplète et partiale d'événements historiques essentiellement fondés sur la *polémique.* Un tel mot d'ordre serait contraire à l'histoire traitée scientifiquement.

Un des côtés curieux du rapprochement des années 1707 et 1856 réside dans une sorte de similitude de *risques de guerre* — plus ou moins réels du reste dans les deux cas — provoqués par Neuchâtel. Ces risques furent les indices de ce qu'eurent de maladroit, à grande distance, des décisions peu saines à répercussions internationales.

La sentence de 1707, en effet, évinçant le protégé de Louis XIV — alors que ce dernier était en guerre ouverte avec la Prusse — amena la

rupture des relations commerciales de la France avec les Cantons. L'éviction de l'influence française, due en partie aux manœuvres du Vaudois Saint-Saphorin [1], prit une tournure fort menaçante puisqu'un corps considérable de cavalerie s'avança vers Huningue, tandis que vingt-sept bataillons se concentraient à Besançon. Les Suisses lancèrent aussitôt dans les passages du Jura et sur la ligne franc-comtoise cinq mille hommes commandés par Tscharner. Un contingent de Neuchâtel était placé sous le général de Sacconay, alors que trente mille soldats de Berne et Vaud étaient immédiatement mobilisés. Intimidé, Louis XIV renonça à l'action, ses troupes ne pouvant être ainsi distraites de sa lutte contre les Alliés. En somme, en raison de l'attitude, aussi des Confédérés, Neuchâtel, pays de prédominance et de langue françaises, échappait définitivement aux Bourbons pour passer à des princes allemands. On verra — en parallèle — que des *risques de guerre* — dans des conjonctures évidemment fort différentes et pour autant que les menaces de Frédéric-Guillaume IV ne procédèrent pas d'un magistral chantage — préoccupèrent les esprits en 1856. Dans les deux cas, à cent cinquante ans de distance, la Prusse, génie discutable de certains Neuchâtelois influents et pourtant bien intentionnés, ne fit qu'entraver l'acheminement du pays vers son véritable destin.

En 1707, l'acte par lequel Neuchâtel s'offrit à la Prusse, eut, sur le plan de l'ancien droit public européen, une importance aussi considérable que les événements de 1688 en Angleterre. Par un contrat constitutionnel, le pays — menacé du sort que faisait aux peuples du moyen-âge la confusion entre *propriété* et *souveraineté* — entra en possession de *sa souveraineté* pour s'en priver et se donner librement et héréditairement aux rois de Prusse ; l'inaliénabilité impliquait en effet l'hérédité.

C'est là que réside le véritable échec du prince de Conti, celui aussi d'une expansion continue de l'influence française à Neuchâtel. Ce fut surtout une occasion manquée de constituer une république neuchâteloise en écartant toutes prérogatives de tiers ou testaments historiques. [2]

[1] François-Louis de Pesme de Saint-Saphorin, 1668-1737 ; article (avec portrait) de S. Stelling-Michaud : « Musée Neuchâtelois » 1932 p. 49.

[2] En 1699, un libelle anonyme : le *Tombeau des Prétendants à la Souveraineté* avait déjà préjugé du mode d'attribution de la principauté qui devait être envisagé *à la mort de la duchesse de Nemours ;* ce libelle avait, par mesure de police et de courtoisie, été brûlé publiquement par ordre des Quatre-Ministraux parce que « pouvant rendre notre conduite odieuse à tout le monde ». Il passa pour révolutionnaire puisque confiant aux *peuples* le droit de décider. Un autre libelle : *Phœnix ou Résurrection des Prétendants,* anonyme aussi, lui tint lieu de réplique la même année 1699. On exhuma ces documents en 1707! Dupuy, l'un des agents — discuté et peu sûr — de la Prusse en Suisse, prit ombrage du *Tombeau* qui écartait notamment — dans son habile contexte — la maison de Châlons en la personne du roi d'Angleterre dont les droits, à sa mort en 1702, avaient passé à Frédéric Ier. Arthur Piaget, archiviste de l'Etat, — après Dupuy qui pourrait bien avoir fait une confusion — qualifia de subversif et de révolutionnaire ce *Tombeau des Prétendants* qui remettait aux *peuples* le soin d'attribuer la souveraineté. On y vit une intrigue poussant Neuchâtel dans les bras de la Confédération suisse. Apparemment imprimé à Cologne chez les Héritiers de Pierre Marteau, il sortait des presses de Jean Grenot, libraire à Neuchâtel, qui fut mis en « javiole ».

En réalité, une étude minutieuse du *Tombeau* permettrait plutôt de classer ce document *restrictivement* parmi ceux appartenant aux polémiques *entre* prétendants ! Je me demande si — vantant du reste les bienfaits de la monarchie — dirigé surtout

Quelques semaines après cet abandon de soi-même, Neuchâtel servait donc déjà de tremplin à Frédéric Ier poursuivant dans le Jura, et au-delà, sa politique de conquête et ses desseins sur la Bourgogne. Une solide position, entre Rhône et Rhin, était convoitée par la Prusse dont les visées à travers la Franche-Comté primaient celles d'une pénétration par l'Alsace déjà trop française et peu sûre. Après le verdict de 1707, les mobilisations respectives dont il vient d'être question conjurèrent donc — par une sorte d'équilibre de forces — de menaçantes hostilités.

Emile Bourgeois, dans : *Neuchâtel et la politique prussienne en Franche-Comté,* ouvrage fondé sur les archives françaises, allemandes et neuchâteloises, paru en 1887 à Paris [1], a fort bien démontré les efforts déployés par Frédéric Ier en 1707 pour acquérir Neuchâtel dans l'intention d'inquiéter la France et d'y posséder un glacis propice, un précieux poste d'observation. Cette démonstration rend déjà invraisemblable — après plus d'un siècle de support par la France de cette position gênante à peine interrompue de 1806 à 1815 — que Napoléon ait pu, en 1856, comme certains le prétendront, souhaiter à un moment donné la guerre entre la Prusse et la Suisse et la victoire de la Prusse.

Dans *Le prince et le peuple de Neuchâtel,* Frédéric-Constant de Rougemont livre toute sa pensée [2]. Son coup d'œil rétrospectif jeté — sur 1707 — après la contre-révolution de 1856, est loin de manquer d'attrait. Cet ancien député au Corps législatif et à la Diète, ex-Conseiller d'Etat, plus

contre le prince de Conti et le Parlement de Paris, le document ne fut pas rédigé secrètement à l'instigation de Marie de Nemours en personne, huit ans avant sa mort. La duchesse, âgée déjà, s'en serait remise à la providence, au ciel, au droit divin — notion à son tour contraire à la république — en envisageant déjà son décès, alors que sa succession était virtuellement ouverte de son vivant par nombre d'intrigants. Ce faisant, la duchesse, vindicative, démontrait la prédominance constante de ses propres droits.

Le lieu n'est pas ici de développer la thèse selon laquelle le *Tombeau des prétendants* ne serait nullement un document révolutionnaire. Il aurait été du reste rédigé par un royaliste que l'on peut désigner. J'ai repéré également, aux Archives de la ville de Neuchâtel, d'assez nombreuses notes sur Grenot, l'imprimeur qui servit de bouc émissaire, et dont on finit par adoucir la peine. La notion de *peuples* prêta, en l'occurence, à équivoque.

1 Voir table bibliographique.

2 Voir table bibliographique ; publication sous l'anonymat à Paris, en 1857. C'est une réplique détaillée au Mémoire du Conseil fédéral sur la question de Neuchâtel.

Frédéric-Constant de Rougemont fut un esprit qui domina sa génération par sa culture. On trouve, dans « Les familles bourgeoises de Neuchâtel », de Quartier-la-Tente, l'imposante liste des ouvrages et études qu'il publia sur l'ethnographie, la géographie topique, l'histoire de la terre, la préhistoire, l'astronomie, les Livres bibliques et la Terre-Sainte, sur Vinet, sur le peuple primitif, sur le passé des partis politiques neuchâtelois, les questions sociales et les républiques despotiques et démocratiques. Ses publications atteignent la cinquantaine.

Rougemont — ce qui explique ses sympathies — eut de nombreuses attaches allemandes. Après avoir épousé en premières noces une Quentin Gromard de Mimont — dont une fille s'allia à Ferdinand, baron de Botzheim, un fils, pasteur à Dombresson, à une Schulthess-Rechberg — il se remaria avec Anne-Marie-Joséphine, baronne Stein de Lausnitz, dont un fils, agriculteur en Saxe, épousa Anne de Meyenburg. Rougemont était chevalier de l'Ordre de Hohenzollern. Il était frère de l'agronome de Saint-Aubin, Henri de Rougemont, capitaine des milices, député au Corps législatif, conjoint de Philippine du Buat, descendante, elle, d'une excellente et vieille famille française que j'ai mentionnée ailleurs.

tard éminence grise dans les coulisses de la Conférence de Paris, était un des esprits les plus cultivés du clan royaliste de 1856. Personnage distingué, mais étroit doctrinaire, il demeurera au-dessus de la mêlée.

Passant en revue les grandes dates de l'histoire neuchâteloise, il commence par assurer qu'en 1707, un puissant parti désirant une *république* — parti prétenduement comprimé par l'aristocratie — était un mythe. Il concède que le Neuchâtelois a volontiers la tête près du bonnet, la tête « mousseuse » selon Rousseau... les gens de Valangin ayant sans cesse querellé ceux de Neuchâtel ! A l'en croire, ce sont les grognons qui font les *républiques* ; jadis, ils étaient peu nombreux ou avaient omis de se rallier.

En 1707, avait-on songé à convertir la principauté en république ? C'eût été joli bâton à agiter dans la fourmilière des prétendants. Qu'eût dit la Prusse ? Qu'eût dit Louis XIV ? Qu'eût dit Berne ?

*Frédéric-Constant de Rougemont (1808-1876).*

Délégué par le roi auprès de son ministre Hatzfeldt lors du Traité de Paris. Auteur de nombreuses publications, dont «Le prince et le peuple de Neuchâtel, 1857.»

Médaillon rare, en plâtre, à J. Petitpierre.

Rougemont estime que, par leur *droit* de verdict de 1707, les Trois-Etats de Neuchâtel ne s'arrogeaient nullement la *souveraineté* ! Il faut dire que s'ils ne mirent point en délibération, *en vertu de la souveraineté nationale,* la question de convertir la monarchie en république, ce n'est pas par défaut d'imagination ou parce qu'ils ne se considéraient pas en *droit* de le faire, mais parce que la conjoncture était délicate et qu'après la secrète acceptation de cadeaux, ils n'étaient pas libres de le faire.

En écrivant, j'ai devant les yeux, au-dessus de ma table de travail, un médaillon de plâtre, portrait rare de Rougemont ; celui-ci en fit cadeau à son ami de Saint-Aubin et de la Commission d'éducation, Alphonse Petitpierre, mon grand-père, dont les idées étaient pourtant ouvertes aux pers-

pectives de la démocratie offrant à tous plus de chances d'épanouissement. On voit ici ce médaillon.

Dans son aversion pour toute république, Rougemont refuse donc d'admettre que — durant le court interrègne de 1707 — les Trois-Etats eussent détenu la *souveraineté nationale neuchâteloise*. Pour lui, le Tribunal des Trois-Etats *devait* en quelque sorte *adjuger* l'Etat à l'un des prétendants. Ne joue-t-il pas sur les mots en spécifiant que ce tribunal *adjugea* la souveraineté, mais *ne la transmit ni ne la conféra ?* La compétence des Trois-Etats était — au contraire — incontestablement *illimitée*. Avec le recul du temps cette question n'est plus qu'académique.

En tout cas, le terme de *Tribunal* des Trois-Etats, désignant l'autorité souveraine du pays de Neuchâtel, était impropre. *Tribunal* implique restrictivement : collège de *juges* susceptibles d'adjuger ou de juger, mais non de s'abstenir de juger ou d'adjuger. Or, en l'espèce, cette *autorité suprême et souveraine* pouvait juridiquement s'abstenir d'octroyer à quiconque la principauté. Elle eût pu se refuser au lieu de se donner. Ce fameux *Tribunal* n'était donc pas du tout le troisième des attributs de la souveraineté, qui sont les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire — les juges !

Il est vrai qu'en 1707, Montesquieu, à 18 ans, n'avait point encore — dans son *Esprit des Lois* — « séparé » les pouvoirs ; la confusion régnait, ce qui, plus tard, fit dire à Voltaire : « Le genre humain avait perdu ses titres, Montesquieu les a retrouvés et les lui a rendus » !

Si la confusion, en 1707, était fréquente dans l'exercice des pouvoirs des institutions internes, il est incontestable que le collège des Juges du Tribunal des Trois-Etats de Neuchâtel — représentant le peuple, la nation — n'était nullement une autorité *judiciaire*. En l'occurrence, la confusion était patente ; elle était précisément caractéristique de la souveraineté détenant ensemble les trois pouvoirs classiques. Cette suprématie était, en fait, *l'Etat* dans toute la plénitude de sa personnalité juridique. Il avait donc le *droit* d'évincer tous les prétendants à sa souveraineté.

Pour qu'un Etat se désiste de sa souveraineté, ne faut-il pas d'abord qu'elle lui appartienne ?

Ajoutons, pour être complet — et expliquer mieux la confusion faite — que les compétences des Trois-Etats s'étendirent également à l'administration de la *justice* suprême. En 1618, les Trois-Etats acquérirent en outre les attributs *législatifs* des *Audiences générales* qui, elles, avaient aussi formé une cour d'appel ! Ce qui discriminait le caractère variable des Trois-Etats, autorité supérieure du pays, était en somme la *nature* des causes qu'ils avaient à connaître. Dans les cas où ils disposèrent librement de la souveraineté, ils perdirent donc complètement — sauf pour le rythme très accessoire des coutumes procédurières — leur caractère d'instance *judiciaire*.

En notant les prétendues limites de la compétence des Trois-Etats, Rougemont se contredit ; il en élargit fort justement la nature, et ajoute non sans maladresse : « nous dirions que les Trois-Etats étaient le *Parlement* neuchâtelois » ! Or, ce *parlement neuchâtelois*, autorité suprême, était apte à proclamer une *République neuchâteloise*, en 1707 !

L'idée qui couvait alors d'une *république* — dont le prince de Conti

était informé — lui eût bien davantage souri qu'une adjudication à autrui. Une courageuse république neuchâteloise, proclamée par les Trois-Etats, eût pu vivre, dès ce moment, sur la base d'institutions neutres et indépendantes, en tant qu'oligarchie, à l'instar des autres républiques aristocratiques de la Suisse. Elle se fût, pas à pas, par des concordats et à la faveur des traités de combourgeoisie, rapprochée des Ligues suisses.

En 1707, les *Trois-Etats* avaient donc le droit de transformer la principauté en république. Outre l'engrenage impérieux des obstacles « sonnants », il faut signaler, parmi les autres, le fait que le pays était protestant ; mais les Cantons catholiques n'eussent-ils pas préféré s'adjoindre Neuchâtel, paisible et réformé, plutôt que d'y voir un prince intrigant et protestant ? Rien n'eût exclu une négociation avec le Corps helvétique si les Bernois avaient été préalablement convaincus. Les animosités, les compétitions et jalousies entre prétendants n'eussent-elles pas, de leur côté, rendu plus aisé aux Trois-Etats de renvoyer tous ces personnages dos à dos ?

Dans ce cas, Frédéric Ier eût-il été fâché ou satisfait que le pays échappât à Conti ? Conti eût-il été fort aise qu'il glissât des doigts de la Prusse ? Tous eussent été consolés de ce qu'un antagoniste ne l'obtienne pas ! La conjoncture était si curieuse que Frédéric Ier, aussitôt en possession de Neuchâtel, négociait — craignant le roi Louis XIV — avec les Suisses en vue d'une protectrice semi-inclusion du pays ; dès les premiers instants, la Prusse avouait donc qu'elle ne pourrait *jamais* protéger efficacement Neuchâtel. Il était clair déjà qu'une sauvegarde reposait non sur la Prusse, mais sur la Suisse qui pour les Neuchâtelois tenait lieu d'enceinte naturelle.

Un autre obstacle, en 1707, à l'érection du pays de Neuchâtel en République indépendante aristocratique — à l'instar des Cantons ou Républiques conservatrices suisses — résida moins dans la crainte d'intrigues ou d'une absorption de l'extérieur, que dans l'absence de vues élevées des magistrats sur la politique européenne. Neuchâtel, république en 1707, n'eût pas eu à passer par cette douloureuse adolescence démocratique de 1815 à 1848 ; l'évolution se fût faite sans heurt, en son sein, parallèlement à celle des Cantons suisses ; quant aux septembriseurs neuchâtelois de 1856, l'occasion ne leur eût point été fournie d'un inutile coup de force à l'allemande. L'intégration helvétique se fût produite plus tôt, en évitant les avanies de 1806, 1815, 1831, 1848, 1852 et 1856.

Sujet de thèse, après exploration des innombrables documents de l'époque ? Frédéric II n'écrivait-il pas à Voltaire, s'agissant des *Neuchâtelois*, qu'« il se resserrait dans les *limites d'un pouvoir* qu'ils ont prescrites eux-mêmes *en se donnant à sa maison* » ? Frédéric-le-Grand reconnaissait sans aucun doute par là qu'un Etat, pour se donner soi-même en fixant les modalités du don, avait précisément fait acte de souverain aux droits et pouvoirs *illimités*.

Rougemont, dans son exposé de partisan mais de belle tenue, traite cependant de Jacobins et de faction de l'*étranger* le parti républicain neuchâtelois qui avait pris conscience déjà de 1791 à 1793 ; il feint d'oublier qu'au contraire la domination prussienne — corsée d'une divergence linguistique — était précisément l'*étranger* à Neuchâtel. Il eût donc nié qu'une

libération progressive de cette entrave n'eût pu que favoriser l'épanouissement du *caractère national neuchâtelois.*

Selon la coutume du pays, chaque souverain, au début de son règne, commençait par prêter au peuple un serment de fidélité incluant le respect de ses institutions ; en une formule non moins dithyrambique, les Bourgeoisies prêtaient à leur tour serment de fidélité au prince ; ces cérémonies, célébrées en grande pompe, s'appelèrent les *serments réciproques.* A chaque avènement, on renouvelait donc les serments ; ces manifestations populaires, en plein air, donnèrent lieu à la diffusion de gravures en couleur ; elles prenaient finalement l'aspect d'une fête tournant à la kermesse. Il va de soi que le comte de Metternich, qui rapportait à Berlin une couronne de plus à son roi, ne voulut point — après que les autres prétendants déçus se fussent déjà remis en route avec leur suite, leurs portraits, leurs plaideurs, leurs chevaux, leurs chaises à porteur et leurs dossiers — quitter à son tour le pays sans procéder, au nom de son auguste maître, à la prestation des fameux *serments réciproques.* On verra, en bref, dans quelle mesure ces solennelles promesses, complétées par d'autres, écrites, venues de Berlin, furent respectées.

Peu d'années après, des bruits de vente de la principauté circulaient déjà. En 1733, le duc de Bourbon, sans succès, s'en portait acquéreur pour 3 millions de florins...

On sait qu'en 1713, le roi Frédéric-Guillaume Ier de Prusse, nouveau prince de Neuchâtel, avait succédé à Frédéric Ier. A son tour, en 1740, Frédéric-le-Grand régnait sur Neuchâtel jusqu'en 1786 ; puis ce furent les règnes de Frédéric-Guillaume II (neveu du précédent), de 1786 à 1797, et du fils de ce dernier, Frédéric-Guillaume III, d'abord, pour une première période, de 1797 à 1806.

Mais avant l'Empire, les conséquences du choix du souverain que les Neuchâtelois s'étaient donné se manifestèrent de diverses façons, dont signalons l'essentielle.

La sentence de 1707 aggrava la situation des Neuchâtelois ; elle leur faisait perdre en quelque sorte *leur qualité de Suisses* sur laquelle spirituellement reposait leur salut. Si ce verdict suscita donc les menaces d'une France ayant soutenu les prétentions de Conti mais ayant toujours encouragé les alliances neuchâteloises avec les Confédérés, il excluait les Neuchâtelois du Corps helvétique au point que les plus avisés d'entre eux souffraient de cet isolement. Certains cherchèrent, sans relâche — instinctivement — à ne point demeurer davantage en dehors du climat des Ligues suisses, ce climat qui leur avait valu les plus chaudes amitiés. Le traité de paix de Baden, de 1714, omit de mentionner Neuchâtel parmi les alliés des Suisses. Fréquentes confraternités d'armes, traités de combourgeoisies, avaient cependant scellé dans le passé d'intimes liens qui se trouvaient brisés. C'est cette anxiété, cette sorte d'angoisse latente, qui provoquera, au XVIIIe siècle déjà, des réactions destinées à prouver *l'immémorialité de l'indigénat helvétique* du pays de Neuchâtel.

C'est la poursuite de ce but urgent, patriotique, désintéressé : *l'helvétisme,* détachant progressivement Neuchâtel de la Prusse, qui fera perdre

au colonel et Conseiller d'Etat Abram de Pury [1] notion de pure vérité. Pour que l'on crût *au moins* à la réalité, en rappelant des liens séculaires, il allait l'exagérer. Il la magnifia dans le passé. Excellent épistolier, se dissimulant derrière de faux chanoines, jouant plusieurs rôles — tenant en mains toutes les ficelles de son théâtre — auteur simultanément de *Mémoires* sous le nom d'autres personnages qui s'approuvent comme par hasard les uns les autres pour consolider l'opinion, le colonel de Pury y va de son petit coup de pouce, même ouvertement. En 1768, par exemple, il écrit un *Mémoire sur les motifs de convertir Neuchâtel en république suisse,* puis un *Projet d'émancipation de Neuchâtel,* puis un autre : *L'allibération du Païs de Neuchâtel.*

*Frédéric-Guillaume IV, roi de Prusse, de 1840 à 1861.*

contre qui se fit la Révolution neuchâteloise de 1848. Il souhaita récupérer son ancienne principauté en 1856.

Lithographie de E. Meyer.

Dans ce dernier exposé, il donne — c'est environ quatre-vingts ans avant la révolution neuchâteloise de 1848 ! — des précisions sur cette éventuelle république neuchâteloise qu'il souhaite tant : « Le Corps Helvétique seroit prié d'en être l'Instituteur. Cette nouvelle machine ne seroit pas aussi difficile à former que quelques-uns le pensent. La plûpart des anciens ressorts pourroient subsister. Le Conseil d'Etat continueroit les fonctions de la Régence, les Corps et

1 Dans « Patrie Neuchâteloise », tome III, pages 71 et suiv., j'ai analysé le caractère du subtil colonel Abram de Pury, 1724-1807, — ami de Rousseau — personnage sympathique mais qui apparaît dans un but patriotique comme le plus étonnant des mystificateurs. C'est l'auteur présumé de l'apocryphe « Chronique des Chanoines du

Communautés, devenus les souverains de l'Etat, s'assembleroient par députés dans des tems périodiques et dépendans des circonstances. »

Puis, ce surprenant républicain entre dans le détail de sa démonstration. Puisque Berlin épuise le pays, il propose que la principauté se rachète à la Prusse.

Alphonse Bourquin, révolté de 1831 ? — Pâle étoile à côté d'Abram de Pury, dans le ciel révolutionnaire neuchâtelois ! Pury, très tôt, ayant épousé avec religion, avec ferveur, la cause suisse du pays neuchâtelois, y fit en effet sourdement progresser, dans l'âme régionale, l'idée helvétique, durant la seconde moitié du XVIIIe siècle — et par l'élan donné — dans la première moitié du XIXe.

Problème ?

Sans Abram de Pury, le fruit mûr de la révolution fût-il si doucement tombé de l'arbre en 1848 ? Ces quelques remarques, que je faisais ailleurs il y a huit ans, conservent leur actualité. Elles ont leur place dans le cadre d'un thème « Neuchâtel-Suisse ». En plein régime prussien se produisit donc une lente et sûre fermentation des esprits annonçant une évolution souvent imperceptible, mais dont l'implacable continuité, surtout après le sursaut de 1848, eût dû paralyser les intentions des insurgés de 1856.

Mais l'on ne saurait, sans faire une parabole dans l'inconnu, passer d'emblée de la fin du XVIIIe siècle à la contre-révolution de 1856.

Que se passa-t-il en 1806 ?

« 1806 » ? C'est l'année où, après la paix de Presbourg, le roi de Prusse cède à la France l'inaliénable (!) principauté de Neuchâtel, avec Anspach et Clèves, contre le Hanovre et la Poméranie. Bonaparte offre au maréchal Berthier cette riante principauté. Elle passe de main en main, écrin à bijoux ou boîte à surprise ? [1]

Chapitre de Neuchâtel », document sensément antérieur à la Réformation, inventé au 18me siècle, en langue vulgaire, et qui fourvoya, durant plus de cent trente ans, d'excellents historiens. Dans l'ignorance, on compara le style de Pury — soit des pseudo-chanoines — à celui de Froissard, Brantôme et Rabelais. S'agissant du style de « Mémoires », dont ceux du chancelier de Montmollin — autre écrit de Pury — on le compara à celui de Paul-Louis Courier, de l'historien Ranke, à celui de Montaigne et même de Comines ! Pourquoi Pury se cachait-il derrière autrui, et quel était son but ?

Que de témoignages, de compliments éparpillés apparemment sur plusieurs têtes, se trouvant donc — en vertu de la critique historique — viser un seul personnage ! La préoccupation maîtresse des écrits, passionnants d'intérêt, du colonel Abram de Pury (dont j'ai publié deux portraits en 1949) perce à chaque page. C'est — sous la Prusse, et sous le masque — la systématique glorification pour Neuchâtel de son « indigénat helvétique ». Cette thèse, soufflée et dorée par un plaideur de haute lignée, fut d'un dynamisme indiscutable. A ce moment, il était précisément question du renouvellement de l'alliance entre la France et la Suisse. Les efforts des Neuchâtelois tendaient à faire comprendre leur pays dans ce nouveau traité en qualité d'alliés des Suisses. Pour Pury, faire reconnaître le pays de Neuchâtel par la France « comme membre du Corps helvétique » était une question de vie ou de mort.

[1] De 1806 à 1814, Neuchâtel — cadeau de Napoléon Ier à Berthier — n'avait point fait partie intégrante de l'Empire français, mais fut propriété *personnelle* du maréchal bien que deux décrets consécutifs de Bonaparte eussent créé un *bataillon de Neuchâtel*, assimilé à la garde impériale, indépendant des corps d'armée et divisions. J'ai consacré à ce corps, baptisé *Bataillon des Canaris*, à tunique jaune rappelant l'or de l'écu des Chevrons neuchâtelois, une notice à propos des anciennes armoiries du pays. Les Neuchâtelois, malgré un resplendissant uniforme (but du reste commode pour

A propos de 1806, début de l'ère napoléonienne des Neuchâtelois, Rougemont qualifie de roman inventé à plaisir : *l'aliénation* par la Prusse de Neuchâtel à la France. Pour lui, Frédéric-Guillaume III battu, devenu l'excusable vassal de la France, ne céda pas volontairement le pays à Bonaparte. C'est ce dernier qui, de force, le lui prit ! Rougemont ignorait-il que l'armée française n'occupa pacifiquement Neuchâtel qu'après signature d'un acte de cession consenti par Berlin — marché ? troc ? échange de territoires ?

Et que fait Rougemont du *serment du roi* — renié par cette cession — serment que l'on brandira en 1856 comme ayant *toujours* été respecté et renouvelé par la Prusse ?

Le verdict de 1707, il fallait s'y attendre, aurait de lointaines, d'imprévisibles conséquences. Pouvait-on savoir d'avance qu'Austerlitz ferait des Neuchâtelois des sujets français, que Waterloo les referait Prussiens ? Les Neuchâtelois prétendent qu'ils n'ont jamais été Prussiens, ce qui, dans une certaine mesure, est exact ! Mais lorsqu'ils s'écrient que c'est le roi de Prusse qui était Neuchâtelois, ils exagèrent !

La période napoléonienne ne va durer que de 1806 à 1814 ; cette année-là, Frédéric-Guillaume III, par rescrit, annonce qu'il reprend Neuchâtel : ancien héritage de ses pères ! Il régnera jusqu'en 1840, son fils, Frédéric-Guillaume IV, devant lui succéder comme dernier prince de Neuchâtel jusqu'à la révolution de 1848.

Sut-on d'autre part que, secrètement, Frédéric-Guillaume III, en 1815, versa à Berthier, pour le dédommager de sa perte de la principauté, 34.000 écus de Prusse ? Rougemont ne l'ignora pas ; pour lui, il va sans dire qu'il n'y eut jamais trafic d'une principauté, ravalant sans cesse ses compatriotes au rang de *sujets*.

Ces quelques rappels laconiques sont nécessaires à la compréhension d'événements ultérieurs.

D'après l'acte de réunion de Neuchâtel à la Suisse, du 19 mai 1815, celle-ci ne reconnaissait comme émanant de la Prusse, que le seul gouvernement (Conseil d'Etat) du Canton, *désigné par le roi*. Mais on n'abandonna point la curieuse tradition des *serments réciproques*. Frédéric-Guillaume III, qui avait donc, en 1806, vendu à la France sa principauté inaliénable, allait, en 1815, prêter serment une fois de plus aux Neuchâtelois, de leur rester fidèle — cela malgré l'inquiétant rapprochement helvétique.

La comédie des serments allait donc se rejouer. Rougemont assure qu'en 1815 « la réunion de Neuchâtel à la Suisse fut décidée par le Prince

l'artillerie et les fusils ennemis), furent si peu enthousiastes à s'enrôler pour les campagnes napoléoniennes, qu'après le désastre de 1812, Berthier dut décréter le service obligatoire pour certaines classes de célibataires ! La plupart des jeunes gens touchés par la conscription — au lieu de faire leur testament... et de se présenter — se trouvèrent instantanément une fiancée. On assista, en pays neuchâtelois, à une véritable épidémie de « coups de foudre » et d'épousailles. Du bataillon, parti pour la Russie avec 1027 hommes, il ne rentra à Besançon, en avril 1814, que 16 hommes. A Berlin, le Bataillon neuchâtelois des tirailleurs de la garde, plus paisible, ne provoqua pas d'émotions aussi variées...

seul » ? Il confère autorité capitale au Conseil d'Etat du nouveau Canton, parce qu'il est encore nommé par le roi. Il travestit l'obligation de la Confédération de garantir la paix territoriale ; la Suisse ne devrait intervenir qu'en faveur du maintien du prince !

Lorsque l'Etat de Neuchâtel en 1815 — ayant rebondi sur le filet comme une balle de tennis — repassa donc de Berthier à la Prusse sous forme de *principauté-canton*, sorte de corps hermaphrodite, personne n'en fut satisfait : ni la Confédération sur qui une fenêtre prussienne s'ouvrait ; ni la Prusse, jalouse de la fidélité régionale que ses *sujets* récupérés vouaient à de lointains liens de combourgeoisie ; ni les « royaux » avant tout séparatistes ; ni les républicains partisans absolus de l'helvétisme. De 1815 à 1848 Neuchâtel — sur le plan politique — inspirait donc un mécontentement, un malaise général. Comme l'on pressent déjà les malentendus de 1856 !

Mais avant, il y eut les événements de 1831, 1848 et 1852 ! Je les passe en revue brièvement ici, leur aspect juridique étant examiné plus loin.

En 1831, Neuchâtel, Canton bâtard, âgé de 16 ans, faisait songer, en Suisse, à Sparte monarchique jadis au milieu des républiques grecques.

Le 13 septembre de cette année-là, le gouvernement royaliste livra le Château à la bande armée des républicains de Bourquin « pour éviter toute effusion de sang ». Rougemont crut voir dans l'intervention des troupes fédérales rétablissant l'ordre à ce moment-là, faisant évacuer le Château de Neuchâtel envahi par les républicains, une manifestation de sympathie de la Confédération en faveur du prince. Le Président de Chambrier, de son côté, le 6 décembre, au Corps législatif, en rendant hommage au Directoire fédéral qui satisfit « religieusement à ses obligations », renforça malgré lui la croyance à un encouragement donné par la Confédération aux royalistes neuchâtelois. Manifestement, on exploita dans le peuple cette fiction qui, nonobstant la révolution de 1848, reprit corps plus tard sous forme d'espoir, de calcul d'amnistie — en cas d'échec — chez les insurgés de 1856. Quant à Rougemont, il tire de l'intervention fédérale de 1831 cette conséquence étrange : ses compatriotes « se dirent non plus bourgeois de Neuchâtel ou de Valangin, de Boudry ou du Landeron, mais *royalistes*, et ce mot, qui jusqu'alors était à peine connu dans le pays, devint *synonyme de celui de bon Neuchâtelois* » !

Dans les moments d'humeur... l'extrême courtoisie neuchâteloise allait jusqu'à la menace de fracasser la tête d'autrui ; la politesse n'était pas dépassée ; on ne la lui cassait point. Vinet comparant la révolution *sanglante*, de Genève, à celle, *pacifique*, de Lausanne, n'écrivait-il pas : « le sang souille moins que la boue » ? Bref, en 1831, en 1848 comme plus tard en 1856, le même parti royaliste capitulera promptement en évitant les gros dégâts. Même armés jusqu'aux dents, prêts — face à face — à mourir pour un roi ou pour une république, il apparaîtra que les antagonistes, lors de l'échauffourée meurtrière du Château de Neuchâtel le 4 septembre 1856, s'entre-tueront davantage par méprise sur l'envoi d'un parlementaire à drapeau blanc équivoque, qu'en raison d'une volonté sou-

tenue de s'exterminer. Il n'y a là aucun blâme pour personne — au contraire ; de l'invective à la taloche, de la menace à l'action consommée, il y eut donc toujours louable limite qu'approuvaient du haut de la chaire tous les ecclésiastiques du pays !

Si le royaliste Petitpierre de Wesdehlen — dont on fera plus loin connaissance — remercia par lettre le Département fédéral de justice de ses bontés à l'égard des prisonniers républicains de 1831, l'année suivante, il s'élevait énergiquement contre les progrès de l'idée démocratique ; il approuve alors une pétition adressée à de Pfuel, gouverneur du pays, demandant la rupture des liens unissant Neuchâtel à la Confédération. Le Directoire et la Diète ne protestent-ils pas contre ces manœuvres dissolvantes ? Si, en 1831, l'on prône l'attitude prétenduement pro-royaliste de la Confédération, alors qu'elle n'a songé qu'au maintien de l'ordre, on l'accusera, en 1833, de fomenter à son profit une séparation de Neuchâtel d'avec la Prusse.

On ne saurait *refaire* ici l'histoire de la révolution neuchâteloise de 1848 qui priva Frédéric-Guillaume IV d'une principauté déjà évoluée — dès lors muée en république ; *refaire* est du reste trop dire, car feu l'archiviste de l'Etat de Neuchâtel, Arthur Piaget, après cinq volumes d'approche sur ce thème, abandonna le fil de son récit à l'année 1831 [1].

Les panégyristes de l'ancien régime le regrettaient pour diverses raisons. Il ignorait en particulier, jadis, l'impôt personnel sur la fortune et le revenu ! On oubliait qu'hormis les anciennes prestations militaires — service de 16 à 60 ans jusqu'en 1814, puis de 18 à 50 ans — il avait fallu acquitter toute une gamme de redevances ou de taxes sur cire, fromage, pressoir, grains, « focage », lods et régales. Et qui payait, du moins en partie, les frais de culte ? d'instruction publique, de construction et d'entretien des routes, de police et de gendarmerie, sinon le particulier ? Tout compte fait, les charges du nouveau *citoyen* ne dépassaient pas celles de l'ancien *sujet*. Elles les dépassaient d'autant moins que selon une lettre, datée du 19 décembre 1852, d'Alexis-Marie Piaget, Président de la république, les contribuables, après 1848, frustraient l'Etat de 50 % sur la perception de l'impôt !

Il faut ajouter qu'avant 1848, l'enseignement primaire, engourdi, était insuffisant. L'impréparation défensive du Canton-principauté était telle que même après 1848, on fut incapable de satisfaire normalement aux obligations militaires fédérales. Bien avant, au XVIIIe siècle, les gouverneurs de Lentulus et de Béville avaient dû renoncer à édicter des règlements d'exercice et de tactique dits *modernes*, tant l'uniformité répugnait

1 Comme j'invitais un jour M. Piaget — c'était au Cercle du Musée, à Neuchâtel — à compléter sa publication qu'il faisait mine de délaisser, il me répondit : « la documentation est trop touffue. Terminez-la, vous, cette histoire ! » La vérité est que ses opinions, son jugement se modifiaient, qu'il ne voulait pas achever cette étude. Le rôle de l'historien ne saurait en effet se borner à présenter objectivement une succession de faits en laissant au lecteur le soin d'en tirer seul l'enseignement ; son rôle, par une analyse loyale, est de l'aider ; une « rigoureuse logique » maintenue de la première page à la dernière, dans de tels travaux, doit donc être la garantie d'une harmonieuse restitution.

au soldat neuchâtelois. (Un officier qui mettrait sur pied une *Histoire des milices neuchâteloises* étonnerait singulièrement le lecteur.) En marge du régime politique proprement dit — parmi les normes retardataires — se comptait encore, en 1848, l'organisation judiciaire.

Comment ces constatations purent-elles échapper aux chefs royalistes de 1856 ? — Très séduisante sans doute, l'affection traditionnelle vouée à une lignée de princes ! Mais le silence du droit n'allait-il pas dominer les coups de fusil de 1856 ?

Le tableau de la vie politique et journalière des Neuchâtelois sous la Prusse ne fut cependant point si noir que certains l'ont dépeint. L'effet nocif de secousses et de régimes intermittents fut amorti par la douceur de périodes calmes. De naïves chansonnettes étaient même fredonnées en l'honneur du roi et de la reine. A plusieurs reprises, on se donna du mal pour accueillir dans le pays les souverains en visite.

Une des tactiques compréhensibles des rois de Prusse fut de pouvoir s'assurer dans le pays des serviteurs dévoués qu'ils multiplièrent. Le moyen le plus efficace fut les confirmations de noblesse au profit de familles déjà élevées à ce rang par les princes français, puis les nouveaux anoblissements. Ces lettres dont bénéficièrent surtout les gens en vue, doués, méritants, ou jouissant de belles fortunes, étaient d'autant plus nécessaires que les charges de magistrats comme celles de Conseiller d'Etat — sortes de postes d'honneur — n'étaient pas rémunérées par le souverain ; le système procédait à la fois de la récompense et de la compensation.

Il est naturel que ces titres héréditaires aient contribué au maintien d'une élite dont le renom et l'aisance furent rehaussés par de grands travailleurs, d'intelligents banquiers et des mécènes. Cette société de bon aloi soutint son niveau de culture davantage par des études universitaires à l'étranger, que par la pratique parfois un peu bornée du métier des armes qui pourtant provoqua de fructueux échanges. Une noblesse de fonctionnaires entretint donc des relations très profitables à tous, tant sur le plan littéraire ou artistique, qu'industriel ou scientifique. Certains extrémistes de ce milieu ne purent se résoudre à admettre l'*usure du régime* et sa conséquence : la révolution de 1848. Exploitant de traditionnelles sympathies — ancrées et disséminées dans le peuple — ils allaient tenter un redressement monarchique, quelques années plus tard.

Ce qu'il faut savoir, c'est que si, en 1707, les Neuchâtelois offrirent leur principauté, inaliénable comme on l'a vu, aux rois de Prusse auxquels ils faisaient confiance, mais qui l'aliénèrent puis la récupérèrent — en revanche, en 1848, ils la leur reprirent cette fois sous forme de Canton suisse et de république *proclamée*.

Ces deux dates sont celles, importantes, qui dominent par leur esprit, de loin et de près, la période de huit ans d'un complot monarchique. Mais, avant d'entrer dans le secret d'un complot, un chapitre relevant certaines *diversions* n'est pas inutile.

# II. DIVERSIONS

*Appréciations de contemporains. Guillebert. Ulysse Guinand. Sandol Roy. Chambrier, père et fils, opposés au coup d'Etat. Attitudes du roi de Prusse. Abstentionnistes d'extrême droite. Justification du comportement pacifique des royalistes en 1848.*

---

Avant d'entrer dans le vif du complot médité dès 1848, il convient, pour en saisir les mobiles et la signification, de noter quelques appréciations, soit mûries, soit exprimées au pied levé, par certaines personnalités neuchâteloises, agents ou non, mais contemporaines du coup d'Etat de 1856.

Dans ses *Mensonges historiques sur Neuchâtel*[1] Frédéric de Chambrier, fils de l'ancien Président du Conseil d'Etat, prétendit, comme en 1805 le landaman Glutz l'avait assuré au baron de Chambrier d'Oleyres, que les *Suisses eurent constamment les yeux fixés sur Neuchâtel.*

Selon lui, la Suisse, au début du XIXe siècle, voyait dans la possession de Neuchâtel par le roi de Prusse une sorte de garantie que l'Helvétie ne serait point réunie à l'empire français. Neuchâtel, principauté de Berthier, ne fut guère, cependant, durant neuf ans, raison de souci pour la Suisse. L'avis de Chambrier était que tant que la principauté de Neuchâtel restait debout, les Cantons suisses pouvaient espérer conserver leur existence souveraine. Ce qu'il appelle l'*agonie cantonale* — atteinte au fédéralisme primitif — prétenduement provoquée par le despotisme radical, s'expliquait surtout par une lente évolution, un courant d'air plus vivifiant que nocif, qui partout déferlait. Il ne paraît pas que l'on puisse considérer Neuchâtel, l'un des fortins du conservatisme, comme une sorte de drapeau de ralliement pour les autres ; Chambrier ne force-t-il pas sa démonstration en assurant que Neuchâtel fut le boulevard des droits et de la liberté des Etats, et que si Genève et le Tessin faisaient encore partie de la Confédération, c'était au roi de Prusse, prince de Neuchâtel, qu'ils le devaient.

Le pasteur Alphonse Guillebert — que nous retrouverons comme

[1] *Les Mensonges historiques sur Neuchâtel* (238 pages) par Frédéric de Chambrier (fils) ; librairie A.-G. Berthoud, 4, rue des Poteaux, Neuchâtel 1880. Bibl. Ville de Neuchâtel, Cote Q. 533 (réfutation des « Mémoires politiques » de Louis Grandpierre).

membre agissant du Cabinet noir — prononçait au Château de Neuchâtel, le 1er janvier 1831, le discours annuel à l'adresse du souverain ; à ces vœux censés émaner du peuple neuchâtelois, répondit le Président de Sandoz-Rollin [1]. En se confondant en compliments, tant à l'endroit du roi qu'à celui du Conseil d'Etat, Guillebert y qualifie le peuple neuchâtelois de « fils aîné de la liberté en Europe ». Il ajoute : « la famille neuchâteloise mérite aujourd'hui d'être proposée comme le modèle des peuples » ! Définitions flatteuses aussitôt atténuées par Sandoz-Rollin dans sa réplique faisant allusion au « temps d'agitation et de trouble » caractéristique du moment. On sait qu'en septembre déjà, neuf mois après, éclatait la tentative étouffée de renverser le régime royaliste neuchâtelois, celle de Bourquin. Guillebert put donc apprécier sans grand délai à quel point peu appropriée avait été son épithète de « fils aîné de la liberté en Europe ».

*Le pasteur Jacques-Alphonse Guillebert (1792-1861).*

Membre du Cabinet noir.
Professeur de philosophie.

Photographie à M. Gustave de Coulon.

Quand Ulysse Guinand s'exprime en 1833 sur les événements neuchâtelois de 1831 et 1832, il avoue — en somme en contemporain — qu'*on ne peut être historien que des choses du passé* ! Ses *Fragments* de 1833 [2] — précédés de remarques intelligentes sur les périodes antérieures à la tentative révolutionnaire de 1831 — s'ils sont empreints d'un léger parti pris et sont entachés d'erreurs de jugement dues aux pseudo-*Mémoires* de Montmollin et à la *Chronique des Chanoines*, sont parfois amusants. On y trouve par exemple cette définition : *la domination prussienne, cette providence des royalistes* ! ? Guinand note qu'un ouvrage chinois sur

1 Discours coté à la Bibl. de la Ville de Neuchâtel : Q.D. 1140.

2 *Fragments neuchâtelois ou Essai historique*, par Ulysse Guinand, Lausanne, chez Marc Ducloux, éd. 1833.

Guinand, professeur de géographie et d'histoire à Neuchâtel, était le petit-fils de Pierre-Louis, le célèbre opticien. Ce fut révolutionnaire éclairé auquel Gallot, responsable de l'instruction publique de la ville de Neuchâtel, ne pardonna point ses jugements très neufs et ses études fouillées sur institutions et droit régionaux. Il fut arrêté sous le gouverneur de Pfuel et destitué en décembre 1831 par la Commission d'éducation pour incartade au règlement, et opinions politiques. Les royalistes ternirent sa conduite. De 1833 à 1845, il professa à l'Ecole normale et à l'Académie de Lausanne. On trouve ses publications à la Bibliothèque de la Ville de Neuchâtel. Ulysse Guinand vécut de 1810 à 1885. Son fils, Elie (1839-1909), ingénieur et architecte à Lausanne, y construisit l'Hôpital Cantonal ; ce fut l'un des créateurs du vignoble valaisan.

la géographie — trésor littéraire apporté en Europe par un professeur Neumann qui voyagea dans le céleste empire aux frais du gouvernement prussien — définit la monarchie prussienne d'un seul trait de plume, comme suit : « La Prusse est un village de la Russie » ? — Plaisante ignorance qui situerait Berlin encore infiniment plus loin de Neuchâtel qu'on ne l'espérait. Ce persiflage est plutôt anodin que terriblement condamnable.

Les archives de la famille de Sandol Roy, au manoir du Marais, à Couvet, contiennent des manuscrits interprétant les événements marquants du pays neuchâtelois. Bien qu'inspirés par de naturels sentiments royalistes, ils n'excluent pas la délibération. L'un d'eux, plein de détails inconnus sur la période de 1830 à 1848, procède à l'examen d'un problème original : *la séparation de Neuchâtel d'avec la Suisse.* On y voit, mécontents, les députés de Neuchâtel, à la Diète de 1832, sur le point de quitter Lucerne. On y trouve l'appréciation fort sensée, mais discutable, que Neuchâtel, indépendant, n'eût pu vivre dans l'isolement : « Admettons que la séparation d'avec la Suisse soit effectuée et que la neutralité du pays de Neuchâtel soit reconnue par la France ; la position ne changerait guère à moins que les Cantons de Berne et de Vaud ne prennent de l'humeur. La situation ne seroit pas viable bien qu'affranchie des camps fédéraux et des situations embrouillées. J'avoue cependant que ce n'est pas sans une espèce de regret que nous verrions cesser toutes nos relations politiques avec la Suisse. Les Neuchâtelois, seuls, ne sont pas une nation ; nous serions une peuplade douée de petites vues et passablement égoïste. »

Ce refus de reconnaître un caractère *national* au pays de Neuchâtel ne pouvait être inspiré que par le lointain reniement d'une libre souveraineté en 1707 ayant imposé à un petit peuple — à une collectivité d'individus très particularistes et parfois farouches d'indépendance — une atmosphère de subordination qui, au milieu des regrets, s'ancra dès lors comme une tradition.

Guillebert dans : *Neuchâtel principauté et Neuchâtel république,* étude de 298 pages, signée A. G., parue en trois parties de 1852 à 1854[1] notant la continuité du respect du principe monarchique dans le pays de Neuchâtel, pense — contrairement à Guinand — qu'il est bon d'écrire l'histoire *pendant qu'elle se fait* ; il est clair que dans ce qu'il appelle le *bilan de la monarchie et de la république,* la république de 1848 à peine née, pèse peu dans sa balance. Selon lui, on peut être assuré que tout bon royaliste est bon Suisse ! Son développement est fort dilué ; Rousseau y apparaît corseté dans des parenthèses ; une épitaphe anglaise y présente la république comme dangereux médicament de la monarchie : *J'étais bien, voulus être mieux, pris médecine et mourus !*

En réalité, dès 1848, la République neuchâteloise se regarda comme affranchie à bon droit d'une monarchie aussi complètement séparée d'elle. Outre cette irrémédiable séparation, l'Etat de Neuchâtel n'avait-il pas pris, cette année-là, des engagements bilatéraux vis-à-vis de la Confédération dont il était devenu un corps ?

[1] Voir table bibliographique.

En Prusse, la lutte sourde mais tenace, engagée entre les grandes influences qui se disputaient le pouvoir à ce moment-là, jetait sur la société de Berlin une teinte d'assez morne tristesse formant fâcheux contraste avec la bruyante animation des premières années du règne de Frédéric-Guillaume IV. Malgré certain relief religieux et philosophique, le rayonnement de Berlin était en baisse déjà en 1848. Ce déclin sera plus accentué encore en 1856.

Rougemont — que nous ne saurions déjà abandonner en chemin — estime qu'après que la révolution de Paris de février 1848, eût fait tache d'huile, Neuchâtel a *péri* sous les coups des étrangers plutôt que de la main de ses propres enfants. S'appuyant sur les publications de Guillebert, voire de Guinand, sur les *Mémoires* antérieurs de Samuel de Pury — sans se douter qu'ils étaient probable invention d'Abram de Pury — il sera enclin, quant à l'époque de 1856 qu'il a vécue et dont il a souffert, à sacrifier la logique au sentiment en frisant le pamphlet. Plus un fait historique, par le peu de temps écoulé, est proche de celui qui en parle, plus il risque d'être rapporté avec passion. L'équité en histoire exige parfois la mention d'incidents secondaires qui seuls peuvent créer l'ambiance et maintenir l'impartialité. Aussi bien, entre les points de vue Guillebert et Rougemont d'une part, et Guinand d'autre part, divergents quant à leur conception de l'*histoire,* doit-on admettre celui de Guinand, l'histoire n'étant, du reste par définition, qu'une relation du passé et non du présent, seul le recul permettant l'analyse d'événements simultanés souvent nombreux et complexes.

Rougemont montre les dissensions qui, de 1848 à 1856, affectèrent autant les républicains neuchâtelois que les partisans de l'ancien régime. Les travaux législatifs d'une jeune république, avançant parfois à tâtons, devaient reléguer de vieux statuts. La suppression de la *Bourgeoisie* de Valangin, puis celle des autres *Bourgeoisies* — celle même de Neuchâtel, corps battu en brèche, victime d'une réaction républicaine en septembre 1856 — furent évidemment de nuisibles disparitions. Non seulement les luttes entre Communes bourgeoises et Municipalités furent mesquines, mais le maintien des *Bourgeoisies,* comme celle de Berne, eût favorisé le respect du caractère autochtone et patrimonial de la région. Elles eussent aidé à lutter contre des envahissements peu souhaitables.

Une loi de haute trahison, du 31 juillet 1852, avait créé un malaise touchant à l'état de siège. Ce coup d'épée masquait des dissensions gouvernementales allant s'accentuant, corsées de soucis d'ordre administratif. Le président de la république, Alexis-Marie Piaget, écrivit de furieuses lettres à ses partisans à propos du projet de chemin de fer du Val-de-Travers, promesse non tenue depuis 1848 [1].

Cette faiblesse organique d'une jeune république était compensée par une scission conservatrice ; un des clans prônant la collaboration était repré-

1 Lettres inédites de Piaget « Patrie neuchâteloise » tome IV, page 187, dans : « La famille Guillaume ». Ces discussions gouvernementales excédèrent à ce point Piaget, qu'il finit par démissionner du Conseil d'Etat menacé d'être culbuté.

senté par l'ancien Président du Conseil d'Etat Chambrier, devise : *Prudence est mère de sûreté* ; l'autre brandissait un écriteau : *Fidélité au roi jusqu'à la mort* ! Peu importait à ce dernier l'infidélité du souverain, notoire par des promesses non tenues en 1707, notoire par la cession de 1806, notoire par sa remise de serment en 1848.

*Frédéric-Guillaume*
Prince de Prusse.

Rougemont fait grand cas des paroles prononcées, le 20 août 1851, par Frédéric-Guillaume IV, à Baden, devant 65 Neuchâtelois en visite. Sa Majesté, levant la main en signe de serment, s'était écriée : « Je vous donne ma parole d'honneur que je ne vous abandonnerai pas ». Le prince royal, surenchérissant, avait dit : « Moi aussi, je vous donne ma parole d'honneur, en mon nom et au nom de mon fils, que vous ne serez jamais abandonnés » !

On verra que ces nouvelles promesses se bornèrent à exiger l'élargissement des insurgés emprisonnés en 1856 ; c'était peu. On s'était trouvé là exactement en face de paroles en l'air, s'envolant de discours amicaux prononcés dans une réunion de partisans grisés par le nombre, la vieille camaraderie, les contacts fraternels et les libations. De tels propos avaient-ils une portée politique sérieuse ? Cette réception, plus ou moins mondaine, ces échanges de politesses, de compliments et de toasts portés avec vins rouge et blanc de Neuchâtel, pouvaient-ils être, quelques années plus tard, la raison du déclenchement d'une guerre européenne ? Cette agape, cette chaude atmosphère encouragea-t-elle peut-être cependant un roi influençable à obtenir des puissances, déjà l'année suivante, la signature du Protocole de Londres ?

En mars 1852, au moment où le renouvellement du Grand Conseil neuchâtelois allait donner, après des tiraillements, l'occasion aux royalistes de se compter, les abstentionnistes pressentant l'infériorité royaliste et leur défaite, raffermissaient néanmoins leur attitude intransigeante.

Tout au contraire, le roi lui-même, dans une lettre datée de Charlottenbourg le 18 mars 1852 — répondant à une lettre du 10, du baron de Chambrier — restait évasif sur la participation conservatrice aux élections ; il laissait entendre que la Russie et l'Autriche interviendraient pour rétablir elles-mêmes son autorité à Neuchâtel. Les royalistes, toujours di-

visés, adoptent alors une politique opposée à celle, plutôt optimiste, que le souverain préconise. Ils s'abstiennent dans les collèges électoraux où leur minorité est inévitable ; ils affrontent la lutte dans les autres. Sur 88 sièges au Grand Conseil, ils n'en obtiennent ainsi que 14. C'est deux mois avant la signature du Protocole de Londres, en gestation, aux espoirs trompeurs, et auquel a fait allusion la lettre de Charlottenbourg. A Saint-Petersbourg, Vienne, Paris et Londres, les sondages du roi en vue du Protocole ne rencontrèrent guère d'objections. Les puissances ne pouvaient décemment refuser au roi la politesse d'un appui « diplomatique » en vue de récupérer Neuchâtel [1].

De Balmoral, le prince Albert de Grande-Bretagne, le 6 septembre 1852, écrivait à son cousin Frédéric-Guillaume IV — à propos de Neuchâtel — une lettre d'une dizaine de paragraphes circonstanciés. C'était quelques mois après la signature du Protocole de Londres. Son coup d'œil d'ensemble sur la situation est logique, malgré des formes de politesse corrigeant un indéniable détachement. Il relève l'état d'esprit régnant chez ses alliés [2]. L'Angleterre, explique-t-il, ne peut, « c'est compréhensible », entrer en guerre avec la Suisse ! L'emprunt du territoire français par les armées prussiennes offrirait bien des difficultés. L'Autriche ne pourrait se risquer, sans l'accord de ses alliés, à prêter un appui militaire. Que retirerait effectivement le roi d'une telle restauration monarchique ? Une action armée, concertée contre une Suisse radicale, n'amènerait, par son impopularité et son caractère primitif, que des troubles sociaux dangereux pour tous les participants. D'autres considérations de cette lettre signée Albert — voilées ou explicites — forment un faisceau d'arguments décourageants et convainquants qui, à eux seuls, eussent dû inciter Frédéric-Guillaume IV à *interdire* fermement à tous ses émules des menées inutiles, et surtout, dans l'avenir, une tentative de contre-révolution. On verra plus loin, au chapitre *Interventions*, comment le même prince Albert, dans une lettre au baron de Stockmar, s'exprime au sujet du putsch qui vient de se produire à Neuchâtel.

Le Président Frédéric de Chambrier, tête de la fraction royaliste opposée à l'insurrection de 1856, était un esprit supérieur. Parmi d'autres,

1 *Le Républicain neuchâtelois* du 27 mars 1852 et son supplément, ainsi que les Nos des 30 mars et 22 avril suivants, contiennent l'insertion, sensationnelle à l'époque, d'une correspondance confidentielle de MM. Frédéric de Chambrier, père et fils, à Neuchâtel et Berlin, avec des tiers, dont un à La Chaux-de-Fonds. (Collection de papiers J. Petitpierre.) Ces révélations furent possibles grâce à l'espionnage républicain, « une fée » ! Le journal observe que la patience et la confiance en une restauration monarchique consacrée par l'Europe, se résume en ceci : « Le grand courage, c'est d'aller appeler les armées étrangères et d'arriver parmi les bagages quand les ennemis auront ouvert le chemin. » Ces publications, d'allure pamphlétaire, donnent in extenso la réponse du roi à Chambrier, datée de Charlottenbourg le 18 mars 1852 ; copie de ce contexte avait été envoyée aux royalistes de tous les districts. Sa Majesté y avouait clairement ne pouvoir intervenir les armes à la main sans troubler la paix de l'Europe. Les révélations du *Républicain neuchâtelois* montrent que le Président Chambrier était favorable à l'exercice des droits civiques des royalistes, alors qu'à ce moment-là son fils y était opposé.

2 Cette lettre en allemand, extraite des Archives particulières Brandebourg-Prusse, à Charlottenbourg (Rp. 50 Jc), fut publiée par E. Bonjour dans *Vorgeschichte des Neuenburger Konflikts 1848-56;* Ed. Paul Haupt, chez Max Drechsel, Berne et Leipzig, 1932.

le fait suivant en est un témoignage. Bien qu'ayant, depuis 1848, désapprouvé tout projet de revanche, de prise d'armes royaliste, et alors que les insurgés de septembre 1856 ne le mirent pas dans le secret de leur décision, il fut confondu dans le public — la scission du camp de la réaction étant ignorée de la population — avec les organisateurs du putsch. Pour le commun, il fut englobé dans la caste momentanément réprouvée. A ce point, que le 3 septembre 1856 une balle fut tirée sur lui à sa campagne de Cormondrèche ; elle donna dans le mur au-dessus de sa tête. L'auteur de l'attentat était un de ses obligés ; il ne voulut pas en connaître le nom « afin, dit-il, qu'aucune pensée d'amertume ne m'arrête dans le bien que je veux continuer à lui faire ».

*Prince Albert de Grande-Bretagne*
Duc de Saxe-Cobourg-Gotha.

Le Président de Chambrier se montra esprit d'élite dans tous les services qu'il rendit au pays comme dans ses publications laissées à ses contemporains et à la postérité [1].

Non seulement lui, mais un de ses fils, autre Frédéric de Chambrier, fut clairement opposé à la tentative de contre-révolution qui se préparait. C'est à ce fils qu'il appartint d'expliquer pour quels motifs son père et lui condamnèrent d'avance la prise d'armes de 1856.

Ce fils, né en 1817, décédé en 1894, fut une intéressante figure de la seconde période prussienne de Neuchâtel. Il avait été maire de La Chaux-de-Fonds en 1845, député à la Diète et au Corps législatif, les années suivantes. Le 1er mars 48, il est envoyé à Berne auprès du Directoire pour réclamer la venue de deux Commissaires fédéraux. Il sera secrétaire

[1] Frédéric de Chambrier, né en 1785, décédé à Cormondrèche le 21 octobre 1856 — soit quelques semaines après l'insurrection de septembre, à 71 ans — fut adopté, en 1797, par son parent le gouverneur Jean-Pierre de Chambrier d'Oleyres. D'abord officier, puis Conseiller de la Légation de Prusse près la Confédération helvétique en 1806, Frédéric de Chambrier travaille ensuite avec entrain, dépense ses forces et ses facultés au profit des disciplines les plus variées de l'activité neuchâteloise ; il est Juge au Tribunal souverain, vivant promoteur de la Chambre d'assurance contre l'incendie, de la Caisse d'Epargne et de la Première Académie de Neuchâtel. Il sera député aux Diètes fédérales, Procureur général, membre de la Commission d'éducation, député au Corps législatif de 1831 à 1848, président du Conseil d'Etat de 1836 à 1848.

En sus de son ouvrage connu : « Histoire de Neuchâtel et Valangin jusqu'à l'avènement de la maison de Prusse », ses études où ses qualités se révèlent, ont trait au droit international en fonction du sort de Neuchâtel, à la culture de la vigne, à la

de la Légation de Prusse en Bavière, puis, dès 1851, chancelier de la Principauté-Canton, avec résidence à Berlin.

Ce son de cloche d'un royaliste sera d'une résonance particulière. C'est une tache de couleur vive sur un tableau plein de grisailles. Son exposé, imprimé en 1860, publié sous l'anonymat, reflète des opinions mûries en famille. Son titre sera : *Des causes et des conséquences du 3 septembre 1856 dans le Pays de Neuchâtel*[1]. Il y déclare qu'on l'a pressé de compléter un exposé paru en 1858. C'est celui de Petitpierre de Wesdehlen qu'il critique en guise de compliment et de complément. Une pièce manque au procès instruit au tribunal de l'histoire ; il ne veut point que son silence soit interprété comme un acquiescement.

Il écrit : « Une voix seulement n'a point encore été entendue dans ce débat et elle a pourtant le droit de l'être, c'est celle des royalistes qui ont hautement désapprouvé le mouvement de septembre et qui ont refusé d'y prendre part. On sait à quelles attaques ils ont été exposés. »

Bien que certaines de ses observations n'aient été livrées à la publicité qu'en 1860, il convient, malgré leur arrangement, de ne pas les ignorer.

Il blâme la funeste politique qui sema la discorde au sein de son parti. Il n'éprouve pas d'animosité contre les instigateurs d'un putsch qui, selon lui, perdirent la monarchie en vilipendant une politique conservatrice cohérente. Il stigmatise l'idée fixe d'un mouvement à main armée qui depuis longtemps hantait certains esprits. Pour lui, l'insurrection de 1856 heurtait la logique. — Pourquoi ?

Le 29 février 1848, après la victorieuse Révolution de Paris, alors qu'à Neuchâtel le Conseil d'Etat du roi avait décrété des mesures de défense qu'on n'eut pas le temps de prendre, les royalistes influents du Locle n'engageaient-ils pas ceux de La Sagne déjà sous les armes, *à ne rien entreprendre d'inutile* ? Après les lettres patentes du roi du 5 avril 1848, des royalistes convaincus, [qui ne se sentaient donc plus des parjures] prirent bel et bien part à toutes les élections. Ils ont même prêté serment de fidélité à la Constitution républicaine. Leur participation aux affaires publiques n'était donc plus question de *morale*, mais simplement de devoir et d'utilité ; ils avaient donc déjà lutté par les moyens légaux contre les empiètements du radicalisme !

A l'appui de ce memorandum, Chambrier souligne encore une fla-

responsabilité pécuniaire en cas de guerre malheureuse, à divers problèmes financiers, à l'administration et à l'instruction publique. Il était très cultivé, avait une parfaite connaissance du latin et du grec, formé qu'il fut par « le gouverneur » disposant d'une bibliothèque d'où n'étaient absents ni les propres et nombreux mémoires publiés par un digne maître, ni les œuvres d'autrui et traités de renom.

Les remarquables discours que prononça, à la Diète helvétique, le Président Chambrier, lui eussent acquis au parlement d'un grand Etat, une renommée européenne. Ces renseignements sont fort incomplets. La « Biographie neuchâteloise » de Jeanneret et Bonhôte (1863), le « Messager boiteux » de 1858 donnent d'autres détails sur cette vie pleine de savoir, de labeur, de générosité et de distinction. Frédéric de Chambrier avait épousé, en 1815, Julie de Pury dont il eut trois fils. Ce fut incontestablement une des personnalités de l'ancien régime, dont on peut assurer qu'elle ne dut point sa situation à l'héritage de privilèges, mais qu'elle se l'acquit par sa vivante ouverture d'esprit et ses qualités de cœur.

[1] Voir table bibiographique.

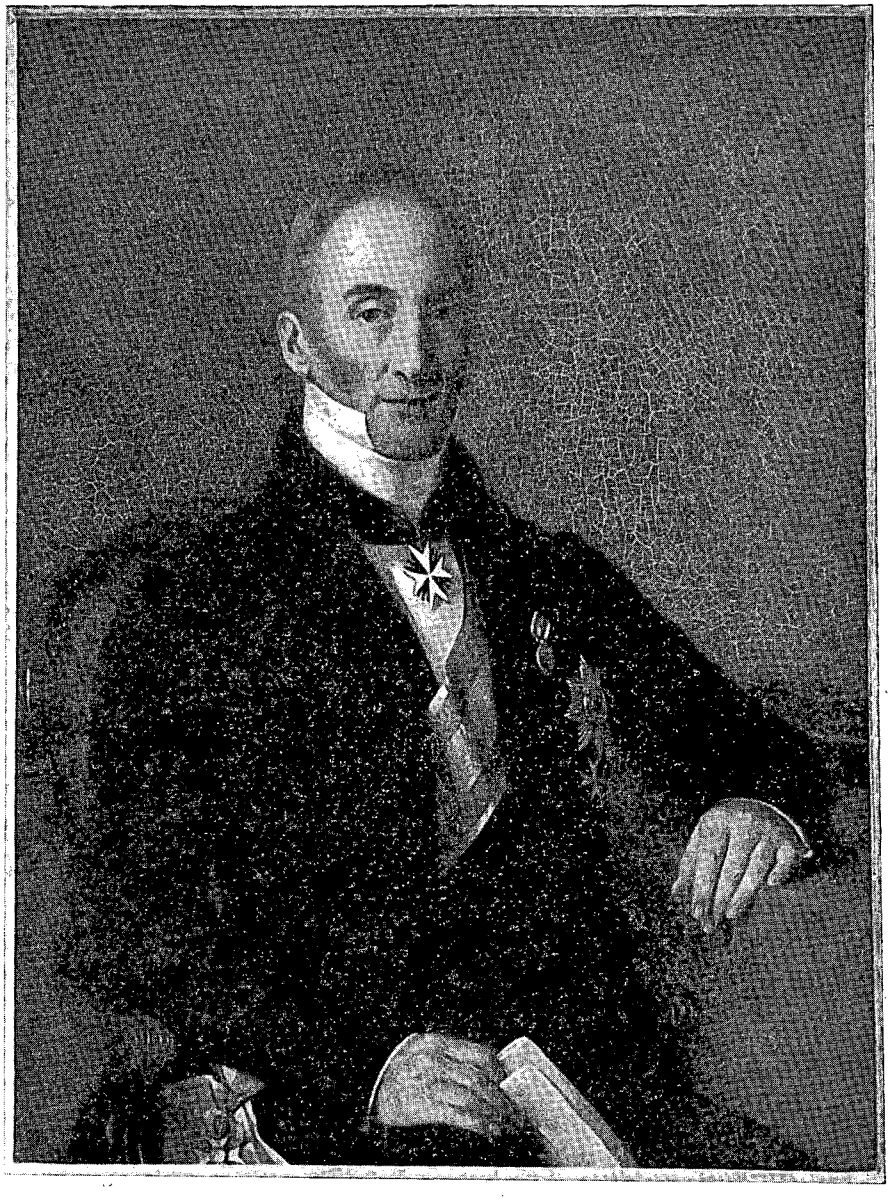

*Frédéric de Chambrier (1785-1856).*

Chef spirituel d'une importante fraction royaliste qui désapprouva l'insurrection de 1856.
Ancien président du Conseil d'Etat de 1836 à 1848.

Portrait à l'huile peint par Dietler, au Château de Cormondrèche.

grante contradiction des royalistes du Locle qui, de 1852 à 1856, se montrèrent ardents abstentionnistes, alors qu'en 1848 ils avaient mis en élection M. de Rougemont dont la candidature au Grand Conseil de la République fut appuyée par plus de 600 partisans ! Cela ne signifiait-il pas qu'en 1848 les royalistes *déjà* ne plaçaient plus du tout la question sur le terrain *moral,* ou du *respect du serment* au roi ? Ne se considéraient-ils pas dès ce moment-là, sans équivoque, comme entièrement déliés ?

On peut remarquer que les termes de moralité, de conscience, de devoir, de fidélité, de *serment* n'appartiendront postérieurement qu'à un vocabulaire ressuscité plus tard par les meneurs pour excuser leurs erreurs. A un seul moment très bref — celui qui s'écoula entre le 1er mars 1848 et les lettres du roi du 5 avril suivant — les fidèles pouvaient se croire encore liés par leur serment. Il n'avait du reste aucune valeur puisque par ses actes durant cette période le roi ne tenait pas le sien. On peut cependant admettre que *durant quelques semaines seulement, en 1848,* les prétendus fidèles purent être embarrassés et perplexes.

Chambrier énumère trois motifs pour lesquels fut foncièrement funeste, irréfléchie, l'entreprise de 56. Ces motifs sont : la situation politique en Europe, la position du roi, les possibilités royalistes de Neuchâtel.

S'agissant du *premier motif,* le roi lui-même avait déclaré à plusieurs reprises que le moment d'une restauration monarchique de Neuchâtel dépendrait des dispositions de ses alliés. L'Europe *pouvait,* mais il fallait s'attendre à ce qu'elle ne *voulût pas.* On spécula à Neuchâtel sur l'espoir qu'une restauration monarchique ne pourrait être que soutenue par des Etats monarchiques. Ce calcul simpliste méconnaissait les conjonctures de l'ambiance diplomatique de cabinets européens unis par le Protocole de Londres, mais désunis pour d'autres raisons prépondérantes.

Le rappel que fait Chambrier des cinq paragraphes du Protocole de Londres, insiste sur le fait que cette convention — signée par Kubeck, Walewski, Malmesbury, Bunsen et Brunnow, représentant l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie — ne prévoit qu'un appui *diplomatique,* soit une voie de conciliation excluant tout coup d'Etat pour replacer le Canton de Neuchâtel sous la souveraineté du roi. Les puissances s'entendront quand faire se pourra pour persuader la Confédération. Consentira-t-elle à redresser des droits théoriquement reconnus par le Congrès de Vienne, mais suspendus depuis 1848 ?

Etait-il décent — au vu d'un acte très clair de puissances *qui se réservent d'examiner elles-mêmes les moyens pacifiques* de rendre le pays de Neuchâtel au roi — d'attaquer ce pays à main armée, au nom du roi ? Aujourd'hui, le recul des ans permet de mieux mesurer l'action des insurgés. Ils tentèrent de se substituer à quatre puissances européennes en s'appuyant sur un Protocole de Londres dénaturé et en usant d'une brutalité qu'elles réprouvaient. Le choix fait par quelques hommes, du 3 septembre 1856, comme date d'un coup d'Etat, prenait l'aspect d'une leçon donnée à ces puissances, même si on ne les forçait qu'à discuter.

Qu'en est-il du *second motif* d'obstruction péremptoire, invoqué par Chambrier : la position personnelle du roi ou de son gouvernement ? Le roi

savait, par le premier Congrès de Paris où assista Manteuffel, que ses alliés ne jugeaient pas qu'en 1856 le moment fût venu pour lui de revendiquer, fût-ce pacifiquement, ses prétendus droits sur Neuchâtel. Frédéric-Guillaume IV n'ignorait donc pas qu'une action brusquée devant entraîner un grave conflit avec la Suisse, serait réprouvée par les puissances. Il avait même auparavant donné un ordre de sa main, interdisant toute tentative de contre-révolution. Le prince de Prusse, en promettant pour lui-même et pour son fils, de ne jamais abandonner Neuchâtel, avait ajouté : *« Pas d'imprudences »* ! Mieux que cela, Chambrier affirme, et nul n'était mieux placé que lui pour le savoir, que le roi, depuis 1848, avait vingt fois répété — et peu de semaines encore avant le 3 septembre — qu'une prise d'armes inopportune ou malheureuse perdrait à jamais la cause royaliste à Neuchâtel. On sait que malgré cela — et bien que cette cause eût été perdue d'avance — le Cabinet noir dont nous ferons connaissance, alla de l'avant [1].

S'agissant du *troisième motif* d'échec certain des extrémistes, il faut retenir leur impatience et l'évocation de la fatalité, deux mauvaises conseillères. On craignait la catastrophe ; on agirait tout de même.

*S'abstenir* encore ? On s'écria en 56, comme en vain en 49, en 51 et 52 : « A présent ou jamais ! » Des hommes souffrant de l'aggravation — par leur faute — d'un état de fait devenu pour eux intolérable, se confiaient à la fatalité, sentiment d'un paganisme tout oriental mélangé d'un christianisme quelque peu douteux : *Si Dieu est favorable à notre cause elle triomphera !*

Chambrier, en réaliste, persiflant les responsables, écrit : « Nous avons reçu l'intelligence pour voir, la raison pour juger, le bon sens pour nous guider et pour agir ; c'est d'après l'emploi que nous aurons fait de ces nobles facultés que l'histoire appréciera notre conduite et non pas d'après les décrets impénétrables de Dieu ! » Ignorant l'opinion du roi — trompés sur les volontés de celui-ci parce qu'on le leur présenta comme approuvant le mouvement — des naïfs ajoutèrent : « Nous avons fait notre devoir — au roi de faire le reste ! » Mais ce *reste* ? — c'était *tout* ! Et Sa Majesté *ne voulait, ni ne pouvait rien faire !*

Les réactionnaires de 56 nourrissaient même de l'animosité contre le gouvernement royaliste neuchâtelois de 48 qui « pour éviter toute effusion de sang » s'était rendu sans combattre. Selon eux, il eût dû se battre pour le souverain ! Chambrier insiste sur le fait qu'en 1848 des ordres de résister à la révolution avaient été donnés ; la rapidité des mesures militaires de l'adversaire empêchèrent leur exécution. Le Conseil d'Etat royaliste, à l'époque, avait fait tout son devoir envers le roi en refusant de se rendre tant qu'il n'y était point autorisé. On avait ensuite révoqué les ordres de

[1] Au moment de la contre-révolution, il est avéré que Frédéric-Guillaume IV se trouvait dans un état de santé pitoyable. Il est présenté par Charles Gay, dans l'*Histoire d'une annexion,* comme se contredisant, voulant, avec l'obstination de la faiblesse, des choses impossibles, répudiées le jour avant — triste jouet de son entourage. Dans l'infortune de la maladie, que valait un subit acquiescement à l'insurrection ? Nous verrons que la relation que donne le général de Gerlach, sur ce qui se passa à Berlin quelques jours avant le putsch, complétera ces renseignements.

résistance pour éviter aux Neuchâtelois une bagarre générale sans résultat possible pour la cause royaliste. On verra pour quels motifs les reproches de manque de mordant adressés aux royalistes de 48 par ceux de 56 frisèrent l'incohérence.

Les observations de Frédéric de Chambrier, fils, dans sa publication anonyme de 1860, sont fort judicieuses. Elles s'inspirent du sentiment qu'exprimait déjà son père dans un manuscrit conservé, où, ayant analysé les deux issues qui — en 1848 — s'offraient au gouvernement royaliste : « résistance par la force des armes » et « résistance par la force du droit », il poursuivait en ces termes [1] : « Qui n'a présens à la mémoire les exemples récens de ces luttes armées entreprises avec une confiance apparente ou aveugle et qui n'ont laissé que des regrets sans compensation ? C'est dans la ligne politique suivie par les royalistes du 1er mars au 11 avril que nous voyons l'accomplissement du devoir de conscience et de la fidélité au serment. Car si ne pas combattre l'insurrection les armes à la main, étoit, comme on l'a écrit un péché, chaque citoyen seroit obligé d'aller se battre même seul, puisque les considérations du nombre et de la force matérielle n'autorisent jamais le mal moral. »

« La question de savoir, si, dans un moment donné, il faut combattre ou non par les armes, même l'insurrection, dépend, pour le subalterne des ordres qu'il a reçus et pour le supérieur qui les donne, d'une saine appréciation des forces opposées, des chances de succès, des conséquences militaires et politiques de la défaite. Personne assurément n'a songé à critiquer comme mal moral, la conduite du maréchal Radetzky pour avoir cédé à l'insurrection de Milan au lieu de la combattre à outrance, avoir abandonné toute la Lombardie pour ne pas risquer la destruction de l'armée qu'il commandait et s'être retiré dans le camp retranché de Vérone. »

« Pour nous, notre devoir étoit de ménager le sang des fidèles sujets du Roi qui auroit été inutilement versé, de maintenir dans leur intégrité l'honneur et les droits de Son Gouvernement qui auroient été également compromis par une capitulation ou par la fuite et que le refus d'abdiquer maintenoit en plein, et d'assurer ainsi, selon notre pouvoir, l'attitude fidèle et loyale du Pays. Pour tout cela, nous avons aussi trouvé un camp retranché dans les murs d'une prison. »

« Il nous a été bien doux d'apprendre que les populations qui, comme celle de la Sagne, se sont mises sous les armes le 29 février [1848], toutes prêtes à verser leur sang pour la défense du Gouvernement du Roi, avaient d'abord été étonnées et affligées de ce qu'on ne le leur demandait pas. Elles ont été ensuite, pour ainsi dire, unanimes à adhérer à une détermination qu'elles reconnaissoient avoir été dictée par la loi et la nécessité. Enfin, il ne nous reste plus rien à souhaiter, puisque nous avons reçu immédiatement, par l'Ordre du Cabinet du 11 avril, un témoignage solennel de satisfaction de celui à qui nous devions compte de nos actes, et qui traita la fidélité et la loyauté dans une grande infortune, comme il auroit pu récompenser la fidélité couronnée par le succès de la victoire. »

1 Documents inédits fournis par les descendants du Président de Chambrier, et copiés, le 7 août 1957, au Château de Cormondrèche.

En *post-scriptum,* Chambrier, père, mentionnait que la publication de ces réflexions — dont je ne tire ici que quelques fragments — fut suspendue sur le désir de plusieurs Conseillers d'Etat auxquels il en avait donné lecture le 13 mai 1850. Il ajoute que ces notes lui sont du reste strictement personnelles. Son fils, en revanche, dans sa publication de 1860, développe le sujet en faisant valoir d'impérieux arguments sans ménager les insurgés de 1856. On verra, en comparant, qu'en 48, les royalistes cédèrent honorablement devant l'attaque, tandis qu'en 56 ils perdirent la face après avoir *surpris* le Château de Neuchâtel non défendu.

Ces notes comparatives dont la matière englobe révolution et contre-révolution en présentant quelques personnages, contribuent à restituer l'esprit dans lequel fut ourdi le complot d'un Cabinet noir ; elles sont nécessaires à la description d'une position *régionale,* source du conflit prusso-suisse qui risqua de dégénérer, selon certains auteurs, en une conflagration européenne.

# III. COMPLOT

*Le Cabinet noir. Portraits du comte Petitpierre de Wesdehlen et de l'ambassadeur de Sydow. Démêlés du Président de Chambrier avec le Cabinet noir. Opinions du pasteur Alphonse Guillebert ; ses bouts rimés. Papiers inédits et correspondance conservés en Angleterre par le capitaine Ibettson. Missives Ibbetson-Armand de Perregaux ; Petitpierre de Wesdehlen éconduit à Paris en avril 1856 par l'ambassadeur de Grande-Bretagne. Aperçu historique et descriptif de la « Mettlen » près de Berne, résidence Pourtalès, d'où partirent pour Neuchâtel les ordres d'insurrection royaliste. Pourtalès et ses proches. Journal de 1848 à 1857 de Magdelaine de Montmollin. La Borcarderie. Emotions provoquées par la soldatesque. « Notes sur ma vie » de Frédéric de Perregaux. Confusion entre fidélité de sentiment et fidélité jurée. Le général de Gélieu, sa carrière, sa famille. « Mémoires » de l'adjudant général Léopold de Gerlach ; Pourtalès à Berlin, fin août 1856.*

---

La philosophie politique dont étaient empreints les doctrinaires du régime déchu, attisée par une sorte d'élan mystique impliquant condamnation des parjures accusés de révolte contre le roi et contre Dieu, devait — tant elle était infuse — faire passer ceux qu'elle animait, du plan moral au plan pratique.

Un « divorce idéologique » du peuple neuchâtelois — selon l'expression fort juste de M. Louis-Edouard Roulet[1] — quand il n'offrait pas des aspects décelables et variés, se préparait dans le secret, dans un comité secret que la rumeur publique baptisa *Cabinet noir*. Est-ce bien là terme approprié pour désigner un groupe à effectif flottant, d'anciens magistrats, d'officiers ou de personnages participant irrégulièrement à des réunions subversives ?

Avant de prendre diverses significations, le terme général de *Cabinet* fut employé restrictivement. Un *Cabinet noir*, par exemple, fut à l'origine un bureau de poste clandestin, où des employés qualifiés décachetaient les lettres et scrutaient la correspondance. Le terme prit une extension pour désigner, en France, l'un des rouages les plus puissants de la police secrète, fournissant maintes fois au despotisme de redoutables armes.

[1] « Aspects neuchâtelois d'une contre-révolution » voir : « Musée neuchâtelois » Nos 4-5, juillet-octobre 1956.

Si Richelieu donna, le premier, le triste exemple du bris des cachets, c'est sous Louis XIV que fut créé un *Cabinet noir* violant la correspondance des particuliers au profit du roi. Sous la Régence, cette institution était établie pour déjouer les intrigues politiques ou amoureuses ; quatre employés, toujours sous la surveillance du directeur des postes — extrêmement habiles dans l'art d'amollir les cachets à l'eau tiède et de les remplacer — travaillaient à cette inquisition épistolaire. Le Cabinet *noir* étudiant primitivement le courrier intercepté, comprenait 22 membres réunis *de nuit* ; leurs « extraits » étaient répartis avec à propos ; les investigations portèrent également sur le contenu des valises diplomatiques dont les destinataires ne prenaient connaissance qu'après l'ennemi.

L'abolition du Cabinet noir fut décidée en France par l'Assemblée nationale de 1789, mais il réapparut sous la Restauration pour se muer, peu après, en un contrôle ostensible, les lettres, plis surveillés portant la mention « ouvert par autorité de justice » ; ce fut un mode de surveillance ou de censure, ressuscité à titre de réciprocité entre Etats, même durant les guerres de 1914 et 1939.

Ce rapide coup d'œil, sur ce que signifia dans l'histoire : *Cabinet noir*, sert à différencier cette définition du *Cabinet noir neuchâtelois*, uniquement *officieux* groupement de complot, sans mission d'inquisition, de contrôle de courrier ou d'espionnage. L'ennemi, en l'espèce la République, travaillait du reste au grand jour.

A Neuchâtel, les principaux membres du Cabinet noir, qu'on eût aussi bien pu baptiser cabinet gris ou vert, étaient le comte Georges-Frédéric Petitpierre de Wesdehlen, âme du complot, le comte Charles-Frédéric (dit Fritz) de Pourtalès-de Steiger, le colonel Henri-Frédéric de Meuron (trois Frédéric, prénom sympathique à la cour de Berlin), le pasteur Jacques-Alphonse Guillebert, Henri-Auguste Perret-Gentil, ancien professeur de théologie, Armand de Perregaux, Charles-Auguste Jeanneret, du Locle, notaire, ancien maire des Brenets, Philippe-Henri Matthey-Doret, ancien maire de La Brévine, Louis-Auguste Humbert, ancien justicier de La Sagne, le capitaine Paul Fabry, de La Sagne. Autour de ce groupe manœuvrèrent, selon l'époque, quelques émissaires ou comparses, tels le capitaine Ibbetson, le lieutenant de Gélieu et surtout de précieux affiliés ou agents dans les villages du pays et jusqu'à la Neuveville, comme le ministre suffragant Paul-François Matthieu. Ce fut autant de royalistes aveuglement dévoués, entretenant une correspondance politique extrêmement discrète avec l'état-major noyauté de la capitale. L'espoir était entretenu par des visites faites Outre-Rhin.

Qui était le chef du Cabinet noir ?

Georges-Frédéric Petitpierre, originaire de Couvet et de Neuchâtel, né à Neuchâtel le 21 octobre 1791, dont la mère était une Rougemont — après séjours à Zurich et Heidelberg — débuta en travaillant à Berlin dans les bureaux du Ministère des affaires étrangères. Il passe, à la Légation de Prusse à Turin, secrétaire du titulaire de cette dernière, le comte de Waldbourg-Truchsess-Capustigal dont il deviendra le gendre. Le voici Conseiller de légation à Turin, Madrid et La Haye.

En 1832, il décline le poste de ministre de Prusse aux Etats-Unis,

préférant celui de Conseiller d'Etat à Neuchâtel, comme directeur du Département de l'Intérieur. Cette année-là, le 13 janvier, il reçoit de Frédéric-Guillaume III le titre de comte de Wesdehlen. Sept mois après, le 6 septembre, il se marie. Il épouse Hermine, fille du comte de Waldbourg-Truchsess et d'Antoinette, née princesse de Hohenzollern-Hechingen. Son futur beau-père est sans doute intervenu d'avance auprès du roi pour élever son rang et rendre plus harmonieuse une prochaine union. Le nom de *Wesdehlen* n'était pas, à ce moment-là, celui d'un comté, sorte de fief qui eût pu constituer une dot ou l'attribut du titre. C'était simple nom rappelant un lieu sis dans la circonscription de Waldbourg, en Prusse orientale.[1]

La révolution de 1848 supprime la mission de Conseiller d'Etat de Petitpierre de Wesdehlen, détenu au Château durant dix semaines avec la plupart de ses collègues. Elle supprime aussi son zèle de membre de la Commission de la première Académie de Neuchâtel sacrifiée. Une erreur avait été commise en effet. Sous prétexte d'obédience royaliste des professeurs, la république biffa d'un trait de plume l'Académie de Neuchâtel. L'ébranlement causé dans le pays par la disparition du foyer de hautes études — d'une élite primant de loin les prétentions au savoir de certains hommes politiques comme Steck, Conseiller d'Etat et chef de l'instruction publique, borné et paresseux, dont l'accent germanique donnait la chair de poule à ses interlocuteurs — fut considérable. Pour les gens cultivés, une région sans Académie abritait une collectivité sans tête ; une *capitale* était *décapitée*. Une nuit de 18 ans, jusqu'à la loi de 1866 rétablissant une nouvelle Académie, allait régner. Il était au reste évident qu'une contre-révolution royaliste en 1856 ne pouvait projeter parmi les Neuchâtelois le moindre faisceau de lumière réparatrice.[2]

Dès 1848, Petitpierre de Wesdehlen est, à Neuchâtel, le principal représentant d'un royalisme intransigeant. Ses dehors réservés en font un personnage courtois mais distant ; c'est la distance, un caractère fermé,

1 Selon renseignements dus à mes correspondants : MM. les Drs Herberhold, archiviste de l'Etat à Sigmaringen, et Forstreuter, archiviste de l'Etat à Göttingue, il y a en Allemagne deux endroits du nom de Wesdehlen. Selon le Dr Forstreuter (qui fut, de 1927 à 1945 archiviste de l'Etat à Königsberg) l'histoire précise du nom de Wesdehlen est plus malaisée à retracer au 19e siècle qu'au 18e, parce que les actes du 19e ont été beaucoup moins publiés dans le détail. Il y a « Wesdehlen » dans la circonscription de Königsberg, et « Wisdehlen » (aussi « Wesdehlen ») dans celle de Gerdauen. Le Dictionnaire de la noblesse de Prusse, de Ledebur, indique que le nom des comtes de Wesdehlen est dû à la terre sise dans le district de Gerdauen. Cette assurance est controuvée, parce que Petitpierre de Wesdehlen tient son nom, au contraire, du fait de son beau-père possédant parmi ses terres de Waldbourg, celle de Wesdehlen — sorte d'ouvrage militaire avancé — de la circonscription de Königsberg.

Il est possible que le dépôt actuel des Archives Centrales de Berlin-Dahlem contienne, avec l'entérinement des lettres royales dédiées à Petitpierre conservées dans les archives de sa famille, un commentaire plus détaillé sur l'origine du nom. Mes quelques précisions paraissent toutefois suffisantes à identifier le « chef du Cabinet noir de la contre-révolution neuchâteloise ».

Les fonds d'archives allemandes donneraient en outre de nombreux renseignements sur les Waldbourg, originaires, non pas de Prusse, mais de Souabe. De la branche qui se fixa en Prusse orientale, aujourd'hui éteinte, Wesdehlen fut l'un des héritiers, avec les comtes Dohna.

2 « Patrie neuchâteloise » tome II, p. 181 à 201 (étude rétrospective) « L'Université de Neuchâtel » avec 5 clichés.

qui, chez lui, conjugué avec une absence d'antennes suffisantes, le privera de la perspicacité nécessaire à un chef de parti. Son rôle dans ce complot sera défini. Il en fut l'animateur de 57 à 65 ans, longtemps avant qu'il s'éteigne, en septembre 1883, à 92 ans, à Saint-Aubin. Le « Messager boiteux » lui consacra un article nécrologique en 1885.[1]

Si les idées du chef du Cabinet noir ne sont guère malaisées à deviner, nous reviendrons sur certaines d'entre elles qu'il fit diffuser à Paris, sans nom d'auteur, en 1858, après un échec qu'il cherche à justifier. Sa relation est intitulée : *Récit des événements de septembre 1856 dans le Pays de Neuchâtel.*

Peu après l'avènement de la République de 1848, Petitpierre de Wesdehlen avait remis à Berlin une sorte de statistique tendancieuse d'où il serait résulté que les électeurs neuchâtelois, au nombre de 14898, auraient accusé une majorité royaliste des 3/5, déduction faite des votants suisses non autochtones ! Le but de cette démonstration était de faire croire que ce n'étaient point les Neuchâtelois qui avaient fait leur révolution, mais le radicalisme suisse. Or, tout électeur suisse, domicilié depuis 2 ans dans le Canton de Neuchâtel, y jouissait des mêmes droits politiques que les Neuchâtelois proprement dits. Implicitement, le geste de Wesdehlen semblait séparer le petit-lait de la crème, l'ivraie du bon grain. Il faut remarquer qu'ensuite d'une progressive assimilation, déjà les réfugiés français de la révocation de l'Edit de Nantes, puis, plus tard, les Suisses ou les étrangers d'où qu'ils vinrent, se révélèrent avant tout très travailleurs en se fixant en pays neuchâtelois parmi les indigènes ou les autochtones.

Cette espèce d'affection intéressée, de prédilection pour les hommes du terroir, marquée par Wesdehlen (qui avait — lui — épousé une étrangère !) fut partagée par Rougemont qui la manifesta sous une forme différente, lors du Congrès de Paris où Frédéric-Guillaume IV l'envoya assister son ambassadeur Hatzfeldt ; Rougemont inclura parmi les prétentions du roi celle de provoquer une revision de la constitution neuchâteloise *par les seuls Neuchâtelois de naissance !* Il faut reconnaître qu'à Neuchâtel plus qu'ailleurs, le renouvellement de la population par éléments du dehors fut sans cesse précieux stimulant. Cet esprit exclusif, prôné par Wesdehlen et Rougemont, en se perpétuant à travers les ans, impliqua un complexe de castes négatif, une dangereuse atmosphère allant dans certains milieux jusqu'au mépris du travail.

1 Son portrait le représentant à 36 ans — partiellement reproduit ici — propriété de Mlle Marguerite de Pury, à Neuchâtel (cadeau de son oncle Georges de Wesdehlen, de Genève), est une huile dont il existe encore une réplique dans cette ville. C'est une toile de Sulzer. Le peintre David Sulzer, né à Winterthour en 1784, mourut à Weinfelden en 1868. Elève à Paris, en 1803, du fameux Jacques-Louis David, il devait acquérir en Suisse une belle réputation de portraitiste en raison de l'excellente ressemblance qu'il donnait à ses personnages. Les meilleures collections privées de Winterthour, et certains musées, s'honorent des toiles de Sulzer ; le D. H. B. S. publia son autoportrait, et le « Dictionnaire des Artistes suisses » une biographie due à Louis Calame, professeur à Winterthour.

En 1855, Petitpierre de Wesdehlen maria une de ses filles au prince Annibal Simonetti, à Ancône. Son fils, Hermann, servit comme officier à Berlin. Son autre fils, Louis-Frédéric, sera appréhendé à Neuchâtel, ainsi qu'on le verra.

Cette constatation se vérifia *a contrario* dans des cantons voisins ayant également subi l'évolution de 1848, où de nombreux descendants de milieux privilégiés ne boudèrent pas le travail resté en honneur dans leurs familles. Voyant un régime aboli, ils se mirent aussitôt à l'étude, à la tâche, à l'assaut de professions variées, et évitèrent à leurs villes et à leurs régions *un vide sensible dans la vie collective ;* ce vide, dans le Pays Neuchâtelois, eut d'irréparables conséquences dont ne furent pas les moindres : d'une part, la disparition en quelques générations de fort belles fortunes, pourtant édifiées par le *labeur* des aïeux, d'autre part, la partie belle, faite précisément dans la vie sociale *aux ressortissants d'autres cantons ou à d'actifs étrangers.*

*Georges-Frédéric Petitpierre, comte de Wesdehlen (1791-1883).*

Chef du cabinet noir. Inspirateur du mouvement royaliste de 1856

Peinture à l'huile de 1828, de D. Sulzer, élève de David.
Propriété de Mlle Marguerite de Pury, Neuchâtel.

Ces réflexions — inspirées par la trompeuse démonstration de Petitpierre de Wesdehlen — font ressortir les tragiques répercussions du système négatif d'un clan. Cette ambiance conservatrice surannée eut aussi des effets psychologiquement discernables même sur le développement de la ville de Neuchâtel.

Philippe Godet, âgé de 6 ans en 1856 et dont le père désapprouva le putsch, n'en n'épousa pas moins, plus tard, l'esprit de ceux qui l'avaient provoqué. Brillant par ses vues courtes, il retarda l'essor d'une cité d'au moins trente ans sur celui, comparé, de Lausanne ; sa *politique* à œillères procédait de la survivance en pays neuchâtelois de concepts d'immobilisme ayant pour parrains les circonvenus de 1848, les courtisans de 1852, les insurgés de 1856.

Sydow, qui voyait clairement que le facteur faussé « majorité d'électeurs » de Wesdehlen ne saurait compter, lui écrivait de Berlin le 1er août 1852, en adressant aussi sa note à Perregaux, Sandoz-Rollin, Frédéric et Alexandre de Chambrier : « L'affaire neuchâteloise n'est point et ne de-

*Rodolphe de Sydow, 1800-1872.*

Ambassadeur de Prusse à Berne, rompit, le 15 décembre 1856, les relations diplomatiques avec la Confédération helvétique.

Photo aimablement communiquée par les Archives allemandes de l'Etat, à Sigmaringen.

viendra jamais une *question de majorité*, mais elle sera toujours une question de *droit et de devoir* » ! Les faits, malheureusement pour Sydow, n'ont-ils pas prouvé tout au contraire qu'une loyale *majorité* était du côté républicain et que le *droit* et le *devoir* étaient notions sur lesquelles s'étayait cette majorité ? Sydow, dans cette même note, recommande du reste déjà de s'abstenir de toute entreprise téméraire, de toute exaltation dangereuse ; fiche de consolation, il assure ses correspondants que le roi « ne perd pas de vue » ses fidèles Neuchâtelois.

Qui était en revanche M. de Sydow ?

Le rôle et la carrière de l'ambassadeur de Prusse à Berne — Rudolph-Karl-Curt de Sydow — ont été en partie décrits en 1932 par M. le professeur Edgar Bonjour dans « *Vorgeschichte des Neuenburger Konflikts,*

*1848-56* »[1]. Je puis ajouter à cet aperçu quelques données précises, reçues de M. Günther de Sydow, à Berlin.

Sydow, né le 9 septembre 1805 à Petznick, descendait d'une nombreuse famille aux lignées connues, de Dobberphul-Stozenfelde, Schönfeld et Blumberg, répandues en Poméranie, en Silésie et à Francfort. Il appartenait à la ligne Blumberg. Sur leur blason ? Etait-ce écu parlant ? — clous et chardons.

Sydow[2] sert d'abord dans le corps des cadets de Potsdam. Un brevet de lieutenant ne l'encourage guère. Il quitte l'armée et fait du droit à Bonn et Berlin. Bien que lié, jeune, à Léopold de Gerlach, futur officier de carrière, Sydow débute dans la diplomatie comme secrétaire de légation à Rome, passe chargé d'affaires de Prusse à Francfort, puis ambassadeur à Bruxelles.[3]

Dès 1847, il est ministre de Prusse à Berne. Il occupe donc ce poste délicat au moment du Sonderbund et de la révolution neuchâteloise.

Ces événements limeront ses préjugés, réformeront certains de ses jugements, contribueront à éclairer son souverain. En août 1849, il travaille à Berlin, et ce n'est souvent qu'à distance qu'il maintient ses contacts directs avec la Suisse. Jusqu'en automne 1856, il règle, de son poste de Baden-Baden, puis de Sigmaringen, les affaires qui concernent sa mission. Comme, ici, nous abandonnerons Sydow après l'année 1857, mentionnons que postérieurement à cette date, il fut également ambassadeur à Cassel, à Madrid, puis à Francfort auprès la Confédération germanique. En 1866, il donne à Berlin une forte impulsion aux groupements de protection des blessés de guerre et de diffusion du christianisme chez les Israélites. Décoré des plus hauts ordres, il sera membre de la Chambre des seigneurs de Prusse en 1867.

Le Directoire fédéral, au début de mars 1848, avait repoussé une note de Sydow appuyant une demande royaliste de « comprimer les désordres dans le Canton ». Il lui fut répondu que les rapports du Canton de Neuchâtel avec S. M. le roi de Prusse « ne concernaient pas la Confédération ». Cette réplique était conforme à l'attitude de la Diète en 1832 et 1833, lorsque Neuchâtel avait requis par deux fois sa séparation d'avec la Suisse. Sydow, venu à Neuchâtel, s'en était éloigné le 3 mars après avoir remis aux Commissaires fédéraux une protestation symbolique contre les faits venant de se produire ; le roi était en effet dans l'impossibilité d'agir contre le fait accompli d'une révolution désormais consommée. Le général de Wildenbruch est alors momentanément accrédité à Berne, mais Sydow demeure encore longtemps l'agent prussien responsable auprès de la Confédération.

1 Edit. Paul Haupt. Akademische Buchhandlung vorm. Max Drechsel, Bern et Leipzig (pages 26-28).

2 Il était le quatrième enfant de Karl-Ernst-Rudolph de Sydow, Conseiller de Dramburg, possesseur de nombreux biens, et de Beate-Louise-Christine von Berg.

3 En 1838, il perd, à Bruxelles, après un an de mariage, sa première femme, Léontine de Brockhusen. De sa seconde union, contractée en 1839 avec Maria von Stein, il n'aura pas davantage de postérité. Son frère aîné seulement, Albrecht-Wilhelm de Sydow, aura une descendance mâle, soit Albrecht-Otto, tombé comme officier devant Anvers en 1914, avec qui s'éteignit cette branche de sa famille.

Il maintient sans cesse les liens entre le Cabinet noir et la cour de Berlin.

A propos de Wildenbruch, faisons ici une remarque en passant ; la science de la diplomatie est un fruit qui ne mûrit pas sur de très jeunes arbres ; le Conseil fédéral en fit l'expérience en se fourvoyant déjà le 8 novembre 1849 ; quand il adressa à Berne, à Wildenbruch, une note exprimant le désir d'acheminer la question de Neuchâtel vers une solution amiable — suggestion de voir légaliser par cet agent les actes provenant du Canton — il se vit répondre cavalièrement que ce serait possible lorsque le gouvernement légitime de la principauté serait rétabli ! Le Conseil fédéral se rendit compte que sur le plan international il est préférable parfois de *répondre à des ouvertures que de les provoquer soi-même.* Cet insuccès diplomatique de Berne réchauffa le zèle des royalistes neuchâtelois qui, à plusieurs reprises, partirent pour Baden, Hechingen ou Sigmaringen, aux fins de solliciter, soit que les contacts secrets se resserrent, soit que des éléments de l'armée prussienne à proximité passent le Rhin dans la fallacieuse intention de venir délivrer Neuchâtel. On verra que, plus tard en 1856, l'absence de science diplomatique infuse chez les membres du Conseil fédéral, mettra Berne — cette fois dans la situation inverse — *de devoir prendre auprès des puissances une énergique initiative qui fit défaut.* Des protestations simultanées, une énergique action internationale immédiate de la Confédération lui eussent évité le rôle invraisemblable de répondant ou d'accusé, dans un conflit mémorable.

A partir de 1852, de Sydow tenta, sur les instances mêmes du roi — mais en vain — de réconcilier entre eux les royalistes neuchâtelois. Il ne pouvait les rapprocher que par l'abandon du projet de coup d'Etat des extrémistes. Si c'est lui qui, en 1856, au moment critique, au nom du roi, rompra les relations diplomatiques avec la Confédération, c'est lui qui, à la Mettlen, avec Pourtalès, Wesdehlen, Meuron et d'autres, ne dissimulera pas ses doutes relatifs à la réussite d'une entreprise hasardeuse, à un complot imprudent. En juriste réaliste, il estimait nulles les chances de restauration monarchique d'un Canton suisse. Cette attitude — connue de son souverain qui ne lui en voulut pas — n'inclina nullement ce dernier à priver par la suite ce bon serviteur de récompenses et de missions diplomatiques subséquentes. Sydow entretiendra une active correspondance à propos de Neuchâtel, tant avec le roi qu'avec Brandebourg d'abord, puis avec Schleinitz, Hatzfeldt, Manteuffel, Döhnoff, Savigny, Chambrier, Wesdehlen, Ibbetson, Matile, von Fischer ou Charles-Auguste Jeanneret-Gris.

Charles-Auguste Jeanneret-Gris, notaire au Locle, juge de Valangin, député au Corps législatif jusqu'en 1848, fut correspondant du Cabinet noir, commissaire royal pour Le Locle et Les Brenets. On trouva dans sa correspondance un grand nombre de lettres émanant de diverses personnalités, de ministres, ambassadeurs ou officiers. Il avait collecté parmi les royalistes du Locle et du Val-de-Travers pour offrir, déjà en 1850, montre et chaîne d'or, de fr. 519,38, précisément au ministre de Prusse, de Sydow.

En 1853, une montre semblable — sonnant de belles heures royalistes — fut offerte, aussi par le même intermédiaire, à M. Berlancourt, chancelier de la Légation de Prusse à Berne, qui, à son tour, écrivait à

Jeanneret le 26 juin : « Veuillez leur dire que je suis infiniment flatté de ce gage d'un souvenir affectueux provenant des personnes qui, malgré les épreuves les plus tristes, sont toujours restées fermes dans la fidélité et le dévouement au Roi et ont, pour cela, mérité mon estime et ma plus grande admiration. » Le 13 septembre 1855, une autre lettre retrouvée — de Berlancourt à Jeanneret — le remercie une fois de plus, précisant : « elle marche parfaitement bien » ! N'est-il point équitable ou plaisant de constater que les plus belles montres des horlogers des Montagnes neuchâteloises — horlogers qui se targuent parfois d'avoir fait la révolution de 48 — servirent parfois de cadeaux aux pontifes du prochain complot royaliste ?

Alphonse de Coulon qui vécut de 1815 à 1884 — fils du banquier de Paris Paul-Etienne de Coulon — qui avait rempli de hautes charges avant la révolution, mais qui, avec intelligence, s'adapta au nouveau régime en assumant la charge de président des Tribunaux civil et criminel de 1848 à 1865, celle de président de la commission de la Bibliothèque de Neuchâtel, puis de conservateur du Musée de peinture de 1868 à 1884, copia, chez son ami le Dr Charles-François de Marval, et avec son agrément, près de 300 pages de notes, dont 50 non numérotées, toutes inconnues[1]. Certaines ont trait aux démêlés qui eurent lieu entre le président de Chambrier et le Cabinet noir, soit aux divergences séparant les royalistes quant à l'opportunité de participer aux élections ou à un éventuel programme d'action à partir de décembre 1850.

On constate qu'en effet, dans le secret, une rencontre a eu lieu, par exemple, « pour débattre de mutuels griefs. Pour cet entretien, M. de Chambrier exigeait la présence de deux ou trois personnes de sa nuance ; ce choix s'étant arrêté sur Jämes de Meuron et sur moi [de Marval] », un rendez-vous fut pris pour le mercredi 4 décembre à 10 h. du matin chez de Meuron-Terrisse : « Je voulus décliner l'honneur de cette mission en désignant pour me remplacer quelques hommes de mon bord, mais Meuron les refusa successivement tous avec le ton d'un chef de parti et je finis par accepter en annonçant que je répugnais à me jeter dans les tracasseries politiques et à assister à des débats qui pouvoient avoir déjà grandement échauffé ces Messieurs, mais dont j'avois à peine connaissance. »

« Persuadé en sortant de cette réunion qui dura 3 1/2 heures que tout ce qui s'étoit passé, resteroit à jamais un secret entre le ciel et nous, je me condamnai à ne point jeter sur le papier la discussion que je venois d'entendre, et ce n'est qu'aujourd'hui que j'en couche deux lignes après avoir appris que le Président Chambrier lui-même en désiroit la publicité, sauf à supprimer tels détails dont le choix étoit remis à notre tact. »

Si cette relation n'a rien d'essentiellement capital, comme le note

[1] Archives de M. Gustave de Coulon, petit-fils de M. Alphonse de Coulon, Neuchâtel (grand recueil sus-dit, relié, cartonné). Le docteur Charles-François de Marval, 1802-1880, rédacteur du journal en question, avait été du Conseil des Quarante de Neuchâtel en 1825, puis du Conseil des Vingt-Quatre, châtelain de Thielle en 1831, Juge au Tribunal souverain en 1833, puis châtelain du Landeron en 1836. Il épousa Uranie de Meuron et était le grand-père de notre contemporain, le Dr Carle de Marval-Kern.

son rédacteur — par le détail — elle restitue l'intimité du moment, celle d'une conversation type. On y trouve ceci :

« Au surplus, publique ou secrète, cette réunion n'a dans mon esprit rien gagné qui mérite les honneurs de l'exposition ; j'y ai vu des caractères d'hommes aux prises plutôt que des principes en lutte sérieuse, et les combattants ont trop préjugé de mon jugement politique en m'appelant comme témoin ou comme juge en leur Champ-clos. »

« Or, dans la petite chambre de Meuron-Terrisse, je trouvai à heure fixe ces Messieurs déjà tous réunis : Perregaux et Wesdehlen sur le sofa, Meuron à leur côté sur une chaise, et vis-à-vis, près de la cheminée, le Président de Chambrier et Jämes de Meuron. Il y eut un échange de muettes salutations comme il convient dans les assemblées secrètes, et m'étant assis au côté de Jämes de Meuron, le Président Chambrier ouvrit la séance en tirant de sa poche une liasse de papiers qu'il plongea dans le fond de son chapeau serré entre ses genoux ; puis il entra tout droit en matière. » [1]

« Le premier point, très accessoire selon lui, mais très grave aux yeux de la contre-partie, était l'article du *Neuchâtelois* du 10 octobre sur l'élection d'un député de La Sagne, article qui avoit profondément blessé la coterie, et dont M. de Chambrier s'étoit avoué l'auteur. Celui-ci, au lieu d'en expliquer tout d'abord le véritable sens et la portée, ce qui auroit eu l'air d'une plaidoirie d'accusé, invita ces trois Messieurs à formuler leur attaque. »

Dans un éditorial anonyme, paru dans les numéros du *Neuchâtelois* des 10 et 12 octobre 1850, fort bien pensé et clairement rédigé — que les royalistes extrémistes attribuèrent à Henri-Florian Calame, et qu'ils découvrirent non sans stupeur être dû à la plume du Président de Chambrier en personne — ce dernier encourageait vivement les royalistes de La Sagne à voter et à ne point s'abstenir lors des prochaines élections au Grand Conseil de la république. Il encourageait les royalistes de la ville à en faire autant « car ceux qui conseillent une autre marche ne doivent pas se dissimuler qu'ils ne réussiront jamais à la faire goûter par la majorité des conservateurs, et qu'ainsi le plus grand succès, le triste succès, osons-nous dire, auquel seul il peuvent espérer d'arriver et qu'ils seraient les premiers à déplorer, c'est de diviser le parti en deux et ainsi d'anéantir sa force ». Par « triste succès » il faut aussi inclure l'allusion à une tentative de coup d'Etat qui, selon Chambrier, ne pouvait qu'avorter.

Dans ce fort intéressant article Chambrier note l'esprit communal et municipal du pays, la marche de l'évolution législative. Mais ce qui blessa avant tout le Cabinet noir, ce fut l'encouragement qu'il donnait à tous les conservateurs de prendre part à la vie du pays. Une minorité conservatrice progressait en effet. Les efforts à Neuchâtel et à La Sagne, où les

[1] Il sera plus loin question de Meuron-Terrisse et d'Armand de Perregaux. Quant à Jämes de Meuron-Meuron, né en 1811, décédé en 1871, il avait été maire de Lignières, député au Corps législatif, châtelain du Landeron et juge de paix à Neuchâtel. Il eut une postérité ; parmi elle, un petit-fils, le peintre connu : Louis de Meuron-Pourtalès, de Marin. Jämes de Meuron, dont il s'agit, siégea au Grand Conseil après la révolution, soit de 1853 à 1862.

royalistes étaient les plus forts, devaient être redoublés plutôt qu'abandonnés. Le Cabinet noir se sentit visé, à cette lecture. Il y devina un certain mépris pour une « dizaine de personnes de Neuchâtel » non désignées, mais qui persistaient à conseiller l'abstention civique.

« Interpellé successivement, Meuron-Terrisse s'en référa à la lettre qu'il avoit eu l'honneur de lui adresser à ce sujet, déclarant n'avoir rien à y ajouter. »

« Wesdehlen répondit qu'étant à Berlin le 10 octobre, il n'avoit pu s'offenser d'un article qui n'avoit pu le concerner ; Perregaux, enfin, tira de sa poche un écrit et demanda la permission d'en faire la lecture en invoquant à l'appui de sa demande la faiblesse de ses talents oratoires. Cette pièce racontoit avec tout le feu de l'indignation, et avec une exagération d'expression particulière à M. Perregaux, l'orage intérieur qu'avoit soulevé l'article du 10 octobre ; il n'avoit pas douté qu'il fut de Calame, jadis son collègue, aujourd'hui son implacable ennemi, et dans cette persuasion, il avoit pris philosophiquement le parti de laisser tomber l'action noire de cet homme méprisable ; mais à l'ouïe du nom de son véritable auteur, il avoit reçu une blessure qui ne se cicatrisera jamais et qu'il emportera béante dans la tombe. »

Perregaux continuait en confessant franchement sa faute (sic) d'avoir pris part à une élection ; « mais plus éclairé et fortifié dans ses convictions, il étoit résolu désormais à protester contre la république et ses actes par une abstention totale, et dût le Roi lui-même lui ordonner d'exercer ses droits d'électeur, il n'hésiteroit pas à lui désobéir. »

« Pendant ce discours — continue à noter Marval — j'avois les yeux fixés sur une glace dans laquelle notre groupe se réfléchissoit ; je crus voir de légères contractions sur un ou deux visages, mais elles disparurent comme de faibles ombres, et le plus religieux silence fut observé. »

« Le président Chambrier reprit l'article du 10 octobre et les principaux points du discours qu'il venoit d'entendre. Quant à l'article du 10 octobre, ces Messieurs, dominés par une inconcevable préoccupation d'esprit, y avoient trouvé un sens que l'auteur n'y a point mis ; il en appeloit à la grammaire et à leur saine raison pour saisir la portée réelle de chacune des phrases ; puis, leur faisant un léger reproche de leur excessive susceptibilité, il leur parla de la sienne qui avoit été fortement mise à l'épreuve par leur manque d'égard envers lui, chef de l'Etat, qui possède aujourd'hui encore la pleine confiance du Roi. Que sont donc ces missions de Messieurs Guillebert et Matthey-Doret partant pour Berlin sans l'en prévenir ? Que signifient ces pourparlers et ces réunions d'hommes que le public désigne sous le nom de Cabinet noir ! »

« Pourquoi une organisation de royalistes qui, se prétendant plus royalistes que lui, agissent dans le mystère et à son insu ? Oublient-ils qu'il étoit Président du Conseil d'Etat au 1er mars 1848, qu'il a été emprisonné comme ses collègues, qu'il sert le Roi depuis plus de 50 ans, que son souverain l'a constamment honoré de sa bienveillance particulière ? Qu'ils sachent, par les lettres qu'il tient en main, que cette bienveillance est encore la même aujourd'hui et qu'ils apprennent que sa foi en une

*Henri-Florian Calame (1807-1863).*

Conseiller d'Etat et député à la Diète de 1837 à 1848.
Rédacteur du "Neuchâtelois"

Peinture à l'huile. Propriété de la famille Calame (Photo Boissonnas.)

restauration monarchique est aussi inébranlable que la leur et qu'il consacre son temps et ses forces à l'étude des moyens et dans une correspondance suivie avec la Cour à laquelle il adresse en quelque sorte son testament politique, c'est-à-dire tout un plan d'organisation pour le jour où le Roi rentrera en possession de ses droits ! »

« Passant ensuite à la Philippique de M. Perregaux, à ses récriminations, à ses prétendues souffrances, à ses plaintes en calomnie, à ses griefs contre M. Calame, il l'invita à faire un retour sur lui-même, à peser mieux la valeur de ses propres paroles qui ne sont pas toujours empreintes de

charité et de prudence, et à examiner de sang-froid si ce ne seroit pas M. Calame qui auroit à se plaindre de ses procédés à son égard ; puis, coupant court, pour s'arrêter à la personnalité de M. Calame, il fait la plus belle apologie de sa conduite et le présente comme l'homme digne de toute notre reconnaissance, donnant chaque jour la preuve du vrai courage, non en se tenant à l'écart pour bouder, mais en surmontant tous les dégoûts pour lutter contre le mal et plaider, soit comme journaliste, soit comme député, la cause des libertés et des intérêts du peuple neuchâtelois[1]. »

« La contre-partie invitée à répliquer : Meuron fit les honneurs de chez lui en cédant la parole à ses amis, et Wesdehlen répliqua avec la mesure, la netteté et la politesse qui signalent toujours l'homme capable et de bon ton ; il étoit heureux d'apprendre de la bouche même de l'auteur, l'interprétation donnée à son article du 10 octobre ; mais il ne comprenoit pas les griefs de M. le Président quant à la prétendue mission de Messieurs Guillebert et Matthey ; ceux-ci sont partis librement et sans mission aucune ; M. Guillebert songeoit à se créer une existence à l'étranger et étoit parti pour Hanau d'abord, puis pour Berlin dans l'espoir d'y occuper une cure de paroisse française. Le public, toujours avide de l'extraordinaire, en a fait une ambassade à la charge et aux frais de ce qu'il appelle le « Cabinet noir ». Pouvons-nous, nous, quelques amis qui aimons à nous voir et à deviser dans un même esprit des affaires de notre patrie, empêcher le public de nous appeler le Cabinet noir et de soutenir que nous expédions des agents ? Nous comprendrions les griefs de M. le Président si tout ce que le public lui rapporte étoit fondé, mais nous le prions de se désabuser et de croire à notre vénération pour sa personne et à notre commission à ses ordres. »

« M. Perregaux balbutia quelques mots en confirmation de ce qui venoit d'être répondu ; mais il avait hâte de répliquer sur ce qui le touchait personnellement : M. le Président me reproche un manque de prudence et de charité. Je me rends au contraire le témoignage d'être circonspect et prudent en toutes circonstances et de ne dire toute ma pensée que dans le cercle de ma famille et de mes amis ; là, je l'avoue, mais là seulement, je ne me gêne point ! M. le Président m'accuse de n'avoir pas envers M. Calame les plus simples égards ! Quels égards ? Je vous prie ? — Vous lui refusez, dit-on, le salut. — Cela est faux, je tire mon chapeau à qui me le tire ! »

Cela continue sur ce ton : « Par le temps qui court, le terme de républicain est une grave injure ». M. de Chambrier souriait à ces propos.

1 Dans sa série d'exposés — édités les trois, en 1857 à Paris, sortis de presse au fur et à mesure que se développait la crise — le comte Agénor de Gasparin, pesant les *pour* et les *contre* de l'insurrection, approfondit son sujet. Il montre le rôle de la personnalité que fut Henri-Florian Calame, juriste ayant fait ses études à Berlin, professeur aux auditoires de Neuchâtel, devenu Conseiller d'Etat, rédacteur du *Neuchâtelois*, mais qui manifesta de la reconnaissance pour certains bienfaits de la domination paternelle d'un régime déchu. Il désigne Calame comme l'un des royalistes convaincus que la domination prussienne — après huit ans d'exclusion — était irrémédiablement déjà *histoire ancienne*. Calame fut, en effet, le type du conservateur éclairé, non buté, et utile à son pays. (Gasparin v. Table bibliographique.)

Ce dernier aborde soudain la seule question selon lui digne d'intérêt, celle de savoir si les royalistes doivent ou non s'unir « pour combattre *légalement* l'influence du radicalisme. Les degrés de la foi sont-ils une cause de division ? » Le journal poursuit : « Faut-il se séparer parce que les uns croient à une restauration très prochaine, les seconds à une restauration certaine mais qui peut se faire longtemps attendre, et les troisièmes parce qu'ils la croient possible seulement sans la croire probable ? Les royalistes de toutes les nuances doivent-ils, oui ou non, prendre part aux élections pour qu'ils puissent par leurs représentants faire entendre leurs voix dans l'assemblée de la nation, dans les tribunaux et dans l'élection des pasteurs ? La division des royalistes ne sert-elle pas à souhait les révolutionnaires ? La ligne de conduite adoptée et suivie au commencement de la révolution n'est-elle pas celle qui doit l'être encore ? L'abandonner n'est-elle pas la plus inexplicable comme la plus grande des fautes ? Ceux qui la commettent aujourd'hui obéissent-ils à un ordre du Roi ou à leur conscience, ou seulement à un raisonnement d'intérêt public bien entendu ? Enfin quels seraient les moyens de se rapprocher, de se voir, de s'entendre et de s'unir ? »

On voit par là que les protagonistes du régime déchu n'étaient point que divisés en deux seuls clans bien nets, mais encore en hésitants ne prenant le parti d'aucun des extrémistes. Cela ne pouvait naturellement qu'affaiblir davantage une discipline.

Le président Chambrier amène pourtant, dans cette audience, la partie adverse à reconnaître au moins : « 1° que le Roi invitoit tous ses fidèles Neuchâtelois à ne pas déserter les élections des pasteurs ; 2° que le Roi laissoit entière liberté et reconnaissoit fidélité à *tous ;* 3° que dans la participation aux élections, ou l'abstention, l'obéissance au Roi n'étoit nullement en jeu et que la division n'avoit plus d'autre cause qu'une divergence d'opinion quant à l'*utilité.* »

Le rédacteur du journal dit passer sous silence force arguties ; puis, on lit ceci : « M. de Chambrier proposa divers moyens d'entente et d'union comme conséquence forcée de tous les aveux qu'il venoit d'obtenir ; tout fut refusé, jugé inutile et impossible ; ces Messieurs s'étoient boutonnés. — Ils se bornèrent par politesse à reconnaître que cette séance pourroit plus tard porter ses fruits. — L'heure étoit avancée. M. de Chambrier se leva, salua chacun de nous séparément avec une gravité un peu affectée et se retira. Je le suivis. »

Un autre compte rendu du 17 janvier 1851 relate une seconde rencontre secrète du 10 janvier précédent, chez Meuron-Terrisse, toujours sous la présidence de M. de Chambrier. Le frère de ce dernier, Alexandre de Chambrier, s'est laissé faire violence pour y assister « mais la tournure de son esprit rend piquantes les réunions dans lesquelles il consent à faire entendre sa voix ; son jugement absolu joue le rôle d'un sabot ou d'un éteignoir sur les délibérations ». Le Président rappelle là que domine seule la question d'*utilité* réelle des positions prises. Il reproche aux royalistes présents « les bruits d'une dégoûtante calomnie » qu'on fait courir sur son compte. « Après avoir jeté un regard successivement sur chacun d'eux,

pour les inviter à parler, M. le Président semble découragé de leur silence qui ressemble à du mauvais vouloir ; il rompt brusquement avec ce pénible sujet en annonçant qu'il avisera seul à se défendre. »

Chambrier revient alors sur les causes de scission : « M. de Wesdehlen, invité à s'expliquer aborde le sujet avec la queue du renard. Il prend ses

*Le pasteur Alphonse Guillebert galopant avec son palefrenier.*

Aquarelle signée A. B. à M. Gustave de Coulon.

précautions et reconnoit d'une part que M. le Président interprète loyalement et sans détour le sens de la lettre du Roi du 26 juillet. Il ne peut y lire de la même manière la pensée du roi ; en étudiant avec soin le texte et le contexte, il peut croire que Sa Majesté a dit autre chose, que c'est sur la valeur des termes et le lien des idées qu'il fait opposition »...

Cette lettre du roi du 26 juillet, selon Petitpierre de Wesdehlen, peut être interprétée différemment sans désobliger personne. Alexandre de Chambrier, par syllogismes, « compte la majeure sur son pouce, la primeur sur son index, et la conséquence sur un tour de main. Chez lui, jamais d'hésitations, les paroles se suivent et s'enchaînent, les expressions pittoresques les décorent ; les conclusions sont comme le fermoir doré d'un collier de fausses perles. » — En résumé, Mr Alexandre de Chambrier alloit plus loin que Mr de Wesdehlen en prétendant que la dite lettre du roi dissuadait les royalistes de prendre part aux élections ! »

Perregaux, au milieu de cet élégant charabia, fait des concessions ; il admettra que son gendre, Dardel, de Saint-Blaise, prenne part aux votes

parce que la chose lui est nécessaire ! Meuron-Terrisse parle peu et préopine en faveur des heureux fruits de ces réunions qui, pour l'instant du moins, paraissent assez loin de leur maturité. Jämes de Meuron, au contraire, voit une fidélité de premier degré, et une de second degré.

« La discussion se prolonge et l'on tombe bientôt dans les subtilités du Moyen-âge. J'ai été affligé d'entendre des hommes graves attacher à cette lettre du Roi une importance biblique et discuter de textes et de contextes à la façon des conciles. Cette pièce n'est pourtant qu'une missive de M. de Sydow à M. de Chambrier, une simple correspondance entre deux hommes du Roi, l'un, son ministre se livrant trop souvent à ses propres inspirations, l'autre son Président du Conseil d'Etat à Neuchâtel. Mais toutes ces ergoteries caractérisent la passion politique et son entêtement. »

Le Président remet sur le tapis la bisbille Calame-Perregaux. Ce dernier proteste « Mon Dieu ! Mr le Président, il n'est plus question de tout ça ; pardieu, nous nous sommes fait de magnifiques compliments le jour de l'an ! » Chambrier rappelle cependant le reproche fait à Calame de n'avoir pas inséré dans son journal une rectification Perregaux : « Ah ! ça, oui pardine, quand un journaliste accepte les réclamations de mauvais petits goujats, comme dernièrement celle d'un pintier Landry, il semble qu'on pourroit admettre pareillement celle d'un Conseiller d'Etat et d'un collègue. » Chambrier sort de ses papiers la lettre de protestation Perregaux ; celui-ci « se lève tout réjoui pour jeter sur sa lettre un gracieux coup d'œil : « C'est bien mon billet, pardieu ! » Chambrier prouve alors que ce billet rectificatif a paru, mais sans la signature de Perregaux, parce que l'entête mentionnait déjà Perregaux comme auteur. L'incident est clos ! Mais Perregaux « regarde une seconde fois son papier et répète une seconde fois : C'est bien mon billet pardieu ! »

Il ressort de ces plaisants procès-verbaux que « ces conférences peuvent se multiplier et devenir importantes » ! Un silence obstiné s'affirme soudain devant les déclarations de l'ancien président du Conseil d'Etat : « Enfin, je vais chercher à vous ouvrir la bouche en vous disant qu'entre les réformes fondamentales à proposer au Roi, je mets, à la base des autres, les trois suivantes : *a.* le droit au Roi de dissoudre le corps législatif ; *b.* de modifier la Constitution d'accord avec les communes de l'Etat ; *c.* le droit au corps législatif de soumettre à la sanction royale une loi dès qu'elle aura passé à la simple majorité. Ceci vous paroit digne d'intérêt, Messieurs ; désirez-vous une discussion ? — Le silence persiste. Le Président paroit décontenancé. »

Meuron-Terrisse se décide à prendre la parole : « Mon silence, Mr. le Président, n'est certes pas de l'indifférence ; je me tais parce que j'applaudis à vos propositions ; il s'agiroit, si je vous ai bien compris, d'élaborer ici l'œuvre d'une petite constituante, et il seroit pour moi du plus haut intérêt de connoître votre plan d'organisation. » Chacun applaudit à cette idée ; Perregaux, avec chaleur. Alexandre de Chambrier ne veut « pas lancer son bonnet à travers nos institutions pour recomposer une charte. Il n'en voit ni l'opportunité, ni l'utilité, mais bien les dangers. » Son frère lui explique qu'il ne s'agit pas de refaire une charte, mais de s'édifier dans

des entretiens particuliers et de raisonner, comme au coin du feu, des réformes à apporter à notre constitution pour le cas d'une restauration.

« Wesdehlen déclare ne vouloir, ni aujourd'hui, ni plus tard, entrer en discussion sur ces choses ; il a des raisons pour ne s'expliquer à cet égard qu'auprès de Mr. le Président chez lequel il se rendra dans ce but. Après beaucoup d'observations et de contre-observations, d'insistances d'un côté et d'hésitations d'un autre, l'assemblée s'ajourne à une quinzaine dans le même local. »

Il est fort malaisé de retrouver de tels comptes rendus des séances du Cabinet noir et l'on ignore du reste s'il en existe d'autres. Cette dernière séance et l'intervalle qui la sépare de la précédente, avec suspension à quinzaine pour la suivante, montrent que le Cabinet noir, apparemment durant plusieurs années, se réunissait avec une certaine régularité.

Un membre très actif du Cabinet noir, qui parut cependant vivre un bandeau sur les yeux quant aux aspects politiques de son temps, fut le professeur Alphonse Guillebert.

D'une famille venue de Champagne à Genève, puis agrégée en 1709 à Neuchâtel, où dans la région elle s'illustre par potiers d'étain ou fondeurs de cloches ou de canon, Alphonse Guillebert, à 21 ans, est consacré pasteur. Le voici professeur de philosophie aux Auditoires et à l'Académie du lieu dès 1840. En 1849 — au moment où une loi ecclésiastique soumet les pasteurs à réélection, — il renonce à sa carrière. Il s'est lié à Paris au célèbre Cousin, qui contribue à élargir sa vision des disciplines philosophiques [1].

Guillebert s'intéresse longtemps à la Commission neuchâteloise d'éducation, aux diverses branches de la science ; il sera plus de vingt ans rédacteur du *Messager boiteux*. Auteur de nombreuses biographies régionales, d'une *Histoire du refuge*, de *Sermons* prononcés à Neuchâtel et à Berlin, de *Récits*, de *Discours*, il donne à tous ses travaux l'empreinte de sa foi chrétienne inséparable de son attachement à l'ancien ordre politique. Son mariage avec Adèle DuPasquier dont il n'eut pas d'enfant, l'intégra davantage encore à la société neuchâteloise.

A son antipathie pour le nouveau statut ecclésiastique régional remplaçant la Vénérable Classe, correspondront donc son aversion pour un régime neuf, son dévouement sans bornes au roi [2].

Dans : *Neuchâtel-Principauté et Neuchâtel-République, 1852-1854*, étude de 300 pages signées A. G., mentionnée ci-devant, il groupe ses éloges et ses critiques qui dénotent en tout cas d'une indiscutable sincérité !

1 Il s'agit de Victor Cousin (1792-1867), célèbre professeur de philosophie à Paris, qui devint directeur de l'Ecole normale, Conseiller d'Etat, pair de France, puis Ministre de l'instruction publique en 1840. La révolution de 1848 et le coup d'Etat de 1851 l'obligèrent à renoncer à la politique et à l'enseignement. Il laissa une œuvre considérable, mais, à la fin de sa vie, tourna essentiellement son activité du côté des lettres.

2 Pour Guillebert, voir « Biographie neuchâteloise » de Jeanneret et Bonhôte, vol. I ; D. H. B. S. et références ; « Messager boiteux de Neuchâtel » 1862 ; « Journal religieux du Canton de Neuchâtel » du 18 juin 1861 ; « Le Neuchâtelois » du 9 mai 1861 ; « La Presse » du 4 janvier 1862 ; ses papiers personnels (archives de M. Gustave de Coulon, Neuchâtel).

Guillebert — qui, par correspondance, tisse une sorte de toile royaliste dans les fils de laquelle aucune mouche ne se prendra — habita notamment, avec sa femme, la maison actuelle N° 72 du Faubourg de l'Hôpital, à Neuchâtel, dont le jardin joute la propriété de M. Gustave de Coulon, autrefois de Meuron. Cet immeuble où demeura Guillebert, dont la façade ouest, encore aujourd'hui, est ornée d'une fresque, avait été ancienne auberge du Lion d'Or, plus ou moins bien famée que fréquentait la soldatesque du général Oudinot venu sous l'Empire prendre possession de la principauté. Elle était pourvue d'une écurie, bâtiment indépendant, au sud, écurie qu'utilisa pour ses chevaux le pasteur Guillebert. Car tout humble ministre du saint-évangile qu'il fût, il agrémentait sa vie de délicieuses promenades à cheval dans les agrestes environs de la ville [1].

Un curieux document inédit, de Guillebert, montre qu'il escomptait sincèrement un dénouement selon ses vues. En juin 1856, ainsi qu'en atteste un double de sa main, il tourne un compliment inédit, de 26 vers, à M. et Mme de Sydow. Le Canton de Neuchâtel y est déjà, dans son esprit, devenu le pendant de la principauté de Hohenzollern.

Guillebert, supputant une restauration selon son cœur, anticipe sans doute ? Ne souhaite-t-il pas à Sydow un poste de gouverneur de Neuchâtel ?

A LEURS EXCELLENCES
MONSIEUR ET MADAME DE SYDOW

*En dehors de sa monarchie*
*Notre Roi maintenant a deux principautés*
*Que ce rapport rapproche et lie.*
*Dans l'un de ces pays vous Le représentez*
*Sans cesser de montrer votre intérêt au nôtre.*
*Vous travaillez de cœur et pour l'un et pour l'autre.*
*Hohenzollern prospère en votre main ;*
*Vous y faites aimer le nouveau Souverain*
*En vous rendant vous-mêmes bien aimables,*
*En ne cherchant votre bonheur*
*Que dans celui de vos semblables,*
*A votre œuvre en étant tout cœur,*
*Toujours actifs et charitables,*
*Donnant l'exemple à tous du dévouement chrétien.*
*Dès le premier abord on peut voir là combien*
*L'on vous honore et l'on vous apprécie,*
*Comme vous y savez arranger votre vie,*
*A quel degré vous êtes bien ;*
*Trop bien pour nous : nous pourrions nous en plaindre :*
*N'avons-nous point peut-être à craindre*

1 « *Oudinot et la Petite Rochette à Neuchâtel* » : « Patrie Neuchâteloise » tome III, pages 216 et suiv. Idem tome IV, pages 53-54, chronique « Cotendart sur Colombier ». Le général Oudinot habita là « Petite Rochette », maison de Coulon actuelle, aux limites contiguës à l'ancienne auberge du Lion d'Or. Cette dernière, de construction antérieure, peut être repérée avec son écurie sur la quadrichromie du frontispice.

*Qu'à Sigmaring votre sort étant tel,*
*Nous ne devions perdre un peu l'espérance,*
*Aux jours de notre délivrance,*
*De vous avoir à Neuchâtel,*
*Pour y représenter, en terminant nos peines,*
*Le meilleur Roi, la meilleure des Reines.*

5 juin 1856. *A. G.*[1]

Ce compliment rocailleux que l'on croirait avoir été écrit — non plume en main — mais à coups de pioche, parut-il peut-être mélodieux à M. et Mme de Sydow-de Stein ? Nous l'ignorons.

Les papiers du capitaine anglais Ibbetson-de Sandoz-Rollin, affilié au Cabinet noir, sont conservés par sa famille à Farnham, ville du verdoyant comté de Surrey, riche par son houblon et ses marchés de blé, mais déjà partiellement envahi par les faubourgs de Londres. C'est dans cette ville, assise sur un affluent de la Wey, cité bourgeonnante non loin des ruines de l'abbaye de Waverley, renommée pour ses écoles et son château, que l'on peut repérer des documents royalistes neuchâtelois, dont un, sans doute unique, est si drôle par ses invectives et ses qualificatifs, qu'il offre pour l'amateur et l'initié à l'histoire l'aspect d'un humoristique factum.

Ce document n'est pas daté. En comparant l'âge approximativement noté pour chacun des personnages qui y figurent sous l'appellation de « membres du gouvernement révolutionnaire », et en rapprochant ces données de l'année cruciale « 1856 », l'on doit admettre que ce violent et inexact réquisitoire fut rédigé, on ne sait par qui, en tout cas avant le coup d'Etat de septembre, entre 1852 et 1856. Brand-Stauffer cité, par exemple, comme ayant alors 55 ans, avait 56 ans en 1856. Ami Girard, mentionné comme étant âgé de 36 ans, avait 37 ans en 1856 ; comme il est indiqué « maintenant Conseiller d'Etat » et qu'il ne le fut qu'en 1852 et 1853, le document est sans doute d'une de ces années-là, ainsi que d'autres précisions le confirment. Quant à Piaget, mentionné comme ayant 50 ans, il avait atteint le demi-siècle en 1852 ! Ce flottement se révèle plus accusé encore quant aux épithètes et certificats fantaisistes décernés aux représentants de la République et à leurs familles ! Outre les personnages susnommés, sont également calomniés dans ce document : Ehrard Borel, Ch.-Ls Jeanrenaud, Auguste Leuba, Georges Dubois, Frédéric Verdan, Henri Grandjean, Louis Grandpierre, Jules Matthey, Aimé Humbert, Fritz Courvoisier, Ch. Jacot-Guillarmod et Sandoz-Morthier — autant de citoyens loyaux, objets d'une vindicte à ce point venimeuse, qu'après avoir pris copie de ce contexte à titre privé et documentaire, je jugerais indécent de le publier.

[1] Archives de M. Gustave de Coulon, Neuchâtel.
La principauté de Hohenzollern-Sigmaringen — séparée géographiquement de la Prusse — n'avait été cédée à cette dernière par son titulaire qu'en 1849, trois ans avant la rédaction de cette adresse en bouts rimés. Enclavée dans le royaume de Würtemberg et coupée en deux par la principauté de Hechingen, son sol est en grande partie couvert par la chaîne du Rauch-Alp et arrosé par le Danube, le Neckar et leurs affluents.

Ibbetson conserva la copie des lettres qu'il envoyait à des rédacteurs de journaux pour rectifier leurs assertions estimées fausses quant à l'esprit qui aurait régné déjà en 1848 ; il numérote ses arguments, flétrit la révolte, fulmine contre les audaces genevoises, explique que la « cantonalité » de Neuchâtel date de 1815, et laisse entendre que l'hymne royaliste d'un peu tout le monde est « God save the *King* » ! On repère dans ses papiers des arguments favorables déjà à l'indépendance politique d'avant 1847, du Jura-Bernois exaspéré par la Constitution fédérale ! Si l'étranger, ajoute-t-il, envoyait des notes énergiques à la Suisse — appuyées de mouvements de troupes à la frontière — on verrait bien ce qu'on verrait ! Des documents rétrospectifs, non datés, paraissant être de février 1853, interprètent la démission de Piaget, accompagnée de celles de Jacot-Guillarmod et d'Erhard Borel. On y trouve exprimé le souhait d'une démission collective du gouvernement de la république neuchâteloise, tant sont vifs, à l'époque, les espoirs de la réaction.

Une lettre en anglais, portant la signature du comte Hatzfeldt, avec entête de la Légation de Prusse en France, datée de Paris le 9 avril 1856, adressée à Ibbetson à Londres — lettre qui échappa au juge d'instruction à Neuchâtel — accuse réception d'une missive précédente assurant Manteuffel d'une indéfectible fidélité. Hatzfeldt promet de son côté que Manteuffel continuera à vouer tout son zèle à la cause de Neuchâtel : « as we are fully aware of the *great and lively interest* which His Majesty the King, and Royal Master, is always taking in the welfare of His subjects of Neufchatel. » On voit par là qu'Ibbetson avait des contacts personnels avec Berlin, bien qu'il parût ignorer la visite décisive que Pourtalès y fit fin août 1856.

Un autre manuscrit prévoit l'unité d'organisation de l'insurrection « élément essentiel de réussite ». Mais il semble bien que ce plan — de noyautage de 10 chefs de quartiers par localité ou village neuchâtelois, chacun devant établir des listes d'hommes décidés à l'action — n'ait été dans le pays que très inégalement réalisé.

La traduction anglaise du texte français de l'acte d'accusation d'Ibbetson, figurant dans le Rapport du procureur général Amiet du 9 décembre 1856, se trouve dans ce dossier avec 15 lettres de 1852 à 1862, envoyées à Ibettson — en anglais — de Fontaine-André, Neuchâtel ou Paris, par un ami, Armand-Frédéric de Perregaux, signant le plus souvent : Px. Cette correspondance décèle l'impatience grandissante des milieux royalistes. Elle contient extraits et coupures de journaux étrangers scrutant tout espoir ou indice d'une lutte encouragée par le Protocole de Londres, qui vient d'être signé. L'opposition de Chambrier y est qualifiée d'insultante. [1]

1 Le capitaine Ibbetson publia, en 1857, à Londres : *The Principality of Neufchatel and its Events since 1814,* (voir ci-après : Bibliographie) où il résume, en coups de vent, les situations juridiques de la principauté en remontant même à l'année 998 ! Le prétexte, il va de soi, est le putsch de 1856. Ce document a plutôt un caractère protestataire et pamphlétaire. Les exclamations ironiques n'y font pas défaut : « Down with Kings ! — Down with Tyrants ! — Long live la jeune Marianne ! — Long live the Reds ! » — (Archives de M. Gustave de Coulon, Neuchâtel).

*Capitaine Levett Landen Boscawen Ibbetson (1790-1869).* [1]

Chevalier de l'Ordre de Hohenzollern et de l'Aigle rouge, allié Sophie de Sandoz-Rollin,
Cinquième membre du Conseil insurrectionnel siégeant au Château de Neuchâtel,
les 2 et 3 septembre 1856.

Photo d'un pastel signé Randel, aimablement communiqué par Mme Maurice Ibbetson,
à Farnham Surrey, Angleterre.

[1] Madame veuve Maurice Ibbetson, en Angleterre — qui a bien voulu me faire bénéficier d'une importante liasse de ses documents neuchâtelois — conserve en outre, à Farnham, le portrait de Sophie de Sandoz-Rollin, femme du capitaine Ibbetson, ainsi que des portraits à l'huile des père et mère de celle-ci : le baron Henri-Alphonse de Sandoz-Rollin (1769-1862), allié Caroline de Chambrier. Maurice Ibbetson — qui n'eut qu'un fils unique tué à la guerre — était petit-fils du capitaine anglais qui s'illustra de façon inattendue dans les annales neuchâteloises. Le fils de ce dernier, Harry-L. Ibbetson (1829-1898), allié Whigt, Lt.-colonel anglais, posséda le château de Beauregard qu'il habita, à Serrières.

Perregaux conseille à Ibbetson de rédiger, sur la question de Neuchâtel, un mémorandum bien clair à remettre à Lord Aberdeen du ministère des affaires étrangères ; celui-ci pourrait le publier dans le *Times* sans passer par la presse suisse ! En 1853, les échanges de vues portent tous sur l'affaire de Neuchâtel, sur les moyens de sortir de l'impasse ; cette année-là déjà, en janvier, l'on prend ses désirs pour des réalités ; le *Journal des Débats* a lancé un canard, celui d'un parfait accord prusso-anglais qui serait intervenu. Wesdehlen, Pourtalès-Steiger et Ibbetson, contre le gré du roi quant à la préparation d'une prise d'armes, se rencontrent dans ce but à Nancy, au printemps 1853.

Perregaux et Ibbetson s'entendent à faire accréditer dans les ministères étrangers — surtout à Paris — la conviction qu'à Neuchâtel il y a de nombreux répondants aux visées de Berlin et que le Protocole de Londres y est pris au sérieux ; et pourquoi n'élèverait-on point courageusement la voix contre le Conseil fédéral, ajoute-t-on, quand wagons de poudre et armes à destination louche sont saisis aux frontières grisonne et tessinoise ?

Comme, pour plus de sûreté, leur courrier passe par l'Allemagne, il subit des retards. On croirait, à le lire, que les quatre puissances intéressées vont se livrer à une embrassade générale en souscrivant aux vœux de Berlin. Tout incident européen paraît à ces Messieurs favorable à un coup de force qui pourtant se fait attendre : pourquoi pas un ultimatum à la Suisse, rappelant un Protocole — qu'elle n'a du reste pas signé ? Pourquoi l'Angleterre, qui a tant d'autres soucis, ne se confine-t-elle pas dans ses tâches irlandaises suffisamment absorbantes ? Les membres du gouvernement révolutionnaire neuchâtelois ne se battent-ils pas comme « chiens enragés » ? Le président Piaget ne l'a-t-il pas déclaré publiquement ? Autant de viatiques qu'échangent deux amis.

Il ressort d'une lettre de Perregaux du 5 avril 1853, que toute la Suisse serait heureuse de se débarrasser du Canton de Neuchâtel.

Décidément, les démissions de Piaget, Brandt-Stauffer, Erhard Borel, Dubois, Sandoz-Morthier et Verdan incitent les royalistes à agir. Ibettson reçoit de Perregaux mémorandum de Petitpierre de Wesdehlen expliquant que le moment en est proche. Tandis que le fils d'Ibbetson expédie des répliques au *Times,* Perregaux assure qu'il suffit qu'un Suisse dorme une seule nuit dans le Canton de Neuchâtel pour y acquérir le droit de vote : « Now if a Swiss sleeps a single night in our Canton he becomes a lawful Elector ! » Boutade confirmant que la Révolution de 48 n'a pas été le fait des Neuchâtelois, mais celui d'étrangers au Canton.

Il appert d'une missive de Perregaux à Ibbetson du 15 juillet 1853 que ce dernier a récemment rencontré un encourageant et affectueux prince de Prusse ; son attention est cependant concentrée sur les affaires de Turquie et sur les risques d'une guerre navale continentale. A regret, semble-t-il, Neuchâtel passe à l'arrière-plan : « We are a very small country » !

A une date à retenir, *le 26 avril 1856,* Armand-Frédéric de Perregaux mande de Paris à Ibettson qu'il vient d'y apprendre — et il le souligne quatre fois dans sa lettre — *que le gouvernement anglais est hostile à une restauration monarchique à Neuchâtel.* Comment le sait-il ? Voici : Il

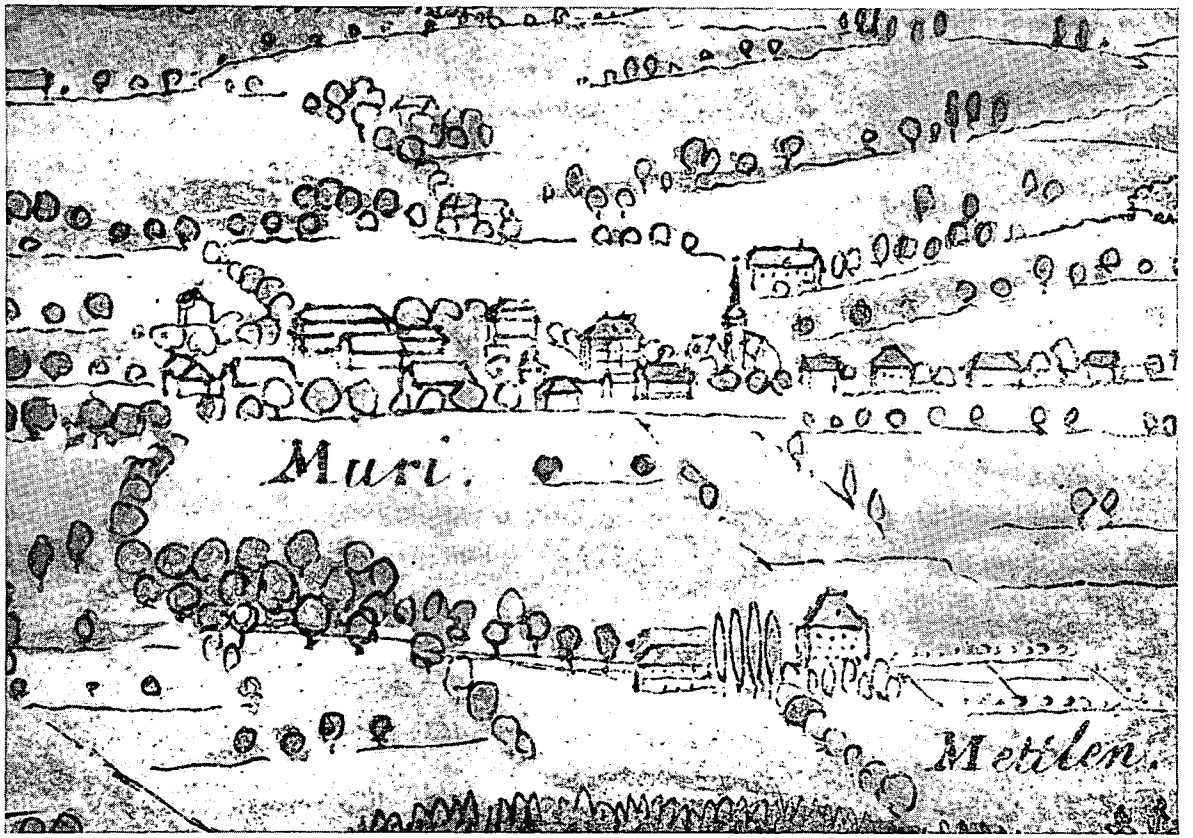


*Ancien aperçu panoramique de Muri, près de Berne,*

Village ayant conservé une « rue Pourtalès ». On y voit « La Mettlen», le domaine et ses fermes, au premier plan, à main droite.

Photo aimablement communiquée par M. de Fischer, Conservateur-adjoint du Musée bernois d'histoire.

rappelle que Petitpierre de Wesdehlen est proche parent du comte Waldbourg-Truchsess précédemment ambassadeur de Prusse à La Haye. Jadis, dans cette ville, Petitpierre était l'intime de lord Cowley, l'actuel plénipotentiaire de Grande-Bretagne en France. Or, il y a quelques jours, Cowley, à Paris — renseigné sur le rôle de chef du complot insurrectionnel assumé par Petitpierre — a volontiers accepté l'annonce de sa visite, mais a refusé ostensiblement par deux fois de le recevoir. Affront manifeste ; claire désapprobation de Londres déjà au printemps 1856 !

Perregaux suggère alors à Ibettson — autre procédé — de tenter de gagner à leur cause la sympathie du propre compatriote de ce dernier : Gordon, ambassadeur de Grande-Bretagne à Berne ; ce serait là un excellent avocat à qui « remettre directement un plaidoyer ».

Il est caractéristique de noter que malgré cette cuisante et secrète rebuffade anglaise, quatre mois avant le putsch de septembre, Petitpierre de Wesdehlen — pertinemment conscient du défaut certain de l'appui indispensable de la Grande-Bretagne — se soit néanmoins décidé à brandir le drapeau de la sédition. [1]

Bien davantage qu'au château de la Borcarderie dont il sera question, où furent arrêtées, en vue du coup d'Etat, les dernières dispositions des insurgés, ce fut à la Mettlen, maison de campagne cossue, propriété Pourtalès, à Muri, village non loin de Berne, qu'eurent lieu, au su et souvent en présence de l'ambassadeur de Prusse au zèle plutôt réfrigérant, des conversations entretenant l'espoir d'une restauration monarchique à Neuchâtel.

Rodolphe de Sydow y rencontrait généraux, diplomates et mondains étrangers ou suisses qui fréquentaient cette maison où se récoltaient maints renseignements et où se tinrent d'assez fréquentes et mystérieuses rencontres des membres du Cabinet noir. On ignore tout de cet endroit hors territoire neuchâtelois, où prit forme une initiative en somme tout à fait extraordinaire. Si c'est de ce lieu à deux pas de la capitale de la Suisse que partirent pour Neuchâtel des messages plutôt incendiaires, c'est aussi de Berne, de cette même capitale, que vint l'extincteur, c'est-à-dire des troupes fédérales qui pourtant n'avaient rien d'une compagnie de sapeurs !

Ici, plus que le village de Muri, c'est donc — à proximité — la Mettlen, résidence du comte Frédéric de Pourtalès-de Steiger, qui nous intéresse. Puisque c'est sous ce toit que se chargent les accumulateurs, sur ce

1 Huit ans plus tard, en juin 1862, de Fontaine-André, Perregaux, sensiblement assagi par l'expérience, écrit toujours à Ibbetson en Angleterre : « My dear Friend, — now my dear Unkle ! ». S'étant remarié, il est devenu, sous une République débonnaire ? le neveu d'Ibbetson !

« Fontaine-André » mentionné à plusieurs reprises — ou l'ancienne Abbaye de Fontaine-André — est une maison de campagne, belvédère délicieux dominant les villages de La Coudre et de Saint-Blaise, non loin de Neuchâtel. Armand-Frédéric de Perregaux avait acquis cette propriété en octobre 1825. Pour monographie de « L'Abbaye de Fontaine-André », voir « Patrie neuchâteloise » tome I, pages 291 et suiv. avec 12 illustrations, dont un portrait d'Armand de Perregaux. Ce domaine, érigé en 1944 en société anonyme Perregaux, fut acquis depuis lors sous forme de nouvelle société anonyme de « Fontaine-André » et consacré à une œuvre de bienfaisance catholique, pour l'éducation chrétienne de jeunes gens. Après plus de quatre siècles d'oubli des Prémontrés et d'appartenance protestante, les lieux ont ainsi fait retour à une institution romaine.

*« La Mettlen » et ses dépendances, à Muri.*

Propriété, en 1856, du comte de Pourtalès — où furent rédigés les ordres et proclamations royalistes de l'insurrection neuchâteloise.

Photo actuelle, due à l'amabilité de M. Hermann de Fischer, Conservateur-adjoint du Musée bernois d'histoire.

toit que s'amoncellent des nuages inquiétants qui, chassés par l'ouragan, éclateront sur Neuchâtel en risquant de propager l'orage sur l'Europe, il convient, céans, d'ouvrir la grille de cette propriété, d'agiter la cloche de sa porte cochère.

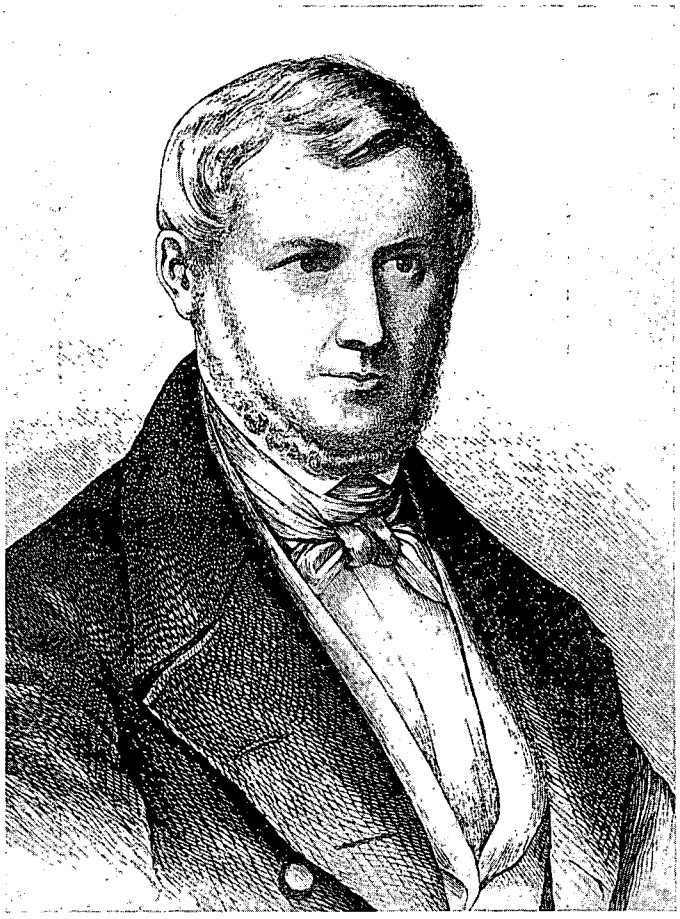

*Comte Charles-Frédéric de Pourtalès-de Steiger (1799-1882), dit « Pourtalès-Mettlen ».*

Cliché paru dans l'«Illustrierte Zeitung» en 1856.
Collection : Bibliothèque de la Bourgeoisie, Berne.

Cette maison charmante, construite vers 1780, entourée de son parc aux frondaisons magnifiques, est aujourd'hui à M. le Dr Tauber qui y a installé un établissement de repos, cette fois de tout repos. On y avait accès jadis par une double allée d'arbres, disparus aujourd'hui, aboutissant au grand portail nord.

D'abord, d'où vient le nom de Mettlen ? Celui d'un village thurgovien ? Celui d'une famille fribourgeoise éteinte ? Dérive-t-il de *Matte* signi-

fiant prairie ? Si, à Muri, la Mettlen désigne une pelouse aux douces lignes servant de tréteau à la maison, le même nom n'est point rare en Suisse puisqu'il se rencontre sous d'autres aspects à Wattenwyl, Leissigen, Diemerswyl, Wynau, Langnau, Trub, Röthenbach et Saanen.

Alix de Watteville, sous le pseudonyme d'Alville, dans *La vie en Suisse de S. A. I. la grande-duchesse Anna Féodorovna, née princesse de Saxe-Cobourg-Saalfeld*, donne quelques renseignements sur la Mettlen. Pour corroborer ses indications, il est nécessaire de consulter certains manuscrits et diverses sources. [1]

A travers temps, plusieurs familles purent s'enorgueillir d'une telle possession comparable à Elfenau ou Morillon, riches demeures des environs de Berne. Un des premiers propriétaires repérés paraît avoir été le Bernois Samuel Ougspurger (1655-1703), intendant des sels, allié à Jacqueline de Grafenried de la tige de Worb ; le domaine passe à leurs enfants. Selon testament de 1758, Jeanne-Catherine de Watteville, qui en est détentrice, lègue ce mas, à sa mort en 1778, à son cousin Jean-Albrecht de Steiger (1732-1805), dont la mère, une Wuillermin, était dernière descendante d'une famille noble de Montricher. Steiger, gouverneur du Pays de Vaud, puis bailli de Thorberg, vend la Mettlen — dont il a fait construire l'« Herrenstock » ou bâtisse principale — à ses propres fils et à sa fille Véronique-Henriette, alliée de Werdt.

Celle-ci, seule propriétaire en 1804, cède cette campagne, en 1818, au comte Magnis de Strassnitz, Suédois d'origine prussienne, qui, souvent absent, en remet la gérance au docteur Samuel Tribolet. Magnis, ayant refusé l'offre alléchante d'un Américain, cède cependant la Mettlen, en 1824, à Pauline-Anne-Marguerite Nutges, née Matthes, riche Hollandaise d'Amsterdam, qui — selon promesse de vente du 2 octobre 1834 — effectue, le 8 août 1835, le transfert du domaine, précisément à Charles-Frédéric de Pourtalès-de Steiger, notre héros de 1856, resté sans postérité. Pourtalès, comme ses deux frères bourgeois de Berne, possédera en outre le château de Thunstetten, le Melchenbühl, le Grossacker, le Kanzengut ou Aarwyl à Bremgarten. [2]

[1] J'ai visité cette demeure le 1er août 1956, avec Mlle de Steiger et M. le Dr Tauber. Ses origines — comme celles du domaine — exigent des recherches à plusieurs sources manuscrites bernoises, une monographie de l'ensemble des terres et bâtisses n'existant pas. On peut consulter avec circonspection la *Topographie des Kantons Bern*, vol. 1, de Karl-Ludwig Stettler. Les indications contenues dans *Beiträge zur Heimatkunde des Kantons Bern*, d'Egbert-Friedrich de Mülinen, 3e cahier, 1881, sont entachées d'erreurs. Voir une notice de Reinhardt de Watteville dans le *Bernertagblatt-Bernerheim* du 1er août 1942, ainsi que l'ouvrage sus-dit d'Alville, paru en 1943, la meilleure source imprimée ; à mon intention, au vu d'actes authentiques, M. Hermann de Fischer, conservateur adjoint du Musée bernois d'histoire, en a corrigé un détail ; (cet ouvrage a été édité par la Société Suisse des Bibliophiles, à Berne et Lausanne ; il contient, page 110, une petite vue ancienne de la Mettlen).

[2] On trouve, disséminés dans cette étude, divers renseignements sur le comte Frédéric de Pourtalès-de Steiger, appelé parfois Pourtalès-Mettlen. Né en 1799, officier au service de Prusse, lieutenant-colonel des milices neuchâteloises en 1835, son rôle en 1831 est par ailleurs mentionné. Chevalier de l'Ordre de l'Aigle Rouge, il mourut à la Mettlen en 1882. Il était fils du comte Louis de Pourtalès-Guy d'Haudanger, colonel-inspecteur de l'artillerie de la Confédération en 1826, décédé en 1848, fils lui-même

A la Mettlen, le nouveau maître de céans, suivant l'exemple de ses prédécesseurs, perfectionne l'aménagement des lieux, contribue à leur donner grand air. Bienfaiteur de Muri, de son école, de son église et des pauvres, il mérite sans doute que l'on baptise une rue du village « Pourtalèsstrasse » [1].

Tandis que deux fermes symétriques à rangées d'arcades superposées, abritant bétail, chevaux et riches attelages — dues sans doute à l'architecte Albrecht Stürler — dataient de la première moitié du XVIIIe siècle, le corps principal de l'édifice, plus tardif, pouvait avoir été conçu par Carolus de Sinner, la façade ouest rappelant fort — à Kersatz — l'architecture du « Lohn » (également de Sinner), propriété de la Confédération.

Comme les actes et contrats, antérieurs à Pourtalès, ne mentionnent pas les constructions annexes, elles sont probablement dues à celui-ci. A l'est, au rez-de-chaussée, il aménagea une vaste bibliothèque donnant sur le jardin, un jardin prolongé par un parterre de haute futaie aboutissant à deux embarcadères particuliers sur l'Aar.

Quels rapports entre ce plantureux domaine — d'abord de 90 arpents puis de 200 — et la ravissante femme brune qu'était la grande-duchesse Féodorovna dont Alix de Watteville publia la biographie? C'est que la grande-duchesse, résidant à Elfenau, obtint du comte Magnis qu'il lui loue la Mettlen voisine pour y loger des amis. C'est à la Mettlen, en effet, que la Féodorovna, en l'absence de Magnis, ébergea son étrange amie de jeunesse — agente secrète de Napoléon — la fameuse comtesse Kielmannsegge, Saxonne comme elle.

Aucune demeure ne se fût mieux prêtée, hors de ville — hors même du cœur de Muri — à des conciliabules secrets, favorisés par le mystère d'une paix campagnarde. Qu'eussent dit les fervents royalistes de La Sagne, du Locle ou des Ponts en se promenant, dans leurs sabots, leurs « cafignons » d'horloger ou leurs souliers de tourbier, dans les somptueux salons parquetés et glissants de la Mettlen? C'est à eux que je songeais en parcourant, sans perdre du tout l'équilibre, cet intérieur ciré et pomponné aux

du célèbre négociant et banquier Jacques-Louis de Pourtalès, fondateur de l'Hôpital portant son nom.

Frédéric de Pourtalès-de Steiger, homme affable et bienveillant — chef militaire de l'insurrection de 1856, qui s'illusionna sur son résultat — eut trois frères et trois beaux-frères. Ses trois frères étaient : Louis de Pourtalès, allié de Sandoz-Rollin, propriétaire de La Lance, lieutenant-colonel d'artillerie; Alphonse de Pourtalès, célibataire, mort à Naples, secrétaire à l'ambassade de Prusse; Alexandre de Pourtalès-Saladin, chef de l'artillerie des milices neuchâteloises. Ses trois beaux-frères étaient : Alphonse de Sandoz-Rollin-Pourtalès, officier en Prusse, puis garde-général des forêts ; Charles, baron de Perregaux-Pourtalès, officier au bataillon des Canaris, aide de camp du Maréchal Marmont, chef d'état-major de l'armée d'Afrique, mortellement blessé au siège de Constantine en 1837 ; Alfred de Rougemont-Pourtalès, major fédéral d'artillerie, propriétaire de la Schadau, près de Thoune (1802-1868). Ces indications laconiques marquent simplement le milieu familial.

1 En 1886, les héritiers du comte de Pourtalès vendront la Mettlen à Reinhardt Hiéronymus de Watteville, docteur en droit ; en 1910, le consortium Könitzer Baugeschäft, de Worb, et le Grand-conseiller Gottfried Rufener, président de la Caisse d'Epargne de Langenthal, en feront l'acquisition. La maison et le parc passent, en 1912, à M. Haemmig, d'origine zürichoise ; sa veuve les aliène, en 1944, à M. le Dr méd. C. G. Tauber, actuel propriétaire mentionné ci-devant.

hauts miroirs dorés, ceux-là mêmes qui reflétèrent, il y a un siècle, les visages hésitants des restaurateurs d'une monarchie un peu floue.

C'est au rez-de-chaussée sans doute, dans son impressionnant bureau à cheminée de marbre — pièce contiguë à la salle à manger et au salon de réception — que Frédéric de Pourtalès, chef militaire de l'insurrection

*Façade sud de « La Mettlen » donnant sur son parc et la chaîne des Alpes bernoises.*

A main droite, ce qui paraît être une véranda, était la luxueuse bibliothèque de Frédéric de Pourtalès.

Photo due à M. le Dr. C. G. Tauber, actuel propriétaire, qui en a fait une maison de repos.

neuchâteloise, rédigea ses ordres. Il apercevait de là le jet d'eau de sa pelouse, image vivante du temps qui fuit sans laisser de trace. Un silence exquis agrémenté des claques de l'onde retombant dans le bassin, imprégnait ce cadre à trouée verte ménagée dans les grands arbres vers Belp et l'écran des Alpes. Comme en un jeu de coudes, diplomates et visiteurs, les Wesdehlen, Meuron, Guillebert, Perregaux, Ibbetson, Fabry, Humbert, Perret-Gentil, Matthey-Doret, Comtesse, de Gélieu et autres tenants, étaient accueillis par deux puits monumentaux se faisant la révérence, isolés en sentinelles, relevant l'allure de l'entrée, non loin du portail et de son collier de barrières. Ceux qui logeaient là avaient le loisir d'admirer — outre les

chambres intimes d'habitation aux étages, ornées de jolis lambris Louis XV et XVI — les rampes du vestibule aux degrés en éventail encore aujourd'hui surmontées de hallebardes.

Il s'agit d'un lieu enchanteur, maintenant à 20 minutes d'automobile de Berne et de Thoune. Il est si poétique, que l'on ne s'étonne point que les plans et ordres de soulèvement qui en sortirent se soient plutôt inspirés d'une tiède et douce rêverie parmi les fleurs et leurs parfums, que des arcanes de la froide administration des peuples.

Le premier *ordre* relatif à la contre-révolution, signé du comte de Pourtalès, est daté de *la Mettlen*, le 29 août 1856. Il est ainsi conçu :

« Le mouvement aura lieu dans la nuit du mardi au mercredi du 2 au 3 septembre. Il sera exécuté simultanément à Neuchâtel et aux Montagnes. Les royalistes de Neuchâtel recevront des ordres particuliers. Les royalistes des Montagnes reçoivent par les présentes mon ordre de se lever en masse. L'autorité royale sera proclamée simultanément à La Sagne, Locle, Brévine et communes environnantes. Les lieux de rendez-vous seront désignés ultérieurement.

(Signé) Le commandant en chef au nom du Roi dans sa principauté de Neuchâtel et Valangin, *Pourtalès*, colonel. »

En même temps, Pourtalès trace le « plan de campagne », fixe le départ, ordonne l'arrestation des Conseillers d'Etat et d'autres fonctionnaires du gouvernement républicain. Ordre également de s'emparer du Locle, en criant : « Vive le roi ! », de s'emparer du Château de Neuchâtel, de couper télégraphes et toutes communications, de préparer des estafettes à cheval et de surveiller la frontière bernoise.

On verra que ces ordres, rédigés à la Mettlen, s'accomplirent en effet ; surprise et coup de main, plan projeté, devaient d'abord partiellement réussir. [1]

Mme Frédéric de Perregaux, née en 1838 Magdelaine de Montmollin, mariée en 1858 — mère notamment de feu Samuel de Perregaux qui fut directeur de la Caisse d'Epargne de Neuchâtel, et de Mme Pons-de Perregaux — consigna des notes dans un cahier que voulut bien me communiquer cette dernière aujourd'hui âgée de 89 ans.

Ce manuscrit est intitulé : *Souvenirs historiques et divers, de 1848 à 1857*. Il contient aussi des réminiscences plus tardives et mérite d'être cité pour plusieurs raisons. Tant d'abord pour l'aspect révélateur — concordant avec d'autres témoignages — de l'élan mystique, religieux, pardonnable, qui, en 1856, anima les réactionnaires, que pour certaines divergences quant aux explications qui furent données par le comte Frédéric de Pourtalès, sur les ordres ou encouragements écrits ou non qu'il eût reçus à Berlin.

1 Le « plan de campagne » dont le détail fut révélé par la suite, et dont on verra l'exécution, dépendait beaucoup moins des exigences d'une tactique ou d'une stratégie digne de ce nom, qu'il n'était subordonné aux empêchements et obstacles que constituaient des centres ou lieux presque entièrement gagnés à une république établie. Aussi bien, le terme de « campagne » admis en l'occurrence, pour ces opérations, paraît-il légèrement présomptueux à tout officier d'aujourd'hui même s'interdisant un jugement moderne ou anachronique.

Est-il besoin de dire que les extraits qui suivent — émergeant d'une foule de détails familiaux — sont exempts de calcul ? Comment la rédactrice, d'une belle sincérité de jeunesse, eût-elle pu supposer que cent ans plus tard l'on publierait ses notes ?

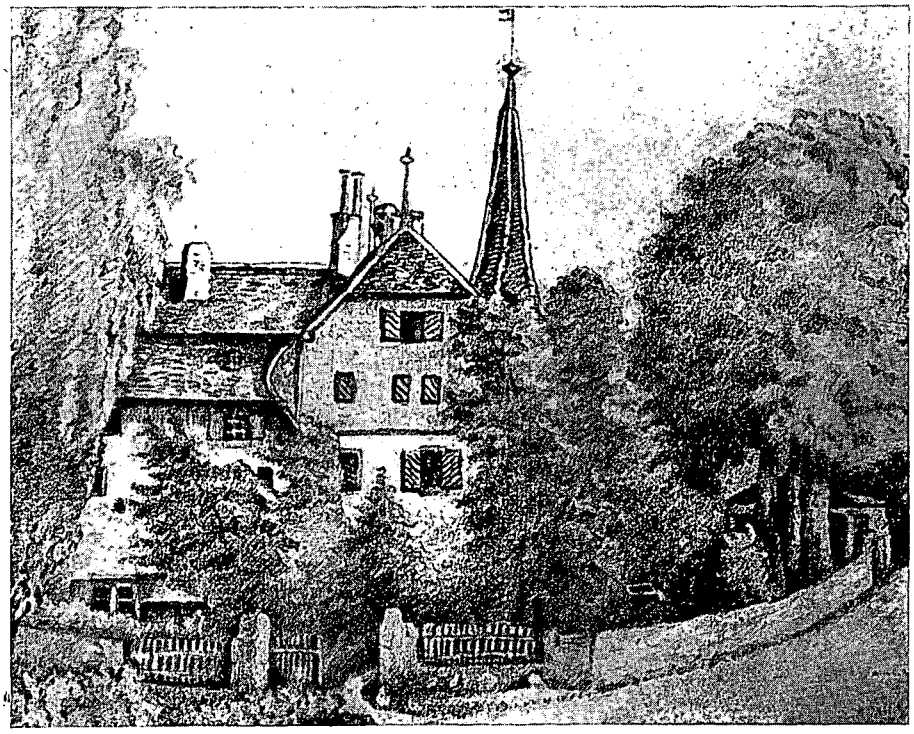

*Aspect du Château de la Borcarderie en 1856.*

Où furent fixés les derniers préparatifs militaires de l'insurrection.
Crayon de L. Loup, fils du fermier.
Propriété de M. Guillaume de Montmollin.

Celle-ci, fille d'Auguste de Montmollin — de la Borcarderie — effleure d'abord le chagrin ressenti, les larmes aux yeux, lors des événements de 1848. On ferma les volets de la maison paternelle, en ville, au haut des Terreaux, pour ne plus voir les « méchants radicaux, pourtant de braves gens » ! Son frère Jean, en 1853, se prépare à se rendre au bataillon neuchâtelois des tirailleurs de la garde, à Berlin.[1]

Le sergent-major Bourquin met Jean de Montmollin à l'exercice dans les sous-sols de la maison. Il le fait évoluer à gauche, à droite, en avant,

1 Sur le bataillon des tirailleurs de la garde, bataillon neuchâtelois à Berlin, sur son organisation à 4 compagnies de quelque 100 hommes par compagnie, ses cadres en officiers, sous-officiers, médecins, musiciens, etc., sur les conditions d'engagement de 18 à 40 ans, pour 4 ans, sur les uniformes, casques à pointe, insignes de grade, soldes et missions, on peut utilement consulter un article du lieutenant-colonel fédéral de Mandrot, dans le « Musée neuchâtelois » années 1868 et 1869, avec planches.

en arrière, commande en allemand et l'appelle toujours « Peloton » ! Pour initier Jean aux fêtes de la cour, Cécile de Pury le conduit au salon. Elle tape des mazurkas au piano. Il doit faire des pas de danse et des galops. Survient M. Wick, maître d'escrime, ancien tambour sous Napoléon, qui raconte : « J'afais un fils serchant à Saint-Bastobol dans le Krimm ! Matemoiselle ! »

Cet accent mélodieux aide le lecteur à faire prestement un saut de 1853 à 1856.

Mais ce n'est point uniquement à la Mettlen, mais aussi à la Borcarderie, que se tinrent les plus importants conciliabules royalistes.

Le charmant petit château de la Borcarderie, dont une haute tour pointue semble rallier autour d'elle d'un geste aimable le hameau du même nom — à un kilomètre au nord-est de Valangin, à l'endroit où le ru d'Amont se jette dans le Seyon — avait fait l'objet, en 1894, d'une notice dans la nouvelle édition des *Châteaux neuchâtelois* du maire Huguenin.

Notre contemporain, M. Guillaume de Montmollin, actuel propriétaire du château et du domaine qui en dépend, publia en revanche, en 1954, une monographie de ces lieux pittoresques en se fondant sur de précieux documents d'archives antérieurs et postérieurs en date à l'acquisition par sa famille en 1674. [1]

Alors que j'ai jugé à propos de m'attarder un instant à la Mettlen parce qu'aucune étude complète n'existe à son sujet et qu'il valait la peine de noter l'essentiel de découvertes pouvant être utiles par ailleurs, l'étude publiée par M. de Montmollin, sur la Borcarderie — lue également en séance de la section de Neuchâtel de la Société d'histoire, en 1954 — me dispense de me faire l'écho de renseignements désormais connus sur cette demeure de la branche aînée des Montmollin ; ce manoir ne prit le nom de *château* qu'au milieu du XVIIIe siècle ; il s'agissait auparavant d'une maison de maître accolée à une ferme, d'un petit centre de moulins et de bâtisses vouées à diverses exploitations industrielles, comme celles des bois et des toiles peintes, favorisées par les cours d'eau.

Un bureau, voisin du grand salon — où eurent lieu divers conciliabules en 1856 — existe encore.

Magdelaine de Montmollin, encore célibataire, entourée, à la Borcarderie, de ses parents, de l'évêque morave Peter La Trobe et de sa jolie fille Louisa, décrit ce qui s'y passe.

Elle amorce son récit par l'arrivée de Georges de Tribolet, de Frédéric de Pourtalès et du blond lieutenant de Gélieu, croyant d'abord qu'il vient pour elle, mais se rendant compte qu'il s'arrange plutôt à comploter avec M. Comtesse — intendant de son père.

Puis — lisons ceci : « Toute la famille partit en août pour la cam-

1 Voir *Musée Neuchâtelois*, 1954 : « La Borcarderie et son histoire », avec planche hors-texte. Cette chronique, à laquelle je renvoie le lecteur, s'appuie aussi sur des investigations dues aux archivistes Thévenaz et Schnegg. Elle permit à l'auteur de redresser les erreurs de certaines publications, de corriger de flottantes traditions et de fixer de façon définitive la destination primitive de ces lieux et la lignée de leurs détenteurs, du XVe siècle à nos jours.

pagne des *Planches,* comme d'ordinaire, avec Elise Stehelin de Thann, amie de pension, alors en séjour chez nous. Quand nous y fûmes depuis quelques jours, je remarquai que mon père devenait très sombre, ne mangeait plus et restait dans des endroits solitaires à lire sa Bible. Je demandai à maman s'il était malade ; elle me rassura sur ce point mais me dit que je pouvais lui demander ce qui l'attristait. Mon cher père me raconta alors qu'étant descendu un jour à la Borcarderie pour affaires, il fut stupéfait de trouver dans son cabinet de travail où il préparait le mouvement royaliste avec M. Comtesse, son parent et ami, le colonel Fritz de Pourtalès de la Mettlen. Celui-ci fut très contrarié de voir mon père qu'il espérait pouvoir tenir en dehors de l'échauffourée qu'on préparait et que lui-même désapprouvait. — En 1878, à Cannes, M. de Pourtalès me raconta pourquoi il avait cru devoir se sacrifier alors à sa loyauté envers son souverain. »

« Malheureusement, après la révolution de 1848, le roi Frédéric Guillaume IV n'avait pas relevé ses sujets neuchâtelois de leurs serments de fidélité.[1] Il tomba malade et nomma son frère Guillaume régent. Quelques-uns de nos Messieurs, M. de Wesdehlen, F. de Meuron, etc., intriguaient toujours pour rétablir l'ancien régime, poussés et soutenus par une grande quantité de ceux qu'ils appelaient « les fidèles » dans tout le canton. Peut-être, le gouvernement prussien, lassé, fatigué, ennuyé par leurs continuelles requêtes, pensa-t-il qu'il valait mieux laisser trancher ainsi la question par ces bons Neuchâtelois ; mais ce qu'il y eut là d'abominable, d'incompréhensible, c'est qu'on ordonna au colonel de Pourtalès d'être le chef de ce mouvement qu'il n'approuvait pas. — Le régent, prince Guillaume, plus tard Empereur, le manda auprès de lui et lui donna des ordres positifs. Le colonel Pourtalès lui dit toutes les difficultés, les impossibilités d'un pareil mouvement et finit par demander au Prince comment, une fois le château de Neuchâtel repris et la Suisse déchaînée, il leur viendrait en aide ? Dans ce moment un régiment de la garde, musique en tête, passait devant le palais ; le régent répondit en le lui montrant : « Nous vous aiderons jusque-là. » Là-dessus, Mr. de Pourtalès demanda un ordre écrit. « Ma parole ne vous suffit-elle pas » lui fut-il répondu. Le pauvre colonel restait là, troublé, hésitant ; le régent lui dit : « Vous avez vos ordres » et le congédia. Ainsi, Mr. de Pourtalès partit pour son sacrifice et l'on comprend qu'il souhaita que seuls ceux qui avaient un désir forcené de ce coup d'Etat y participassent et non pas des gens paisibles ne s'occupant pas de politique comme mon père. »

N'est-il pas surprenant que, rentré à Neuchâtel, Pourtalès qui, comme d'autres privilégiés de l'ancien régime, eût eu l'entière liberté de se tenir à l'écart de l'insurrection, n'ait pas déclaré que sans un ordre royal écrit, il était exclu d'agir ? Même si ce surprenant « vous avez vos ordres » du régent, fut prononcé, alors que, confronté avec d'autres versions il peut avoir été une excuse de Pourtalès après l'échec complet de l'insurrection, il est en tout cas certain que Pourtalès écrivit par la suite *au roi* pour lui

[1] Cette croyance erronée était soigneusement entretenue, tactique consciente des abstentionnistes, ainsi que je le souligne ailleurs.

demander pardon d'avoir agi sans son assentiment ; sa missive à Sa Majesté est inclue dans le présent exposé. La façon du prince de congédier Pourtalès, comme dit plus haut, est si cavalière qu'elle est invraisemblable. La relation du général de Gerlach sur ce point sera en revanche significative, exempte de toute suspicion et conforme aux usages d'une cour.

Le Dr Aug. Châtelain, dans son *Rôle de la Prusse dans le Mouvement de 1856*, paru en 1925, publie l'entrevue du prince et de Pourtalès d'après les souvenirs de M. de Perregaux-Montmollin racontés à ses petits-enfants ». Ne faut-il pas là, comme on le verra également à propos de Gélieu, se défier des récits arrangés pour les enfants ?

Mais, rendons la parole à Mlle de Montmollin :

« Malheureusement, mon père, comme son ami, n'étant pas dégagé de son serment, crut de son devoir de marcher puisqu'il avait promis obéissance et fidélité à son souverain. Seulement, il se réserva de n'en parler à aucun de ses subordonnés ; sa conscience, tout en le contraignant à faire cet acte de loyauté pour lui-même, lui défendait d'entraîner qui que ce fût dans une entreprise qu'il jugeait insensée.

« On peut se figurer notre état d'âme pendant les terribles jours qui précédèrent le 3 septembre. D'abord, il fallut trouver un prétexte pour faire partir mon amie alsacienne qui ne devait pas partager des dangers que mon père prévoyait devoir être des plus graves.

« Tous nos fermiers, par contre, et les paysans des environs, étaient pleins d'enthousiasme. Pourtant, l'un d'entre eux, Frédéric Vauthier, homme tranquille, aurait préféré rester chez lui ; sa femme, Magdeleine, qui l'adorait, « putzait » elle-même ses armes en lui disant : « Frédri, tu as toujours dit que tu es pour le roi, c'est le moment de le montrer » ! Ou je n'y vois goutte, ou cette Magdeleine expédiait son « Frédri » sous le feu des carabines ?

« Quelle soirée d'angoisse, ce 2 septembre ! Mon père avait fait coudre des petits sachets garnis de pièces d'or qu'on avait attachés autour de la taille de chacun de nous. Il partit incontinent, par le pâturage, accompagné par toute la famille. Au moment du coucher du soleil, arrivés au bout du plateau, nous voyions la Borcarderie éclairée par les derniers rayons du couchant : « C'est dommage pourtant de penser que demain cette Borcarderie sera brûlée » nous dit mon père ; il voyait les choses au pire et nous embrassa comme s'il ne devait plus nous revoir ; il fit encore à ma mère des recommandations sur la manière dont nous devions nous sauver en France par les montagnes.

« Nous rentrâmes silencieux, et quand la nuit fut tombée, c'était poignant de penser que toutes les forêts du Val-de-Ruz et du reste du canton cachaient des quantités d'hommes qui, silencieusement, se rendaient à l'endroit fixé pour le rendez-vous des fidèles. Il y en avait 6 à 8 cents et, fait unique, je crois, dans les annales des conjurations, dans tout ce nombre il n'y eut pas un seul traître et dans toutes ces familles, femmes et enfants étant au fait de tout — pas une indiscrétion !

« Vers 6 heures, le lendemain matin, Bornand, de la Borcarderie, vint nous annoncer de la part de mon père que le château était repris

et que le drapeau noir et blanc flottait sur les tours. Mon grand-père, le maire de Perrot, passa en hâte une robe de chambre d'été en cotonnade de l'Inde avec des branches d'œillets roses et bleus (je le vois encore) et nous fit tous réunir pour un culte d'actions de grâce à la salle à manger ; il remercia Dieu aux larmes de permettre que nous puissions de nouveau servir notre bien-aimé souverain. Quoique jeune, je n'avais pas son optimisme et j'attendais avec inquiétude ce qui allait arriver. »

*Frédéric de Perregaux et sa fiancée Magdelaine de Montmollin en 1857.*

Auteurs tous deux de journaux familiaux distincts.

Photo aimablement communiquée par Mme Pons-de Perregaux.

« Le 4 septembre fut un jour d'attente angoissant ; nous ne savions rien de ce qui se passait là-bas, en ville. Impossible que les radicaux ne fussent pas exaspérés et que le gouvernement suisse ne cherchât pas à réprimer l'insurrection. Que devenaient mon père, nos amis ? Aucune nouvelle ne parvenait jusqu'à nous et pas un de nos voisins n'en savait davantage. »

« Le 5 septembre, dans la matinée, un jeune homme exténué, haletant, arriva à notre porte et nous dit en bégayant que tout était perdu. Il paraissait un peu simple d'esprit et nous espérions qu'il se trompait (!). C'était le fils de M. Favre, de Chézard ; quand il fut moins émotionné, nous comprîmes qu'il nous apportait un message de mon père qui l'avait lui-même désarmé puis lui avait montré un sentier par lequel il pût dévaler du Château dans l'Ecluse. Peu à peu, il arriva encore d'autres de ces tristes messagers partis avec tant d'enthousiasme et d'illusions et revenus la mort dans l'âme, avec la pensée amère qu'ils avaient été trompés. Quel bonheur que mon père n'ait influencé personne à prendre part à ce fatal mouvement ! Presque tous ces réchappés nous disaient que c'était lui qui leur avait aidé à fuir après les

avoir désarmés. Enfin, il en arriva qui parlèrent du massacre de MM. Houriet et Fabry, de plusieurs blessés, de nos Messieurs enfermés dans la salle des Etats et de centaines de simples soldats emprisonnés dans la Collégiale. »

« Le soir du 5, comme j'étais déjà couchée [aux *Planches*], une bande des autorités radicales de Dombresson vint pour nous désarmer. Ils parcoururent en vain toutes les chambres, ne trouvant naturellement aucune arme dans notre paisible chalet. Ils voulurent entrer dans ma chambre, et comme grand'maman disait : « Il y a là une jeune demoiselle couchée », ils répondirent, en ouvrant la porte : « Il n'y a pas de demoiselle qui y fasse ! » Nos dames étaient hors d'elles de ce que l'un d'eux avait dépendu le portrait du Roi. Grand'maman, indignée, s'écria : « Qu'allez-vous faire de ce portrait ? » — « Oh ! seulement le mettre à sa place, au coin ! » lui fut-il répondu ; et le fonctionnaire villageois l'appuya retourné à l'angle de la chambre comme un enfant en punition ! »

« Mes souvenirs de ces journées sont assez vagues. Ce doit être le 6 qu'angoissées de n'avoir aucune nouvelle de mon père depuis la reprise du Château, ma mère et moi-même partîmes, en char de côté, pour la ville. Il faisait une chaleur torride, une poussière épaisse. Comme nous débarquions à la porte de notre habitation des Terreaux, une longue procession de soldats y arrivaient, une file indienne en même temps que nous ; harassés, poussiéreux, muets de fatigue, c'étaient 50 soldats du Seeland et 9 officiers qui avaient reçu leurs quartiers chez nous comme punition pour nous. Quelle arrivée ! quelles difficultés, quelles combinaisons pour loger et nourrir tout ce monde ; car il n'y avait là que la vieille Babel Heuby et son mari Jacot, gardiens de la maison ! Ces pauvres soldats étaient à moitié morts de fatigue, de faim et de soif. Il fallut chercher de l'aide, de la paille, des couvertures et surtout des provisions. Je ne me souviens plus où je couchai avec ma mère, tous nos lits devant être occupés par les 9 officiers. »

Dans cet essai, quelques extraits du journal de Mlle de Montmollin dépassent, par l'horaire des événements, le coup d'Etat des 3 et 4 septembre 1856. Evitant de tronquer ce manuscrit inédit comme les autres, j'en relate déjà le prolongement qui permet une optique familiale intéressante parce que parfois différente de celle, réelle, d'événements essentiels ; nous revivrons ceux-ci complétés, après un coup d'œil nécessaire jeté encore en arrière.

« Les soldats couchaient sur de la paille à la salle à manger et au petit salon et le corridor leur servait de réfectoire. Je me vois encore pelant des pommes de terre et effilant des haricots, comme aussi faisant les lits des officiers. Ce premier détachement de troupes suisses se comporta très bien ; même les soldats étaient pleins d'égards et de sympathie ; c'étaient de jeunes recrues presque encore enfantines et, dans leurs heures libres, je causais avec eux et leur montrais des images. L'un d'eux me dit un soir : « Je vais garder le Papa, qu'est-ce que vous lui faites dire ? » Il transmit fidèlement mon message et m'en rapporta un de mon père. Au bout de deux ou trois jours, la scène changea ; je ne sais qui avait accusé nos soldats d'indulgence coupable à notre égard ; on les remplaça par des Genevois auxquels on avait recommandé de se rappeler qu'ils étaient là pour nous punir. Ils

étaient moqueurs, gouailleurs, se plaignaient de tout, et je n'osais plus me montrer, craignant d'entendre des plaisanteries grossières.

« Ce ne fut que le lendemain de notre arrivée que nous sûmes d'une manière positive que mon père était sain et sauf. Un M. Georges de Morel, venu de Paris, avait pu le voir et fut le premier à nous donner de ses nouvelles. Je ne le connaissais pas et ce fut moi qui le reçus, ma mère étant sortie. Détail qui me rend encore honteuse, je croyais qu'il était M. Jeanrenaud-Besson, un de nos gouvernants, et je crus devoir le traiter avec une certaine hauteur jusqu'au moment où je compris, avec confusion, qui il était et quel grand service il venait nous rendre.

« Plus tard, nous sûmes par mon père le détail de ces lugubres journées. Dans la nuit du 3 septembre, le château fut naturellement pris sans coup férir par nos troupes puisque tous ses habitants dormaient. Mon père eut la tâche désagréable d'arrêter M. Piaget, président du Conseil d'Etat. Lorsqu'il frappa à sa porte, ce magistrat arriva pour ouvrir, en léger costume, et fut plus stupéfait qu'épouvanté lorsqu'il entendit qu'il était arrêté au nom du Roi. Alors, il reconnut mon père et eut une exclamation de soulagement : « Ah ! c'est vous Monsieur de Montmollin, alors je suis tranquille », et il lui remit la clé de son bureau.

« Je ne sais ce que mon père fit la journée du 4. Le 5, de bon matin, sachant les troupes radicales tout près, n'entendant pas parler de secours de la Prusse et ayant reçu des Commissaires suisses l'ordre de désarmement, mon père s'appliqua, d'après l'ordre de son chef, à désarmer tous nos gens et à en faire évader le plus grand nombre possible. Il avait fini lorsque la troupe, conduite par Ami Girard, après avoir fait bien et dûment constater que tous les royalistes étaient désarmés, se rua à l'arme blanche sur ces gens sans défense dont 3 ou 4 furent tués et plusieurs blessés. C'est cette action d'éclat qui valut à Ami Girard un sabre d'honneur, et qui a été célébrée comme une glorieuse victoire (?).

« Mon père était dans la cour du Château et entendit le bruit de ce massacre qu'il croyait général ; il entra alors dans une tourelle et comme il connaissait tous les détours de ce vieux bâtiment où il avait passé son enfance, il se cacha dans un galetas. Je ne me souviens plus s'il y fut pris le lendemain ou si, de guerre lasse, ayant froid et faim, il se rendit. Je sais seulement qu'arrivé dans la cour il était si persuadé qu'il allait être passé par les armes, qu'il remit à l'un de ceux qui paraissait être un chef, sa montre et sa bourse en le priant de les faire remettre à sa femme avec ses adieux. On le tranquillisa et l'introduisit dans la salle des Etats où il se trouva avec beaucoup de ses amis, même de ceux qui n'avaient pris aucune part au mouvement et qui étaient seulement suspects. Ensuite, il se fit un triage après que M. Du Plan-Veillon, juge d'instruction fédéral, eût interrogé les détenus. Les uns furent relâchés, les autres, au nombre desquels était mon père, enfermés dans les prisons, tandis que tous les simples soldats restaient gardés dans l'Eglise collégiale.

« Nous ne pouvions voir mon père qu'en présence du major Henriod, petit homme pâle et débonnaire, suspendu à d'énormes moustaches, et qui s'efforçait d'avoir l'air de ne pas écouter nos conversations afin de nous

mettre à l'aise. Ces visites étaient plutôt pénibles ; mon pauvre père avait l'air d'un lion dans sa cage, dans cette petite cellule de 3 pas de longueur, lui qui avait un si grand besoin de mouvement. Du reste, nous ne le vîmes qu'une ou deux fois avant de remonter aux Planches où nous devions rester jusqu'à ce que l'appartement de ma grand-mère [de Perrot], à la rue de l'Hôpital,[1] fût préparé à nous recevoir tous, puisque notre maison des Terreaux était envahie pour tout l'hiver par les soldats.[2]

« Je ne me rappelle pas combien de temps notre famille resta encore aux Planches ; mon [futur] beau-père et mon [futur] mari y vinrent passer une journée qui risqua de mettre fin à tous les projets d'union que Fritz [Frédéric de Perregaux] commençait à nourrir à mon égard. Je ne compris pas alors qu'il vînt pour moi. Toute notre famille trouva place dans une série de chambres bien sombres qui avaient vue sur le Neubourg et les Fausses-Brayes. Je retrouvai alors quelques amies. Un jour, je m'arrangeai avec ma cousine Julie de Pury, qui demeurait vis-à-vis des prisons, pour guetter le moment où mon père sortirait sur la rue, lorsqu'il irait faire avec les autres prisonniers sa promenade réglementaire au jardin Tribolet. En effet, ces Messieurs parvinrent à l'heure voulue, escortés de plusieurs soldats. Je me précipitai sur mon père pour l'embrasser, ce qui, je crois, l'ennuya fort et je ne renouvelai pas cette expérience. Du reste, j'allais souvent avec ma mère le voir dans sa cellule. Quelquefois, il fallait attendre longtemps son tour et nous faisions antichambre avec la belle mais si lourde Mme de Pourtalès-Steiger et ces dames de la ville et de la montagne. Il y avait là deux plantons, un nommé Bierry et un Gascard, qui faisaient de leur importance. Ils devaient ouvrir tous les paquets qui allaient aux prisonniers ou qui en venaient, pour voir si quelque missive y était cachée. Une fois, je les entendis faire des gorges chaudes sur un billet de M. l'imprimeur Wolfrath à sa fiancée, Mlle Nicolas ; il était tombé d'une couverture qu'il lui envoyait et ils en faisaient lecture à haute voix. M. Wolfrath se plaignait de ne pouvoir dormir à cause des ronflements de son co-prisonnier et ajoutait entre parenthèses : « Moi je ne ronfle jamais » ! Là-dessus, le planton de crier : « Avis à la lectrice » ! Reçut-elle jamais ce billet ? »

« Au bout de quelque temps, la santé de mon père souffrit de sa réclusion et le gouvernement lui permit de venir habiter avec nous comme prisonnier sur parole à la condition qu'il n'ait aucune relation avec qui que ce fût en dehors de ses tout proches. Quelles promenades forcenées ce pauvre père faisait dans notre enfilade de sombres chambres, pour se donner du mouvement. Tous les jours, dans ce triste hiver, notre cousin, Eugène d'Erlach, neveu de ma grand-mère, cousin germain de ma mère et camarade de mon père, venait voir ces dames et leur raconter un peu ce qui se passait dans le monde et ce qui se disait dans la ville. Mon père était si

1 Ancienne maison Gaudot, actuellement de la librairie Delachaux, au fronton de laquelle figura l'écu des Gaudot, effacé depuis, distincte de celle de la Grand'Rue où avait été assassiné l'avocat général Gaudot en 1768.

2 Cette maison du haut des Terreaux, d'une allure familière à Neuchâtel, dominant le paysage sur son esplanade, est condamnée à être remplacée tantôt par un grand immeuble locatif jouxtant l'actuelle « Maison du peuple », avenue de la Gare.

scrupuleux pour subir sa consigne de séquestration, qu'il ne voulut pas voir son cousin Eugène. Celui-ci, reçu à la salle à manger, criait par la cheminée qui communiquait avec celle du salon : « Salut Auguste ! », et mon père répondait : « Salut d'Erlach ! » A cela se bornait leur conversation. Dans ces mois exceptionnels toute la vie était suspendue. »

Un personnage qui vécut de 1831 à 1915 — fils du Conseiller d'Etat *Armand* de Perregaux mentionné ci-devant — *Frédéric* de Perregaux, membre de la Cour d'appel, juge d'instruction, député au Grand Conseil jusqu'en 1898, président du Synode indépendant, qui épousera Magdelaine de Montmollin, dont nous venons de parcourir le journal, ne voulant point demeurer muet en marge de souvenirs consignés aussi par son père, dicta à sa belle-fille, Juliette née Courvoisier, femme de son fils Jean de Perregaux, une relation de 106 pages décrivant maints faits s'échelonnant de mars 1831 à janvier 1904.

Relever ces pages élargirait singulièrement le sujet. Il s'agit cependant d'un film dont certains fragments méritent la restitution. Ils sont projetés sous un angle particulier de lumière et d'interférences, tant sont curieuses les divergences d'appréciation de mêmes accidents vus par plusieurs témoins.

Dans ces « Notes sur ma vie », l'auteur, né à Neuchâtel au Coq-d'Inde, maison de Chambrier, commence par conter ses réminiscences scolaires ou d'auditoires, donne des détails plaisants sur de nombreux professeurs connus, sur ses amis et camarades d'étude. Ayant relaté, pour l'année 1848, la formation de la garde urbaine comprenant des étudiants, sa propre incorporation dans l'artillerie commandée par Gustave de Roulet, ayant révélé qu'à l'aube du 1er mars Wesdehlen, Favarger, Perregaux son père, Alexandre de Chambrier et Perrot, maire de la ville, voulaient à tout prix résister tandis que Frédéric de Chambrier, Calame et Delachaux inclinaient à livrer la place, ayant montré que ce furent les principaux officiers « qu'on avait vus se pavaner dans leurs beaux uniformes, qui insistèrent pour qu'on ne se défendît pas », ayant en outre indiqué « ultras », poltrons et « mitous », il mentionne déjà la scission caractéristique qui se produisit après la révolution parmi les partisans de l'ancien régime. Le motif de cette division fut le malentendu né de la lettre du roi permettant aux Neuchâtelois de prendre — pour le vote sur la Constitution cantonale — le parti qu'ils jugeraient avantageux au pays ! Cette liberté, pour tout Neuchâtelois intelligent, comportait *la remise d'un serment* dont les partisans royalistes se trouvaient ainsi définitivement déliés. Perregaux — quant à lui — pense que non ; selon lui, cette formule ne relevait personne du serment.

Cette remarque est indispensable ; elle me permet d'expliquer tant cette scission des conservateurs que l'initiative des irréductibles insurgés de 1856. Tandis que le clan Chambrier décidait qu'il était — dès 1848 — convenable de prendre part à toutes les élections du nouveau Canton suisse, le parti Petitpierre-de Wesdehlen s'organisa donc pour veiller à l'abstention civique de ceux qui persistaient à s'intituler *fidèles,* alors que le roi — en un langage suffisamment clair — les avait donc relevés de leur serment, tant en ne respectant pas le sien, qu'en les laissant libres de voter la constitution du nouveau Canton républicain.

On confondit fidélité de *sentiments* avec fidélité *jurée*. On a vu que les royalistes militants devinrent paradoxalement les « abstentionnistes » de la République en exploitant cette confusion pour conserver des adeptes. La confusion se généralise en faussant dès lors la discipline d'une faction. Cette doctrine fut si négative qu'elle s'incrusta en des lieux dispersés comme La Sagne, alors que l'on eût dû s'ingénier sans relâche à la revaloriser dans des régions *à conquérir*. Un dynamisme bien compris eût dû logiquement viser le cœur des progressistes : La Chaux-de-Fonds. Il va sans dire — et ceci ne vaut théoriquement déjà qu'en fonction d'une politique régionale ignorant la Confédération — que même en cherchant à prendre le taureau par les cornes, l'effort d'indéracinables royalistes eût été voué à l'échec le plus sûr. Cette remarque ne fait que ressortir combien un moyen plus timide ne pouvait qu'échouer.

*Magdelaine de Montmollin,*
alliée de Perregaux en 1858
Photo aimablement communiquée par Mme Pons-Perregaux

L'attitude des abstentionnistes butés restreignit beaucoup, après 1848, l'apport souvent intelligent d'actifs conservateurs participant à la vie publique. Il se confirme que cette absence favorisa, au contraire, ce qu'ils craignaient le plus : les progrès rapides d'un radicalisme installé. Ce n'était pas le geste de 1856 qui allait modifier une telle situation. Mais revenons à Frédéric de Perregaux.

Déplorant dans son journal l'obscurantisme révolutionnaire, cause de la regrettable suppression de l'Académie de Neuchâtel, contant ses stages à Zurich puis aux facultés de droit de Heidelberg et Berlin, il relate que, les 22 et 23 juillet 1851, une cinquantaine de *fidèles* appartenant à toutes les parties du Canton — dont plusieurs séjournaient en Allemagne — furent reçus à Baden-Baden et Hohenzollern par Frédéric-Guillaume IV et le prince royal. On voit que lors de cette prise de contact Samuel de Petitpierre, retenu par des scrupules politiques, fut remplacé par Jämes de Chambrier, alors à Stuttgart. [1]

1 Samuel de Petitpierre (1829-1863), fut un juriste distingué, membre du Grand Conseil et substitut du ministère public. Bienfaiteur de la ville de Neuchâtel, il lui légua sa fortune et sa propriété sise entre l'Evole et le Faubourg du Château; ce fut le dernier descendant de sa branche.

Jämes de Chambrier (1830-1920), historien, a publié : *Marie Antoinette,* 2 vol. ; *Rois d'Espagne et rois catholiques,* 3 vol. ; *La Cour et la Société du second Empire,* 2 vol. ; *De Sébastopol à Solférino ; Un peu partout,* 5 vol.

Perregaux raconte en outre dans son journal qu'à Berlin, en 1852, il se lie à

Dans diverses archives de familles l'on trouve des récits concordants pour l'essentiel de ces rencontres de groupes de royalistes avec les maîtres de la Prusse ; certains détenteurs de ces récits y mirent le feu, alors qu'il n'y eût aucune fausse honte d'y avoir participé. Ce qui paraît sûr, c'est que ce ne fut pas la cour de Prusse qui provoqua les entretiens, mais bien de fervents impénitents. Cet essai montre dans quelles conditions psychologiques ils eurent lieu. Pour ce qui est de Perregaux, il dit avoir conservé bon souvenir de tel voyage; il ajoute que, depuis lors, l'équivoque de sa position s'accentue parce qu'il n'a pas foi dans une restauration monarchique.

*Frédéric de Perregaux-Montmollin (1831-1915).*

Magistrat neuchâtelois.
Député au Grand Conseil jusqu'en 1898.

Il spécifie qu'en 1856, on le chargea — malgré lui — de distributions de proclamations au nom du roi, à Hauterive, Le Roc, Cressier, Le Landeron et Saint-Blaise, où il arriva exténué. Revenu en ville au moment de l'entrée des troupes de Pourtalès et de Gélieu, il y est réveillé d'un profond sommeil par éclats d'une fusillade et violent coup de sonnette. Samuel de Petitpierre vient lui apprendre que le Château est repris par les républicains. Son père est déjà au «violon», à l'abri du sapeur Magnenat voulant l'y suivre pour l'exécuter. Traversant le Coq-d'Inde pour fuir à Fontaine-André, il est interpellé par Mme de Wesdehlen à sa fenêtre ; elle est au désespoir, croit son mari et son fils massacrés.

Paul Jeanneret, Marc Monnier, Victor Cherbuliez, Petitpierre sus-dit, Charles Faure, Auguste Montandon, Bernard de Gélieu, Louis de Perrot, Eugène et Ernest de Pourtalès, Favarger, Charles Borel, Auguste Courvoisier, Arnold de Steiger, Thomas Tissot, Colomb, ancien valet de chambre de la cour, Meuron-Terrisse, Fréd. de Chambrier, chancelier, Du Bois-Reymond, Conseiller aulique. A Paris, il retrouve plusieurs de ces derniers auxquels s'ajoutent Alphonse Du Pasquier, Henri Perrenoud, Albert Anker et Paul de Meuron. A Londres, enfin, en 1854, il fait un séjour avec Alfred de Coulon chez Albert de Coulon, banquier. Cette note, susceptible d'intéresser certains lecteurs régionaux, montre que les Suisses séjournant alors à l'étranger y maintenaient entre eux de constantes relations, le plus souvent de nature purement amicale.

Rentré à Neuchâtel en 1855, Perregaux donne des détails piquants sur son stage de juriste à l'étude de Me Henri Jacottet dont le « pommeau » était alors Frédéric Soguel, plus tard appelé « le grand Soguel ». Perregaux prétend avoir, à ce moment-là, perdu un procès imperdable, d'une part parce que son client se présenta complètement ivre à l'audience, d'autre part parce que le juge Du Pasquier trembla comme une feuille, à la voix tonitruante du mandataire adverse : l'avocat Ls-Constant Lambelet. Pour se consoler de cette défaite, Perregaux refait un saut à Paris. Triomphes évidents : révérences et sourires dans les salons des Pressensé, des de Mimont et des Rougemont !

Des nouvelles contradictoires, histoires de morts et de blessés, d'envahissement de maisons, lui parviennent à l'Abbaye de Fontaine-André. Charles de Büren, à Denens, aurait abordé le commissaire fédéral Fornerod pour le convaincre que Perregaux, père, est étranger au complot ; craignant d'être arrêté, il se rend lui-même à Denens en char de côté avec S. de Petitpierre. Mais assigné, à Denens, à comparaître à Neuchâtel, pour sa distribution de proclamations, il y revient pour être mis en « javiole » avec Paul Matthieu. Précautionneux, il s'est pourvu d'une grammaire italienne pour n'y pas perdre son temps ! Il qualifie de « fort étonnant » un régime de captivité de 15 jours, qui prend fin par versement d'une caution de Fr. 10,000.—.

« Les conservateurs modérés — assure-t-il — accablaient de reproches les royalistes » ! Vive réprobation d'une quantité de conservateurs maudissant d'aveugles meneurs, déclenchant machine infernale, mobilisation, occupation de frontières — bâton dans une fourmilière de diplomates affairés, vidant leurs cerveaux, bourrant leurs serviettes ?

Le récit de Perregaux se poursuit. L'enlisement d'esprit des réfugiés gelés à la frontière française l'incite à voyager. Il court à Nîmes se réchauffer au soleil, y reprend S. de Petitpierre. Pont du Gard, Villefranche, Monaco, Menton ! A Nice, rencontre du colonel Pourtalès-Mettlen qui — avec sa femme — l'accueille comme un fils, mais n'entrevoit guère, on comprend..., prompte solution de la question neuchâteloise. Tandis que Frédéric-Guillaume IV maudit l'Europe, Perregaux parcourt l'Italie ; il dîne à Rome au palais de l'ambassade de Prusse avec le prince Charles. Le 23 juin 1857, rentré à Fontaine-André, il lit à sa mère, sur la terrasse dominant le lac de Neuchâtel, de belles pages de Saint-Augustin...

Ces notes, arrêtées là et qui anticipent légèrement sur le fil de ce récit, donneraient-elles l'impression que Perregaux n'eut guère une existence utile ? Détrompons-nous. En 1857, il n'avait que 26 ans. La suite de son journal expose, modestement noyés dans d'innombrables traits familiaux, ses travaux et son accession parmi les Neuchâtelois, à diverses charges publiques et responsabilités sociales. Aux voyages instructifs, aux contacts profitables, aux circonstances de son mariage, aux vendanges de La Coudre, il conviendrait — si nous pouvions biaiser — de rendre compte de son activité ecclésiastique. L'honorent aussi ses nominations au Conseil communal de Neuchâtel, ainsi qu'au Grand Conseil. Ce fut excellent rapporteur pour les lois scolaires. Comme Juge d'appel, et surtout comme soupçonneux juge d'instruction, il prend ses fonctions si à cœur que sa femme se plaint de ce qu'il les exerce même à la maison...

Son journal inédit, qui ressuscite maints personnages, qui saisit sur le vif attitude des uns et des autres, dépasse par l'intérêt le cadre des années 1856 et 1857.

Mais refermons ici une fenêtre entr'ouverte pour considérer d'autres personnages qui ne sauraient être systématiquement séparés des événements.

Parlons d'un lieutenant qui deviendra général ou plutôt d'abord d'un général qui fut lieutenant ; son rôle de jeune *combattant*, lors de la prise du Château de Neuchâtel, sera relaté dans le chapitre suivant.

Bernard de Gélieu, fils du pasteur de Fontaines — frère d'Isabelle de Gélieu, amie de Madame de Charrière — d'une famille originaire d'Issigeac en Périgord qualifiée neuchâteloise depuis 1616, fut dès son jeune âge, ainsi que l'assure le *Messager Boiteux* de 1908, « tourmenté par une légitime ambition ». Ayant passé lieutenant sans examen, ayant fait partie de la Société de Belles-Lettres, officier au bataillon des tirailleurs de la garde, il allait trouver, en effet, à Neuchâtel — à 28 ans — une première occasion de se distinguer. Quel fut d'abord son rôle dans le *complot* et quelle fut plus tard sa carrière ?

L'oreille ouverte aux propos d'aînés de son clan, ce jeune émule entretint des rapports réguliers et non équivoques déjà en Allemagne, à la Mettlen, puis à La Sagne avec Ls-Aug. Humbert, avec Fabry, puis à la Borcarderie, également avec Comtesse. Gélieu avoua, lors de son interrogatoire, avoir fonctionné comme aide-de-camp du comte de Pourtalès, mission exigeant les aiguillettes des adjudants affairés de certains colonels. Il se trouva à Neuchâtel le 25 juillet déjà, ainsi que cela ressort d'une lettre Sinner à Louis de Wesdehlen. Les pièces de l'instruction pénale attestent que l'on préparait la restauration dès le début de juillet. Le 17 août, Gélieu télégraphie de Neuchâtel à Berlin pour obtenir une prolongation de congé. Prétexte ? — maladie. Le 27 août, il avise Humbert à La Sagne que Pourtalès y arrivera le soir : les ordres « exprès » doivent être prêts. La mobilité de ce malade un peu extraordinaire est indéniable. Il part pour Bâle en diligence. Selon le témoignage d'un compagnon de chaise de poste, il s'énerve, est très locace, parle des droits du roi et du baptême d'un enfant, pour lequel il doit revenir à Neuchâtel ! ! De Bâle, il gagne en omnibus la station badoise et y rencontre Pourtalès rentrant de Berlin. De retour à Berne, le 1er septembre à 1 heure du matin, il en repart à 1 heure de l'après-midi pour Neuchâtel. Le lendemain, Gélieu est au Locle. Il fonctionne effectivement, le 3, comme officier dans la colonne Pourtalès et participe à l'insurrection.

J'ai sous les yeux plusieurs manuscrits de ce général, conservés par M. le major Jacques Barrelet, à Colombier. Il avait épousé une Silésienne, Edwige-Caroline-Augusta de Wittken. Si certains de ses manuscrits sont postérieurs de dix ans à l'insurrection de 1856 et ont trait à la campagne de Bohême à laquelle il participera avec Ernest de Pourtalès et Georges de Wesdehlen, fils — la description poignante qu'il fait d'un champ de bataille dans une lettre à son père, montre qu'au milieu de blessés hurlant de douleur sous la pluie, à l'attaque d'un village, sa compagnie capture 8 canons. Il se meut avec entrain dans de terribles mêlées.

La description de telles échauffourées où Guillaume Ier en personne donne des ordres à l'avant-garde, montre que des soldats neuchâtelois — se battant pour la Prusse 18 ans *après* la Révolution — confondaient encore Dieu et le roi en priant avant le combat, et dans l'adoration. Pour eux donc, même l'échec spectaculaire de 1856 n'avait rien changé. Le prince royal, en campagne, interpelle *Gélieu* la main tendue . « Bonjour, *j'ai lieu !...* Combien tenace demeura longtemps une sincère fidélité ?

Un dévouement absolu, aveuglément consenti, peut avoir quelque

*Général Bernard de Gélieu (1828-1907).*

Lieutenant, aide de camp du colonel de Pourtalès-Steiger lors de l'insurrection royaliste de 1856.

Photo offerte par Gélieu au jeune Claude de Perrot, à Berlin, en 1898, obligeamment communiquée par M. Raoul de Perrot.

chose de digne tout en dégageant chez autrui un sentiment de malaise. A propos de la campagne de Bohême — un manuscrit de Gélieu de 1866 décrit l'arrivée sur le terrain, de Guillaume 1er, successeur de son frère Frédéric-Guillaume IV : « Il était temps de laisser souffler mes hommes et je fis halte. Dans ce moment, le galop d'une centaine de chevaux se fit entendre derrière nous. C'était le roi qui se portait en avant pour ordonner la poursuite. Il venait de passer vers ma batterie et avait appris sans doute que c'était nous qui l'avions prise car il venait droit à nous, me tendant de loin sa royale main. Alors, oubliant toute étiquette, nous nous élançons pêle-mêle à sa rencontre en agitant nos shakos en l'air. Longtemps je pressai sa main sur mes lèvres, tandis que mes officiers et mes tirailleurs s'effor-

çaient de toucher quelque chose de lui, l'un son manteau, un autre son cheval, d'autres même embrassant ses pieds. Le roi se laissait faire et nous disait avec émotion : « Kinder, meine brave Kinder » ! Moi, je lui disais en français « Vive le roi ! »

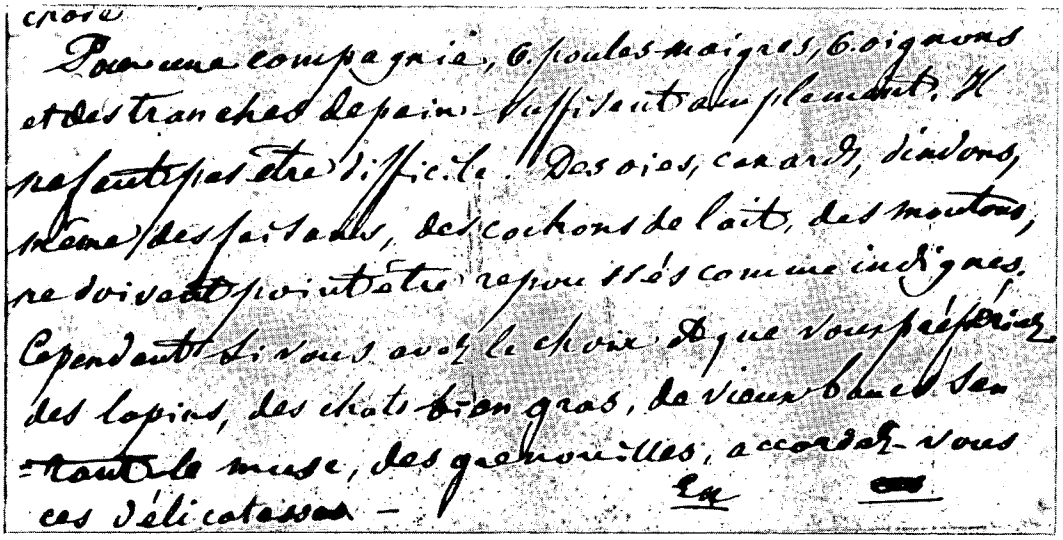

Manuscrit du lieutenant de Gélieu, monté en grade, quelques années après l'insurrection de 1856. Recettes de cuisine militaire où figurent faisans, cochons de lait, chats bien gras ou vieux boucs sentant le musc !

Propriété de M. Jacques Barrelet, Colombier.

Le Musée militaire de Colombier possède un beau pastel du général de Gélieu, exécuté à Berlin par Olga Radomsky. Plutôt que sa reproduction, l'on voit ici une authentique image photographique dédicacée par lui, à Berlin en 1898, à son jeune ami Claude de Perrot [1].

Il est avéré que les troupes royalistes, durant leur brève occupation du Château de Neuchâtel en 1856, manquèrent de vivres et se consolèrent en absorbant un liquide dont il est imprudent d'abuser à jeun, le vin ! Sous le titre : *Quelques petits axiomes résultant de l'expérience*, Gélieu précise dans des notes amusantes que les officiers doivent être exempts du souci de leur repas pour se concentrer sur leurs tâches ; un officier, assure-t-il, qui n'a aucune notion d'art culinaire, de médecine pratique et d'ivro-

[1] Cette photographie, propriété de M. Raoul de Perrot-Coulon, porte, avec sa dédicace : « Fais ce que dois, advienne que voudra ! » La famille Barrelet possède une collection pittoresque de photographies du général, de sa femme, de ses parents, de son fils, jeune officier — portraits d'albums, au dos desquels l'identité est précisée. En Allemagne, ses proches conservent aussi des albums et documents que j'ai vus chez mon vieil ami Florian Imer, président du Tribunal cantonal, à Berne, auquel ils avaient été communiqués.

Capitaine à Sadowa, Gélieu avait été promu colonel en 1870. Gouverneur de Neuf-Brisach, il passa général et commandant de Coblence et d'Herenbreitstein. Il prit sa retraite en 1890.

gnerie, doit recommencer son apprentissage de recrue ! « Dans l'ivresse, l'homme le plus doux peut devenir un monstre ; le meilleur soldat peut commettre des actes d'indiscipline. Il faut savoir manier un homme ivre. L'ivrogne est paresseux avant d'avoir bu, bon soldat après les premiers verres, dangereux dans la chique ! » Autre précepte pittoresque : « Un soldat qui a bu son café chaud le matin, a un droit de plus à la victoire ; je recommande le moulin à café en usage dans l'armée prussienne. Le café vaut cent fois mieux que l'eau-de-vie ; avec un demi-quart de pot de café noir et chaud dans l'estomac, accompagné d'un morceau de pain, vous pouvez marcher et *vous battre toute la journée* — Probatum est ! »

Si de Gélieu obtint cette preuve de ses hommes, ce fut sans doute *a contrario* dans la bagarre de Neuchâtel, le 4 septembre 1856 ! Il conclut : « On dit : ventre affamé n'a pas d'oreilles. — Je dis moi : homme assoiffé, chien enragé ! » Ces propos ne manquent ni de saveur, ni de couleur. Ils font songer que, de tout temps, royalistes, républicains, larbins, diplomates, troufions et généraux furent singulièrement esclaves d'estomacs bien garnis.

Notons encore que la famille de Gélieu, venue à Neuchâtel, il y a plusieurs siècles, des confins de la Dordogne, arrondissement de Bergerac aux vins colorés et généreux — après avoir donné des théologiens et s'être assimilée aux Neuchâtelois — paraît ensuite, aimantée par Berlin, s'être perdue pour survivre, non plus dans la belle France, mais dans landes et villes germaniques. Gélieu s'éteignit en 1907, à Potsdam, après une belle carrière, dix-sept ans après avoir pris sa retraite [1].

Mais il faut, ici, aborder un autre officier, déjà général en 1856. Il s'agit de Gerlach.

L'adjudant-général Léopold de Gerlach, rencontré par Pourtalès, à Berlin, quelques jours avant l'insurrection, dans une atmosphère demeurée confuse, fut traité plus tard de jésuite par Louis-Auguste Humbert, l'ancien justicier de La Sagne. Ce général, faisant croire au roi, pour se donner de l'importance, que Neuchâtel était le point crucial de l'Europe, était né dans la capitale de la Prusse, le 17 septembre 1790.

Il était le second de quatre frères d'une famille dont l'origine remonte à Büdingen, au XIIe siècle. Ayant suivi les cours d'Ancillon à l'Académie

[1] Si le général Bernard de Gélieu (dont la mère était Emilie de Bondeli, d'une famille bernoise connue), eut 4 sœurs — Rose Henriod qui fit souche ; Emilie, femme d'Alphonse de Pury, morte jeune sans postérité ; Sophie Barrelet qui eut des descendants ; et Elisabeth de Coninck, sans rejeton, — il eut, en revanche 4 enfants : une fille aînée, Sophie, alliée, en 1888, au général allemand cdt. de corps Auguste von Seebeck, décédé à Potsdam en 1914 ; un premier fils : Bernard de Gélieu (1864-1926), également général cdt. du bataillon des tirailleurs de la garde en 1914, marié en 1891 à Marguerite Dietz ; puis un second fils, Henri (1866-1922), officier de marine, allié Emma Klinghoff, sans descendance vivante. Sa seconde fille, Edwige, s'allia von Gœtz und Schwanenfliess.

L'aîné, le général Bernard de Gélieu-Dietz, eut 2 fils, un nouveau Bernard, né en 1897, lieutenant aux tirailleurs de la garde, puis commerçant à Berlin, conjoint de Gertrude Reck en 1924, qui se révéla un vaurien, mais se réhabilita — semble-t-il — en se faisant pendre par Hitler en 1944 ! Les journaux firent mention de cette exécution capitale. Gélieu-Reck — petit-fils de notre héros de 1856 — eut 3 enfants : Bernard-Georges, né en 1926, qui vit encore en Allemagne ; Isabelle, de 1928 ; et Hans-Jürgen de Gélieu, né en 1929, fixé Outre-Rhin, mais qui ne maintient plus de contact avec Neuchâtel.

militaire, après avoir débuté comme cornette au régiment prussien d'Arnim, il sert durant les guerres de l'Empire, gagne la croix de fer à Bautzen et passe à l'état-major de Blücher. Adjudant du prince héritier de Prusse, il sera chargé de missions à Saint-Pétersbourg et Vienne. Il fait preuve d'intérêt pour la religion à laquelle son frère Otto, théologien, s'est consacré, mais reste protestant quelque peu timoré, ultra-conservateur, rigide adversaire de tout progrès, même lors de la révolution de 1830.

A partir de 1842 — grâce à ses relations personnelles à la cour — il acquiert les plus hauts grades ; ce n'est jamais entièrement en marge de démêlés politiques. Après 1856, année où Pourtalès le rencontre à Berlin, il sera promu général d'infanterie. [1]

Gerlach notait le 25 août que le mercredi 20 la parade militaire fut supprimée à cause de la pluie et renvoyée au lendemain. Il se transporte alors de Berlin à Potsdam où il rencontre le grand-duc de Toscane en compagnie d'Autrichiens de type italien. Le jeudi 21 août, à 9 heures et demie du soir, arrive von der Goltz — adjudant du prince de Prusse — qui lui annonce que le comte W. [2] de Pourtalès est arrivé pour demander l'assentiment du roi en vue d'une insurrection à Neuchâtel. Pourtalès requiert une déclaration de non-opposition, sorte d'approbation tacite, ainsi que protection contre les troupes suisses, éventuellement contre les troupes françaises. [3]

Le prince de Prusse — déclara Goltz — approuvait l'action ainsi qu'Heinrich von Arnim. Gerlach se disait très inquiet ; il se demandait quelles conséquences pourraient en découler. Quelle serait l'attitude de Sa Majesté ? Gerlach se déclare cependant d'accord avec Goltz de s'occuper du projet et de recevoir le comte de Pourtalès : « La nuit je fus tourmenté d'inquiétude et de préoccupations à ce sujet », ajoute-t-il. Il poursuit en notant que tôt le dimanche matin [24 août] il prit contact avec Manteuffel, fort raisonnable, et s'exprimant très sèchement à ce propos.

Manteuffel reconnaît que cette affaire ne peut se dérouler que brusquement par le « fait accompli » (en français dans le texte), parce que des pourparlers seraient inopérants.

« Manteuffel n'a pas confiance dans les Neuchâtelois, ceux-ci ayant déjà parlé une fois de prochain soulèvement sans avoir agi. Je lui proposai, écrit Gerlach, de tenir au courant, en premier lieu, Hatzfeldt. Il convient — ajoute-il — d'orienter Napoléon pour qu'il n'intervienne *pas*, et d'obtenir de la Confédération qu'elle s'abstienne d'agir (!) Il faut avertir Savigny pour qu'il s'entremette immédiatement à Berne.

1 Gerlach, dont il est souvent question dans cet essai, mourut à Berlin le 10 janvier 1861, 8 jours après les obsèques de Frédéric-Guillaume IV, cérémonie à laquelle, en tenue tumulaire, il prit une pneumonie ! Ce personnage consigna au cours de sa carrière de nombreuses notes qu'utilisa sa fille pour les réunir en *Mémoires*, doublés de faits historiques et biographiques.

2 « W » peut avoir été dans le manuscrit « Ch. F. » à moins que Gerlach se soit trompé de prénom. Il s'agit du comte Charles-Frédéric de Pourtalès, de la Mettlen.

3 « *Denkwürdigkeiten aus dem Leben Leopold von Gerlachs, Generals der Infanterie und General-Adjutanten König Friedrich Wilhelms IV* » ; herausgegeben von seiner Tochter ; 2e volume avec portrait ; Verlag von Wilhelm Hertz, Berlin, 1892.

Manteuffel approuve sans hésiter d'instruire Hatzfeldt, mais laisse en suspens la question d'opportunité d'informer Savigny, Bonaparte et la Confédération ; il ne veut pas renseigner le roi.

A 11 heures, arrive Pourtalès donnant l'impression d'un homme correct et inspirant confiance. Il prétend avoir été instamment prié de se mettre à la tête du mouvement, ajoutant toutefois qu'il agirait contre sa conscience sans l'agrément du roi. Il ne demande aucun ordre formel du souverain, mais ne veut pas agir sans qu'il le sache : « Er verlange keinen Auftrag, nicht einmal ausdrückliche, aber doch eine versändliche stillsweigende Einwilligung.» Il désire en tout cas que les royalistes neuchâtelois soient protégés contre les bataillons fédéraux.

Pourtalès ayant des soupçons sur l'agrément de Manteuffel, s'entretient avec lui. Le repas habituel de la cour a lieu en famille, ce même dimanche, au Château de Sans-Souci. Gerlach s'y rend et fait part au roi, avant le dîner, des conversations qu'il vient d'avoir avec Goltz, Manteuffel et Pourtalès.

Sa Majesté approuve tout avec vigueur : « S. M. billigten Alles und gingen scharf ins Geschirr ». Elle était d'avis d'envoyer des messages personnels à Bonaparte, à François-Joseph et au tzar, puis, aussitôt, 12 bataillons sur Bâle... A 5 heures, départ pour Berlin, étant donné que des manœuvres doivent avoir lieu le lundi. Le prince de Prusse, pour sa part, n'a pas encore entretenu le roi de l'affaire de Neuchâtel ; dans le petit train à vapeur de Potsdam à Berlin, les deux frères en parlent : « Erst auf der Eisenbahn redeten die beiden Brüder miteinander ».

En date du 26 août, Gerlach note que les manœuvres furent pénibles. On dîne à Schœnwalde avec la reine. A 3 heures, on se rend à Gross-Ziethen pour rentrer ensuite. On sait que Frédéric-Guillaume IV, né le 15 octobre 1795, qui avait 61 ans à ce moment-là, s'était allié par procuration le 16 novembre 1823, puis en personne, le 29 novembre suivant, à Elisabeth-Louise, fille de feu Maximilien-Joseph, roi de Bavière. Cette reine, dînant à Schœnwalde le jour dit, en compagnie de ces Messieurs qu'elle rejoignait parfois en manœuvres, portait-elle encore un présent de jeunesse, le collier de grosses perles qu'on lui voit sur une lithographie Mayer ? En tout cas, malgré le nez pointu qu'atteste son profil, avec chignon à corbin (en forme de casque français de la garde républicaine ?) cette épouse d'un prince de Neuchâtel apparaît ici plutôt rêveuse qu'agressive.

Les allées et venues des princes et de leur entourage sont ponctuellement notées par Gerlach, quand elles le sont. Celui-ci indique pour le jeudi 28 août : « Grosse politische Stille ». Les préoccupations primordiales sont alors : 1) Neuchâtel ; 2) Niebuhr ; 3) Massow ; 4) Synode.

De Neuchâtel doivent prochainement parvenir des nouvelles. Manteuffel doute que l'on y ait entrepris quelque chose. Ses doutes, dans les conjonctures données, attestent bien qu'en réalité l'initiative du coup d'Etat ne partit pas de Berlin.

La méticuleuse relation de Gerlach — très essentielle quant à la visite de Pourtalès parce qu'elle est la version primant les autres par son absence de fantaisie — ne contient plus de renseignements sur Neuchâtel les jours

suivants, c'est-à-dire tôt après le putsch ; le général de Gerlach, accaparé par les manifestations de son jubilé, a négligé de tenir son journal.

Le 12 octobre — entre temps beaucoup d'eau a passé sous le pont — il note à Charlottenbourg que l'Angleterre s'oppose à la récupération de Neuchâtel par la Prusse. Il ajoute : « Le soutien français est faible ; l'affaire de Neuchâtel va mal. »

*Elisabeth, Reine de Prusse.*

Le lecteur glanera dans les deux gros volumes de Mémoires de ce général, adjudant du roi, quantité de souvenirs pris sur le vif, indicateurs d'une optique allemande assez fidèle.

Il apparaît ainsi, au vu de ces précisions, notes intimes non destinées d'abord à la publicité, c'est-à-dire non suspectes d'intentions tendancieuses, que le roi, sans avoir donné un ordre formel à Pourtalès, approuvait cependant son initiative avec enthousiasme.

La version ci-dessus, sans doute véridique, de cette prise de contact de Pourtalès à Berlin, ne dispense pas de relater d'autres échos déformés et fantaisistes qui contribuèrent — comme les dires de Pourtalès lui-même — à créer, à Neuchâtel et en Suisse, une ambiance qu'on ne saurait ignorer. Les rumeurs et racontars, répandus, ne peuvent être exclus de la restitution d'un épisode dans la mesure où ils ont eu une action sur lui.

Le bon sens dicte en tout cas d'inférer de l'attitude apparemment passive — mais consentante du roi — qu'il approuva subitement l'insurrection, malgré les dénégations des Chambrier, père et fils. Ceux-ci, comme chacun, ignoraient quel avait été, à Berlin, fin août, le comportement du souverain lors de la visite de Pourtalès. L'entourage du roi, manœuvrant pour que celui-ci ne se brûle point les doigts dans une tragique aventure, contribua à donner le change durant un siècle en perpétuant l'équivoque. Cette approbation tacite que les chefs neuchâtelois de la révolte transformèrent cavalièrement dans leurs proclamations en *ordres du roi,* eût dû susciter aussitôt, à Berne, un sursaut de protestations par notes simultanées juridiquement fondées, adressées aux puissances du Traité de Vienne garantes de l'intégrité du territoire helvétique. De simples doléances et entretiens contrits, à Berne, n'eurent point d'effet, alors que le gouvernement fédéral devait se considérer comme victime d'hostilités à main armée de la part de la Prusse.

Les doutes éprouvés à Berlin sur la réalisation du coup de force annoncé « parce que déjà les royalistes neuchâtelois n'avaient pas donné suite à un précédent projet » prouvent que la préparation du complot était

*Général Léopold de Gerlach (1790-1861).*
Adjudant du roi Frédéric-Guillaume IV
(Mémoires publiés par sa fille, à Berlin, en 1892).

bien davantage le fait des Neuchâtelois eux-mêmes que celui du roi ou des milieux de la cour. Cela n'affecte pas l'attitude courageuse qu'eût dû adopter la Confédération en protestant d'avoir été l'objet d'une attaque directe de la part d'une puissance étrangère. On verra quels avantages elle eût tiré d'une vigoureuse et immédiate action diplomatique.

Aimé Delachaux écrivait le 24 avril 1856, de La Chaux-de-Fonds à Berne au colonel Antoine Courant, dont la santé était chancelante, une lettre faisant brève allusion aux événements du moment. On y trouve quelques lignes qui confirmeraient — si c'était nécessaire — l'encouragement que fut, pour la réaction, les zizanies qui affectaient, au printemps de cette année-là déjà, le parti gouvernemental : « Que dites-vous de nos tripotages politiques et du résultat de nos votes ? N'est-ce pas déplorable de voir régner la division parmi les républicains, et par cela même, donner à

nos ennemis politiques l'occasion d'un réveil dont ils savent profiter ; l'avenir n'est pas réjouissant. » [1]

En somme, en dehors du travail sourd du Cabinet noir, on décelait dans le pays de Neuchâtel, immédiatement avant le coup d'Etat, des antagonismes conscients, de goûts et d'opinions politiques ; ils étaient favorisés par une brisure entre l'artisanat vivifié par les progrès de l'horlogerie ou l'essor de la classe ouvrière, et les difficultés d'une population agricole compliquées d'intérêts régionaux insatisfaits. Brochant sur le tout, d'un côté, malgré une existence paisible, la désorientation régnait ; d'un autre, une incontestable anarchie larvée au sein du gouvernement républicain ne pouvait qu'encourager la réaction. La fatalité allait démontrer qu'un coup d'Etat, comme une intervention chirurgicale, réussit presque toujours. Mais n'est-ce point le *but* de l'opération, du coup d'Etat qui doit être atteint ?

Laissons maintenant partir les coups de feu, éclater la contre-révolution fomentée par le Cabinet noir. — Nous n'avons aperçu jusqu'ici, à travers ces pages, que quelques lointains éclairs derrière une fenêtre fermée.

[1] Il s'agit probablement du pasteur *Aimé*-Constant Delachaux (1804-1863), consacré en 1829, suffragant à Lignières, puis pasteur à La Brévine, aux Verrières et à La Chaux-de-Fonds où il fut terrassé par une attaque lors d'une cérémonie au temple ; (nécrologie, *Messager Boiteux* de 1864). Cet extrait d'une lettre, de quatre mois antérieure à la contre-révolution de septembre, est tiré de mes propres archives : collection colonel Antoine Courant-de Meuron, dont d'autres papiers inédits seront encore mis à contribution.

# IV. ACTION

*Secrète mobilisation des insurgés. Prise du Château de Neuchâtel. Proclamations au nom de Frédéric-Guillaume IV. Occupation et abandon du Locle par les détachements royalistes ; relation inédite adressée au colonel Courant. Alarme à La Chaux-de-Fonds et dans le pays. Marche de la colonne Pourtalès-Mettlen sur le siège du gouvernement. Incident de Peseux. Jonctions et liaisons des troupes républicaines alertées. Commissaires fédéraux. Attaque républicaine du Château fortifié par les royalistes. Occupation républicaine ; commandant Girard et colonel Denzler. Sac de l'imprimerie Wolfrath. Boutade relative à A. de Montmollin. Arrestation Bovet ; lettres inédites Bovet-Mumm. Note sur le lieut.-colonel de Meuron-Terrisse. Evasion pittoresque de Gélieu. Correspondance diplomatique, préliminaire, secrète et inédite entre Walewski et Salignac-Fénelon en septembre 1856. L'agression, proclamée au nom d'un souverain étranger, devait-elle être considérée par la Confédération helvétique comme acte d'hostilités ouvertes de la Prusse ? Mission de M. de Savigny. Lettre du Président de Chambrier au roi. Correspondance Manteuffel et Hatzfeldt ; premiers commentaires des ambassadeurs d'Espagne.*

---

Nous avons vu quel fut l'ordre de mouvement rédigé à la Mettlen par Pourtalès, ordre accompagné du plan de campagne visant d'abord, pour la colonne qu'il allait commander, La Sagne, La Brévine, Les Verrières, Les Bayards, Le Cerneux, La Chaux-du-Milieu, Le Locle, Les Eplatures, Les Brenets et Les Ponts. Ce plan, complété par d'autres dispositifs de districts, s'accommodait du licenciement, deux jours avant, du bataillon neuchâtelois 115, caserné à Colombier, contenant un assez fort noyau de soldats royalistes ; les cadres venaient d'en être sortis et rassemblés à Yverdon ; en revanche, circonstance moins favorable, la compagnie régulière de carabiniers 14 entrait le 3 septembre en caserne de Colombier. Ce pouvait être un obstacle à envisager.

Simultanément au rassemblement et aux manœuvres de la colonne Pourtalès devant être amenée au Château de Neuchâtel, siège du gouvernement, une première colonne beaucoup plus proche, sous les ordres du lieutenant-colonel Frédéric de Meuron, devait brusquer le mouvement et s'emparer déjà sans coup férir de ce point capital.

La nuit du mardi 2 au mercredi 3 septembre 1856, nuit profonde, pluvieuse et étouffée durant laquelle, dans une bonne partie du canton, les insurgés se groupaient en silence aux heures et lieux prescrits — le plus volontiers à couvert dans les bois — se prêtait par hasard fort bien à l'exécution d'un projet diabolique. En ville, on ne remarqua point allées et venues de suspects. La police ayant ouï quelques vagues racontars, échos de menaces, les jugea de haute fantaisie ; ils paraissaient incroyables.

Ecrivant après coup, Rougemont déclarera éviter de faire le récit des événements des 3 et 4 septembre 1856. Cela se comprend. Il estime que 1000 hommes sous les armes pour la cause du roi, c'était beaucoup sur 44,000 Neuchâtelois. Il oublie ou ignore que, pour la mise sur pied de cet irréalisable plan, de nombreux miliciens — ni froids ni bouillants — reçurent des « ordres de marche » sur formules habituelles ou officielles, par conséquent trompeuses, et qu'ils mobilisèrent englobés dans les contingents royalistes sans trop savoir ce qui se passait. C'est ce qui ressortira d'interrogatoires de détenus et de formules abusives d'« ordres de marche » utilisées, dont je reproduis un fac-similé tiré des dossiers du major Henri-Edouard Henriod, commandant du Château. [1]

Le colonel Frédéric de Meuron, à qui va incomber en premier lieu la prise du château, rassemble près du Vauseyon — soit à un kilomètre environ — un contingent royaliste formé des insurgés du Val-de-Ruz et d'un détachement parvenu d'avance de La Sagne, commandé par le capitaine Fabry. Pendant que Meuron, s'étant approché, allait aisément par surprise s'emparer d'une place endormie en faisant enfoncer à coups de bélier, sous sa voûte, la porte de la cour principale (on utilisa madriers et poutres préparées dans le voisinage) Reiff, capitaine des pompiers, épicier à Neuchâtel, restait en ville, attendant les insurgés du Val-de-Travers pour s'emparer de l'Hôtel de Ville. Reiff devait amener mort ou vif au colonel de Meuron le gardien de l'arsenal, les armes s'y trouvant devant servir aux assaillants pour se maintenir dans la place. Fébriles travaux de retranchement.

La marche sur le château, avec quelques hommes en avant-garde, n'avait amené que l'arrestation d'un guet en faction près d'une fontaine. Il est 3 heures du matin. Sept gendarmes tirés de leur sommeil, sursautant, éberlués, se frottent les yeux, sont aussitôt désarmés. Voici que le concierge, Félix Jeanrenaud, sympathise avec les intrus. On finit par mettre en pièces la porte de l'arsenal voisin, puis celle du donjon et de la poudrière. Distribution de fusils, de cartouches, de sabres, de baïonnettes, de buffleterie. On élève des barricades en hâte au moyen de planches et de plots préparés par 12 hommes munis de haches. En batterie, les canons ! Un roi s'installe...

1 Des « ordres de marche » officiels de « compagnies de carabiniers », avec mention d'expéditeur : le « Département militaire » (sic) précisaient : mise sur pied en un lieu secret, le 2 septembre à 9 heures du soir, avec tout l'attirail du soldat, énuméré en 2 colonnes où figurent entre autres : mouchoirs de poche, peigne, boutons, fil, aiguilles, chaussures, 3 chemises dont une sur le corps. Les chefs ne se doutaient certes pas que leurs hommes auraient en effet à changer de chemise, prisonniers dans la Collégiale de Neuchâtel.

En même temps s'effectuent les arrestations prévues, des membres du Conseil d'Etat en charge. Ceux d'abord habitant le Château, le président Piaget, chef du dicastère de la justice, Aimé Humbert, directeur de l'ins-

**CARABINIERS. COMPAGNIE N°**

N° Jaquet Paul 18

fils de Charles Louis au Communet

est cité par le présent ordre de marche à se rendre aux Cugnets

Aujourd'hui 1856 2. 7bre 18 à 9 heures précises du soir

pour y faire le service militaire exigé de lui.

Il devra être muni d'une carabine avec moule de balles et de 50 balles dont la valeur lui sera remboursée au prix du plomb, d'un couteau de chasse, d'un weidsac, d'une poire à poudre, et des objets de petit équipement conformes à l'ordonnance, savoir :

Une veste à manches, drap vert, boutons jaunes.
Un bonnet de police vert, un col noir.
Un pantalon de drap vert.
Des guêtres noires.
Un pantalon et une paire de guêtres de triége roux
Trois chemises, dont une sur le corps.
Trois paires de bas ou chaussons, dont 1 aux pieds
Deux ou trois paires de souliers idem.

Deux mouchoirs de poche. — Un peigne.
Une brosse pr habits et une dite pr souliers.
Une brosse pour les boutons; une patience.
Une cuiller et une fourchette.
Une boîte de graisse pour les souliers.
Un morceau de savon; du fil et des aiguilles
Des boutons de rechange.
Des sous-pieds de guêtres.

DÉPARTEMENT MILITAIRE.

L'homme devra être porteur de sa carte et de son livret de service en arrivant au lieu de rassemblement.

*Type d'ordre de marche officiel abusivement employé par l'insurrection royaliste pour donner confiance aux hommes appelés.*

Collection Bickel-Henriod.

truction publique. Simultanément, d'autres membres du gouvernement de la république sont appréhendés en ville : le vice-président Jeanrenaud-Besson, directeur de l'intérieur et des cultes, Grandpierre, chef du département militaire. Trois autres Conseillers éludent l'arrestation. Ils sont absents en missions officielles. Il s'agit de Clerc-Leuba, directeur de police, de Marcelin Jeanrenaud, des finances, de Georges Guillaume, des travaux publics.

Quant au préfet de Neuchâtel, le capitaine fédéral C.-J. Matthey, il parvient à s'échapper par la fenêtre d'un second étage à l'instant où les insurgés font irruption dans son appartement. Légèrement vêtu, il s'est laissé choir le long de ses draps de lit noués ensemble.

Le capitaine de gendarmerie, Major Fluhman, est mis sous clef dans une salle du Château en compagnie des quatre Conseillers d'Etat cravatés et boutonnés à la hâte.

Le capitaine Comtesse, avec ses hommes du Val-de-Ruz postés momentanément à la Boine où les fils du télégraphe ont été coupés, perçoit le vacarme des assaillants sur la colline. Descendu en ville, il rencontre le lieut.-colonel Pourtalès-Sandoz, le major Bovet, le pompier Reiff et d'autres comparses. Il fonce avec sa troupe sur l'Hôtel de Ville en criant « au feu ! ». Etait-ce pour ameuter les fidèles ou par déformation professionnelle ? Quand

pointe le petit jour, une véritable forteresse hérissée de fusils et de bouches à canons tient lieu de ceinture protectrice au siège du gouvernement envahi par les royalistes. La route au sud du Jardin du Prince, contigu au donjon, est coupée par des arbres abattus. Construction de barrages en traverses de fer ménageant les meurtrières nécessaires ! Distributions de vin pour maintenir le moral. Quelques heures passent ainsi rapidement.

Voici sept heures du matin ! La nouvelle de la restauration de la monarchie est répandue en ville par des « Vive le Roi ! ».

Une heure plus tard, tandis qu'arrive une estafette du colonel de Pourtalès annonçant qu'il est entré au Locle, une salve de 22 coups de canon est tirée par les royalistes en signe de victoire ! Dans le ciel helvétique, vibrent les échos de l'intervention armée d'une puissance étrangère. Le drapeau du roi de Prusse flotte, provoquant, sur la flèche la plus élevée des édifices du château. Daniel Grisel s'est aidé, lui, à le hisser sur la Tour des Prisons. Meuron rédige un bulletin des opérations, tandis que Pourtalès a pris de son côté ses précautions de publicité. Sa première proclamation insurrectionnelle est lue la nuit du 2 au 3 septembre à La Sagne, à La Brévine, à La Chaux-du-Milieu, et de grand matin au Locle et au Château de Neuchâtel.

*Avec Dieu, pour le Roi et la patrie*
*Neuchâtelois !*
*L'heure de la délivrance a enfin sonné.*
*Que le cri de Vive le Roi ! soit votre mot de ralliement.*
*Aux armes les fidèles !*
*Je déclare le territoire de la Principauté en état de siège.*
*Chaque commune pourvoira à l'établissement immédiat d'un comité qui exercera l'autorité au nom du Roi, et informera le Château de Neuchâtel de son entrée en fonctions.*

*Le commandant en chef :*
*Comte Frédéric de POURTALÈS, colonel.*

*La Sagne, le 2 septembre 1856.*

Le même jour, 3 septembre, le lieut.-colonel de Meuron, commandant du Château investi, publie et affiche à son tour la proclamation suivante sur des placards confectionnés par l'imprimeur Wolfrath :

*Vive le Roi !*
*Le drapeau du Roi flotte de nouveau sur le château de nos princes.*
*Neuchâtelois ! rendons grâce à Dieu !*
*A moi les fidèles !*

*Le commandant des trois premiers arrondissements :*
*de MEURON, lieut.-colonel.*

*Château de Neuchâtel, le 3 septembre 1856.*

A 8 heures du matin est publié le bulletin de Meuron relatif aux opérations. On y lit que les braves Sagnards, aidés des environniers, sont entrés au Locle, y ont pris l'Hôtel de Ville, ont rallié un grand nombre de royalistes, ont bloqué la gendarmerie, arrêté les autorités, réquisitionné l'artillerie, tandis qu'un renfort de 150 hommes de la région de La Brévine vient d'arriver.

La *Feuille d'Avis* de Neuchâtel fait paraître un appel à l'insurrection. On verra quelle sera l'attitude des autres journaux du pays. Il convient d'abord de suivre l'opération, puis l'évolution de la colonne du commandant en chef Pourtalès, dans les districts montagnards.

Celui-ci, arrivé de la Mettlen à La Sagne dans la nuit du 1er au 2 septembre, passe secrètement la journée du 2 dans la demeure du capitaine Fabry où, assisté de l'ancien justicier L^s^-Aug. Humbert, il pourvoit aux distributions d'ordres. Sont présents : le comte Petitpierre de Wesdehlen, l'âme de l'action — venant de restaurer l'autorité royale à La Brévine — et le jeune lieutenant de Gélieu, adjudant précieux et affairé. Diminuée du détachement de 60 Sagnards que Fabry a conduit déjà au chef-lieu, la troupe de Pourtalès se met en marche à minuit par la pluie. Elle est forte de quelques centaines de soldats, augmentée de 90 hommes aux abords du Locle. Objectif : occupation du Locle par surprise. On y pénètre au pas de course aux cris de Vive le Roi ! Envahissement de l'Hôtel de Ville où le comte de Pourtalès y installe, comme commissaire de Fréd.-Guillaume IV, le notaire Ch.-Aug. Jeanneret, ancien maire des Brenets. Mainmise sur deux canons. On force la poudrière du Col-des-Roches. Les habitants du Locle mettent le nez au carreau, sortent de chez eux stupéfaits. Officiers en uniforme prussien ! Drapeau orange, noir et blanc hissé sur le moutier ! Ordre d'éclairer les appartements pour repérer les coups de feu éventuellement tirés des fenêtres. Tumulte indescriptible. Gorgerat, préfet, Jules Jeanneret, président du tribunal, sont incarcérés. On met à sac la demeure de l'ancien préfet Grandjean ; on malmène sa famille pour se venger de sa fuite. On oublie de désarmer les éléments républicains...

A propos de l'arrestation du préfet Gorgerat, une lettre inédite de son beau-père, le négociant du Locle, capitaine Henry-Auguste Favre, adressée à son créancier et ami le colonel Antoine Courant, alors à Berne, relate l'événement avec d'autres détails réalistes sur le comportement des insurgés au dit lieu. Favre, en accompagnant sa missive d'un intérêt annuel dû, de fr. 220,70, s'exprime ainsi : [1]

1 Cette lettre est datée du Locle, le 7 octobre 1856. — Archives Jacques Petitpierre, dossiers du colonel Antoine Courant-de Meuron.

Un mois plus tard, en pleine crise diplomatique, le 9 novembre 1856, Favre écrira entre autres au colonel Courant : « Il est bien fâcheux quant à nos Prussiens qu'ils n'aient point eu la bonne foi de signer en masse la pièce d'adhésion à la république ; car alors cette malheureuse question eût été tranchée et nous ne serions point sujet aux tracasseries que l'on veut nous susciter ; j'espère seulement cependant que tout se terminera en faveur de la Suisse. Attendons de pied ferme. » Il ajoute qu'on a calomnié son gendre qui a dignement rempli son devoir et que le public l'eût appris si le Conseil d'Etat avait publié son rapport ! « Quant à la brochure imprimée à La Chaux-de-Fonds, elle est en partie tout à fait inexacte. »

« Vous aurez, comme toutes les personnes sensées, éprouvé une bien grande surprise en apprenant le guet-apens de nos incorrigibles Prussiens ; il faut espérer que ce sera enfin la clôture de leur effronterie. Connaissant l'intérêt que vous portez à ce qui concerne ma famille, je crois bien faire en vous donnant quelques détails qui y ont rapport. »

« Lorsque nous entendîmes les hurlements de ces forcenés, je sortis de la maison, accompagné de mon gendre, et me transportai, en passant au milieu d'eux, chez trois de nos guides afin de les engager à partir immédiatement pour Les Brenets et La Chaux-de-Fonds ; lorsque je voulus rentrer chez moi, je trouvai deux factionnaires à la porte d'entrée, qui m'empêchèrent d'entrer dans ma demeure ; voyant l'inutilité de résister dans ce moment, je retournai chez le dernier des guides que j'avais éveillé, lequel me dit que, son cheval étant gardé, il n'avait pu aller prévenir les habitants des Brenets ; je lui proposai alors d'y aller à pied ; nous prîmes la traverse afin d'éviter d'être arrêtés en route et, après bien des maux, nous arrivâmes et éveillâmes la population du dit endroit qui prit ses mesures pour éviter un coup de main et nous venir en aide. »

« Mon gendre eut le courage, et je dirai l'imprudence, d'aller les sommer de se retirer et fut fait prisonnier. Ils se permirent de le maltraiter en le frappant et le tutoyant ; leur chef, Pourtalès, le traita d'ex-préfet en lui demandant la clef de la caisse de la Préfecture. »

« Vient maintenant le tour de Marie qui, étant seule dans le logement, fut traquée de chambre en chambre par une bande de 7 de ces féroces qu'elle entendait appeler son mari et moi-même ; ils forcèrent plusieurs portes de notre logement et ce fut avant d'entrer dans le dernier refuge où était Marie qu'ils s'arrêtèrent heureusement pour elle. »

« J'aime à croire que les autorités fédérales continueront à cheminer avec fermeté et que les punitions méritées auront lieu pour ces incorrigibles, sauf à savoir ce que nous réserve la diplomatie. Vivons sur bon espoir. »

De nombreux récits détaillés, accusant quelques variantes sans importance, parvinrent jusqu'à nous sur ce qui se passa au Locle. Portes enfoncées à coups de crosse, hurlements, femmes et enfants en pleurs. La femme d'Henri Grandjean, ancien préfet, fut en tout cas menacée au cours des scènes violentes, tandis que son mari s'échappait en sautant d'une fenêtre sur le toit d'une remise adjacente d'où il gagnait les Monts. De là, en qualité de vice-président du Grand Conseil, il expédia un message au Président de la Confédération. Le capitaine Favre, correspondant du colonel Courant, d'après le *Rapport* officiel du Conseil d'Etat, après conciliabules avec les lieutenants Jaccard et Guinand, tenta en vain d'alerter La Chaux-de-Fonds au moyen d'estafettes, guides de cavalerie, tandis que de simples ouvriers du Locle y parvinrent. A 4 heures du matin, le tocsin sonne aux Brenets. A 5 heures, l'alarme est donnée également à La Chaux-de-Fonds par le Dr Irlet, substitut du préfet Colomb, absent. La générale et les cris de : Aux armes ! retentissent dans toutes les rues au son des tambours alors que les cloches sont également mises en branle à la stupéfaction de la cité horlogère de 17.000 habitants qui entonne la Marseillaise !

Entre 8 et 9 heures du matin se constitue à La Chaux-de-Fonds une Commission permanente de sûreté publique ; sept notabilités en forment le bureau ; douze membres leur sont adjoints ; elle entre en fonction en affichant un appel aux armes, tandis que le capitaine d'artillerie Billon assume le commandement des troupes de l'endroit. Le major Girard accepte le commandement en chef des troupes républicaines des Montagnes. Un messager de la femme du Conseiller d'Etat Aimé Humbert vient annoncer l'arrestation du Conseil. On reconnaît les environs pour éviter d'être encerclé. Distribution d'armes ; attelage des pièces d'artillerie selon instructions des capitaines Grandjean et Petitpierre. Une patrouille de cavalerie, expédiée sur la route du Locle, annonce qu'une colonne royaliste marche sur La Chaux-de-Fonds. En avant, sus aux insurgés !

Entre-temps que s'est-il passé ensuite au Locle ?

Au début de la matinée, Pourtalès, en effet, a donné l'ordre de marcher sur La Chaux-de-Fonds. On ne peut admettre qu'il n'a pas la ferme intention de réduire ce nid de républicains ! Son bataillon renforcé s'ébranle vers l'est, bannières royales déployées, aux exclamations de Vive le Roi !

L'avant-garde, au pas décidé, est sous les ordres du capitaine anglais Ibbetson. Une rencontre, un combat acharné est inévitable.

Le croirait-on ? Le bataillon des insurgés — dont patrouilles et postes d'observations aperçoivent durant une halte les éléments avancés de l'ennemi, de la colonne mobile républicaine — amorce un mouvement de retraite qui s'accentue soudain en direction du Locle. Le colonel de Pourtalès, stupéfait, croyant pouvoir sans résistance envahir La Chaux-de-Fonds par surprise, a donné l'ordre de recul. Ibbetson, plein de bravoure, à l'avant-garde, se voit, dans ce recul général, mué en commandant de l'arrière-garde !

Ici se place un assez triste incident. Croisant la colonne royaliste dans sa volte-face, plusieurs femmes se rendant du Locle au marché de La Chaux-de-Fonds, furent apostrophées du rang, de façon peu décente, par des soldats gouailleurs et probablement avinés. Un soldat, qui voulut barrer le chemin de l'une d'elles, traité d'insolent, la mit en joue et l'abattit. C'était au lieu dit le Gros-Plane. Le coup de feu était de Gustave Jeanneret, de La Brévine. La femme, de 38 ans, mère de six enfants, s'appelait Jeanne Bessert. Elle expira en quelques instants. Genevoise d'origine, elle avait en pension des ouvriers occupés aux travaux de la voie ferrée. L'incident, que l'on passa autant que possible sous silence, n'en défraya pas moins, à titre de meurtre, les conversations, la justice, et même, ainsi que je l'ai constaté à Paris et le relaterai, la correspondance diplomatique Walewski-Salignac-Fénelon. On verra également qu'un parent du soldat Jeanneret rédigea une demande sollicitant l'élargissement de celui-ci [1].

[1] Le capitaine Ibbetson sévit immédiatement contre le soldat Jeanneret qu'il fit désarmer et conduire sous escorte au Locle. Emprisonné, celui-ci réussit cependant à s'enfuir en France. Repris, il passa en justice et fut incarcéré, tandis que la République alloua une indemnité de fr. 24.000.— en faveur des enfants de la victime. Voir aussi, ci-après, page 172.

La tête du détachement républicain en marche sur Le Locle, après dislocation en éventail et occupation de positions de combat de ses éléments avancés sur les hauteurs, se remet en colonne de marche lorsqu'elle observe

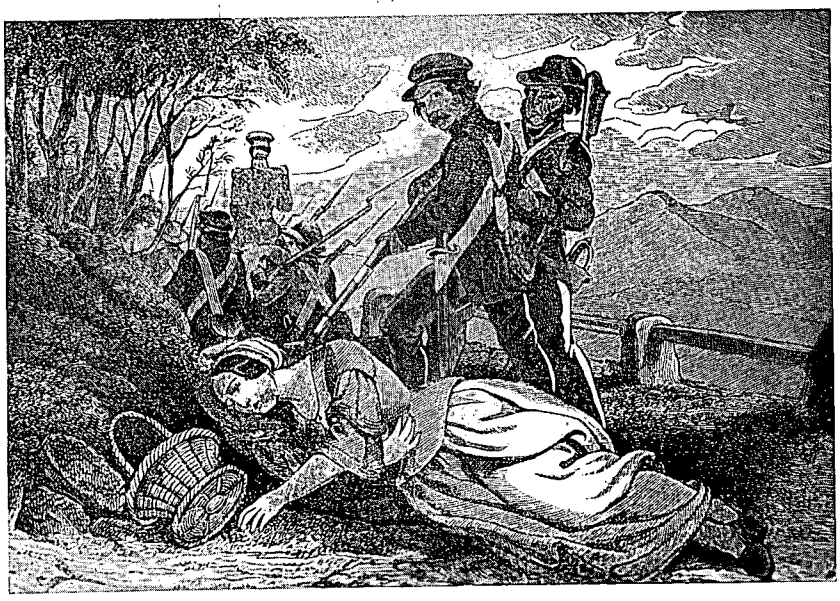

*Meurtre de la femme Bessert sur le trajet de retraite vers Le Locle de la colonne royaliste de La Sagne.*

Composition tirée de «L'Enthousiasme de la Suisse pour Neuchâtel.»

Bibliothèque militaire fédérale.

que les royalistes rebroussent chemin en direction du Locle. Si, selon les règles d'une tactique élémentaire, des colonnes ennemies, dont l'objectif est de s'exterminer, marchent résolument les unes contre les autres, il apparaît que dans les circonstances données, deux colonnes de furieux déambulent à distance respectable l'une derrière l'autre dans la même direction en ne s'apercevant de fort loin que lorsque les aspérités de terrain le permettent ! L'artillerie républicaine de Billon lâche deux bruyants coups de canon pour avertir — par-dessus la colonne royaliste qui allait de nouveau atteindre Le Locle — les éléments amis restés dans cette localité, que de sérieux secours arrivent.

Le colonel de Pourtalès, sans nouvelle de l'action de Meuron au siège du gouvernement, inquiet de quelque mouvement tournant possible de la part de l'ennemi qui le talonne, évacue rapidement Le Locle en décidant de rétrograder sur La Sagne. Dans une halte, conciliabule avec ses officiers. Ibbetson veut faire face et combattre. Gélieu hésite. Portera-t-on secours et renfort au colonel de Meuron au Château de Neuchâtel, ou continuera-t-on une promenade militaire en direction de La Brévine ? A quoi servirait-elle ? Aiderait-elle Frédéric-Guillaume IV à récupérer vraiment

son trône de Neuchâtel ? Tandis que la troupe de Girard entre au Locle, y libère les prisonniers en incarcérant les autorités fantoches oubliées par les royalistes, la petite armée de Pourtalès se replie sur La Sagne aux fins de se ravitailler ; son chef a décidé finalement de gagner Neuchâtel par la Tourne. En avant !

*Pourtalès-Mettlen (1799-1882).*

Chef militaire du mouvement royaliste de 56.

Crayon de Maximilien de Meuron. Musée de Neuchâtel.

Au col de la Tourne, Pourtalès, ragaillardi, apprend à 3 heures de l'après-midi que le Château est aux mains de de Meuron. Ses troupes s'ébranlent pour descendre sur la capitale par les Grattes et les villages de Montmollin, de Corcelles et de Peseux.

A Peseux, autre affaire.

De la place d'armes de Colombier, ont été envoyés dans ce village une vingtaine de carabiniers devant couper les liaisons royalistes entre château occupé et environs. Un lieutenant, Ulysse Humbert-Ramus, ayant installé son poste à l'hôtel des Treize-Cantons, l'alerte à l'annonce d'une colonne imposante ; il veut la reconnaître avec le caporal Mermod, mais de celle-ci partent des coups de feu ; on s'abrite dans la cour d'où les carabiniers, comme des voltigeurs, bondissent sur la route, tirent et rentrent, arrêtant ainsi la progression de centaines d'hommes qui mettent en action fusils et canons à mitraille. Simultanément, un coup de feu part d'une maison, celle de la veuve Bouvier, abattant un homme. Pourtalès ordonne de cerner cette maison qui est mise à sac ; Paul Bouvier, fils de la propriétaire, est tué de trois balles, dans son jardin.

De Gélieu, à cheval, perd un homme abattu dans un mouvement tournant qu'une section exécute pour dépister d'autres embûches ; la pratique ne diffère-t-elle pas des exercices de caserne de la Köpnickerstrasse ?

Un nommé Claude Roulet, jeune royaliste, ouvre un volet de sa maison ; une balle tirée par un partisan l'atteint en plein cœur.

Aux Treize-Cantons, les carabiniers républicains finalement, sous la poussée du nombre, s'étant réfugiés dans l'hôtel pour y tirer des fenêtres, doivent s'avouer vaincus ; deux lieutenants royalistes, Lucien Sandoz et Roulet de Mézerac, interviennent pour que leurs hommes se bornent à les faire prisonniers. Vitres, tuiles, gravats, projectiles, éclats de bois, ordres et hurlements ont volé en sifflant dans les airs ; le trompette Girard —

ironie du sort — a l'oreille percée d'une balle ! Le lieutenant Humbert, en guise de drapeau blanc, a piqué au bout de son sabre une serviette de la salle à manger de l'hôtel ; il la brandit à une fenêtre ; c'est ce qui provoque

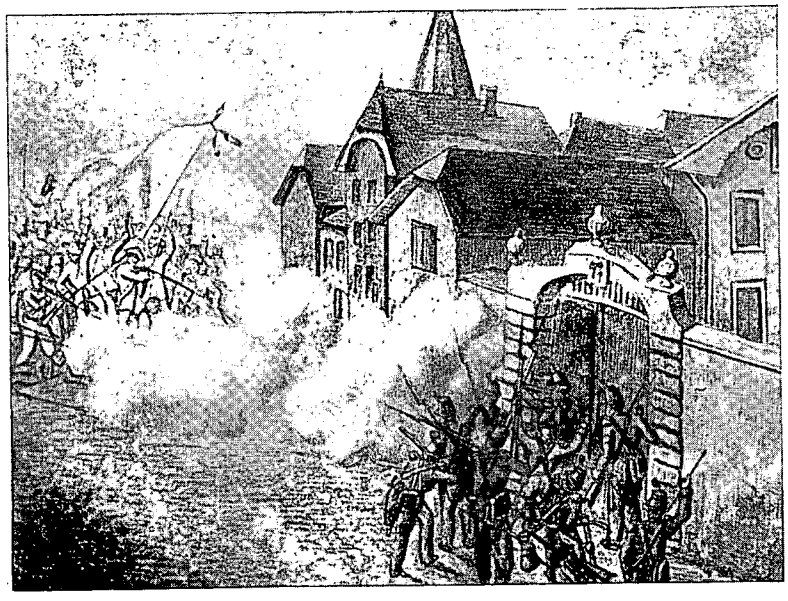

*Combat à Peseux entre Carabiniers et colonne royaliste du comte de Pourtalès.*

Composition. Litho Levaille. Musée historique de Neuchâtel.

la saine accalmie. Qu'eût dit S. M. Frédéric-Guillaume IV de ce curieux spectacle ? [1]

Avant de signaler ce qui se passe simultanément un peu dans tout le pays, alors que le Château de Neuchâtel est tenu par les royaux, mentionnons encore que les troupes de Pourtalès — de Peseux — se sont remises en route pour la capitale. Sans encombre, sauf quelques coups de feu échangés au Vauseyon, elles parviennent en une heure à peine à Neuchâtel — centre d'une gageure. Harassée, après 24 heures de marche et d'émotions variées, la colonne Pourtalès-Mettlen traverse la ville tambours battants. C'est au milieu d'une population stupéfaite, peu accueillante, d'où jaillissent des cris : Vive la République !

Meuron, en revanche, accueille avec joie Pourtalès déçu d'avoir, comme chef des opérations, manqué le but de son expédition : paralyser

1 En appendice à l'*Etat d'organisation des troupes républicaines, le 4 septembre 1856* (sorte d'ordre de bataille qui fut publié par la suite en indiquant les cadres : de l'état-major, des brigades des Montagnes, du Val-de-Travers, du Vignoble, et des places de La Chaux-de-Fonds et du Locle), figure la liste précise du *détachement des 19 carabiniers de Peseux*. Parmi les *soldats*, se repèrent Ulysse Nardin, du Locle ; Jules-Abram Dessaules, de Saules ; Henri-Alphonse Jequier, de Fleurier ; Ami-Louis Favre-Bulle, de Corcelles ; Paul Perret, du Locle, etc.

Le Locle et surtout La Chaux-de-Fonds, nid essentiel de résistance. Quelles vont être les conséquences de cet échec ?

Les détours excursionnistes ou touristiques de la petite armée Pourtalès-Mettlen aux Montagnes lui avaient donné un appétit de loup, une fringale légitime vu son manque d'entraînement au grand air. Elle souffrait d'une soif non moins vive qu'il fallait étancher aussitôt dans la cour et aux abords du castel. On vida, à jeun, force tonneaux de cet excellent vin frais du pays, dont on était fier et que l'on envoyait par le Rhin en fûts et bouteilles jusqu'à Potsdam. Il n'en résultait qu'un risque, celui de ne point nettement distinguer, dans une échauffourée problématique, sur quel républicain tirer lorsqu'il se présenterait fumeux, doublé ou triplé au bout du guidon. Les zigzags n'étaient point davantage indiqués pour courir occuper des barricades. Foin de scrupules. On renforce la position qui vient d'être rendue à Frédéric-Guillaume IV. Près d'un millier de soldats et de volontaires sont là, qui tous ont crié : Vive le roi !

Qui contre-attaquerait ?

Durant cette première journée d'action, précédée d'une nuit mouvementée pour les éléments que nous venons de suivre à la piste, que s'est-il produit dans le reste du pays?

*Commandant Ami Girard (1819-1900).*

Conseiller d'Etat en 1853. Conseiller national de 1861 à 1869, colonel d'artillerie en 1871. Réprima, avec Denzler, en 1856, l'insurrection royaliste.

D'après une lithographie de J. Lang, 1856.

Disons d'abord que derrière la colonne Pourtalès que nous venons de voir arriver à Neuchâtel, celle, républicaine, de Girard à la tête des éléments de La Chaux-de-Fonds, grossie de 242 hommes du district du Locle, continuera — à grande distance — à suivre le même cheminement pour se rendre aussi, par le col de la Tourne, au Château de Neuchâtel ! Il y a là également plus de mille hommes et quatre canons. En terrain accidenté, verdoyant mais découvert, du haut des Grattes et du chemin de Montmollin, cette colonne voit déboucher, en contrebas sur la route de France, un im-

portant détachement, celui instantanément formé des patriotes du Val-de-Travers par le colonel Louis Denzler. Ce dernier va assumer le commandement en chef des troupes républicaines. Girard s'annonce à ses ordres.[1]

La jonction de ces colonnes s'achève dans les vivats, au-dessus de

*Jonction, au-dessus de Corcelles, des colonnes Denzler et Girard marchant sur Neuchâtel, direction marquée par un poteau indicateur!*

Dessin fantaisiste de l'époque: «L'Enthousiasme de la Suisse pour Neuchâtel.»

Bibliothèque militaire fédérale, Berne.

Corcelles, à la bifurcation de leurs deux routes. Tous les contacts nécessaires sont pris là lors d'une halte commune. Un véritable bataillon renforcé, impressionnant, discipliné, arrive à son tour à Corcelles et Peseux. Il est augmenté encore de trois nouvelles compagnies descendues directement de La Chaux-de-Fonds par le Val-de-Ruz sous les ordres du capitaine Morel. Un contingent expéditionnaire du Val-de-Ruz rejoint en outre sous le major Tripet.

Rien ne presse. Nuit du 3 au 4 septembre, à Peseux! Stationnement avec ravitaillement, cantonnement et logement sous la protection d'un service de garde, d'avant-postes et de patrouilles. Deux compagnies et deux canons ont eu leurs quartiers assignés à Corcelles, sous le commandement

1 Ami Girard, de Chézard-Saint-Martin, officier d'artillerie, avait obtenu en 1848, le départ de la colonne républicaine sur Neuchâtel en vue de la prise du Château et de la proclamation de la République. Ce fut un des organisateurs des milices du Canton. Député à la Constituante, il devint préfet de La Chaux-de-Fonds, Conseiller d'Etat, Conseiller national et colonel fédéral. («Patrie neuchâteloise» tome I, pages 161 et suiv. — Notre Ier mars — avec portrait).

du major Piaget. Une arrière-garde de soldats du Locle, celle du capitaine Matile, selon instructions tactiques de Girard, stationne — elle — à Rochefort, comme organe de sûreté.

Le territoire cantonal, avec ses six districts, n'est point d'une superficie si étendue qu'il ne puisse être, en une journée, entièrement alerté — en partie mobilisé. Des soldats, ayant pris les armes sous l'insurrection, ne peuvent se trouver cependant dans les rangs des troupes régulières.

Si, d'une part, une sorte de veillée d'armes comporta beaucoup d'endormis, tant dans les sévères retranchements du Château d'où l'on perçut cependant des chansons royalistes, qu'à Peseux où, dans la paille, ronflaient à poings fermés de nombreux maris ou célibataires... en chaussettes et bonnets de nuit, d'autre part, il est sans doute évident que cette nuit-là les rêves du roi de Prusse à Potsdam ne furent en rien troublés par la prescience des horions que les deux camps allaient échanger.

Le sursaut républicain, dans cette première journée, s'exprima surtout par levée en masse de troupes exclusivement neuchâteloises, mises à pied d'œuvre. A Berne, le Conseil fédéral avait été promptement avisé des événements par les voies les plus sûres. Borel, secrétaire de la police centrale de Neuchâtel, fut immédiatement reçu à l'hôtel d'Erlach par les Conseillers fédéraux Staempfli, Franscini et Naeff. En passant à Saint-Blaise, il avait aussitôt alerté la localité où, à l'auberge du Cheval-Blanc, un comité républicain se constitua. En faisaient partie : Frédéric Jeanhenry de Marin, Auguste Junier, Charles-Aug. Dardel de Neuchâtel, Charles-L. L'Eplattenier de La Coudre.

Profitons d'une nuit calme, envahissant deux partis adverses, pour scruter ce qui, à leur insu, s'est passé ailleurs durant cette première journée.

La presse régionale était encore mal orientée. A part la *Feuille d'Avis de Neuchâtel* qui exultait — soulignant le succès royaliste, ajoutant, pleine d'illusions, que l'envoi annoncé d'un commissaire fédéral impliquait une entente avec les puissances — les journaux, surpris, étaient complètement déroutés. D'après *Le Neuchâtelois,* l'insurrection avait simultanément réussi à La Chaux-de-Fonds et au Locle ! *L'Indépendant,* sur une feuille volante (une bande royaliste avait envahi ses locaux), protestait contre un violent attentat qui trouverait son châtiment : « Chaque minute qui s'écoule est une goutte de honte bue par le pays. Vive la République ! Vive la Constitution ! Vive la Confédération ! »

Dans tous les districts, les citoyens ont donc pris les armes pour la défense de la République. Le major Henriod a rassemblé à Boudry 575 hommes. Le vignoble, alerté très tôt notamment par la diffusion des proclamations Meuron, bénéficia de la proximité de Colombier et de son arsenal où les opérations d'une mobilisation se sont immédiatement effectuées grâce au commandant David Perret. D'innombrables récits et relations des plus menus faits ont été conservés dans les familles concernant chaque village ; ils complètent souvent d'heureuse façon les documents de l'enquête officielle ouverte par la suite ; force nous est ici de laisser, en marge de ce film, maints détails de curiosité strictement locale. Toutes liaisons tactiques étaient établies. Un dispositif intelligent s'étendait sur tous les

CONSTANT FORNEROD, PRESIDENT OF THE SWISS CONFEDERATION.

*Constant Fornerod (1819-1899).*

Bourgeois d'Avenches. Commissaire fédéral à Neuchâtel en septembre 1856.
Président de la Confédération Suisse en 1857, 1863 et 1867.

Portrait paru dans un journal anglais en 1857. Collection : Bibliothèque nationale, Berne.

chemins d'accès de la ville jusqu'à proximité du Château. Des postes de patriotes s'étaient avancés à portée de canon.

A Neuchâtel, les autorités, passives, n'eurent ni l'idée ni la volonté de s'insurger contre un coup d'Etat stupéfiant chacun. L'insouciance des chefs royalistes et l'impréparation d'un solide noyau en ville, où des adeptes eussent dû être invités à prêter leur concours, furent notoires. Un appui escompté des royalistes de la ville — dans lesquels on paraît ne pas avoir eu confiance — eût dû faire partie d'un plan logique, élémentaire. L'hésitation, la consternation de la capitale, pour autant que cette dernière eût

*Frédéric Frey-Hérosé (1801-1873)*

Bourgeois de Lindau. Commissaire fédéral à Neuchâtel en septembre 1856.
Commandant de toutes les troupes argoviennes en 1841. Chef d'état-major général au Sonderbund.
Président de la Confédération suisse en 1854 et 1860.

Litho. F. Hasler. Collection : Bibliothèque nationale, Berne.

pu servir une cause désespérée, permirent en tout cas aux autorités légitimes de se reconnaître assez tôt dans la confusion.

Le vice-président de la Confédération suisse, Fornerod, accompagné d'un second Conseiller fédéral, Frey-Hérosé, deux Commissaires helvétiques envoyés de Berne sur les lieux, s'installent à 6 heures du soir à l'Hôtel des Alpes. Dans une proclamation datée du jour même, 3 septembre, ils soulignent la vive douleur provoquée par ces actes d'anarchie. Ils viennent prendre les mesures propres à ramener le respect des lois ; invitation à agir pour le rétablir en vertu de l'article 16 de la Constitution.

Deux heures plus tard, à 8 heures 7 minutes, les Commissaires font parvenir « A Messieurs les commandants des rassemblements armés au Château de Neuchâtel » une note en sept paragraphes. Elle les rend attentifs aux risques d'une guerre civile. Les Commissaires réclament, au nom du Conseil fédéral, l'immédiate mise en liberté des Conseillers d'Etat arrêtés et le licenciement de tous les royalistes armés dans le Canton. Ces Messieurs sont mis en garde contre une intervention militaire de la Confédération, contre les dangers que pareille situation fait courir à la Suisse.

Les destinataires, de leur piédestal du Château, répondent également pourvus de gants de velours. C'est à 1 heure du matin, le 4 septembre : « En réponse à la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser, nous venons vous dire que nous adhérons à vos deux demandes » ! Comment donc, en abandonnant tout, ces Messieurs allaient-ils remettre sur le trône de Neuchâtel Frédéric-Guillaume IV ? Mais, si les royalistes veulent bien libérer les personnalités et Conseillers d'Etat arrêtés, ils y mettent de curieuses conditions : 1° les Commissaires fédéraux doivent assurer leurs bons offices pour que les troupes royalistes licenciées dans quelques heures seulement ne soient pas molestées ; 2° personne ne sera poursuivi en raison des actes accomplis. La note est signée : Le comte F. de Pourtalès, colonel ; de Meuron, lieutenant-colonel ; Louis de Pourtalès, lieutenant-colonel.

A 3 heures et quart du matin, réplique des Commissaires : seconde sommation. Elle exige la mise en liberté *immédiate* des membres du gouvernement, l'évacuation du Château à 6 heures du matin par petits détachements désarmés en évitant les voies principales pour prévenir tout conflit. S'agissant de la requête sollicitant l'impunité ou le renoncement à des poursuites pour les actes accomplis, les Commissaires se déclarent incompétents à prendre pareil engagement.

Aucune réponse *écrite* n'est alors expédiée du camp royaliste. Mais vers 4 heures du matin, M. Louis de Pourtalès-Sandoz et le lieut.-colonel de Meuron descendent du Château, en ville. Ils vont en personne parlementer avec les Commissaires fédéraux. Ils déclarent que leurs troupes n'évacueront le siège du gouvernement qu'en armes ! Les choses se gâtent ! Ces Messieurs repartent « sans déclarer aucune soumission et voulant agir à leur convenance ».

Sur ces propos-là, presque incroyables, l'on ne voit point en vertu de quoi, sinon d'une courtoisie quelque peu risible et poussée à l'excès, ces émissaires qui se prenaient au sérieux et se posaient en ambassadeurs de Prusse, ne furent pas immédiatement arrêtés comme citoyens *suisses* par les

Commissaires, comme fauteurs de désordres, en contravention flagrante avec le Code pénal fédéral et la Constitution fédérale. Aucune des règles de l'honneur ne s'appliquait là en leur faveur et ne les protégeait puisqu'un accord préalable n'était intervenu quant à l'agrément de cette conversation.

Pendant cette même nuit, le colonel Denzler arrête son plan d'attaque du Château.

Il faut en découdre.

La journée du 4 septembre va être riche en émotions extraordinaires.

Le colonel Denzler, à 2 heures du matin, alarme silencieusement toutes ses troupes dont la tête de colonne, de diverses armes, est formée, à l'avant-garde commandée par Girard, de 2 compagnies de carabiniers, capitaines Tschanz et Erbeau, de 2 compagnies de chasseurs et de 2 pièces de canon, capitaine Grandjean. Le gros, commandé par le capitaine Billon, est de 6 compagnies d'infanterie, 2 de volontaires avec carabines et 6 pièces d'artillerie, lieutenant Balziger.

Denzler avait appris par ses patrouilles nocturnes qu'un sommeil profond régnait au Château. Il décide de surprendre la place avant le lever du jour. Sa colonne s'ébranle à Peseux à 3 heures du matin sous un important service de protection détaché par l'avant-garde. Girard en personne, avec un détachement de carabiniers et de chasseurs, marche en pointe par Saint-Nicolas en direction du Jardin du Prince sis à 100 mètres du Château. Deux flancs-gardes vont l'épauler ; au nord, Tschanz et son détachement fouillent le vallon de l'Ecluse ; au sud, les escouades de cavalerie du lieutenant Sandoz forment barrière jusqu'au lac, établissent le contact avec le commandant David Perret qui, orienté, s'est également porté en avant par le bord du lac. Girard fait mettre en batterie à proximité du Jardin du Prince; l'artillerie arrêtera l'ennemi s'il fait une sortie et qu'une retraite républicaine momentanée s'impose. La configuration du terrain à l'ouest du château, en raison de champs de tirs bouchés, empêche une offensive de l'artillerie.

Denzler et Girard passent à l'action. Carabiniers et chasseurs commencent par franchir au pas de course les glacis découverts commandés par les pièces royalistes du donjon. A l'intersection de la grande route et du chemin du Petit-Pontarlier, retentissent les premiers coups de feu. C'est dans l'abattis d'arbres barrant le passage. Cinq sentinelles, poste extérieur des insurgés, prennent la fuite en s'effaçant le long des murs des jardins. On désencombre la route. Escalade de l'enclos du Jardin du Prince, infiltration générale en observant les règles du combat de rues. Près de la vieille tour des prisons, la haute entrée de la ville et l'accès du chemin du Château viennent d'être occupés par les insurgés, aux premières détonations. Un feu d'infanterie réciproque bien nourri s'engage. Laissant deux blessés sur le terrain, les insurgés lâchent pied. Les troupes d'assaut républicaines pénètrent sans résistance dans la partie supérieure de la rue du Château. Vigoureuse fusillade contre la terrasse du temple fortifiée et diverses barricades. Il convenait d'agir vite, car si les servants des pièces de la défense avaient le temps de gagner leur poste, l'artillerie du principal barrage pouvait en enfilade causer aux assaillants de sérieux dégâts !

Dans le crépitement de la fusillade, un soldat signale au major Girard

qu'il croit voir un drapeau blanc flotter sur la barrière. « Malgré toute mon attention — rapporta Girard — la fumée de la poudre ne me permit pas de rien distinguer de semblable. J'ordonnai de continuer le feu avec vigueur ; les insurgés répondaient aussi bien de la barricade principale que de la terrasse. »

Au cours de cette très vive fusillade, Denzler, a fait avancer, au delà du Jardin du Prince, Billon avec trois compagnies, pour renforcer l'attaque de l'avant-garde. On bat la charge et part vigoureusement à l'assaut. Au milieu de clameurs, détonations et cris, des soldats montrent au commandant Girard un linge blanc agité au bout d'une baguette de fusil, derrière l'énorme porte entr'ouverte d'un principal barrage de plots. Girard, faisant cesser le feu, invite ce parlementaire improvisé à s'avancer. A la demande : Qu'y a-t-il ? celui-ci répond : « La garnison du Château ne se défendra pas plus longtemps ; les chefs ont pris la fuite. »

Girard, aux réflexes rapides, n'eut cependant pas le loisir de songer, en cet instant de fièvre du combat, à cette fameuse *fidélité jusqu'à la mort* tant prônée et jurée à Frédéric-Guillaume IV par des chefs d'insurgés dont un simple poltron pouvait fort bien annoncer la fuite. Il sentit néanmoins ne pouvoir avoir confiance en qui tenait si peu parole à l'égard d'un roi. Un linge blanc balancé pour remettre un prince sur son trône ? Des canons menaçants restaient braqués sur les assaillants. Les actes de brigandage commis par les insurgés aux Montagnes et à Peseux rendaient d'autant plus impossible d'envisager une seconde des pourparlers avec un soldat qui ne parlait même point au nom de quelqu'un ! La fusillade crépitait aux alentours où l'on était dans l'ignorance d'un geste isolé et sans portée ; c'est la raison foncièrement légitime pour laquelle, sans en tenir compte, le commandant Girard ordonne : « Soldats ! le Château est à nous ; en avant ! » Et les soldats, prenant le pas de course, franchissent la principale barricade et forcent l'entrée de la cour du Château dans laquelle les insurgés, refoulés de toutes parts, jettent pêle-mêle armes, équipement, capotes et schakos.

Frédéric de Chambrier[1], plus tard, en 1880, donne la version « qu'entre 4 et 5 heures du matin un parlementaire royaliste, portant drapeau blanc à la main, fut envoyé hors des barricades auprès du major Girard pour lui annoncer officiellement que le Château s'était rendu depuis deux heures (?) et lui demander de suspendre l'attaque. Il précise que la colonne républicaine, s'étant néanmoins élancée au pas de charge, trouva sous la porte le colonel de Pourtalès portant lui-même un drapeau blanc à la main et criant au major Girard : « Le château s'est rendu depuis deux heures, arrêtez vos hommes ! » C'est alors que commencèrent dans la cour du château et autour de l'église ces scènes de mort que M. Henry appelle gentiment *un combat d'avant-garde.* »[2] Il est malaisé d'établir une concordance entre des récits différents. Comme celui de Chambrier ne prend date qu'en

1 *Mensonges historiques sur Neuchâtel* (v. page 229).

2 Albert Henry, instituteur, a publié une *Histoire abrégée du Canton de Neuchâtel,* très partiale, contenant de nombreuses erreurs que Chambrier réfute en même temps que les exposés du Conseiller d'Etat Grandpierre.

1880, on doit admettre avec évidence, au vu des rapports officiels, qu'un malentendu se produisit dans le feu de l'action, à propos d'un signal de parlementaire.

Derrière l'avant-garde envahissante progressaient les troupes régulières de Billon et de Perret, en échelons, enhardies par le vacarme de l'enga-

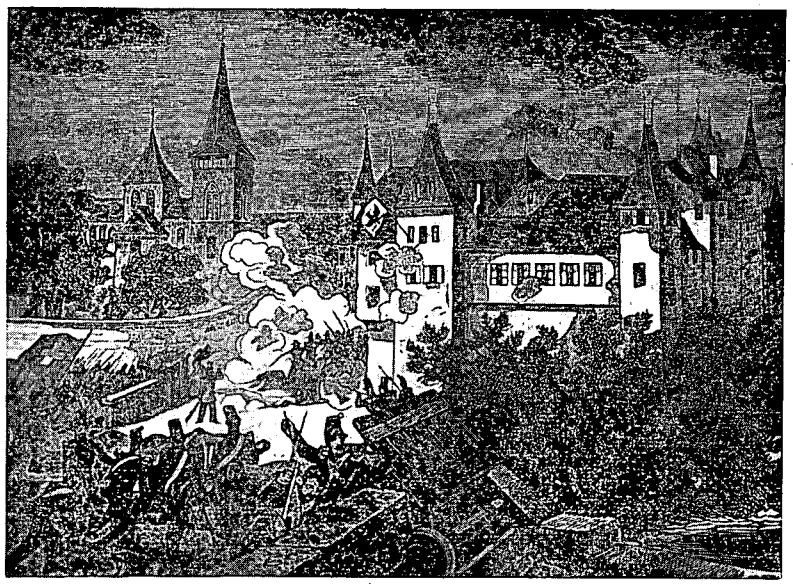

*Reprise par les troupes régulières du Château de Neuchâtel investi par les insurgés royalistes.*

Dessin de l'époque : «L'Enthousiasme de la Suisse pour Neuchâtel.»

Bibliothèque militaire fédérale, Berne.

gement. Le Jardin du Prince nettoyé, une pénétration sur le donjon et la terrasse de l'église se fait simultanément par le petit pont de pierre les reliant. Toute la place est occupée ; un mouvement par l'escalier du Pommier a complété le dispositif d'attaque d'ouest en est ; il a négligé quelques points de fuite : le ravin de l'Ecluse, les talus dominant la rue des Moulins et le petit escalier du Château aboutissant près de la fontaine du Banneret, issues par lesquelles on estime qu'environ 200 insurgés se sont échappés.

Le nombre des fuyards avait augmenté du fait que la fusillade avait coûté quelques morts et blessés et que, dit le *Rapport* du Conseil d'Etat de Neuchâtel du 1er octobre 1856 : « Il y eut, en outre, dans la confusion et l'exaspération du moment, des engagements partiels et des actes de violence commis sans nécessité. Quelques chefs ayant été reconnus au milieu de la foule, on eut la malheureuse idée d'en transporter quatre aux prisons de l'Etat, sous faible escorte conduite par le sergent-major Adolphe Dubois, des Brenets : c'étaient MM. de Pourtalès-Steiger et de Wesdehlen et les

capitaines Reiff et Fabry. Tel était l'encombrement produit par l'arrivée successive des colonnes républicaines, qu'il fut impossible au convoi de passer la barricade [pour sortir de la place, la prison étant un édifice séparé, à 100 mètres du Château]. Malgré les efforts du chef de l'escorte, ses prisonniers restèrent un instant stationnaires, adossés à la palanque, et comme on pouvait le prévoir, courant le plus grand danger. Le colonel Denzler, étant survenu, les sortit de la mêlée pour les reconduire au Château. MM. de Pourtalès et Reiff avaient reçu quelques blessures sans gravité ; le capitaine Fabry, frappé d'un coup de sabre et d'un coup de baïonnette, succomba au bout d'une quinzaine de jours. »

*Dans la bagarre du 4 septembre, au Château, le colonel de Pourtalès dut au colonel Denzler de n'être pas massacré.*

Composition fantaisiste de l'époque : «L'Enthousiasme de la Suisse pour Neuchâtel.»

Bibliothèque militaire fédérale.

« Parmi les prisonniers marquants, nous citerons encore MM. Guillebert, Perret-Gentil, Ibbetson et Auguste de Montmollin qui furent saisis dans le Château, et M. de Pourtalès-Pury que l'on arrêta sur le point de sortir de la ville. MM. de Meuron-Terrisse et de Pourtalès-Sandoz s'étaient jetés dans une barque et avaient fui sur le lac, sans avoir, à ce qu'il paraît, rendu compte de leur dernière entrevue avec les Commissaires fédéraux. Ils furent arrêtés sur la rive fribourgeoise et amenés à Neuchâtel en vertu d'un mandat du procureur-général de la Confédération. »

On verra plus loin qu'une bonne poignée de royalistes furent tués le matin du 4 septembre. Le chiffre de l'hécatombe sera augmenté de blessés qui succomberont. On ne pourra dresser qu'après quelques semaines le bilan des pertes et dégâts. On peut indiquer déjà la capture de 530 prisonniers royalistes, ce chiffre variant selon diverses listes manuscrites originales dont je dispose.

Avant d'aborder le chapitre *Prison* ou *prisonniers*, pierre de touche,

sorte de pivot d'un conflit qui va prendre de considérables proportions, il convient de mentionner un acte de vengeance populaire qui se produisit simultanément en ville dans cette même matinée du 4 septembre. Le jour précédent, l'imprimeur Henri Wolfrath avait été invité par le lieut.-colonel de Meuron à imprimer et à expédier le texte de deux proclamations roya-

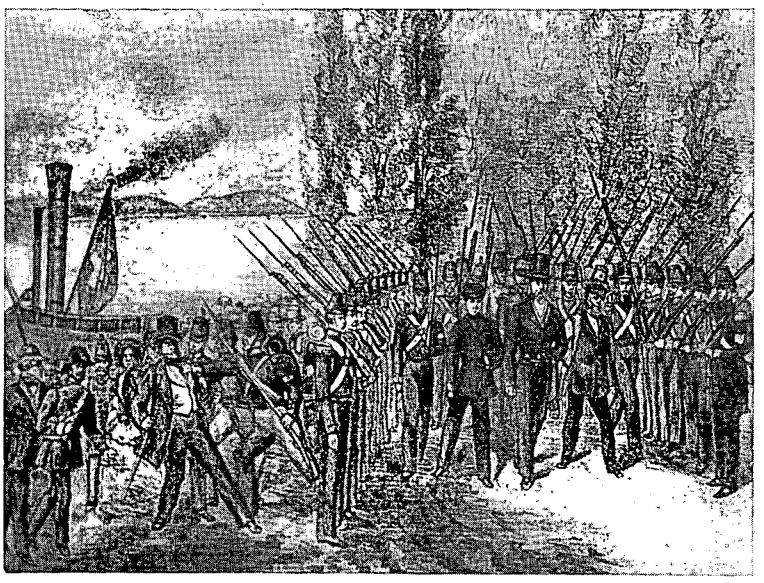

*Les royalistes sous bonne garde au port de Neuchâtel.*

Composition fantaisiste. Litho. Levaillé, Musée historique.

listes, à distribuer à l'envi, — dont il fut question. Il inséra également dans sa *Feuille d'Avis* de Neuchâtel un bulletin, ou communiqué, annonçant les événements du 3 septembre. Meuron, pendant l'impression de ces manifestes, avait fait garder par des sentinelles les issues de cet atelier typographique, place Purry. Ces affiches furent expédiées par Wolfrath, selon instruction. La *Feuille d'Avis* sera distribuée en ville déjà le 3 au lieu du 4, jour normal de parution. Wolfrath, arrêté et incarcéré vers 9 heures du matin le 4, n'apprit qu'une fois conduit sur la colline du Château, que dès 10 heures son imprimerie — bien que des soldats en eussent fait sortir les ouvriers et remis la clé au préfet — avait été saccagée et détruite de fond en comble par la population. Presses brisées, caractères, meubles, papiers, éditions diverses, sont incendiés devant la maison, ou jetés au lac. Ces déprédations, momentanément suspendues sur intervention du colonel Denzler et du capitaine Gustave Dubied, reprirent aussitôt après leur départ. Par la suite, ces faits exigèrent expertise, évaluation des dommages, et

réclamations dont on trouve même mention à Paris dans les Archives du Ministère des Affaires étrangères. [1]

Après la reprise du Château, les quatre Conseillers d'Etat de la République appréhendés sont immédiatement remis en liberté avec le capitaine de gendarmerie, avec les carabiniers arrêtés le 3 au soir à Peseux. Déjà en date du 4 septembre, Piaget et Humbert s'adressent publiquement au peuple pour le rassurer.

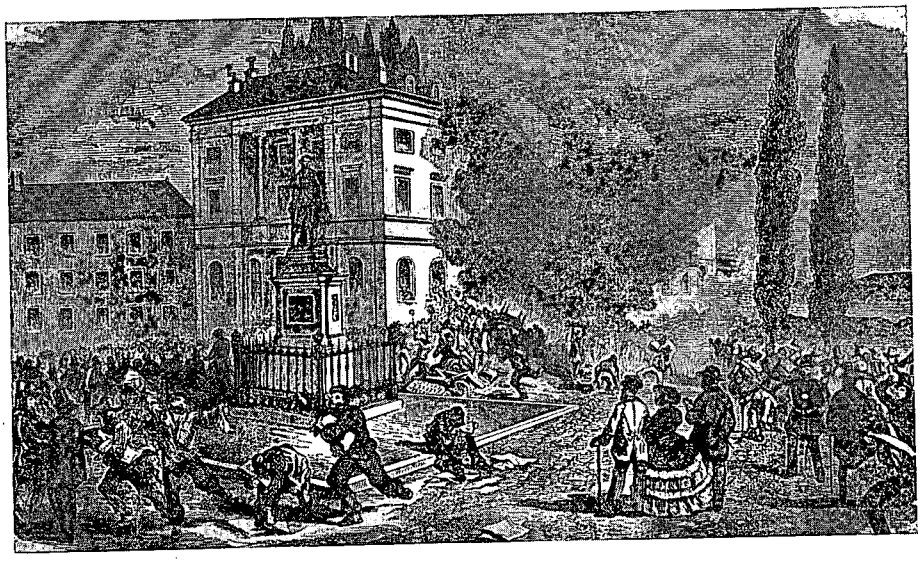

*Sac de l'Imprimerie Wolfrath, Place Purry, à Neuchâtel, le 4 septembre 1856.*

Cliché réduit de «L'Illustration» de Paris, du 3 janvier 1857.

Les magistrats cantonaux vont aussitôt réassumer leurs fonctions, alors que l'affaire va se corser par une captivité collective, un triage nécessaire des détenus et l'instruction fédérale des délits commis.

Au sujet du combat du Château, après coup le comte Petitpierre de Wesdehlen en minimisera la violence. De son exposé — comme d'autres récits parallèles — ressort la carence d'un plan militaire digne de ce nom. S'il est aisé de critiquer un dispositif qui devait réussir puis échouer, il

1 Henri Wolfrath, né en 1820, décédé le 7 décembre 1897, d'une famille étrangère de Rinteln, Hesse-Cassel, était le fils de Chrétien-Henri (1778-1839), établi à Neuchâtel au début du 19e siècle, naturalisé en 1815, agrégé à la commune de Wavre, acquéreur, sous l'Empire, de l'imprimerie Fauche-Borel qui, avec privilège du roi, répandait la *Feuille d'Avis*. Cette imprimerie, celle attitrée de l'ancien gouvernement, fut reprise par son fils en 1839. Ce dernier, bourgeois de Neuchâtel dès l'année suivante, avait 37 ans lors de l'insurrection dans laquelle il allait être automatiquement compromis — comme imprimeur du roi — successeur de son père. Editeur, de longues années, du *Musée neuchâtelois* et du *Messager boiteux* dont il revoyait les épreuves, Henri Wolfrath était travailleur. Il contribua à créer une sorte de dynastie de métier en pays neuchâtelois.

convient d'admettre que les deux commandants royalistes n'étaient ni tacticiens ni stratèges. Quelques périodes passées en Prusse à ordonner alignements, conversions et défilés, la responsabilité à Berlin d'un détachement de gendarmes, la conduite, sous de Pfuel, en 1831, de la colonne qui occupa le Val-de-Travers et La Chaux-de-Fonds, le commandement du bataillon neuchâtelois du camp de Thoune en 1842, n'avaient point exigé d'extraordinaires compétences, pas plus que la fonction de lieutenant-colonel des milices neuchâteloises. Ces Messieurs, excellents gentilshommes, représentaient bien plutôt le type du paisible officier de milice d'activité accidentelle, que celui du guerroyant meneur d'hommes des services suisses à l'étranger. Quant à Petitpierre de Wesdehlen, de formation différente, le fait d'avoir publié un *Abrégé de l'Histoire des Suisses,* eût dû le mettre en garde. Ceux-ci cognaient dur et ne barguignaient point une fois présents. Or, il savait que, sans tarder, ils allaient être présents.

Rougemont, impénitent, écrit de son côté : « Les royalistes avaient tout risqué pour s'emparer du Château de Neuchâtel. Les républicains ne risquaient rien en le reprenant ». Ne sait-on pas que la prise du Château par les insurgés se fit par surprise, de nuit, sans acte de bravoure, que les Conseillers d'Etat furent arrêtés dans leur lit ? Ignore-t-on que les républicains durent reprendre la place au milieu des morts et des blessés, parce qu'elle était défendue ? Comprenne qui pourra. Rougemont, du reste, de façon fort plaisante, appelle toujours les royalistes : *le peuple neuchâtelois* — si bien qu'on ne sait plus dans quel peuple situer la majorité républicaine. [1]

Il faut, ici encore, avant de pousser plus loin ce récit, examiner le cas des arrestations Montmollin et Bovet, ainsi que celui, pittoresque, des évasions de Meuron et de Gélieu.

On raconta qu'Auguste de Montmollin, que nous avons vu déjà au Château de la Borcarderie — né en 1808, décédé en 1898, géologue, professeur à l'Académie, remplaçant d'Agassiz, auteur d'une carte géologique du Canton de Neuchâtel et d'un mémoire sur le crétacé du Jura — se rendit au rassemblement royaliste du Vauseyon mais *non* au Château. On prétendit en plaisantant que, très pieux, il fut soudain retenu par un passage du livre des textes moraves, le verset du jour : *3 septembre 1856* ; M. Senft, évêque morave à Peseux, aurait confirmé que ce texte était : « Qui est-ce qui pourrait redresser ce que Dieu a renversé (Ecclés. VII, 13) » ! N'était-ce pas Dieu — en l'occurrence — qui avait bousculé la monarchie en 1848 ? Mais il est inexact que Montmollin se soit ainsi abstenu en abandonnant la colonne des insurgés au Vauseyon. On tenta de le faire croire. Il était aisé d'inventer une bourde.

[1] On doit observer, en tout cas, qu'en fait de conceptions tactiques ou militaires, les troupes républicaines parèrent prestement et avec logique à l'imprévu. En résumé, elles se livrèrent avec justesse à six opérations successives : *1.* Le Locle délivré par le commandant Billon ; *2.* Poursuite de la colonne Pourtalès par celle de Girard par la Tourne en direction du Bas ; *3.* Jonction, au-dessus de Corcelles, de la brigade des Montagnes avec la brigade du Val-de-Travers ; *4.* Jonction de la 2e colonne de La Chaux-de-Fonds et des contingents du Val-de-Ruz avec le gros de l'armée républicaine à Peseux ; *5.* Reprise du Château de Neuchâtel investi par les royalistes ; *6.* Centaines de prisonniers constitués et retenus.

Cette anecdote à retardement vaut mention car elle fut imprimée. On voulut faire croire qu'un royaliste bon teint avait été enchanté d'admettre, pour sauver sa vie, que Dieu, ayant changé d'idée, était devenu républicain ! La rosserie était d'autant plus amusante que le dit texte biblique coïncidait avec la nature des événements. Mais, Auguste de Montmollin

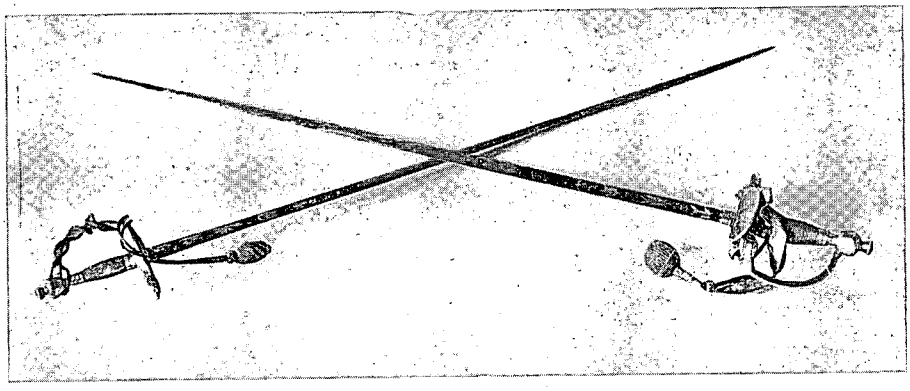

*Sabres des colonels de Pourtalès et de Meuron remis au colonel Denzler, le 4 septembre 1856, au Château de Neuchâtel.*

Ils figurèrent jusqu'au cinquantenaire de 1898 dans la Salle des séances du Conseil d'Etat, puis au Musée de Neuchâtel.

Musée militaire de Colombier. Photo : Castellani.

fut arrêté *au Château,* et non ailleurs, ainsi que le constate le Rapport du 9 décembre 1856 du Procureur général de la Confédération. Montmollin indiqua avoir correspondu avec Sydow, mais sur des sujets étrangers à la politique. Le verbal de son interrogatoire mentionne son arrivée à Pierre-à-Bot où il reçut l'ordre, de Meuron, de se porter avec vingt hommes au Vauseyon.

Au Château, c'est lui qui conduisit les Conseillers d'Etat arrêtés dans la salle où ils furent détenus. Il prit part sur les lieux aux séances du Conseil insurrectionnel lors de la délibération sur la capitulation, mais n'avait point participé au complot, ni fait partie du Cabinet noir. Le 4 septembre — avec d'autres officiers — Montmollin recueillit les armes que rendaient les officiers et soldats royalistes. Parmi elles, fut mis à part le sabre du colonel de Pourtalès-Mettlen, chef de l'insurrection, celui aussi du lieutenant-colonel de Meuron ; j'ai retrouvé récemment ces deux reliques avec leurs fourreaux — témoins centenaires d'une brève épopée — au Musée militaire du Château de Colombier. Le rapport d'enquête relatif à Montmollin ajoute que ses antécédents « sont très honorables » ; sans qu'il occupât jamais de fonctions dans l'Etat, il se dévoua toujours pour la ville et la bourgeoisie, soit comme membre du Petit-Conseil et Maître-bourgeois, soit comme président de la Commission d'éducation.

Notre contemporain, M. Pierre Bovet, de Grandchamp, m'a communiqué, en même temps qu'au *Musée neuchâtelois,* en 1956, quelques lettres

en allemand, de Mme Philippe Bovet, née Bertha Mumm — qui vécut de 1813 à 1874 — lettres adressées au début de septembre 56, à sa mère, Mme Elise Mumm, née de Scheibler, à Francfort. Ces missives expriment surtout, comme tant d'autres documents, la surprise d'exceptionnelles journées illustrées par prise et reprise du Château de Neuchâtel.

Louis Bovet-Sacc, d'Areuse, un cousin de Mme Bovet-Mumm — d'obédience royaliste — est emmené prisonnier par quatre soldats. Des quidams, arrivés en bateau à Areuse — toute circulation ayant été coupée par les républicains à Colombier — y apportent la nouvelle des proclamations Pourtalès et Meuron. Affreuse bataille ! Morts, blessés, fuyards ! Un pli du 7 septembre qualifie cette « histoire » d'inattendue, d'incompréhensible ! Les faux bruits fleurissent comme des tournesols. M. de Montmollin trouvé à moitié mort dans un coin du Château ? Edouard de Pourtalès à demi-assommé, puis sauvé par ses ennemis ? Et voici, quoique très estimés, trois ou quatre pasteurs sous les verrous avec trois comtes de Pourtalès ; l'un d'eux, parti à rames, fuyant un rivage inhospitalier, est prestement arrêté et ramené en bateau à vapeur. Femme et six enfants au désespoir ! « Neuchâtel est submergé par du militaire » ! Félix Bovet, dans sa maison du Faubourg du Crêt, a 19 soldats à loger. On voit que maints bruits plus ou moins fantaisistes se propageaient rapidement.

Mme Philippe Bovet, écrivant à sa mère, qualifie l'insurrection de *folie* ; elle doute que le roi l'ait commandée et donne des détails sur les motifs de l'arrestation de son cousin d'Areuse. Chargé d'aller à Boudry appréhender le préfet, d'y installer un comité au nom du souverain, il s'est borné à engager le préfet à ne point expédier de renforts républicains à Neuchâtel. Rentré chez lui, arrêté par cinq hommes, il juge confortable de vite leur offrir une collation, du pain et du vin — symbole d'une étonnante communion ? Malgré ce geste conciliant, sa femme, tremblante, s'évanouit. Etait-ce à la mode des actrices de Molière ou de Beaumarchais ?

Le soir même, Louis Bovet est transféré de Boudry à Colombier, puis en ville où, dans les rues, son convoi est accueilli par les injures de la population, accompagnées de bousculades et de coups de poings. Un jeune de Marval, incarcéré avec des centaines d'autres, aurait pu faire passer un billet hors de l'église pleine de détenus, empestée, prétend-il, et où la nourriture est maigre. Bovet — lui — a pour compagnons de captivité quarante notabilités dans une salle du Château ; peu coupable, il sera déjà libéré sous caution le 11 septembre.

Le membre le plus connu de la famille Bovet est le professeur, bibliothécaire, littérateur et critique *Félix* Bovet, qui vécut de 1824 à 1903. *Philippe* et *Louis* Bovet dont il est question, sont cependant loin d'être ignorés des annales neuchâteloises. [1]

[1] *Philippe* Bovet (1809-1863), fut un riche et généreux philanthrope, membre du conseil de la Banque Cantonale, fondateur d'un asile d'orphelins ; sa femme, Bertha Mumm, reste connue pour son amitié avec Charles Secretan, ainsi qu'en font foi les *Lettres de jeunesse* de Félix Bovet qui devint son gendre. Après avoir vécu plus de 20 ans à la fabrique d'indiennes de Boudry, Bertha Bovet-Mumm vint le 8 août — quelques semaines avant la bagarre de 1856 — se fixer à Grandchamp avec son mari et ses 3 enfants : Clara, 1837-1912, future apôtre de la Croix-Bleue, Hélène, 1840-1922, qui

Selon une anecdote relative au sauve-qui-peut des royalistes au Château, le lieut.-colonel de Meuron-Terrisse, descendant le talus de l'Ecluse, rappelé par les siens : « de Meuron ! de Meuron ! », se serait écrié : « Demeurez ! demeurez ! si vous voulez ! Moi, je m'en vais » ! Il ne s'agit là que d'un plaisant et du reste bien anodin persiflage, car, si l'on en croit les documents officiels, de Meuron qui ne paraît pas avoir rendu compte à Pourtalès et Wesdehlen de son entretien avec les Commissaires fédéraux, pourrait n'être pas remonté au Château, puisque ayant pris une barque pour traverser le lac. Bien que ce fût lui qui, avec les premiers éléments royalistes, s'empara du siège du gouvernement, le flottement qui subsiste à ce sujet est sans importance. Mais Pourtalès-Sandoz, ayant quitté le Château quelques minutes avant l'attaque des troupes républicaines, « trouva M. de Meuron sur la Promenade et, vingt minutes après la prise, tous deux s'enfuirent en bateau au delà du lac ». C'est ce qui ressort textuellement de la déposition du comte Louis-Auguste de Pourtalès-Sandoz. [1]

*Louis Bovet (1783-1869).*

Indienneur royaliste. Maître-bourgeois de Boudry ; offrit du pain et du vin aux cinq hommes qui l'arrêtèrent à Areuse, tandis que sa femme — Caroline Sacc — s'évanouissait...

Crayon à Mme Henry Bovet-Morin, Areuse.

M. Maurice Jeanneret — alors président de la Société d'histoire du Canton de Neuchâtel — posa, dans le *Musée neuchâtelois* de juillet 1956, à propos de l'évasion du lieutenant de Gélieu dont la tunique de général devait plus tard se couvrir

épousera, en 1859, Félix Bovet, cousin germain de son père; et Arnold Bovet, 1843-1903, plus tard pasteur à Sonvilier et à Berne.

Quant à *Louis* Bovet (1794-1869), industriel, maître-bourgeois de Boudry et secrétaire de ville — fils de Louis Bovet-Bonhôte — il dirigea avec son cousin Claude Bovet-Fels, la fabrique de toiles peintes de Boudry. Il s'était retiré avec sa femme, Caroline Sacc, et ses enfants, à Areuse où l'on a vu qu'il fut arrêté. Il laissa 2 fils : Louis Bovet-Du Pasquier, né en 1840, et le Dr Auguste Bovet-Meuron, né en 1842, ainsi qu'une fille, Rose, femme du colonel Louis de Perrot.

1 Le lieut.-colonel Jämes-Frédéric-Henri de Meuron avait épousé Rose-Adrienne Terrisse. Il vécut de 1802 à 1872. Il avait été officier en Prusse, puis commandant de nos milices, député au Corps législatif, juge au Tribunal souverain et banneret de Neu-

de décorations, un petit problème historique (sic), qui n'en est pas un. L'attitude de ce lieutenant à moustache blonde, en uniforme prussien, prêt à remettre Frédéric-Guillaume IV sur le trône de Neuchâtel, branlant

*Lieut.-colonel Henri-Frédéric de Meuron-Terrisse (1802-1872).*

S'empara, avec les insurgés royalistes, du château de Neuchâtel, le 3 septembre 1856. Rédigea en prison le volumineux journal de sa captivité.

Portrait inédit. Peinture à l'huile, propriété de M. le Dr. Charly de Meuron.

depuis 1815 — volatilisé depuis 1848 — fut-elle celle d'un impétueux au sang chaud ? d'un convaincu ?

Son évasion, explique avec sérieux M. Jeanneret, offre une alternative. Deux versions contradictoires sont en présence. Gélieu a-t-il quitté le

châtel jusqu'en 1848. Il habitait en hiver Place du Port, en été le Pontet, ancienne demeure de Mme de Charrière, à Colombier.

Son portrait, à l'âge de 5 ans, ainsi que celui de sa femme, figurent dans « Patrie Neuchâteloise » tome II, pages 157 et 161, ainsi que sa courte biographie ; ces portraits, aussi intéressants que celui qui figure dans cette étude, se trouvent au Château de Beaulieu, à Lausanne. (Par le mariage de sa sœur, Meuron devint le beau-frère du fils du gouverneur de la Principauté de 1823 à 1830, Frédéric-Guillaume de Zastrow, mort au Bied, à Colombier, en 1830.) Il sera fait état ici du journal personnel que Meuron-Terrisse rédigea durant sa captivité.

territoire neuchâtelois par Les Verrières ou par Thielle ? Il y aurait version *Lambert* et version *Henriod*. S'il ne fait pas de doute qu'il a pris le large, faisant fi de son *serment*, soit sans sacrifier sa vie pour son roi, examinerait-on à la loupe les moyens utilisés ? Ils s'excluent. Au lecteur de choisir !

Version *Lambert ?* — Il semblerait que ce voiturier de Gorgier, établi depuis peu à Neuchâtel grâce à un appui Pourtalès, aurait aidé Gélieu à s'évader après qu'il se fût caché. Un officier du roi qui se cache ? Où se serait-il caché ? Qui le croirait ? Il s'était caché, dans le village d'Auvernier — s'il vous plaît ! — dans un tonneau ! ! Lambert, en char, l'aurait cueilli — sorti du tonneau ? — au cimetière d'Auvernier. Emboîtant le pas derrière le courrier postal Verrières-France, le voiturier trompe les sentinelles, annonce : « supplément postal ». Sa carriole arrive à la frontière française, la franchit ! Sauvé !

Version *Henriod* ? — Selon M. Jeanneret, Pourtalès, dans le désarroi, au Château de Neuchâtel, aurait remis à son adjudant une lettre à porter *immédiatement* à Sa Majesté, à Berlin ? Bien qu'il s'agisse là d'une comique invraisemblance, parce que l'on eût fait état plus tard de cette lettre et que Pourtalès n'eût pu l'écrire dans une pareille bagarre, un manuscrit de Rose Henriod — nièce de Gélieu qui lui aurait tout conté — contient ce second récit : Gélieu aurait réussi à fuir le combat, à sortir du Château, ce qui est incontestable. Mais, dans l'impossibilité de s'échapper du quartier adjacent, il se serait réfugié chez son ami Gustave de Pury.[1]

Voyons quels sont les propos que M. Jeanneret prête à cet officier. Ecoutons Gélieu, en personne, nous dire crânement : « Je monte au galetas et me cache dans un tas de fagots » ! ! Stratégie suprême ? Mais lorsque l'on se dissimule, terrifié, dans un tas de fagots, est-ce pour longtemps, lieutenant ? — « J'y suis resté trois jours » ! Serait-ce sans manger ni boire, lieutenant ? — « Une fidèle servante, Marguerite Graf, d'Anet, m'apportait de temps en temps de la nourriture. » Mais voici que l'on fouille la maison ; Gélieu déplace une planche, passe de sa cachette dans l'immeuble

1 Il s'agirait de Gustave de Pury (1820-1880) allié de Perrot, fils d'Auguste Pury-Vaucher, pasteur à Corcelles. Il fut ingénieur des ponts et chaussées de 1843 à 1848, conseiller communal en 1875. Cet ami de Gélieu était même son parent, la grand-mère de Gustave de Pury étant Marie-Elisabeth de Gélieu, seconde femme de Jean-Louis Pury.

M. Jeanneret désigne, dans le *Musée neuchâtelois*, comme refuge ou cachette de Gélieu, la maison Pury dite des Escaliers du Château; si cette version d'évasion peut offrir quelque consistance, il s'agirait d'un autre immeuble, côté nord de la rue du Château, No 12 actuel, abritant aujourd'hui l'Office cantonal du travail, maison *de Perrot*, dont une des portes s'ouvrait — derrière — dans les dits Escaliers, et était très voisine de la barricade qu'escalada de Gélieu, ami de Gustave de Pury-*Perrot*. Selon divers récits, le lieutenant de Gélieu, sans avertir son chef Pourtalès, se serait échappé par la barricade qui, en effet, fermait le haut de l'escalier rapide, existant encore, par où le Château communique avec le centre de la ville. Cela donnerait — détails fantaisistes en moins — une certaine vraisemblance au fait que Gélieu se serait réfugié d'abord dans la maison Perrot, familière à Gustave de Pury-Perrot, et que les républicains auraient beaucoup plus plausiblement fouillée en raison de sa proximité du combat. La maison Pury des Escaliers, est apparemment étrangère à cet épisode. L'actuel No 12 de la rue du Château avait été, bien avant 1856, l'ancienne chancellerie. Devenue propriété privée, elle fut revendue à l'Etat de Neuchâtel par l'hoirie Pury-Perrot, en 1901. M. Jean Courvoisier, archiviste adjoint, a publié une vue de cette maison dans *Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse ; Canton de Neuchâtel*, I, page 237.

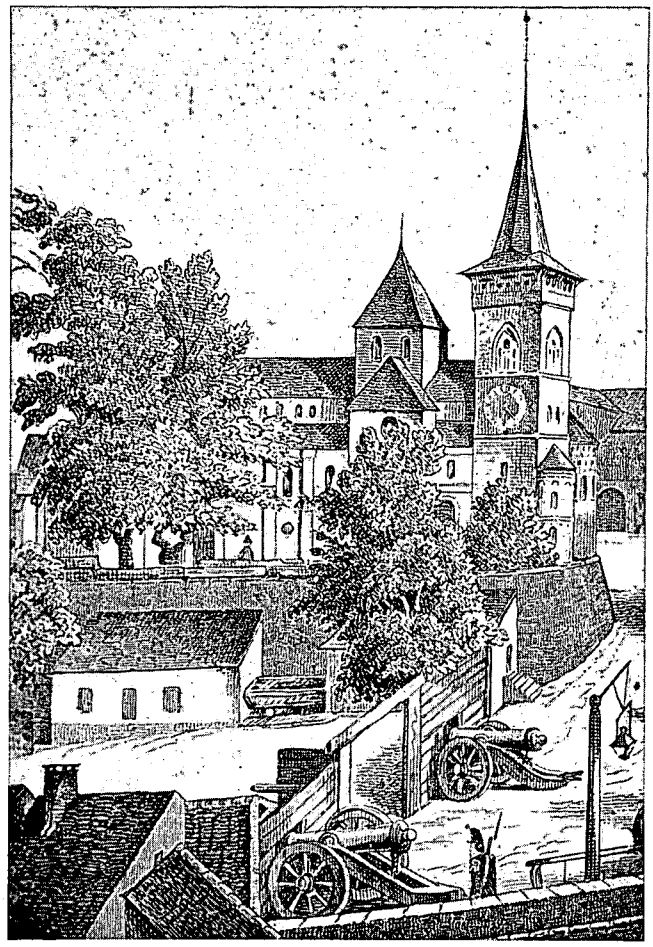

*Terrasse de la Collégiale de Neuchâtel et chemin d'accès au Château, barricadé par les insurgés en 1856.*

D'après un dessin du professeur Georges Grisel. Edité par F. Gendre, Les Bercles.

voisin. Finalement [avec plus d'intrépidité ?] il revêt une blouse bleue, celle d'un ouvrier, teint sa moustache et descend en ville au bras de Marguerite Graf ! Reynier, un ami, déguisé en roulier, le fait monter sur un char et le conduit à Thielle, d'où il se rend à Berne à « l'ambassade d'Allemagne » ? [Quelle « Allemagne » en 1856 ?] — On ne l'y reçoit pas. L'insurrection n'a-t-elle pas échoué ? Et voici, soudain, Gélieu mué en percepteur, assis à côté du cocher de la famille d'Effinger, gagnant Bâle en voiture, — puis Mulhouse et Berlin où le roi désavoue le coup d'Etat, où le prince royal feint de ne rien savoir !

Je ne mentionne ces versions relevées par M. Jeanneret — deux versions ridiculisant cet officier — que parce qu'elles ont eu l'honneur de

l'impression. Il n'y a là aucun *problème d'histoire*. Il n'y a pas à choisir. Elles tiennent toutes deux de récits, probablement imaginés par un aïeul ou un oncle, pour amuser des enfants au coin du feu.

L'intérêt des événements de cette période réside souvent dans leur caractère de simultanéité. Aussi bien, convient-il de faire alterner — pour les décrire et maintenir leurs incidences sur le plan humain — certains menus faits avec ceux d'une portée autrement marquante du point de vue psychologique et européen.

*Comte Jean-Raymond-Sigismond-Alfred de Salignac-Fénelon.*

Chargé d'affaires de France à Berne en 1849. Actif ambassadeur de Napoléon III auprès la Confédération helvétique, de 1852 à 1858.

Portrait aimablement communiqué par le Service des Estampes de la Bibliothèque nationale, à Paris.

La lecture, à Paris, de nombreuses dépêches ou rapports qui n'avaient pas attiré jusqu'ici l'attention de l'historien, montre, par exemple, quelles furent d'abord les premières nouvelles et observations, parfois différentes de celles accréditées jusqu'ici, expédiées par l'ambassadeur de France à Berne, Salignac-Fénelon, au comte Walewski, ministre des affaires étrangères de Napoléon III. Approchons un instant notre œil de la lunette française avant de revenir aux prisons de Neuchâtel. Notons ce que l'on voit par cette lentille durant ce mois de septembre.

Et d'abord, qui était Salignac-Fénelon ?

Le comte de Salignac-Fénelon — ambassadeur de France à Berne dans ces moments critiques — était originaire de Salignac, chef-lieu de canton de la Dordogne, arrondissement de Sarlat, village connu non seulement pour ses eaux minérales et son commerce de truffes, mais aussi pour son château où, au XVIIme siècle, était né Fénelon. A sa famille appartinrent Gabriel-Jacques de Salignac-Fénelon, général et autre diplomate français, et François-Louis, fils du précédent, littérateur puis lieutenant-général, gouverneur de la Martinique. Quant à Salignac-Fénelon — appartenant au cycle du milieu du XIXe siècle, il a été déjà — du 7 janvier au 13 décembre 1852 — représentant en Suisse de la République française. Il sera ensuite accrédité à Berne par Napoléon III, du 13 décembre 1852 au 9 décembre 1858. Il connaissait d'autant mieux la Suisse, qu'il y avait antérieurement encore — en 1849 — résidé comme chargé d'affaires responsable, avec le titre de premier secrétaire de légation.

Ses contacts diplomatiques, multipliés en Suisse, lui permirent d'acquérir une connaissance approfondie de plusieurs membres de nos autorités fédérales.

Comme rentrait dans la mission de Salignac la direction d'un service habituel de renseignements, pour ne point dire d'un espionnage naturel à l'époque, les notes et mémoires qu'il envoie à Paris, à l'insu des personnages et notabilités dont il parle, ne manquent pas d'originalité, parfois d'une certaine saveur. Dans diverses conjonctures, il nous apprend maintenant ce qui se passait alors en Suisse.

Une dépêche télégraphique de Berne, de Salignac, du 3 septembre, expédiée à 1 h. 05 du matin, le 4 septembre, reçue à midi et 40 minutes par Walewski à Paris[1], annonce la prise du Château de Neuchâtel par les insurgés : « On dit que le parti royaliste est en tête du mouvement. » La description des événements s'échelonne dès lors par dépêches successives, précipitées, de sorte que Paris est instantanément au courant de ce qui se passe à Neuchâtel. Les noms des meneurs, des Commissaires fédéraux, figurent dans ces rapports.

Une note du 4 septembre[2], de Salignac à Walewski, présente curieusement l'événement sous l'aspect d'un appel du roi, adressé de Berlin à Pourtalès ; le roi, *qui aurait reçu* celui-ci en audience particulière (sic), « lui aurait déclaré que l'affaire d'Orient étant aujourd'hui terminée, le moment lui semblait favorable pour saisir le tribunal de l'Europe du litige toujours en souffrance, de Neuchâtel ; seulement, aurait ajouté le roi, il faut quelque impulsion, quelque choc qui fournisse un motif aux Grandes Cours pour terminer ce procès. Je vous ai désigné, mon cher comte, pour donner cette impulsion ».

M. de Pourtalès, effrayé de cette proposition d'une tentative vouée à un échec certain, aurait fait des objections. « Le roi lui aurait fermé la bouche en lui disant : « Cette fois, mon cher comte, c'est le roi qui l'ordonne. Le comte Pourtalès se serait incliné et aurait répondu au roi qu'il obéirait. »

Salignac explique, dans ce même document, que c'est à contre-cœur que Pourtalès, rentré en Suisse, contribua à répartir les rôles de cette équipée.

Il est surprenant de noter que la thèse de l'ambassadeur de France est en manifeste contradiction avec celle selon laquelle Pourtalès se rendit *de son gré* à Berlin, ne fut *pas* reçu par le roi, mais par le prince de Prusse, et qu'il revint de Berlin enthousiaste et décidé d'agir.

Où gît la vérité ? Le roi aurait-il *vu et reçu* Pourtalès, en lui interdisant de le dire, pour demeurer dans l'ombre et sans compromission dans le coup de main ? On connaît les autres aspects de ce processus, mais l'inexplicable et subite décision de Pourtalès à son retour de Berlin ne paraît fondée que mal aisément sur un exclusif entretien avec le prince de Prusse. Mais, il ne faut point ici oublier les « Mémoires » de Gerlach !

[1] Manuscrits ; Arch. du Ministère des Affaires étrangères, Paris. *Correspondance politique de Suisse ; vol. 580, pièce 303.*

[2] *Idem*, pièces 305-8.

Salignac-Fénelon, dans sa lettre précitée, de plus de six pages, à Walewski, continue : « Jusque là, les faits que je viens de raconter semblent constants. A côté d'eux viennent se ranger une foule de fictions politiques qui ont été imaginées pour exciter le courage des chefs et des soldats de la conspiration. On a fait courir, par exemple, le bruit que pendant son dernier séjour en Allemagne, Votre Excellence a eu des communications secrètes avec M. de Manteuffel, et qu'Elle lui a donné, au sujet de Neuchâtel, les assurances les plus favorables aux intérêts et à l'amour-propre du Roi de Prusse. M. de Manteuffel aurait répondu aux Neuchâtelois qui lui faisaient remarquer que la Légation de France à Berne se montrait peu conservatrice et encore moins royaliste dans la question de Neuchâtel, que cette Légation vivait encore sur de vieilles instructions, mais que Votre Excellence lui en enverrait de nouvelles quand le moment serait arrivé. » Cette même lettre parle du bruit qui court, de l'arrivée à Berne de M. de Savigny.

Une dépêche télégraphique de Salignac-Fénelon, de Berne, le 6 septembre 1856, mande de Paris à Walewski : « Cinq Neuchâtelois, compromis dans la dernière affaire, m'ont demandé de viser, pour la France, des passeports délivrés par la Légation de Prusse à Berne. J'ai refusé pour ne pas protéger officiellement des prévenus de crimes politiques, mais je leur ai dit qu'aux frontières on leur donnerait asile s'ils déclinaient leurs noms et la cause de leur fuite ; je prie Votre Excellence d'envoyer aux autorités de Saint-Louis et du reste de la frontière, les instructions qu'Elle jugera convenables. Les individus en question sont : Jules Dubois, Alphonse et Henri Vauthier, Henri Mathieu et Buchenel. »

M. de Walewski, le 6 septembre, fait savoir à Salignac-Fénelon, à Berne[1] : « J'ai peine à croire, Monsieur le Comte, que le roi de Prusse ait joué dans cette affaire le rôle qu'on lui prête et qu'il ait pris une initiative aventureuse qui n'est guère dans son caractère ni dans les habitudes de son gouvernement. »

« La facilité avec laquelle cette échauffourée a été réprimée annonce qu'elle ne pouvait inspirer de craintes sérieuses au gouvernement fédéral : C'est un motif de plus pour lui, ainsi que pour l'autorité cantonale, d'user envers les personnes qui s'y trouvent compromises d'une modération et d'une clémence qui sont tout entières dans l'intérêt de sa cause. C'est à lui maintenant à ne pas prêter à cet incident plus de gravité et de portée qu'il n'en doit avoir en évitant de prendre aucune mesure qui ne serait pas absolument commandée par les événements. A mon avis, Monsieur le Comte, l'intérêt politique conseille au gouvernement fédéral de laisser autant que possible au conflit de Neuchâtel son caractère local accidentel et de s'abstenir d'une intervention directe qui pourrait avoir pour conséquence de provoquer encore davantage les susceptibilités du gouvernement prussien et de faire entrer dans la délibération des puissances une question que l'intérêt de la Suisse est de maintenir aussi longtemps que possible dans le statu quo. »

[1] Arch. du Ministère des aff. étrangères, Paris ; Dos. *Correspondance politique de Suisse ;* vol. 580, pièces 312-313.

Ne constate-t-on point là que le comte de Walewski doutait de l'assertion de son ambassadeur, relative à la *volonté* de Berlin de provoquer l'insurrection ? Au surplus est réprouvée là, de façon voilée, l'idée d'une initiative qu'eût pu prendre la Suisse de protester au lieu de se borner à faire des prisonniers ! Le gouvernement suisse — qui s'efforça de façon passive à minimiser et localiser le conflit — n'eût-il pas agi avec beaucoup plus d'habileté en s'élevant énergiquement (peut-être pas à Berlin) contre cette attaque entreprise *au nom du roi* ? Les grandes puissances, en revanche, qui *garantirent* l'intégrité territoriale helvétique au Congrès de Vienne, devaient immédiatement être saisies du litige sur cette base. Cette courageuse attitude soulignant l'agression, l'insurrection armée d'un clan sous commandement militaire se disant aux ordres d'un souverain étranger, eût mis précisément Frédéric-Guillaume IV dans une position beaucoup plus difficile. Le roi eût été mis au pied du mur. Il eût eu à répondre au lieu d'interroger. Il eût été forcé, devant ses pseudo-alliés, d'approuver ou de désavouer les instigateurs du coup d'Etat.

On voulut en Suisse parer au plus pressé en incarcérant les insurgés, en mobilisant les troupes indispensables. S'il fallait certes agir ainsi, il fallait *simultanément* prendre les devants avec énergie. Les risques de guerre n'en eussent pas été plus graves. La situation eût été éclaircie plus prestement alors qu'aujourd'hui, un siècle après l'événement, l'on se trouve encore en face d'un écheveau à démêler.

C'était à la Confédération suisse à prendre, elle, immédiatement, l'initiative de rompre les relations diplomatiques avec la Prusse en rendant à Sydow ses lettres de créance. La Prusse, alors, embarrassée, dans un notoire état de faiblesse — ses prétendus alliés étant tous opposés militairement et moralement à sa récupération de Neuchâtel — eût perdu la face. Contre elle et devant les puissances, la Suisse eût pu faire état des innombrables pièces probantes, réunies au cours de l'instruction pénale. Cette initiative eût été doublée d'une seconde, par la discrimination judicieuse et normale, en sa faveur, d'articles de traités internationaux, primant ceux qu'on lui opposait.

Cette absence de sens diplomatique du gouvernement fédéral — que je n'ai vu indiquée jusqu'ici par aucun historien — devait nécessairement aboutir à une sorte de capitulation morale, à ce compromis qui indigna une grande partie de l'opinion suisse. N'est-ce pas la Suisse qui devait par la suite une indemnité au roi, alors que ce dût être à la Suisse à lui en demander une dès le début ? Les *diplomates* suisses dignes de ce nom se comptent, dans l'histoire, sur le bout des doigts. Les Conseillers fédéraux n'étaient pas préparés à cette carrière. Cette carence plongea la Confédération dans une atmosphère pénible. Les rôles se trouvèrent renversés. Aussi bien, Sydow, au nom du roi, arrivait-il le soir du 9 septembre à Berne pour appuyer de sa présence (qui l'eût cru ?) une seconde protestation.

Le 7 septembre, Salignac-Fénelon mandait à Paris : « Le Ministre de Russie [baron de Krüdener] sort de chez moi ; il approuve la modération que déploie le Conseil fédéral. » Rien de surprenant ! On souhaitera peu après qu'il capitule ! A ce propos, je ne pense pas que l'on puisse,

comme on l'a fait, qualifier le Conseiller fédéral Staempfli de moins accommodant que son successeur à la présidence de la Confédération en 1857 — Fornerod. Ce dernier, à la tête du gouvernement helvétique lors du Traité de Paris, fit plus volontiers figure de conciliateur, simplement parce que la crise avait mûri et qu'elle allait aboutir.

On trouve à Paris quelques imprimés dans ces dossiers manuscrits sur Neuchâtel : la proclamation royale de Pourtalès y côtoie l'affiche des Commissaires Fornerod et Frey-Hérosé, ainsi que, par exemple, l'adresse aux citoyens, du 4 septembre 1856, de Piaget et d'Humbert.

Alors que la Confédération suisse se trouvait donc être indiscutablement provoquée par l'insurrection, véritable acte de guerre du point de vue du droit international, on lit dans une lettre de Salignac à Walewski, précisément du 9 septembre[1] : « Le président Staempfli m'a promis de me donner copie, dans quelques jours, des lettres qui ont été saisies à Neuchâtel et qui prouvent la complicité de la Prusse ; celles qu'il a déjà démontrent que M. de Sydow était initié au complot et que M. Savigny était désigné pour venir à Berne comme commissaire prussien. Personne, d'ailleurs, ne doute ici de la part décisive qu'a eue la Prusse dans ces événements, et on assure que ce n'est que sur les demandes les plus pressantes du roi et du prince de Prusse, que M. de Pourtalès, voyant son courage et sa fidélité mis en doute, s'est jeté dans l'affaire. »

Ici, l'on constate, ou que, de Berne, le comte de Salignac-Fénelon tient à consolider à Paris, auprès de son chef, sa version d'*ordres donnés* par le roi au Cabinet noir, ou qu'il est dans le vrai. L'alternative demeure. De toute façon, le prince royal et les séides du roi étaient au courant. Pourtalès, proclamant publiquement agir *au nom du roi* — que cela fût vrai ou non — faisait entrer la Prusse en hostilités ouvertes avec la Confédération ; une réplique ferme, voire indignée, de celle-ci, eût été sans aucun doute approuvée et ratifiée par les Chambres fédérales et l'opinion publique. Au lieu de se mouvoir dans un regrettable complexe d'infériorité, le gouvernement fédéral, fier d'avoir le droit pour lui, eût certainement obtenu ensuite, et plus rapidement, des conditions normales de compromis ; en ce cas, on n'eût pu les qualifier d'humiliantes.

Frédéric-Charles de Savigny, dont vient de faire mention la lettre Salignac du 9 septembre, vécut de 1814 à 1875. Il occupait le poste de ministre d'Etat à Berlin en 1856. Sa famille était originaire de Haute Lotharingie ; elle posséda jadis un château dans le district de Charmes, sur la Moselle, entre Nancy et Epinal. Sa branche, qui se fixa très tôt en Prusse, ne paraît pas avoir conservé d'attaches avec d'autres lignées de Lorraine, de Champagne ou du Nivernais.

Le père de Savigny — qui portait déjà les prénoms de Frédéric-Charles, publiciste, jurisconsulte de marque et ministre de la justice en Prusse de 1842 à 1848 — prépara remarquablement son fils à sa carrière de juriste et de diplomate. Plusieurs Savigny, mariés à des femmes catholiques, furent de tendance cléricale. La mère de Frédéric-Charles — qui,

1 Dos. cité *Correspondance* Arch. Min. Aff. Etr., Paris ; pièces 326-7.

par correspondance surtout, prit part aux polémiques et tractations relatives à Neuchâtel — était Cunégonde de Brentano, sœur de Clément de Brentano (1778-1842), romantique célèbre par ses œuvres et ses relations dans la société cultivée d'Outre-Rhin. [1]

Savigny fils a suivi les cours du Gymnase français de Berlin, puis ceux du Collegium romanum. Ses stages aux facultés de droit de Paris, Munich et Berlin, le préparent aux postes de secrétaire de Légation à Londres, Dresde et Lisbonne. On lui confie une division du ministère des affaires étrangères. Mission de confiance à Francfort ! Le cabinet Brandenburg-Manteuffel en fait son ambassadeur à Karlsruhe. Une correspondance — très flatteuse pour le tact et le savoir-faire de Savigny — échangée, en 1854, entre Bismarck et Manteuffel, contribuera à l'accession de l'intéressé au poste de ministre prussien.

*Frédéric-Charles de Savigny (1814-1875).*

Envoyé extraordinaire de Frédéric Guillaume IV, à Berne en 1856. Ministre de Prusse à Karlsruhe.

Portrait aimablement communiqué par le Service des Estampes de la Bibliothèque nationale, à Paris.

En août 1856, par lettre manuscrite, Manteuffel fait part à Savigny de l'intention qu'a toujours le roi de récupérer Neuchâtel. Il ressort de ce texte, lu entre les lignes et qu'on ne peut prendre au sérieux, que la politique du roi, truffée d'amour-propre, s'inspirait d'un secret désir de considérer Neuchâtel comme monnaie d'échange à un moment donné. Une renonciation spectaculaire de ses prétendus droits ne pouvait correspondre, dans son esprit, qu'à un bénéfice encore non défini.

Savigny, sur ordre du roi et de Manteuffel, reçoit la mission de se

[1] Au moment où je rédige ces lignes, l'enveloppe d'une lettre du 19 juillet 1957 de mon correspondant, M. Günther de Sydow, de Berlin-Steglitz, porte, à ma surprise (avec un autre timbre d'affranchissement), un grand timbre blanc de 30 Pf. montrant un portrait lie-de-vin, avec l'inscription : « FR. K. v. Savigny, 1779-1861 ». C'est le portrait de Savigny-Brentano, père du Ministre d'Etat mêlé à l'affaire de Neuchâtel. Ainsi qu'on le voit, par cette coïncidence, l'Allemagne occidentale, tout en restant démocratique, vénère l'histoire et la mémoire des hommes de valeur qui l'illustrèrent.

rendre à Berne lors de l'insurrection. Cette mission — caractéristique d'alternantes opportunités — consistait à intervenir en cas de réussite, à s'abstenir en cas d'échec ! Autrement dit, attitude prudente mais caponne abandonnant d'avance Wesdehlen et Pourtalès à l'inéluctable sort d'une partie perdue. Savigny écrira à Manteuffel, le 7 septembre, de Berne où il est arrivé le jour avant — soit peu après la reprise du Château de Neuchâtel par les troupes régulières — que ce qui s'est produit n'a pas été envisagé dans ses instructions ! Il s'abstient d'une démarche auprès du gouvernement suisse. Certains insurgés inférèrent de l'inaction de Savigny, ensablé à Berne, qu'ils avaient été trahis par leur souverain. Le comte prussien Bernard Schulenburg von der Altenhausen — sur l'écu duquel figurait, avec d'autres attributs, un... « bœuf passant » — Conseiller d'Erxleben non loin de Magdebourg, probable observateur de Berlin, était présent au Château de Neuchâtel au début de l'insurrection ; vu l'insuccès de celle-ci, il paraît s'être aussitôt rendu à Berne en diligence aux fins de s'entretenir avec Savigny.

Savigny, en l'occurrence, ne pouvait faire l'impossible. On ne put rien lui reprocher ; il émergeait du reste de cent coudées, des diplomates que la Prusse accréditait dans les cours de la Confédération germanique. Catholique, très indépendant vis-à-vis de son gouvernement, Savigny épousa la sœur du comte d'Arnim-Boitzenburg, protestant, gouverneur de Silésie ; celle-ci, en se mariant, se rallia au catholicisme. Le portrait de Savigny, malaisé à retrouver, me fut aimablement fourni par le département des Estampes de la Bibliothèque nationale, à Paris. D'après les témoignages des insurgés Pourtalès-Sandoz et Petitpierre de Wesdehlen, Savigny, ministre de Prusse à Karlsruhe, devait venir à Neuchâtel avec le titre de commissaire du roi si le mouvement avait réussi.

Les innombrables lettres manuscrites de Berne, de Salignac-Fénelon à Walewski à Paris, sont si pleines d'invocations à la *clémence*, à la *modération* de la Suisse, qu'on y lit fort bien, entre les lignes, que le *roi de Prusse* est dans son tort, ayant virtuellement provoqué l'agression. Salignac envisage d'emblée que la Cour d'assises se prononcera contre les fauteurs, mais qu'un droit de grâce pourrait être exercé. Il admet[1] qu'après coup une amnistie « serait accueillie en Suisse comme un acte de noble *générosité* » ! La générosité ne tient-elle pas du cadeau — davantage que du dû ? Il répète que c'est la Prusse qui a poussé les royalistes à se soulever. « M. le Président Staempfli vient de me communiquer très confidentiellement les lettres ci-jointes. »

Il les résume :

Trois mois avant l'événement, le sieur Perret-Gentil, confident du comte de Pourtalès, lui écrivait que l'agent royaliste Guillebert [le pasteur Guillebert] avait vu à Sigmaringen M. de Sydow, Ministre de Prusse auprès de la Confédération, qui lui avait assuré que les efforts diplomatiques du Cabinet de Berlin étaient plus pressants qu'auparavant.

— La volonté du roi est que l'on agisse maintenant.

1 *Corresp. polit.* cit. vol. 580, pièces 331 et suiv. : Arch. Min. Aff. Etr., Paris.

— Les grandes puissances ont été informées d'avance de l'événement de Neuchâtel (? ?).

— Pourtalès écrivit au sieur Humbert que sa *mission* à Berlin, suggérée par Wesdehlen, avait réussi au delà de ses désirs.

Cette dernière mention semblerait mettre à néant l'*appel* du roi, de Pourtalès à Berlin — appel dont il a été question — alors que selon la version régionale, Pourtalès se serait rendu à Berlin sur sa propre décision ou sur suggestion de Wesdehlen qui l'y encouragea. La nuance n'a d'importance que parce que, dans la première éventualité, l'*ordre* d'agir émanant du roi eût moins fait de doute malgré la lettre protocolaire, publiée, que Pourtalès adressa au roi, après l'affaire, en s'excusant d'avoir agi *sans* ses instructions. Pourtalès était à ce point respectueux de la Cour, que pour tirer l'épingle du jeu de Sa Majesté, il peut — ayant reçu ses ordres — lui avoir écrit pour s'excuser de ne pas en avoir reçu !

Ma conviction est que Staempfli et Salignac-Fénelon se sont fait, par écrit, l'écho de propos verbaux qui n'en demeurent pas moins des échos. Je ne crois donc pas à des *ordres* d'insurrection donnés par le roi. Mais comme on y crut sur le moment, on ne devait point se borner en Suisse à des mesures locales, mais protester vivement auprès des puissances garantissant l'inviolabilité du territoire. Cette tactique dynamique, flétrissant un acte d'hostilité indéniable, eût rallié à la Suisse beaucoup plus aisément les quatre faux alliés de la Prusse, l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne et la Russie. La position eût été meilleure pour entreprendre des négociations, et le Traité de Paris, que Kern signera plus tard avec soupirs de soulagement, eût pu l'être beaucoup plus tôt dans d'autres conditions.

La désinvolture de Sydow, d'après cette correspondance, donne à Salignac-Fénelon l'impression que Sa Majesté n'incline pas à un arrangement avec la Suisse. Celle-ci était en effet attaquée. Répond-on aux canons de gros calibres par le mousquet ou le fusil à bouchon ? Il fallait opposer un autre canon, c'est-à-dire la fière attitude d'un petit pays. Cette omission de bourgeois interloqués, ce défaut de sens diplomatique, d'esprit dominant, faussèrent le rôle de la Confédération helvétique et sa position lors des pourparlers confidentiels et des négociations. Du rôle d'innocent craintif à celui d'inculpé, il n'y avait qu'un pas à franchir. On verra au prix de quelles difficultés il fallut redresser la situation.

Salignac-Fénelon, dans ses plis confidentiels envoyés à Paris[1], note que le chargé d'affaires d'Angleterre reconnaît que le Congrès de Vienne a bien, sous certaines réserves connues, redonné la principauté de Neuchâtel au roi de Prusse, que le Protocole de Londres a bien reconnu ce fait, mais qu'« il ne se trouve pas que ces deux actes lui aient *garanti* cette principauté. Il lui semble, ainsi qu'à moi — ajoute Salignac-Fénelon — qu'il y a, par exemple, une grande différence entre l'article 23 du traité susdit [Vienne] qui parle de Neuchâtel, et l'article 17 qui *garantit* [en revanche] à la Prusse la possession des provinces détachées du royaume de Saxe. Les

1 Correspondance polit. : vol. 580, pièces 336 et 338. Lettre du 11 sept. 1856.

grandes puissances n'ont aucun engagement *qui les oblige* à aider la Prusse à reprendre Neuchâtel ».

« Il faut remarquer aussi que les engagements qui existaient entre le roi de Prusse et la Suisse étaient synallagmatiques, et que, lorsque le prince refusa, en 1847, de placer ses troupes sous les ordres du général Dufour, quoique la majorité de la Diète l'eût ordonné, le prince viola, le premier, son contrat. » Salignac admet bien qu'alors Sa Majesté estimait que la Diète allait faire une guerre injuste selon elle aux Cantons catholiques, mais que c'était en fin de compte à la Diète helvétique — et non au roi — à juger de l'équité de cette guerre. Il ajoute, en outre, toujours dans ce même pli signé de sa main : « La négation de ce principe rendrait toute considération impossible ; au surplus, la Prusse qui avait promis, en 1815, de ne pas intervenir dans les affaires qui concernaient Neuchâtel et la Suisse, a également violé cette promesse en envoyant, en 1848, M. de Radowitz à Paris pour convenir avec les puissances d'une intervention contre la majorité victorieuse des Cantons » !

Ne sont-ce point là de savoureuses affirmations de torts déjà bien antérieurs — de la Prusse — articulées confidentiellement par l'ambassadeur de France à Berne, destinées à Napoléon III, par l'entremise protocolaire de Walewski ?

Le comte de Walewski, diplomate français, né en Pologne l'année 1810, mourut à Strasbourg en 1868. Il était fils naturel de Napoléon Ier et de Marie Walewska. Naturalisé français après mission à Londres en 1830, il entre dans l'armée qu'il quitte en 1837 pour la littérature et le journalisme. Cette année-là il publie : *Un mot sur la question d'Afrique*, et l'*Alliance anglaise*, puis, en 1838, l'*Ecole du Monde*, comédie en cinq actes. Il fonde un journal : *Le Messager*, que Thiers achète... en envoyant son fondateur en Egypte, en Uruguay et en République Argentine.

Nommé successivement ministre plénipotentiaire de France à Florence en 1849, à Naples en 1850, ambassadeur en Espagne puis en Grande-Bretagne de 1851 à 1854, il sera, à Paris, ministre des affaires étrangères de 1855 à 1860. Il avait remplacé Fould au ministère d'Etat et des Beaux-Arts. Elu député des Landes en 1865, il passera président du Corps législatif.

C'est son activité comme ministre des affaires étrangères, sous Napoléon III, qui marque dans ce récit.

Certains rapports de Salignac se retrouvent annotés par le comte Walewski. Leur contenu a ceci d'intéressant qu'ils sont encore exempts tout à fait d'une intention marquée par Napoléon III ; ils ne se ressentent pas, au début de la crise, d'injonctions données de Paris, alors que par la suite, on y discernera la volonté changeante de l'empereur, parfois moins favorable à la Suisse que ces neutres observations du début du conflit.

Dans une autre lettre, Salignac-Fénelon[1] souligne « la tendance de la *presse* à faire sonner un peu trop haut le fait que l'insurrection a été

[1] Documents cités ; lettre Salignac à Walewski, du 14 sept. 1856, vol. 580, pièce 343 ; Paris.

écrasée par les seules forces *cantonales* du parti républicain de Neuchâtel. Je crois que ces forces auraient amplement suffi à leur tâche ; je dirai même, pour être plus impartial encore, que dans l'attaque du Château, elles

*Comte Alexandre-Florian-Joseph-Colonna de Walewski (1810-1868).*

Ministre des Affaires étrangères de France, de 1855 à 1860. Lors de l'«Affaire de Neuchâtel» donna de très fréquentes instructions secrètes à son ambassadeur à Berne.

Collection : Bibliothèque de la Bourgeoisie. Berne.

ont seules joué un rôle ». Il fait la réserve de la jonction à Colombier d'un escadron de cavalerie *fédérale,* puis note que quatre bataillons d'infanterie tirés du camp *fédéral* d'Yverdon étaient entrés dans la soirée du 3 septembre sur sol neuchâtelois et que les Commissaires *fédéraux* demandèrent la soumission des révoltés. Il conclut de cela que la certitude de l'appoint *fédéral* du moment a enhardi les troupes cantonales. C'est exact. Mais cette remarque, apparemment sans grande portée, est une première manifestation de la presse reflétant l'erreur psychologique du Conseil fédéral, de s'être

embourbé depuis dix jours dans une procédure craintive. On eût dû au contraire souligner avec enthousiasme et clarté — dans la presse aussi et surtout — qu'un roi venait de donner l'ordre d'attaquer un point du territoire suisse, violant les traités, et que l'armée suisse entrait en jeu. Pas la moindre guerre n'eût éclaté, et l'on eût, en Suisse, dès le début parlé clairement. L'engrenage où l'on mit le doigt — celui de la crainte appelée prudence — ne pouvait engendrer que d'inextricables difficultés rachetées ensuite par une heureuse obstination, une fermeté si différente d'expression, qu'elle ne put éviter dans le dénouement, la charge inadmissible d'énormes frais de mobilisation, sorte de punition à laquelle s'ajouta une blessure d'amour-propre tout à fait imméritée.

On constate aussi que le ministre de Suisse accrédité à Paris — Barman — donne à Walewski des renseignements non concordants avec ceux que Salignac-Fénelon obtient directement du Conseil fédéral, concernant la composition des troupes qui reprirent le Château. Salignac-Fénelon relève également que le baron de Sydow est allé recommander à M. Staempfli de « traiter les prisonniers avec douceur, à quoi M. Staempfli a répondu qu'en matière de haute trahison, la législation suisse était la plus clémente de l'Europe. M. de Sydow répliqua que M. de Pourtalès et ses compagnons ne devaient au fond être regardés que comme de simples *prisonniers de guerre ;* assertion que le président n'a point acceptée » ! On ne voit pas pourquoi M. Staempfli, au lieu d'accepter immédiatement cette notion de prisonniers de *guerre* — qui eût permis de protester précisément et logiquement contre un acte de *guerre* de la part de la Prusse — s'est borné provisoirement à contredire de Sydow, pour sauvegarder, comment ? les droits de la Confédération.

Bien entendu, Salignac-Fénelon surveille tout ce qui se passe. Il ajoute que « les journaux autrichiens se prononcent *fortement* contre l'insurrection tentée, et assez *faiblement* sur le droit du roi de Prusse que M. Krüdener, ministre de Russie à Berne, cherche au contraire à appuyer de tout son pouvoir ». On voit ici déjà que les opinions du baron de Krüdener — que certains feront passer plus tard pour le sauveur de la situation — penchaient plutôt pour la Prusse, donc pour le raidissement de la tension existante.

Le plénipotentiaire français, dans une lettre du 15 septembre,[1] à son chef à Paris, mentionne la publication de l'arrêté officiel des poursuites ordonnées devant les assises fédérales contre les auteurs de l'insurrection. Il indique que l'arrêté se fonde — non sur les articles 36 à 40 du Code pénal fédéral traitant de la haute trahison ourdie avec la complicité de puissances étrangères — mais sur ses articles 25 à 73 ayant trait à des actes de rébellion contre les Constitutions fédérale et cantonales.

Loin de vouloir — avec retardement — blâmer les insurgés qui, bien entendu depuis longtemps sont absous par l'opinion publique neuchâteloise et suisse, on doit admettre que la régulière conception du droit, l'interprétation des textes, le courage et la logique, quatre facteurs non négli-

1 Idem : Corresp. polit. de Suisse, vol. 580, pièce 346. Arch. Min. Aff. Etr., Paris.

geables, eussent dû, au contraire, dicter une poursuite fondée de façon diamétralement opposée. Les articles 36 à 40 devaient être invoqués principalement, les prescriptions des articles 25 à 73 ne devaient l'être que subsidiairement. Au sein du gouvernement d'un *petit* Etat, l'on n'osa pas, en face des *grandes* puissances et de la Prusse, affirmer ce que le bon sens eût dû faire éclater aux yeux de tous. On atténuait ainsi, dans une ambiance d'incompréhensible condescendance, la responsabilité des délinquants. On leur évitait d'ores et déjà la perspective éventuelle d'une ennuyeuse réclusion.

Mieux que cela, le dit ambassadeur de France, qui s'est rendu — le jour même où il écrit à Paris — à la séance, à Berne, du Conseil national, où se traita la question des chemins de fer fribourgeois, a profité de s'entretenir aux Chambres avec plusieurs députés ; ceux-ci lui dirent que l'affaire de Neuchâtel n'entraînerait peut-être que de simples bannissements : « Je leur ai rappelé qu'une peine pareille avait été prononcée aussi contre le colonel Perrier, à Fribourg, en leur faisant observer que cet acte de clémence, de même que l'acquittement des frères Manzoni, dans le Tessin, avaient fait la meilleure impression à l'étranger. [1] »

Walewski répondra le 19 septembre ; il respire à la nouvelle que la Suisse fait preuve d'une grande modération, puis : « Vous aurez appris, Monsieur le Comte, le voyage de M. de Hatzfeldt à Biarritz. M. le Ministre de Prusse a été autorisé par l'Empereur à se rendre auprès de S. M. pour lui remettre une lettre du roi de Prusse relative aux affaires de Neuchâtel. Cette communication a un double objet. Elle invoque l'intérêt de l'Empereur en faveur des personnes compromises dans les derniers troubles, puis elle entretient S. M. I. de la question internationale pendante entre la Prusse et la Confédération. »

Il s'agit de la fameuse première lettre en français, que Frédéric-Guillaume IV adressa à Napoléon III le 16 septembre 1856, dont le texte, connu, sera rappelé, mais dont je n'ai pu retrouver l'original au Palais de Soubise dans les Archives nationales, rue des Francs-Bourgeois, à Paris.

A ce moment-là, le ministre de Prusse — qui, déjà, est enhardi par l'attitude du Conseil fédéral — va trouver Salignac-Fénelon à Berne pour lui suggérer qu'il tente ni plus ni moins de faire proposer, par un député au Conseil national, que l'amnistie soit prononcée par le parlement fédéral avant que la Cour d'assise ne statue sur les délits ! Salignac répond qu'aucun homme politique suisse ne se chargerait de la chose. Sydow fait remarquer à Salignac, le 20 septembre, que la Prusse possède les principautés de Hechingen et de Sigmaringen et qu'elle est en droit d'y envoyer des troupes comme base d'opérations contre la Confédération. « Le Conseil

1 Le colonel fédéral Ferdinand Perrier dont il s'agit, d'une famille patricienne, né à Estavayer en 1812, mort à Fribourg en 1882, avait été, dans cette ville, le chef, avec Carrard, de l'insurrection du 22 avril 1853 contre le régime radical. Condamné à la réclusion, banni de son Canton, il séjourna à Paris, puis réintégra Fribourg en 1856. Il était historien, critique, littérateur, et fondateur du parti et du journal « Le bien public ».

Les frères Manzoni, Tessinois d'origine italienne, jouèrent des rôles en vue dans les épisodes révolutionnaires de leur Canton.

fédéral continue de dire que l'émeute de Neuchâtel a été exécutée par des ordres venus de Berlin » écrit Salignac.

« On reconnaît aujourd'hui que les papiers — continue Salignac — qu'on a saisis ne contiennent, il est vrai, aucun document de la main du Roi ou du Prince de Prusse ; mais ils prouvent cependant que le mouvement a été dicté à Berlin, bien qu'il soit possible que le petit noyau d'ultra-royalistes à la tête duquel se trouvaient MM. de Westdaëlen (sic), de Meuron et de Pourtalès, ait contribué à égarer le jugement du monarque prussien en lui présentant sans cesse la majorité de la population neuchâteloise comme toute dévouée à sa cause. On *s'accoutume* à ne pas regarder M. de Pourtalès et ses compagnons d'infortune comme des criminels ordinaires de haute-trahison. »

Par cette volumineuse correspondance diplomatique, l'on apprend ensuite que le baron de Menshengen, nommé ministre plénipotentiaire d'Autriche en Suisse, a remis ses lettres de créance et a fait à Lucerne une visite au chargé d'affaires du Saint-Siège, Mgr Bovieri, très peiné de ne pas avoir été compris dans les récentes promotions d'évêques qui ont eu lieu à Rome. Quant à M. Gordon, ambassadeur de Grande-Bretagne, absent de Berne pour six semaines, il approuve l'attitude de son remplaçant, M. Herries, et désire, s'agissant de l'affaire de Neuchâtel, marcher avec Salignac la main dans la main.

En revanche [1] : « La position de M. le baron de Sydow, à Berne, est difficile. Il affecte, sans qu'on le lui demande, de n'avoir pas su le premier mot de l'insurrection de Neuchâtel, et d'être tombé des nues lorsque la nouvelle lui en a été rapportée à Sigmaringen. Mais comme il résulte des pièces que j'ai eu l'honneur de vous envoyer comme annexes de ma dépêche n° 425, que les chefs de l'insurrection avaient eu des pourparlers très compromettants avec lui, ces assurances semblent un peu hors de saison. »

Le jeu trompeur, cousu de fil blanc, qu'adoptait M. de Sydow, ne pouvait égarer le Conseil fédéral ; M. Staempfli écartait du reste à cet instant — n'est-ce pas le moins qu'il eût pu faire ? — une seconde démarche personnelle de Sydow en faveur des criminels de l'insurrection. Cette même lettre mande que Barman, à Paris, a reçu des matériaux pour y rédiger un mémoire sur la situation ; ce mémoire serait d'abord soumis à l'approbation de Berne, avant d'être transmis au gouvernement français. Salignac, qui n'est point médiocre juriste, expose aussi, à Paris, à diverses reprises, l'historique, les compétences et les changements survenus dans l'administration de la Bourgeoisie de Neuchâtel.

Sous pli du 24 septembre du même dossier, Salignac explique, sans se servir expressément du terme de *chantage*, la curieuse attitude de Sydow faisant pression sur Berne pour obtenir la libération des royalistes incarcérés ; Sydow invoque l'intervention des puissances, comme si celles-ci

[1] Lettre Salignac à Walewski, du 22 septembre 1856, idem dos. *Correspondance politique de Suisse :* vol. 580, pièce 366, Paris.

devaient être hostiles à la Suisse. Un membre réactionnaire du Conseil national — qui paraît être à la dévotion de Sydow — M. de Gonzenbach, veut introduire une motion en faveur des accusés ; « il s'expose à leur nuire. » [1] Suit — pour informer Paris — cette remarque où le ton monte, ce dont il ne faut point s'étonner : « Un ami de M. de Pourtalès a reçu de Berlin la nouvelle que le Prince de Prusse a dit qu'il s'agissait aujourd'hui de son honneur et qu'il donnait sa parole que les choses n'en resteraient pas là. Cela signifie-t-il que la Prusse ira jusqu'aux moyens extrêmes, s'il le faut, ou qu'elle acceptera une transaction pour sauver ses partisans compromis ? »

Un rapport du comte de Salignac, du 19 septembre, renseigne, de Berne, Walewski, sur les menées révolutionnaires des réfugiés en Suisse ; ce coup d'œil imprévu sur la mission d'un M. Flocon qui acquiert pour eux des armes dans la Suisse orientale, à Bâle et à Genève, en Belgique, en Angleterre et en Amérique — armes qui descendent le Rhin par radeaux dans des caisses cachées entre de grandes poutres — sert d'intermède dans la collection chronologique des matériaux documentaires relatifs à Neuchâtel. Mais, tôt après, des textes originaux, annotés au crayon par Walewski, contiennent des instructions données à son mandataire à Berne. La position de la France — en ce qui concerne Neuchâtel — « sera extrêmement difficile. L'Empereur a sincèrement à cœur la sécurité de la Suisse, mais ne pourrait s'opposer à la revendication d'une autorité que les traités ont consacrée ». Walewski préconise une position de franchise vis-à-vis de la Confédération, en insistant sur le fait qu'on ne doit « pas dissimuler la vérité au Conseil fédéral ». Comme voilà bien une attitude différente de celle de Sydow ?

Walewski ne croyait guère au sérieux de la menace de guerre de la Prusse. Il affecte de donner la chose comme certaine à son ambassadeur des bords de l'Aar. [2] Salignac parle d'une armée de cent mille hommes que la Prusse *pourrait* envoyer contre la Suisse. Le lendemain, il notera que « la Sardaigne n'a pas l'intention d'intervenir dans la question de droit posée entre la Prusse et la Confédération ; mais les bonnes relations qu'elle entretient avec les deux puissances l'autorisent à représenter au Conseil fédéral combien il est à désirer dans l'intérêt de la Suisse, que les prisonniers de Neuchâtel soient traités avec douceur et jugés en tenant compte des motifs erronés sans doute, mais certainement honorables, qui les ont fait agir. Le Président Staempfli a accueilli cette démarche avec une sorte de réserve bienveillante ». Il explique que la Suisse conserve un atout en ne relâchant

[1] Il s'agit de Auguste de Gonzenbach (1808-1887), d'une famille saint-galloise, originaire du Toggenbourg, enrichie par le négoce des toiles. Son grand-père, allié Huber, avait été anobli par la Prusse ! Auguste de Gonzenbach fut procureur général de son canton, puis député à la Diète et vice-chancelier de la Confédération, en 1833. Entré en conflit avec les chefs du mouvement libéral saint-gallois de 1840 à 1847, il devint citoyen bernois. Grand Conseiller bernois, il passa au Conseil national dont il fit partie de 1854 à 1875. Il est resté connu pour une série de publications d'ordre historique. (Voir aussi note, page 269.)

[2] Walewski à Salignac, le 28 septembre 1856. Dossier manuscrit : idem vol. 580, pièces 377-8.

point les prisonniers : « Le Conseil fédéral ne remplirait pas son devoir en l'abandonnant. » Ainsi qu'on le voit, le fond même de la pensée de l'ambassadeur de France était, à l'origine, que Berne faillirait à son devoir en relâchant les détenus avant une transaction. Par la suite, selon instructions reçues de Paris, il affectera de trouver tout naturel un élargissement sans conditions.

Il est clair qu'à Berlin, la cour, quelques diplomates et officiers de l'état-major étaient au courant de ce qui allait se passer le 3 septembre ; la clique militaire prit vite au sérieux la perspective d'une campagne contre la Suisse ; elle se réjouissait à ce point d'avoir à sortir du désœuvrement des casernes, qu'elle fit demander confidentiellement, à peine parvenue la nouvelle des insurgés battus, « au gouvernement badois s'il consentirait au passage d'une armée prussienne ». Ici, c'est la *rapidité* de la requête, presque contemporaine du coup d'Etat et étrangère au roi — révélée par Salignac à Walewski — qui frappe.[1]

Salignac envoie à Paris le rapport des Commissaires fédéraux sur l'exécution de leur mandat, comme il enverra fidèlement par la suite tout document officiel sur l'affaire.

Salignac enregistre la volonté de la Confédération de ne discuter que sur la base d'une reconnaissance d'indépendance absolue du Canton de Neuchâtel vis-à-vis de l'étranger ; le Conseil fédéral déclarait : « Nous sommes d'ailleurs de l'opinion que notre position nous interdit de faire les premiers pas dans cette affaire. » Ce fut donc, sur l'essentiel, une position diplomatique *négative* que l'on adopta en face d'une violation de l'intégrité suisse. Bien sûr que le Conseil fédéral n'avait pas à faire un premier pas de conciliation, mais des démarches simultanées de protestations. Ainsi que je l'ai dit — sans se départir d'une traditionnelle neutralité — en s'insurgeant contre la Prusse, prétendue grande puissance, un digne petit Etat eût aussitôt bénéficié d'une tout autre atmosphère en vue de négociations, de plus de sympathie, de moins d'hésitations à Paris, à Londres, à Vienne, à Saint-Pétersbourg, et même au sein de la Confédération germanique ! Pourquoi se laisser manœuvrer, au lieu d'accuser ?

Le 30 septembre, le comte de Salignac-Fénelon informe Paris qu'il vient, sur demande, de rencontrer M. Staempfli. L'intention de ce dernier est d'amnistier les prisonniers « si la Prusse consent à une cession ; l'opinion publique suisse s'y opposerait si cette condition n'était pas remplie ». Le terme de *cession* qu'emploie Salignac est certes étonnant. On peut se demander s'il a été réellement prononcé par M. Staempfli ? Neuchâtel étant de par sa volonté *république*, partie intégrante de la Confédération et de son territoire depuis huit ans, l'expression eût été singulièrement condescendante et inappropriée ; elle eût cependant assez bien répondu au complexe de modestie exagérée, de crainte, qui régnait à Berne, complexe qui dès le début, enhardit Berlin et incitera Napoléon III, à son tour, à le prendre de haut.

1 Dos. idem : Salignac à Walewski, du 29 septembre 1856 ; pièces 283 à 288, Paris.

Salignac continue[1] : « J'ai répondu que l'acte de sagesse et de générosité (sic) que j'étais chargé de demander à la Suisse était certainement de nature à la placer dans une très bonne position ; que l'intention du gouvernement de l'Empereur était de porter alors la question devant la Conférence en l'appuyant, et qu'on pouvait attendre de son initiative un arrangement avantageux pour la Confédération. M. Staempfli m'a dit qu'il trouvait ma réponse un peu vague, mais qu'il allait néanmoins soumettre aujourd'hui même ma demande au Conseil fédéral et qu'il me ferait connaître demain sa réponse. Il a ajouté que celle-ci ne pourrait être d'abord que provisoire, le Parlement suisse étant séparé depuis deux jours. »

Salignac dit aussi avoir fait remarquer à M. Staempfli que l'impopularité (en Suisse) d'un acte de clémence serait de courte durée ; Staempfli aurait ajouté « que la Suisse était sans doute trop faible (sic) pour résister à l'action militaire réunie de la France et de l'Allemagne, mais que si cette dernière entrait seule en lice, la Confédération ne la redouterait pas. Enfin, il a eu l'air de protester d'avance contre toute soumission humiliante aux volontés du cabinet de Berlin. J'ai évité avec soin de blesser l'amour-propre national du Président ; je lui ai répété que la France était et restait l'amie de la Suisse ; mais qu'en admettant même que cette dernière puisse résister à l'Allemagne, il fallait examiner cependant si tous les sacrifices que coûterait certainement cette résistance seraient compensés par la satisfaction, assez stérile, d'avoir traduit en justice quelques hommes estimés de leurs adversaires eux-mêmes et qui — on ne pouvait se le dissimuler — auraient à alléguer en leur faveur des traités européens reconnus par la Suisse. Notre conversation a duré plus d'une heure et demie ». Salignac-Fénelon feint d'oublier que la Suisse n'a jamais *reconnu* et *toujours ignoré* le Protocole de Londres de 1852. Il est clair, en outre, que le contexte de cette missive atteste, à Berne, un défaut de suffisante orientation diplomatique. Un service de renseignements du Conseil fédéral était inexistant. Il paraît invraisemblable que M. Staempfli ait pu supposer un instant que la France pouvait intervenir militairement aux côtés d'une Allemagne qu'en revanche il disait ne point craindre ! Ajoutons qu'en l'occurrence il faut lire *Allemagne* au sens restrictif de *Prusse*, et non de Confédération germanique.

Avant d'ouvrir déjà les portes des prisons de Neuchâtel pour y pénétrer en visiteurs, il convient encore de relater brièvement une autre correspondance, de septembre aussi, contemporaine par conséquent de celle de Paris.

Le 9 septembre 1856, le président Frédéric de Chambrier datait de son château de Cormondrèche une lettre à Frédéric-Guillaume IV. On y trouve la nouvelle que le 2 septembre seulement, à la nuit tombante, trois personnes vinrent l'informer qu'une prise d'armes devait avoir lieu dans la nuit, préparée par Wesdehlen et Pourtalès. Il répondit à ses interlocuteurs : « C'est un acte de démence et une désobéissance aux ordres formels de Sa Majesté. » Une demi-heure après, son fils, arrivant de Berne et de la Mettlen-Pourtalès, lui confirmait cette irrévocable décision. Cette même

[1] Dos. idem ; lettre de Berne, du 30 septembre, à Walewski, à Paris.

lettre rappelle que peu après la signature du Protocole de Londres, un membre du parti — à propos de l'éventualité déjà soulevée de semblable entreprise — lui avait déclaré : « Le Roi n'ordonne pas, mais il approuve. » Chambrier rappelle qu'à l'époque il s'éleva fortement contre cette assertion et adressa à Sa Majesté un rapport représentant les conséquences inévitables et désastreuses d'un tel coup de main. Il remémore au roi sa propre réponse de fin juin 1852 appelant l'obstruction Chambrier : « un service rendu au pays » ! Il ressort en outre de cette missive Chambrier du 9 septembre, qu'après une nuit d'angoisse, celui-ci reçut, le mercredi matin, des plis de MM. Wesdehlen et Meuron l'informant de l'occupation du Château de Neuchâtel et l'*invitant à venir y convoquer le Conseil d'Etat* ! Chambrier déclare à Sa Majesté avoir catégoriquement refusé, puisqu'Elle n'était jamais revenue sur sa réprobation d'une intervention armée. [1]

Il ajoute que M. de Wesdehlen reste seul responsable envers son pays et Sa Majesté, qu'en outre, selon lui, cette prise d'armes procède d'une « idée fixe dont la réalisation ne pouvait être opérée d'une manière plus déplorable ». Il regrette, à la fin de sa lettre, l'« amère désolation » dans laquelle est plongée le pays depuis quelques jours.

Ressortent aussi de cette lettre : le procédé des insurgés de maintenir le baron de Chambrier dans le secret du complot qu'il eût pu faire échouer, puis cette implicite reconnaissance de le considérer toujours comme le véritable *chef spirituel des partisans royalistes,* puisqu'on lui demande de venir au moment critique convoquer de nouveau, au Château de Neuchâtel, l'ancien Conseil d'Etat du roi ! Ces deux remarques décèlent chez les meneurs un aveu d'infériorité à l'égard d'une personnalité de poids et d'une belle intelligence. Wesdehlen chercha peut-être à obtenir l'assentiment de Chambrier à la dernière minute, de même qu'il paraît avoir manœuvré Pourtalès. Le Président de Chambrier — le 7 février 1856, soit sept mois avant l'insurrection — s'adressant à Sydow, avait certes écrit de Neuchâtel (en sa belle maison à tourelles et terrasse, place des Halles, où tout le Conseil d'Etat royaliste avait été arrêté par les républicains en 1848), qu'évidemment les royalistes neuchâtelois s'impatientaient, que les plus exaltés s'écriaient : « Si le roi ne fait rien pour nous maintenant, il faudra nous faire républicains ! » Il ajoutait bien que la pacification de l'Europe ne devait s'achever sans que la question de Neuchâtel soit réglée, mais il sous-entendait que c'était au *roi à agir* sur le terrain du *droit* avec l'appui de ses alliés. Il condamna toujours une tentative de carte forcée.

Otto de Manteuffel, président du Conseil et ministre des affaires étrangères de Prusse, oriente au début de septembre, Hatzfeldt, ambassadeur du roi en France, sur ce qui vient de se passer. Il fait état un peu trop tôt, mais intentionnellement, d'une prétendue entente des puissances qui agiraient en vertu des articles 22 et 56 du Traité de Vienne. Il a soin d'éviter de rappeler les articles du Traité de Vienne qui par leur poids et leur nature indiscutable priment les articles précédents. Manteuffel

1 Voir, à ce sujet, le *Musée neuchâtelois,* de juillet-octobre 1956 : extraits de M. le professeur Bonjour, des anciens fonds : Brandenburgisch-Preussisches Hausarchiv, et Preussisches-Geheimes Staatsarchiv.

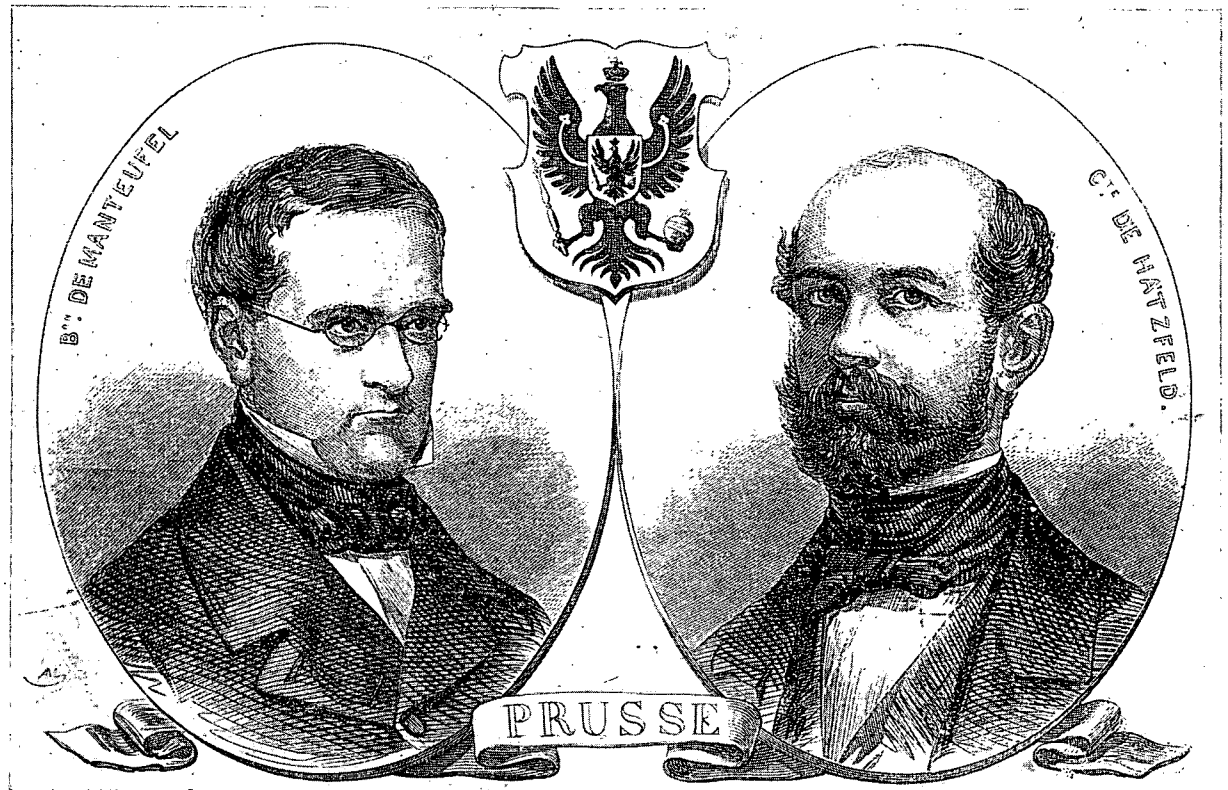


*Baron Otto-Théodore de Manteuffel (1805-1882).*

Président du Conseil et ministre des affaires étrangères de Prusse de 1850 à 1858. Manœuvra *contre* et *pour* la libération de Neuchâtel.

*Comte Maximilien de Hatzfeldt (1813-1859).*

Ministre de Prusse en France en 1856. Signataire du Traité de Paris consacrant la renonciation de son souverain à ses prétendus droits sur Neuchâtel.

Collection : Bibliothèque de la Bourgeoisie, Berne.

écrit : « Le mouvement spontané (sic) qui vient d'avoir lieu dans le Pays de Neuchâtel offre un point de départ pour reprendre les négociations avec promptitude et énergie. Une conviction contraire obligerait S. M. à recourir à ses propres moyens *pour remplir ses devoirs de souverain* » ! Je souligne ces derniers mots qui sous-entendent déjà une *menace* intéressée ; le roi ayant renoncé à accomplir ses *devoirs* vis-à-vis de Neuchâtel en 1848, pouvait-il décemment parler de *devoirs* à honorer en 1856 ?

Disons que le comte Maximilien de Hatzfeldt, ambassadeur à Paris, auquel s'adresse Manteuffel, appartenait à l'une des illustres familles d'Allemagne. Il était né à Berlin le 7 juin 1813, fils du prince de Hatzfeldt qui — à l'occasion de la naissance du roi de Rome — fut ambassadeur extraordinaire de Prusse à Paris. Entré de bonne heure dans la carrière diplomatique, il prend ses grades à Paris où, succédant au baron d'Arnim, il occupe à son tour le poste de ministre plénipotentiaire. Marié à une fille du maréchal de Castellane, Hatzfeldt se crée dans la haute société parisienne une position en vue. Au congrès de Paris — malgré un aboutissement que dictera une conception des faits et du droit plus exacte que la sienne — son rôle sera marquant ; l'histoire lui en tiendra compte ; au cours de cet essai, ses diverses interventions de serviteur dévoué à la cause de son souverain, ne passent point inaperçues.

Le 21 septembre Hatzfeldt — précisément — de Biarritz où il vient d'obtenir une audience privée de Napoléon III, adresse une longue lettre au roi. Il assure surtout S. M. que l'empereur prêtera ses offices pour influer sur le gouvernement fédéral afin d'en obtenir « de la modération à l'égard des personnes poursuivies ». L'empereur avait dit entre autres : « qu'il était d'avis qu'il fallait chercher maintenant à résoudre définitivement la question de Neuchâtel en général. Il était bon de faire disparaître en Europe les situations ou faits existants qui se trouvaient en contradiction avec le droit puisque des situations de cette nature pouvaient amener des complications dans les moments où l'on s'y attendait le moins. »

L'empereur avait ajouté qu'un des motifs qui avaient engagé la France à favoriser la signature du Protocole de Londres avait été de « faire quelque chose d'agréable au roi » (!). Il minimisait ostensiblement la signature consentie par la France à Londres en 1852, indiquant que la Suisse avait alors indisposé Paris en donnant asile à de dangereux réfugiés français. La note qui domine est que Napoléon III, au début du conflit, ne prend point au sérieux un geste poli, sans valeur au vu des exigences de la politique ; il le laisse clairement entendre à Hatzfeldt malgré les objections de celui-ci. Cette lettre mériterait de plus larges extraits. [1]

Le coup d'Etat de Neuchâtel n'excite point que l'intérêt des puissances limitrophes ou de celles regrettant par devers elles d'avoir signé à Londres un acte auquel la Prusse va tenter de donner l'aspect d'une alliance ; on repère, par exemple à Madrid, pas moins de trente-trois rapports, notes ou lettres relatifs à ce conflit. Ces documents y furent envoyés

1 Edgar Bonjour : voir large extrait dans « Annexes », « Musée neuchâtelois » 1956, pages 252 à 254.

au Ministère des Affaires Extérieures, par les diplomates espagnols accrédités en Europe. Les ayant fait relever et traduire à Madrid, je constate que cinq d'entre eux sont expédiés en septembre déjà de Francfort et Berlin. Le 6 septembre l'ambassadeur d'Espagne auprès la Confédération germanique, Francisco de Estrada, rend compte, de Francfort, à son gouvernement, de l'insurrection « dirigée par Pourtalès et Meuron ». Répression rapide. Lettre-circulaire du Conseil fédéral aux Cantons suisses ; mesures prises par envoi de Commissaires et mobilisation. Le 10 septembre, de Estrada commente en sept pages l'origine du conflit, explique 1831 et 1848, « l'émancipation totale de Neuchâtel et Valangin » et la survivance d'une minorité patricienne. [1]

De Berlin, le même jour, l'ambassadeur d'Espagne en Prusse, Pedro Pascual de Oliver, mande à Madrid que le roi de Prusse fera valoir ses anciens droits *ou réclamera une indemnité adéquate.* On voit par là que l'intention du roi, très tôt déjà — dans le but de tirer d'une façon ou d'une autre les marrons du feu — n'excluait pas une indemnisation contre le renoncement à des droits bien entendu illusoires. [2]

Le 17 septembre, de Estrada, de Francfort, signale à Madrid l'entretien du président de la Confédération Staempfli avec de Sydow, à Berne. « La Suisse est décidée à refuser toute intervention diplomatique. » On estime à Genève, que Pourtalès a organisé l'insurrection sur ordre du roi, « mais il est probable qu'il n'a agi que sur instructions de divers hobereaux prussiens. » Le 28 du même mois, de Estrada, à Francfort, dans une note de plusieurs pages, assure que le gouvernement helvétique exigera l'indépendance absolue de Neuchâtel ; à Berne, on a la certitude que ni l'Autriche, ni la France, ne soutiendront la Prusse parce que le Protocole de Londres ne fait que *reconnaître* des droits à cette dernière sans les *garantir.* « Tout se règlera diplomatiquement. » [3]

Cet aperçu, qui a permis de s'évader de la trame de l'action militaire, n'est qu'un préambule des négociations diplomatiques qui s'engageront en septembre 1856 tôt après la prise et l'abandon du Château de Neuchâtel par les troupes royalistes.

On verra quels soucis et quelle tablature susciteront ces négociations. Pour l'instant, en guise d'invitation au voyage, — entrons en prison !

1 Arch. gén. du Min. des Aff. Extér. Madrid. Doss. man. II. A. Politica. Suiza 1848-1918, Legajo 2684. (1856-7). Sublevacion en Neufchâtel contra los Prusianos y represion de la misma : No 51. R 12/9, et No 52. R 22/9.

2 Archives Madrid, même dossier No 75 ; R. 22/9. (10 sept. 56).

3 Archives Madrid, même dossier No 53 ; R. 1/10, et No 59 ; R 19/10. (17 et 28 sept. 1856).

# V. PRISON

*Science des prisons et prisons improvisées. Affluence de pensionnaires. Libérations empressées. Le commandant du Château : Henri-Edouard Henriod. Les blessés. Etat et précautions sanitaires du Dr Guillaume. Ses rapports. Notes du Journal du colonel de Meuron, rédigé cellule 28. Calendrier du régime des prisons, rétabli d'après d'innombrables pièces éparses, tirées d'une dizaine de dossiers inédits du major Henriod. Affaire Wolfrath. Libérations conditionnelles, sous cautions. Personnalité et carrière du colonel Denzler. Affaire Wesdehlen. Solde des prisonniers encore retenus en fin décembre 1856.*

---

La prison, corollaire de toute législation pénale, est perspective, non toujours des condamnés, mais des prévenus ou inculpés, ce qui est fort différent. Si la Bastille, les Plombs de Venise, la maison de force de Gand, celle de Mil-Bank à Londres, de Walnut-Street à Philadelphie et autres établissements pénitentiaires ou de régénération ont abrité sur la planète une multitude de mauvais sujets ou de simples délinquants politiques — bien avant, les prisons de Rome avaient été affreuses, à en croire le tableau qu'en ont tracé Cicéron et Salluste ! C'est aux chrétiens que l'on dut, de tout temps, les adoucissements de la détention.

La pitié ne crut jamais assez faire pour corriger la loi ; elle adopta tous ceux que celle-ci frappait ; elle s'efforça si bien de rendre la condition matérielle du prisonnier préférable même à celle de beaucoup d'hommes libres, qu'il fallut réagir contre ces exagérations. On avait observé qu'en automne, à l'approche des frimas, des délinquants d'habitude volaient vite quelque montre, bijoux ou objets quelconques, en s'arrangeant à se faire pincer pour être sûr de passer en prison un hiver chauffé et confortable. A Berlin, un docteur Julius donnait, en 1827, un cours public sur ce qu'il nomma *la science des prisons !* Depuis lors, la réforme de ces lieux fut un sujet de profondes méditations et d'essais pratiques dans tous les pays civilisés...

Les prisons de Neuchâtel ne furent point édifiées, comme celles de Sing-Sing, c'est-à-dire construites par les prisonniers qui devaient l'habiter ; si les détenus de Neuchâtel furent parfois soumis aux règles du secret, toujours aux précautions de l'évasion, ils n'eurent donc aucun avis à donner

*Aspect de la tour et du bâtiment des Prisons de Neuchâtel en 1856,*
où furent détenus de nombreux insurgés.

Photo du Département des Travaux publics.

sur la nature de l'architecture ou de la serrurerie des lieux. Leur eût-on demandé leur opinion sur l'emplacement de l'édifice, qu'ils se fussent *in corpore* déclarés ravis de celui-ci. Alors que le vallon de l'Ecluse à Neuchâtel eût été fort indiqué pour un tel édifice, que le lieu dit Champ-Coco eût convenu pour une telle bâtisse, le Neuchâtelois, toujours soucieux de faire plaisir à son prochain quel qu'il fût, fit construire en guise de prison un énorme bloc, rectangle élevé, sur une riante falaise dominant l'Evole et la Promenade Noire. De ce belvédère, unique en son genre, posté sur la Colline du Château, à côté d'une tour aux fondements romains, les prisonniers, de leur cellule, jouissent, à travers le croisillon des barreaux de leurs fenêtres ouvertes, d'une vue ravissante sur les rives d'un lac enchanteur. Leurs regards reposent sur le plateau verdoyant de l'Helvétie et sur la chaîne majestueuse des Alpes, du Salève au Saentis. Je me suis parfois demandé pourquoi ne germait pas dans un cerveau cantonal, l'idée de transformer la Prison du lieu en un vaste immeuble locatif à larges baies ou en un hôtel de luxe, rémunérateur, avec ascenseurs et balcons ? Le régime d'incarcération de l'endroit ne doit point être en outre d'une extrême sévérité, car, habitant moi-même au pied de cette falaise, j'ai souvent surpris les épouses ou bonnes amies des détenus leur faire signe de la rue, engager avec ceux-ci des dialogues bruyants pour que l'on s'entende bien de haut en bas, le tout accompagné d'*au revoir, chéri,* et de baisers envoyés de la main. [1]

Je manquerais à mon devoir en ne poussant point des deux mains, surtout le lecteur récalcitrant, à l'intérieur de ce bâtiment. Il est très différent de ceux — panoptiques modernes — exigeant que tous les corps de logis se développent comme les ailes d'un moulin, d'un point central : l'œil du directeur, le bureau des surveillants. Précisons qu'en l'occurrence, en 1856, la dite Prison de Neuchâtel n'abrita, dans ses cellules, que les chefs royalistes plus ou moins coupables ou responsables du coup d'Etat. Où allait-on, en revanche, emprisonner, d'un instant à l'autre et à la fois, les centaines de soldats que j'ai précédemment dénombrés par Cantons ? Car, enfin, nous venons d'assister au Château à la reddition de leurs armes remises aux troupes régulières de Girard et de Denzler.

L'exigence du cas réclamait quelque cinq cents cellules. Où les eût-on trouvées ? Une telle cohorte ne pouvait davantage être mise au secret. Que faire ? M. de Toqueville, qui rapporta à Paris, à la Chambre des Députés sur son projet de loi de réforme des prisons, en 1840, eût sans doute — présent — fait une digression sur les groupements organisés enclins à commettre des délits collectifs, formant une petite nation au sein de la grande. Découragé par l'impossibilité de suggérer sa solution, c'est-à-dire *l'isole-*

1 Un jour, même, passant là avec Mme Petitpierre, je m'entendis crier de ces hauteurs par un prisonnier inconnu : « Salut Jacques ! » Cette interpellation insolite, mais en somme sympathique — sans doute d'un ancien camarade de classe ou de service militaire — plongea néanmoins ma femme dans une certaine perplexité quant aux relations inavouées... que je pouvais entretenir ici ou là ? D'autres fois, d'immeubles de la ville, on téléphona au concierge des Prisons pour l'avertir en toute amitié que l'on voyait de loin l'étendard vert-blanc-rouge du pays hissé au mât de la tour dans le sens horizontal au lieu de vertical, ou que des prisonniers prenaient l'air, dangereusement, sur leur toit piqué dans le ciel...

*ment* de chacun, il se fût contenté de vanter, en cas de promiscuité forcée, la réunion silencieuse, la paille, le chauffage, les lieux d'aisance, les lavabos et la ventilation. Mais, à Neuchâtel, quel local choisir ?

La seule solution pratique s'imposant était l'église, contiguë au Château, un temple — la Collégiale de Neuchâtel — sur la terrasse et aux abords de laquelle on venait, en frères brouillés, de se tirer dessus. De même que Saint Vincent de Paul avait appris la philanthropie à l'école de la captivité et alors que dans certaines prisons d'Europe grouillaient encore de simples débiteurs récalcitrants confondus dans d'indignes pêle-mêle, la République neuchâteloise allait donc offrir à ses prisonniers la plus digne des prisons qui fût jamais — une église. Si, comme quelqu'un me l'a promis : temple équivaut à antichambre du paradis, le fait d'y enfermer son prochain n'est-il pas le geste le plus sûr, l'acheminant vers la perfection définitive ? Ne fallut-il pas, jadis, l'intervention du christianisme pour que les détenus ne fussent plus traités comme des êtres malfaisants ? La réforme morale et le coup de balai donné dans les idées erronées ne se conjuguèrent-ils pas avec l'action du recueillement ? Au surplus, les royalistes neuchâtelois, qui invoquaient pour eux le droit divin en traitant volontiers d'athées les républicains, se trouvaient hermétiquement placés par hasard, par ceux-ci, dans un sanctuaire tout à fait approprié. [1]

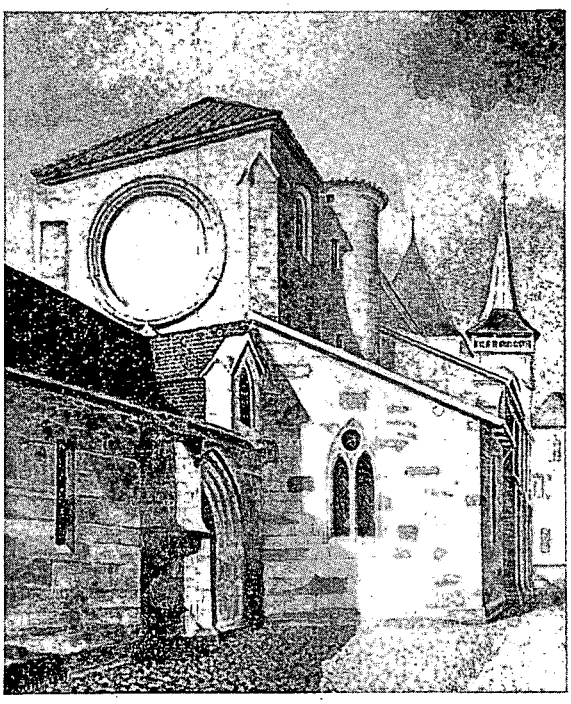

*L'Eglise Collégiale de Neuchâtel en 1856,*

où furent emprisonnés des centaines d'insurgés royalistes.

Vue de l'ouest avec ses anciennes chapelles Saint-Grégoire et Saint-Guillaume.

Aquarelle de Charles-Frédéric-Louis Marthe

[1] L'ouvrage sur *La Collégiale de Neuchâtel*, d'Alfred Lombard, reproduit, page 15, un dessin signé : Oscar Huguenin — paru dans le *Musée neuchâtelois* de 1883 — montrant l'édifice vu de l'ouest, tel qu'il se présentait en 1856, lors de l'incarcération des insurgés royalistes. Ce dessin documentaire, avec les chapelles Saint-Grégoire et Saint-Guillaume démolies en 1867, est copié d'une aquarelle inédite, de Ch.-Frédéric-Louis Marthe (architecte-archéologue, restaurateur du cénotaphe des comtes de Neuchâtel, en 1840).

Primesautier, O. Huguenin, plein d'admiration pour le terroir, ajouta au tableau

Le Temple-du-Haut, vidé d'une partie de ses bancs, fut ainsi immédiatement aménagé en cantonnement de fortune à litières de paille, falots et baquets d'eau. Bien qu'il n'eût pu être question de servir des ortolans accommodés à la broche à toute cette société plus ou moins militairement équipée — les uns, de zélés volontaires, ayant revêtu pour se conférer l'air martial, ceintures et brillants casques de pompiers — l'on mobilisa aussitôt des cuisiniers qui, vivement, se mirent à faire bouillir des soupes ; en ville, à la rescousse, une équipe de boulangers républicains, aux torses nus, pétrissait et enfournait à tour de bras. Ils envoyaient dans des charettes des centaines de pains dorés, prenant à leur tour la colline d'assaut, pressés de caler l'estomac des réactionnaires.

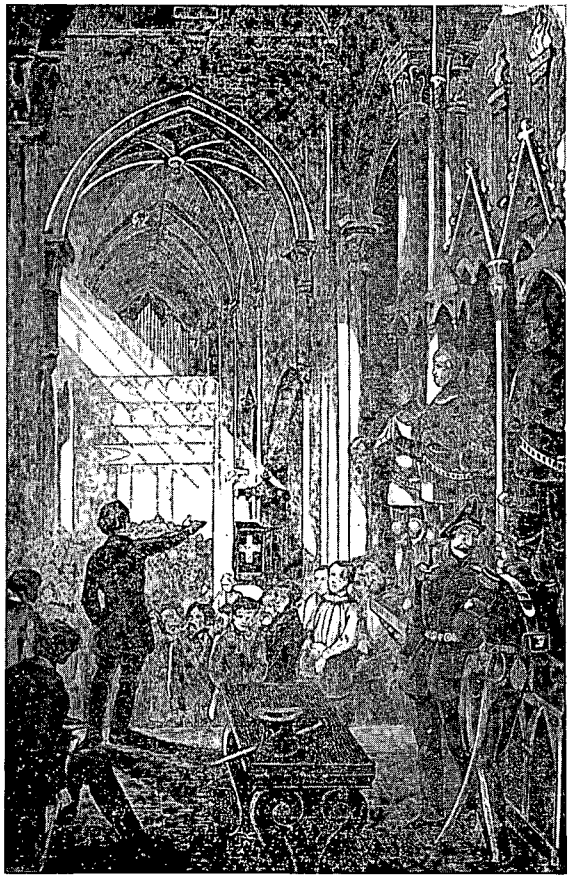

*Le Juge d'instruction fédéral Duplan-Veillon haranguant les insurgés royalistes prisonniers dans la Collégiale de Neuchâtel.*

Composition tirée de «L'Enthousiasme de la Suisse pour Neuchâtel.»

Bibliothèque militaire fédérale.

Les officiers républicains orientèrent les prisonniers sur le régime et la discipline exigés. Instantanément s'étaient réglés les rapports hiérarchiques et les contacts entre l'autorité cantonale et l'autorité fédérale. A la présence des commissaires fédéraux Fornerod et Frey-Hérosé, succéda celle de troupes suisses ainsi que celle du procureur général de la Confédération et d'un juge d'instruction fédéral. Certains détails de l'*instruction* feront l'objet d'un examen subséquent, bien que celle-ci ait été simulta-

un personnage en chapeau haut de forme et redingote, ce qui lui permit l'amusant remplacement de la griffe de Marthe à gauche, par la sienne à droite.

L'original de cette aquarelle est aujourd'hui propriété de Mme Raymond Marthe-Petitpierre, au *Manoir de Cormondrèche*. Le cliché authentique, du document sous son aspect inédit, accompagne ce contexte. (Pour *Manoir de Cormondrèche*, on peut consulter une petite monographie illustrée : « Patrie neuchâteloise », tome I, page 195. Le Manoir ne doit être confondu, ni avec le Château, ni avec le Prieuré de Cormondrèche.)

nément dirigée et effectuée en *prison* ; s'il est nécessaire déjà de mentionner l'*instruction* dans ce chapitre, c'est que des interrogatoires préliminaires permirent un considérable allégement non seulement de la procédure mais de l'incarcération. Un dessin fantaisiste, mais de l'époque, donnant néanmoins l'idée de la réalité, permet un regard à l'intérieur de la Collégiale, non loin, à main droite, du cénotaphe des comtes de Neuchâtel. On y voit, de dos, le juge d'instruction fédéral Duplan-Veillon invitant la foule des prisonniers à répondre loyalement lors de leur interrogatoire. Qu'allait-il résulter, en effet, de ces premières enquêtes ?

En consultant avec attention la liste manuscrite provisoire des prisonniers établie par le major Henriod, annotée par lui, comprenant noms, prénoms, origines, domiciles, professions et dates de libération des 503 nouveaux habitants de la Collégiale, liste à laquelle sont jointes celles dites des chefs de l'insurrection, de 47, logés dans la Salle du Grand Conseil et dans la Prison, puis d'autres états nominatifs — celui des blessés à l'hôpital, de 27 ; celui des morts établi à titre provisoire, de 10 — il est aisé de se rendre compte que, dès le 8 septembre surtout, l'on relâche de nombreux hommes qui n'eussent point fait de mal à une mouche, surtout de la part de Frédéric-Guillaume IV.

C'est ainsi qu'à la mine, après quelques questions, les yeux dans les yeux, l'on se débarrasse d'une quantité de braves gaillards assimilables à ceux dont un capitaine dans toutes les armées du monde se déleste avec empressement à la première occasion. Un nommé Gruet, le 5 septembre déjà, est libéré sur ordre spécial d'Alexis-Marie Piaget, Président de la République.

Plusieurs lecteurs, curieux de pouvoir ou non contrôler ou reconnaître, lors de cet épisode, la présence de leur grand-père dans les rangs royalistes, m'ont pressé de donner, ici, certains renseignements, a priori superflus. A titre indicatif, l'on trouve donc en note une nomenclature d'inoffensifs, de royalistes par définition, d'aimables figurants qui, très tôt, furent autorisés à prendre la clé des champs. [1]

1 Le *8 septembre*, étaient déjà libérés: de Marval Jean, étudiant, Neuchâtel; Amez-Droz Auguste, horloger à Villiers ; Robert Olivier, horloger à La Chaux-de-Fonds ; Bornand David, bûcheron à Villiers ; Cramer Charles, horloger à Colombier ; Vaugne Albert, horloger au Locle ; Cornu Louis, horloger à Neuchâtel ; Morthier Auguste, négociant à Dombresson ; Kupfer Pierre, tailleur de pierre à Neuchâtel ; Schrayer Louis, vigneron à Neuchâtel ; Jornod Ls-Auguste, laboureur aux Ponts ; Jacot Henri, charpentier au Locle.

Le *11 septembre*, étaient envoyés à l'air pur : Benoît Edouard, horloger aux Ponts ; Berger Auguste, laboureur à La Chaux-du-Milieu ; Benoît Ls-Wilhelm, horloger au Locle ; Bovet Edouard, commissionnaire à Neuchâtel ; Borel Alexandre, horloger au Locle ; Borel François, terrinier à Neuchâtel.

Le *12 septembre* étaient élargis : Jacot-Descombes, horloger au Locle ; Vautravers Louis, horloger au Locle ; Quinche Aimé, horloger au Petit-Chézard ; Monnard Fritz, horloger aux Ponts ; Montandon Justin, horloger à La Chaux-du-Milieu ; Piot Auguste, vigneron vaudois à Neuchâtel, et Bernard Ritter. Il ressert d'une autre pièce que le susdit Piot, arrêté le 4 septembre, s'était d'abord évadé ; un ordre de Dubois, préfet de Boudry, daté du 6 septembre, l'avait réintégré en prison.

(Suite de la note à page 155.)

Du 14 au 23 septembre, le juge d'instruction fédéral agita énergiquement le panier à salade ; il en tomba une pluie d'insurgés qui s'égayèrent dans le Canton et regagnèrent leurs pénates en s'empressant de recourir aux bassins et seilles de nos ancêtres pour lutter contre l'odeur de renfermé, et prendre avec empressement bains de siège et bains de pied. Le 14 sep-

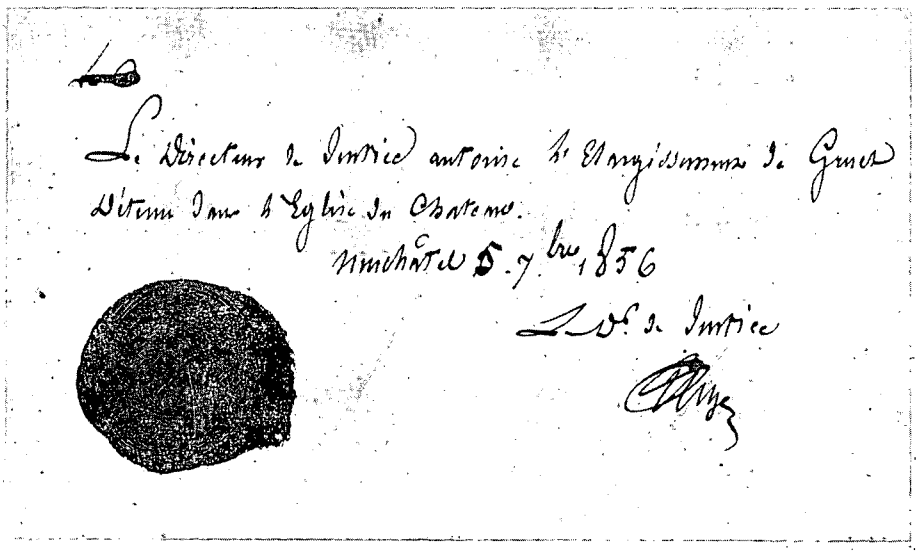

*Type d'ordre d'élargissement d'un détenu royaliste,*

de la main d'Alexis-Marie Piaget, du 5 septembre 1856.

(Collection Bickel-Henriod).

tembre, en effet, 14 détenus sont libérés ; le 15 septembre, on en compte 23 ; le 16 septembre, 25 ; le 17 septembre, plus de 50 ; pour les jours suivants, l'on peut également repérer les mises en liberté ; il serait fastidieux d'énumérer, s'échelonnant sur ces journées d'éclaircies, l'état civil de

Le *13 septembre :* Calame Eugène et Calame Edouard, laboureurs à La Sagne ; Guilloud Frédéric, vigneron à Neuchâtel ; Bugnoz Victor, horloger à La Sagne ; Racine Constant, horloger à La Chaux-du-Milieu ; Blanc Auguste, journalier aux Ponts ; Berger Jean, laboureur à La Brévine ; Aellen Fréd.-Aug., laboureur à La Chaux-du-Milieu ; Benoît Guillaume, journalier au dit lieu ; Huguenin Frédéric, laboureur au Cerneux-Péquignot ; Bessire Louis, horloger à La Sagne ; Baillod Albert, horloger au Locle ; Huguenin Jules, laboureur à La Chaux-du-Milieu ; Huguenin Justin, horloger à La Brévine ; Thiébaud Sylvain, horloger au Locle ; Debrot Henri, horloger à La Sagne ; Thiébaud Fritz, laboureur à Plamboz ; Jacot Frédéric, horloger au Locle ; Francillon Charles, domestique vaudois à Neuchâtel ; Tuillard Samuel, vigneron vaudois à Neuchâtel ; Würthner Jean, sellier würtembergeois à Neuchâtel ; Droz Ami, laboureur aux Eplatures ; Rosaz Emile, horloger vaudois à Cervelet ; Baillod Ch.-Auguste, charpentier, au Locle ; Cachelin Henry, horloger à Villiers ; Reinbold Philippe, horloger au Locle ; Lambelet Louis, cordonnier sans domicile ; Bastardoz Jean, serrurier vaudois à Neuchâtel ; Berthoud Edouard, horloger à La Brévine, et j'en oublie une dizaine, car 45 détenus, d'après un autre memorandum, furent relâchés ce jour-là.

centaines d'hommes parmi lesquels figurent pas moins de 10 Jeanneret, de nombreux Robert, Sandoz, Huguenin, Perrenoud, Dubois, Ducommun, Humbert, Perret, Perrin, Vuille, Colomb, Perrelet, Richard, Guyot, Nicolet, Droz, Matthey, Roulet, Girard, Girard-Bille, Richard, Montandon, L'Hardy, divers Favre, Gorgerat, Rosselet, Sunier, Rognon, Grisel, Maire, Calame, Tissot, Guillaume, Perregaux, Peter, Jaquet, Pellaton, Vauthier, Grandjean, Dubied, Matile, Dumont, etc.

On s'est ainsi débarrassé du plus grand nombre des prisonniers royalistes. On a maintenu en détention les principaux, ceux, en somme, plus ou moins inspirés par une doctrine ou coupables de dégâts corporels ou matériels. Les détenus dressèrent eux-mêmes, dans la Collégiale, une liste supplémentaire de comparses royalistes dénoncés, et « qui auraient dû être pris et accusés ». Cette liste énumère 134 personnages. Le motif de la délation est, pour une bonne partie d'entre eux, indiqué dans ce tableau de 4 grandes pages ; comme les auteurs de celui-ci étaient au secret et ignoraient ceux incarcérés ailleurs que dans le temple, le document mentionne exceptionnellement quelques noms de personnages arrêtés déjà. Ce papier servit cependant à quelques arrestations supplémentaires. On y voit, par exemple, que Prince-Wittnauer, de Neuchâtel, « a tiré en bas les télégraphes », que le tambour Charles Brossin est arrivé au château armé et équipé, que le menuisier Ecket enfonça les portes de la Préfecture, que le Vaudois Cochand David « a traîné le drapeau fédéral sous la boue » ; le tailleur Convert, du Tertre, s'est muni d'armes de l'Etat ; Louis Bonhôte aurait aidé à « transpercer un citoyen en ville » ; Gaberel et Alfred Matthey du Locle ont « conduit des traverses pour la barricade en criant : Vive le roi » ; Râcle, « maître d'armes, a arrêté, à 3 heures du matin, M. Grandpierre » ; Renaud Jean-Daniel « eut un drapeau noir et blanc à sa fenêtre et excita le peuple contre le gouvernement » ; bien d'autres s'échappèrent, ou affichèrent des proclamations ; un boulanger de Cudrefin poussa véhémentement à la révolte ; il fit le « souhait que l'on fonde du plomb dans le gosier des républicains » !

En pleine crise, le 5 septembre — qui est nommé commandant du Château ? Le colonel fédéral Denzler, chef de la brigade d'occupation de Neuchâtel, désigne un officier du terroir, le major Henri-Edouard Henriod. C'est de lui que vont dépendre de multiples tâches souvent ingrates. Il maintiendra le contact avec un autre commandant — celui de la place de Neuchâtel — Perret. Un arrêté du 17 septembre suivant — signé Jeanrenaud-Besson et George Guillaume, Conseillers d'Etat — confirme la désignation qu'a faite Denzler. Rentrent dans la mission d'Henriod : supervision et surveillance des prisons au moment où — de mémoire d'homme — on n'y a vu pareille affluence. Il est dès lors tampon entre autorités et prisonniers, officier de liaison recueillant les ordres du procureur général Amiet, du juge d'instruction Duplan-Veillon, de Piaget et d'Humbert. Le 7 septembre, Piaget et Humbert demandent à Henriod — afin, est-il spécifié, qu'ils puissent renseigner les Commissaires fédéraux — un rapport complet sur les événements. Les entretiens d'Henriod avec Duplan-Veillon et les familles des prévenus sont journaliers. Le rôle de ce militaire en tenue

*Lieutenant-colonel Henri-Edouard Henriod (1819-1887).*

Major en 1856, nommé commandant du Château de Neuchâtel par ordre manuscrit du colonel Denzler, du 5 septembre.

Photo faite à Genève en 1860, obligeamment communiquée par Mme Joseph Vermot-Bickel, à Lausanne.

pittoresque, la casquette sur l'œil, que l'on voit demi ganté, en uniforme de gala, est défini au cours de ce récit.

Le commandant Henri-Edouard Henriod, né en 1819, est fils de Charles-Edouard Henriod — originaire de Couvet et Neuchâtel — et de Salomé Müller, de Zofingue. Il épouse Marie-Suzette Guillod, Fribour-

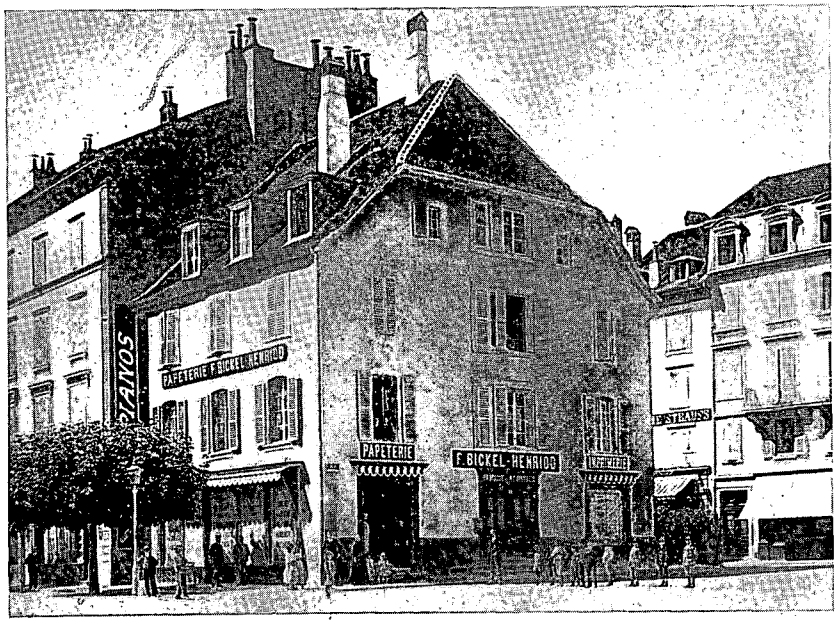


*Maison de commerce et d'habitation, à Neuchâtel, du major Henri-Edouard Henriod, Commandant du Château en 1856.*

On aperçoit — derrière — le Café Strauss condamné à une récente démolition.

Collection Bickel-Henriod.

geoise, du Bas-Vully. Négociant, il fonde, en 1845, une maison de papeterie, imprimerie et reliure, installée en ville, puis continuée par ses descendants. [1] Le siège de ce commerce demeurera fidèle à l'immeuble qu'il occupe encore aujourd'hui. Membre du Cercle national, Henriod est grand-maître d'une loge ; il s'intéresse aux groupements philanthropiques et sportifs. C'est un homme de cœur et d'action, une figure sympathique qui concourt au bien de la cité. [2]

1 Cet immeuble fut transformé en 1898 par son beau-fils, F. Bickel-Henriod. Construit par la famille Borel, il fut vendu, en 1805, par Mme de Treytorrens-Borel à François Bachelin. Le fils de celui-ci, Henri-Auguste Bachelin, en est propriétaire en 1851. Henri-Edouard Henriod en fait l'acquisition en 1858, mais l'occupe déjà depuis 1845. Cette maison est donc depuis plus d'un siècle le siège de la même papeterie.

2 Henriod fut un personnage populaire et apprécié à Neuchâtel. Les compagnies de Mousquetaires, des Armes de guerre et des Carabiniers lui doivent beaucoup. Fondateur d'une compagnie de pompiers, il la commandera durant 35 ans jusqu'en 1885. Adjudant sous-officier en 1848, major en 1851, il est nommé commandant en septembre

Des qualités de cœur d'Henriod et de sa bonhomie naturelle, ne bénéficièrent pas que les prisonniers, mais aussi la série des malades et des blessés confiés pour les soins médicaux au Dr Guillaume. Blessés et malades l'obligeront à des contrôles, à la surveillance d'un service sanitaire englobant aussi bien les détenus des prisons proprement dites, que les sujets hospitalisés au dehors.

Comme Henriod a conservé tous les rapports médicaux jusqu'ici inconnus, signés du Dr Guillaume, il est possible, grâce à ceux-ci, de se faire une idée réelle des dégâts ainsi révélés. Une courte incursion dans ces rapports tient lieu de visite du lecteur à ces braves, à ces malheureux, en le dispensant de se munir de ces bouquets et pots de fleurs dont l'abondance encombre aujourd'hui les gardes-malades de nos hôpitaux ! Perret Louis-Henri a reçu des « blessures de baïonnette dans le côté droit et dans le fessier gauche — compresses d'eau froide » ! Frédéric-Constant Matthey a le front en mauvais état ; il est « très faible et demande un peu de vin ». Bornand David, blessé à la tête, est bon également pour les « compresses d'eau froide ». On ne va à l'hôpital que sur ordre.

Les rapports des 5 et 7 septembre du Dr Guillaume révèlent qu'une quinzaine d'internés à la Collégiale — où certains pourront fumer — ont, aux pieds, des excoriations, d'autres des ecchymoses ; on leur donne du linge propre. Les suppurations de Paul Fabry, atteint à la tête et au ventre, modifieront peut-être un premier diagnostic. Robert Ulysse et Vuille Ulysse « ont reçu chacun une balle dans le haut de la cuisse ». Huguenin, du Locle ? — balle dans le bras. Fréd. Nicolet, des Ponts ? — plaie à l'épaule ; la guérison sera lente.

Le 8 septembre, Guillaume propose au commandant du Château de lui adjoindre un second médecin, le Dr Vouga ; la diaconesse Henriette Reymond, accompagnant le médecin dans ses visites, distribue des Nouveaux Testaments aux patients. Ce jour-là, « les détenus dans l'église se réjouissent d'une santé relativement bonne. Le linge propre commence à leur parvenir. La nuit a été, pour quelques-uns, un peu fraîche. Des couvertures distribuées aux plus âgés contribueraient à conserver l'état sanitaire. On fera fermer quelques fenêtres le soir. »

« Hier, un seul prisonnier a été trouvé pouilleux ; il reçoit des soins de l'hôpital de la ville. Sa paille, à l'endroit qu'il occupait, a été purgée de la vermine. Il est nécessaire de faire laver les prisonniers à 20 bassins, et autant d'éponges doivent être mises à leur disposition. A la *prison de la ville* — car les locaux du Château s'étaient révélés trop exigus — quel-

1856. La même année, en décembre, on lui confie le bataillon 6. Plus tard, en 1868, il sera chef du bataillon de landwehr 61.

Henriod, de 1852 à 1855, puis de 1874 à 1877 sera député de la ville au Grand Conseil neuchâtelois. A son décès, à Berne, le 24 mars 1887, il est encore membre du Conseil général qui, « in corpore », l'accompagne au cimetière avec délégations des sociétés locales. Les journaux lui consacrent beaucoup d'éloges. C'est un personnage qu'ignore, à tort, le Dictionnaire historique et biographique de la Suisse. Ses dossiers, soigneusement conservés, m'ont été précieux et j'exprime ici, à notre contemporain, M. le major Pierre Bickel — fidèle à la tradition de négociant de son grand-père — la gratitude du lecteur et la mienne pour la communication de ses papiers.

ques prisonniers demandent la permission de fumer ; je sollicite qu'on la leur accorde. »

La suite de ce rapport contient d'autres détails sur les blessés à l'hôpital :

Jeanrenaud Auguste, de La Chaux-de-Fonds, 21 ans, a reçu dans les yeux un éclat de poudre qui ne le privera point de la vue ; Girard Philippe-Henri, de La Chaux-de-Fonds, 61 ans, souffre d'une plaie par déchirement de la lèvre inférieure ; Philippin Alphonse, de Neuchâtel, 23 ans, a été atteint d'un coup de poignard ; Testoni Joseph, de Neuchâtel : légères plaies à la tête et à la cuisse ; Perret Adolphe, La Sagne, 23 ans, articulation du genou fracassée par un coup de feu, amputé de la jambe ; Sandoz Philippe, du Locle, 24 ans, coup de baïonnette à la poitrine ; Robert Ulysse et Vuille Ulysse ont, en outre, tous deux le fémur fracturé ; Perret Auguste, du Locle, 23 ans, a écopé d'un coup de feu à la cuisse, pas de fracture ; Houriet Edouard, du Locle, 23 ans : deux légères blessures à la tête ; Faure Edouard, du Locle, 26 ans : deux plaies de baïonnette au flanc droit.

De nouvelles précisions, et diagnostics parfois explicitement annoncés douteux par le médecin responsable, complètent ce tableau des malades par mentions d'embarras gastriques, ou d'état de grave faiblesse d'un Jules Coulaz, tandis qu'un blessé est envoyé à Préfargier, où il rejoint un détenu atteint de gale et plein de vermine, ce que confirme le Dr J. Borel. « L'Hôpital de la Ville n'a plus de lits disponibles ; il est donc nécessaire d'établir une ambulance de 15 à 20 lits pour recevoir les malades que les prisons pourraient fournir. » Ces données sont signées : Dr Guillaume, Neuchâtel, le 8 septembre 1856.

Une relation pittoresque du dit médecin, datée du 9 septembre 1856, a trait aux prisonniers détenus dans l'église du Château : à la visite beaucoup de malades, atteints d'un léger catarrhe du larynx, se sont annoncés ; 4 ou 5 patients sont victimes de gros dérangements ; la santé est généralement bonne. « L'air y est pur et les latrines ne répandent que peu ou point d'odeur. Au lieu de chlorure de chaux, on emploie maintenant du charbon pilé grossièrement et parsemé sur les matières fécales. Les prisonniers se tiennent assez propres et des chemises seront distribuées aux vieillards et à ceux qui en auront le plus besoin. — Les détenus se plaignent du froid pendant la nuit et ce serait bon de distribuer des couvertes aux plus âgés. Si les prisonniers devaient rester encore 15 jours à 3 semaines à l'église, on devrait penser à les occuper. Pour le moment, il serait utile de leur distribuer de suite des livres religieux ; quelques-uns en demandent. Beaucoup sont barbus et demandent de pouvoir être rasés. »

« Les blessés de l'Hôpital de la Ville se trouvent dans un état satisfaisant. Le capitaine Fabry Paul a des maux de tête qui font craindre le pire. Les plaies des prisonniers du Château et des prisons sont en pleine guérison. On distribuera un demi ou un verre de vin à Gentil Gustave, Perrin Ami et Maire Jules, prisonniers à l'église. » Le même jour encore, le Dr Guillaume, transfert du temple à l'hôpital, Herzig Samuel, de Thunstetten, victime de delirium tremens, racontant voir des feux, des

souris, de la neige et des petits animaux trottinant autour de sa personne.

Le rapport médical du 10 septembre — inédit comme les précédents et les suivants — a trait à la visite journalière des détenus. « Du linge propre leur a été distribué ; des habits chauds ont été remis à ceux qui se plaignaient du froid. En général un contentement unanime se manifeste. » Pas d'envoi à l'hôpital. Aucun décès à l'Hôpital de la Ville. En revanche, Guyot Henri-Aimé-Ernest, horloger, de Boudevilliers, domicilié aux Calames, blessé d'un coup de feu le 3 septembre à Peseux, est entré le même jour à l'Hôpital Pourtalès. Ducommun Jules-Albert, remonteur, au Locle, 21 ans, blessé à la cuisse droite, à Peseux, également d'un coup de feu, le 3 septembre, est entré à l'hôpital le 6. — Marie-Louise Bon, servante, de Corcelles, 26 ans, habitant La Chaux-de-Fonds, blessée à la cuisse droite d'un coup de feu, à l'entrée des Gorges du Seyon le 3 septembre, est entrée à l'hôpital le 4. On doit compter, dans le nombre des pertes, le suicide d'un sous-officier royaliste trouvé dans le lac après la prise du Château. A cet acte de désespoir, causé par l'horreur de l'insurrection, s'ajoutent deux cas d'aliénation mentale, puis l'aventure d'un tailleur du Locle qui — pétrifié de terreur dans la charbonnière d'un atelier d'armurier durant trois jours et trois nuits — finit, mourant de faim, par y pousser des cris de paon.

Le rapport médical du 11 septembre souligne encore l'amélioration de l'état sanitaire des prisonniers du temple. Dans la petite chapelle, pourtant, l'air est très humide et froid. Les deux prisonniers qui s'y trouvent auraient besoin, la nuit, d'un renfort de couvertures. « Dans la prison, tous les détenus se trouvent bien ; le pasteur Perret, seul, est très agité ; habitué à de grandes courses, il demande la permission de faire une promenade dans le corridor pendant 10 à 15 minutes. Les uniformes des morts sont à disposition de ceux à qui ils doivent être remis. » Le rapport du lendemain est optimiste tant pour les détenus de l'église que pour ceux de la prison et des hôpitaux.

On voit que le 13 septembre « il est à désirer que M. Vuagneux soit interrogé dans peu de temps, vu son âge avancé et sa faible santé ». On rapprochera du nerveux professeur Perret-Gentil un autre prisonnier, le pasteur Sauvin, qui le calmera. Tandis que, soudain, cinq malades quittent l'hôpital pour réintégrer la Collégiale, un certain détenu fait le trajet en contre-sens, ayant des poux d'habits malgré plusieurs cures déjà suivies. Le lendemain 14, tandis que Fabry Paul offre symptômes d'inflammation aggravée, Charles Humbert, du Locle, 56 ans, est atteint de gastrite. Il s'agit ici du capitaine Fabry (1811-1856), que l'on a vu organiser l'échauffourée, et qui commandait le détachement de La Sagne, lors de la prise du Château. Il mourut quelques jours plus tard, contribuant à corser la liste des décès. Il était fils d'Henri Fabry, pasteur à La Sagne.

Quelques cas de rhumatismes sont signalés à l'Eglise du Château, le 15 septembre : « Il faudrait interroger Huguenin-Jacot pour qu'il puisse aussi retourner dans ses foyers. Il serait fortement à désirer que les détenus dans la Salle du Grand Conseil puissent sortir sur la plateforme pendant une ou deux heures. Ceux enfermés dans la prison auraient besoin chaque jour d'une promenade en plein air ; un jardin voisin pourrait convenir. »

Ces promenades vont être régulièrement organisées dans le Jardin du Prince. Quant aux détenus — enfermés dans la Salle du Grand Conseil avant d'être pour la plupart isolés dans le bâtiment des Prisons — le major Henriod en dresse la liste sous la rubrique : *Chefs de l'insurrection.* Ce tableau provisoire classe les personnages par ordre alphabétique. Bovet Louis et Breguet l'inaugurent avec trois Chambrier assez vite libérés. Suivent : le fameux pasteur Guillebert, Jeanjaquet dit Marron, agent de change, Ibbetson-Sandoz, les Lardy Charles et Philippe, d'Auvernier, Auguste de Montmollin, le colonel de Meuron-Terrisse, Petitpierre de Wesdehlen et son fils, Pourtalès-Steiger, Pourtalès-Gorgier, Pourtalès-Sandoz, Perret-Gentil, Reiff, Henri de Rougemont, de Saint-Aubin, le pasteur Sauvin, Alphonse Terrisse, l'imprimeur Henri Wolfrath, et quelques autres.

Le 17 septembre, l'on apprend, par le bulletin médical, qu'en prison M. de Pourtalès-Steiger « eut des congestions vers la tête qui ont demandé une saignée et une promenade qui fut très favorable ». D'après le rapport du procureur général Amiet, le colonel de Pourtalès fut blessé à la tête d'un coup de sabre et à la cuisse d'un coup de baïonnette. Le 18 septembre, mention est faite par le Dr Guillaume que les *vieillards* et les *malades* sont libérés après avoir subi l'interrogatoire : « La promenade d'hier a eu un excellent effet. » Guillaume — toujours bienveillant — indique cinq blessés à interroger d'abord pour qu'ils puissent rentrer chez eux. Le lendemain 19, peu de diarrhées, diminution du nombre des catarrhes. Le 20, les prisonniers boudent la visite ; « une dizaine, apparemment peu criminels, se montrent exigeants ; on ferait mieux de les élargir au plus tôt » !

Les extraits ci-dessus suffisent, semble-t-il, à marquer le point quant aux effets d'une sérieuse bagarre qu'il est vain de tenter de réduire à rien. Il dut être assez curieux de voir à l'hôpital les blessés de deux partis, hospitalisés lit à lit. Au dit Hôpital de la Ville, en plus des 27 blessés alités, pas moins de 40 citoyens écorchés, figurant sur d'autres listes, sont examinés. Un Robert Grandpierre, de 36 ans, y demeure désespérément évanoui. On procède à de nombreux raccommodages d'écorniflés, de têtes, de cuisses, de bras, de genoux et de tibias — cela pour l'amour désintéressé de Sa Majesté.

Le bilan des dégâts en blessures et vies humaines s'établissait finalement ainsi, quant aux victimes de l'insurrection. Huit royalistes sont tués le matin du 4 septembre. Un neuvième, sous-officier d'artillerie, s'est noyé dans le lac. Compte tenu des hommes décédés à l'hôpital, des personnes tuées au Crêt du Locle, à Peseux, et de la mort accidentelle d'une dame de Neuchâtel, le 4 septembre, atteinte d'une balle derrière la tête dans sa maison de campagne, l'on atteint le chiffre de 17 décès.

S'agissant des blessés, leur nombre s'élève, pour les deux partis, à 35 pour les 3 et 4 septembre, dont 26 dans la seule journée du 4.[1]

1 D'assez nombreuses listes de décédés, d'une part, de blessés soignés soit à l'Hôpital de la Ville, soit à l'Hôpital Pourtalès, ont été dressées à des moments différents; elles ne sont pas toujours datées de façon précise et ne sont point toutes conformes. Je remercie ici Madame L'Eplattenier, veuve de Charles L'Eplattenier, qui, de Lausanne, m'offre, à titre gracieux, une de ces listes établie très soigneusement sur papier officiel de la Préfecture du District de Neuchâtel, portant l'écusson cantonal.

Mais éloignons-nous de ces enterrements et de ces doux parfums de pharmacie — de ces braves, enrubannés de pansements, ou boitillant bandeau sur l'œil — pour voir un peu comment, en prison, se tiennent les bien-portants.

La peinture qu'il convient de faire ici de tout un petit peuple sous les verrous — parce qu'elle est unique en son genre et qu'elle n'a rien d'une prétentieuse et stupide *peinture abstraite* — mérite d'autant plus qu'on lui consacre quelques pages, que cette incarcération va devenir la pierre de touche du conflit prusso-suisse, la raison de l'attitude de Frédéric-Guillaume IV, de celle versatile d'un Napoléon III, le motif d'avis donnés par la reine Victoria, Alexandre II, François-Joseph, et par un bouquet de ministres et de diplomates haut cravatés, s'embarrassant parfois dans leurs arguments. Le plus plaisant est qu'en discutant du problème, en insistant *contre* et surtout *pour* la libération des prisonniers, ils furent toujours entièrement privés de ce coup d'œil sur l'intérieur d'une prison. Leur vision de cette prison n'évoquait que dans un nuage, dans une vapeur grise, la physionomie, le souvenir de chefs insurgés que certains connaissaient, mais surtout des visages imaginaires que beaucoup n'avaient jamais vus.

Faisons un plongeon dans un bain de réalité, en frôlant aussi les modestes — dévoués à de plus grands — autant d'illusionnistes derrière lesquels on donne sans cesse deux tours de clé. Il convient d'abord de faire mention d'un journal privé, inédit, rédigé en prison, du 5 septembre 1856 au 16 janvier 1857, par le colonel Frédéric de Meuron-Terrisse, le chef des forces royalistes qui prirent, comme on l'a vu, le Château de Neuchâtel. Cette relation de 300 pages, d'une fine écriture très lisible, note son arrestation sur l'autre rive du lac et son acheminement sur Neuchâtel par Estavayer. Il dit « avoir été écroué le 5 septembre, à 5 heures du soir, dans la cellule N° 28, d'environ 70 pieds carrés, dont la fenêtre donne, en vent, sur la « Petite Provence » et le « Jardin Tribolet ».[1]

Meuron écrit que durant le trajet du port au Château, le colonel Denzler donna des ordres pour contenir la foule à laquelle on avait tout de même offert le spectacle de ce passage. Il remercia Denzler dans la cour du Château de la courtoisie de sa protection.

« En général, les personnes qui arrivent pour la première fois dans ce donjon sont sous une impression tellement pénible qu'elles ne peuvent le dissimuler. Il est vrai qu'il n'y a rien de réjouissant dans une cellule destinée à recevoir des criminels, et que l'aspect d'un cachot et de son

Le recoupement des listes existantes, rapprochées des rapports médicaux, permettrait sans doute de restituer mathématiquement les transferts et mutations de blessés. La dite liste, reçue de Mme L'Eplattenier, qui appartint à son grand-père, Jean-Maximilien Tripet, n'accuse encore que 9 décès, 24 blessés à l'Hôpital de la Ville, et 3 à Pourtalès.

1 Ce document pittoresque est la propriété de son petit-fils — notre contemporain, M. le docteur Charles de Meuron — chez qui je l'ai consulté, ce dont je lui exprime ici ma reconnaissance. La « Petite Provence » dont fait mention ce journal, est la propriété Petitpierre que ma famille acheta, en 1808, à Charlotte de Bosset, née de Chaillet d'Arnex dont j'eus l'occasion de publier le portrait : « Patrie neuchâteloise » tome II, page 61. Le nom de « Petite Provence » est peu connu, bien que figurant au cadastre. Cette terre avait passé primitivement des Tribolet aux Chaillet d'Arnex.

ameublement n'est pas fait pour égayer. Mais quand on a séjourné plusieurs semaines entre quatre murs, on se familiarise avec les barreaux et les verrous, surtout lorsqu'on a la conscience parfaitement libre. » On constate qu'une des raisons pour lesquelles le colonel de Meuron note patiemment d'innombrables observations et réflexions journalières, est de tuer le temps. Mais le résultat offre, cent ans plus tard, une riche possibilité d'introspection.

Les premiers jours, le colonel continue à écrire au crayon : « J'ai un lit de bois, deux draps, deux couvertures, un traversin, une table en sapin avec un petit tiroir, un pot de terre jaune, une bouteille, un verre, un crachoir et une brosse à main. » Pour le dîner, à 12 h. 1/2, le concierge lui apporte une « petite toupine contenant de l'excellente soupe, une soucoupe de pommes de terre à peu près pelées, un petit saladier muni d'une tranche de veau à la vinaigrette, fort bonne. Je viens de faire mon lit, la paillasse est remplie de paille hachée. »

« La prière n'exerce plus son influence accoutumée ; je n'éprouve plus même le besoin de m'approcher de Dieu par la prière. Il y a prostration complète des forces physiques et morales. Je ne puis poursuivre une idée, ma tête est étourdie, je reviens toujours au point de départ. Ou bien la prison agit-elle déjà sur moi ? On dit qu'elle hébête et endurcit. » A 6 h. 1/2, le petit pot de café au lait demande le passage par le guichet. Cette fois-ci, il est accompagné d'une tasse, d'une soucoupe et d'une cuillère. Le petit pot remplit deux fois la tasse. Pour ce que je fais, j'ai une nourriture plus que suffisante. J'espère seulement encore obtenir de l'eau fraîche. Quel contraste avec la vie ordinaire ! »

« A 5 heures, j'ai cru reconnaître notre char à banc retournant à Colombier ; j'avais déjà cru le voir arriver, cela m'a donné de l'émotion. Transportait-il ma bien aimée femme ou un de mes chers enfants ? » Visite de M. Desor, suivi d'un jeune médecin ; a-t-il quelque plainte à formuler ? — il n'espère qu'une autre paillasse et dresse la liste d'objets de toilette désirables. La privation de lumière et de cigares lui est très sensible.

Le dimanche 7 septembre, il est ému par la cloche du Temple du Bas qu'il entend dans le lointain. « Le concierge me remet l'*Imitation de Jésus-Christ* et l'Oraison dominicale expliquée en 9 sermons. » Il obtient d'autres livres puis ensuite la permission de fumer. Le voici témoin, du haut de sa fenêtre grillée, d'une scène très orageuse à l'Evole, « un individu voulant persuader une fille de se jeter au lac avec lui ! Balayage de ma boîte ! Le potage est toujours parfait ; le veau était bon ; c'est beaucoup mieux qu'on ne pourrait s'y attendre ! Le pain est toujours mon dessert favori. J'ai refusé du vin. Le concierge me donne deux cigares. »

Il raconte lire avec plaisir les œuvres du doyen Bridel et dit apprécier fort les remarques de celui-ci sur Neuchâtel.[1] « Le soleil quitte ma

1 Philippe-Sirice Bridel (1757-1845), dit le *doyen Bridel*, pasteur à Bâle, Château-d'Oex et Montreux, écrivain, historien et linguiste, laissa non seulement des *Poésies helvétiennes*, un *Glossaire du patois de la Suisse romande*, mais surtout des *Etrennes helvétiennes* et le *Conservateur suisse*, vaste recueil de récits historiques et légendaires, d'anecdotes et de descriptions pittoresques. Il passe pour avoir contribué plus qu'aucun autre à éveiller en Suisse romande l'amour du passé et le sentiment de la solidarité helvétique. Un buste lui fut élevé à Montreux.

cellule à 6 heures. Grâce à la lune, je puis me promener jusqu'à 9 heures, me déshabiller et m'arranger en y voyant. » Il fait acheter des mines de plomb et un miroir de soldat. « Pendant que je brosse ma cellule, ce qui me donne du mouvement, un pigeon, une colombe, viennent se percher sur mon auvent. Pigeon ou colombe, quel message apportes-tu ? » On lui prête des livres appartenant aux prisons ; d'autres lui sont envoyés par son frère : « J'ai eu soin d'ouvrir ma bible et d'y chercher le pain de vie. »

Tandis qu'on lui apporte un petit panier de fraises et du raisin, il commencera une lecture assidue d'ouvrages religieux, notamment des *Pères de l'Eglise*, qui le captivent au point de l'inciter à remplir de nombreuses pages de réflexions personnelles. [1]

Le 4 octobre, il obtient « un paquet de plumes que M. Borel-Fauche a eu l'obligeance de tailler ». Sa 87e page débute par ce trait. Le 6 octobre, Duplan-Veillon l'avise par lettre qu'il a fait déposer à la banque la somme de fr. 303,85 trouvée sur lui lors de son retour à Neuchâtel. Il écrit à sa femme, joue aux échecs et reçoit le Dr de Castella. Le 8 octobre, second interrogatoire succédant au premier du début du mois. Duplan, flanqué de son greffier, lui pose des questions préparées en l'assurant qu'il ne veut nullement lui tendre des pièges. Il résume cette séance sous forme de conversation qui prend deux grandes pages ; le juge agite sa sonnette pour faire entrer les témoins ; tout cela ne l'émeut guère ; aussitôt, ses notes ont trait de nouveau aux *Pères de l'Eglise*.

Lors des promenades — en général, le matin vers 10 h. 1/4, et parfois l'après-midi — ces Messieurs peuvent à peine se serrer la main et échanger quelques mots. Ils sortent parfois une dizaine sous escorte. Un orage exceptionnel et furieux éclate le 11 octobre. Meuron le décrit, vu de sa cellule ; un grêlon, gros comme une balle de pistolet, tombe sur son papier. Parcourant le lendemain les *Sermons de Monod*, il reçoit la visite de Bosset qui lui conte les dégâts de la tempête dans les vignes. Le 18 octobre, un cortège aux flambeaux, musique en tête, s'arrête sous les prisons ; des cris divers montent jusqu'à lui : « Vive la République ! Canaille de Pourtalès ! — m... pour Meuron ! » Le 19 octobre, nouveau cortège. Meuron compte, de sa fenêtre, une vingtaine d'officiers, 105 files de 4 hommes, soit environ 400 participants. Il se hisse sur son grillage et, par le menu, décrit ce rassemblement, puis une autre colonne. En marge, on lit « Fête inconnue » ! Le fils du concierge, à 6 h. 1/2, lui fournit — en lui apportant son café — l'explication de cette manifestation républicaine. On y fait

1 On sait qu'on appela *Pères de l'Eglise* les docteurs et écrivains qui succédèrent aux Apôtres et aux Pères apostoliques. La connaissance de leur vie et de leurs doctrines fit l'objet d'une science particulière, la *patristique* ou *patrologie*. Si les *Pères* les plus illustres de l'Eglise grecque sont divers, si l'on peut, ainsi que leurs successeurs, les différencier selon leurs tendances, on doit admettre que tous défendirent la religion et la société chrétienne en combattant le paganisme. Les réflexions pertinentes que cette lecture inspire au colonel de Meuron montrent qu'elle lui fut salutaire et qu'une certaine aridité du sujet ne le rebuta nullement. Il y a lieu de supposer que Meuron ne disposait pas d'une des nombreuses éditions en latin ; il exista, dès le début du 17e siècle, des éditions en français ; l'abbé Guillon publia, en 1822, à Paris, une édition en 26 volumes. Il est probable que Meuron avait plutôt sous la main les deux volumes, édités à Paris, en 1842, en français, de Mohler, traduits de l'allemand par Cohen.

participer, de façon originale, les prisonniers royalistes en leur apportant un morceau de « taillôle » ; c'est la femme du concierge qui l'offre aux détenus ! [1]

Le colonel, le 21 octobre, ôte son bonnet grec, à l'entrée dans sa cellule du colonel Denzler et de deux officiers d'ordonnance ; ceux-ci se découvrent après être entrés un peu cavalièrement. Conversation relative à ses doléances d'avoir, lors du coup d'Etat, été dirigé sur Neuchâtel — ostensiblement par bateau d'Estavayer, comme cela se fit sur le « Cygne » — alors qu'il eût envisagé la prison de Fribourg. Les fréquentes comparutions devant Duplan-Veillon sont relatées là en détails. Le 29 octobre, Meuron, croquant dans des pêches reçues de la Rochette, se rapproche le plus possible des barreaux de sa cellule pour noter jusqu'à quelle heure il pourra lire — 5 heures, 5 minutes ! En marge de ses pages, il résume leur contenu : exemple : calorifère ; échecs ; promenade ; lettre de ma femme ; *Pères de l'Eglise* ; doctrines. Le grand jour de la *foire de novembre*, à Neuchâtel, l'incite à regrouper ses souvenirs. Les événements journaliers relancent sa pensée vers le passé ; il compare.

A mi-novembre, l'enquête est terminée. « Pourquoi ne lève-t-on pas le secret des prisonniers ? Bosset, venu le voir, n'en sait pas davantage. Les promenades, par escouades, suivent leur cours. Tandis que son fils, Eugène de Meuron, pourvoit, après sa propre libération, aux intérêts familiaux, voici que le lundi 22 décembre, on autorise le colonel à faire une promenade avec Wesdehlen qu'il n'a point revu depuis le 3 septembre. Il se pourvoira d'un défenseur au cours d'un entretien avec quatre avocats, mais « ne voit l'utilité d'une belle plaidoirie que pour faire valoir le talent de celui qui la prononcera ! »

Le 24 décembre, veille de Noël, sa famille lui témoigne une touchante affection. « Je viens de pleurer. Voilà la seconde fois, depuis que je suis en prison, que je verse des larmes. Mais quelles larmes ? Les larmes d'un cœur inondé de joie, qui loue et bénit Dieu. La première fois, c'est une lettre de ma femme qui les a fait couler ; aujourd'hui, ce sont les sentiments de mes enfants. Dieu, dans sa grande miséricorde, daigne accorder à moi, misérable pécheur, une grâce aussi signalée, d'avoir des enfants aussi bien nés. Daigne Seigneur, daigne entendre les prières que je t'adresse ! »

Il note bravement le 25 décembre, que, pour la première fois depuis le 2 septembre, à Colombier, il n'a pas ciré ses souliers lui-même. Il dit que pour cette journée et le culte, il s'est endimanché autant que possible. Deux jours plus tard — après qu'il eût dressé, en souvenir, la liste précise, avec dates, des soixante personnes venues lui rendre visite durant sa détention — se tient une réunion des accusés, sous sa présidence ; quatre avocats

1 Il s'était agi d'une fête républicaine improvisée qu'on appela *Fête des Drapeaux*. De nombreux Fribourgeois, Vaudois et Genevois étaient accourus féliciter les républicains neuchâtelois de leur attitude du début de septembre. Sur la place du Gymnase, le Dr Rœssinger — le martyr de 1831 — au milieu des oriflammes et des coupes, s'était vu placer sur la tête, par Louis-Constant Lambelet, une couronne de feuillage ! Le lendemain, 20 octobre, la manifestation se déroulait à La Chaux-de-Fonds. — La taillôle (ou taillaule), terme de patois romand, employé ici, désigne une miche de fleur de farine pétrie avec du beurre frais, du sucre, des œufs et du citron.

sont présents. Mais, il s'agit là de mesures appartenant déjà au chapitre de l'*instruction* et du procès. L'instruction fera, plus loin, l'objet de quelques brèves remarques distinctes. Pour dépeindre l'ambiance d'une prison si abondamment remplie, l'impression que donne le journal intéressant du colonel de Meuron — celle un peu d'un solitaire — serait incomplète sans un autre tableau, celui de la vie commune.

Retrouvés dans une douzaine de dossiers du major Henriod, commandant du Château, des centaines de documents inconnus méritaient l'examen. Après normale élimination, je tente, en remaniant l'ensemble, de les présenter dans leur ordre chronologique ou d'en extraire l'essentiel.

*6 septembre.* David Perret conjure Henriod de distribuer des vivres immédiatement au détachement qu'il lui a envoyé, ces hommes ayant l'estomac creux depuis le soir précédent. La garde du Château sera constamment fournie par Perret, commandant de place de Neuchâtel, dont le bureau est à l'Hôtel-de-Ville.

*8 septembre.* Cam. Montandon, adjudant de place, annonce à Henriod l'arrivée de 40 hommes du bataillon Staempfli, pour la garde du Château. Il ajoute : « Je t'envoie le porteur du présent, un pauvre petit garçon qui voudrait voir son père détenu. Tâche de le lui faire voir. Ton dévoué... »

*9 septembre.* Dans la Collégiale, même un gendarme n'entre qu'avec carte spéciale. Duplan-Veillon, qui souvent transmet ses instructions à Henriod, griffonnées au crayon, autorise la visite à son mari de Mme de Pourtalès-Sandoz. Permission à Mme de Pourtalès-de Steiger, de la Mettlen, de venir voir son mari deux fois par semaine.

*10 septembre.* Ordre d'arrestation immédiate d'un charpentier Montandon, interrogé et isolé.

*11 septembre.* Les sentinelles surveillant les promenades devront expliquer pourquoi tel détenu n'y prend point part : « Pury-Peter, No 25, ne se promène pas aujourd'hui, parce qu'il a trop mal aux reins. »

*16 septembre.* On se rend compte que tous les colis et bagages, destinés aux détenus, sont ouverts, et la correspondance surveillée. Paul Humbert, négociant en ville, s'enquiert ; y a-t-il un membre de la famille Gentil, mort ou blessé ? Alfred Dubois, du Locle, affirme que Jules-Sylvain Maire n'a en rien « pris part à l'entreprise des bédouins ». M. Grandpierre fait libérer le chef d'un atelier qui chôme en son absence. Pourtalès-Steiger, toujours inquiet de ses congestions dans la tête, sollicite du juge visite médicale supplémentaire.

*17 septembre.* Emile Huguenin, monteur de boîtes à la Chaux-de-Fonds, exprime sa reconnaissance pour la libération de son père ; il sollicite celle des braves Gustave Rosselet et Auguste Favre « qui hélas ! sont allés plutôt par entraînement que par passion politique. » Le lendemain, Henry Grandjean, fabricant d'horlogerie au Locle, intercède pour Henry-Ernest Jacot du Crosot, « qui a agi en jeune homme et sans connaissance de cause. » — Autant d'indices du peu de conviction d'hommes que les chefs assuraient prêts à mourir pour le roi : En un duo harmonieux, deux sœurs

Perrelet, veuves l'une et l'autre, implorent, par télégramme du Locle, l'élargissement de leurs deux fils, au moment où, justement, on les rend à la liberté.

Le même jour, la garde des prisons est augmentée de 12 hommes ; celle-ci, sans les officiers et sous-officiers, est maintenant d'environ 50

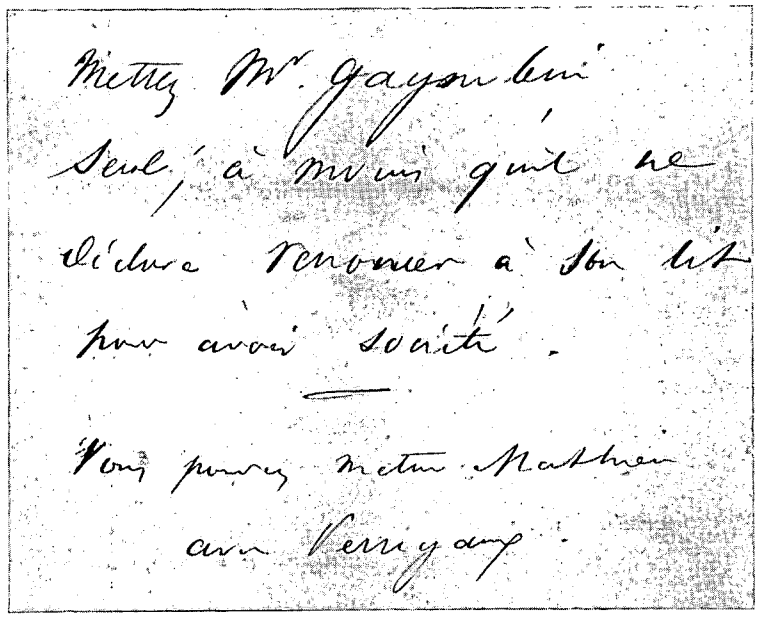

«Mettez Mr. Gagnebin seul, à moins qu'il ne déclare renoncer à son lit pour avoir société.
Vous pouvez mettre Mathieu avec Perregaux.»
Ordre manuscrit du Juge d'instruction fédéral Duplan-Veillon au commandant Henriod.

Collection Bickel-Henriod.

hommes. Le lendemain l'on renforce la surveillance par un poste d'officier de 7 sentinelles à l'intérieur du Château ; elles sont réparties dans les étages qui seront éclairés. Après la tournée du concierge, le soir, celui-ci — dépositaire de la clé de l'armoire renfermant les clés des cellules et toutes les clés des prisons — la remettra à l'officier de garde. Deux postes seront chacun de 24 hommes fournis par Grandjean, commandant du bataillon 70.

*20 septembre.* Le juge fédéral autorise Henriod « à introduire les parents, dimanche, auprès des détenus ». Peu après, s'absentant, il l'avise que les entrevues auxquelles il peut assister sont permises. Mme Caroline Claudon, de Colombier, au cœur tendre, orpheline, expédie un habit à un détenu anonyme dont elle a entendu raconter qu'« au temple, il n'avait que sa chemise sur ses épaules ».

*22 septembre.* Requête au crayon de M. de Pourtalès-Sandoz : « Si l'on ne voyait pas d'objection à ma réunion avec M. Ibbetson, il me semblerait que nous serions bien assortis. Il est mon beau-frère et ce serait une grande consolation pour nos femmes et leurs parents. Je parle l'anglais. Il

est très instruit dans plusieurs sciences, ce qui me serait bien précieux. M. Jeanjaquet-Lardy aurait peut-être pour moi une bonne humeur qui contrasterait trop avec ma tristesse et qui, par cela même, ne la dissiperait pas. De plus, il a été malade de la poitrine ; je crois que c'est lui que j'entends tousser pendant la nuit. Il pourrait y avoir du danger pour ma santé d'être jour et nuit avec lui dans la même cellule. Ceci confidentiellement. » Constant Matthey-Doret, de La Brévine, mande au capitaine Flühmann qu'un planton, en uniforme, annonçant un tailleur, ayant reçu emballés dans du papier cinq francs à remettre au temple à Numa Huguenin, ne sont point parvenus à leur destinataire.

*23 septembre.* L'église collégiale est déjà complètement évacuée ; elle reprend sa destination habituelle.

*26 septembre.* Un ordre d'arrestation de Louis Colomb, préfet de La Chaux-de-Fonds, vise le pasteur Gagnebin, des Eplatures, royaliste militant. Le ministre Matthieu reçoit, sous les verrous, la visite du pasteur allemand de La Neuveville, M. Stierlin.

*29 septembre.* Le juge fédéral autorise le major Henriod à mettre à la disposition des prévenus, plumes, encre et papier distribués quelques jours plus tard. (C'est à ce moment que le colonel de Meuron continue à la plume la rédaction de son journal commencé au crayon.) Il est admis qu'on remette aux détenus leur rasoir trois fois par semaine ; ils seront retirés une fois la barbe faite ! « Comme jusqu'à ce jour, vous voudrez bien continuer à avoir pour les détenus tous les égards compatibles avec la sécurité de la prison. » La plupart de ces instructions, de Duplan-Veillon, parviennent à Henriod sous forme de lettres pleines de civilité et de considération. Elles portent le sceau de la courtoisie d'un fonctionnaire fédéral s'adressant à un officier du Canton.

Aussitôt en possession de papier et d'encre — de son côté — un fidèle du Cabinet noir saisit la plume. Ce n'est point pour écrire en prose, mais un poème de trente vers, intitulé : *La prison ou le guide du prisonnier !* Qui est-il ? — sinon le pasteur Guillebert ? Il n'adresse plus ses rimes à M. et Mme de Sydow. Il se borne à réfléchir sur son sort et l'imprévu du destin. — Extrait significatif...

*« Dans les temps inouïs, tels que ceux où nous sommes,*
*Il n'est pas une classe d'hommes*
*Que dis-je ? pas un d'eux auquel il soit permis*
*De compter qu'en prison il ne soit jamais mis.*
*Longtemps ce fut ma tâche, aussi ma jouissance*
*De visiter les prisonniers.*
*On eût accusé de démence*
*Quiconque eût dit qu'un jour j'aurais moi un geôlier.*
*Je visitais alors, et c'est moi qu'on visite !*
*Je lis, j'écris et je médite*
*Là même où je venais parler aux criminels*
*De leurs intérêts éternels... »*

*1er octobre.* Tandis que le jour avant l'on a dû placer un factionnaire devant la porte de M. de Pourtalès-Sandoz, l'on apprend que M. Wolfrath ne pourra voir que Mme Nicolas, sa future belle-mère, et sa fille, M. Metzner, son prote, et Fritz Jaquet, son beau-frère. Le lendemain, insistance pour que l'on poste jour et nuit un factionnaire dans la petite cour où donnent les fenêtres de M. de Pourtalès-Sandoz : « Veuillez y pourvoir ! » Louis Reiff refuse catégoriquement de prendre part aux promenades. Il préfère réfléchir dans l'isolement...

*8 octobre.* Sentinelle spéciale aussi à la porte du pasteur Gagnebin qui réintégrera sa cellule après avoir accompagné au cimetière sa belle-mère décédée, rue du Musée.

*13 octobre.* Mme de Meuron-Terrisse obtient de venir de Cotendart s'entretenir avec son mari, tandis que le capitaine Ibbetson respire à fond ; il a enfin reçu, après 6 semaines, des « galoches et de nouveaux vêtements ». Huguenin-Vuillemin implore, pour Gustave Jeanneret — le meurtrier de la femme Bessert — qu'on l'autorise en prison « à faire des paillons », la vente de ceux-ci pouvant aider sa famille, « innocente victime de l'égarement de son chef ».

*17 octobre.* De 6 h. du soir à 6 h. du matin, des sentinelles sont postées au donjon sur la terrasse, côté Ecluse, et au magasin de munition du Jardin du Prince, dont la clé est au corps de garde. Rondes régulières prévues.

*18 octobre.* Duplan-Veillon télégraphie à Henriod, du Locle où il poursuit son enquête, de libérer le lieutenant Magnin dont la femme est malade. Contrairement à certaines rumeurs, la poigne nécessaire de l'autorité n'avait rien de brutal. On prend de normales précautions : « Surveillez qu'aucune communication ne puisse avoir lieu entre de Wesdehlen, père, de Meuron, père, de Pourtalès-Steiger et Pourtalès-Sandoz ; ne jamais les promener ensemble. »

*19 octobre.* Malgré la turpitude provoquée par les événements, la ville n'engendre pas mélancolie. Le préfet Matthey organise dans la cité une manifestation républicaine, cantonale, dite *Fête des Drapeaux,* celle que Meuron baptise *fête inconnue.* A cette intention, Henriod reçoit l'ordre de David Perret de faire sortir deux pièces d'artillerie. Grand cortège patriotique, de la place du Gymnase au Mail. Fanfares, tambours, Conseil d'Etat, Grand Conseil, sociétés régionales, forêt mouvante de bannières, détachements de troupes d'armes diverses, délégations romandes, discours. Rentrée aux flambeaux puis, selon récent décret, répartition des pièces d'artillerie dans les districts. La surveillance normale des détenus ne se relâche point. Le commandant Perret augmente, au contraire, le nombre des patrouilles. A l'Hôtel-de-Ville, il en organise le mécanisme, fixe les heures de départ et les itinéraires, rue par rue. Lors de cette fête républicaine, Fazy, président du gouvernement genevois, offre une bannière aux Neuchâtelois. Presset, Conseiller d'Etat fribourgeois, en offre une au nom des démocrates de son canton. L'avocat Eytel, grand-conseiller vaudois, en présente une également au nom de ses compatriotes.

*23 octobre.* H. Wolfrath, en se déclarant le dévoué serviteur du major Henriod, lui demande de bien vouloir faire remettre à Auguste Metzner les livres et papiers qu'il a laissés dans la chambre qu'il a occupée, et qu'il n'a pu emporter le soir avant, jour de sa mise en liberté provisoire ; « quant aux objets de literie, j'irai moi-même ce soir, entre 5 et 6

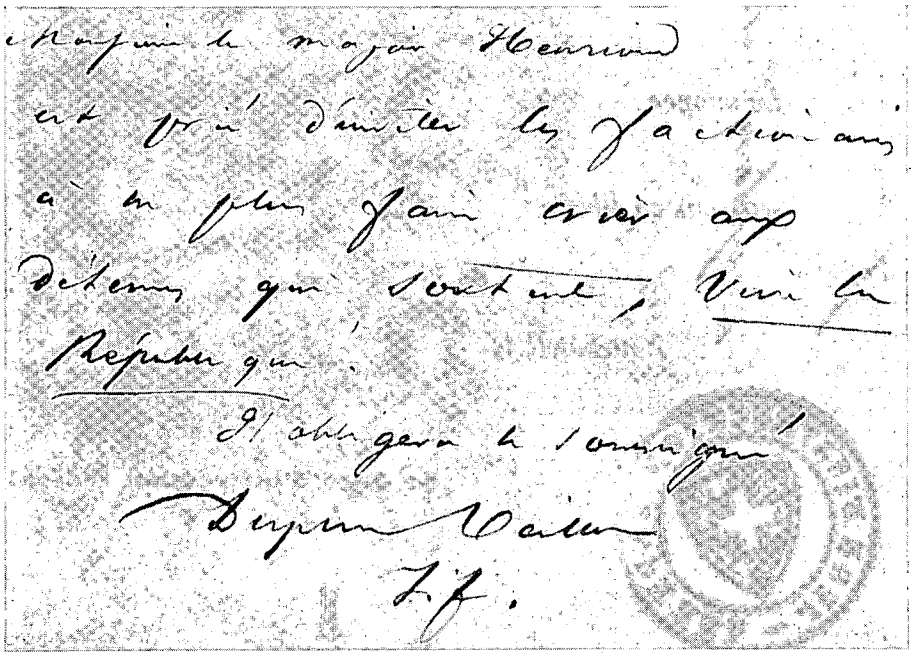

*Des sentinelles, trop zélées, exigeaient que les prisonniers royalistes sortant crient : Vive la République !*

Ordre manuscrit de Duplan-Veillon interdisant le procédé.

Collection Bickel-Henriod.

heures pour tout retirer. » La pension d'Henri Wolfrath au Château lui coûtait Fr. 3.30 par jour.

*29 octobre.* Tandis que le colonel Denzler permet à l'avocat Frédéric Wavre de voir en prison Henri de Rougemont, un ordre de cet officier, rend, deux jours plus tard, les soirées des détenus plus confortables — on n'éteindra les lumières qu'à 9 h. 1/2 au lieu de 8 h. 1/2.

Durant ces deux premiers mois de détention, des factionnaires trop zélés — prenant leur consigne très au sérieux — crurent bon d'y ajouter une exigence de leur propre initiative. Les sentinelles commandaient aux royalistes libérés de crier d'abord, avant de franchir le seuil de la prison « Vive la République ! » On ne sait point quels sont les royalistes — qui pour être certains de regagner l'air libre — crièrent « Vive la République ! » Ce que l'on sait, c'est que d'aucuns se plaignirent de cette invi-

tation un peu brutale à changer d'opinion politique ! Aussi bien, Duplan-Veillon adresse-t-il à Henriod des instructions écrites, destinées à modérer le tempérament de sa garde.

*5 novembre.* Le notaire Ch.-Aug. Jeanneret, du Locle, prenant la prison pour un hôtel garni, sollicite un allégement. Il veut être seul dans une chambre à deux lits. Il l'obtient ! Mme Jeanneret pourra lui faire des visites quotidiennes. Quant au ministre Perret, on lui accorde de la lumière dès 5 heures du matin. Quelques jours plus tard, ce lecteur assidu « prie en grâce » Henriod de ne pas retenir plus longtemps à la censure deux volumes qui viennent de lui être expédiés : « Le cahier allemand est de la pure théologie ! j'en ai déjà reçu *trois,* pourquoi arrête-t-on le *quatrième* ? »

*20 novembre.* Paul Matthieu, suffragant à la Neuveville, affilié comme l'on sait au Cabinet noir, ami d'études de Félix Bovet, conserve si royal souvenir de son séjour entre quatre murs, qu'il envoie à Henriod une lettre attendrissante : « Il me semble que je suis encore un peu dans ce Numéro 7 où je vous demandais tous les services du monde. C'est avec une profonde reconnaissance que je me rappelle toujours vos bons offices pour moi et j'ai prié Dieu plus d'une fois, et dans la prison et ici, qu'il vous rendît ce que vous faisiez pour nous ; car vous m'avez traité, moi qui vous parle, non pas en prisonnier, mais en ami, et je le reconnaîtrai toujours. » [1]

*23 novembre.* Il va sans dire que le meurtre de la femme Bessert causa de l'émotion dans le pays. Son auteur, Gustave Jeanneret, accusa son beau-frère, Ph.-Hri Matthey, agriculteur au Cachot, de l'avoir excité en lui disant : « Ecoute-voir celle-ci, ce qu'elle dit, lâches-y ton coup ! » Matthey le contesta. Il était naturel que ce délit fût poursuivi contre tous deux. Jeanneret s'étant échappé en France de la prison du Locle, avait été renvoyé en Suisse par le commissaire de Morteau. Sous la date du 23 novembre, figure ici le fac-similé d'une requête pour le moins originale d'un certain Julien Jeanneret, sollicitant — avec motifs à l'appui ! — l'élargissement de son cousin. Si un complexe religieux se nota dans l'âme des royalistes cultivés ne pouvant séparer le roi de Prusse du Tout-Puissant, ce document, retrouvé dans mes papiers, qui fait état du *nom de Dieu* et de l'*umanité* sans *h,* atteste que le dit complexe affectait aussi les classes modestes !

De grands livres ou cahiers cartonnés, munis encore de leurs papiers buvards, tinrent lieu de copies de lettres, de recueils authentiques de consignes en français et en allemand, voire de contrôles de distributions de colis avec impressionnantes colonnes de bouteilles de vin blanc et rouge, de kilos de tabac à priser, de flacons d'eau de cerises pour Gacon Ferdinand, de

1 Paul Matthieu, qui vécut de 1824 à 1899, était personnage distingué. Il fut le dernier pasteur consacré par la Vénérable Classe en 1848. Diacre du Locle jusqu'en 1852, il refusa de prêter serment et ne fut plus confirmé. Il passera à La Neuveville comme suffragant. Après avoir été cependant pasteur à Cornaux, à Besançon et à La Sagne, il émigre à Mulhouse.

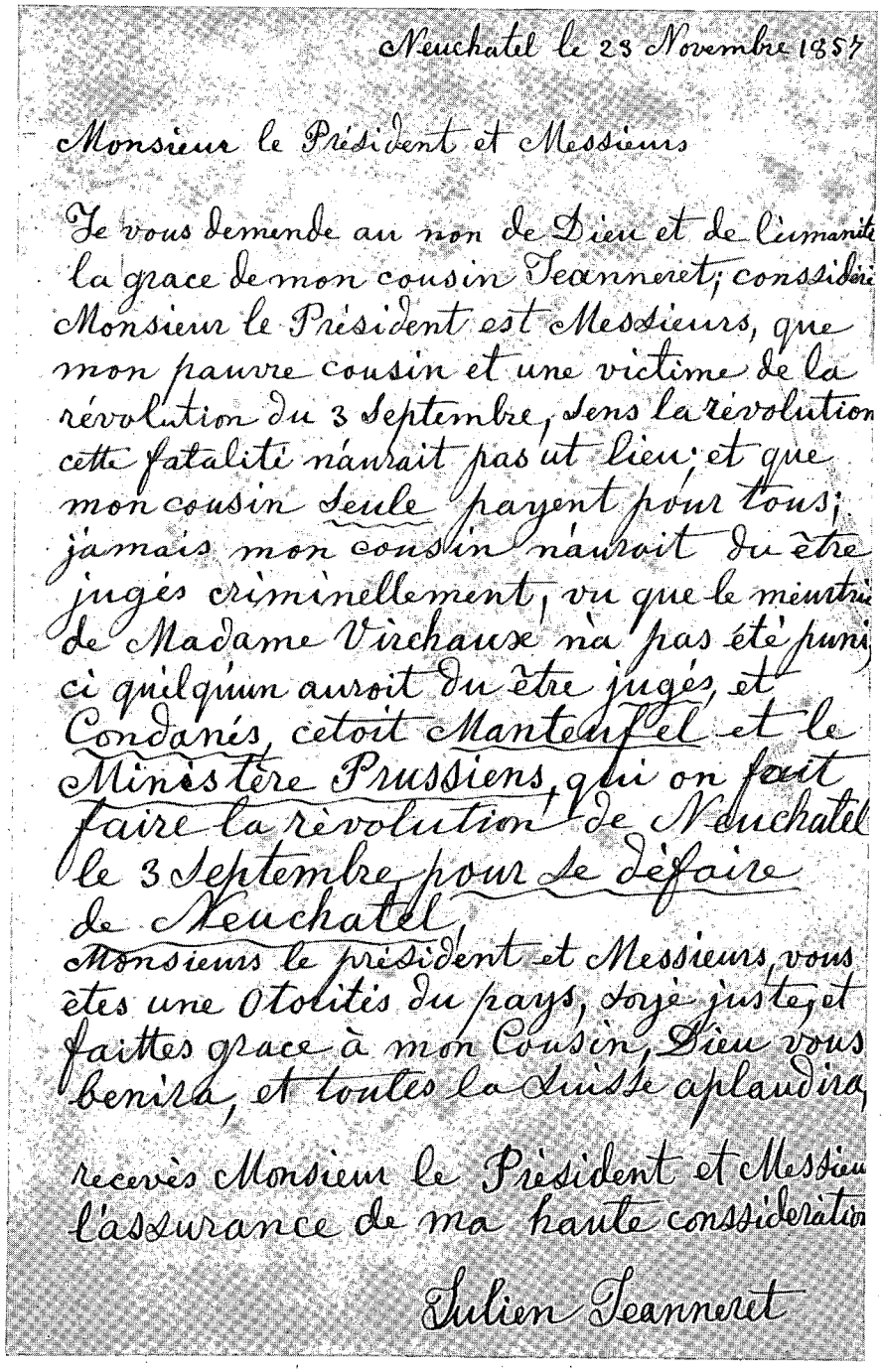

Neuchatel le 23 Novembre 1857

Monsieur le Président et Messieurs

Je vous demende au non de Dieu et de l'humanité
la grace de mon cousin Jeanneret; considéré
Monsieur le Président est Messieurs, que
mon pauvre cousin et une victime de la
révolution du 3 Septembre, sens la révolution
cette fatalité n'aurait pas ut lieu; et que
mon cousin Seule payent pour tous;
jamais mon cousin n'auroit du être
jugés criminellement, vu que le meurtre
de Madame Virchaux n'a pas été puni
ci quelqu'un auroit du être jugés, et
Condanés, c'etoit Mantedifel et le
Ministère Prussiens, qui on fait
faire la révolution de Neuchatel
le 3 Septembre pour se défaire
de Neuchatel
Monsieurs le président et Messieurs, vous
êtes une Otolités du pays, soyé juste et
faittes grace à mon Cousin, Dieu vous
benira, et toutes la Suisse aplaudira,

recevès Monsieur le Président et Messieu
l'assurance de ma haute considération

Julien Jeanneret

*Requête pour l'élargissement de Gustave Jeanneret, meurtrier royaliste de la femme Jeanne Bessert, le 3 septembre 1856, non loin des Eplatures.*

Sa condamnation suscita des commentaires jusqu'au Ministère des Affaires étrangères à Paris.

Archives J. Petitpierre. Papiers colonel Antoine Courant.

cognac pour Vital Matthey, ou d'autres liqueurs pour Ducommun, de Brot-Dessus ! Une fois de plus, des prisonniers martyrs ? — légende de Berlin ! Le commandant du Château collectionne les communications de Girard, chef militaire cantonal, qui, le 24 novembre, le félicite d'être dès lors incorporé au service fédéral, en conservant sa mission délicate à Neuchâtel. Ces féli-

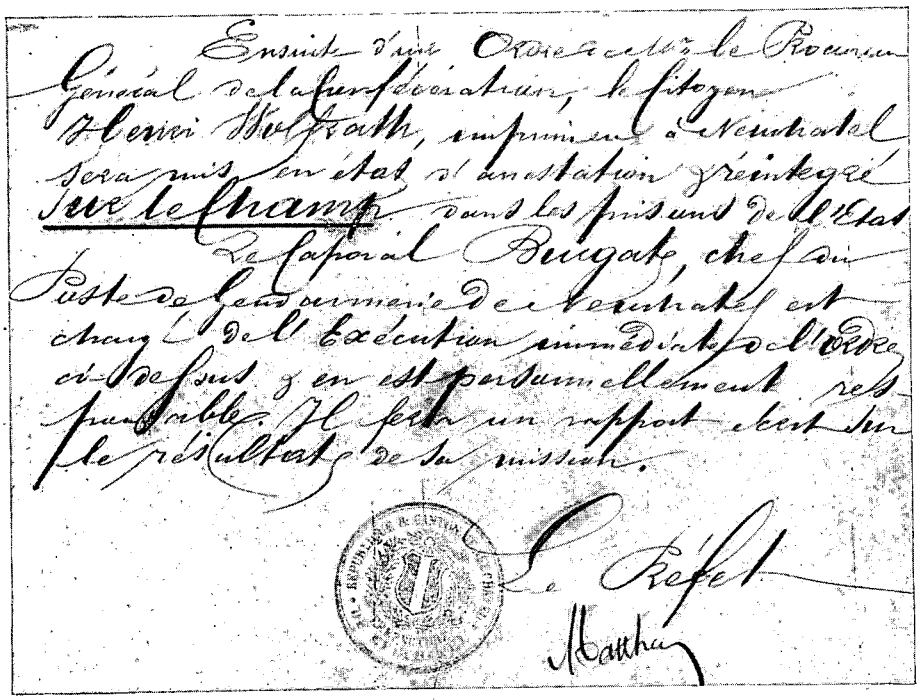

*Sur ordre du Procureur général de la Confédération, mandat de nouvelle arrestation de l'imprimeur Wolfrath, décerné par le Préfet Matthey, le 24 novembre 1856.*

Collection Bickel-Henriod.

citations à Henriod voisinent avec un avis du quartier-maître de Girard, Emile Knab, qui fixe solennellement un délai pour réclamations concernant la solde des mobilisés.

*24 novembre.* Cette correspondance et les pièces annexes sont émaillées d'une quantité de traits colorés, ou caractéristiques d'une atmosphère. Le 24 novembre, l'imprimeur Henri Wolfrath fait l'objet d'une seconde arrestation, signée de Matthey, préfet de Neuchâtel. Mandat d'appréhender est confié au caporal Burgat. On verra pourquoi cet inculpé, qui n'était point plus coupable qu'un autre, fut incarcéré une seconde fois. Comme il se produisit en prison une altercation Wolfrath-Henriod, et que ce dernier fut invité, le 15 décembre, soit trois semaines après, à remettre à ce sujet un rapport au colonel Denzler, nous apprendrons par ce rapport de quoi

il s'était agi. Voyons d'abord pourquoi M. Henri Wolfrath fut de nouveau inquiété.

Le *Musée neuchâtelois* de 1956 donne différents menus détails sur ce qu'on appela l'*affaire Wolfrath* à laquelle fit « pendant » l'*affaire Wesdehlen.* On y voit que M. Wolfrath profita à bon droit de sa liberté provisoire pour se marier. Après une fête à Cornaux (?), le 8 novembre 1856 — lit-on — le but de son voyage de noce était Wurzbourg, résidence d'une amie de la jeune épouse. Suite du récit : « Cependant à Neuchâtel, une dizaine de jours plus tard, on s'inquiéta de l'absence d'Henri Wolfrath hors du pays. Comme il n'avait pas annoncé son départ aux autorités judiciaires, celles-ci envoyèrent à l'intéressé, par l'entremise de l'avocat Jacottet, un ordre de se présenter dans la huitaine. Le 20 novembre, son défenseur lui envoya un télégramme. Le retour du couple fut précipité. »

*L'imprimeur Henri Wolfrath (1820-1897)*

Allié Laure Nicolas en novembre 1856.

Silhouette à M. Marc Wolfrath. Cliché «Patrie Neuchâteloise», tome I.

Si cette courte citation du *Musée neuchâtelois* correspond à la réalité — bien que le jeune mari soit d'abord rentré seul sans sa femme — cette revue, aux précieuses chroniques, indique que le repas de noce eut lieu à *Cornaux ;* la chose est possible, bien qu'à *La Neuveville,* en terre bernoise, il eût été plus aisé de convier quelques parents, amis ou partisans, tel le sympathique pasteur Matthieu. La Neuveville était poste de relais pour les voyageurs, poste d'observation au delà de la frontière d'un canton en état de troubles. Ayant sur ma table de travail les dix-huit documents originaux encore inconnus, inventoriés et trouvés dans les effets de l'imprimeur Wolfrath lors de sa seconde arrestation du 24 novembre, je constate que s'ils n'ont rien de compromettant, ils laissent supposer que l'on préféra prévoir cette agape de nombreux convives hors du canton. La note Wolfrath, effectivement du 8 novembre 1856, de l'Hôtel de la Couronne, à La Neuveville, acquittée par le propriétaire Grether — mentionnant essentiellement un dîner de quinze couverts, une quantité sympathique de bouteilles de bourgogne et de blanc 1854, les repas de cochers, le foin et l'avoine pour six chevaux, en marge de malagas et d'eau sucrée — atteste bien que Cornaux n'eut point tous les honneurs de cette fête. Peut-être, des proches ou des amis furent-ils du voyage des époux jusqu'à La Neuveville ? [1]

Ajoutons que le mémoire de l'hôtelier montre un ravissant paysage que j'ai fait photographier : l'auberge monumentale, « lieu de cure de rai-

[1] Le mariage civil Wolfrath-Nicolas avait été célébré à Neuchâtel le 7 novembre 1856, à l'Hôtel de Ville, devant les témoins Lucien Andrié, juge de paix au dit lieu, et Henri Nicolas, directeur de la Banque cantonale. La mère de Laure-Henriette Nicolas, la jeune épouse, originaire de Mézières (Vaud), était Octavie, née Détrey.

sins et de bains du lac » flanquée d'un perron devant lequel passe, au claquement du fouet, une berline au milieu de dames en crinolines. Pas plus que ce document-là, les dix-sept autres pièces saisies ne sont apparemment de nature à prolonger une seconde incarcération de Wolfrath. Ses papiers les plus intéressants ne sont ni l'ordre du 22 octobre de mise en liberté sous caution de Fr. 10,000.—, ni ses réserves de places dans les diligences de Zurich et de Schaffhouse, ni des quittances de dépêches télégraphiques Stuttgart-Augsburg ou Francfort-Neuchâtel, ni billets de voyage ou d'enregistrement ou télégramme Jacottet. Si des factures de déjeuners aux côtelettes bien arrosées à Zurich, d'omelettes et de fricandeaux à Schaffhouse, mettent, en revanche, l'eau à la bouche, le regard du curieux s'arrête plus volontiers, ici encore, sur les entêtes de factures d'hôtels — vieilles gravures pleines de style — ressuscitant Zurich et le Baur-au-Lac, le vieux Bienne et l'Hôtel du Jura.

Une autre pièce, lettre du 17 novembre, de Neuchâtel, de sa belle-mère, Mme Nicolas, est une mise en garde pour le jeune marié : « Votre séjour en Allemagne est suspect ; on croit que vous n'êtes pas à Wurzbourg, mais que vous vous occupez de politique et de réclamations. Le colonel Denzler s'est fait informer chez moi de l'époque de votre retour. Pourquoi ? C'est ce que nous ignorons. » Les parents de sa jeune femme, croyant à d'éventuels mouvements de troupes, le pressent de rentrer, « Mlle Petitpierre dîne avec nous. Jules a échappé heureusement à un billet de logement de 20 soldats ! ! ! » Henri Wolfrath, arrivé à Neuchâtel, commençait à écrire à sa femme, restée en Allemagne. On l'arrêta sur ces entrefaites. Il explique, dans ce début de lettre, sa descente prudente — au retour — à La Neuveville ! Le *Journal de Francfort,* paraissant en français — numéro du 21 novembre — qui se retrouva dans ses papiers, relate une longue audience accordée le 18, à Berne, par le Président de la Confédération à Sydow qui réclame la libération de tous les prisonniers ; l'article prévoit l'insuccès de cette requête, appuyée insuffisamment par l'Autriche, la Bavière et Bade ; enfin, dans ses effets, on a saisi un papier aux anciennes armes de la Principauté-Canton, enveloppant — d'après une note qui y figure au crayon — deux cents francs en or.

*25 novembre.* Le colonel Denzler — dont le bon français pèche quelque peu — enjoint au commandant de place d'organiser de nouveaux services de patrouilles, de sentinelles, de piquet et de garde à son centre de l'Hôtel de Ville. Il y aura toujours des patrouilles en circulation sur les routes de Peseux et de Serrières — en sus des postes fixes. Mlle Bovet pourra faire visite à son père trois fois par semaine. Denzler accuse réception à Henriod de l'inventaire des papiers trouvés dans les effets de M. Wolfrath. M. de Pourtalès-Sandoz va être transféré du Château au bâtiment des prisons d'Etat.

*28 novembre.* Denzler donne, à 11 heures du soir, l'ordre d'interdire momentanément toutes visites et promenades journalières ; le lendemain, il s'étonne que Mme Aimé Humbert, selon permission délivrée précédemment

par le juge fédéral, puisse voir sans autre M. de Pourtalès-Sandoz en introduisant d'autres personnes auprès de lui.

*5 décembre.* Denzler annule son interdiction absolue de visites et de promenades. Il réclame un état nominatif complet des détenus pour le procureur général Amiet ; comment se fait-il que des employés du Château

Collection Bickel-Henriod.

connaissent le mot de passe ? Henriod est prié d'inviter M. Piaget, chef du gouvernement, et M. Aimé Humbert — qui habitent le Château — à ne pas communiquer le mot de passe à autrui. Après interruption momentanée de tout contact avec l'extérieur, le major Henriod écrit à Denzler : « J'ai également informé les détenus — et leurs Madames — que les visites recommencent demain. » [1]

Une longue lettre du Président Alexis-Marie Piaget, datée du 6, est relative aux laissez-passer de couleurs différentes, puis aux consignes et à l'emploi abusif du mot de passe — secret de polichinelle — dont tous les bourgeois de la ville voudraient bénéficier.

On continue à passer le courrier au crible. Les propos injurieux sont interceptés. Une correspondance Guillebert et Andrié, pasteur à Berlin, révèle qu'une demoiselle Bovet eut l'audace d'apporter au Château une bourse aux couleurs prussiennes ! Le concierge Convert tient le contrôle des cellules et participe aux transferts des détenus. Le N° 8 est libre ! Plus

1 Les dix-sept... « Madames », qui reçoivent cet avis du major Henriod, sont : les comtesses Petitpierre de Wesdehlen, de Pourtalès-Steiger, de Pourtalès-Sandoz, de Pourtalès-Pury, puis Mesdames de Meuron, de Montmollin, H. de Rougemont, J.-L. Perret, Guillebert, Reiff, Ph.-Hri Matthey, Wolfrath, Gretillat à Coffrane, Matthey de l'Etang, Gustave Jeanneret et Mesdemoiselles Jeanneret et Bovet.

qu'un dans le 4. Où logera-t-on Jeanneret ? On fait saisir des échelles suspectes, tout près, à Bellevaux, chez M. d'Ivernois.

*7 décembre.* Selon instruction de Denzler, une lettre du major Edouard Bovet ne sera pas transmise à sa destinataire en raison de ses expressions inadmissibles. Le détenu Jean-Louis Perret, vigneron à Neuchâtel, ira rendre les derniers devoirs à sa mère « de 2 heures après-midi à 8 heures ». Pourtalès-Sandoz, qui sollicite libération sous caution, pourra, en attendant, prolonger ses promenades, « mais en compagnie d'Henriod ». Autres témoignages attestant d'une déférente politesse réciproque.

*12 décembre.* Le Président Piaget donne, en une grande page, des instructions à Henriod pour la mise en liberté provisoire et sous caution de MM. Pourtalès-Sandoz et Wolfrath. La formule de caution est aussi de la main de Piaget. Selon décision, également de la Chambre fédérale des mises en accusation, les intéressés resteront au secret chez eux et ne recevront que les visites autorisées par le colonel Denzler.

*15 décembre.* Le major Henriod — le lendemain du jour où Wolfrath eût été une seconde fois mis en liberté, en même temps que Louis de Pourtalès-Sandoz — remet au colonel Denzler, sous forme de lettre circonstanciée, le rapport demandé par la brigade, à propos de son entretien aigre-doux du 24 novembre avec l'imprimeur Wolfrath.

« Pour me conformer à ce que vous m'avez annoncé ce matin, je vous donne plus bas le détail de l'entrevue que j'ai eue le 24 novembre dernier avec M. Wolfrath, jour d'entrée de sa seconde arrestation. C'est à 11 h. 3/4 du matin que M. Wolfrath est entré aux prisons et c'est dans la soirée qu'il a demandé à me parler. Comme il y a un certain nombre de jours que cette entrevue a eu lieu, je vous transmet la chose de la manière que ma mémoire me sert pour en avoir encore le souvenir. C'est le ton avec lequel il m'a parlé qui a provoqué la réponse un peu vive que je lui ai faite. »

« Le 24 novembre, entre 5 et 6 heures du soir, entré dans la cellule de M. Wolfrath, il me causa de son arrestation d'un ton assez grave, avec l'air de vouloir me régenter comme si j'avais été son élève et à peu près en ces termes : « Je ne puis m'expliquer le sujet de ma nouvelle arrestation ; réellement, je ne comprends pas que la Suisse ose se conduire ainsi dans ce moment car... » Je l'interrompis et lui répondis d'un ton ferme : « Est-ce que vous vous imaginez (que vous vous foutez dans le blanc de l'œil) que nous autres Suisses nous avons peur des Allemands ? Nous avons pour nous le droit et la justice. D'ailleurs, je crois qu'il n'est pas à désirer qu'on en vienne aux coups ! Car vous tous, Messieurs, qui êtes ici, dans ce bâtiment, vous n'en sortiriez que les pieds froids. Après ma réponse, M. Wolfrath a parlé avec un autre ton, et tout en ayant l'air de se rétracter, parlé d'autre chose. »

« Monsieur le colonel, à toute autre personne je n'aurais donné le résultat de cette entrevue, cela a eu lieu entre nous deux. M. Wolfrath, je crois, s'est adressé à moi en toute confiance ; ma réponse a été spontanée comme doit l'être celle d'un citoyen suisse, à l'ouïe de propos inconvenants

vis-à-vis de notre chère patrie. Pour cette raison, je désire que les journaux n'en parlent pas. Agréez etc. »

Cette altercation s'explique par la compréhensible inquiétude que fit naître une seconde arrestation après une mise en liberté sous caution.

De nouveaux interrogatoires confirmèrent qu'à la charge de Wolfrath — qui s'était cependant rendu en Allemagne sans permission et muni d'un passeport de la Légation de Prusse — d'autres motifs d'accusation que ceux du début n'existaient point. Il n'avait pas comploté avec le Cabinet noir. Nulle préméditation. Si ses sympathies allaient naturellement à l'ancien régime, on ne pouvait lui reprocher que l'empressement d'avoir imprimé (et envoyé à Valangin), en sus d'un article tendancieux, les proclamations royalistes. Des propos inconsidérés Wolfrath-Henriod, il ne demeura que le compte rendu car l'assez plaisante et traditionnelle courtoisie des Prisons de Neuchâtel se manifesta derechef : le 15 décembre, Henriod, invité le dimanche 14, à faire rapport à Denzler sur l'élargissement de Pourtalès-Sandoz et Wolfrath, lui répond : « Je les ai accompagnés les deux jusque *dans leur domicile* où je leur ai dit qu'ils étaient maintenant, eux, responsables de leur promesse. » A-t-on vu, ailleurs qu'à Neuchâtel, un officier accompagner galamment des prisonniers relâchés jusque dans leur vestibule ou leur salon pour les quitter, en leur faisant une révérence ?

Cette seconde libération restait conditionnelle, tant que l'instruction n'était point annulée contre les inculpés. Après le vote des Chambres fédérales des 15 et 16 janvier 1857, l'imprimeur Wolfrath reçut l'ordre de se présenter le 22 janvier, aux Verrières suisses, à l'adjudant d'Henriod, le capitaine Flühmann, aux fins d'y recevoir un passeport pour la France. C'était — avec d'autres — le bannissement jusqu'au 26 mai 1857 ; Henri Wolfrath choisit Paris. Il aurait encore à plaider « pendant trois ans, d'une autorité à l'autre, sans trouver justice et réparation » en tentant d'obtenir une indemnité pour le sac de son imprimerie. Il avait confié, en vain, cette mission à un avocat radical bernois, influent, plusieurs fois président du Conseil des Etats, puis du Conseil national : Niklaus Niggeler. Les Chambres fédérales écartèrent définitivement ses prétentions en juillet 1860. Mais revenons à la Tour des Prisons.

*17 décembre.* Le moral des prisonniers est bon... le colonel Denzler intervient pour empêcher que — de nuit — joyeux et bienheureux, ils ne chantent et dansent ou frappent contre la porte ! Une sentinelle, s'il vous plaît, a cependant été traitée de « kaib », sans doute de *caïd* ? sorte de chef barbare, terme que le *caïd de Biskra* mit à la mode vers 1844 lors de l'occupation, en Algérie, de cette ville étrangère, par les Français ? Denzler demande, en vain, à Henriod quel est l'auteur de cette invective. Plus trop de visites à la fois ! On se passe secrètement des billets !

Le même jour, instructions de Denzler. Relâcher cinq personnages : MM. Henri de Rougemont, Ed. de Pourtalès-Pury, Auguste de Montmollin, moyennant caution de fr. 50,000.— chacun ; puis MM. Ch.-P. Sauvin et Ph. Gretillat, moyennant caution personnelle de fr. 5000.—. Ces cinq prisonniers devaient s'engager en outre à ne point sortir de leur maison,

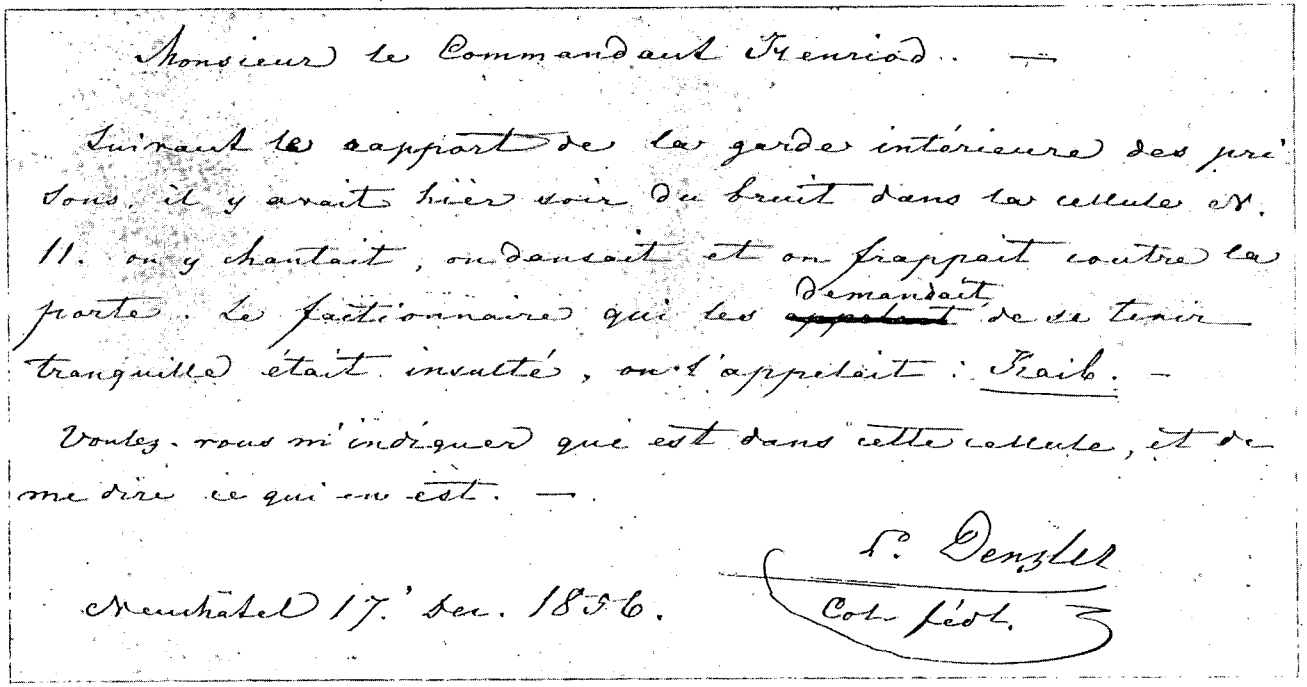

Monsieur le Commandant Henriod. —

Suivant le rapport de la garde intérieure des prisons, il y avait hier soir du bruit dans la cellule N. 11. on y chantait, on dansait et on frappait contre la porte. Le factionnaire qui les ~~appelait~~ demandait de se tenir tranquille était insulté, on l'appelait : Traître. —

Voulez-vous m'indiquer qui est dans cette cellule, et me dire ce qui en est. —.

Neuchatel 17. Dec. 1856.

L. Denzler
Col. fédt.

*Des détenus royalistes chantent, dansent dans leur cellule, et insultent les factionnaires !*

Ordre d'intervenir, du 17 décembre 1856, du colonel fédéral Denzler au commandant Henriod.

Collection Bickel-Henricd.

M. de Rougemont devant prendre domicile en ville. Rougemont et le pasteur Sauvin signent leur refus. Quant à un autre, Matthey-de-l'Etang : « il est parti tout joyeux à 4 heures du soir » !

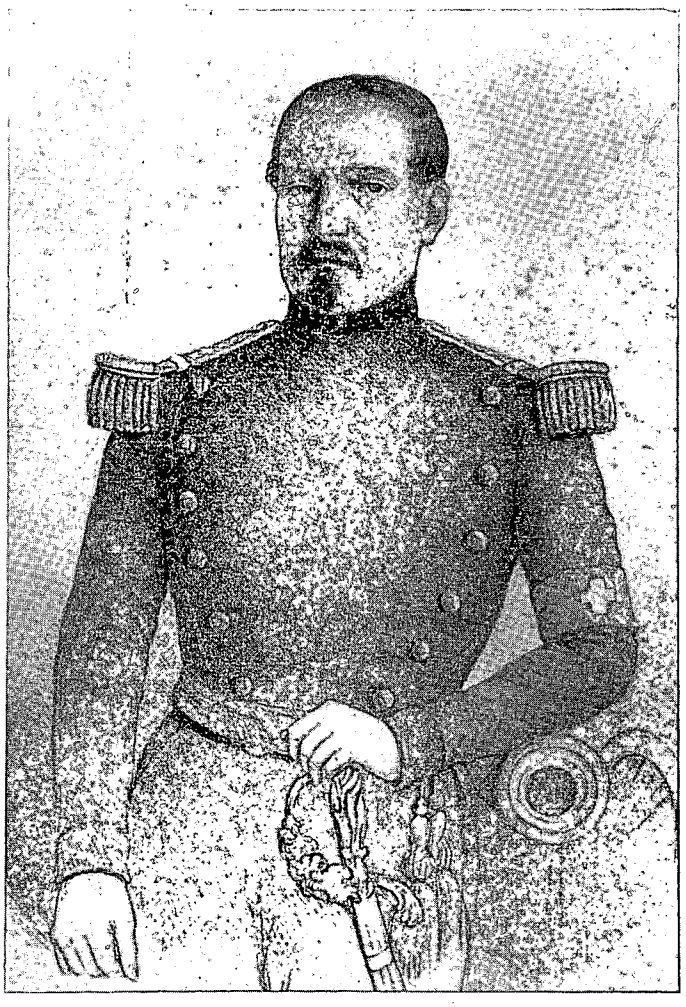

*Colonel Louis Denzler (1806-1880).*

Commandant des troupes républicaines lors de l'insurrection royaliste de Neuchâtel. Conseiller d'Etat neuchâtelois de 1859 à 1865.

Collection Bibliothèque nationale, Berne.

Le lendemain, le meurtrier de la femme Bessert, Gustave Jeanneret — qui doit être renvoyé par la Chambre criminelle des mises en accusations devant le Tribunal criminel du Canton, et qui conserve l'espoir d'échapper à cette instance — insiste mordicus pour qu'on l'autorise à faire des paillons !

Le nom de Denzler — émergeant souvent des notes relatives à ce chapitre — exige que l'on consacre quelques lignes spéciales au personnage qui le porte. Sur ordre du Conseil d'Etat neuchâtelois, il avait d'abord, par circulaire du 7 septembre, invité les préfets, les Communes et l'habitant à pourvoir au logement et au ravitaillement des troupes d'occupation. Les commandants d'unité, de leur côté, « veilleront à ce que les soldats ne fassent pas des conditions exhorbitantes aux bourgeois comme cela a déjà été le cas dans la ville de Neuchâtel ». Qui était donc Denzler, dont les ordres originaux, sur papier de l'armée fédérale, Division de l'Ouest, Brigade d'occupation du Canton, ont été conservés par le major Henriod ? Qui était celui qui, prestement, d'autre part, avait jeté sur un papier une invite à interrompre danses et chants des prisonniers ?

Originaire de Zurich, né dans cette ville en 1806, il meurt aveugle, à Genève, en 1880, à 74 ans. Compagnon d'armes du prince Louis Napoléon — futur Napoléon III — il est de la même promotion que lui au grade de capitaine. Entré à l'état-major fédéral en 1835, il commandera l'artillerie, sous Dufour, lors du Sonderbund. De 1850 à 1856, Denzler fonctionne comme instructeur en chef de l'artillerie. Entre-temps, le 9 octobre 1851, il a épousé Hilaire-Constance Bovet, veuve fortunée et ravissante d'Edouard Bovet, dit de Chine, fabricant d'horlogerie, bien connu au Val-de-Travers.

Avant l'insurrection, Denzler, agrégé Neuchâtelois, s'est fixé à Fleurier, dont il est devenu communier en 1853. Son mariage dans ce milieu va le partager entre l'armée et la vie civile, la création du chemin de fer franco-suisse ; il glisse dans la politique puisqu'il fonde *L'Indépendant*, devient député au Grand Conseil en 1856, puis Conseiller d'Etat de 1859 à 1865. De 1860 à 1864, il siège à Berne au Conseil des Etats. Il sera Commissaire des guerres de la Confédération en 1867.

Si son nom se retrouve à Paris, au Palais d'Orsay, dans la correspondance Salignac-Fénelon, l'essentiel de son rôle — en 1856 — ressort davantage des événements purement régionaux.

Denzler était de sympathie française pour deux raisons, la première, l'influence de sa femme, cent pour cent *Française*, née Meunier, de Montbenoît, dans le Doubs[1]. La seconde raison d'une propension gauloise pouvait être l'ancienne camaraderie d'armes le rapprochant de Napoléon III. Ces deux facteurs sont sans doute psychologiquement à l'origine d'une démarche de Denzler le 9 octobre 1856. Il adresse à l'empereur, absent de Paris — par l'intermédiaire de Barman, Ministre de Suisse en France — une lettre, dont le style fait songer à celui d'Aimé Humbert et que celui-ci pourrait bien avoir rédigée. On ne voit pas comment cette missive d'un personnage, en somme de second plan, eût pu fléchir l'irrascible obstination

1 Edouard Bovet de Chine, né en 1797, boudant, en 1815, la restauration mi-prussienne de Neuchâtel — installé d'abord à Londres avec ses frères — fonda avec eux, le 1er mai 1822, une association pour le commerce d'horlogerie, à Canton. Ce brillant négociant (contrairement à la tradition et au théâtre de René Dornier « Terre natale »), se maria trois fois : 1o avec une Chinoise ; 2o avec une Portugaise ; 3o avec Mlle Hilaire-Constance Meunier. C'est cette dernière qui, veuve, épousait le capitaine Denzler. « Terre natale », fantaisie voulue, n'en a pas moins beaucoup de charme.

et les insistances de la France mises à obtenir sans conditions la libération des prisonniers royalistes. Aussi bien, fallait-il s'attendre à ce qu'une réponse tardive, datée de Saint-Cloud, de quatre phrases, tout juste signée par l'empereur, soit laconique et évasive. [1]

Tandis que le major Henriod, à la fois commandant militaire du Château et du *district* de Neuchâtel, pourvoit, dans son secteur, en soldat pratique, à la diffusion des ordres et prescriptions de police nécessaires — avec le concours des chefs de sections par voie de publications au tambour et d'affiches — qu'il donne en outre ses instructions aux commandants de compagnie de Landwehr de sa circonscription et nomme des caporaux, le major fédéral Girard a relevé le chef des milices cantonales — le colonel Denzler — qui, lui, commande, en fait, toute la brigade fédérale d'occupation. Le registre qu'Henriod fait tenir, des punitions infligées aux soldats, pour de très légères fautes de service, est pour ainsi dire vierge ; à peine y trouve-t-on cinq sanctions pour de légers manquements ou retards aux appels ou rassemblements.

Une tâche ingrate — en marge de celle de la surveillance des prisons — avait été de démêler les armes et effets du matériel de corps, utilisés par les insurgés, et qui se retrouvaient ou ne se retrouvaient pas. La Commune de Cortaillod réclame la restitution de 2000 cartouches prêtées le 4 septembre aux unités de Colombier partant pour le Château. Le fait que de nombreux insurgés ont naturellement fait défaut à la mobilisation de la troupe régulière, complique la mise au clair des contrôles. En janvier 1857, il est question d'appeler le capitaine Virchaux, de Saint-Blaise, et le colonel Hofstetter, de Saint-Gall, pour réorganiser la Landwehr.

Vers la fin de décembre, des rumeurs courent sur un incident que l'on appelle *l'affaire Wesdehlen.* Une lettre de Berlin, du 23 décembre, apparemment glissée en cachette dans des journaux destinés au jeune détenu Louis de Wesdehlen, fils du comte Petitpierre, chef du Cabinet noir, est découverte par hasard par les surveillants du courrier. Elle est d'un officier prussien qui signe Schütz, mais que l'on croit être de Gélieu. On y lit entre autres ceci : « Tu te trompes, cher ami, si tu crois que nous ne ferons pas partie de l'expédition. Mon bataillon est désigné pour l'extrême avant-garde de la division d'avant-garde commandée par le prince Frédéric-Charles. »

« Grœben commande en chef ; son chef d'état-major est Reyher ; les chefs de corps sont Werder, Wussow, Bonin, Schack, Gayl. Nous serons 160.000 combattants. Je vais te dire ce qui ira, de la garde. » Il énumère quelques régiments comprenant de la Landwehr, des carabiniers, des hussards, des dragons, 48 canons de la garde, et ajoute : « Voilà l'Angleterre qui tourne et prend notre parti ! Il doit y avoir, là-dessous, quelque coup de Jarnac. Toute ma crainte, c'est que la Suisse ne cède, parce qu'alors je crains

1 M. Alfred Schnegg, archiviste de l'Etat — dans le *Musée neuchâtelois,* No de novembre-décembre 1957 — publia cette correspondance en la commentant. L'article, intitulé *Denzler et Napoléon III,* avait d'abord fait l'objet d'une lecture à la séance de la Section de Neuchâtel de la Société d'histoire, du 21 février 1957; il valut à son auteur le *Prix Kunz 1957.*

encore qu'on ne fasse des concessions relativement à la principauté. Tu ne saurais te représenter l'enthousiasme général pour notre cause. Voilà au moins le fruit de notre septembre dont nous pouvons être fiers. » [1]

« Dimanche passé, le mot d'ordre, donné par le roi, était *Basel* (!). Grœben a réuni les officiers sur la Parade Platz et nous a tenu son speech sur la guerre ; tous les visages rayonnaient, sauf ceux des régiments qui doivent rester. Barrelet est-il établi à Neuchâtel ?... », etc.

L'effet, assez sensationnel, que produisit cette lettre sous le couvert — bien qu'il parût évident qu'elle émanât d'un jeune enthousiaste fort mal renseigné en tout cas sur l'attitude de l'Angleterre — incita Mme Petitpierre de Wesdehlen à écrire au major Henriod, le 3 janvier 1857, une missive sur papier bleu de Prusse. Elle invoque une méprise de ses domestiques, qualifiant d'un peu trop naïf le procédé de transmission choisi. Elle réclame les gazettes accompagnant le papier incriminé, observant que le tout était du reste serré dans une enveloppe à son propre nom. Elle insiste pour que son fils, d'abord libéré sous caution, puis nouvellement appréhendé, ne soit point inquiété : « Je viens donc réclamer de Votre justice, Monsieur, de faire hâter son interrogatoire, sachant positivement qu'il pourra se justifier en plein. » [2]

Ce qui demeurait évident, c'est que cette lettre n'était pas pure rumeur, inventée et répandue dans le public, mais document réel dont le sérieux était discutable. Elle est révélatrice du chauvinisme des jeunes officiers servant à Berlin ; elle confirme aussi l'intention du général de Grœben — dont il sera question — de galvaniser ses troupes selon les procédés habituels.

En fermant ce chapitre *Prison*, afin de ne plus revenir en un tel lieu que pour en voir sortir tout le monde dans des circonstances précises, je note que l'état nominatif des prisonniers maintenus fin décembre 1856 n'indique plus qu'une quinzaine de personnages sous numéros matricules, considérés comme les meneurs ou principaux responsables du coup d'Etat. Si ces messieurs étaient de qualité, ce n'est plus sur la libération de six cents prisonniers que vont porter d'inextricables négociations diplomatiques, mais, moralement, sur celle avant tout d'une grande poignée de royalistes en vue. Cependant, dans la suite de cet essai, faudra-t-il entendre par *prisonniers* — dont la libération sans condition sera demandée par les puissances — les chefs ou acteurs non relaxés, ainsi que ceux élargis sous caution, soit l'ensemble des *accusés* énumérés par l'arrêt de renvoi du 15 décembre 1856 signé du président de la Chambre d'accusation fédérale, Casimir Pfyffer et de son secrétaire Labhardt.

L'*instruction* du procès, qu'il serait fastidieux de relater dans tous ses détails, exige néanmoins quelques remarques essentielles.

1 Von Werder, von Wussow et Bonin étaient trois généraux poméraniens ; le comte Schack était prussien et le général Gayl, originaire d'Oldenbourg, appartenait à une famille de barons westphaliens. Reyher : famille prussienne, anoblie en 1828.

2 On verra par la suite cette affaire expliquée dans le journal privé et inédit de l'ancien Conseiller d'Etat Armand-Fréd. de Perregaux, sous la date du 2 janvier 1857.

# VI. INSTRUCTION

*Caractère, paroles et activité d'un juge instructeur bienveillant. Duplan-Veillon et Humboldt. Conclusions du juge, du 12 novembre 1856. Rapport du procureur général du 9 décembre. Curiosités de l'enquête. Arrêt de renvoi, du 15 décembre, de la Chambre d'accusation. Nouveau rapport du procureur du 18 décembre. Liste des jurés suisses désignés par le sort pour prendre part aux Assises fédérales devant connaître du procès des insurgés. Composition de la Chambre criminelle — 22 décembre 1856.*

---

On sait qu'en vertu d'un arrêté du Conseil fédéral du 4 septembre 1856, Duplan-Veillon était désigné comme instructeur du procès des insurgés. Il est exclu de suivre pas à pas le travail et les innombrables démarches — réquisitions, perquisitions, visites domiciliaires, saisies de documents, arrestations et interrogatoires — auxquels se livra, avec beaucoup de tact, ce magistrat, alors juge de paix du Cercle de Lausanne, juge d'instruction fédéral de 1849 à 1866. Arrivé le soir du 5 septembre à Neuchâtel, il se met aussitôt à l'œuvre, Amiet, procureur général, par hasard sur place au moment de la prise d'armes, ayant déjà, par un tri préliminaire des prisonniers, facilité certaines discriminations.

Membre du barreau vaudois, fils de pasteur, Duplan-Veillon, d'une belle loyauté, fit preuve d'un clair bon sens. Aussi bien, ses paroles aux détenus prononcées en présence d'un détachement de l'armée fédérale, du président du Conseil d'Etat et des Commissaires fédéraux, eurent-elles immédiatement influence pacifique et lénifiante. Une illustration (ci-devant, page 153), le montre de dos, prononçant précisément cette première allocution à l'intérieur de la Collégiale.

Son discours parut dans le *National Suisse* du 13 septembre 1856, dans la *Relation officielle* des événements, publiée par le Conseil d'Etat, ainsi que par Ineichen dans l'*Enthousiasme de la Suisse pour la cause de Neuchâtel.* — On y trouve des phrases comme celles-ci : « Nous sommes venus pour rechercher et constater la part que chacun de vous a prise à l'insurrection, pour vous faire comprendre vos fautes. — Au lieu de vous lever pour défendre votre drapeau, vous l'avez déchiré. — L'avenir vous reste pour faire oublier de pareilles journées et pour effacer le sang que vous avez versé. Vous travaillerez, n'est-ce pas, au bonheur de notre pays,

à son bien-être, au développement de ses institutions ; vous serez prêts à verser jusqu'à la dernière goutte de votre sang pour la Confédération suisse et, après avoir été l'instrument de la guerre civile, vous aiderez la Providence à faire sortir le bien du mal. Dans ce temple où vous êtes détenus, et en présence de Dieu, vous en prenez l'engagement solennel. — Voyez en nous des Confédérés ; nous verrons en vous des frères égarés, malheureux. »

L'énorme besogne qu'avait à abattre Duplan-Veillon tout en ayant l'œil sur le régime des prisons, n'exigea point sa présence qu'à Neuchâtel, mais, à de nombreuses reprises, dans les endroits les plus divers du Canton. Au bout de ses peines — après deux mois de labeur ininterrompu — il quittait Neuchâtel le 24 octobre. En remerciant les autorités de leur accueil et des facilités qu'elles lui accordèrent, il louait l'attitude de la population tout entière, attitude digne et calme. Il écrivait notamment : « Je ne me trompais pas lorsque, au début de ma tâche, je voyais dans la majorité des insurgés des frères bien plus entraînés que coupables. » Il ajoutait : « Puisse la jeunesse de ce pays, s'efforcer de faire oublier les fautes du passé en travaillant de toutes ses forces au bien de la République ! Alors les jours de deuil s'effaceront et seront remplacés par un avenir de concorde et de bonheur. »

Duplan-Veillon, ayant rédigé son rapport à Berne, le remettait au début de novembre au procureur général Amiet. Le 5 novembre déjà, le Conseil fédéral exprime au juge instructeur sa satisfaction de la manière dont il a mené cette information délicate : « Nous vous témoignons tout particulièrement notre reconnaissance pour la promptitude et l'humanité avec lesquelles vous avez conduit cette instruction. »

L'influence qu'eut Duplan-Veillon sur le régime de la prison ne se manifesta jamais directement mais toujours, comme démontré, très courtoisement, par l'intermédiaire du major Henriod, fonctionnaire cantonal. Ne revenons point sur le tableau — tout à fait ignoré jusqu'ici — que j'ai fait de la vie des détenus ; sur ce sujet, j'ai complètement levé le voile. Cette découverte n'a rien que d'honorable pour tout le monde. Le pittoresque n'aggrave rien, et l'on ne voit guère ce qu'il y eût eu d'humiliant à ce que les détenus, comme Louis de Wesdehlen et Wolfrath, balayassent eux-mêmes leurs cellules. Le bruit en avait couru dans les journaux. Le brave colonel de Meuron ne mentionne-t-il pas volontiers : « Balayage de ma boîte » ? N'ajoute-t-il pas, avec satisfaction, « cela me donne du mouvement » ? Pourquoi eût est-ce été un déshonneur ? La *Gazette de la Croix*, à Berlin, la *Neue Preussische Zeitung*, et d'autres journaux, répandirent des nouvelles tendancieuses sur un régime de détention dont on a vu qu'aucun véritable aristocrate ne se plaignit. Les plus dignes d'entre eux, au contraire, furent libérés pleins de reconnaissance pour l'humanité et la politesse qu'on leur témoigna. — Cette page demeure définitivement tournée.

Duplan-Veillon — cela ressort de son *Rapport*, des Archives fédérales ou d'un petit dossier conservé par sa famille — ne devait point négliger le *côté politique* dominant en somme d'assez haut les aspects personnels ou circonscrits de l'enquête. Etudiant à Berlin, il a connu Alexan-

dre de Humboldt. Humboldt, en 1856, est un vieillard de 87 ans, naturaliste célèbre, jouissant de l'estime de Frédéric-Guillaume IV. L'idée vient à Duplan d'écrire à Humboldt, de Neuchâtel, le 24 septembre. Il lui demande de suggérer au roi une renonciation à ce qu'il estime être ses droits sur le pays. Il indique qu'une pareille déclaration du souverain pourrait, selon lui, être adressée au Conseil fédéral ! Comme la lettre qui suivit — de Denzler à Napoléon III — celle de Duplan-Veillon, via Berlin, n'avait aucune chance d'aboutir. Au lieu d'être écrite à titre strictement *privé*, elle était signée : Duplan-Veillon, *juge fédéral*. Au titre de *juge fédéral*, ce magistrat n'avait point qualité pour faire semblable démarche ; même confidentielle, cette tentative était d'avance vouée à l'insuccès ; le pire est que certains journaux suisses, mal renseignés, attribuèrent à tort cette initiative au Conseil fédéral ! Le *Journal de Genève*, le *Bund*, la *Gazette de Lausanne* et le *National Suisse* déclenchèrent autour de Duplan-Veillon, par ailleurs plein de bonnes intentions, une polémique faisant ressortir qu'il avait manqué l'occasion de se tenir coi. Il dut s'expliquer dans la presse ; l'affaire fit du bruit et n'eut pas de suite ; si l'on ne comprit guère ce geste discutable, personne ne lui en voulut. Son mérite, celui d'excellent juge d'instruction, nous ramène maintenant à la procédure, à son mémoire définitif présenté à Berne.

*Charles Duplan-Veillon (1813-1890).*

Juge d'instruction fédéral à Neuchâtel, en 1856. Plus tard, Procureur général de la Confédération et Conseiller national.

Collection : Bibliothèque nationale, Berne.

Les conclusions définitives de Duplan-Veillon, du 12 novembre, accompagnées d'une collection de verbaux d'interrogatoires, d'aveux dont il avait été pris acte, d'une volumineuse collection de documents probants et d'une abondante correspondance significative, mirent instantanément

le procureur général de la Confédération à même de rédiger son propre *Rapport à la Chambre d'accusation.*

Ce rapport — du 9 décembre — d'Amiet, à la Chambre d'accusation du Haut Tribunal fédéral, annonce l'enquête instruite. S'il se borne, conformément à l'article 30 de la loi sur la procédure pénale fédérale du 27 août 1851, à transmettre des conclusions motivées sur chacun des inculpés, il établit, dans ce but, différentes catégories de prévenus.

Quatre-vingt-deux personnages dont les charges et délits sont minutieusement énumérés, restent inculpés ; c'est la première catégorie — dont 27, puis 22, puis 15 seulement seront encore incarcérés — alors que les autres seront mis en liberté provisoire. Une seconde catégorie est formée de 562 autres personnes, compromises comme sous-officiers, soldats ou civils, pour avoir exécuté les ordres des chefs insurgés. Ces 562 hommes sont donc en liberté depuis longtemps, beaucoup depuis les premières semaines de septembre ; ce sont ceux qui ont été entraînés, fanatisés ou trompés ; il y eut, au total, plus de 600 personnes entendues par le juge d'instruction ; quelques centaines de fuyards — et la plupart des 134 citoyens royalistes dénoncés par les détenus de la Collégiale — ont échappé, malgré cela, à tout interrogatoire. On devine déjà qu'une grande partie de cette cohorte de centaines de personnes — inculpées pour la forme — échappera à toute sanction. Le rapport traite distinctement le cas de Gustave Jeanneret, meurtrier de la femme Bessert — l'homme aux paillons ! — âgé de 25 ans, pivoteur à La Chaux-du-Milieu, renvoyé, pour son crime de *droit commun,* devant l'autorité *cantonale* compétente ; l'instruction de son cas suivit dès lors une voie séparée qui entraîna une peine — mais aussi la commisération effective de l'Etat à l'endroit des enfants de la victime.

Amiet incorpore, dans la liste des 82 prévenus, plusieurs inculpés contre lesquels le juge d'instruction proposait de ne pas sévir. Il s'agit d'Armand-Fréd. de Perregaux, de Frédéric de Chambrier, chancelier de la principauté, d'Eugène Courvoisier, imprimeur au Locle d'une proclamation insurrectionnelle, et de Charles-Frédéric de Perrot, président du Conseil administratif de Neuchâtel, quatre personnages qui, sans s'être armés, avaient à leur manière servi les insurgés. Quant au comte Henri de Pourtalès-Gorgier, proposé pour mise en accusation par le juge, il est libéré de toute inculpation par le procureur ; le fait que l'on a trouvé quelques proclamations dans sa voiture est insignifiant ; la preuve n'est pas rapportée qu'il en ait répandu ou voulu répandre ; il n'y eut de sa part ni *dol,* ni *tentative,* encore moins délit *consommé.*

Comme le *rapport* d'Amiet fut aussitôt imprimé et qu'il servit de base à *l'arrêt de renvoi* du 15 décembre de la Chambre d'accusation faisant définitivement de certains *prévenus* énumérés des *accusés,* il convient de relever brièvement l'essentiel du dit rapport.

Les 82 personnages visés sont : 1. Le comte Ch.-Fréd. de Pourtalès-de Steiger, 57 ans, de Neuchâtel, à Muri près de Berne, détenu. — 2. Henri-Fréd. de Meuron-Terrisse, 54 ans, lieut.-colonel, de Neuchâtel, détenu. — 3. Le comte George-Fréd. Petitpierre de Wesdehlen, 65 ans, à Neuchâtel, détenu. — 4. Le comte Ls-Aug. de Pourtalès-de Sandoz, 60 ans, à Neu-

châtel. — 5. Le capitaine J.-L. Boscawen Ibbetson, 57 ans, Anglais, de Londres, détenu. — 6. Bernard de Gélieu, 28 ans, lieutenant au service de Prusse, en fuite. — 7. Ls-Auguste Humbert, 45 ans, ancien justicier à La Sagne, en fuite. — 8. Ch.-Aug. Jeanneret, 69 ans, notaire au Locle, détenu. — 9. Ph.-Henri Matthey-Doret, 59 ans, ancien maire, La Brévine, en fuite. — 10. J.-Alphonse Guillebert, 64 ans, ancien professeur et ministre à Neuchâtel, détenu. — 11. Hri-Aug. Perret-Gentil, 59 ans, ancien professeur et ministre à Neuchâtel, détenu. — 12. Paul-François Matthieu, 52 ans, de Neuchâtel, suffragant à La Neuveville. — 13. Auguste de Montmollin, 48 ans, propriétaire, Neuchâtel et Borcarderie. — 14. René-Alfred-Henri Wolfrath, 36 ans, imprimeur à Neuchâtel. — 15. Constant Comtesse, 51 ans, capitaine, La Borcarderie, en fuite. — 16. Louis-Fréd. Petitpierre de Wesdehlen, 23 ans, fils du N° 3, référendaire au tribunal de Berlin. — 17. Ch.-Fréd. Sauvin, 36 ans, pasteur à Neuchâtel. — 18. Eugène-Henri de Meuron, 28 ans, fils du N° 2, de et à Neuchâtel. — 19. Capitaine Jean-Louis Reiff, 58 ans, épicier, à Neuchâtel, détenu. — 20. Capitaine Hri-Louis Yersin, 59 ans, horloger à La Brévine. — 21. Edouard de Pourtalès-Pury, 54 ans, rentier à Neuchâtel. — 22. Henri-Denys-François de Rougemont, 45 ans, rentier à Saint-Aubin. — 23. Armand-Fréd. de Perregaux, 66 ans, ancien Conseiller d'Etat, Neuchâtel. — 24. Frédéric de Perregaux, fils, 25 ans, étudiant en droit à Neuchâtel. — 25. Alphonse de Pury-Péters, 45 ans, rentier à Hauterive. — 26. Le comte Henri de Pourtalès-Gorgier, 41 ans, Gorgier, sera disculpé. — 27. Louis-Fréd. de Marval, 58 ans, propriétaire à Voëns, près Saint-Blaise. — 28. Ferdinand-Henri Gagnebin, 40 ans, pasteur, à Neuchâtel. — 29. Frédéric de Chambrier, 39 ans, de et à Neuchâtel. — 30. Louis Châtelain, 50 ans, architecte, Neuchâtel, en fuite. — 31. Gustave de Pury-Perrot, 36 ans, ingénieur, Neuchâtel, en fuite. — 32. Daniel Grisel, ancien sergent-major pensionné par la Prusse, Travers, en fuite. — 33. Georges-Aug. Matile, 50 ans, ancien professeur de droit, La Sagne, en fuite. — 34. Fréd-Henri Racle, 48 ans, maître d'armes, Neuchâtel, en fuite. — 35. Capitaine Henri Jeanneret, 38 ans, négociant à La Brévine, en fuite. — 36. Lieutenant Adolphe Buchenel, 36 ans, agriculteur à Fontaines, en fuite. — 37. Jules-Henri Sagne, sellier au Locle, en fuite, pas d'âge indiqué. — 38. Lucien Sandoz, 31 ans, fabricant d'horlogerie au Locle. — 39. Sous-lieutenant de carabiniers Ulysse-Henri Roulet, 42 ans, fabricant d'horlogerie au Locle. — 40. Lieutenant Julien Magnin, 35 ans, de Coffrane, domicilié au Locle. — 41. Chs-Fréd. Jacottet, 32 ans, fabricant d'horlogerie au Locle. — 42. Le capitaine d'artillerie Ed.-Henri Breguet, 61 ans, de et à Neuchâtel. — 43. Capitaine Constant Monard, 50 ans, horloger aux Ponts. — 44. Capitaine Albert Matile, 42 ans, de La Sagne, horloger au Locle. — 45. Sergent-major de carabiniers Sylvain Thiébaud, 38 ans, pierriste, de Brot et des Ponts, au Locle. — 46. Aimé-Hri Cuche, 32 ans, horloger au Pâquier. — 47. Louis Gabus, 33 ans, horloger, du et au Locle. — 48. Fréd. Jeanneret-Robert, 41 ans, horloger, des et aux Ponts. — 49. Henri Perrenoud, 62 ans, négociant au Locle. — 50. Capitaine Chs-Fréd. Robert-Grandpierre, 66 ans, horloger au Locle. — 51. Adolphe Jacot, 28 ans, horloger du Locle, à La Sagne. — 52. François-

Louis Favarger, 47 ans, notaire, de Neuchâtel, au Locle. — 53. Major Edouard Bovet, 62 ans, à Neuchâtel, détenu. — 54. Frédéric Jeanjaquet, 48 ans, négociant à Neuchâtel. — 55. Abram l'Epée, 71 ans, ancien justicier, de et à Villiers. — 56. Capitaine Philippe Gretillat, 48 ans, de et à Coffrane. — 57. Numa Descombes, 21 ans, horloger, du et au Locle. — 58. Philippe Jeanneret, 64 ans, président du Conseil municipal des Eplatures. — 59. Jules-Adamir Huguenin, 54 ans, horloger domicilié aux Ponts. — 60. Henri Gretillat, 56 ans, agriculteur ; ancien justicier; membre du Grand Conseil, de et à Coffrane, détenu. — 61. Charles-Aug. Matthey-de-l'Etang, 41 ans, membre du Grand Conseil, à La Brévine. — 62. Jean-Louis Perret, 36 ans, vigneron, de et à Neuchâtel, détenu. — 63. James Huguenin, fils de Fréd.-Guillaume, notaire à La Brévine. — 64. Constant Matthey-Doret, 45 ans, mécanicien à Bémont. — 65. Edouard-François Mercier, 37 ans, avocat, de Neuchâtel, domicilié au Locle. — 66. Aimé-Louis Bovet-Sacc, ancien négociant à Areuse. — 67. Isaac-Henri Perret-Jeanneret, 62 ans, pendulier, au Locle. — 68. Jules-Fréd. Perrin-Robert, 46 ans, horloger, aux Ponts. — 69. James Robert-Nicoud, 31 ans, horloger au Locle. — 70. Philippe Reinbold, naturalisé neuchâtelois, horloger au Locle. — 71. François-Louis Jeannet, 63 ans, peintre en cadrans, aux Ponts. — 72. Aug.-Sylvain Matthey-de-l'Endroit, 31 ans, du Locle, agriculteur à La Brévine. — 73. Frédéric Montandon, fils de Pierre-Fréd., 56 ans, du Locle, horloger à La Chaux-du-Milieu. — 74. Louis-Théophile Prince, fils d'Elie, négociant, ancien officier, à Neuchâtel. — 75. Augustin Perret, 37 ans, horloger à La Sagne. — 76. Louis-Constant Vuille, 45 ans, horloger de La Sagne, domi-

*Jacob Amiet (1817-1883).*

Procureur général de la Confédération en 1856. Colonel fédéral, juriste soleurois, historien et poète.

Collection de la Bibliothèque centrale, Soleure.

cilié à Miéville. — 77. Félix-Henri Vuille-Bille, ancien justicier, à La Sagne. — 78. Eugène Courvoisier, 51 ans, imprimeur, du et au Locle. — 79. Justin Grisel, 33 ans, régent, de Travers, domicilié aux Ponts. — 80. Emile-Auguste Grether, 27 ans, Conseiller communal, La Brévine. — 81. Major Auguste-Henri Junod, 59 ans, rentier, de et à Neuchâtel. — 82. Charles-Frédéric de Perrot, 36 ans, avocat, ancien président du Conseil administratif de Neuchâtel.

Il se trouva donc qu'au vu du rapport de Duplan-Veillon, les Nos 23, 29, 78 et 82 n'étaient point visés, mais que le procureur-général décida, normalement de son chef, de les ajouter à la liste principale des accusés tout en excluant Pourtalès-Gorgier.

Bien entendu, un dossier distinct, par prévenu, fut soigneusement constitué, d'où ressortaient les preuves souvent très différentes des infractions commises pour chacun dans sa sphère. Tous étaient cependant ensemble accusés, comme auteurs ou complices, d'avoir tenté de mettre une partie du territoire de la Confédération suisse au pouvoir ou dans la dépendance d'une puissance étrangère, d'avoir cherché à détacher un Canton, d'avoir engagé des puissances étrangères à s'immiscer dans les affaires intérieures de la Suisse d'une manière dangereuse pour elle ; ce délit était prévu par l'article 37 du Code pénal fédéral.

Une autre prévention d'ordre général consistait en un délit, évidemment flagrant, d'avoir participé à une entreprise de renversement, de vive force, de la Constitution fédérale dans un de ses principes fondamentaux, savoir : l'exercice des droits politiques d'après les formes républicaines (articles 4, 5 et 6, etc., de la dite Constitution — et 45 du Code pénal fédéral) ; on avait projeté en même temps de renverser la Constitution républicaine d'un Canton, garantie par la Confédération.

Les *considérants* de la Chambre d'accusation rappellent l'intervention armée de la Confédération (art. 52 Code pénal fédéral), les troubles crimes et délits politiques qualifiés (art. 73 litt. d, du dit code) — puis enfin l'impossibilité matérielle de renvoyer des centaines de prévenus devant les Assises ! Cette impossibilité eut pour conséquence de maintenir *en suspens* de nombreux cas éventuels de mise en accusation ! C'était une mesure à laquelle — à vrai dire — ne correspondait aucun article du code ! Débordée, l'autorité recourait, sans précédent, à un habile mais illégal expédient laissant la porte ouverte à de nouvelles accusations problématiques. Les prévenus en fuite devaient être cités à comparaître à terme fixe par voie édictale, selon article 131 des prescriptions de procédure. Tous étaient renvoyés à comparaître devant les *Assises fédérales du premier arrondissement devant se réunir à Neuchâtel.*

On ne m'en voudra point de ne pas insister sur le détail des griefs reprochés à chaque accusé, énoncés même de façon succincte par le rapport d'Amiet qui, à lui seul, comprend 111 pages.[1] Ce rapport, maintes fois

[1] *Jacob Amiet* (1817-1883), Soleurois, était avocat en 1848, Grand Conseiller en 1851, procureur général de la Confédération en 1852, colonel en 1873. Il fut bon juriste, historien, numismate, et même poète. C'est l'auteur d'un ouvrage anonyme sur la guerre du Sonderbund, paru en 1848 à Soleure. Ce personnage assez considérable est mentionné dans le *Journal* privé d'Armand de Perregaux, dont je ferai quelques extraits, sous la

publié, me dispense d'une compilation inutile. Il consacre 14 pages à Pourtalès-Mettlen, une dizaine de pages au chef du Cabinet noir, Petitpierre de Wesdehlen, huit pages à Guillebert, une douzaine à Henri-Auguste Perret-Gentil, ancien professeur de théologie. Ce dernier expliqua que le terme de Cabinet noir était *sobriquet* inventé après 1848, que le mouvement insurrectionnel avait surgi comme un *champignon* ! Sa volumineuse correspondance avec Sydow et de nombreux partisans atteste du caractère bilieux de cet homme qui avait réuni une importante collection de pièces politiques de son cru — poésies et écrits, saisis à son insu à son domicile. Déjà, après 1848, il léguait au président du Conseil d'Etat une chaîne et une potence ! On trouva dans son cabinet un papier de son écriture :

La République n'eut pour amis
Que les scélérats du pays,
Aussi peut-on en conscience,
Tous les conduire à la potence !

Les agendas de ce royaliste étonnant donnaient des indications sur l'activité du Cabinet noir et les surnoms des amis. Son propre surnom était *L'Etoile* ! Wesdehlen était *Del* ou *Dellius*. Perregaux était *Le Bouillant*. *Edomar* répondait au nom de Rougemont. *Fritz* ou *Le Général* était Frédéric de Chambrier. Il y avait aussi un *Caïus*, un *Isaac*, un *Papa*, un *Xandi*. Par *Moab*, l'on entendait La Chaux-de-Fonds, le Conseil d'Etat était *la Meute* ! le Grand Conseil *la Bande* ! Quant à *la Sibérie*, c'était — on le devine aisément — La Brévine ! Au milieu de toutes ces énigmes, on apprend la découverte de drapeaux prussiens chez Gagnebin. Le capitaine Ibbetson, lit-on, ne participa au mouvement que comme *chef militaire*. Il commanda notamment, à Peseux, le feu contre les carabiniers.

Cette parenthèse, faisant allusion au hasard à quelques pièces de l'enquête — et qui nous ramène au capitaine Ibbetson — ne doit point faire oublier *l'arrêt de renvoi* du 15 décembre 1856, signé du Président de la Chambre d'accusation, Pfyffer, Chambre composée de trois juges : son président et deux juges fédéraux, J. Blumer, de Glaris, et J. Castoldi, de Genève. Cet arrêt clarifiait la situation en ce sens qu'il retenait en premier lieu 66 accusés désignés. Chs-Fréd. de Perrot, exculpé par le juge d'instruction, inculpé par le procureur, était à nouveau exculpé par la Chambre. Le Conseil administratif qu'il présidait en ville, et qui siégea en permanence durant le putsch, avait accédé à certaines réquisitions des insurgés *pour éviter le tumulte*. D'autres réquisitions avaient été refusées. Perrot, qui fut en conférence avec les Commissaires fédéraux, signa, en effet par la force des choses — au profit des insurgés — des bons de 25 livres de fromage et de 100 bouteilles de vin. La Chambre ne retint cependant aucune intention délictueuse à sa charge. Elle exculpa M. de Perrot avec M. de Pourtalès-Gorgier.

L'arrêt de renvoi *suspendait* en outre la poursuite contre 14 prévenus — considérés comme secondaires sur la liste des 82 — jusqu'au

désignation amusante d'*Amiette*. En Suisse alémanique et même à Neuchâtel, le *t* d'Amie*t* se prononçait.

moment où jugement serait rendu sur les 66 principaux accusés. Parmi ces 14 poursuites suspendues, figurent celles d'Armand de Perregaux, de Breguet, Monard, Favarger, Jeanjaquet, Mercier, Bovet-Sacc et Courvoisier. L'arrêt spécifie que les accusés encore en prison — quelque 22 personnages naturellement en tête de liste — y resteront jusqu'à nouvel avis.

Ces dispositions de la Chambre fédérale d'accusation — du 15 décembre 1856 — obligent le procureur général de la Confédération Amiet à rédiger — le 18 décembre suivant — un nouvel acte formel d'accusation visant les 66 principaux accusés. Quand les Assises siégeront-elles à Neuchâtel ? De quels juges et jurés seront-elles composées ?

Il n'est pas sans intérêt de repérer les noms des jurés et ceux des membres de la Chambre criminelle composant les Assises fédérales devant connaître d'un procès retentissant, instruit avec la plus stricte minutie. N'ayant retrouvé nulle part en Suisse cet état nominatif, qui sans doute y existe cependant, c'est d'Angleterre, de la famille du capitaine Ibbetson, qu'il m'est parvenu. Ce document, en exemplaire multigraphié, est daté de Neuchâtel, le 22 décembre 1856. Méritant d'être une fois publié, il indique quels étaient les 54 jurés suisses, de langue française, désignés par le sort, vaudois, genevois, valaisans, fribourgeois, jurassiens et neuchâtelois. Le hasard a porté sur les ressortissants des localités les plus variées.

## LISTE DES JURÉS DÉSIGNÉS PAR LE SORT

*Cuénod,* Jules, ancien syndic, à Vevey (Vaud) ; *Bataillard,* Henri, ancien syndic, à Romanel (Vaud) ; *Clément,* Louis, Genève (rive gauche) ; *Delacoste,* Adrien, à Monthey (Valais) ; *Richard,* Pre François, Genève (rive gauche) ; *Corboz,* Isaac, assesseur à Epesses (Vaud) ; *Limat,* Julien, à Cormagens (Fribourg) ; *Klentschy,* Louis, graveur à La Chaux-de-Fonds (Neuchâtel) ; *Bujard,* François, aubergiste à Lutry (Vaud) ; *Besse,* président à Bagnes (Valais) ; *Moret,* Victor, à Bourg-St-Pierre (Valais) ; *Vaucher-Guédin,* à Genève ; *Bron,* Charles, à Corban (Berne) ; *Ruchonnet,* François, lieutenant, Rivaz (Vaud) ; *Jaccard,* Louis, syndic à Sainte-Croix (Vaud) ; *Audemars,* François, député au Brassus (Vaud) ; *Defayes,* Joseph, à Leytron (Valais) ; *Ribet,* Jean fils, à Lucens (Vaud) ; *Perret,* Célestin, rentier, Chaux-de-Fonds (Neuchâtel) ; *Déchenaux,* Antonin, propriétaire à Ursy (Fribourg) ; *Rollinet,* Pierre-Joseph, capitaine à Eissy (Fribourg) ; *Dester,* Docteur à Châtel-St-Denis (Fribourg) ; *Dubauloz,* François, syndic à Sullens (Vaud) ; *Grand,* Joseph, boulanger, à Semsales (Fribourg) ; *Mamie,* Pierre-Joseph, rentier, à Alle (Berne) ; *Novel,* député, rive gauche (Genève) ; *Paillard,* Eugène, négt, Ste-Croix (Vaud) ; *Guilloud,* Jules, capitaine à Champagne (Vaud) ; *Debonneville,* Victor, notaire à Gimel (Vaud) ; *Grandjean,* David-Fréd., secrétaire, à Juriens (Vaud) ; *Fleury,* Jean-Joseph, aubergiste, à Vermes (Berne) ; *Monney,* Pierre, Juge-de-Paix à Cournillens (Fribourg) ; *Rosselet,* Jules, horloger à Sonceboz (Berne) ; *Loutz,* Frédc, imprimeur à Neuchâtel ; *Duboule,* député, rive gauche (Genève) ; *Favey,* Georges-Louis, notaire, à Pompaples (Vaud) ; *Notz,* Fritz, aubergiste, à

Marnand (Vaud) ; *Marquis,* Alexandre, maire, à Fontenais (Berne) ; *Houriet,* Ami-Louis, rentier, à Tramelan (Berne) ; *Vaney,* Jean, député, à Cugy (Vaud) ; *Vuffray,* Louis, Greffier, à Vufflens (Vaud) ; *Dupraz,* député, rive gauche (Genève) ; *Ansermoz,* Jean-Pierre, notaire à Bex (Vaud); *Monney,* Jean, agriculteur, à Corpataux (Fribourg) ; *Bonjour,* Alexandre, notaire au Landeron (Neuchâtel) ; *Jaquier,* Auguste, capitaine à Bonvillars (Vaud) ; *Donzel,* Henri, négt, à Orvin (Berne) ; *Gigon,* Jean-Pierre, boulanger, à Chevenez (Berne) ; *Paschoud,* Louis, major, à Echallens (Vaud) ; *Chappuis,* Joseph, agriculteur, à Magnedens (Fribourg) ; *Vuilleumier,* Tobie, juge, à Tramelan (Berne) ; *Bolomey,* Henri, lieutenant, à Lutry (Vaud) ; *Hoffmann,* Docteur, Lausanne (Vaud) ; *Besson,* François, député à Vuarrengel (Vaud).

Sur cette liste de 54 jurés, les accusés réunis avaient le droit d'un commun accord d'éliminer — sans motifs — 20 d'entre eux dans les 14 jours suivant le 22 décembre. Si ce droit n'était point exercé, le sort en excluerait 14.

La Chambre criminelle était composée de Messieurs François-Gaspard Zen Ruffinen, président, juge fédéral, d'une famille de Loèche, dont plusieurs membres marquèrent dans les annales valaisannes, soit comme châtelains ou dans le clergé, soit comme magistrats ou députés à la Diète.

Autres membres de la Chambre criminelle : les deux juges fédéraux Nicolas Glasson, de Fribourg, et Théophile Jaeger, de Brugg. En revanche, Messieurs E. Gutzwiller, d'Arlesheim, S. Lack, de Soleure et A. O. Aeppli, de Saint-Gall, fonctionneraient comme juges suppléants. Une récusation des juges par les accusés pouvait être admise en conformité de l'art. 57 de la Loi fédérale sur l'Organisation judiciaire. Jules Martin, de Vevey, procureur d'arrondissement, remplirait les fonctions du Ministère public près le Tribunal Criminel. Le jour des débats serait annoncé ultérieurement.

D'après le journal cité plus haut, du colonel de Meuron, c'est ce dernier qui préside, entre Noël et Nouvel-An, à la réunion — en présence de plusieurs avocats — des accusés groupés pour les mesures à prendre en commun ou individuellement, en vue des Assises. Divers avocats avaient eu déjà, à plusieurs reprises, des entretiens avec leurs clients. L'avocat Lambelet était consulté par Pourtalès-Mettlen. Le 1er janvier 1857, sept avocats des détenus politiques sont introduits à la prison : Chaix d'Est Ange, de Miéville, Koch, Wavre, Lardy, Jacottet et Michaud. Le colonel Denzler, s'adressant au major Henriod, le 3 janvier, ordonne de sa main : « Les heures pendant lesquelles Messieurs les avocats défenseurs des prisonniers peuvent entrer aux prisons et conférer avec leurs clients sont fixées comme suit : chaque jour, excepté le dimanche, de 9 à 11 heures avant midi, et de 2 à 4 heures après-midi. » Selon directives du greffier de la Cour Criminelle Régamez, Messieurs de Meuron et Guillebert reçoivent, le 7 janvier, quatre avocats, tandis que Lardy obtient que son client, Ibbetson — le 15 janvier suivant — puisse aller faire visite au Château de Beauregard à ses beaux-parents (qu'il dit ne pas avoir vus depuis quatre ans) M. et Mme de Sandoz-Rollin, prétendus nonagénaires ! Nouvelle gentillesse de surprenantes prisons ?

Effervescence, agitation, inquiétude, angoisse, régnaient autour d'un procès pouvant entraîner d'assez graves condamnations, bien que l'accusateur public eût eu soin d'éviter d'invoquer des dispositions répressives plus draconiennes. On s'énervait comme un nuage de moucherons s'agite de nuit autour d'une lampe de réverbère.

Mais cette crainte, toute localisée, n'était qu'un pâle reflet d'angoisses causées en Europe par de simultanées et incohérentes négociations diplomatiques.

# VII. INTERVENTIONS

*Faiblesse de la Prusse. Un village de Bessarabie et Neuchâtel, éléments simultanés de brouilles européennes. Démarches synchronisées de Berlin. Echanges de vues entre roi et empereur. Position prise par la Confédération helvétique. Action du vicomte Palmerston. Tactique modifiée des revendications prussiennes. Le ministre des finances de Prusse refuse les crédits même pour une mobilisation partielle contre Neuchâtel. Première intervention de Napoléon III. Réponse de Berne et refus d'amnistie. Rôle de Clarendon et Cowley. Suggestion française d'une conférence diplomatique. François-Joseph écrit à Frédéric-Guillaume IV. Réponse de la reine Victoria au roi de Prusse. Commentaires espagnols. Digressions juridiques de Salignac-Fénelon et instructions de Walewski. Pourquoi la Prusse n'a-t-elle pas fortifié Neuchâtel en 1815 ? Lettre de Napoléon au général Dufour, du 24 octobre 1856. Polémiques de presse. Le Conseil fédéral ne cède point aux menaces amorcées d'un chantage. Ambiance des séances de la Diète germanique. Assurances écrites exigées par Berne. Démonstration militaire et non guerre, confirmée par les Espagnols. Le prince Albert au baron de Stockmar. Confidences de Napoléon à Cowley du 8 novembre 1856. Visite de Dufour à Saint-Cloud le 13 novembre ; insuccès. Propos maladroits de Walewski à Dufour. Napoléon « froissé ».*

---

A la fin du chapitre *Action,* ont été notées déjà quelques observations préliminaires relatives à l'effet produit en septembre par le grand événement neuchâtelois du début du mois. En complétant ces observations pour ces trente jours, il conviendrait de décrire *clairement* — sorte de gageure — une suite de faits, de négociations et d'intrigues diplomatiques, objets d'un imbroglio d'une obscurité privée de toute aurore boréale ! Entrent dans cette relation, de nombreux et curieux impondérables qui marqueront, les mois suivants, l'isolement de la Prusse, son appui demandé à Paris, deux premières interventions de Napoléon III, d'autres tentatives de médiation, une troisième intervention de l'empereur des Français, un effort diplomatique général. Après de fréquentes intrigues de coulisse, après une rupture prusso-suisse qui, dès le début de septembre, eût dû être immédiatement une rupture Suisse-Prusse, suivront un chantage à la guerre, toujours de plus en plus manifeste, les mobilisations, une quatrième intervention de Napoléon III, enfin le Congrès de Paris ! Mais l'on ne saurait décrire sèchement

les péripéties d'un tel engrenage de faits et gestes. Il convient de ne point les énumérer dans une monotone grisaille sans montrer le jeu des susceptibilités.

Ces personnages ont vécu en chair et en os, dans leur rôle : Conseillers fédéraux, souverains, ministres, ambassadeurs des puissances, plénipotentiaires suisses, généraux ou magistrats. Cette crise, dont les Neuchâtelois souffrirent dans leur âme, dans leur corps et dans leur sang, acquit une européenne importance. S'insérant entre la guerre de Crimée et la guerre d'Italie, elle fut pomme de discorde psychologiquement plus intéressante à étudier du point de vue des traditionnels et endémiques tiraillements européens, que pour le danger réel d'une conflagration.

A Paris, l'*Annuaire des Deux Mondes,* relatant les ennuis de la Prusse, notait que l'insurrection de Neuchâtel avait été aussitôt comprimée que connue, les troupes républicaines du Canton y ayant suffi avant l'arrivée des contingents fédéraux. Si l'échauffourée réveillait une question délicate : « les droits du roi de Prusse sur Neuchâtel non douteux » (sic), l'article ajoutait : « Ira-t-on soulever un conflit qui pourrait devenir une source de dissentiments entre les grandes puissances ? L'effet serait hors de proportion avec la cause et nous ne pensons pas que le cabinet de Berlin puisse de gaieté de cœur *s'exposer à se trouver seul* en présence de tout le monde dans la poursuite d'une restauration monarchique à Neuchâtel. » Mais, si la Prusse allait se trouver *seule,* c'est moins en raison d'un accord des puissances, qu'en raison — durant plusieurs mois — de leur désaccord.

Il était malaisé à Berlin de masquer sa faiblesse et sa gêne dans son isolement politique et l'hostilité que sa neutralité dans la guerre de Crimée lui avait valu des adversaires de la Russie battue. Le duc Ernest II de Saxe-Cobourg-Gotha, s'exprimant sur la Prusse, à cet instant, notait « une sorte de décomposition (innere Auflösung) de son gouvernement, qui ne pouvait alors être cachée aux yeux du monde. » Etait-ce ce moment peu propice que devaient choisir à Neuchâtel les membres du Cabinet noir pour faire éclater l'insurrection ?

De son côté, le tsar Alexandre se bornait à n'adresser à Berlin que d'affectueuses paroles. Il ferait son possible en observant que sa situation géographique ne lui permettait aucune influence pratique ; les faits le confirmèrent jusqu'après la solution du conflit. Le ministre des affaires étrangères d'Autriche, Buol, adopte — lui — une attitude équivoque ; officiellement, par solidarité monarchique, il pousse Berlin à l'action ; officieusement, il contrariera cette action, l'Autriche ayant sans cesse en Allemagne des intérêts rivaux ! Clarendon, ministre des affaires étrangères, à Londres, télégraphie à Gordon, à Berne, de recommander au Conseil fédéral de faire usage de son succès avec modération, d'être indulgent pour les insurgés ayant « pris les armes pour la défense de ce qu'ils *croyaient être* les droits légitimes du roi de Prusse », et de « profiter de l'occasion pour régler le différend entre Prusse et Confédération ». N'y avait-il pas là déjà nette indication que l'affaire devait tourner au désavantage de la Prusse ?

A serrer la question de près, l'on constate qu'une autre pomme de discorde européenne, une bourgade à des milliers de kilomètres de Neuchâtel, joua un rôle très important dans les péripéties des négociations diploma-

tiques du conflit prusso-suisse, jeu *secret* de balance et de potentiels psychologiques. Bolgrad est un bourg frontière de la Moldavie, sur le Yalpouch, à 25 kilomètres d'Ismaïl. Ce village de la Bessarabie fut cédé à la Turquie par le Traité de Paris du 30 mars 1856 liquidant la guerre de Crimée. Si le Traité de Berlin — plus tard en 1878 — le rendra à la Russie, l'Angleterre, tôt après la signature de la paix de Crimée, soit au moment du conflit prusso-suisse, affirma que, selon cet accord, la Russie devait céder Bolgrad à la Moldavie ! La Russie répliqua que cela n'était dit nulle part ; elle refusait d'évacuer ce bourg.

Cette discussion, sur un site *sans aucune importance réelle*, donnait à la France l'occasion de se rapprocher de la Russie et à la Russie la tentation de brouiller l'Angleterre et la France.

On rouvrirait une conférence spéciale pour liquider un litige fournissant à Napoléon III le moyen de flirter avec Saint-Pétersbourg, alors que le conflit simultané de *Neuchâtel* — très malheureusement lié au précédent par l'*effet des intrigues et des manœuvres* — incitera Napoléon à se rapprocher de Berlin, et l'Angleterre à empêcher ce rapprochement *en faisant échouer à Berne les tentatives françaises en faveur de la Prusse.*

Dans le trouble et le déséquilibre que toutes les guerres suscitent même parmi les nations victorieuses — déséquilibre impliquant du reste leur désir respectif de ne point négliger, en vue de l'avenir, la sympathie des vaincus — s'agitèrent, en 1856, cabinets européens et plénipotentiaires.

Cela se produisit dans une mesure qu'il n'est possible de déceler qu'en comparant une correspondance politique — faite de notes souvent journalières, de missives confidentielles et de dépêches chiffrées — échangées entre les chancelleries de cinq nations et leurs ministres accrédités à Berne. Il faut compléter cette étude par la correspondance directe des chancelleries entre elles, des souverains entre eux, soit consulter d'innombrables documents pour tenter d'en extraire la vérité et mettre bas les masques.

Le concours, apparemment insignifiant de problèmes juxtaposés et qui s'ignoraient, comme ceux de Bolgrad et de Neuchâtel, impliqua donc, au début des négociations diplomatiques, une entrave sérieuse à toute solution rapide.

A l'initiative du plan prussien — qui fut d'abord de faire plusieurs fois appel à la France au sujet de Neuchâtel — s'opposera donc l'Angleterre. Vu la complexité de la situation, cette dernière travaillait ainsi à rendre impossible le succès des efforts français. Or, il se trouva que cette attitude de la Grande-Bretagne correspondait *à son sens de l'honneur excluant l'élargissement des auteurs d'une insurrection préméditée,* auteurs qu'une libération pure et simple eût innocentés. La discipline que suivra le cabinet de Londres se révélera plus droite que celle, influençable, de Paris.

Cette observation touchant l'attitude de la Grande-Bretagne dans la pétaudière Bolgrad-Neuchâtel, rejoint une thèse de Philippe de Vargas[1]. Cette thèse doit être amendée par un correctif, la lettre — d'avril 1856

[1] *L'Affaire de Neuchâtel 1856-1857.* Les négociations diplomatiques ; thèse de doctorat de Philippe de Vargas présentée à l'Université de Lausanne. Ed. Georges Bridel et Cie, Lausanne, 1913 (159 pages).

déjà — d'Armand de Perregaux, mentionnée ci-devant, adressée de Paris à Ibbetson. Ce document inédit atteste en effet que le gouvernement britannique était *d'avance* opposé à une restauration monarchique à Neuchâtel. Wesdehlen n'avait-il point fait les frais de cette détermination en se faisant à Paris éconduire par Cowley ?

A Berlin, Manteuffel pensait qu'il fallait agir comme si le putsch avait réussi. On devait solliciter la médiation française, la seule efficace, en protestant d'avance contre toute mesure de rigueur à l'endroit des prisonniers. Alors que la Prusse avait, en somme, *à main armée attaqué la Suisse*, de Berlin — officieusement — l'on menacerait aussitôt Berne de passages de troupes et de mesures coercitives ! L'impudence pouvait-elle être dépassée ? Habilement, Manteuffel manœuvra pour qu'au moins l'échec de l'insurrection provoquât la réouverture de négociations internationales. Le roi, sujet à une forte irritation nerveuse qui, dès le mois de juillet suivant, dégénérerait en attaques successives — le privant, à en croire le général de Gerlach, de sa volonté et de sa raison — ressentit comme un choc terrible la débâcle de ses fidèles et dévoués Neuchâtelois. Il approuve dès lors aveuglément l'action diplomatique de son ministre, mais veut y mettre son grain de sel.

Des lettres, envoyées en son nom personnel avec le contre-seing de Manteuffel, sont expédiées en éventail aux souverains de France, de Grande-Bretagne, d'Autriche et de Russie, tandis qu'auprès de leurs ministères respectifs, se déclenche simultanément l'action de tous ses diplomates. De Heilsberg, par lettre du 8 septembre, portée par Hatzfeldt à Biarritz à Napoléon, le roi lui dépeint ses *devoirs* de souverain et l'état de souffrance de ses *saints* intérêts neuchâtelois ; il parle d'user de *tous* les moyens dont il dispose pour recouvrer les droits de ses ancêtres ! De ces missives et des démarches synchronisées de ses agents, il ressort cependant que Berlin ne cherche point à obtenir d'abord la libération des prisonniers royalistes ; l'action eut une portée plus essentielle : obtenir le concours des quatre autres puissances du Protocole de Londres pour le rétablissement de l'autorité intégrale du roi sur une vilaine république.

Le cabinet de Berlin allait vite se convaincre qu'il ne pourrait jamais obtenir une restauration monarchique ; il se rabattit dans les semaines qui suivirent sur des desiderata secondaires, présentés à leur tour comme essentiels : l'élargissement de ses enflammés partisans, accompagné d'autres surprenantes exigences, telle, par exemple, la restitution de prétendues propriétés du roi dans le Canton. La Suisse, plaçant les prévenus sous sa juridiction naturelle, entendait donc au contraire les juger. On répondrait par la négative à la revendication de propriétés imaginaires.

Alors qu'il eût été du rôle du Conseil fédéral de protester instantanément et officiellement auprès des puissances, l'on avait assisté le 5 septembre déjà — au contraire — à une protestation de Sydow à Berne ! Si le Conseil fédéral repoussa ses griefs « de la manière la plus décidée », il n'en avait pas moins adopté *exclusivement une attitude de défense* qui ne se justifiait pas. Protester partout, demander beaucoup pour obtenir moins ou obtenir quelque chose, est une tactique de procédure diplomatique d'au-

tant plus élémentaire lorsqu'on a tous les droits pour soi. Faute par la Suisse de n'avoir pas aussitôt pris l'initiative sur le plan international, celle-ci lui fut enlevée par Berlin ; l'initiative était dès lors abandonnée à l'agresseur qui, ayant conscience qu'il n'obtiendrait jamais la *restauration* des droits du roi sur Neuchâtel, la demanda néanmoins d'abord ; c'était le *plus* pour obtenir le *moins* : l'élargissement sans condition des prisonniers. Et l'on verra que, grâce à une situation faussée dès l'origine, la Prusse finira sur ce point par obtenir gain de cause.

A la lettre du roi, du 8 septembre, Napoléon, de Biarritz, répondit le 20 qu'il consentirait à une conférence des Puissances du Protocole de Londres, mais qu'il verrait sans doute d'un œil hostile une intervention de la Prusse par la force. Le 16 septembre, nouvelle missive de Frédéric-Guillaume IV, écrite de sa main, qu'il lira à Manteuffel avant de l'adresser : « J'écris le cœur en sang et les larmes aux yeux » ! Le roi s'y fait si plat et si condescendant vis-à-vis de l'empereur qu'il implore, que Manteuffel estime que le document manque de dignité. Le roi y prétend aussi que la Suisse lui « jette à la tête ses impertinences républicaines »... Cette lettre, partie le 18, croisa le courrier de Biarritz du 20. Napoléon écrivit au roi le 25 une lettre autographe l'informant « qu'il interviendrait avec insistance en faveur des prisonniers, qu'il estimait que le litige n'altérait en rien les grands intérêts de la Prusse, répétant qu'il ne pourrait voir sans inquiétude une guerre avec la Suisse dont la neutralité protégeait une grande partie de ses frontières ».

Entre-temps, le 10 septembre, habile nouvelle démarche de Sydow, dirigée contre la Confédération helvétique, muette. Sydow, enhardi, demande — cela est-il croyable ? — en s'ingérant dans l'administration intérieure d'un pays étranger, que les poursuites, décrétées le 4 par le Conseil fédéral contre les auteurs de l'insurrection, soient suspendues ! Il suggère d'attendre d'éventuelles interventions diplomatiques — celles qu'il va susciter sans trêve. Le Président Staempfli répond à bon droit que cette mesure est « contraire à la dignité de la Confédération et à celle de ses tribunaux libres et indépendants. » Les légations d'Angleterre et de France à Berne, partageant ce point de vue, avaient commencé par refuser à Sydow d'appuyer sa requête.

Peu avant le 12 septembre — à en croire le ministre Barman — Walewski aurait dit à Hatzfeldt, à Paris, qu'en 1815 le Congrès de Vienne s'était fourvoyé en rappelant les droits d'un souverain sur une contrée aussi distante de ses Etats ; c'était faute à ne point renouveler ; il ajoutait que Paris ne pourrait entreprendre une action diplomatique avec espoir de succès, que si le roi de Prusse était disposé à renoncer à ses droits : « si le roi de Prusse s'imaginait que l'Europe se mettrait en campagne pour perpétuer le mal existant, il faisait une grosse erreur ». Napoléon III — ainsi qu'on l'a vu — approuvait. Mais l'assurance qu'il avait donnée à Frédéric-Guillaume IV qu'il interviendrait avec insistance en faveur de la libération des prisonniers, incita la Prusse à hausser le ton.

Si — à l'origine des négociations engagées et poursuivies durant l'emprisonnement — la position de la Confédération était juridiquement bonne

parce que la maladresse des insurgés retenus comme otages promettait l'espoir d'un règlement international définitif en faveur de Neuchâtel, cette position eût été singulièrement meilleure encore et surtout simplifiée par un comportement moins négatif du gouvernement fédéral. Celui-ci affirma cependant, dans son message du 23 septembre à l'Assemblée fédérale, qu'il repousserait de la manière la plus formelle toute ouverture qui n'aurait point pour base l'indépendance la plus absolue du Canton de Neuchâtel de tout lien étranger : « Nous sommes d'ailleurs de l'opinion que notre position nous interdit de faire les premiers pas dans cette affaire. » Bien sûr que la Suisse — dans le sens d'une conciliation — ne pouvait faire là les premiers pas sans entorse à son honneur ! Mais son premier pas, nécessaire et logique, en s'emparant de l'initiative, eût été de signifier — au contraire — aux cabinets européens son indignation d'une attaque armée de la Prusse, en violation de l'intégrité de son territoire garantie par le Traité de Vienne.

Une telle prise de position eût eu d'autant plus de poids qu'en s'affirmant au milieu du gâchis européen, elle eût de prime abord — les pseudo-alliés de la Prusse vouant à la Suisse certaines sympathies — paralysé les insolentes et diverses prétentions que Berlin allait émettre en haussant progressivement le ton jusqu'au plus manifeste des chantages. Encouragé par l'excessive réserve de Berne qui ne prenait point le taureau par les cornes, et qui, bien qu'en maintenant sa procédure punitive, persistait à conférer à la crise un aspect pacifique inattendu, Berlin allait pêcher en eau trouble. La Prusse profiterait ainsi de compensations d'influences, en cherchant à gagner des appuis inespérés.

Alors que la Confédération suisse ne disposait, dans les capitales, que d'une représentation diplomatique à peu près inexistante — circonstance qui la plaçait par rapport à la Prusse dans une grande infériorité de moyens — et qu'elle eût dû y remédier aussitôt par des chargés de missions extraordinaires, Berne surestima la bienveillance française qui allait s'amenuiser. On y faisait grand cas de paroles — répétées à l'envi — de Louis-Napoléon au général Dufour : « Tant que je vivrai, la Suisse pourra compter sur moi ; je regarderai toujours le sol helvétique comme aussi sacré que le territoire français. » Staempfli en personne, n'affirmait-il pas à Fay, ministre des Etats-Unis — au moment crucial du conflit — qu'il savait de source tout à fait sûre que la France n'admettrait jamais qu'un seul soldat prussien foulât le sol suisse ?

On verra que malgré le vent tournant et certaines apparences contraires, Staempfli avait raison. Cela n'empêchait point que le gouvernement radical de la Confédération éprouvât pour l'Angleterre un sentiment amical beaucoup plus prononcé ; de ce côté-là, aucun revirement intéressé n'était à craindre ; il existait entre Suisse et Grande-Bretagne une communion de pensée et de sympathies — non fondée du tout sur un radicalisme révolutionnaire — mais sur des conceptions libérales incluant une sorte de ferveur pour le droit des nationalités à la libre disposition d'elles-mêmes. La Prusse, incapable d'entamer ce lien, allait, pour exploiter la conjoncture, tenter par ses multiples émissaires, de présenter la Suisse comme la brebis galeuse, le pire des foyers subversifs d'où pouvait rejaillir une

gerbe d'étincelles rallumant dans les monarchies les révolutions étouffées de 1848.

Le fameux ministre anglais Palmerston, au contraire, ne voyait, lui, ce danger-là que précisément dans une conflagration provoquée par Berlin ! Il voyait en outre, dans une guerre prusso-suisse, malaisément du reste imaginable, un nouveau bouleversement du marché commercial européen. L'intégrité de l'Etat tampon que la Suisse représentait pour lui entre Autriche et France, devait être sauvegardée. L'Angleterre qui, lors du Sonderbund, avait pris parti pour la Suisse contre la Prusse, demeurait fidèle à elle-même.

Palmerston — prévoyant et aux vues larges — avait expressément déclaré qu'il ne considérait nullement comme entorse ou violation de droit international : Neuchâtel principauté transformée en république. Il prétendait avec raison que c'était bouleversement *interne* ayant rompu lien féodal. La Prusse, dès lors, reniée par Neuchâtel, n'était plus habilitée à détruire un équilibre européen amélioré, en 1848, par une nouvelle Constitution fédérale. Qui était donc Palmerston, ce grand et loyal Anglais, ami de Neuchâtel ?

Le vicomte Palmerston avait été formé à Harrow School dès 11 ans. En 1802, il succède déjà à son père à la Chambre des pairs et entre à Cambridge. Dès 1806, il se jette dans la politique, servi par un irrésistible humour. Palmerston, qui défend la cause des Tories contre les Whigs, se lie à Peel. C'est un type d'aristocrate libéral. Médiocre orateur, il a la plume habile. Lord Grey, en 1830, en période fort délicate, l'a placé à la tête des Affaires étrangères. Il va soutenir les mouvements d'indépendance de Belgique et d'Italie, puis l'action libératrice sarde contre l'Autriche. Ayant passé, en mars 1855, chef du cabinet britannique — bénéficiant de la sympathie du peuple malgré sarcasmes de Disraëli et assauts de Gladstone — il mènera à bien tous ses projets. Palmerston, à l'apogée de sa carrière, à la fin de la guerre de Crimée, verra se rouvrir le Congrès de Paris pour la liquidation de l'affaire de Neuchâtel. Après avoir pris vif intérêt à ce conflit, il y fait preuve d'une continuelle et implacable logique.

Il sera le premier à considérer, en effet, ce putsch comme une flagrante et brutale violation *du droit et de la morale* ; tout au plus, selon son avis, pouvait-on, pour la forme, émettre une déclaration consolante pour la Prusse, en lui rendant le service de lui extirper du pied l'écharde que cette ancienne principauté constituait pour elle ! Au gré de Palmerston, Neuchâtel était un « hochet pour cette dynastie. » Le Cabinet anglais, unanime, partageait ces vues ; mieux que cela ; la reine Victoria aussi. Mais on y mettrait la douceur et les formes que dictaient la courtoisie et la parenté entre souverains.

L'Angleterre, après divers conciliabules avec ses partenaires du nébuleux Protocole de Londres, pressentit le Conseil fédéral en vue d'un agrément à l'élargissement des prisonniers dans le cas d'une *confidentielle assurance* donnée à Londres et Paris — par Berlin — d'une renonciation définitive aux droits du roi sauf conservation du titre de « prince de Neuchâtel » auquel il paraissait tenir. Le Conseil fédéral, après consultation du gouver-

nement neuchâtelois, accepta la suggestion comme *base* de discussion. L'Angleterre, craignant de jeter de l'huile sur le feu, ne transmit pas cette réponse à Berlin et les intrigues redoublèrent.

Le 29 septembre, Manteuffel adresse à ses mandataires auprès des cours allemandes une circulaire étonnante d'où il ressort que le plan de la Prusse a changé ; il convient d'obtenir d'abord la libération des royalistes neuchâtelois comme une marque de son bon droit et comme préliminaire au rétablissement de son autorité sur Neuchâtel ! Habilement, l'on inversait les données du problème ; on estimait que la libération risquait d'amener la restauration, alors que le contraire paraissait évidemment irréalisable. Et puis, ne convenait-il pas — avant tout — de délivrer d'aussi enthousiastes et dévoués partisans ? Ce devenait d'autant plus un urgent point d'honneur, qu'on ne les avait point découragés à agir. Le roi demandait donc à la Diète allemande d'adhérer — à vrai dire bien tardivement — au Protocole de Londres de 1852, d'exiger la liberté des détenus et de *menacer* en cas de refus. Il cherchait à entraîner dans la querelle les Etats allemands. Des démarches orales préparaient simultanément l'obtention d'un accord pour le passage de troupes.

*Vicomte Henry-John-Temple Palmerston (1784-1868)*

Chef du Cabinet de Grande-Bretagne lors du conflit prusso-suisse.

Collection : Bibliothèque de la Bourgeoisie, Berne.

Le Conseil fédéral n'ignorait cependant point que le sud de l'Allemagne tenait au maintien de son négoce avec la Suisse, que la situation financière de la Prusse était trop mauvaise pour assumer non seulement les frais d'une guerre, mais ceux déjà d'une simple démonstration militaire amorcée par un début d'expédition. Le baron Bodelschwingh, ministre des finances, *refusait des crédits pour une mobilisation partielle,* ainsi que l'atteste une lettre du roi à Manteuffel, du 29 septembre ! Les oppositions

*Lithographie des frères Eglin, à Lucerne.*

Collection Bibliothèque nationale, Berne.

du début, de la Bavière, du Wurtemberg et de Bade, retarderont également ces plans. La correspondance confidentielle entre Buol à Vienne, et le comte de Trauttmansdorff, chargé d'affaires d'Autriche à Berlin — comme celle échangée entre Manteuffel et le comte d'Arnim, son agent à Vienne — atteste en outre que l'Autriche — tirant son épingle du jeu — approuvait en principe la requête prussienne de libération des prisonniers, mais laissait entendre qu'on n'admettrait la violence qu'après entente unanime. Elle s'opposait ainsi nettement à la guerre, puisqu'elle connaissait les objections de l'Angleterre et celles suscitées au sein de la Confédération germanique.

Le 30 septembre, Salignac-Fénelon exprimait à Berne au nom de l'empereur le vœu que les détenus neuchâtelois fussent *immédiatement* remis en liberté : « S'il est satisfait à ce désir, l'Empereur, qui est animé des meilleurs sentiments envers la Suisse, croit pouvoir contribuer à une heureuse solution de la question neuchâteloise dans la prochaine conférence. Dans le cas contraire, la Suisse peut s'attendre à de sérieuses complications. La Prusse *fait* des préparatifs *sérieux*, les autres Etats allemands *sont d'accord* pour appuyer la Prusse et lui accorder le passage, de telle sorte que dans peu de temps la Suisse pourrait se voir menacée par *une armée de cent mille hommes.* »[1]

A cette première intervention de Napoléon, le Président Staempfli répondit très courtoisement par un refus expliquant qu'une amnistie ne serait concevable que si la Prusse déclarait vouloir renoncer à Neuchâtel. C'est ce refus légitime qui marqua la fin du mois de septembre avec une sorte d'approbation du ministre anglais, comte Clarendon, envoyé de Londres à Gordon à Berne à l'intention du Conseil fédéral. L'Angleterre estimait indiscutable le droit de punir les royalistes insurgés. Elle ne voulait pas donner de conseils, mais puisque Berne voyait plus d'avantages que d'inconvénients à une amnistie éventuelle, elle faisait comprendre qu'elle approuvait le refus !

Le comte Clarendon, qui suit avec attention — de Londres — l'affaire de Neuchâtel, est l'objet, les 2 et 4 octobre, de démarches de Persigny, ambassadeur de France auprès le gouvernement anglais. Persigny suggère, en insistant, que Londres fasse à Berne la même démarche que Paris. Clarendon désapprouve en remarquant aussi qu'une conférence dans le moment présent aboutirait à une rupture compromettant l'espoir d'une solution amiable. Manifestement, l'Angleterre soutient la Suisse contre la Prusse.

George-William-Frédéric-*Villiers*, comte de Clarendon, baron Hyde, homme d'Etat anglais, partagea sa vie entre la politique et la diplomatie. Ayant été, tour à tour à la Chambre des lords, leader de l'opposition et

1 Le contenu énergique mais procédant d'un certain bluff, de cette communication, ne fut pas aussitôt publié. Comme si le Conseil fédéral eût eu conscience des exagérations du document, d'autorité il en adoucit beaucoup les termes en l'intégrant trois mois plus tard dans son message à l'Assemblée fédérale du 26 décembre. (Archives fédérales : 1856, II 727). Le mot *immédiatement* y est supprimé; *fait* des préparatifs est remplacé par *projetait* ; le mot *sérieux* est supprimé ; comme les Etats allemands n'étaient *pas* encore d'accord, le message remplace : *sont d'accord*, par *pourraient être d'accord !* Quant à l'armée de 100.000 hommes, elle est muée dans le texte du Conseil fédéral en *des forces nombreuses*. On voit là que le gouvernement suisse ne se laissait point impressionner et ménageait l'opinion publique.

*George-William-Frédéric-Villiers, baron Hyde, comte de Clarendon (1800-1870).*

Ministre des affaires étrangères, actif correspondant de Gordon, son ambassadeur à Berne.

*Sir Henry Richard Wellesley Cowley (1804-1884).*

Signataire pour la Grande-Bretagne du Traité de Paris mettant fin à l'affaire de Neuchâtel.

Collection : Bibliothèque de la Bourgeoisie, Berne.

adversaire acharné de Robert Peel, il réussissait à dominer les remous en reprenant le portefeuille des affaires étrangères dans chaque ministère libéral ! C'est ainsi qu'il est activement mêlé à la politique étrangère du temps, à la guerre de Crimée, au Congrès de Paris. Son intéressante correspondance de 1856 et 1857, avec Gordon, son ministre en Suisse, nous est accessible en copie aux Archives fédérales, à Berne. Elle fut moins explorée jusqu'ici, quant au conflit prusso-suisse, que la documentation allemande, autrichienne et française.

Clarendon disposait, en la personne de Cowley, son mandataire à Paris, d'un diplomate de grande classe. Lord comte Henry Richard Wellesley Cowley — qui sera signataire pour la Grande-Bretagne du Traité de Paris relatif à Neuchâtel — était le neveu du fameux duc de Wellington. Il succède en 1852 au marquis de Normandy à l'ambassade britannique à Paris et occupe ce poste durant 15 ans. Cowley resta connu surtout pour ses tractations après la guerre de Crimée et lors de l'accord commercial franco-anglais de 1860.

De l'avis de Clarendon, les entretiens diplomatiques ordinaires devaient, en automne 1856, amener la fin du conflit ; l'Angleterre et la France pourraient simultanément proposer à la Prusse et à la Suisse des conditions acceptables ; il estimait que la Confédération helvétique était en droit de refuser toute concession tant que Berlin n'aurait pas formulé des engagements précis dont le Conseil fédéral devrait avoir connaissance à propos de l'indépendance complète de Neuchâtel. Ce projet d'arrangement, de Clarendon, qui reléguait normalement sur le plan secondaire l'élargissement des prisonniers, fut télégraphié par ce dernier, le 4 octobre, à Bloomfield, ambassadeur d'Angleterre à Berlin. Le 8 octobre, Manteuffel, brusquement, déclinait toute intention de prendre le projet Clarendon en considération.

Vers la fin de septembre déjà, Manteuffel, dérouté, mais ragaillardi par le soutien de la France — dont il ignorait qu'elle eût déjà changé son fusil d'épaule — repoussait les suggestions anglaises. Napoléon néglige la Prusse parce qu'un rapprochement anglo-français se produit à propos de Naples. Ferdinand II use de telles mesures de répression contre les libéraux de son royaume, qu'il se permet d'éconduire la France et l'Angleterre s'interposant. Prusse et Russie se solidarisent avec le gouvernement napolitain, tandis qu'Angleterre et France, le 10 octobre, rappellent de Naples leurs diplomates ! Comme l'affaire de Bolgrad, celle de Naples a des incidences à Berne. Salignac n'adressait plus la parole à Gordon. Krüdener, sachant que toute divergence entre France et Angleterre est favorable à la Russie, manœuvre pour aggraver leur désaccord. Cette tentative d'accentuer le brouillamini échoue. Vargas écrit à ce sujet : « A brûle-pourpoint, dans la rue [à Berne], Salignac aborde Gordon : c'est le rétablissement des relations anglo-françaises et la défaite des intrigues russes. » Certains revirements de situations, en effet, ne tinrent parfois qu'à un fil.

Le 6 octobre, lors d'un entretien Napoléon-Barman, l'empereur lui exprime le sentiment que la position du Conseil fédéral serait plus forte si l'amnistie était recommandée en conférence par les grandes puissances.

Walewski, simultanément, suggère à Hatzfeldt à Paris, l'idée d'une conférence ; ce projet prendra corps, mais non sans être d'abord balayé ou retardé.

Le 7 octobre, l'empereur François-Joseph — qui a 26 ans et sur les joues duquel n'ont point poussé déjà des favoris ! — écrit à Frédéric-Guillaume IV une lettre destinée à dissiper ses illusions quant à un appui de l'Autriche à propos de Neuchâtel. Dans une dépêche accompagnant la lettre de l'empereur, Buol admet que la Prusse a le droit [! ?] de réclamer l'élargissement des prisonniers comme préliminaire à tout arrangement de la crise de Neuchâtel. Il envoie à Menshengen, son agent à Berne, des instructions auxquelles le Président Staempfli réplique que cette libération est conditionnée à la renonciation des *droits du roi.* Il est, à l'envi, question de *droits* du roi comme s'ils existaient, alors qu'ils n'existaient plus ni pour la Suisse ni à l'égard du roi lui-même qui, comme démontré, y avait renoncé sans aucun doute par son attitude en 1848. Cette fiction de *droits du roi* fait partie, en 1856, d'un habile vocable empirique — inspiré du Protocole de Londres — vocable contre lequel on ne protestait même pas à Berne alors qu'il ne s'agissait que de « prétendus » droits du roi et que toute discussion eût dû sans cesse et systématiquement être déplacée et ramenée par la Suisse, tel un martelage, sur la violation armée de son territoire, opérée le 3 septembre, au nom de la Prusse. La Confédération helvétique avait là une arme diplomatique magnifique qu'elle ne songea point à utiliser.

*François-Joseph,*
*Empereur d'Autriche.*

L'empereur François-Joseph en personne promit poliment au roi un appui de principe excluant une guerre sans l'accord de tout le monde. Comme la Prusse, *juridiquement,* avait par l'insurrection ouvert les hostilités contre la Suisse, les objections faites à une guerre en perspective — objections faites par l'Autriche et les puissances — condamnaient donc virtuellement *les insurgés.* Des tiraillements et la méfiance prédominaient dans les relations austro-prussiennes ; la Prusse, toujours opposée à ce que l'Autriche fît protéger ses provinces non allemandes par la Confédération germanique, tentait d'exiger de l'Autriche qu'elle poussât cette Confédération à protéger ses imaginaires intérêts neuchâtelois ! Ne rien accorder, tout obtenir !

A une nouvelle lettre de Frédéric-Guillaume IV, quémandeur, à la reine Victoria, celle-ci répond du Château de Balmoral le 7 octobre 1856 :

« Mon cher frère,

» Le profond chagrin qu'inspire à Votre Majesté le sort de ses loyaux sujets de Neuenberg (sic) l'a poussée à faire une nouvelle démarche auprès de moi. Et plus je me mets à Votre place, plus je comprends que vous ferez tous vos efforts pour adoucir ce sort. Je voudrais pouvoir vous aider ; non seulement j'en éprouverais une grande satisfaction personnelle, mais aussi ce serait pour moi un bonheur de contribuer à vous rendre votre tranquillité d'esprit, cher frère.

» Cependant, comme je vous l'ai dit dans une première lettre, une intervention directe en ce moment ferait plus de mal que de bien. Je doute que le gouvernement confédéré ait le pouvoir de libérer les prisonniers immédiatement, sans jugement, selon les souhaits de Votre Majesté, même s'il le désirait, puisque le procès est déjà commencé. Si j'exigeais leur mise en liberté en usant de menaces, on supposerait que je considère que les prisonniers sont innocents et que leur arrestation a été tout à fait injustifiée. Je ne peux pas plus faire une chose pareille que Votre Majesté elle-même. Le comte de Pourtalès et ses amis ont agi par dévouement pour vous et avec d'excellentes intentions. Cela ne suffit cependant pas pour justifier une action que Votre Majesté a traitée d'« action téméraire et irréfléchie », et pour dégager de toute responsabilité le chef d'un mouvement qui a fait couler le sang.

» Après mûre réflexion, Votre Majesté comprendra sûrement que je ne peux pas exiger la mise en liberté immédiate et sans condition des prisonniers sous prétexte qu'ils sont innocents, et ceci seul me donnerait le droit de formuler une telle requête. Il semble imprudent de provoquer une réponse négative, et inopportun de rompre les relations diplomatiques. Je perdrais ainsi tout moyen de contribuer au règlement de cette affaire, alors que, à mon avis, des négociations pourront être entamées avec succès, une fois l'enquête terminée. Mais Votre Majesté peut être assurée qu'aucun effort ne sera épargné pour garantir le bien-être des prisonniers pendant le jugement et pour apporter un adoucissement à leur peine, quelle qu'elle soit.

» Il m'est impossible de faire un rapprochement entre l'affaire de Naples, que me cite Votre Majesté, et celle-ci. A Naples, des centaines de malheureux, parmi lesquels on comptait les hommes les plus distingués du pays, ont subi des tortures atroces et sont restés enfermés dans des prisons lugubres pendant plus de sept ans, sans jugement, sans même savoir de quel crime ils étaient accusés. D'après les renseignements que j'ai reçus, les prisonniers de Neuenberg (sic) n'ont eu à se plaindre d'aucune véritable privation, si ce n'est de manquer de lumière les premiers soirs après le coucher du soleil. Mon ambassadeur a protesté dès qu'il en a été informé, mais déjà le gouvernement confédéré avait, de son plein gré, donné des ordres pour changer ces dispositions.

» Que Votre Majesté me permette d'exprimer de nouveau l'espoir que cette situation compliquée qui lui a déjà causé tant d'ennuis sera promptement réglée. Laissez-moi aussi vous supplier de ne prendre aucune mesure qui compromettrait ou retarderait ce règlement.

» Avec mes respects les plus sincères, je suis toujours, de Votre Majesté, la vraie et bonne sœur. — *Victoria R.* »

Dans cette missive d'une souveraine douce et pacifique — à l'air penché, à la bouche en cœur, aux frisons et pendentifs à l'oreille, au ravissant chignon emprisonné dans une résille — voici que Neuchâtel ou Neuenburg, est soudain devenu Neuenberg ! Personne n'y voit d'inconvénient et l'on pense qu'une telle Majesté, régnant sur le tiers d'une planète aux mille lieux et noms divers, avait probablement l'incontestable droit d'embrouiller les *berg* et les *burg* ? Est-ce en raison de la proximité de Neuchâtel, des *Montagnes* de la Suisse qu'escaladent à l'époque tant d'Anglais en incitant autrui à y grimper, que le suffixe de *Berg* apparaît ici ? On pourrait le croire.

*Victoria,*
*Reine de Grande-Bretagne.*

A Paris, un de nos contemporains, M. Francis Ley, dans une récente thèse dont il sera question, reproduit un télégramme au prince Gortschakoff, apparemment envoyé de Berne par le baron de Krüdener après un entretien du 8 octobre 1856 avec le Président Staempfli. Ce long télégramme dont M. Ley n'a en main qu'un *projet manuscrit* avec phrases biffées — sans que l'on eût contrôlé par les archives russes s'il fut expédié et reçu — n'offre en tout cas rien de déterminant en faveur d'un rôle efficient qu'eût joué son auteur. Il fait preuve de condescendance vis-à-vis du petit pays qu'est la Suisse « qui doit son bien-être aux Traités des grands » ! Quant au terme d'*amnistie* appliqué aux prisonniers (terme dont on se sert à Berne, selon Krüdener), « il ne serait probablement pas admis par le Roi, ni par l'Europe ». D'autres documents montrent que Krüdener, à Berne, prend part à d'assez rares entretiens diplomatiques, et que sa personne n'y brille point de façon spéciale. Au mois d'octobre, il tentera, deux fois, *après* plusieurs démarches françaises non moins inutiles, de convaincre le Conseil fédéral de libérer les insurgés. Il est découragé, et, d'après Salignac, environne son opinion de circonlocutions sur les Traités de 1815, ou sur

la nécessité de ne point exciter, par des concessions, l'extrême outrecuidance du républicanisme. Alors que l'idée d'ouvrir une conférence a déjà fait son chemin, Krüdener semble en outre s'en faire le promoteur.

Le 12 octobre, de Berlin, en quatre pages circonstanciées, le ministre d'Espagne, de Oliver, mande à Madrid que Frédéric-Guillaume IV a décidé de saisir la Diète germanique de l'affaire de Neuchâtel, risquant d'affecter l'équilibre européen. Il pense qu'il ne s'agit point d'un passage de ses troupes, et fait observer que seule la compétence d'un Congrès à Paris, et non de la Diète allemande, se poserait pour résoudre juridiquement le litige. Le 16 octobre, de Francfort, de Estrada signale à Madrid que le parlement suisse, en session, ne tergiverse pas quant au maintien de sa neutralité politique, qu'en revanche le roi de Prusse désire faire confirmer par la Confédération germanique ses [prétendus] droits à sa souveraineté sur Neuchâtel. Estrada écrit textuellement : « La Prusse ne désirerait pas, et j'ose même dire qu'elle *ne pourra pas entrer en guerre* pour récupérer sa souveraineté insignifiante sur la principauté ; toutefois, sa dignité et son honneur l'obligent à ne paraître ni négligente ni faible pour la défense de ses droits ; elle ne cesse donc de maintenir la discussion sur le plan diplomatique. »[1] Le 25 du même mois, de Oliver écrit à Madrid au Secrétaire d'Etat : « Beaucoup de gens craignent — et cette crainte est justifiée — que l'affaire de Neuchâtel, comme elle se présente, ne cause mécontentement et brouilles parmi les puissances européennes. Le roi veut soustraire ses partisans prisonniers aux sanctions de la justice suisse. »[2]

Les rapports détaillés, et dépêches, toutes conservées, que Salignac-Fénelon continue à expédier de Berne à Paris dès le début d'octobre[3] mentionnent que le Président Staempfli fait prendre des renseignements en Allemagne sur d'éventuels préparatifs militaires, que les diplomates allemands à Berne estiment impossible une issue belliqueuse du conflit, et que le Conseil fédéral refuse inébranlablement de libérer sans autres ses prisonniers ; Salignac envoie à Paris la liste des détenus en mentionnant cependant que plusieurs centaines, inoffensifs, ont été relâchés, tandis que d'autres, les plus compromis — il en nomme 28 — sont tenus à discrétion ; une commission du Grand Conseil neuchâtelois est chargée de proposer destitution des députés royalistes de ce corps ; la presse suisse dépeint comme fort dangereuse toute initiative du gouvernement de Napoléon III contre Naples : « Cette sympathie subite [de la presse helvétique] pour le Roi des Deux-Siciles contraste avec l'aversion que les journaux montrent ordinairement ; la cause en serait l'influence d'officiers suisses au service de Naples. » La duchesse d'Orléans et ses deux fils sont partis pour Gênes après long séjour à Brunnen. Le prince royal de Würtemberg et la grande-duchesse Olga de Russie ont été en septembre à Zurich. Au vu de ces rapports, les ambassadeurs à Berne — des quatre puissances signataires,

1 Archives Madrid cit. : Nos 96. R. 22/10. — 62 et 63 R. 2/11.

2 Arch. Madrid cit. : No 105. R. 3/11.

3 Arch. Ministère des Affaires étrangères, Correspondance politique. Vol. 581, pièces 1 et suivantes.

avec la Prusse, du Protocole de Londres — n'agissent point de concert, tirent à leur corde, s'informent de ce que l'autre a fait pour ne pas demeurer en reste en s'arrogeant des mérites.

Salignac écrit par exemple : « Ayant jusqu'ici gardé le silence vis-à-vis de mes autres collègues, et notamment vis-à-vis de M. Gordon, je n'ai pas voulu choisir M. de Krüdener comme premier confident. Je lui ai donc dit que je n'avais pas remis de note, ni rien fait jusqu'à présent (sic), mais que j'allais vous communiquer sur-le-champ les instructions qu'il me dirait avoir reçues de M. le prince Gortschakoff et que je demanderais vos ordres sur ce point. M. de Krüdener a répliqué qu'il prenait note avec plaisir de ce que je venais de lui dire et qu'il espérait que je lui ferais savoir ce que j'avais fait ou ce que je ferais plus tard afin de conformer sa conduite à la mienne. J'ai écouté cette réponse sans faire d'observation. Je ne crois pas, en effet, qu'une démarche de la Russie auprès du Conseil fédéral puisse faire avancer aujourd'hui la question d'un seul pas. D'un autre côté, il me semble que si la Russie avait l'air de me donner son concours, le Ministre d'Angleterre, auquel je n'ai pas demandé le sien, ni rien dit de l'affaire, pourrait y voir une préférence pour le Cabinet de Saint-Pétersbourg ou un éloignement pour le sien. » La digression continue avec cette remarque que le gouvernement suisse verra toujours dans la Russie l'alliée secrète du Roi de Prusse.

Cette position dispersée d'ambassadeurs aussi indécis que leurs cabinets — situation compliquée par l'amour-propre, les susceptibilités et le désir de la France de ménager ses alliés du Nord — n'explique qu'en partie le prolongement d'un imbroglio ; certaines manœuvres — de diplomates se croyant prédestinés à un premier rôle — s'accomplissent dans le mystère, à l'insu de leurs collègues et dans le dos de leurs chefs, alors que les ministres des affaires étrangères ont déjà pris des contacts directs et en savent plus qu'eux. Un pli urgent de Walewski, de Paris, du 9 octobre, à Salignac à Berne, précise, par exemple : « J'avais prévenu Lord Clarendon de la démarche que vous avez faite et je l'avais prié d'en faire faire une semblable par M. Gordon. Il n'entrait nullement dans la pensée du gouvernement de l'Empereur que vous dussiez faire un mystère de la démarche que vous avez été chargé de faire. » Il ne s'agit là que d'un cas qui, semblable à d'autres, se répéta et ne contribua pas peu à rendre délicate la position du Conseil fédéral. Ces cachotteries inutiles, de plénipotentiaires, compliquèrent les négociations, car, apprenant par leurs chefs l'action masquée de leurs collègues, ils se mirent à se défier les uns des autres. Chacun, en vain, finit — sauf Gordon — par faire des démarches répétées qu'il croyait préférables à celles d'autrui. L'objectif finit par n'être plus que la mise en liberté — sans jugement — des prisonniers, mais c'est dans les arguments, le nombre de « points » énumérés, les modalités, les conditions et les... nuances que ces Messieurs désiraient se surpasser. Seule la Légation d'Angleterre, par une action sans défaillance quant au fond, se rendit très populaire en Suisse.

La correspondance Berne-Paris a trait aussi aux intrigues révolutionnaires, aux menées plutôt imaginaires de personnages suspects, suscep-

tibles d'inquiéter la monarchie française. De Neuchâtel, « un nommé Müller, membre de la Marianne, rédacteur de l'*Indépendant*, déjà chassé d'Allemagne et de Berne, est parti pour Paris. Jacot-Guillarmod et Auguste Ramuz s'y sont aussi rendus.[1] Une lettre anonyme annonce qu'ils font partie d'un complot contre la vie de l'Empereur ». Salignac doute pourtant que ces personnages, membres des autorités, méritent cette suspicion. Il suggère pourtant de les faire surveiller. « Le parti républicain de Neuchâtel verrait d'un bon œil, pour son maintien au pouvoir, la proclamation de la république en France [!] ». L'*Union*, de Fribourg, correspond avec Neuchâtel. « On entend aussi de temps en temps dans les rues, la nuit : Vive la Marianne ! »

Le 22 octobre, l'ambassadeur renseigne Paris sur le fait que la procédure pénale est close, qu'en revanche le Conseil fédéral a invité confidentiellement le juge Duplan-Veillon à faire traîner l'affaire parce qu'il préférerait que s'engagent d'abord à Paris les conférences envisagées ; le sort indécis des prisonniers renforcerait au congrès la position de Berne. « M. Duplan a cru concilier son devoir et les intérêts de l'Etat en demandant aux accusés s'ils désiraient le jugement immédiat ou s'ils préféraient les chances d'un ajournement. Tous ont opté pour la seconde alternative. »

De Berne, le comte de Salignac-Fénelon, dans une longue lettre de sa main, du 22 octobre 1856, au comte de Walewski[2], fait une digression juridique intéressante sur le bien ou le mal fondé des prétentions de la Suisse à réclamer une déclaration d'absolue indépendance de Neuchâtel. Il est fort au courant des dispositions du Congrès de Vienne de 1815 auxquelles la Suisse a adhéré ou n'a pas adhéré. Il relève l'intervention de la Confédération à Neuchâtel, en 1831, en faveur du gouvernement royaliste, l'estime injustifiée en 1848, et ajoute que si le Conseil fédéral pose la discussion sur ce terrain, il court à une défaite assurée : « Ses véritables moyens de *défense* sont, d'un côté, les violations nombreuses qu'on a apportées au traité de 1815, telles que la confiscation de Cracovie, l'occupation militaire de Francfort, etc., etc., et d'autre part, l'éloignement qui ne permet pas à la Prusse de défendre solidement son autorité, et la nécessité où l'on serait de revenir sans cesse sur la même question, toute restauration du pouvoir royal à Neuchâtel étant frappée d'avance du sceau de la caducité ; enfin, la force des choses qui a modifié la Suisse et qui ne permet plus à un Gouvernement helvétique, quel qu'il soit, de rendre Neuchâtel à son ancien maître. Ce ne sont pas des raisons de droit tirées du traité de 1815, mais plutôt la violation de ce traité faite ou consentie par ceux-là mêmes qui l'invoquent, et des considérations d'opportunité, qu'il convient de faire valoir pour défendre les prétentions de la Suisse. » N'est-il pas plaisant qu'un juriste français mette ici en lumière des arguments utiles à la Suisse auxquels celle-ci ne songeait pas ?

1 Il s'agit sans doute de Charles Jacot-Guillarmod (1811-1868), qui prit part au mouvement de 1831, fut Conseiller d'Etat sans portefeuille (1851-1852) et député au Grand Conseil neuchâtelois.

2 Archives Ministère des Aff. étrangères, *Correspondance politique*, vol. 581, pièces 45 à 52 ; Paris.

Il continue : « On peut se demander, à cette occasion, si le voisinage de la Prusse sur nos frontières de l'Est et à peu de distance du point où la France passe pour être le plus vulnérable, est une chose indifférente pour nous. Cette question offre plusieurs aspects. Il est permis de croire que — stratégiquement parlant — la Prusse, qui n'a pas le droit d'envoyer un soldat à Neuchâtel, ne saurait y devenir dangereuse pour notre sécurité. Il est vrai qu'elle pourrait y constituer une forteresse, chose qu'elle a oubliée en 1815, et qui lui aurait probablement assuré pour toujours la possession de cette contrée. Mais, après tout ce qui s'est passé, et en admettant même que l'autorité du Roi fût rétablie, le parti libéral s'opposerait toujours avec succès à la construction d'une place forte qu'il regarderait à tort ou à raison comme une Bastille. Il n'y aurait donc pas d'inconvénient pour nous à voir le Roi de Prusse représenté à Neuchâtel par un gouverneur ou par un Conseil d'Etat. Peut-être même, le rétablissement de son autorité formerait-il une digue contre les efforts de la propagande républicaine si active dans ces montagnes. »

« Mais le grand mal qu'offrirait ce rétablissement, c'est que l'opinion publique y verrait une concession à une puissance qui, depuis 40 ans, s'est toujours montrée peu bienveillante pour la France. On y découvrirait du doute en nos propres forces, de la défaillance en celles de nos alliés. On se demanderait pourquoi la France tient plus de compte des articles d'un traité que les puissances du Nord ont si souvent oublié, que des sentiments libéraux de l'Occident. Nos populations de l'Est, qui sympathisent beaucoup plus avec la Suisse qu'avec la Prusse, y trouveraient enfin une sorte de réaction que les partis avancés ne manqueraient pas de leur représenter comme très contraire aux intérêts nationaux. Tels sont, Monsieur le Comte, les jugements que l'on porte ici sur la question de Neuchâtel. »

Ce fut probablement, en effet, à part certaines discriminations juridiques sur l'interprétation des traités, des propos que tinrent nos milieux politiques ; en revanche, on doit admettre — non sans étonnement, vu l'économie des finances prussiennes — que certaines idées, comme celle qu'eût dû avoir la Prusse de fortifier sa principauté, front la France, et peut-être d'y maintenir une garnison, est un fruit, non sans saveur, de l'imagination personnelle de M. de Salignac-Fénelon. Dans cette même lettre, il conclut : « Si donc, sous le point de vue de l'influence française et de notre revanche contre les traités de 1815, il peut y avoir de l'opportunité à laisser Neuchâtel à la Suisse, il est à désirer, cependant, qu'il ne soit pas permis à cette dernière de représenter comme une extorsion le secours que nous lui aurons rendu. » Cette intéressante épître précède, dans les liasses de Paris, des coupures d'articles importants parus à ce moment-là dans le *National suisse* et *La Suisse* [1]. Suit, une lettre de Salignac, faisant connaître l'ordre reçu de Londres par Gordon, de soumettre au Conseil fédéral une suggestion d'accord en 3 points.

1 *National Suisse* du vendredi 17 octobre 1856 : « A Messieurs de la Légation anglaise à Berne », daté de La Chaux-de-Fonds.

*La Suisse* du vendredi 24 octobre 1856 : « Résumé des nouvelles du jour », daté de Berne, le 23 octobre.

Le 27 octobre, Walewski, de Paris, informe Salignac que l'Empereur vient d'adresser une lettre au général Dufour pour lui expliquer que la libération des détenus serait un moyen efficace de retenir une action militaire de la Prusse, alors que la France, dans la négative, n'aurait plus de possibilité de s'opposer à cette action. Voici le texte de cette lettre *confidentielle* de l'empereur, écrite de sa main, datée de Compiègne le 24 octobre 1856. Elle constitue la seconde intervention de Napoléon :

« Mon cher Général. Je vous écris, comme à un ancien ami, pour vous faire comprendre toute la gravité de la situation de la Suisse, et pour vous prier de m'aider à aplanir les difficultés et à écarter les dangers.

» Les vues rétrospectives ne servent pas à grand chose ; il faut prendre la question telle qu'elle est.

» Le Roi de Prusse, qui ne reconnaît pas à la Suisse le droit d'avoir changé sans son assentiment la constitution de Neuchâtel, croit son honneur engagé à soutenir les hommes qui ont voulu rétablir l'ancien ordre de choses. L'idée surtout de voir ses partisans jugés le révolte à un tel point qu'il est bien décidé à faire valoir ses droits par les armes et à s'adresser à la Confédération Germanique pour obtenir le passage de ses troupes.

» Dans cette situation, il n'y a que la France qui puisse détourner de la Suisse le coup qui la menace ; car de quelque manière que tournent les choses la Suisse y perdra, car elle aura fait d'énormes dépenses pour un bien médiocre intérêt. Or je suis tout prêt à empêcher la Prusse, par mon attitude, à envoyer des troupes, et je me fais fort d'arranger l'affaire de Neuchâtel d'une manière avantageuse pour la Suisse, si, de son côté, la Suisse montre un peu de bonne volonté et quelque confiance en moi.

» J'ai empêché jusqu'à présent que le Roi de Prusse demandât directement au Conseil fédéral la remise des prisonniers, parce que le refus étant probable il n'y aurait plus d'arrangement possible. Mais si la Suisse mettait ces prisonniers en liberté *sur ma demande formelle,* et remettait, pour ainsi dire, le sort de Neuchâtel entre mes mains, son amour propre national serait sauvegardé et l'affaire s'arrangerait d'elle-même.

» Si, au contraire, la Suisse repousse mes propositions et a l'air de dédaigner mes avis, je ne m'occuperai plus de la question et je laisserai les choses s'arranger comme elles pourront.

» Je vous prie donc de dire *confidentiellement* au Président du Conseil fédéral que s'il veut me rendre les prisonniers et me charger d'arranger l'affaire sans exiger d'avance un engagement du Roi de Prusse, il peut compter sur moi ; mais que s'il ne le veut pas je ne mettrai aucun obstacle à la réunion d'une armée dans le Grand-Duché de Bade.

» Répondez promptement car le temps presse, et croyez, etc.

» (sig.) *Napoléon.* »

Cette lettre montre à quel point, deux mois à peine après l'insurrection, la situation était toujours davantage faussée par le défaut par Berne d'avoir aussitôt stigmatisé auprès des Cabinets européens cette attaque armée de la Prusse, en rompant en tout cas les relations diplomatiques avec elle

et en se considérant dès ce moment comme en hostilités ouvertes avec Berlin. Montrer qu'on ne craint point la guerre est le *meilleur* moyen de l'éviter. Outre que la position prise par l'empereur des Français est contraire à ses propres convictions quant au droit des peuples de disposer d'eux-mêmes, on y devine — vu la hantise, à Berne, beaucoup trop manifeste d'hostilités — l'encouragement que cet esprit négatif suscita au dehors. L'instinct de l'homme est si peu à sa louange, qu'on ne menace jamais d'une guerre que celui dont le comportement décèle qu'il la craint. On en profite.

Une rupture, au début de septembre, de la Confédération helvétique avec la Prusse, dans les conjonctures connues, n'eût certainement pas entraîné une guerre effective, mais mis le gouvernement fédéral dans une posture infiniment plus avantageuse pour négocier ensuite par l'intermédiaire d'autrui. On vit donc l'empereur se poser en médiateur sous la fallacieuse suggestion, le prétexte inouï, que la Suisse pouvait ménager son amour-propre, sauver son honneur, innocenter les assaillants, en lui livrant, à lui — bénévolement — ses prisonniers, plutôt que d'en faire, selon son expression, la « remise à Berlin » ! L'empereur entrait évidemment dans un jeu de *chantage* en menaçant d'une attaque, cette fois *ouvertement* partie de Berlin. Comme il demandait au surplus que l'on eût à Berne « quelque confiance » en lui, il est clair que le refus du gouvernement fédéral, de relâcher ses détenus allait l'indisposer. Le seul argument que l'empereur invoque dans sa lettre est une *menace*. Elle n'est certes point sincère car — deux jours après, le 26 octobre — il déclare à Hübner, ministre d'Autriche à Paris : « Je ne puis permettre que la Prusse fasse la guerre à la Suisse ! » Le 29, Walewski disait à Hatzfeldt que « l'Empereur entendait qu'on n'en vînt pas réellement aux résolutions extrêmes » !

Le Conseil fédéral fut très déçu de la lettre, sans promesse véritable, de l'empereur à Dufour ; le Président Staempfli — bien que persuadé que Napoléon s'opposerait à une occupation de Bade, et renseigné à bonne source Outre-Rhin sur le fait que la Prusse n'aurait *pas* recours aux armes — ne pouvait ignorer complètement cette ouverture. Il informa Dufour que l'idée lui venait de le charger d'une mission confidentielle auprès de l'empereur. Le but essentiel de cette visite serait d'éclairer mieux Napoléon sur la situation vue de Suisse. Si l'envoi de Dufour était en principe décidé, le Conseil fédéral remit le départ du général — désirant d'abord attendre le résultat d'une démarche Clarendon à Berlin. Salignac intrigua pour que Dufour parte sans délai pour Paris ; il assura que l'intervention anglaise avait échoué à Berlin ; il pressa le Conseil fédéral de céder devant cette seconde demande de Napoléon d'accorder l'amnistie inconditionnelle. Le Président de la Confédération — se sentant appuyé par l'unanimité du gouvernement et l'opinion publique — repoussa la proposition française avec la plus grande décision. La mission de Dufour à Paris ne fut que retardée.

Le 27 octobre, Salignac écrit que MM. Amiet et Duplan sont rentrés de Neuchâtel avec leurs dossiers et que l'on présume que le procès de l'insurrection va s'ouvrir pour jugement fin décembre — ou début de janvier 1857. Il ajoute que les fêtes, célébrées à Neuchâtel, lors de la récente

réception de députations genevoise, vaudoise et fribourgeoise, venues féliciter les Neuchâtelois de leur résistance — et où l'on entendit « prononcer des discours très vifs parmi lesquels celui du Conseiller d'Etat Aimé Humbert se distinguant par son enthousiasme exagéré » — ont créé un tel état d'esprit qu' « il est à désirer que le jugement n'ait pas lieu tant qu'il subsistera ».

Salignac note que l'article de M. de Sacy, sur Neuchâtel — inspiré par S. E. Hatzfeldt — paru dans le *Journal des Débats,* a frappé M. Gordon, ministre d'Angleterre, et beaucoup de personnalités suisses. A cette époque, tous les principaux journaux européens entretiennent leurs lecteurs de l'affaire de Neuchâtel. Le *Bund* surtout — en Suisse — reproduisait d'importants extraits de publications quotidiennes des pays voisins. On trouve, par exemple, à Paris — où je rédige ces lignes — la copie manuscrite du grand article que le *Bund* publia sur le thème : *Amnistie et abdication,* en date du 26 octobre 1856. [1]

Dans cette *Correspondance,* émergent des remarques désobligeantes à l'endroit des journaux étrangers malmenant la politique de la France ; c'est un élément supplémentaire d'information du lecteur porté, à tort, à admettre que les cinq grandes puissances, signataires du Protocole de Londres, sont de sincères alliées.

Le 29 octobre 1856, Salignac-Fénelon accusant réception d'une dépêche chiffrée de Walewski du 27, annonce qu'il part « le lendemain pour Genève sous prétexte d'un petit voyage d'agrément, mais en réalité pour entretenir le général Dufour des intentions du gouvernement de Sa Majesté. J'aurai soin de vous instruire sur le champ de ce qu'il aura résolu pour s'y conformer, mais je doute que son influence parvienne à faire changer le Conseil fédéral de sentiment en ce qui concerne l'affranchissement préalable sans condition des prisonniers. Je n'ai pas négligé un seul jour d'exercer sur le gouvernement une pression directe ou indirecte dans ce sens. Le Conseil fédéral est convaincu que la Prusse ne saurait faire arriver une armée sur la frontière. Il dit à ses confidents que si cette Puissance s'imagine que la Confédération ira s'épuiser d'avance en préparatifs militaires, elle se trompe. Le Président Staempfli doit avoir déclaré qu'au préalable il ne ferait pas bouger un seul soldat. Il sait que si les Prussiens venaient en Suisse, il y aurait beaucoup de gens qui se chargeraient d'empêcher qu'ils n'y restassent. » [2]

Cette même missive expose — vu par l'ambassadeur de France à Berne — l'état d'esprit des chancelleries. Ce reflet est précieux parce qu'observé par la lunette française : « Le Ministre de Prusse m'a fait une longue visite aujourd'hui. Il a invité deux fois le Conseil fédéral à mettre

1 Idem : Arch. Min. Aff. étrangères, Paris : Vol. 581, pièces 63 et 64. On constate, là aussi, la présence de nombreux autres journaux suisses, collectionnés avec intention, notamment d'autres articles du *Bund* ; le No 58 du *National suisse* ; No 260 de la *Revue de Genève* ; 275 du 19 nov. du *Journal de Genève* ; 287 de *La Suisse* du 5 déc. ; le *Confédéré* de Fribourg du 3 déc. ; les Nos 147, 151, 152, 153, 154 de *La Démocratie,* organe de la Nouvelle Genève — autant d'articles de rédacteurs suisses qui ne se doutaient point que leur prose allait être collée au milieu de lettres et de dépêches originales d'un ministre et de son ambassadeur.

2 Idem, Arch. Min. Aff. étr., Paris : Vol. 581, pièces 68 à 71.

en liberté les détenus, mais il a l'air de croire que la question est épuisée et il voudrait au fond que le Gouvernement prussien comprît que sa restauration à Neuchâtel est impraticable, et que, comme la bonne mère de Salomon, il renonçât à ce pays pour en assurer la prospérité.

« Il m'a paru penser qu'une réunion de la conférence serait peut-être le meilleur moyen de faire apprécier ces considérations et de porter remède aux inconvénients qu'il m'a signalés. Il a ajouté que la Prusse, l'Autriche et la Russie s'entendraient promptement avec la France sur ces questions, mais que l'Angleterre n'avait pas les mêmes vues. Il semblait chercher l'occasion de s'expliquer sur le compte de l'attitude de cette puissance en Suisse, comme à Naples. Je me suis tenu sur la réserve et j'ai eu soin de ne parler du Cabinet anglais que de la manière la plus amicale. Je savais, d'ailleurs, qu'il avait déjà essayé de parler dans le même sens à M. Gordon sur le compte de la France. »

Cette pièce, prolixe, révèle aussi les réticences de la Bavière, de Bade, du Würtemberg à permettre le passage de troupes ! « Tout le midi de l'Allemagne semble contraire aux projets prussiens. Le Conseil fédéral le sait ; il n'ignore pas davantage que l'Autriche est tiède, que l'Angleterre rejette de bien loin toute coercition matérielle ; enfin, il nourrit au fond du cœur la pensée que Sa Majesté l'Empereur aime beaucoup mieux la Suisse que la Prusse et qu'il ne quittera pas l'alliance anglaise pour plaire à cette dernière puissance. »

Barman, plénipotentiaire suisse à Paris, rappelle, le 29 octobre au comte de Walewski, que, dans la séance du 8 avril précédent du Congrès de Paris — donc cinq mois avant l'insurrection de Neuchâtel — le dit Congrès n'avait pas accédé à la demande du ministre de Prusse, d'y discuter déjà de la revendication de Berlin relative à Neuchâtel.[1] Dans sa lettre, Barman spécifie que, comme se sont produits dès lors les événements des 3 et 4 septembre, « insurrection criminelle » dirigée non seulement contre le Canton, mais contre le Gouvernement suisse, il notifie à bon droit — au nom du Conseil fédéral — son désir de prendre part, comme la Prusse, aux négociations éventuelles qui porteraient sur la question de Neuchâtel. On devine là le naturel souci de la Confédération de ne plus être tenue à l'écart d'un nouveau Protocole — comme celui de Londres de 1852 la concernant — sans qu'on l'eût consultée !

Le lendemain, Salignac informe Paris que M. Staempfli, ayant pris l'avis du Conseil fédéral, a répondu verbalement aux propositions connues de M. Gordon. La suite de ces échanges d'instructions et de rapports est émaillée de comptes rendus, de conversations directes auxquelles prennent part Staempfli et le général Dufour répétant tous deux que la mise en pratique des conseils de Paris est impossible, malgré lettre de l'Empereur, insistances et visites, répétées parfois le même jour, pour tenter d'obtenir un revirement quant à l'amnistie des inculpés. Ceux-ci ne se doutaient certes point des fluctuations de ces interminables démarches et conciliabules. Des lettres, des 5 et 14 novembre 1856, adressées de Dôle par la maison Husson,

[1] Idem ; Arch. Min. Aff. étr., Paris : Vol. 581, pièces 72 et 73.

Morel Frères à M. Constant Reymond, à Neuchâtel,[1] montrent qu'également les familles, comme les Pourtalès, intéressées, aussi bien que leurs mandataires commerciaux, à un dénouement satisfaisant, cherchent à se renseigner sur le cours des événements : « Chaque jour nous sommes à la piste de ce que peuvent dire les journaux au sujet de l'affaire de Neuchâtel et nous avons le vif désir d'y trouver un article annonçant une amnistie complète. » Les nouvelles du comte Louis de Pourtalès sont bonnes : « La diplomatie allemande s'occupe activement de l'affaire de Neuchâtel ; nous avons bon espoir de voir bientôt arriver à bonne fin cette dernière. » Le monde du négoce, moins encore que les milieux politiques, ne se doutait donc pas d'une très prochaine aggravation du conflit.

La Diète germanique avait été saisie de la question de Neuchâtel dès les premiers jours de novembre. Le baron de Schrenck, envoyé de Bavière, en fut le rapporteur. Les usages de cette extraordinaire Confédération voulaient que l'on ne *vote* sur une proposition que 15 jours après la séance où l'on en avait délibéré. Par exception, cette fois-là, le débat — qui souvent traînait — fut terminé en une semaine.

Le Conseil proposa à l'assemblée :

1) d'adhérer aux principes du Protocole de Londres de 1852 ;

2) d'inviter les gouvernements accréditant des agents diplomatiques à Berne, à appuyer les prétentions prussiennes, notamment la demande d'élargissement des prisonniers.

Pour ces deux postulats, la Prusse devait obtenir l'*unanimité* parce que Neuchâtel, juridiquement et territorialement, ne faisait partie ni de la Prusse ni des Etats germaniques. L'*unanimité* exigée en pareil cas assimilait la Confédération germanique à *une* puissance européenne pouvant, dès lors, prendre toute résolution opportune à l'égard de l'*extérieur*. La *majorité* suffisait — en revanche — quand un intérêt purement allemand ou *interne* était en jeu.

En séance du 6 novembre déjà, grâce au talent de persuasion de Bismarck, les vœux de la Prusse étaient exaucés. Bismarck remerciait la diète de l'appui accordé au roi ; à vrai dire, l'Autriche, par le comte de Rechberg, avait montré sa répugnance ; les populations du Wurtemberg et de Bade faisaient la grimace ; les Saxons... donnaient des coups de toux ; il leur répugnait, en effet, de voir d'antipathiques Silésiens déambuler sur leur territoire. L'armée expéditionnaire devait prétenduement traverser la Saxe, la Bavière, les deux Hesses, Bade, le Wurtemberg et le Nassau. Dans chacune de ces petites cours, l'on avait exprimé tout haut la crainte que l'entrée de troupes françaises d'occupation sur divers points du territoire suisse ne coïncidât avec l'arrivée des Prussiens à Schaffhouse. L'envoyé de Bade à la Diète avait fait part de ses inquiétudes du rassemblement des troupes suisses sur les frontières de son Etat !

1 Archives privées de la famille de Pourtalès (dépôt aux Arch. de l'Etat, Neuchâtel), dossier de correspondance de banques où figurent également des missives de la banque Mendelssohn, à Berlin.

Le président Staemfli finit par demander à la France — avant toute amnistie — l'assurance *écrite* d'une renonciation des prétendus droits du roi. La France, bien qu'ayant acquis secrètement cette assurance du roi, ne pouvait la donner officiellement sans y être autorisée. Que serait devenu l'amour-propre de Frédéric-Guillaume IV ? Certaines conversations que Salignac eut à Genève ou à Berne sont restituées mot à mot. Staempfli doutait d'un accord franco-anglais relatif à la « remise des prisonniers à la France » dont il avait été question. Il fut heureux d'apprendre que Londres et Paris paraissaient n'avoir momentanément plus de secrets quant au processus susceptible d'amener une solution pacifique. Une dépêche importante, du 5 novembre, Salignac à Walewski, indique que le Conseil fédéral n'enverra le général Dufour à Paris qu'après avoir été instruit officiellement par Gordon de l'accueil fait à Berlin aux propositions de Lord Clarendon. Le baron de Krüdener, au nom de la Russie, intervenait de son côté pour l'élargissement de Pourtalès ; officiellement, il ignorait les propositions anglaises. Les discriminations de l'époque — entre connaissance *confidentielle* ou *officielle* d'un fait ou d'une démarche — assombrissaient soudain l'horizon où les nuages s'amoncelaient annonçant l'orage. Staempfli est tiraillé par Krüdener qui lui tient un langage différent de celui du ministre d'Angleterre ; Salignac saisit Staempfli par la manche gauche ; Gordon par la droite ; quant à l'Autriche, elle ne risque certainement point de le bousculer en l'importunant.

Dufour, la poignée sur la garde — devenu, écrit Salignac, « plus communicatif », — ira demander, en vain, le 11 novembre, à Paris, cette assurance *écrite* devant conduire à un apaisement. Staempfli voulait décidément pouvoir montrer un écrit à son parlement. — N'avait-il pas raison ?

Le Conseiller fédéral Jonas Furrer écrit à ce moment à Alfred Escher qu'on n'attend « pas grand'chose de la mission du général Dufour à Paris, étant donnée l'obstination bien connue de l'empereur ». On pensait qu'un contact direct pouvait cependant être d'autant plus indiqué que l'empereur, par le truchement de son ambassadeur à Berne, avait insisté pour cette rencontre.

Si les instructions qu'avait Dufour consistaient à témoigner la confiance la plus manifeste dans l'empereur — alors qu'elle n'était que fort mitigée — mais la plus grande méfiance dans le roi de Prusse, elles comportaient donc, en contre-prestations de l'amnistie des prisonniers, l'exigence d'une déclaration simultanée du roi de renonciation à tous droits. Dufour expliquerait cependant que des *garanties, d'une valeur analogue,* que fourniraient conjointement ou séparément à la Suisse, la France et l'Angleterre, pourraient suffir à la Confédération. Bien entendu, assurances *écrites* !

Pedro Pascual de Oliver, le 4 novembre, avait mandé, de Berlin à Madrid, que la Diète germanique venait d'enregistrer la plainte prussienne contre la Suisse qui *usurpe* le territoire neuchâtelois et maltraite les prisonniers royalistes ; une commission où figurent plénipotentiaires d'Autriche, de Prusse, de Bavière, de Wurtemberg, de Saxe, de Bade et de Hesse-Darmstadt y opine pour le maintien de droits indéniables (sic) sur la principauté. Madrid reçoit de Estrada, quelques jours après, le *Journal*

*de Francfort* du 9 novembre commentant la crise. Le 25 novembre, de Oliver assure Madrid [1] que, selon avis confidentiel du premier ministre de Sa Majesté : « Le roi est décidé à courir tous les risques, même une *démonstration* armée, avant de consentir à ce que ses fidèles détenus soient traités comme des criminels [? ?]. A mon avis, la mission du général Dufour à Paris ne modifiera pas l'opinion de S. M. l'Empereur des Français. » Par la lunette espagnole, l'on enregistre ici le plan d'une *démonstration et non d'une guerre* ; on peut se demander si, dans sa naïveté, le Cabinet de Berlin n'escomptait pas que la Suisse céderait sur simple mise en mouvement de ses troupes en direction du sud ?

Déjà le début de novembre s'était annoncé assez sombre. Dans le *Constitutionnel,* Walewski faisait paraître, le 5, un article fort agressif contre la Grande-Bretagne. Persigny, intelligent avocat de l'alliance anglaise, va trouver à Compiègne l'empereur décidé à ne jamais rompre avec l'Angleterre. On agite encore « Bolgrad » ! La flotte anglaise croise dans la Mer Noire jusqu'à ce que la Russie exécute toutes les clauses de la Paix de Crimée. Persigny persuade l'empereur que l'Alliance anglaise va se briser si Bolgrad reste à la Russie grâce à l'appui de la France ! Véritable soupe à la bataille ? Le *Moniteur* donne aussitôt un démenti de l'article du *Constitutionnel* ; apaisement anglo-français ; on règlerait en conférence cette « seule question d'un assez faible intérêt ». Entre le 8 et le 26 novembre se situent — y compris visite de Dufour à Napoléon III — toutes les démarches par lesquelles l'empereur s'efforcera de régler — en ménageant l'Angleterre — le conflit prusso-suisse.

Le prince Albert d'Angleterre, dans une lettre au baron de Stockmar, écrit : « Dans la politique, il règne une grande confusion. Les Russes, comptant sur l'appui de la France, hésitent à exécuter le traité de Paris [Crimée] en ce qui concerne les points en litige. Ils sont en train de cajoler la Sardaigne dans le but de s'en servir comme d'un instrument de vengeance contre l'Autriche, et ils sont furieux contre nous. La politique française a été dans le *statu quo* depuis deux mois, à cause du séjour de l'Empereur à Biarritz. Le roi de Prusse nous bombarde de lettres, pour l'aider à délivrer ses fidèles Neufchâtelois, qu'il ne faudrait pas même juger, mais mettre sur le champ en liberté pour lui être agréable, et cela même sous la menace de l'Angleterre à faire la guerre ! » On voit par là que le prince Albert se trouve dans des dispositions d'esprit identiques à celles exprimées quatre ans plus tôt dans sa lettre au roi de Prusse du 6 septembre 1852, lettre mentionnée ci-devant, accompagnée de son portrait. Stockmar était un homme de valeur [2].

A Cowley — à Compiègne le 8 novembre — Napoléon déclare clairement : « Je veux vous dire franchement quelle est ma position. Il m'est

[1] Archives de Madrid cit. : Nos 111. R 12/11 ; — 72. R 22/11 ; et 120. R 4/12.

[2] Le baron Ernst-Alfred-Christian de Stockmar, Dr en droit, jurisconsulte et historien, né en 1823 à Cobourg, s'était cultivé à Paris, puis formé comme juriste aux universités de Munich et de Berlin. L'été 1856, il fit un séjour en Angleterre où il accompagna le prince et la princesse de Prusse ; il devint ainsi un familier et parfois un confident de la jeune reine Victoria et du prince Albert — ce qui explique la lettre que je cite. Pour Stockmar, voir en particulier : *Allgemeine Deutsche Biographie,* vol.

*Le général Dufour parlant de Neuchâtel à l'empereur Napoléon III.*

Caricature de l'époque. Bibliothèque nationale.

36, page 305, ainsi que : *Le prince Albert de Saxe-Cobourg,* époux de la reine Victoria, — par Théodore Martin, traduit de l'anglais par Auguste Graven ; édit. E. Plon et Cie ; II p. 155-156, Paris 1883 (Bibliothèque Nationale, Paris, cote So Ne. 3202 ; 2). La Bibliothèque de la Ville, à Neuchâtel, possède l'édition anglaise.

égal que le gouvernement prussien menace [la Suisse] ... s'il peut, par des menaces, amener un arrangement de l'affaire. Mais je ne permettrai jamais à des troupes prussiennes d'occuper aucune partie de la Suisse ; et même la concentration de troupes sur la frontière suisse m'obligerait à concentrer des troupes sur le Rhin. Je n'en dis pas autant au gouvernement fédéral parce que je désire ne pas l'encourager dans son refus de libérer les prisonniers ; à mon avis, il pourrait les relâcher sur mon assurance qu'après la libération je ne permettrais aucune agression contre la Suisse. »

Clarendon expédie à Paris une formule de *proposition officielle anglo-française de médiation* qui reste en panne en raison de « l'importunité pressante de Salignac à Berne », qui, selon Gordon, obtient sur ces entrefaites l'envoi immédiat de Dufour à Paris. Dufour y arrive le soir du 10 novembre.

Le 13 novembre, au palais de Saint-Cloud, a lieu un entretien de trois heures d'horloge entre Napoléon et Dufour [1]. Une caricature montre avec d'autant plus d'esprit un petit Napoléon au garde-à-vous devant le général, que le résultat de la conversation décela plutôt l'inverse. Dufour, en effet, n'obtint pas ce qu'il désirait. L'empereur confirma bien qu'une fois l'amnistie accordée, le roi renoncerait à ses droits ; pour la Suisse, il s'agissait toujours du reste de droits qu'il n'avait plus ; l'empereur assurait Dufour que *confidentiellement* le roi lui avait *promis* cette renonciation ; on tournait cependant en rond car la renonciation secrète de Berlin n'était ni officielle ni complète. Napoléon mettait en outre, à l'insu de celle-ci, l'Angleterre dans son plan pour obtenir, après la libération souhaitée, une abdication des [prétendus] droits du roi sur Neuchâtel.

Dufour, dans une ambiance réchauffée par le contact personnel, accepta pour son compte cette formule qu'il envoya à Berne. L'Angleterre, orientée et invitée ainsi à jouer un rôle secondaire, refusa de faire le jeu de Napoléon. A Paris, Cowley reçut froidement Dufour ; le gouvernement britannique ne pouvait, quant à lui, faire espérer à Berne une promesse de Berlin dont Londres n'avait pas connaissance. Ce refus sera confirmé par Clarendon à Cowley le 20 novembre, puis communiqué au Conseil fédéral par dépêche de Clarendon à Gordon du 25 novembre.

A Paris, Dufour, embarrassé, avait reçu, le 18 novembre, de nouvelles instructions du Conseil fédéral qui ne pouvait formellement le désavouer ; par précaution, Berne proposait que la France et l'Angleterre se déclarassent

1 Le général Guillaume-Henri Dufour, né à Constance en 1787, mort à Genève en 1875, est une personnalité si connue que je me dispense ici d'en relever la biographie. A l'intention du lecteur étranger éventuel, je rappelle succinctement que Dufour, d'une ancienne famille bourgeoise de Genève, après avoir été élève de l'Ecole polytechnique de Paris, sortit premier de l'Ecole du Génie de Metz. Il défendit Corfou en 1813 contre les Anglais. Dès 1819, capitaine à l'état-major fédéral, il dirige le service d'instruction de Thoune, tout en remplissant les fonctions à Genève d'ingénieur cantonal. Colonel, chef de l'état-major de l'armée en 1831, il élaborera dès 1833 la *Carte topographique de la Suisse*. Il a sous ses ordres à Thoune le prince Louis-Napoléon dont il restera l'ami. Général de l'armée fédérale en 1847, il parvient, sans effusion de sang, à dissoudre le Sonderbund. En 1849 (affaire des insurgés badois), en 1856 (affaire de Neuchâtel) et en 1859, à l'occasion de la guerre d'Italie, il commande les éléments de l'armée fédérale mobilisés. Il était député aux Chambres et laissa de nombreux ouvrages. Divers auteurs, tels Senn-Barbieux, Ed. Sayous, Th. Dufour, Galiffe et d'autres lui consacrèrent d'intéressantes biographies.

*déliées* par le Protocole de Londres si la Prusse ne renonçait point à ses prétendus droits sur Neuchâtel ; le Conseil fédéral, conscient de l'honneur et de la dignité de la Suisse, demandait que ces deux gouvernements s'opposassent *de toute façon* à des mesures hostiles et à une attaque de Berlin. On craignait au bord de l'Aar que le roi ne revienne sur ses promesses confidentielles, considérées comme une sorte de guet-apens pour obtenir l'annulation du procès des inculpés.

Walewski déclara à Dufour que même « si le Protocole de Londres était déchiré, les droits du roi de Prusse n'en seraient pas moins garantis par le Traité de 1815 » ! ? Cette déclaration maladroite du Ministre des Affaires étrangères de France et le détachement compréhensible du cabinet de Londres devaient d'autant plus inciter Berne à la prudence, que le dernier mot de Napoléon à cet instant — le 23 novembre, selon Walewski — était que si la Suisse persistait à juger les prisonniers, l'empereur serait très mécontent et ne s'opposerait plus à ce qu'une armée prussienne soit massée dans le Grand-duché de Bade. En somme, l'empereur, à l'encontre de ses réelles sympathies, entrait décidément dans le jeu de chantage de Berlin. Le Conseil fédéral s'en soucia peu ; il savait indirectement par Persigny qu'il ne permettrait *jamais* qu'un soldat franchisse le territoire badois. Napoléon — après cette troisième intervention, car c'était lui qui, en somme, avait sollicité la venue de Dufour — bien qu'impatienté par d'interminables tergiversations et par la ferme attitude de Berne, faisait mine de se fâcher. Il renoncerait à un rôle de médiateur qu'*officiellement* il n'avait du reste aucun droit de s'attribuer !

La pierre d'achoppement demeurait en réalité la ridicule obstination de Frédéric-Guillaume IV de ne pas finir franchement par promettre de renoncer à ses droits, du reste fictifs et périmés, renonciation en *échange* de laquelle, simultanément, la Confédération helvétique eût par gain de paix, accordé l'amnistie générale. En raison de l'amour-propre berlinois à fleur de peau, la tension allait s'aggraver, mais elle n'allait s'aggraver qu'*apparemment* ; le pire est que la menace superficielle de la Prusse sera prise au sérieux par nombre de diplomates qui continueront à se trémousser dès le début de décembre pour éviter une guerre qu'un Etat, moralement seul et financièrement dépourvu, n'eût jamais pu entreprendre. Il faut néanmoins décrire les événements en se plaçant soi-même dans une ambiance de danger réel alors qu'il était tout à fait factice.

Le 1er décembre, Napoléon, qui ne voulait d'abord qu'exprimer ostensiblement son irritation contre la Suisse, se borna à faire dire par Walewski à Barman, ministre de la Confédération à Paris, qu'il était « froissé » ! La France manœuvre, d'une part pour désavouer les propos rassurants de Persigny répandus en Angleterre, d'autre part pour marquer son revirement prétendu belliqueux, auprès des Etats de l'Allemagne du Sud. Walewski va jusqu'à exprimer en secret à Hatzfeldt le désir que la Prusse prît quelques mesures militaires. C'est, disait-il : « le seul moyen pour faire rentrer la Suisse en elle-même. » (!) On voit déjà l'effet que de tels encouragements, à vrai dire foncièrement fantaisistes, vont produire sur Berlin qui n'en eût jamais espéré tant !

# VIII. RUPTURE

*Chantage renforcé. Rôle de Cavour ; relations sardes. Bienveillante fermeté de M. le Conseiller fédéral Staempfli. Propos fantaisiste de M. de Fénelon sur l'armée suisse. Opinions du comte Walewski. Communications de M. Barman, ministre de Suisse à Paris. M. de Sydow rompt les relations diplomatiques prusso-suisses. Article violent du* Moniteur *de Paris, et commentaires de presse. L'ambassadeur d'Espagne à Francfort prétend qu'une camarilla de hobereaux prussiens pousse le cabinet de Berlin aux mesures extrêmes. Nouveaux rapports de Barman à Berne. Espoirs non dissimulés dans des manœuvres d'intimidation.*

---

Aussitôt, afin d'intimider la Confédération helvétique, le 2 décembre déjà, une conférence se tient à Berlin entre Manteuffel, Hatzfeldt, le Conseiller de légation Balan et Bismarck, aigrefin dont l'absence eût été en l'occurrence fort surprenante. Un bluff incontestable et stupéfiant ressort du mémoire autographe que Bismarck en personne rédige en cette circonstance en guise de procès-verbal. On y lit ceci : « Dès que nous armerons avec la résolution nettement exprimée d'agir froidement, énergiquement, la fermeté de notre attitude aura sans doute son contre-coup sur les dispositions de la Suisse ; elle déterminera d'autres cabinets à réitérer leurs efforts *et finira par faire croire à notre intervention effective.* » La duplicité prussienne était si manifeste qu'en jubilant de la passagère humeur de Napoléon, Berlin — la chose se trouve corroborée dans la suite de ce mémoire — note que la perspective de voir de nombreux corps prussiens entrer (?) en Suisse sera en réalité si désagréable à l'empereur que ces armements renforceront sa pression sur la Suisse !

Napoléon, par lettre du 3 décembre, encourageant encore Frédéric-Guillaume IV au raidissement, atténue ainsi les hésitations du général von der Gröben, désigné pour la mobilisation. A la légère, l'empereur accrédite donc à l'état-major prussien une croyance — celle que la France n'inquiéterait pas le flanc droit d'une progression de troupes dirigées contre la Suisse. En fait, si Napoléon, dans le jeu, incite momentanément la Prusse à mobiliser, rien ne prouve qu'il n'interviendrait point même *contre elle* en cas de présence — toute théorique — des troupes prussiennes à la frontière suisse. Bien que l'éventualité d'une guerre eût été fantaisiste, il

conviendra, pour expliquer le développement des faits, de laisser croire au lecteur de cette étude, qu'on y crut de bonne foi ! Tout l'état-major prussien y crut, y compris — non le gouvernement helvétique qui douta toujours — mais le peuple suisse qui finit même par souhaiter les horions !

Quelques remarques sont nécessaires ici pour traduire fidèlement l'état des esprits dans la seconde quinzaine de novembre, avant que ne se précipite la crise du mois de décembre. Les rapports de Salignac envoyés de Berne à Paris donnent des détails qu'on ne trouve nulle part ailleurs sur cette période. C'est le moment où le *Bund* devient, comme d'autres journaux suisses, hostile à la France et que l'on assiste à une bataille de presse.

Le 18 novembre, inlassablement, Sydow est revenu à la charge. Il a redemandé, têtu, l'annulation de la procédure contre les prisonniers.[1] Dès ce jour, se manifeste également la pression maladroite et conjuguée des représentants à Berne des Etats de la Confédération germanique dont l'opinion des populations — au su du Conseil fédéral — est discordante. Salignac écrira : « Il me revient d'un autre côté que M. Staempfli a été froissé du passage de la déclaration de l'envoyé de Prusse où il est dit que si la Suisse met les prisonniers en liberté, cette démarche permettra au Roi de s'entendre avec les autres grandes Puissances de l'Europe pour amener une solution, etc., etc. L'intention de régler ainsi *à l'exclusion de la Suisse même* une question qui touche si essentiellement aux intérêts de ce pays a quelque chose de mortifiant qui n'a point échappé au Président du Conseil fédéral. » On ne saurait, en raison de cette outrecuidance, accuser M. Staempfli, comme certains le firent, d'avoir envenimé les choses. La mise en demeure de Sydow et des quatre émissaires de la Confédération germanique était d'une psychologie singulièrement allemande. Il convenait, pour Berlin, à ce moment-là, de temporiser et d'attendre que se soit complètement dégagé le résultat des démarches du général Dufour. Sydow, compliqué : « se montrant affectueux pour Salignac-Fénelon » lui insinuait que les propositions de l'Angleterre avaient eu pour but de paralyser l'action de Paris, alors que l'utilité pour Gordon et Salignac de marcher de concert était manifeste. Salignac observe aussi que peu importe la question de l'incompétence ou de la compétence du Tribunal fédéral suisse pour juger les prisonniers ; l'essentiel est, selon lui, qu'il juge en connaissance du *droit international* ! L'ajournement d'une réponse à faire au baron de Sydow est par ailleurs unanimement approuvé en Suisse.

Le 22 novembre, l'ambassadeur de France à Berne informe son Ministre des affaires étrangères à Paris que « dans sa séance du 21, le Conseil fédéral, contrairement à l'avis de sa minorité, a résolu de répondre immédiatement aux communications verbales de la Prusse et des autres Cabinets de la Confédération germanique. M. le Président Staempfli s'est rendu, en conséquence, ce matin chez M. de Sydow, et il lui a déclaré que le Gouvernement suisse avait décidé de ne point accéder à la demande de

1 Idem, Arch. Min. aff. étr. : Corresp. politique, Paris, vol. 581, pièces 131 à 137 et 151 à 155.

la mise en liberté immédiate et sans condition des prisonniers, mais qu'il n'en était pas moins tout disposé à négocier un arrangement de nature à terminer le différend. M. de Sydow lui a répondu sans entrer dans de nouvelles considérations qu'il allait transmettre cette réponse au Gouvernement de Sa Majesté. En sortant de chez M. de Sydow, le Président Staempfli s'est rendu chez les Ministres d'Autriche, de Bavière et de Bade. Il leur a annoncé la réponse qu'il venait de faire à la Prusse, en ajoutant que le Conseil fédéral avait apprécié le ton amical et les sentiments de bon voisinage qui caractérisaient les conseils que ces trois Cours lui avaient adressés, et qu'il était tout prêt, si une négociation s'entamait, à y répondre avec une entière réciprocité. Ces ministres continuent à penser que la négociation avec le général Dufour est en bonne voie et que c'est en partie à cause de cela que le Conseil fédéral n'a pas voulu accorder à l'Allemagne ce qu'il avait refusé précédemment à l'Angleterre et à la France. »

*Jacob Staempfli (1820-1879).*

Président de la Confédération en 1856.
Eut une attitude qui passa pour vigoureuse dans l'Affaire de Neuchâtel, et dans ses rapports constants avec les diplomates des puissances, accrédités à Berne. Fondateur de la «Berner Zeitung». Président de la Banque fédérale

Collection : Bibliothèque nationale, Berne.

« M. de Sydow a mandé la décision du Conseil fédéral à M. de Manteuffel en le priant de lui faire savoir s'il convenait qu'il quittât Berne ou s'il devait y attendre l'issue des délibérations de Paris. M. Gordon et moi nous lui conseillons de rester. »

On peut remarquer — à propos de ces derniers incidents observés par l'ambassadeur de France, sur place — que si M. Staempfli était à la tête du département politique fédéral, il était simultanément Président de la Confédération helvétique. A ce dernier titre surtout, avait-il à faire de telles visites, plutôt qu'à convoquer au palais les chargés d'affaires auxquels il répondait ? Il y a, dans cette attitude condescendante, une confirmation du complexe de modestie exagérée que j'ai signalé ailleurs. Le procédé d'un chef d'Etat qui court les bureaux de ces personnages reflète un compor-

tement certes démocratique, peut-être louable, mais en tout cas contraire à la suggestion faite par certains que M. Staempfli envenima le conflit, alors que M. Fornerod qui lui succédera à la présidence le 31 décembre suivant, l'eût en revanche apaisé.

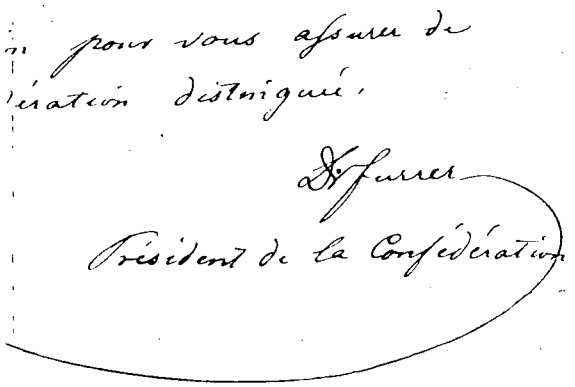

*« Autographe » du Président Jonas Furrer, en 1858.*

Papiers : J. Petitpierre.

Dès le 25 novembre, Salignac renseigne Walewski sur l'effet produit en Suisse par le retour de Paris du général Dufour — les propositions qu'il avait rapportées de Paris n'ayant point été agréées par le Conseil fédéral. Salignac explique que Staempfli lui déclara aussi qu'une amnistie excluerait toute garantie contre de *nouvelles* rébellions : « M. Dufour, que j'ai vu ce matin, croit comme moi, que le Conseil fédéral ne fléchira pas. » A en croire Salignac, on aurait reproché à Berne au général Dufour de ne pas avoir suffisamment insisté auprès de Napoléon pour le désistement du Protocole de Londres.

Le comte écrira le 27 novembre à Paris : « M. Dufour s'est vu courtoisement désavoué par ceux qui l'avaient envoyé à Paris. Ce désaveu l'a vivement mécontenté, mais par délicatesse envers le Gouvernement de son pays, il a évité d'en convenir vis-à-vis de la diplomatie et pour couper court à toute discussion ; peut-être aussi pour montrer qu'il se sentait froissé, il est retourné immédiatement à Genève. En ce moment, il existe donc une froideur réciproque entre le Gouvernement et le général, bien que, de part et d'autre, on ménage les apparences. Quant à moi, je crois que ce dernier a agi avec bon sens et avec sincérité, tandis que le Conseil fédéral qui n'avait d'abord parlé que d'une assurance écrite de la France, me paraît être plus ou moins revenu sur ses paroles et avoir envoyé ses dernières instructions au sujet du Protocole de Londres, afin de mieux justifier sa reculade. » Comme le refus de Berne remettait automatiquement en vedette, dans l'esprit de chacun, les sanctions à prendre contre les détenus royalistes,

M. Furrer — ce qu'on ignora aussi — fut invité à faire des démarches auprès du ministère public fédéral et des juges compétents pour que soit prononcée une libération générale sous caution. M. Furrer refusa en répondant avec à propos que le pouvoir *exécutif* n'avait point à s'immiscer dans les attributions *judiciaires*.

L'opinion s'était répandue aussi que le refus de la Suisse se fondait, malgré tout, sur la conviction profonde que l'on y avait que la France ne souffrirait pas la proche avance d'une armée prussienne vers le territoire helvétique. On constate, à la lecture des manuscrits de ce temps que Gordon, croyant au début à la sincérité de la Prusse en douta fortement par la suite quant à sa claire volonté de renoncer au Protocole de 1852. Gordon, de son côté, avait trouvé inadmissibles les propos déplacés tenus par Sydow à Staempfli. Des documents anglais il ressort que lord Clarendon déclara ignorer complètement l'attitude future de Berlin. Il fallut répéter sans cesse à tous les diplomates et chargés d'affaires à Berne que le Conseil fédéral serait intraitable.

Il fallut le répéter aussi, même à un émissaire renommé de Sardaigne, car — qui l'eût cru ? — dans l'histoire de ce conflit s'intègre non seulement Bolgrad et la Bessarabie, mais encore la Sardaigne, il est vrai moins lointaine. Un historique de cette île méditerranéenne où orages et neiges sont presque inconnus — à 233 kilomètres des bouches du Tibre, aux salines, mines et carrières, aux pentes couvertes de pins, de châtaigniers, de citronniers et d'orangers — ainsi que celui du *royaume de Sardaigne*, séparé de l'île par la mer, serait ici hors de propos. Rappelons seulement qu'en 1720 le Traité de Londres avait fait passer la Sardaigne à la Maison de Savoie en échange de la Sicile, attribuée à l'Espagne. Le duc de Savoie prit le titre de *roi de Sardaigne* que ses successeurs conservèrent jusqu'en 1861, époque où Victor-Emmanuel II le troqua contre celui de *roi d'Italie*. Dès l'automne 1856, et au tournant des années 1856-1857, au moment où était exécutée l'étonnante attaque par surprise, consentie par la Prusse, divers préparatifs à l'envahissement du territoire suisse et à l'occupation du pays de Neuchâtel étaient jugés indiqués à Berlin, comme faisant partie de son plan fictif. La Prusse, d'entente concertée avec les Etats de la Confédération germanique pour le passage de son armée, devait aussi réduire le potentiel helvétique de résistance ; elle voulait empêcher, par la fermeture extérieure des frontières suisses, les importations d'armes, de munitions, de vivres et de bétail de boucherie. Pour une partie de ses approvisionnements en poudre, armes et chevaux, la Confédération comptait en effet sur son bon voisin, le royaume sarde. Passaient aussi en transit, par ce royaume, les livraisons américaines et anglaises débarquées à la Spezia destinées à la Suisse.

Ni le roi de Sardaigne, ni son rusé ministre Camillo Cavour, ne souhaitaient à l'issue de la guerre de Crimée se brouiller avec la Suisse pour les beaux yeux de la Prusse. On flatterait la Suisse, peut-être dans la crainte que le radicalisme ou les idées avancées dont elle faisait profession ne fissent tache d'huile au sud, mais surtout parce que l'opportun « Camillo » était hanté par son rêve d'unification de l'Italie. Il devait ménager tout

le monde, Napoléon III d'abord, la Suisse pour s'assurer sa bienveillante neutralité, la Prusse aussi, et même temporairement l'Autriche qu'il conviendrait en temps voulu de refouler chez elle.

Habilement — souriant à chacun — Cavour appuye les démarches françaises poursuivies à Berne pour la libération des prisonniers royalistes. Simultanément, il plaide à Berlin — sur sa promesse faite à Berne — la cause de l'abandon des prétendus droits du roi sur Neuchâtel. Une maladresse de Cavour pouvait aussi inciter la Suisse au retrait de ses troupes de Rome. A l'époque, le Vatican, notamment le Cardinal Antonelli, voyait en effet d'un assez mauvais œil une Suisse victorieuse du Sonderbund en 25 jours et ayant expulsé les Jésuites ! L'Italie de Cavour — si l'on peut dire — n'étant du reste pas signataire du Protocole de Londres de 1852, avait donc avantage à ne point se faire piquer les doigts dans un guêpier. La tactique du ministre Cavour, dans l'affaire de Neuchâtel, ne saurait être passée sous silence.

Ajoutons que le comte Camillo de Cavour, né en 1810, décédé en 1861, était d'idées libérales. Il avait à Genève beaucoup d'amis, dont Fazy. Sa mère, originaire de Nîmes — Adélaïde-Suzanne de Sellon, d'une famille genevoise depuis 1699 — eut grande influence sur son éducation et la formation de son esprit. Si l'on peut faire des réserves de droit sur le premier but poursuivi par Cavour, la libération prématurée des prisonniers royalistes neuchâtelois, il faut reconnaître que, sous l'aspect d'un compromis, il contribua à réaliser son second objectif : l'abandon, qui se fait encore attendre, des illusoires prérogatives de Frédéric-Guillaume IV.[1]

Si Cavour comprit aussitôt la position très claire prise par le Conseil fédéral, cette position loyale et ferme, exprimée par M. Staempfli en personne, ressort d'autre part de façon lumineuse d'une lettre du baron de Krüdener. Celui-ci écrit le 28 novembre à Gortschakov, à Saint-Pétersbourg : « Lorsque je dis à M. Staempfli qu'il y avait lieu de s'étonner qu'une intercession — favorable — telle que celle de l'empereur Napoléon ne fût pas prise en considération, il me répondit : « Le Conseil fédéral ne saurait dans la situation présente user de clémence », c'est le mot dont il se servit, « sans que cette clémence ne fût infailliblement signalée aux yeux de la nation suisse et de l'Europe comme un acte de soumission humiliante envers notre puissant voisin ». M. Staempfli me répliqua par l'observation que la démocratie ne faisait aucune exception des personnes et que dans un pays où l'égalité était la base de l'ordre social, la condition supérieure des individus en question était bien plus un obstacle qu'un motif propre à déterminer à leur égard un traitement favorable : « Nous ne pouvons point agir autrement. Nous sommes responsables envers les Chambres et la Nation. Le roi de Prusse n'a pas communiqué à Paris ses vues d'une façon assez explicite pour que nous puissions voir clair à ce que nous ferions, en relâchant les prisonniers sur de simples assurances de bons offices ; bien plus, nous avons des indices certains qu'une fois les prison-

[1] Il existe sur Camillo Cavour un ouvrage de valeur, avec portrait, dû à Walter Friedensburg, de Stettin, édité à Gotha, en 1911, chez Friedrich Andreas Perthes A. G.

niers relâchés, l'affaire de Neuchâtel retomberait dans le statu quo.[1] » Le lendemain le baron de Krüdener écrit à Saint-Pétersbourg que le langage que tient à Berne l'Angleterre est directement et formellement contraire à ce que tous les autres Cabinets désirent de la part de la Suisse ! Il ajoute que M. Gordon recommande de la façon la plus positive au Conseil fédéral de ne pas se dégarnir les mains en libérant ses otages qui lui répondent que la principauté de Neuchâtel deviendra canton suisse !

*Comte Camillo de Cavour (1810-1861).*

Rusé ministre du roi de Sardaigne — Genevois par sa mère — manœuvra habilement en faveur de Neuchâtel.

Litho Doyen, Turin.
Collection : Bibliothèque nationale, Berne.

Les courageuses répliques du Président Staempfli honorent grandement ce haut magistrat qui se sentait ainsi soutenu par l'Angleterre. A ce propos, Salignac-Fénelon se fourvoie ; il émet à ce sujet des appréciations fantaisistes et se fait des illusions en notant que le Conseil fédéral éprouve « du malaise après son rejet des demandes de la plus grande partie de l'Europe ». Il ajoute même que le gouvernement suisse « sait que toutes les fanfaronnades d'une grande armée suisse ne servirait à rien le jour où la question sortirait du terrain diplomatique. Les feuilles radicales ont beau publier des articles extravagants sur la nécessité de prendre l'offensive dans le cas où les Prussiens marcheraient contre la Suisse et d'établir une guerre de montagnes dans la Forêt Noire, au lieu de les laisser venir paisiblement s'installer à Bâle et à Schaffhouse. Les Suisses sensés savent à quoi s'en tenir et l'on serait extrêmement embarrassé si l'on se trouvait pris au mot »...

La mention d'une pétition royaliste séparatiste de Henri-Florian Ca-

[1] *Musée neuchâtelois*, année 1956 : « L'Affaire de Neuchâtel sur le plan européen », par M. le professeur Edgar Bonjour (annexe page 258).

lame, avocat, comptant alors déjà 220 signatures, figure dans ces rapports : « M. Calame est le signataire le plus considérable de cette pétition qui déplaît souverainement à Berlin. » (!) C'est le moment où la Chambre d'accusation du Tribunal fédéral se réunit à Zurich. Quelques journaux prétendaient alors que la Suisse se serait confidentiellement adressée au Piémont pour conclure une alliance offensive et défensive en cas d'attaque prussienne !

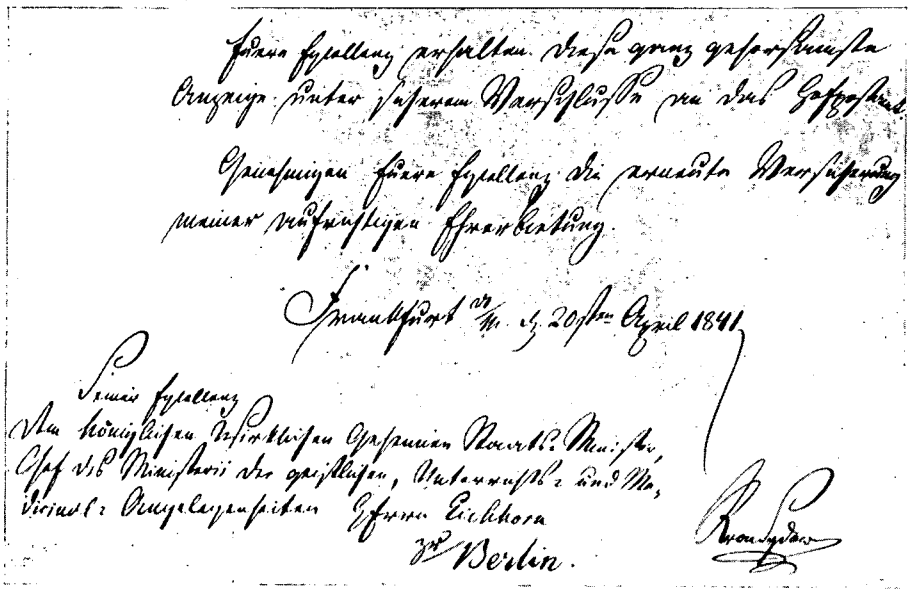

*Type d'autographe extrait d'une lettre de Rodolphe de Sydow, chargé d'affaires à Francfort en 1841.*

Communiqué par M. le Dr. Nissen, Conservateur des Archives allemandes. Division de Merseburg.

Le reflet des intentions ou bruits répandus d'adoucir le modus vivendi des détenus, de libérer, peut-être sous caution encore sept ou huit d'entre eux, se retrouve aussi dans les dossiers de *Correspondance politique* de Paris ; on a vu qu'en réalité un nombre important d'élargissements sous cautions témoignait de la meilleure volonté des autorités fédérales. A Paris, l'on parlait d'amnistie partielle. Les journaux français et allemands annoncent — avant que la Confédération n'en soit avertie — le rappel de Berne de M. de Sydow, parti le 26 novembre, en même temps que les ministres de Bavière et de Bade qui se rendent à Stuttgart où ils sont simultanément accrédités et où ils passeront l'hiver. On lit, parmi les confidences de Salignac, que « le Conseil fédéral aurait voulu que le jugement fût prononcé avant la réunion de la Conférence de Paris, afin que celle-ci n'ait pas à faire, à ce sujet, de démonstrations que la Suisse ne pourrait accepter et qui indisposeraient par conséquent les plénipotentiaires réunis ».

« Les nouvelles particulières de Berlin, reçues ici [Berne] par quelques

personnes, portent qu'il n'y a dans cette ville d'ardeur contre la Suisse et d'envie de sévir contre elle que chez la coterie qui veut flatter l'amour-propre du Roi. Il est possible que ces renseignements privés soient inexacts, mais la dignité du Gouvernement de Berlin se trouve trop vivement froissée pour laisser jour à une solution qui remettrait les choses dans le statu quo. C'est de cette manière qu'il importe de présenter ici la situation afin de maintenir le Conseil fédéral dans son inquiétude et d'obtenir de lui le plus de concessions possibles.[1] » Sur ces entrefaites, l'on apprend que Bade vient de conclure avec la Suisse — car la vie continue — un accord sur le droit d'épaves, sur le for légal et la juridiction en matière de procès civils et commerciaux, ainsi que sur les impôts militaires.

Salignac fait part de prétendues hésitations en Suisse quant aux chefs d'accusation des prisonniers prévenus soit de haute trahison contre la Confédération, soit d'attentat exclusif contre la Constitution cantonale neuchâteloise. Il déclare difficile de prendre au sérieux les articles des journaux suisses *révolutionnaires* comme la *Berner Zeitung* qui « conseille l'offensive ; est-ce que la Suisse tremblerait ou capitulerait ? Nous sommes à même de tenir tête aux armées dont la Prusse pourra disposer pour faire la guerre à l'étranger et elles se dispenseront bien de déjeuner à Bâle, de dîner à Berne et de coucher à Neuchâtel. Nos ancêtres n'ont pas acheté avec un vil argent la liberté et l'indépendance de la patrie, mais avec le sang des héros sur le champ de bataille ». Salignac fait observer que c'est là le ton du langage de tous les journaux radicaux qui, selon lui, contraste fort dans un pays de milices ; il fait des extraits de plusieurs numéros du *National Suisse* publiant des articles fort sensés. Il signale la présence à Neuchâtel et dans les environs d'officiers allemands et de quelques femmes de la haute société de Berlin, présence peu naturelle à l'entrée de l'hiver.

De Paris, le 2 décembre, le ministre Barman avait écrit à Berne au Président Staempfli[2] : « Le comte Walewski avec lequel je me suis entretenu assez longtemps à sa soirée d'hier, m'a dit que Vous aviez fait à M. Fénelon sur cette note des observations très convenables ; qu'il ne regrettait seulement que les conclusions et qu'il craignait beaucoup que le Conseil fédéral n'eût à se repentir plus tard de la détermination qu'il a prise. M. Walewski attribue en partie cette détermination, soit à l'attitude du Cabinet anglais et aux manifestations du parti exalté, soit à une lettre annonçant au h. Conseil l'opinion de M. de Persigny. Il m'a assuré en outre, ce dont je ne doute nullement, que l'empereur était froissé. J'ai cherché à rejeter l'insuccès des négociations sur le roi de Prusse, qui a refusé de préciser, ainsi que nous devions nous y attendre, les conditions auxquelles il renoncerait à ses prétentions. C'est la considération sur laquelle, à mon sens, Vous devriez le plus insister vis-à-vis de la France et que le général Dufour devait surtout faire valoir auprès de l'empereur. »

1 Idem. Arch. Min. aff. étr., Paris : Vol. 581, pièces 216 et s. et 220 et s.

2 Lettre originale, signée Barman, qui y ajoute un post-scriptum de sa main : Archives fédérales, Polit. Dept. Neuenburger-Angelegenheit 1856-1857, Schachtel 155, pièce 4830. Berne.

« Dans le premier entretien que M. Dufour et moi avons eu avec M. le Ministre des affaires étrangères, il avait été convenu qu'une note ostensible Vous serait adressée et que les conditions proposées par le roi de Prusse nous seraient communiquées. A la réception du compte rendu de cet entretien, le h. Conseil a autorisé M. Dufour à suivre les négociations sur ces bases. A l'entrevue suivante, la note rédigée dans les termes convenus nous a bien été soumise, mais il n'a pas été possible à M. Walewski de nous indiquer les conditions du roi. Preuve évidente que le Cabinet français n'a pu, malgré l'espoir qu'il en avait, amener le roi de Prusse à s'expliquer. Dès ce moment, il eût mieux valu interrompre les négociations, afin de bien constater que l'obstacle principal ne venait pas de notre côté. »

On voit par là que M. Barman ignorait la promesse *confidentielle* faite par le roi à l'empereur, de renoncer à ses droits. Il continue : « Le ministre m'a dit avoir écrit à M. Fénelon pour Vous faire connaître la position que la France entendait prendre en cas de conflit avec la Prusse et qui est tout autre que celle dont M. de Persigny a parlé. D'après ce que le roi de Prusse annonce dans son discours d'ouverture des Chambres, il va négocier avec les puissances européennes pour amener une solution conforme à la dignité de sa couronne. J'ai compris qu'il allait provoquer la réunion de la conférence ; le comte Walewski ne l'interprète pas ainsi : la phrase est assez vague pour laisser champ libre aux interprétations. L'Angleterre ayant enfin consenti à ce qu'il y eût une conférence pour le règlement des questions orientales encore pendantes [Bolgrad], il serait possible que le roi de Prusse y introduisît sa demande favorite. Le comte Walewski croit que cette conférence se réunira dans huit ou dix jours. La Sardaigne tient à prendre part aux discussions sur Neuchâtel ; ce sera là probablement un sujet de discussion. Dieu sait pendant combien de temps cette affaire traînera encore et quelle solution on cherchera à lui procurer ! »

« On m'assure que les recommandations du cabinet des Tuileries n'ont pas peu contribué à la modération relative au langage du roi devant les Chambres. Le même cabinet nous a, d'un autre côté, rendu un service qu'on ne peut méconnaître, en refusant jusqu'à présent du moins, de promettre à la Prusse, et même de lui laisser pressentir la neutralité de la France. Le cabinet de Berlin a dû croire, avec tout le monde, qu'un mouvement de troupes prussiennes vers la Suisse serait suivi d'un mouvement analogue de troupes françaises. Que le comte Walewski ait été porté à grossir les dangers auxquels un refus exposait la Suisse, cela s'explique par le désir de la réussite, et c'est ce qui se fait ordinairement en pareils cas. M. Fénelon a dû s'efforcer de Vous faire agréer les conseils de son gouvernement et il aura été très contrarié de l'insuccès ; mais je me fais un devoir de déclarer que je ne me suis point aperçu jusqu'ici qu'un esprit malveillant ait présidé à ses rapports ; j'ai remarqué au contraire de toutes autres dispositions. »

« Je vous prie d'agréer, très Honoré Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect. — Le Ministre de Suisse — *Barman.* »

M. Barman ajoute de sa main : « P.-S. — M. Walewski m'a dit aussi que le cabinet de Londres s'était rapproché de l'avis de la France à propos

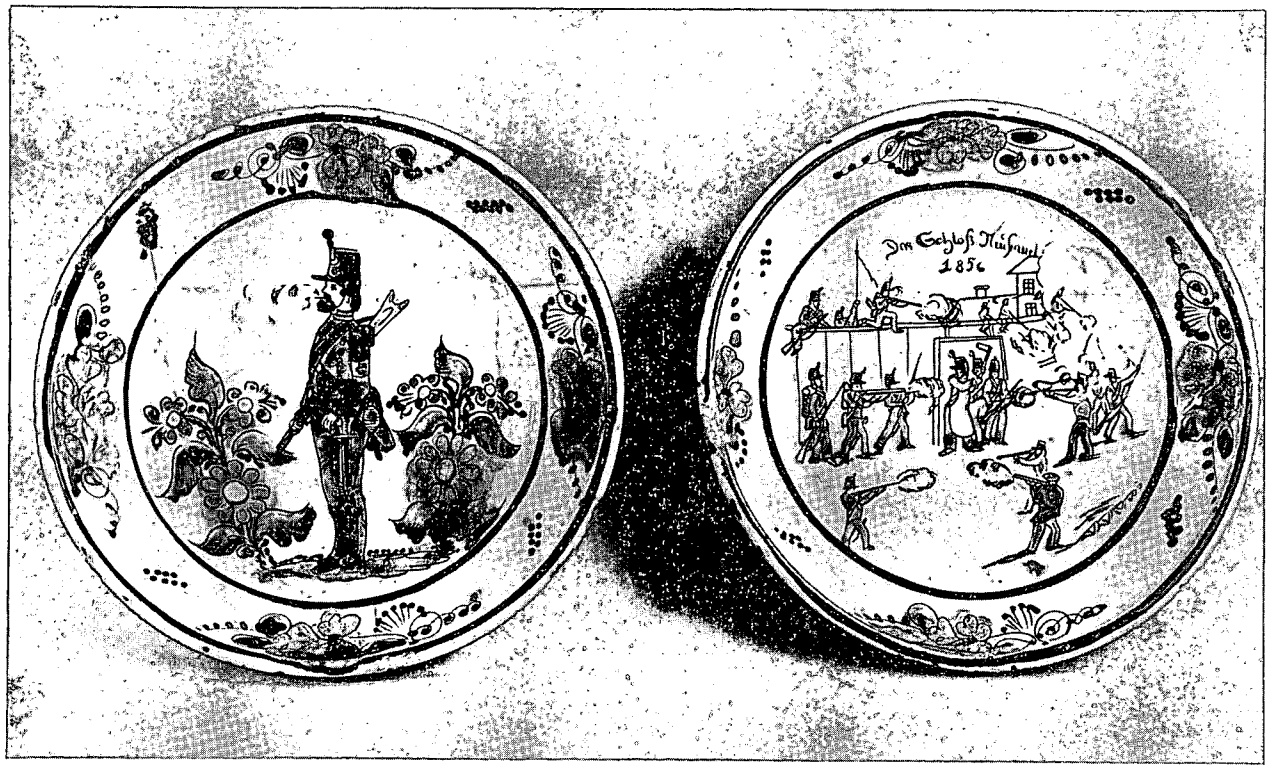


*Assiettes polychromes en porcelaine de Heimberg, paroisse de Steffisburg.*
*Sujet : l'insurrection royaliste neuchâteloise en 1856. Sentinelle en faction et attaque du Château.*

Collection du Musée d'histoire ; Berne. Photo communiquée par M. Hermann de Fischer, Conservateur-adjoint.

de Neuchâtel ; une correspondance de Paris, insérée dans *La Presse belge* d'hier, 1re édition, a été évidemment inspirée des Affaires étrangères de France. Je vous engage à lire cette lettre. »

Le Conseil fédéral, le 5 décembre, accuse réception de ce rapport de Barman en remarquant que le document de M. de Persigny lui est inconnu et qu'il doit en avoir été question dans les journaux. Une note de Berne, du même jour, répond à celle de Paris du 26 novembre. Toutes les instructions du Conseil fédéral à son ministre Barman à Paris — l'invitant à réitérer avec regret son refus de libérer les prisonniers comme n'ayant commis aucun délit — se retrouvent, textuelles, aux Archives fédérales, ainsi que les protocoles des délibérations du dit Conseil.

Une longue circulaire que Manteuffel adressa, le 8 décembre, aux représentants du roi à Paris, Vienne, Londres et Saint-Pétersbourg, fut publiée ; ses dix paragraphes circonstanciés font entrer la question de Neuchâtel dans une nouvelle phase *apparemment* grave pour l'Europe. Si je dis *apparemment,* c'est que la manœuvre prussienne, dénoncée dans cette étude, fut prise sur le moment, puis par les historiens, pour une *réelle* menace. Elle fait état de la patience de la Prusse et de sa décision de recourir à des mesures plus efficaces que la voie diplomatique. Cette fameuse note était annonciatrice d'une brutale rupture.

Le 9 décembre, Barman fait savoir à Berne que Berlin se trouve encouragé dans ses préparatifs militaires par le mécontentement ressenti par Napoléon III des successifs refus suisses, la Prusse ayant alors acquis la conviction que l'empereur ne s'opposerait plus à une attaque contre la Suisse. La même lettre se termine cependant par des assurances contradictoires venues de hautes sphères berlinoises selon lesquelles l'on avait confiance que la question se réglerait sans conflit. Le lendemain — toujours selon lettre aux Archives fédérales — Barman accuse réception à Berne de deux exemplaires de son *Mémoire sur Neuchâtel* expédié sous bande au lieu d'être sous pli, ce qui vient d'être la cause d'une fuite dans *La Presse* de Paris ; Barman ajoute n'être pour rien dans cette intempestive priorité d'un journal, sur le gouvernement français ! « L'unique objection que nous opposent les puissances, et qui est déduite de l'acte du Congrès de Vienne, ne me paraît pas réfutée avec assez de développement. Je regrette de ne pas y trouver le puissant argument que nous offraient la suppression de la République de Cracovie par les Cours protectrices, les considérations qu'elles ont invoquées et les protestations de la France et de l'Angleterre. »

« Il me semble qu'au lieu d'avouer qu'à Neuchâtel on envisage avec terreur l'éventualité d'une restauration, il eût peut-être été plus utile de faire pressentir la résistance énergique du peuple suisse. » Barman ajoute entre autres encore dans ce rapport : « Ceux qui ont corrigé le projet se sont trop préoccupés, à mon avis, de ce qu'on pense, craint ou espère dans le canton de Neuchâtel. Tout cela est très secondaire aux yeux des diplomates. J'ai une part de responsabilité *morale* à la rédaction de ce document diplomatique. A ce titre, vous excuserez, je l'espère, très Honorés Messieurs, les observations que je me permets de vous présenter. »

Le ton de cette réplique, de l'excellent juriste qu'était Barman, est

courtois ; ce plénipotentiaire regrette néanmoins une politique, selon lui, à courte vue du Conseil fédéral, auquel il s'adresse, ce Conseil étant, bien entendu, en contact étroit avec le gouvernement neuchâtelois. Barman apparaît là, il faut le lui concéder, meilleur analyste de la situation diplomatique que le Conseil fédéral. Celui-ci en eût-il un premier mouvement de mauvaise humeur, origine d'un malaise qui empirera ? Un ensemble de facteurs impondérables allait indisposer Berne à l'endroit de Barman qui fût resté à Paris l'instrument de la Confédération si seules ses capacités avaient compté. Son comportement, comme on le verra, fit qu'en ayant raison à l'origine, il se fâcha par la suite.

La copie du discours prononcé à Berlin par Sa Majesté à l'ouverture de la Diète germanique est envoyée in extenso à Madrid par l'ambassadeur d'Espagne, le 3 décembre ; le roi y exprime l'*espoir* de pouvoir compter sur l'appui de son peuple.[1]

Les mesures augmentant la sévérité du service de détention (?) et la perspective d'une prise d'armes générale sont en revanche signalées à Paris au Ministre de l'Intérieur par le comte de Lapeyrouse, préfet du Doubs, à Besançon, le 9 décembre. Le Mémoire que vient de publier le Conseil fédéral est critiqué et « fera mauvaise impression sur les Puissances » ! Par le menu, Salignac fait le récit connu, de l'offre directe de Berne de traiter avec Berlin et le nom de Kern apparaît là pour la première fois : « Plus l'imminence des mesures militaires se dessine à l'horizon, plus l'obstination des Conseillers fédéraux grandit ; l'enthousiasme et l'obstination ne suffiront pas à empêcher l'armée prussienne d'arriver jusqu'à Schaffhouse et peut-être jusqu'à Zurich ; le terrain ne consiste, en effet, qu'en légers mamelons, parfaitement cultivés et habités par une population riche et chez laquelle une armée ennemie trouverait facilement de quoi s'approvisionner. Les Suisses ne doivent d'ailleurs pas oublier qu'ils n'ont ni cavalerie ni artillerie légère dignes de ce nom ; leurs officiers n'ont jamais été au feu, leurs troupes, bonnes comme milices, n'ont ni l'obéissance, ni la mobilité d'une armée régulière. Il y aurait donc de très grandes chances de leur voir perdre la tête aux premiers combats d'avant-postes. Les officiers qui payeraient de leur personne se feraient tuer, et l'on pourrait voir, peu de jours après l'ouverture de la campagne, le reste des troupes se mutiner et massacrer ses chefs comme cela s'est passé en 1798. A toutes ces observations, les Conseillers fédéraux répondent que la volonté de la nation est de résister à la Prusse et qu'on exécutera cette volonté à tout prix. La Suisse procédera de son côté à de grands armements. »[2] Il n'est point surprenant que des propos aussi légers — peut-être pris partiellement au sérieux — eussent pu refroidir la bienveillance de Paris à notre endroit. Ils faussaient en tout cas les normes d'une épreuve de force.

Salignac souligne que le ministre d'Autriche — M. de Menshengen — bien qu'ayant appuyé la démarche de Sydow, du 18 novembre, montre maintenant une réserve et une indifférence rares et qui étonne ses collègues.

[1] Archives de Madrid cit. : No 125. R. 14/12.

[2] Arch. Min. aff. étrangères, Paris. 15 déc. 1856 : Vol. 581, pièces 243-249.

Le tempérament très froid de ce diplomate paraît soudain glacé par des instructions secrètes de la Cour de Vienne. Salignac voit dans cette « apathie complète » un encouragement de résistance pour Berne, compensant

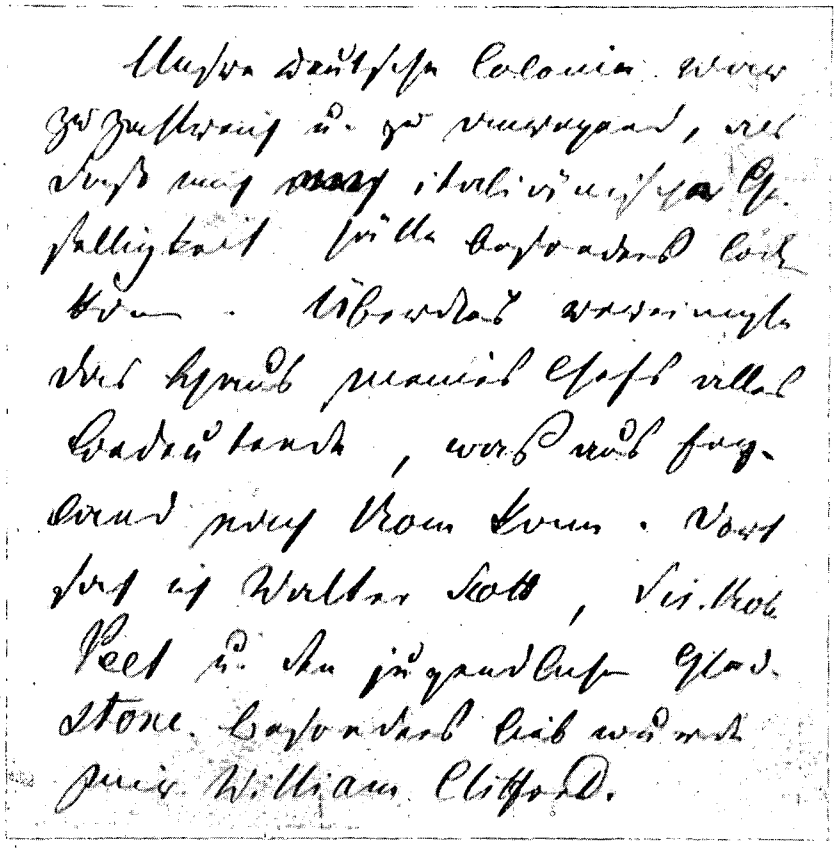

*Corps d'écriture de Rodolphe de Sydow, ambassadeur de Prusse à Berne, auparavant secrétaire de Légation à Rome.*

«La colonie allemande y est dispersée ; rencontres avec Walter Scott, Robert Peel, le jeune Gladstone et William Clifford.»

Manuscrit communiqué par M. le Dr. Nissen, Conservateur des Archives allemandes. Division de Merseburg.

la baisse de la confiance en Napoléon III en un moment aussi grave. Il mentionne qu'il est question d'un emprunt suisse en Angleterre, que la situation politique de Fribourg et d'autres cantons, dont le Tessin, n'encouragerait guère la Confédération à entrer en campagne.

Comme suite logique à la fameuse circulaire sus-mentionnée de Manteuffel, du 8 décembre, destinée aux cabinets des Etats signataires du Protocole de Londres et dont le but était également de rallier à l'idée d'une action militaire le *peuple* prussien réfractaire — mais dont le document vantait l'abnégation — la Prusse, en une bombe édulcorant toujours le chan-

tage, crut frapper un grand coup. En effet Sydow, par note du 16 décembre, arrivée à Berne le 18 — datée de Sigmaringen où il s'est déjà retiré après son départ fin novembre — fait soudain signifier à la Confédération helvétique, de la part du roi, la rupture des relations diplomatiques. La légation de France, à Berne, accepte d'assumer sur place, comme intermédiaire, le soin des intérêts prussiens. Cette rupture — menace de guerre — violait l'engagement pris par la Prusse vis-à-vis des Etats signataires du Protocole de Londres, de ne pas s'écarter de la voie diplomatique. Le 18 déjà, et le 20 décembre, les 3me et 5me divisions suisses ont été mises de piquet sous les ordres des colonels Bourgeois et Ziegler ; 5 états-majors de division sont en outre mobilisés. Dufour est à la tête d'un groupe d'officiers supérieurs convoqués à Berne où règne un remue-ménage de personnalités et d'ambassadeurs, ces derniers — bien entendu — s'empressant d'affecter des airs de circonstance. Entre le 16 et le 18 décembre — dates d'envoi et de réception de l'avis officiel de rupture — paraît à Paris, dans le *Moniteur*, organe du gouvernement, un article manifestant le mécontentement de Napoléon à l'égard de la Suisse qui s'est obstinée à mépriser ses conseils. Une phrase, singulièrement blessante pour le Conseil fédéral, précise qu'il a « mieux aimer céder aux *influences démagogiques* qui s'agitent autour de lui, que de se rendre à des avis bienveillants. » Il ne devra point s'étonner de ne plus trouver le bon vouloir qu'il lui était facile de s'assurer ! Cet article aura de très vives répercussions ; il suscitera une vague d'indignation dans la presse en Helvétie et d'innombrables commentaires à l'étranger, souvent même désapprobateurs.

Salignac, représentant ad intérim de la Prusse à Berne, demande à Paris quelle attitude observer vis-à-vis des Neuchâtelois demeurés fidèles au roi, en cas de requêtes de passeports ou d'autres conjonctures. Il explique que l'ambassadeur d'Angleterre, Gordon, conscient du tragique de la situation — comme pour se disculper d'avoir peut-être encouragé la fermeté de résistance du Conseil fédéral — lui a incidemment fait comprendre que seul le Conseil fédéral était responsable de l'état de fait [??]. Il paraît y avoir cependant de nouveau absence d'entente entre positions de Londres et de Paris. Gordon a répété que la Prusse — recourant à une coercition *militaire* — enfreignait le Protocole de 1852 ; elle libérait ainsi les puissances de leur promesse d'appui même *diplomatique*. Ces notes journalières mentionnent quelques nouvelles mises en liberté provisoire sous caution, celles de Pourtalès-Sandoz, de Pourtalès-Gorgier, de l'avocat Perrot, de Charles-Auguste Matthey-de-l'Etang. [1]

En post-scriptum de sa lettre mentionnée du 18 décembre, Salignac ajoute : « L'effet de l'article du *Moniteur* va en grandissant. Le Conseil fédéral s'est réuni en séance extraordinaire aujourd'hui. Il a résolu de convoquer le Parlement pour le 26 de ce mois et non pour le 1er janvier. Je viens de voir M. Staempfli qui m'a dit qu'on allait armer sérieusement. Mais, plusieurs hommes bien informés m'assurent qu'on veut le consulter avant tout sur la possibilité de trouver un biais, quel qu'il soit, pour supprimer le procès.

[1] Arch. Min. aff. étr. Corr. polit. 18 déc. 1856, vol. 581, pièces 250 à 259.

Le *Moniteur* commence à effrayer ces Messieurs. Ils ont fait demander au Cabinet de Berlin, par le chargé d'affaires de Russie, M. d'Oubril, si la Prusse accepterait une négociation directe. La Prusse a dit « oui, quand on aura aboli le procès ; tout marchera bien alors ; mais nous ne négocierons pas auparavant. M. de Krüdener a été l'intermédiaire de cette démarche. M. Barman a aussi parlé à M. le comte de Hatzfeldt d'une négociation directe ; le ministre prussien a répondu qu'il n'avait plus qualité pour traiter avec la Suisse, mais, qu'en son nom particulier, il informerait M. de Manteuffel de la proposition. »

« M. Staempfli est très fâché de ce que l'article du *Moniteur* ait attribué à des influences démagogiques une pression sur le Gouvernement suisse. Il a eu l'air de se mettre en colère — de cette insulte. Je lui ai répondu avec fermeté que les journaux suisses contenaient, du 1er janvier au 31 décembre [?], des accusations beaucoup plus fortes et beaucoup plus grossières contre le Gouvernement de Sa Majesté, que ces journaux étaient notoirement sous l'influence du gouvernement fédéral et des gouvernements cantonaux et que je n'admettais pas que la Suisse pût se plaindre du *Moniteur* quand ses gazettes officielles étaient cent fois plus violentes que cette feuille. Notre conversation a été passablement vive et il m'a paru utile de montrer au Président que la France ne se laisserait point intimider. En somme, Monsieur le comte, il y a des symptômes évidents de défaillance dans les rangs gouvernementaux. Je ne sais pas s'ils dureront, mais je l'espère. »

Walewski, dans une lettre qui croise celle de son ambassadeur, confirme bien que l'article, paru dans le *Moniteur* du 17 décembre, résume la pensée du gouvernement de l'Empereur qui voit sincèrement, dans la libération souhaitée, l'intérêt de la Suisse. Le *Bund*, cependant — envoyé par Salignac à Paris — répondra non sans pertinence au *Moniteur*. Quant à la gérance officielle et temporaire par Salignac des intérêts prussiens en Suisse, elle se bornera à la simple transmission à Sydow, à Sigmaringen, de tout document qu'il veut voir personnellement.

Le 17 décembre, de Oliver s'empresse de signaler à Madrid la rupture des relations diplomatiques entre Berlin et Berne, ainsi que la circulaire de Manteuffel aux ministres de Prusse. D'Irun — ville près de St-Sébastien et de la frontière française — un ambassadeur d'Espagne télégraphie le même jour au Ministre d'Etat, à Madrid, que le *Moniteur* de Paris vient de publier un article extrêmement favorable à la Prusse. [1]

Dans une note de cinq pages, de Francfort à Madrid — du 19 décembre — le ministre de Estrada rend compte de l'obstination suisse à retenir les délinquants et de l'échec de Dufour à Paris ; il ajoute que *le parti Junker a convaincu le Cabinet de Berlin de décider en faveur de la mobilisation et de l'emploi de l'armée.* La note précise que ce parti « comptant sur l'indifférence de l'Autriche, de la France et de l'Angleterre, a mobilisé 70.000 soldats pour foncer sur le canton de Schaffhouse et le conserver comme monnaie d'échange. » [2]

[1] Archives Madrid : Nos 136. R. 21/12.
[2] Idem : No 136. R. 2/1-/57.

Un personnage de valeur, Buol, exprima au sujet de Neuchâtel des avis judicieux qui ne sauraient être ignorés ; ils sont significatifs. Le comte Charles-Ferdinand de Buol-Schauenstein, né en 1797, d'origine *grisonne*, d'une famille citée déjà en 1398 ayant tôt émigré en Autriche, était fils de Jean-Rodolphe, haut dignitaire à Vienne, lequel — entré en conflit avec Metternich — y mourut en 1834. Après avoir été attaché à une dizaine de missions diplomatiques autrichiennes, à Florence, Hanovre, Cassel, Francfort, La Haye, Paris, Londres, Karlsruhe, Stuttgart, St-Pétersbourg, Charles-Ferdinand de Buol, qui, dans le sillage du comte Schwarzenberg, s'était révélé juriste de classe, se voyait confier à Vienne la charge de président du Conseil en 1854.

Répondant, le 19 décembre 1856, à la fameuse circulaire prussienne du 8 précédent, il insiste sur le fait que le Protocole de Londres — brandi par Berlin — ne prime point la stipulation très claire du Congrès de Vienne garantissant l'inviolable neutralité de la Suisse. Il estime le contraire ! La portée de sa note passa à peu près inaperçue, alors que cette position de droit, marquée avec pertinence et clairvoyance, eût dû justement inspirer, tôt après le putsch, au Conseil fédéral, une attitude juridique et diplomatique différente de celle qu'il adopta.

Buol — dont on voit le portrait plus loin — qui tenta d'embarrasser Berlin en observant d'avance qu'un avis unanime de la Confédération germanique était nécessaire pour l'octroi de l'autorisation du passage de troupes destinées à attaquer la Suisse, avait joué un rôle en vue lors de la guerre de Crimée. Avant de prendre sa retraite à Vienne où il mourra paisiblement en 1865, il avait donné sa mesure ; ses intéressantes interventions dans l'affaire de Neuchâtel n'en reflètent qu'un aspect circonscrit.

Entre Staempfli et Barman se poursuivent d'incessants échanges de vues jusqu'à la *Circulaire* du Conseil fédéral du 20 décembre envoyée à tous les Etats Confédérés leur enjoignant mise de piquet et mise sur pied des 3me et 5me divisions. Cette correspondance suisse, Berne-Paris, fait pendant à celle française — parallèle — mais bien différente, Walewski-Salignac-Fénelon. Je ne puis, ici, restituer les gros dossiers manuscrits de Berne et m'en abstiens d'autant plus pour le détail, que ce fonds fut déjà davantage consulté par les historiens pour servir de base à des publications connues. A comparer les deux sources suisse et française, l'une et l'autre abondantes, il est intéressant de noter les points sur lesquels les avis se distancent ou concordent d'une diplomatie à l'autre.

Barman, consulté par de nombreux Suisses de Paris conseille à ceux qui sont incorporés de rentrer au pays : « Quant aux autres, je m'abstiens de leur donner des directions. » Il parle d'une démonstration prussienne qui serait au moins de cent mille hommes, mais du temps... qu'il faudrait pour les amener à nos frontières ! Il mande à Berne que bien des *amis* de l'Empereur ont désapprouvé le fameux article du *Moniteur* et ajoute : « Il n'y a qu'une voix dans le monde diplomatique pour reconnaître l'impossibilité de rétablir le canton-principauté et votre *Mémoire* n'aura pas peu contribué à former cette conviction. » Barman ne se doutait point qu'en effet — en cas d'une victoire militaire de la Prusse sur la Confédération helvétique,

rêve déjà utopique — l'imagination maladive du roi de Prusse eût conduit non plus à une sorte de nouveau partage de souveraineté blessant pour lui (1815), mais à une reprise à titre personnel d'une principauté restaurée, indépendante de la Suisse (1806). A ce moment, l'on trouve, aussi bien dans la correspondance diplomatique suisse que française Berne-Paris, et vice-versa, mentions d'un certain Klapka qui, à Carouge, organise des réunions subversives d'étrangers ou de réfugiés. Ces menées anti-françaises conjuguées avec des achats ou dépôts clandestins d'armes, sur le territoire helvétique, paraissent inquiéter surtout le gouvernement de l'empereur.

Les Archives fédérales montrent Aimé Humbert prenant la plume pour se plaindre au Président de la Confédération de ce que 900 royalistes des Montagnes aient déserté à Morteau. Le pire est qu'ils répandent de faux bruits en France : « ils disent que les républicains massacrent les royalistes dans le Canton de Neuchâtel ».

La *Circulaire* du Conseil fédéral du 26 décembre, munie de la griffe à petite écriture de Staempfli — multipliant les mesures de défense militaire — contraste avec les liasses de correspondance, de rapports, de protocoles et de dépêches. Par télégramme de Paris, du 25 décembre, Barman, peut-être désireux de venir passer le Nouvel-An en Suisse, demande : « Pourrais-je partir ce soir pour Berne pour conférer ? » Au bas de l'original qu'on a fait passer à Messieurs les Conseillers fédéraux, pour préavis, l'on voit un *ja* de Staempfli, un *adopté* de Fornerod, un *idem* de Frey-Hérosé, puis les *idem* de Furrer, de Naeff et du Tessinois Franscini. Barman apporte aussi une bonne nouvelle : M. Gédéon Des Arts, de Genève, président de la Société helvétique de bienfaisance de Paris, chef de la maison de banque Des Arts, Mussard et Cie, est venu lui déclarer qu'il mettrait volontiers à disposition deux cent mille francs pour les besoins de la guerre et qu'il pensait que d'autres banquiers suisses de Paris étaient dans les mêmes intentions : « Les sentiments des Suisses de Paris sont, d'après ce que j'apprends directement ou indirectement, à l'unisson de ceux qui se manifestent avec tant d'énergie et d'ensemble en Suisse. »

Salignac revient souvent, dans ses rapports à Paris, sur l'excellent effet produit en Suisse par le *Moniteur* ; il conseille un second article du même genre si avant le 27 décembre la politique fédérale n'a pas changé. La Suisse ne doit attendre aucun secours de la France si elle persiste à ne pas tenir compte de ses conseils. L'ambassadeur estime même indispensable qu'un second article du *Moniteur* soit plus violent que le premier : « Peut-être, parviendrons-nous ainsi à déraciner de l'esprit du Conseil fédéral la pensée qu'à la dernière extrémité la France le défendra. Cette pensée est si forte qu'un de ses membres disait à quelqu'un en dernier lieu : « Ce n'est pas du tout par manque de confiance que nous ne croyons pas ce que nous dit M. de Fénelon. L'Empereur lui-même nous dirait qu'il restera neutre, que nous en douterions. » Un homme sage m'a répété, ce matin encore, [??] que le jour où ils seront tout à fait convaincus, le Conseil fédéral et le Parlement céderont. Je n'oserais l'affirmer, mais c'est évidemment l'ultime moyen à employer pour faire triompher les vues du gouvernement de l'Empereur. » N'a-t-on pas l'impression que Salignac invente lorsqu'il parle évasivement

d'avis que lui donnent des personnages qu'il ne nomme pas ? Supercherie de diplomate jouant à l'agent fort renseigné. Ses propres convictions s'expriment ainsi par la bouche d'on ne sait qui. Procédé bien dans la ligne de l'importance dont s'entouraient certains de ces Messieurs.

Une fois que le *Bund* eût qualifié la démonstration du *Moniteur* de congé donné par la France à l'amitié suisse, qu'il eût assuré, non sans pertinence, que le Canton-principauté de 1815 était devenu la risée de tout esprit sain, et après la rupture des relations diplomatiques, de Sydow, signifiée à Berne, ce fut en Suisse, non la consternation générale, mais, ainsi qu'on le verra, l'enthousiasme de journées historiques. Le comte de Salignac, appelé parfois simplement Fénelon, redouble dès lors de zèle dans ses rapports à Paris ; ils sont accompagnés de la liste des 66 principaux insurgés.

# IX. INSISTANCES

*Fragments du journal inédit de l'ancien Conseiller d'Etat Armand de Perregaux. Confidences et propos rapportés par l'ambassadeur de France sur certaines personnalités suisses et les fluctuations de la situation. Une armée prussienne menaçante qui, selon Walewski, se bornerait à s'immobiliser à la frontière suisse. Equipée de M. de Mülinen. L'auberge de la « Krone » à Berne. Initiatives humanitaires et désintéressées, démarches et caractère de Fay, écrivain, historien et premier ambassadeur des Etats-Unis en Suisse. Quatrième intervention de Napoléon III. Activité diplomatique à Noël 1856.*

---

Une brutale rupture des relations officielles — aussi paradoxale qu'elle fût puisque signifiée par un Etat provoquant, au lieu de l'avoir été logiquement par l'Etat offensé — avait produit l'effet d'un bâton promené dans une fourmilière ; à Berne surtout, et dans les capitales, ministres et diplomates se mettraient-ils à réfléchir sérieusement ? Se rendraient-ils compte enfin qu'une action *commune* pourrait être plus appropriée que des démarches disparates, l'un tirant à hue et l'autre à dia ? On verra que Fay, ambassadeur des Etats-Unis, à Berne, d'entente avec Gordon et les chargés d'affaires de Sardaigne et de Belgique, vont tenter de provoquer un arrangement selon lequel le Conseil fédéral mettrait le procès des insurgés à néant à condition qu'on les éloigne du Canton de Neuchâtel durant les négociations.

L'impudence de la Prusse a dépassé les bornes ; haussant le ton, elle a, par l'intermédiaire de la France, signifié une sorte d'*ultimatum* au Conseil fédéral le 21 décembre : si le 2 janvier 1857, les prisonniers ne sont pas libérés, c'est la mobilisation et la guerre. Ce récit — qui nous a transporté dans le ciel européen, telle une fusée à trois étages, pour y lâcher un « observateur » — ne doit faire oublier ni son point de lancement, Neuchâtel, ni ceux qui, initiateurs royalistes d'un tel éclat, continuent à l'époque à y vivre, à y consigner des impressions sur les faits journaliers jugés de manière différente et toujours en champ clos. A plusieurs reprises, le nom de l'ancien Conseiller d'Etat Armand de Perregaux — personnage en vue, soit pour ses contacts avec le Cabinet noir, soit pour sa correspondance avec Ibbetson —

fut mentionné dans cet essai. [1] Il a laissé notamment des observations réunies dans un cahier inédit de doubles feuilles volantes, portant sur le laps de temps compris entre le jeudi 18 décembre 1856 et le mardi 3 mars 1857. Le *journal* de cet ami du chef de l'insurrection, Wesdehlen, est caractéristique du reflet de l'ambiance locale ; il marque la température d'une chambre fermée — mais qui n'en n'est pas moins intéressante pour la restitution psychologique et comparative d'événements dépassés de loin, comme celui qui frotte l'allumette, ignore ce que sera l'incendie. Pour ne point rompre ici la chronologie des faits, quelques extraits de ce long journal devront être séparés. Voici certains passages relatifs à la seconde quinzaine de décembre 1856, jusqu'au 6 janvier 1857.

*Armand-Fréd. de Perregaux (1790-1873)*

rédigea un journal privé, de 1856 à 1857.

Crayon de Maximilien de Meuron. Musée de Neuchâtel.

Cet ancien étudiant en droit à Heidelberg et Genève, depuis lors devenu consciencieux magistrat, est âgé de 66 ans en 1856. Il reçoit le *Moniteur ;* il est d'abord fort joyeux du fameux article « qui aura grand retentissement dans le monde ; il reconnaît tous les Droits du Roi et n'admet pas qu'un pouvoir révolutionnaire puisse à plaisir renverser un pouvoir légitime. » Ayant enregistré la fermeture de la chancellerie de Prusse à Berne, il continue :

« *Vendredi 19 décembre :* La Chambre Fédérale d'accusation a lu ce soir aux prisonniers leur acte d'accusation. On a fait monter Pourtalès, Montmollin, Ed. Pourtalès, Gagnebin et Wolfrath confinés chez eux. L'acte contient 66 accusés, y compris les contumaces. Mon fils, Fritz, fait partie des premiers. Je suis compris, je ne sais pourquoi, dans une catégorie de 14 relégués aux 600 sur lesquels on statuera plus tard. Duplan-Veillon, Juge instructeur ou Amiette, Proc. gén., vouloit me comprendre dans les premiers, moi qui ai été totalement étranger à l'affaire. Les bruits de guerre augmentent. La Prusse prépare une force très considérable.

[1] Voir aussi note page 70. — *Armand-Fréd. de Perregaux* (1790-1873), maire de Travers en 1814, châtelain du Landeron en 1831, Conseiller d'Etat de 1831 à 1848, auteur du *Répertoire des arrêts du Conseil d'Etat* des années 1547 à 1707 et de 1797

« *Samedi 20 :* Tous les journaux français, sauf *le Siècle,* prennent parti pour nous. Ils sont tous à la guerre ainsi que ceux de Berlin. Le Grand Conseil de Berne [l'Assemblée fédérale] veut la guerre et a voté aujourd'hui des crédits illimités.

« *Dimanche 21 décembre 1856 :* On met 2 divisions suisses sur pied, une est à Schaffhouse, sous Ziegler, une à Bâle, sous Bourgeois. Nos jeunes gens ne veulent pas marcher ; quantité de la ville sont partis, même les plus ardents républicains.

« *Lundi 22 :* A Morteau, hier après-midi, il y avoit déjà 150 jeunes soldats réfugiés qui ne veulent pas marcher. On en attendoit encore. La Suisse met, de plus, 4 Etats-majors de Division sur pied. Toutes les troupes du pays sont mises de piquet. A Berlin, on a annoncé au Bat. de Neuchâtel que 150.000 hommes marcheroient. Les 66 accusés, sauf les contumaces, ont reçu ce matin à 9 h. communication de l'acte d'accusation. De 2 1/2 h. à 5 h. ils ont eu une conférence entre eux, sans témoins, dans la salle des Etats, pour conférer sur leur défense. Ils ont causé avec les avocats Wavre, Jacottet et Michaud.

« *Mardi 23 :* Trois ou quatre fois, on a télégraphié aujourd'hui de Berne que les envoyés d'Autriche, d'Angleterre, de France et de Russie, avoient garanti au Conseil fédéral que s'il relâchoit les prisonniers, ils obtiendroient du Roi qu'il renonçât à la Principauté. On ajoutoit que le Cons. féd. étoit d'accord. Cela m'a paru peu croyable quoique tout le monde y crût, car, enfin, c'étoit répéter au Roi ce qu'on lui avoit dit plusieurs fois : « Abdiquez vos droits et nous relâchons ». Plus tard, une nouvelle dépêche a annoncé que le Cons. féd. avoit refusé ces propositions des ambassadeurs et qu'il vouloit la guerre[1]. Nous allons avoir deux Etats-majors de Division, un à Neuchâtel, et un à Fleurier. Chaque corps sera de 10.000 hommes.

« *Mercredi 24 décembre :* On écrit de Berne que les diplomates des Puissances ont envoyé à Berlin le Ministre des Etats-Unis d'Amérique pour négocier avec le Roi, mais toujours sur la base de l'abandon de la Principauté. On dit encore que le Conseil fédéral a emprunté 50 millions de francs (?) dont 30 lui ont été fournis par une Compagnie française. Ici, le Grand Conseil a mis à la charge des Communes la fourniture des chevaux pour cas de guerre. On a voté des crédits illimités au Gouvernement et on l'a autorisé à mettre toutes les troupes du pays sur pied, quand il le

à 1816, fondateur de l'Hôpital de Landeyeux (dont la mère était une Gaudot), épousa, en 1823, Adolphine de Pury, morte en 1859.

Il en eut une descendance, 3 filles et 3 fils, notamment *Frédéric,* dont on a lu ci-devant des extraits de son propre journal particulier, père de feu notre contemporain *Samuel* de Perregaux et grand-père de M. *Gabriel* de Perregaux, Dr en droit, actuellement à Berne, à qui je dois la communication de deux recueils de notes manuscrites sur cette période. *Armand-Fréd.* de Perregaux épousa, en secondes noces, en 1862, Elisabeth de Steiger, décédée sans postérité en 1902.

[1] Il est assez curieux de relever que, dans les milieux royalistes de Neuchâtel, l'on attribuait à la Confédération — conséquence de sa fermeté légitime — le *désir* inexistant qu'elle aurait eu de déclencher la guerre ; ces milieux avaient même la conviction illusoire et surprenante que seule *la guerre sauverait la principauté.*

jugeroit convenable. M. Calame et 5 autres députés : Fritz Pury, Sandoz-Morel, Andrié, Coulon et Michaud, se sont abstenus, disant qu'ils vouloient la solution des affaires par des moyens pacifiques. D'autres, du même bord, comme l'avocat Perrot, ont voté avec la majorité.

« *Jeudi 25. Noël :* Rien de nouveau ; bruits contradictoires d'arrangements affirmés et niés avec la même assurance. Pour la première fois, depuis 4 mois que dure la détention, on a permis que le service divin fût célébré dans la prison. C'est M. le Doyen Du Pasquier qui a officié.

« *Vendredi 26 décembre :* M. le Doyen Du Pasquier m'a dit que le service d'hier lui avoit laissé une impression bien triste, que ces Messieurs étoient bien sérieux, qu'ils avoient été réunis dans la chambre du concierge, et qu'il avoit pu leur donner la main à tous. En politique, rien de nouveau, sinon qu'on a dit que l'Angleterre a offert sa médiation. Le Conseil fédéral a appelé l'attention des Cantons sur la Presse à l'occasion du *National Suisse*, de La Chaux-de-Fonds, qui insulte à plaisir l'Empereur Napoléon, et le *Courrier du Commerce*, de Bienne, qui déchire d'une manière féroce le Roi de Prusse. On s'y prend un peu tard.

« *Samedi 27 :* C'est aujourd'hui que les Conseils fédéraux [1] s'assemblent ; de ce qu'ils décideront, résultera la guerre ou la paix. La guerre sauveroit sans doute la Principauté ; la paix et les négociations diplomatiques qui s'ensuivroient, risqueroient bien de la faire périr. A 6 h. on a reçu une dépêche télégraphique de Berne, de 4 h. 50 minutes, qui dit qu'on peut avoir quelque espérance de paix. On apprend de Morteau que 1500 royalistes s'y sont réfugiés pour ne pas marcher contre le Roi. On les protège, mais, faute de place, ils se retirent plus avant dans le pays. Il y a de la troupe à Morteau et dans les environs. On a affiché une proclamation du Gouvernement pour faire naître de l'enthousiasme ; on a aussi mis en train une souscription républicaine pour venir au secours des familles comptant des morts et des blessés. A Berne, la troupe qui doit marcher murmure fort.

« *Dimanche 28 décembre :* Les nouvelles de Berne continuent à faire croire à un arrangement ; au moins, la Commission nommée par les Conseils, hier, compte-t-elle des hommes pacifiques. Mais il y aura toujours, au bout de la liberté donnée aux prisonniers, l'abandon sous-entendu de notre pays. Si cela est, le Roi perd tout, et la Suisse triomphe. Mr Nagel a célébré le service divin dans la prison.

« *Lundi 29 :* Bruits contradictoires de paix et de guerre pendant toute la journée. On dit les gens du château très effrayés ; d'autres disent très rassurés. Il paroit que les Conseils, à Berne, n'ont pas siégé. Mr Furrer, membre du Conseil fédéral, doit être parti samedi pour Francfort, pour aller où ? On attendoit à Berne M. Barman, Ministre suisse à Paris.

[1] L'expression *les Conseils fédéraux*, qui revient plusieurs fois dans ces notes, signifie *l'Assemblée fédérale*, soit le Conseil national et le Conseil des Etats, siégeant réunis.

« *Mardi 30 décembre :* Mr [?] est de retour de Paris où il est allé mercredi pour faire le choix d'un avocat de grand talent pour défendre les prisonniers. D'après les conseils qu'on lui a donnés, il a jeté les yeux sur Mr Chaix d'Est-Ange, avocat de l'Empereur. L'Empereur connoit à fonds la question qui nous occupe ; on a quelques raisons de croire que la France occupera ce pays si la guerre éclate. Les nouvelles de Berne sont tellement contradictoires qu'on ne sait qu'en croire.

« *Mercredi 31 :* Les nouvelles de Berne, d'hier, sont à la guerre ; les Conseils fédéraux ont adopté les propositions du Conseil fédéral qui refuse de mettre en liberté les prisonniers ; plus tard, on a reçu d'autres nouvelles qui sont à la paix. Enfin une nouvelle de 10 h. dit que Barman avoit apporté des propositions de l'Empereur et que le Conseil fédéral les avoit adoptées, sur quoi Barman est parti immédiatement pour retourner à Paris. Dans la soirée, les Conseils fédéraux ont nommé Dufour : Général en chef, et Frey-Hérosé : chef d'Etat-Major.

« *Jeudi 1er janvier 1857 :* On peut prévoir que la France insistera pour que le Roi abandonne sa Principauté. Si cela se réalise, mieux eût valu le faire il y a quatre mois, et je dirois même il y a 9 ans, plutôt que de nous laisser dans cet état d'horrible souffrance et d'incertitude... [1]

« *Vendredi 2 janvier :* [Perregaux explique ici l'affaire Wesdehlen esquissée ci-devant page 183]. « Par une erreur inconcevable, Mlle Petitpierre, tante de Ls de Wesdehlen, a envoyé à sa mère un paquet de journaux à Neuchâtel, contenant une lettre de Berlin pour Louis. Ce paquet, avec deux autres, a été porté aux prisons par une domestique le croyant, ainsi que les autres, destiné à Mr de Wesdehlen. A la visite, le surveillant des prisons l'a saisi, envoyé au Procureur gén. de la Confédération, Amiette, qui a immédiatement ordonné l'arrestation de Louis. Elle a eu lieu cette nuit à minuit, à St-Aubin, et il a été de nouveau écroué. Or, il est bon de dire qu'il n'a pas vu, ni lu cette lettre, et qu'il ignoroit qu'on dût la lui écrire. Il faut que l'Empereur échange des communications avec Berlin ; cela prendra quelques jours. En attendant, on n'en sait pas plus aujourd'hui qu'hier.

« *Samedi 3 :* La situation reste la même. Une partie des jeunes gens qui avoient passé la frontière pour ne pas marcher, sont rentrés ; les Guides, 1 Comp. de Carabiniers et 1 bat. ont reçu l'ordre de partir le 6 pour Bienne.

« *Dimanche 4 janv. 1857 :* Il y a quatre mois aujourd'hui que nos amis sont en prison. Quand en sortiront-ils ? — bientôt je l'espère. On dit que le Ministre américain, à Berne, Mr Fay, est revenu de Berlin où il

[1] Rien ne permet de croire que Perregaux exagère ici l'état d'esprit de ses partisans. Cette *horrible souffrance,* ressentie pour une cause estimée juste, contribue, avec le recul des ans, à faire naître une sorte de sympathie pour la sincérité de ceux qui l'enduraient. Cela contribue aujourd'hui, après cent années, à cimenter toujours davantage l'amitié des après-venants et des descendants *de deux partis jadis hostiles.*

s'étoit rendu de son chef, qu'il a vu le Roi qui lui a dit que si le 15 la Suisse n'adhéroit pas à ses justes demandes, son armée se mettroit en marche. Est-ce vrai ?

« *Lundi 5 janv. :* D'après le *Constitutionnel* de Paris, qu'on dit semi-officiel, si la Suisse eût relâché les prisonniers, la France s'engageoit à obtenir

*L'Ours de Berne, fumant sa pipe, met en garde le royaliste neuchâtelois de 1856 : « Ne m'horripile point ! On ne m'intimide pas ! »*

Caricature d'un journal de l'époque, aimablement communiquée par M. Fritz Hool, Aarburg.

du Roi la cession de la Principauté à la Suisse. En attendant, tous les journaux suisses sont à la paix. De Berlin, on écrit que l'armée se met en marche le 15. Ici, tout le monde en doute ! Les guides et les carabiniers sont arrivés. J'ai la maison pleine d'Argoviens, et on m'a encore donné 4 guides et 4 chevaux. Ne pouvant pas les loger, je les ai mis à l'auberge à fr. 44 par jour. Le *National* de La Chaux-de-Fonds accuse Louis de Wesdehlen de trois faits faux. On excite à le punir de mort. La famille va démentir le fait dans le *Neuchâtelois.*

« *Mardi 6 :* Une circulaire du Cabinet du Roi aux Puissances signataires du Protocole de Londres du 24 may 1852, datée du 28 décembre dernier, leur annonce que si le 15 janv. courant les prisonniers ne sont pas mis en liberté sous condition, l'armée se mettra en marche et qu'elle ne s'arrêtera plus, tout comme aussi si on les jugeait avant, elle n'attendroit pas le 15 pour agir. Toutes les nouvelles de Paris et de Berne sont à la paix, la Suisse paroissant très disposée à céder maintenant que sa triste politique l'a conduite au bord du précipice, mais aussi dans la ferme espé-

rance qu'elle obtiendra que le Roi renonce à sa Principauté. Les prisonniers sont accablés de logements [réquisitionnés par les troupes régulières]. Ls. et Fréd. Pourtalès ont chacun 100 soldats ; Meuron et Montmollin chacun 60 ; Wesdehlen 50 ; Ed. Pourtalès 25 ; M. Guillebert 5 officiers. »

Si les premiers relevés de ces notes journalières complètent des renseignements relatifs à l'instruction pénale, s'ils se font l'écho de certains bruits parfois faux, parfois vrais, ainsi que de convictions curieuses — comme celles, tenaces, que la guerre sauverait la principauté et que, d'autre part, la Suisse désirait la guerre — ils amorcent, dans une atmosphère de nervosité, la relation du processus des faits qui précèdent Noël 1856 et enjambent un étonnant Nouvel-An.

A propos des mentions Perregaux, concernant Fay, ministre américain à Berne, il convient de relater le rôle de ce personnage, apparaissant, au milieu de toutes les démarches diplomatiques, sous un jour important et plaisamment coloré. Son action se déclenche au moment crucial d'un ultimatum ridicule, dont on n'eût pu rire — vu l'amour-propre berlinois — qu'en risquant de le rendre sérieux ! Que fait M. Fay ? Qui est M. Fay ? Nous allons l'apprendre — mais avant, convient-il encore de l'apercevoir à travers les rapports envoyés à Paris par l'ambassadeur de France à Berne. Que ressort-il de ces témoignages encore inconnus ?

Il appert que la nouvelle de la mobilisation de la Prusse, annoncée d'abord pour le 2 janvier, fut propagée avec habileté « afin — écrit Salignac — de produire sur M. Staempfli et sur ses collègues un effet moral salutaire. » ! Salignac va trouver Staempfli ; il l'invite à prendre des mesures pour éviter « d'aller au devant d'une bataille de Novare. [1] J'ai trouvé M. Staempfli rouge, agité par la fièvre et paraissant sortir d'une discussion longue et orageuse. Les réponses qu'il faisait à mes observations étaient décousues. Les nouvelles des journaux allemands avaient produit leur effet. Le Président de la Confédération entrait évidemment dans la période de la préoccupation la plus vive. Il a essayé de détourner l'attention de l'objet principal en se plaignant derechef des accusations *d'intrigues démagogiques* que le *Moniteur* avait portées contre le Conseil fédéral. Je lui ai répondu avec une fermeté impérieuse que ces accusations étaient parfaitement justifiées à mes yeux. » Salignac ajoute lui avoir rappelé « le langage d'un Conseiller fédéral [?] qui avait annoncé, sans la moindre réserve, que si la guerre éclatait, la Suisse dirigerait une propagande révolutionnaire des plus actives contre toute l'Europe. M. Staempfli, à ces paroles, s'est contenté de répondre qu'il ne connaissait pas ce dernier fait. » [2]

Salignac relate, en outre, dans une même épître, du 21 décembre, l'initiative de M. Fay, ministre des Etats-Unis, qui suggère au Conseil fédéral l'idée d'une action *commune* des grandes puissances : « Le Conseil fédéral a évidemment désiré cette note collective afin de pouvoir dire au

1 Cette allusion a trait, bien entendu, non à la bataille de Novare de 1513 où La Trémoille fut battu par les Suisses, mais à celle du 23 mars 1849 où le roi de Sardaigne, Charles-Albert, fut défait par les Autrichiens.

2 Archives Min. aff. étr., Paris : lettre du 21 décembre 1856, de Salignac à Walewski ; vol. 581, pièces 284 à 290.

Parlement que tous les Etats étrangers lui conseillent de céder et de justifier ainsi son mouvement de retraite. Que pourront objecter les députés quand ils sauront que les Etats-Unis eux-mêmes leur recommandent cette concession ? La prétendue dignité de la Suisse se trouvera donc sauvegardée. Ainsi, nous sommes sur le point d'obtenir de la Suisse la condition voulue par le gouvernement de l'Empereur. » Salignac s'empresse d'attribuer ce mérite à la France : « Ce résultat est dû à la note pleine de fermeté du *Moniteur* ». A ce propos, Salignac emploie, avec ironie, une formule peu sympathique : « le bien joué » !

Mais une note *collective* était, en Europe, bien difficile à signer déjà il y a cent ans ! La France, finalement, ne la signera pas plus que l'Autriche parce qu'une phrase y paraît être au détriment de la Prusse ! L'Angleterre et les Etats-Unis, les initiateurs, affrontent aussi la grise mine d'une Russie boudant, comme la France, à l'apparence du succès *démocratique* d'une telle démarche ! Dans une lettre du lendemain 22 décembre, Salignac fait part, à Paris, d'une soudaine nouvelle position de fermeté du Conseil fédéral. Officiellement, on en est à la guerre : « On dit que, dans la conférence réunie ici, où siègent douze colonels fédéraux, on a présenté des plans de campagne extravagants. » De Paris, Walewski, de son écriture intelligente, spécifie, tôt après, que la démarche initiale et isolée de l'Empereur peut être *appuyée* par les autres puissances, mais qu'une initiative *collective incluant d'autres Etats* que ceux signataires du Protocole de Londres, soulèverait des difficultés à Berlin en créant une situation nouvelle !

On peut extraire des rapports du comte de Salignac-Fénelon d'innombrables renseignements qui en valent la peine : ils citent un journal allemand, la *Gazette du Weser,* qui se prononce *contre* l'attitude du *Moniteur* ; la presse suisse note qu'en général les journaux étrangers sont favorables à la thèse helvétique ; les préparatifs d'approvisionnement, de mobilisation vont bon train ; l'enthousiasme amical et vibrant, de tous les cantons, pour la cause républicaine neuchâteloise, est enregistré dans ces dépêches télégraphiques ; on y lit même ceci : « On dit que les généraux Changarnier et Lamoricière auraient offert leurs services à la Suisse pour la guerre qui s'annonce, mais que ces services n'auraient pas été acceptés parce qu'ils sont étrangers à l'élément national. » L'ambassadeur expédie à son ministre des collections de journaux suisses ne ménageant guère plus la France que la Prusse. Salignac qualifie MM. Staempfli, Jämes Fazy, Druey [1] et Schaller de Fribourg, d'indomptables révolutionnaires : « Je mentionnerai qu'un autre Conseiller fédéral, M. Frey-Hérosé, l'un des plus obstinés radicaux que l'on connaisse, causant avec un membre du corps diplomatique, déclarait très franchement que si la Prusse maintenait ses propositions et que la

1 Il s'agit d'Henri Druey, dont Salignac avait sans doute entendu parler, mais qui, né en 1799, mourut à Berne le 29 mars 1855. Il était donc décédé en 1856. D'une famille conservatrice de Faoug, homme d'Etat vaudois, il avait, dès 1830, évolué pour devenir l'âme du mouvement populaire qui, le 14 février 1845, renversa le gouvernement vaudois et le régime libéral. Par sa volonté de subordonner l'Eglise à l'Etat, il provoqua la fondation de l'Eglise libre. Il lutta contre le Sonderbund, fut un des auteurs de la Constitution de 1848 et devint Conseiller fédéral, et Président de la Confédération en 1850.

guerre s'ensuivît, on réveillerait partout la révolution et que c'était ce réveil qui donnait précisément à la Confédération son immense force morale [1]. » Ce serait donc M. Frey-Hérosé qui aurait — ou qui n'aurait sans doute pas ? — tenu ce propos que M. Staempfli disait à Salignac avoir ignoré.

« Je ferai remarquer finalement qu'un autre Conseiller, plus modéré et plus honnête (sic) disait à la même époque que le Conseil fédéral était sous la pression des réfugiés et des sociétés secrètes et qu'il convenait de l'*en accuser avec énergie* pour ouvrir les yeux de l'opinion publique et du Parlement. Votre Excellence peut donc être bien tranquille sur ce point ; l'insurrection de Neuchâtel est due aux influences révolutionnaires ; la défense de cette insurrection, le refus d'admettre une solution raisonnable et qui en eût effacé la curieuse origine, le sont également. Effrayé aujourd'hui par les divulgations de notre presse, le radicalisme suisse nie ses vues secrètes et l'on conçoit facilement qu'au début d'une guerre, il n'aille pas afficher hautement des projets qui ameuteraient contre lui toute l'Europe. On prend maintenant des airs vertueux ; on affirme qu'on ne fera qu'une guerre politique et nationale. Mais vienne le moindre mouvement anarchique à portée de la Suisse, et vous verrez, Monsieur le Comte, comme le Gouvernement suisse en tirerait profit avec ardeur. Le *Moniteur* et l'article du *Constitutionnel* ne se trompent donc nullement en appelant les choses par leur nom. »

On voit par là que l'insurrection — on ne peut plus monarchique — de Neuchâtel passait secrètement en France pour avoir été fomentée par des extrémistes de gauche et par les Loges dans un espoir de troubles subséquents dont le républicanisme ou l'anarchie profiteraient ensuite ! Il est clair que de tels racontars, même dépourvus de sérieux, risquaient d'indisposer fortement Napoléon III. Pour combler l'exaspération bonapartiste à Paris, Salignac signale qu'il est question de fonder en Suisse un journal orléaniste, que le parti orléaniste suisse cherche à corrompre des employés et à s'emparer de l'esprit de l'armée ! M. Flocon, agent révolutionnaire, ferait imprimer à Lausanne des libelles subversifs à répandre en France. Une société, dite du *désespoir*, fondée à Paris, aurait pour chef un pharmacien ; son but serait d'assassiner l'Empereur !

Salignac montre — pour l'armée suisse — l'impossibilité, vu le manque de temps — de construire autre chose que de légères et inutiles fortifications de campagne sur le Rhin. Des numéros du *Bund* et d'autres organes s'empilent dans la valise diplomatique. Walewski fait part à son ambassadeur à Berne de l'idée, pour le moins originale, que l'armée prussienne pourrait se borner à occuper longtemps sans combat, et sous forme de menace, la frontière septentrionale de la Confédération helvétique : « Maîtresse de ces positions, l'armée du roi Frédéric-Guillaume [2] pourrait impu-

1 Archives Min. aff. étr., Paris : lettre Salignac à Walewski du 25 décembre 1856, vol. 581, pièce 308.

2 Lettre de Walewski à Salignac-Fénelon, datée de Paris, le 27 décembre 1856. Vol. 581, pièce 340.

nément, dans tous les cas, obliger la Suisse entière à rester sous les armes et cette situation ne se prolongerait pas indéfiniment sans de graves inconvénients pour un peuple que d'autres soins appelleraient dans ses foyers. Dès ce moment, d'ailleurs, la Prusse exigerait, pour se prêter à un arrangement, des concessions propres à la dédommager des charges que la guerre lui aurait imposées et l'action de la diplomatie aurait à dénouer des difficultés nouvelles qui ne pourraient être aplanies que par des sacrifices que la Suisse ne serait pas tenue de faire en ce moment. » Cette idée, peu banale, d'un Ministre des affaires étrangères de France, de réduire la Suisse par une menace proche et prolongée, est d'une naïveté presque incroyable. Elle pourrait bien avoir germé plutôt à Berlin qu'à Paris ; elle impliquait une considérable diminution de dépenses et de risques de défaite pour l'armée prussienne et confirmait une fois de plus la secrète volonté d'abstention et de chantage du roi et du prince de Prusse ; elle eût déclenché la réplique naturelle, et étudiée du reste par l'état-major suisse, d'attaque d'une armée prussienne au-delà du territoire helvétique, attaque qui, en pareil cas, eût été tactiquement *obligatoire*.

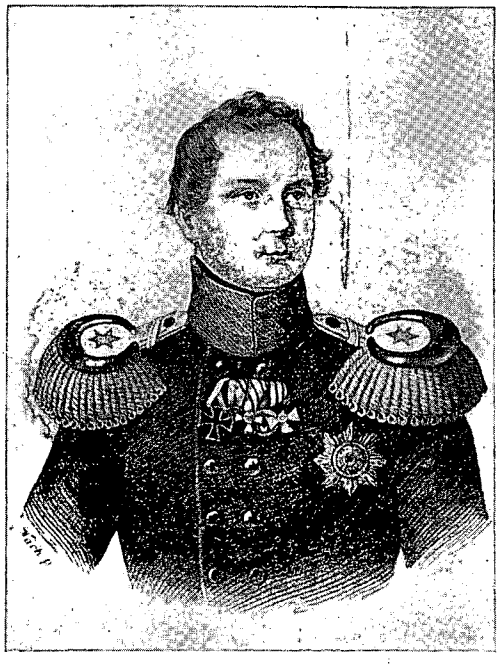

*Frédéric-Guillaume IV, Roi de Prusse.*

Deux jours après — le 27 décembre 1856 — Salignac rapporte dans son message la teneur d'une conversation d'un de ses amis, M. de Gonzenbach — second lieder conservateur après Blœsch — avec un ancien chancelier d'Etat[1]. Il ressort de ce texte que soudain les députés de la Suisse orientale sont pour la paix et que le général Dufour serait heureux de s'abriter derrière semblable opinion aux Chambres. On apprend par le comte de Fénelon, faisant suivre à la piste M. Staempfli, que ce dernier s'est rendu « hier et avant-hier, dans un café où se réunissent les démocrates de ses amis et qu'il y a été assiégé de questions : « A cela, M. Staempfli a répondu : Qui dit donc que je ne veux pas la paix ? Je déclare hautement que je la veux, mais il faut trouver un biais, un prétexte décent pour la maintenir. J'ai rassemblé le parlement pour cela. Nous allons chercher ensemble ce

1 Berne, 27 décembre 1856 — 10 h. du matin. Salignac à Walewski à Paris. Vol. 581 ; pièces 342 à 347.

que commandent les circonstances, l'intérêt du pays, l'honneur de la patrie. » Le colonel fédéral Kurz, d'Aarau, aurait prétendu, en outre, que le manque de préparation de l'armée suisse conseillait la transaction.

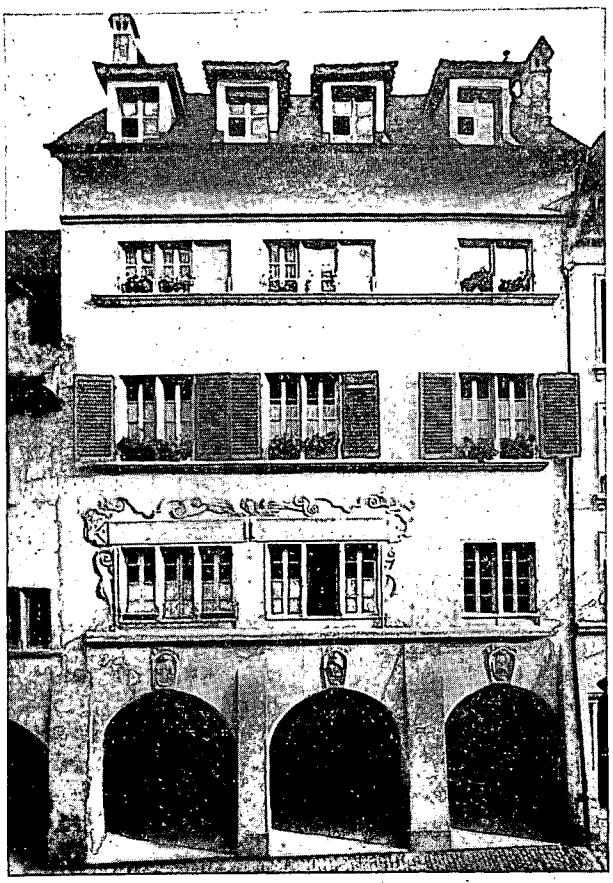

*Auberge de « La Krone » à Berne, en 1856,*
(Façade Postgasse.)
où — lors de l'Affaire de Neuchâtel — l'ambassadeur des Etats-Unis tenta une conciliation entre diplomates.

Photo : Collection du Musée d'histoire bernois.

D'après cette même missive, M. Fay, Ministre des Etats-Unis, après avoir vu échouer son projet de note collective, a pris le parti d'envoyer à Berlin un pacificateur, M. de Mülinen. Ce M. de Mülinen, Bernois d'origine et théologien de profession — selon Salignac — avait quitté la Suisse depuis 20 ans ; il s'était établi à Berlin, s'y était marié, ruiné, y avait été nommé chambellan et était revenu à Berne où il vivait en partie d'une pension que lui faisait l'abbaye dont il était membre. Salignac, satyrique, et qui ne saurait admettre un quelconque succès diplomatique américain, conte de façon amusante l'équipée de Mülinen, envoyé à Berlin aux frais des Etats-Unis. Il devait se présenter au Roi *le soir même de Noël* et lui dire qu'il venait de la part d'un peuple *chrétien* — les Etats-Unis d'Amérique — s'adresser au puissant Roi d'un autre peuple *chrétien,* en ce jour d'anniversaire vénéré sur toute la terre, pour le supplier, avec la sagesse biblique des Américains du Nord, de rétablir la paix entre son pays et la Confédération suisse. Mais, M. de Mülinen, arrivé à Bâle le 23 au matin, s'aperçoit avec terreur qu'en route il a perdu le coffre contenant son uniforme ! Il se met à télégraphier ici et là pour repérer son coffre. Il manque le courrier grande-vitesse qui doit l'amener à Noël au bord de la Sprée, et quand Son Excellence M. le Ministre Fay « tremblant d'émotion a ouvert la lettre qui devait

lui annoncer la pacification générale, il n'a trouvé que ces mots : « J'ai perdu mon coffre ! »

Salignac ajoute qu'un emprunt fédéral, projeté d'abord à Stuttgart, maintenant de 18 millions de francs à Londres, n'est que simple manœuvre destinée à jeter de la poudre aux yeux des autres cabinets : « Le Parlement suisse est réuni en ce moment. » Sur ces entrefaites, la France est sollicitée d'autoriser le transit en Suisse de grosses quantités de poudre à canon anglaise. « Si la guerre éclate, la France suspendra l'autorisation ou l'acheminement. » Salignac critique le *message* — qu'il expédie à Paris — du Conseil fédéral au parlement. Les efforts de pacification de la France y sont, à son gré, naturellement minimisés. Une sorte de commission de défense nationale, formée de députés du Conseil national et du Conseil des Etats, que Salignac baptise *Comité diplomatique,* venait d'être constituée à Berne. Elle était de onze membres : Escher, président et rapporteur, Gonzenbach, Dufour, Johann Trog, Hungerbühler, Louis Blanchenay, Stehelin, Steiger, Pfyffer, Andreas de Planta et Keller. Salignac connaît... son monde : sept d'entre eux désirent la paix ! Son Excellence Fay — sans doute pour réparer sa démarche manquée à Noël, explique Salignac — est parti en personne à Berlin. — Il est temps de présenter Fay, personnalité sympathique et plus sincèrement décidée que l'ambassadeur Fénelon à éviter la guerre. Son intervention et son zèle se manifestèrent sous une forme, concordante sur certains points avec la légère esquisse qu'en trace Salignac, mais dans une mesure plus ample, susceptible de parfaire un portrait qui mérite mieux qu'une ébauche.

L'idée d'un arrangement collectif ou d'une action pacifique commune, à laquelle Salignac fait allusion, et qui, en effet, fit long feu — parce que la Belgique ne voulut pas se mêler de l'affaire et que les cabinets français, autrichiens et russes, refusèrent leur signature pour les raisons indiquées — eut ceci d'utile qu'elle comportait une suggestion, retenue, d'éloignement des inculpés du territoire suisse durant les négociations ; l'initiative, en effet, avait d'abord fait l'objet d'une proposition du ministre américain Fay ; il avait invité à Berne, dans une pinte de renom, *La Krone* (ou Hôtel de la Couronne), ses collègues de la diplomatie, tôt après l'ultimatum du 21 décembre, ultimatum dont le Conseil fédéral ne fit du reste pas mention dans son message du 26. Durant cette réunion de diplomates vertueux, de têtes pensantes sous un plafond aux vieilles poutres peinturlurées, l'on griffonna donc, pour le mettre au net, par la suite, un projet d'entente ; ce projet fut écarté peu après par plusieurs chancelleries. Il s'agissait toujours de la même litanie : on s'interposera en faveur de la Suisse une fois qu'elle aura annulé sa procédure pénale ! Ce fut là le brillant résultat de la vivace imagination de tous ces doctes plénipotentiaires à bicornes. M. Staempfli, plein de bonne volonté, paraissant glisser sur la pente, au milieu de cet imbroglio, brandissait cependant toujours la *souveraineté* de la Confédération helvétique, un peu comme la tête d'un décapité au bout d'une lance.

Le ministre Fay, le 23 décembre 1856, dans une lettre au roi, qu'il déclare adresser à Sa Majesté sans avoir fait part de sa démarche au Conseil

fédéral, l'informe qu'il est intervenu lui-même en faveur de l'élargissement des détenus dans le sens de la note de l'Empereur des Français du 26 novembre [1]. Fay dit que le but, extrêmement compliqué par des difficultés de forme, est maintenant presque atteint. Il ajoute : « Mais mon respect et ma vénération profonde pour Votre Majesté m'empêche de continuer sans m'assurer préalablement si mes efforts ne seraient pas contraires à la volonté de Votre Majesté. C'est mu par ces sentiments que j'ai osé prier mon ami, sujet loyal et affectionné de Votre Majesté, Monsieur le Comte de Mülinen, de vouloir être l'interprète auprès de Votre Majesté de mes explications et de mes prières, tant pour, si possible, éviter encore des malheurs qui menacent sa petite Patrie, que pour prévenir Votre Majesté de ne point confondre les excitations malintentionnées de certains journaux et partis, avec la Suisse saine, ou le Gouvernement helvétique, qui se montre prêt à toute démarche large et honorable tendant à la paix [2]. »

Il ressort de toute l'activité de Fay, dans la mesure où l'on utilise ses documents, qu'il intervint — non sur ordre de Washington — mais de sa propre et bienveillante initiative, poussé par son tempérament de sentimental et de chrétien, ainsi qu'en atteste la fin de la lettre sus-mentionnée, adressée à Berlin, qui se termine par cette exclamation : « Paix sur la terre et bonne volonté envers les hommes ! »

Le 5 janvier 1857, Fay rédige un rapport de 8 pages en anglais, relatant son récent entretien dans un des salons de Sans-Souci à Charlottenburg, où il fut reçu à midi par le roi, de la façon la plus affable, introduit par le comte Bismarck, en présence de M. Niebuhr (apparenté au célèbre historien allemand) et de M. de Manteuffel [3]. Le roi y marqua qu'il était souverain de Neuchâtel (sic) ; Manteuffel, intervenant à plusieurs reprises, fit remarquer que les prisonniers étaient détenus depuis quatre mois. Il omit bien entendu d'observer qu'une proportion de 95 pour cent avaient été relâchés. Certains passages de cette conversation sont textuellement rapportés ; le roi indiqua qu'il avait hier « postponed the mobilisation of my army for 17 days » (retardé sa mobilisation de 17 jours). Fay souligna que Neuchâtel était, comme la Prusse, un pays protestant et cultivé, ce qui, à ce titre aussi, appelait un compromis pacifique. Le roi lui dit : « Dieu vous bénisse, Monsieur ! Je ne désire pas la guerre ! La guerre est un redoutable fléau. Le moment est venu maintenant de faire des concessions réciproques. »

1 Cette note était en réalité : les instructions du 26 novembre envoyées par Walewski à Salignac, au nom de l'empereur, enjoignant d'insister auprès du Conseil fédéral pour obtenir en premier lieu la libération des inculpés; le résumé qu'en fit le Conseil fédéral dans son *Message* du 26 décembre — soit un mois plus tard — en supprima les expressions susceptibles d'être jugées blessantes par les députés aux Chambres ou le peuple suisse — ainsi qu'on l'a vu.

2 Archives fédérales : Neuenburger-Angelegenheit 1856-1857, copie, carton 155.

3 Idem, Arch. féd., Berne, carton 155. — M. Edgar Bonjour, dans son récent ouvrage *Der Neuenburger Konflikt 1856-1857*, reproduit en anglais, pages 202 à 205, ce document in extenso, suivi des échanges de vues entre le Conseil fédéral et Fay. Il faut également lire l'article que M. Bonjour publia dans la *Zeitschrift für Schweizerische Geschichte*, année 1939, pages 286 et suiv., intitulé : *Ein amerikanischer Vermittlungsversuch im Neuenburger Konflikt.*

A juger les choses au contenu de cette relation, il ressort que Fay souhaitait, davantage en *chrétien* qu'en *juriste*, la suspension du procès et l'amnistie. Il rentra à Berne, encouragé par Frédéric-Guillaume IV à poursuivre ses efforts pacificateurs sans s'être rendu compte que la mobilisation prussienne retardée d'une quinzaine de jours faisait partie d'un plan de pure intimidation [1]. Fay, dès lors, intervient de nouveau auprès du Président de la Confédération en vue d'un adoucissement du conflit ; il agissait d'autant plus volontiers qu'il avait acquis l'assurance de ne point aller à l'encontre de la volonté du roi, ce qui parut le préoccuper. Ces échanges de vues se renouvelèrent les 8 et 12 janvier 1857.

Les archives et bibliothèques suisses ne sont point renseignées sur la personne de Fay, premier plénipotentiaire américain auprès la Confédération helvétique. Comme ce personnage s'intéressa vivement à Berne au sort de Neuchâtel — à vrai dire à titre strictement personnel, bénévole et bienveillant — il faut en dire deux mots [2]. L'habitude est trop fréquente de jeter en pâture, au lecteur d'études historiques, de multiples noms de personnes et de lieux dont on lui laisse le soin d'imaginer l'essentiel, ignoré souvent de l'auteur. Il appert que si ne s'impose point ici une biographie détaillée de Théodore Sedwick Fay qui naquit à New-York en 1807 et mourut à Berlin en 1898, quelques mots concernant ce sympathique diplomate n'en sont pas moins nécessaires.

Aîné des enfants de Joseph Dewey Fay — jurisconsulte de droit pénal et publiciste — et de Caroline née Broome, Théodore Fay est initié au droit par l'université puis par son père qui le forme comme stagiaire avant son admission au barreau de New-York. Avocat lettré, il collabore au *New-York Miror*, y succède à son père en qualité d'auteur-associé et de créateur de sketches spirituels. Fay élargit ses horizons, voyage, épouse à New-York Laure Gardenier, exploite sa veine d'homme de lettres, laisse des nouvelles à grand tirage [3].

1 Une lettre de Merle d'Aubigné au nouveau Président de la Confédération Fornerod, parvenue sans doute à celui-ci avec de nombreuses félicitations pour son accession récente à la plus haute magistrature du pays — lettre datée de Genève le 31 décembre 1856 — l'avise que son signataire a également écrit au roi de Prusse pour appuyer à Berlin la démarche orale de Fay, ministre des Etats-Unis. Henri Merle d'Aubigné — qui explique que son insistance simultanée était souhaitable — était théologien genevois originaire de Nîmes (1794 à 1872). Pasteur à Hambourg, puis à Bruxelles, il se consacra plus tard, en Suisse, au développement du Réveil. Il est l'auteur de nombreux ouvrages historiques et religieux, dont une *Histoire de la Réformation* traduite dans toutes les langues. Son intervention en faveur des Neuchâtelois mérite d'être signalée. Elle est relatée par les *Archives fédérales* à Berne (carton 168, pièce 18).

2 Mes renseignements sont dus à l'ex-ambassadeur des Etats-Unis à Berne, S. E. Frances E. Willis, qui voulut bien m'envoyer une notice sur Fay, publiée à New-York en 1931, dans le *Dictionary of American Biography*, de Charles Scribner fils, sous les auspices de l'*American Council of Learned Societies*. On trouve aussi une biographie, avec vers et portrait, dans *Cyclopaedia of American Literature*, de Duyckinck, New-York 1856, page 412, à la Bibliothèque centrale, à Zurich.

3 De nombreuses bibliothèques publiques et privées — Outre-Atlantique — possèdent ses œuvres marquantes : « The little Genius », « Dreams and Reveries of a Quiet Man » 2 vol.; « Norman Leslie »; « A tale of the Present Times » 2 vol.; « Sydney Clifton »; « The Countess Ida »; « Hoboken, A Romance », etc. Ses productions, d'un humanisme transcendant, lui valent, à l'époque, de gros succès de presse.

*Theodore Sedwick Fay (1807-1898).*

Premier plénipotentiaire des Etats-Unis en Suisse, de 1853 à 1861.
Fit diverses tentatives de conciliation dans l'Affaire de Neuchâtel.

Photo aimablement communiquée par la Bibliothèque du Congrès, à Washington.
Gravure de Capewell et Kimmel.

Mais pour Fay, l'Europe a beaucoup de charme ; c'est un aimant qui l'attire ; comme la logique domine chez lui les élans de la fantaisie, il revient au droit, à un droit d'essence supérieure, le droit des gens — international — où naviguent et chavirent parfois les juristes. Attaché d'abord à l'ambassade des Etats-Unis à Londres, puis secrétaire de Légation à Berlin, le voici, en 1853, premier ministre-résident à Berne, où il perd sa femme et se remarie. Son activité en Suisse dure jusqu'en 1861, soit huit années. Avant de décéder nonagénaire Outre-Rhin, il mettra sur pied deux

gros volumes : *The Three Germanys,* soit une histoire politique de la Germanie.

Le 23 décembre, l'idée d'une conférence à Paris prenait corps, mais à Paris seulement ; l'Angleterre et l'Autriche la jugèrent inutile, même dangereuse pour l'entente en Europe. La Russie n'en voulait pas davantage ; elle craignait qu'elle ne restreignît la liberté d'action de Berlin. En cet instant d'un vain effort diplomatique général, le gouvernement suisse, tout en conservant son sang-froid, avait donc dû, avant Noël déjà, constater que la situation empirait encore. Le 24 décembre, de Londres, Clarendon avait télégraphié à Berne à Gordon que la note *collective* envisagée était donc exclue. Le même jour, Clarendon notifiait à Manteuffel l'espoir qu'il conservait, d'une pacifique solution ; il lui rappelait que la Prusse avait garanti la *neutralité suisse et l'inviolabilité de son territoire* au congrès de Vienne, qu'elle avait en outre — par le Protocole de Londres — pris l'engagement de renoncer à l'emploi de la force pour obtenir la restitution de Neuchâtel ! Compliquaient la situation : les initiatives ou manœuvres négatives, les échanges de notes ou télégrammes du moment. Avec le recul du temps, il est maintenant possible de les analyser simultanément et de les confronter ; ils étaient secrets et se croisaient mal à propos.

L'empereur Napoléon III ayant constaté que sa politique de menaces était impropre à faire céder la Confédération helvétique qui se montrait prête à combattre, modifia son attitude. Il finit par trouver l'Autriche disposée à une conférence. Dans un entretien de deux heures, le jour de Noël, avec Cowley, il s'était montré si bien empêtré qu'il ne savait ni comment avancer ni comment revenir en arrière. Mortifié de ce que Berne ne voulût pas lui obéir, irrité des propos tenus à son égard, en Suisse, et souvent dans la presse étrangère, il finit par admettre que les deux gouvernements de Paris et de Londres adresseraient une dépêche à Berne. Cette dépêche déclarerait que la Prusse étant d'accord de recevoir les suggestions des puissances, celles-ci inviteraient le gouvernement suisse à les mettre en état de faire des propositions par le truchement d'une *conférence.*

On voit l'aspect nouveau du début de cette quatrième intervention de l'empereur ; elle consacre le complet abandon d'une sempiternelle requête de libération inconditionnelle et préalable des prisonniers. Une conférence créerait un pont entre Suisse et Prusse. Etait-ce peut-être un succès, un gain pour la Suisse ? Mais ensuite de pourparlers Walewski-Cowley, le lendemain 26 décembre, ce plan est de nouveau modifié : une conférence des quatre puissances serait ouverte qui proposerait d'abord... la libération des prisonniers sur l'assurance de ces quatre puissances que des négociations seraient ouvertes aussitôt sur la question de Neuchâtel et la renonciation des droits du roi. Une fois seulement... cette base admise par la *Conférence* des quatre, celle-ci demandera au roi de se joindre à elle et d'entrer en négociations pour l'abandon de ses droits. De nouveau l'on marchait à reculons. Il y avait cependant progrès. Si ce projet ne permettait point à la Suisse de fixer ses conditions, il lui offrait pourtant une assurance officielle, celle d'une participation de l'Angleterre aux garanties transmises. La renonciation des droits du roi, sans émaner de lui, était

mentionnée en bonne place. L'intervention de la France allait-elle se produire cependant favorable à la Suisse ? Il fallait encore rallier l'empereur à ce nouveau processus.

Au moment où il allait céder, un événement, en Suisse, lui rendit l'avantage. Le 27 décembre, l'*Assemblée fédérale* réunie, faisant preuve de dispositions conciliantes, incitait aussitôt Salignac à informer Paris que le dénouement risquait d'assurer le succès de la politique rigide et primitive de Napoléon III ! D'échanges de vues entre Napoléon, Walewski et Barman partant pour la Suisse, il semblait aussi résulter que de nouvelles espérances d'arrangement se faisaient jour du fait que la mobilisation de la landwehr prussienne était — surtout sur la pression de Clarendon — remise comme on l'a vu du 2 au 15 janvier. Paris assurait en outre qu'une renonciation de Frédéric-Guillaume IV serait prévue sans restriction. Autant de renseignements utiles au corps diplomatique de Berne et au Conseil fédéral. Un règlement de l'imbroglio de l'affaire de Bolgrad était aussi imminent [1]. C'est cette perspective d'une solution rapprochée — de Bolgrad — qui poussa l'empereur à faire rapidement de nouvelles ouvertures amicales à Berne ; une fois cet accord complémentaire au Traité de Crimée signé par les Anglais, ceux-ci, gênants, reprendraient leur liberté d'action !

De Paris, le jour de Noël aussi, Hatzfeldt avait écrit à Frédéric-Guillaume qu'il tenait de l'empereur qu'un conflit armé pouvait avoir de très graves conséquences : « Qu'ainsi la Confédération helvétique se voyant attaquée pourrait rappeler les troupes suisses qui se trouvaient à Naples et qu'alors il pourrait éclater une *révolution* à Naples, ce qui serait extrêmement regrettable et *dangereux*. Que dans semblable cas, le feu pourrait prendre dans l'Italie entière et qu'alors la Sardaigne pourrait peut-être se laisser entraîner à attaquer de nouveau l'Autriche. Qu'enfin, bien des choses imprévues pourraient arriver auxquelles on ne songerait pas maintenant. »

Le lendemain, en marge de l'action insistante de l'Angleterre, Hatzfeldt, de Paris, avait écrit à Manteuffel, à Berlin, que le gouvernement français estimait de son côté que le 2 janvier était une date trop rapprochée pour les ordres de mobilisation ; la France désirait que cette date fût différée « pour permettre encore de presser la Suisse. » Ensuite d'une lettre de l'empereur au roi, ce dernier fit expédier, le 28 décembre, à ses mandataires à Paris, Londres, Vienne et Saint-Pétersbourg, une note expliquant ce *renvoi* au 15 janvier de l'ordre de mobilisation de l'armée. Quand après cent ans, l'on retourne le jeu de cartes, l'on ne peut qu'être surpris que ces instructions-bluff comportassent également l'avis que cette date serait devancée si, par défi, les autorités suisses venaient à traduire plus tôt les prisonniers devant les assises. Second acte d'une comédie !

Mais la période entre Noël et la fin de l'année 1856, ainsi que la première quinzaine de janvier 1857, devaient offrir encore un spectacle autrement intéressant.

[1] La signature du protocole statuant définitivement sur cette question intervint peu de jours après — le 6 janvier 1857.

# X. RÉSISTANCES

*Décisions du 27 décembre de l'Assemblée fédérale. A propos d'emprunts. Entrevue Furrer — Saxe-Cobourg ; note espagnole. Personnalités suisses vues par la lunette française. Divergences naturelles d'opinions sur le résultat de la mission du général Dufour. Correspondance privée : Dr Alfred Droz — colonel Antoine Courant. Séance parlementaire du 31 décembre, à Berne. Pourparlers du début de janvier 1857. Barman, plénipotentiaire suisse, à Paris. Kern, envoyé extraordinaire. Contacts directs avec Napoléon III. Nouvelles appréciations des diplomates espagnols. Effectifs officiels de l'armée prussienne, selon « ordre de bataille ». Le général en chef von der Gröben et la tactique. « Ordre de bataille » suisse, comparé. Réactions, sacrifices et enthousiasme indescriptible sur tout le territoire helvétique aux fins de résister par les armes à l'envahisseur prussien.*

---

Alors que les bruits les plus étranges courent partout, l'Assemblée fédérale — comme l'on sait le Conseil national et le Conseil des Etats siégeant ensemble — va se réunir. Elle tient séance à Berne le 27 décembre. Les députés des deux Chambres sont orientés par un précédent *message* du Conseil fédéral. Il est daté du 26 décembre. Le gouvernement demande pleins pouvoirs pour un arrangement du conflit prussien, ratification des mesures de défense prises et crédits illimités. La discussion est brève ; manifeste est l'unanimité. Approbation instantanée des précautions adoptées pour la sauvegarde et l'honneur de la Confédération, de tous les moyens propres à obtenir une reconnaissance européenne d'indépendance complète de Neuchâtel ! On défendra la patrie sans réserve. Dufour, par 130 suffrages sur 140 votants, est désigné comme général de l'armée. Il prête serment tandis que Frey-Hérosé, colonel et Conseiller fédéral, est nommé chef d'état-major général. Cette séance historique, présidée par Alfred Escher, revêt un caractère solennel. La foule envahit les tribunes. Une proclamation patriotique du gouvernement à l'adresse du peuple est répandue tôt après. Elle vise aussi les troupes fédérales. Le pays tout entier approuve la résistance, se tient derrière le gouvernement et l'armée. La presse, dans tous les cantons, se fait l'écho d'un unique et profond sentiment de solidarité.

Le conflit paraîtrait-il aigu sans l'être en réalité ? Divers impondérables mériteraient d'être approfondis. Personne, jusqu'ici, n'a pris la peine

d'estimer les potentiels militaires prussiens et suisses en présence, les moyens financiers disponibles de part et d'autre, le nerf de la guerre. On a vu qu'une lettre du roi, passée inaperçue, mentionnait que son ministre des finances refusait les crédits d'une mobilisation. Crédits illimités votés en Suisse ? La Confédération disposait de fonds secrets. On a noté qu'elle songeait néanmoins à contracter un emprunt. Etait-ce la vérité ou la démarche du Conseiller fédéral Furrer avait-elle un autre objectif indirect et primordial ?

Comment des ouvertures en vue d'un emprunt suisse avaient-elles été amorcées Outre-Rhin ? Gaspar Hirtzel, de l'Oberland zurichois, né en 1798, décédé en 1866 (fils d'un pasteur auteur d'une grammaire française), d'abord négociant et vice-consul de Suisse à Bordeaux, puis consul général à Leipzig dès 1850, roitelet chargé d'affaires en matière de douane et de commerce auprès du Zollverein allemand — directeur de la ligne de chemin de fer Leipzig-Dresde — suggéra, en décembre 1856, que le duc Ernest II de Saxe-Cobourg-Gotha donnât des éclaircissements à Berne sur l'attitude de la Prusse.

Furrer fut chargé par ses collègues du Conseil fédéral de se mettre en rapport avec le duc. L'entrevue eut lieu à Karlsruhe le 29 décembre. Si les *Mémoires* du duc ne donnent point de renseignements sur cette rencontre, Furrer n'en revint pas moins convaincu de la probabilité d'un arrangement prusso-suisse en cas de libération *immédiate* des prisonniers neuchâtelois. Comme Furrer était chargé aussi de s'enquérir exactement de l'attitude que la Bavière, le Wurtemberg et Bade adopteraient effectivement quant au passage de troupes prussiennes, il recueillit la certitude qu'en fin de compte ces trois Etats, dont une seule défection eût détruit l'effet du chantage, ne refuseraient pas le passage. Il obtint, en revanche, à Munich, l'assurance du baron von der Pfordten que le roi de Prusse — avec qui celui-ci s'était récemment entretenu plus d'une heure — consentirait *certainement à renoncer à ses droits sur Neuchâtel.* D'autre part, selon une lettre de Manteuffel à Bismarck, du 19 janvier 1857, Rotschild aurait demandé une décoration « *pour avoir repoussé une demande d'emprunt de Furrer,* ce qui lui fit perdre 400,000 gulden » ! Suivant des bruits — que le président Fornerod devait démentir — le Conseiller fédéral Furrer contracta un emprunt à Francfort. C'est le banquier Stockmayer, de Stuttgart, qui allait procurer à la Suisse douze millions désirés ! On voit que les paradoxes d'ordre financier ne datent point d'hier, puisqu'un banquier du Wurtemberg — duché qui eût favorisé le passage d'une armée contre la Suisse — allait prêter douze millions à la Confédération ! En bon comptable — pour balance — ne faudrait-il pas ici passer à l'actif le *portefeuille* de ce Stockmayer, au passif le *coffre-fort* de Rotschild ? Déjà à fin novembre, le Conseil fédéral, en prévision de complications, avait affecté plusieurs centaines de mille francs à l'acquisition de matériel de guerre. Il avait recouru aux avis de nombreux financiers.

De Francfort, le 29 décembre, jour de l'entrevue Furrer - Saxe-Cobourg, l'ambassadeur d'Espagne avise son gouvernement que le ministre de Prusse a informé la Diète que les Etats allemands garantiront en effet

le passage des troupes sur leur territoire ; le roi serait décidé à recourir à l'armée, tandis que la Suisse mobilise sa Landwehr. Les généraux prussiens désignés là ne correspondent pas à ceux indiqués dans la lettre saisie qui provoqua, aux Prisons de Neuchâtel, l'affaire Wesdehlen. Il s'agissait de : Gröben, cdt. en chef ; Hermann, Schlegel, Gayl, Willisen, Plehuve et Lindheim, cdts de division. Cette note — qui, d'autre part, signale une offre de Gordon à Staempfli, ignorée jusqu'ici, offre financière faite par l'Angleterre à la Suisse, puis intervention de Fay au nom des Etats-Unis et action médiatrice des diplomates — ajoute cependant que la guerre n'a point encore éclaté et qu'elle n'éclatera probablement *jamais*. L'ambassadeur à Francfort, Francisco de Estrada, émet au surplus, dans ce document, un jugement fort clairvoyant : « Je crois pouvoir estimer que si la guerre éclatait, l'énergique résistance de la Suisse provoquerait une intervention des grandes puissances qui *l'empêcherait*, en liquidant la crise par un protocole. »[1] Il n'est guère plausible d'admettre que ce n'était point l'avis même du roi, ou en tout cas de son Cabinet, qui, en affichant l'opinion contraire, continuait à donner intentionnellement le change.

*Jonas Furrer (1805-1861).*

Avocat et homme d'Etat de Winterthur. Conseiller fédéral. Pour tenter de réduire le conflit de Neuchâtel, rencontra à Karlsruhe, le 29 décembre 1856, le duc Ernest de Saxe-Cobourg.

Président de la Confédération suisse en 1848, 1852, 1855 et 1858.

Collection : Bibliothèque nationale, Berne.

Salignac doute que l'Autriche vienne de recommander à Berne — selon la rumeur — de se hâter de *juger* et d'*amnistier* les prisonniers : « J'ai peine à croire que cette Puissance ait affaibli ainsi ses premières recommandations [de libération conditionnelle !] Le bruit a couru dans la soirée

1 Archives de Madrid cit. : No 83. R. 12/1—/57. — (Les généraux Hermann; Schlegel; Willisen, autrefois *Willius*, étaient Prussiens. Gayl, du Grand-duché d'Oldenbourg, était baron; Plehuwe (ou Plehwe ?) devait être d'origine danoise; Lindheim, dont la famille était représentée en Silésie et à Francfort, était Prussien pur sang.)

[du 29 décembre à Berne] [1] que M. Barman avait apporté des renseignements tranquillisants et qui ont fait beaucoup d'impression sur le comité diplomatique. On dit qu'il a aussi reçu à cet effet des instructions de Lord Cowley. M. Barman, qui est arrivé ce matin, a passé toute la journée avec le Conseil fédéral. J'étais absent de chez moi quand il est venu me voir dans la soirée. Je compte le trouver chez lui demain matin. » Il ressort de cette missive aussi, que M. Staempfli est d'humeur maussade et n'a pas admis le reproche de *démagogie* qu'adressa le *Moniteur* au Conseil fédéral. Il a, avec Salignac, des conversations aigres-douces ; Staempfli, vis-à-vis de lui, est inflexible : « En présence du mauvais vouloir de ce personnage, j'ai donné confidentiellement lecture de votre dépêche N° 35, à M. Escher, l'homme le plus influent du comité diplomatique ; il a répondu que la conjoncture ne lui paraît pas encore assez pressante pour que la Suisse doive complètement céder. Il est pour la temporisation, convaincu que le gouvernement pourra toujours éviter la guerre. La presse suisse n'est pas inactive ; elle fait de grands efforts pour démontrer que la politique de l'Empereur est tout à fait isolée. Des officiers français, dans une garnison voisine de la frontière, auraient bu à la santé de la Suisse indépendante. »

*Ernest II*
Duc de Saxe-Cobourg Gotha.

Le lendemain — 30 décembre — Salignac envoie à Paris le texte du rapport du Conseil fédéral, qui vient d'être adopté à l'unanimité : « M. Barman, et tous les hommes importants, sauf M. Staempfli, sont pour la paix. » L'ambassadeur de France paraît avoir été pris en grippe par M. Staempfli importuné de ses fréquentes visites ; peut-être M. Staempfli le rendait-il responsable des articles de journaux français hostiles à la Suisse ? M. Staempfli n'était certainement pas pour la guerre ; son acrimonie était fort naturelle et M. de Salignac se trompait en prenant impatiente fermeté pour bellicisme. Salignac poursuit : « Il paraît qu'on avait proposé au sein du comité, d'exprimer une vive reconnaissance pour les sentiments dont le Gouvernement de l'Empereur a fait preuve envers la Suisse. Presque tous les membres du Comité le désiraient, mais M. Hungerbühler [2], de Saint-

[1] Archives Min. Aff. étr., Paris. Lettre de Berne, Salignac à Walewski, du 29 décembre 1856, à 10 h. du soir ; dos. cit. vol. 581, pièces 373 et s.

[2] Johann-Matthias Hungerbühler (1805-1884), magistrat saint-gallois, catholique libéral, écrivain politique, plusieurs fois Conseiller d'Etat et landamman, Conseiller national de 1848 à 1875, son président en 1853, fut par la suite président du Tribunal

Gall, a déclaré qu'après l'accusation de démagogie portée par le *Moniteur* contre le Conseil fédéral, ces éloges équivaudraient à un blâme direct infligé à celui-ci. Il y a eu une scène violente et, en fin de compte, on est convenu de supprimer ces paroles, sauf à donner au gouvernement l'admonestation secrète dont je viens de parler. » Invention de Salignac-Fénelon ! Ce dernier s'écrie : comment maintenant s'attendre à une solution pacifique ? Il se demande ce qui va se passer et sent fort bien que Barman, retournant à Paris avec de nouvelles instructions, risque de diminuer le rôle de vedette qu'il s'est attribué. Selon Salignac, M. Staempfli est surtout soutenu par MM. Frey-Hérosé et Naeff, tandis que Furrer et Fornerod souhaitaient dès le début que l'on s'arrangeât. Ces rapports ne sont point dénués d'intérêt, rapprochés de la part de vérité des documents suisses. Barman, qui converse une heure avec Salignac et repart pour Paris, se dit persuadé que la paix sera maintenue et qu'on relâchera les prisonniers sans jugement ; il a avoué avoir quelques craintes sur la tranquillité intérieure de la Suisse, le jour où l'on ferait la concession demandée.

Les divergences de vues entre le Conseil fédéral et certains membres de la Commission de défense — divergences qui n'apparurent point à la séance de l'Assemblée fédérale et auxquelles fait allusion Salignac en parlant d'une scène violente — existèrent dans une minime mesure. Si, en Suisse, on les passa sous silence, elles sont corroborées par un rapport de source autrichienne — de Bismarck du 5 janvier — puis par des déclarations de Dusch, chargé d'affaires badois à Berne, faites à Gordon. D'après ces déclarations, la commission de l'Assemblée fédérale fut abasourdie en lisant les notes du général Dufour sur son entrevue avec l'empereur ; elle désapprouva le Conseil fédéral de n'avoir point saisi là l'occasion d'un arrangement : « La commission n'adopta les résolutions proposées par le gouvernement que pour sauver l'honneur national et pour ne pas le désavouer. » Lorsque Gordon interrogea M. Fornerod sur ces dires, celui-ci répondit qu'il s'agissait d'une invention : M. Gonzenbach [1] avait en effet exprimé sa surprise de l'échec Dufour, mais Dufour en personne avait déclaré en commission « que le Conseil fédéral n'aurait pas pu agir autrement qu'il n'avait fait. » L'étranger à l'affût, friand du sensationnel, avait donc exagéré la portée d'une controverse toute naturelle au cours de séances préliminaires d'orientation. Aucun blâme, surtout de belliciste, ne pouvait de ce fait atteindre M. Staempfli. Tout au contraire, le reproche qui eût pu lui être adressé, auquel personne ne songea, eût été de ne point avoir rompu, le 4 septembre 1856, avec la Prusse, et renvoyé pacifiquement à Berlin M. de Sydow.

En ce moment critique, le Dr Alfred Droz, médecin à La Chaux-de-Fonds, adresse à son ami le colonel Antoine Courant, vivant alors à Berne, d'intéressantes missives. L'une d'elles, du 31 décembre, note que les trois frères Pourtalès — à l'instigation d'Alexandre-Joseph de Pourtalès-Saladin

de son canton. C'était un homme de bon sens, ayant étudié à Genève; il avait voyagé, jeune, en France et en Italie; il fit preuve, souvent, d'opinions très indépendantes.

1 David-Auguste-Laurent de Gonzenbach (1808-1887), procureur général à Saint-Gall, député au Grand Conseil puis à la Diète. Vice-chancelier de la Confédération en 1883. Voir note ci-devant : page 141, et mention page 256.

— se sont décidés à écrire au roi pour le prier d'accorder l'émancipation de Neuchâtel ; Pourtalès-Mettlen signa cette requête, mais la femme de Louis, née de Sandoz-Rollin, s'étant opposée à l'acquiescement de son mari, le projet échoua [1]. Peu après, le Dr Droz mande à Courant que Genevois et Vaudois ont proposé aux Neuchâtelois de venir aider à maintenir prisonniers les royalistes : « Nous, Neuchâtelois, pour qui la Suisse entière souffre et est sous les armes, ne pouvons et ne voulons pas nous opposer aux décisions de l'Assemblée fédérale, mais nous n'aurions plus pour nous des otages d'un grand poids dans la balance diplomatique. » Le Dr Droz, membre du corps des officiers, déplore l'état de mobilisation des contingents neuchâtelois éprouvés par l'absence de centaines de soldats royalistes. Il signale à son ami certain conseil de mutisme donné au *National suisse* par le Conseil fédéral, tandis que celui-ci « laisse *L'Impartial* se lancer dans des attaques inconvenantes et se battre les flancs pour montrer de la prétendue mauvaise humeur. » — Coup d'œil dans les coulisses ? [2]

Frédérique Courant, sœur du colonel, lui écrivant aussi de Neuchâtel, le 2 janvier, lui conte qu'elle a renouvelé son abonnement à la *Feuille d'Avis* pour suivre la politique. Ce billet est caractéristique de brouilles qui se firent jour entre familles du terroir et parfois entre parents à propos du conflit. Aucun membre de la famille de Justin et Julie Contesse ne lui adresse plus la parole, tandis qu'Uranie de Meuron, les Jeanrenaud et les Elskes demeurent en bons termes avec elle. Ce devait être là l'indice de nombreux fossés creusés dans les familles, comblés aujourd'hui, mais qui ne le furent qu'avec les années. Combien fut plus sensible, plus vive, mais moins durable, la blessure du reproche français de *démagogie* infligée au gouvernement suisse par les journaux français ! Cette accusation française de *démagogie* du Conseil fédéral, qui ne pouvait être qu'une manœuvre extérieure de dissociation helvétique, un moyen de pression, était d'autant plus incisive que les Conseillers fédéraux étaient sous l'empire du regrettable

1 Archives Jacques Petitpierre : cartons colonel Antoine Courant. Cette même lettre mentionne également que Paul Courvoisier, industriel en horlogerie — fils du célèbre Fritz Courvoisier — a fermé ses comptoirs à La Chaux-de-Fonds et renvoyé tous ses ouvriers : « C'est une chose que jamais notre ami Fritz n'aurait faite ! »

2 Il sera encore question — à propos de Gordon, ambassadeur d'Angleterre — du Dr Alfred Droz, l'un des médecins distingués de La Chaux-de-Fonds, fidèle correspondant de la belle personnalité que fut le colonel Antoine Courant, mort à Berne, à 73 ans, le 6 novembre 1857. Sur ce dernier, ont paru diverses publications, dont une chronique d'Arthur Piaget : *Musée neuchâtelois*, année 1927, avec portrait. Voir aussi ma plaquette, fondée sur mes « papiers colonel Courant » intitulée *Vert-blanc-rouge et chevrons*, parue en 1932 à La Chaux-de-Fonds, rappelant que ce fut ce personnage qui rapporta à la Constituante de 1848 sur le nouvel écu tricolore neuchâtelois et le fit adopter. Courant, quoique d'opinions libérales, dut son avancement aux rois d'Angleterre et de Prusse. Il géra, avec droit d'habitation, depuis le 28 mai 1821 — selon mandat que je possède, signé du comte de Pourtalès-Castellane (oncle de Pourtalès-Mettlen) — le domaine et le château de Greng près du lac de Morat. Courant avait épousé Anne-Sophie de Meuron, dont la mère était Marianne-Alexandrine Le Bel, — *Patrie neuchâteloise*, tome IV, p. 19 et suiv. ; idem p. 45 et suiv. Le *Journal du lieut.-colonel Courant* (1847), consigné dans un carnet, fut publié par Hans Wattelet, dans les *Annales fribourgeoises*, en 1918. En 1864, la veuve de Courant confia à M. Joseph Dupré ce manuscrit relatant surtout la période de captivité de son mari prévenu de rébellion, incarcéré à Fribourg dans la Mauvaise Tour. En 1898, ce journal fut déposé — après avoir souvent changé de main — aux Archives de Morat.

sentiment d'infériorité ou de modestie exagérée auquel j'ai fait allusion. Un gouvernement moins pris dans une toile tissée de préjugés bourgeois aux vues restreintes eût pu répondre autrement à cette insinuation. Et ne verra-t-on point, au contraire, l'*opinion publique* en Suisse devancer singulièrement celle du gouvernement en adoptant une attitude, non pas belliqueuse, mais sans doute très courageuse, enthousiaste et raisonnée ?

Au début de janvier, le ton monte un peu partout. La *Gazette de Glaris* accuse de Sydow d'avoir été l'infatigable provocateur d'une restauration à Neuchâtel. Des nouvelles invraisemblables circulent : la Confédération germanique tiendrait lieu d'arbitre entre Suisse et Prusse ! L'émotion du moment va gagner toute la Suisse. L'ambassadeur de France multiplie ses envois de renseignements de Berne à Paris. Dans deux longues missives, datées toutes deux du 3 janvier 1857 [1], il mentionne des pétitions suspectes opposées Outre-Rhin au passage de l'armée prussienne ; il exagère les divergences de vues entre Dufour et les députés ; il parle ironiquement du papier à lettre où figure l'aigle impériale, sur lequel le général a relevé certaines indications avec l'assentiment de l'empereur ! Il insiste sur l'allégué que M. Staempfli n'aurait point — toujours dans un but *démagogique* — exhibé un dossier complet qui contenait aussi, croit-il, des pièces qui le visaient particulièrement. Salignac qualifie M. Escher « d'ennemi personnel de M. Staempfli » depuis leurs divergences relatives au tracé de la ligne de chemin de fer Berne-Genève. M. Fornerod aurait, d'après ce texte, fait également des réserves sur l'attitude de son collègue. Salignac s'étend sur ce thème et en tire des conséquences fantaisistes à l'appui de sourdes intentions révolutionnaires décelées en régions badoise et wurtembergeoise, encouragées par des sociétés secrètes. Bien qu'une telle collusion de M. Staempfli soit tout à fait exclue, une sorte de parenté de programme pourrait à la rigueur mieux se soutenir, que l'affirmation précédente notée par Salignac, selon laquelle les royalistes neuchâtelois avaient fomenté leur coup d'Etat dans une intention révolutionnaire et anarchique, surtout s'ils eussent dû en profiter.

Salignac qualifie d'autre part l'attitude de Fazy d' « équivoque et de belliqueuse. » Il poursuit : « Plusieurs de mes collègues, entre autres MM. Gordon et de Menshengen ont assisté le 31 décembre à la dernière séance du Parlement où celui-ci a approuvé en apparence (sic) les propositions du Gouvernement. Il paraît que des applaudissements ont éclaté quand on a connu le résultat de la votation. Le *Bund* du 1er janvier, ajouta M. Gordon, l'a accueilli avec de vifs témoignages de sympathie, exprimant à haute voix son admiration de voir, au milieu de l'Europe monarchique, une petite république suivre à l'heure du danger, sans crainte et sans vanterie, le chemin que lui ont tracé l'honneur et la justice. » Il est clair que Gordon estimait que le chemin de la justice ne passait pas à Berlin. Suivent des remarques sur la mobilisation suisse, l'occupation de la frontière, l'oppor-

[1] J'ai copié ces deux lettres à Paris ; elles sont cotées aux Archives du Min. des aff. étr. sous *Corresp. de Suisse,* tome 88, vol. 580 à 584. Elles sont si prolixes et procèdent d'un parti-pris si évident que je me borne, ci-dessus, à brièvement les résumer.

tunité pour l'armée fédérale d'occuper les points stratégiques de la Forêt Noire, du côté de Lörrach. On voit là M. Fay rentrer le 3 janvier de Berlin, M. Escher prendre des précautions afin de réunir au besoin 27 signatures pour une convocation extraordinaire du parlement ; la France pourrait peut-être consentir à « changer quelques termes de sa note du 26 novembre » ! Ce compte rendu des événements confirme en outre qu'une action coordonnée des puissances n'existe toujours pas en ce moment apparemment décisif. Salignac parle de l'isolement de Vienne ! Il ignore si Clarendon et Cowley s'associeront à une nouvelle démarche. Les susceptibilités ne sont point mortes.

Le lendemain, 4 janvier, l'ambassadeur de France souligne le regain d'intérêt pris soudain par l'Autriche à la solution du problème. Steiger, de Vienne, et le comte de Buol, donnent des conseils à Berne. Gordon revoit M. Staempfli qui lui parle du 12 janvier pour l'ouverture des débats en cour d'assises, d'abord prévue pour le 18. On va juger les accusés ! Observation plaisante de Salignac : « On croit donc qu'il importe de mener l'affaire comme si la Suisse avait l'intention secrète de rompre au moment où l'on s'y attendrait le moins, et rien, dit-on, ne conduira plus vite à la paix que si l'on se tient de plus en plus prêt à faire la guerre. » La Confédération helvétique — elle — dès le coup d'Etat, en se montrant *prête à faire la guerre,* surtout contre une Prusse aux antipodes, eût évité la singulière subordination qui suivit. De guerre, il n'y en eût pas eu. Le jour suivant, 5 janvier, Salignac enregistre que le baron de Krüdener a reçu une dépêche du prince Gortschakoff qui fait une démarche auprès des puissances pour qu'une note *collective* invite la Suisse — toujours le serpent de mer — à libérer les prisonniers avant le 15 janvier, moyennant quoi la Prusse entrerait en conférence avec des dispositions conciliantes.

Une lettre Fénelon-Walewski du 7 janvier [1], signale un tout récent article de la *Gazette de Thurgovie,* attribué à M. Kern, prétendant que le Conseil fédéral eut dû mieux tenir compte des propositions de l'empereur ; il note à ce sujet le mécontentement des milieux ministériels : « On entend fréquemment les radicaux prétendre que M. Kern est *un fanatique de la paix.* M. Kern, sous des formes simples et presque agrestes, cache un esprit très délié. Il est placé sous l'influence la plus absolue de M. Escher. Ses intérêts de fortune sont d'ailleurs, à ce qu'on prétend, engagés en partie dans les chemins de fer suisses et il ne peut lui être indifférent, à cause de cela même, d'amener, par une politique imprudente, une crise commerciale qui lui causerait de grands préjudices. Le Conseil fédéral a prévu — dit-on — que le parti désireux de la guerre (?) chercherait à mécontenter Sa Majesté l'Empereur en commettant quelques violences à Arenenberg. Il a donc envoyé l'ordre d'exercer une extrême surveillance aux environs de cette propriété. On m'assure même qu'on y a envoyé une ou deux compagnies d'infanterie. Je me fais un plaisir de signaler à Votre Excellence cette démarche judicieuse. »

[1] Arch. Min. Aff. étr., Paris. Corresp. polit., vol. 582, pièces 33 et suiv.

*Joseph-Hyacinthe Barman (1800-1885).*

Ministre de Suisse à Paris en 1856 et 1857.
Homme d'Etat valaisan, allié Célestine-Marie-Patience de Quartery.

Pastel inédit, sur papier, (33 x 25 cm.), signé Louise Fauquet en 1859, à l'Institut de la Tuilerie, à Saint-Maurice.
Photo obligeamment offerte par le Département de l'Instruction publique, à Sion.

Le 26 juin 1856, le Conseil fédéral avait désigné Barman : ministre plénipotentiaire en France. C'était deux mois avant l'insurrection neuchâteloise. Barman, de Saint-Maurice en Valais, né en 1800, Dr en droit de Turin, était fils de Joseph-Antoine, secrétaire de la Diète, et d'Angélique Cheseau. Avocat, membre lui-même de la Diète fédérale de 1838 à 1841, il s'avère l'un des principaux chefs du mouvement libéral valaisan. Président du Grand Conseil de son canton de 1840 à 1841, il enseigne le droit à l'Académie de Lausanne. Entré dans la maison de banque Dassier, à Paris, il est nommé, en 1848, dans cette ville, chargé d'affaires de la Confédération. Il passe colonel fédéral en 1852. Officier de la Légion d'honneur, ami de Lamartine et de Thiers, il s'exprime très clairement. Il laissera une étude : *Les chemins de fer à bon marché,* mais surtout un intéressant aperçu : *Les négociations diplomatiques relatives à Neuchâtel,* édité en 1858, à Genève et Paris, chez Cherbuliez.

Il faut rapprocher cette susdite publication des mémoires de Kern, d'autant plus qu'un conflit va naître entre ces deux personnalités, simultanément plénipotentiaires de la Confédération suisse à Paris. Ce conflit — inconnu — reflète l'aspect de conjonctures quelque peu gênantes. Barman, homme du monde, catholique intelligent — marié à Patience de Quartery (1806-1892), fille de Louis de Quartery, de très ancienne noblesse valaisanne, et de Sophie de Chaignon, d'origine franc-comtoise — s'était immédiatement rendu sympathique à Walewski et dans les milieux diplomatiques de Paris. Il fallut qu'une situation, qui aujourd'hui paraîtrait invraisemblable, le poussât, quelques mois plus tard, à brimer le Conseil fédéral [1].

Il vient d'être question de M. Kern. Il convient de préciser qu'en fin décembre, le Conseil fédéral adjoignit donc à M. Barman, à Paris : M. Kern, ancienne connaissance de Napoléon III, Conseiller aux Etats, qui partit en qualité d'envoyé *extraordinaire.* Ces Messieurs avaient reçu leurs instructions le 31 décembre [2].

Par gain de paix, la résistance de Berne paraissait légèrement fléchir en ce sens qu'on y était disposé à l'*amnistie* aux conditions suivantes : assurances *positives* de l'indépendance intérieure et extérieure de Neuchâtel ; les accusés quitteront la Suisse jusqu'à la signature d'un accord ; cessation de toute démonstration militaire prussienne ; le gouvernement anglais serait appelé à souscrire à l'arrangement. L'attitude de la Confédération helvétique demeurait d'autant plus empreinte de dignité, que l'on envoyait simultanément 15.000 soldats de plus à la frontière ce qui — selon Dufour —

1 Barman eut de sa femme, Patience de Quartery, un seul fils, Albert, mort en 1917. La famille du premier plénipotentiaire suisse accrédité de façon régulière à Paris, s'éteignit par le décès d'une fille d'Albert Barman : Célestine, née en 1878, morte célibataire à Saint-Maurice en 1950. On concevra assez volontiers que Barman, bien qu'ayant épousé *Patience,* finisse cependant, dans les conjonctures qu'on verra, par perdre *patience...*

2 Dans sa thèse : *L'Affaire de Neuchâtel,* Philippe de Vargas, se référant à Andreas-Rudolf de Planta, prétend que le Conseil fédéral n'avait pas confiance dans l'habileté de Barman *qui n'était pas bien en cour aux Tuileries ?* Si le Conseil fédéral fit crédit à cette croyance, il se fourvoya, car l'empereur et le comte Walewski préféraient Barman à Kern, ainsi qu'on le verra.

portait à 30.000 hommes les effectifs en campagne. Tandis que Barman soumettait à Walewski cette note de *garanties plus positives*, que ce dernier remplaça par *explications satisfaisantes*, et que l'*amnistie* devint, au gré du comte aussi, une *mise à néant de la procédure*, Barman et Kern étaient reçus en audience par Napoléon III.

Le dimanche 4 janvier 1857, Napoléon III reçoit à dîner aux Tuileries M. Kern. Après le repas, vers 8 heures et demie du soir, l'empereur le fait passer dans son cabinet de travail où il lui donne connaissance de deux lettres en français, de Frédéric-Guillaume IV, datées des 16 septembre et 11 décembre 1856. Du premier de ces documents, l'on devait inférer qu'aucune renonciation formelle des prétendus droits du roi n'était envisagée ; il y avait là cependant une allusion à cet abandon dans l'intérêt de la paix à condition de l'élargissement des prisonniers. Ce qu'on apprit, c'est que le roi offrait en dépôt à l'empereur sa principauté de Neuchâtel en consentant à ce qu'elle soit occupée par des troupes françaises. C'est là que le roi écrivait : « Les larmes aux yeux et le cœur navré, je m'adresse à Votre Majesté qui, dès son avènement, m'a inspiré la plus grande confiance. »

Dans sa seconde lettre, le roi, tout en faisant certaines réserves sur l'élargissement des détenus, déclarait clairement être prêt à sacrifier ses droits. Il conserverait son *titre*, souhaitant des garanties en faveur des quatre Bourgeoisies et le maintien des fondations de bienfaisance ; il réservait ses propriétés en territoire neuchâtelois. Mettant à l'abri son amour-propre, il spécifiait surtout : « Mais toutes ces ouvertures, je les fais à l'Empereur des Français et non à la Suisse ! »

Le Dr Kern observa dans cet entretien que la question du *titre* ne soulèverait probablement pas de difficulté en Suisse pourvu que le Canton de Neuchâtel soit libéré de l'entrave que constituait le Protocole de Londres — convention aussi étrangère à la Confédération qu'au Pays de Neuchâtel. Il ajouta — ainsi qu'il le dit dans ses *Souvenirs politiques* — qu'il allait de soi que la Confédération ne tolérerait jamais que le but des fondations existantes soit détourné. Une immixtion prussienne ne pouvait être tolérée dans la législation des Bourgeoisies. Kern assura que le roi n'avait jamais possédé la moindre propriété privée sur territoire neuchâtelois, les immeubles administratifs ou autres ayant toujours été biens de l'Etat. Sans réserve, l'empereur approuva cette position de franchise, ajoutant : « Comptez sur moi, et si, contre toute attente, le roi de Prusse une fois les prisonniers libérés, se refusait à remplir ses engagements — engagements que j'ai recommandé à la Suisse d'accepter — *je ferai de l'affaire de la Confédération la mienne propre.* »

Napoléon III confie en outre à Kern qu'Hatzfeldt lui a confirmé que s'il réussit à obtenir à Berne l'élargissement des prisonniers de Neuchâtel, le roi renoncera à sa souveraineté sur la principauté ; il précisa que si le roi ne tenait pas parole, lui, Hatzfeldt, était décidé à donner sa démission. L'empereur — ce qui éclaire ses sentiments redevenus affables — fait observer à Kern que si les événements reprennent mauvaise tournure, il fera, lui, *immédiatement avancer une armée sur la frontière du Rhin.*

Au cours de cette conversation, l'empereur envoie un adjudant au ministère demander à Walewski sa note préparée et modifiée, pour la Suisse. Il veut avoir l'opinion de Kern à ce sujet. L'adjudant, revenu annoncer que le comte Walewski est alité et que son bureau est déjà fermé, invite Kern à prendre connaissance de cette note le lendemain. Kern profite de ce tête-à-tête pour insister sur l'espoir que cette note contient la garantie d'une entière indépendance de Neuchâtel, point sur lequel aucune concession ne sera possible. Il rappelle encore : « L'empereur ne me cacha pas qu'il

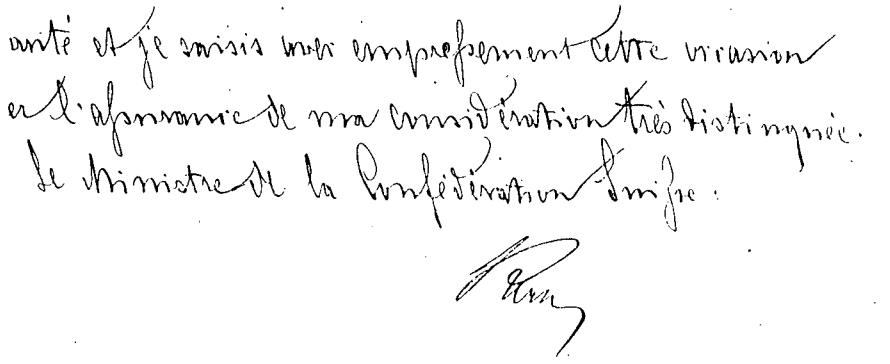

*Autographe de Kern.*

Lettre à la rédaction de "l'Union libérale" à Neuchâtel.

Collection J. Petitpierre.

envisageait avec une grande appréhension l'éventualité d'une guerre. Je déplorerais du plus profond de mon cœur — dit-il — si, après m'être donné tant de peine pour assurer la paix, la guerre venait à éclater au centre de l'Europe pour une simple question d'amour-propre. » Napoléon III conseilla en outre au ministre de pousser à la convocation immédiate de l'Assemblée fédérale : « Votre mission est une grande et belle tâche ; c'est une belle chose que d'avoir à négocier dans une question aussi importante que l'honneur de la Suisse. Si, dès l'origine de cette affaire, vous aviez été le représentant de la Suisse auprès de mon gouvernement, on aurait certainement pu éviter le malentendu qui s'est élevé entre la Confédération et l'Empire, malentendu si vivement exploité par certains journaux suisses et anglais qui contestèrent mes bonnes dispositions à l'égard de la Suisse. Vous m'auriez exposé dès l'abord la situation sous son vrai jour ; au lieu de repousser mes propositions, vous n'auriez pas manqué de réclamer des explications plus précises, comme vous le faites maintenant. » On peut se demander, ici, si le compte rendu de Kern ne force pas légèrement le compliment en sa faveur pour diminuer Barman, plénipotentiaire valaisan et catholique très apprécié à Paris.

Dans la soirée, l'empereur a présenté Kern à son oncle, le prince Jérôme, lequel approuve son neveu à propos de Neuchâtel. Kern raconte que la même nuit, rentré à son hôtel à 11 heures, il retraça ces faits par écrit. On y voit que l'empereur aurait mis presque un quart d'heure [?]

à chercher la lettre de Frédéric-Guillaume IV du 16 septembre, qu'il désirait lui faire lire. Kern, le priant de ne pas se donner cette peine, se vit répondre par l'empereur : « Non, je chercherai jusqu'à ce qu'elle me tombe sous la main, car vous devez tout connaître *de cette question si intéressante pour vous.* »

Entre souverains de Prusse et d'Autriche, une correspondance sporadique se maintenait. Le 6 janvier 1857, l'empereur François-Joseph écrit de Vicence à Frédéric-Guillaume IV, à Charlottenbourg : « Mein theuerster König und Onkel ! Euer Majestät müssen und werden die Freilassung der Gefangenen erreichen und ich will gewiss den Weg der Waffen nicht ausschliessen, doch sollte er, glaube ich, das allerletzte Mittel sein und erst eintreten wenn alle andern erschöpft sind. » Le contenu de cette lettre confirme invitation à la prudence ; en réponse, de Sans-Souci, le roi fait part à « Franz-Josef » de ses soucis !

Lopez de la Torre, plénipotentiaire d'Espagne auprès du gouvernement de François-Joseph, informe Madrid, le 3 janvier, de la visite de Manteuffel à S. M. I. et à son chef de Cabinet, Buol. Selon Hamilton Seymour, ministre d'Angleterre en Autriche, les prétentions de la Prusse sur Neuchâtel n'ont qu'un intérêt *académique* ; l'Autriche n'a aucun avantage à les soutenir. Le lendemain, de Berlin, le marquis de Ribera entretient Madrid de l'anniversaire du prince de Prusse et de la circulaire Manteuffel aux Cabinets des quatre pseudo-alliés du Protocole de Londres [1]. Le 11 janvier, Madrid est avisé par de Estrada, à Francfort, que France et Angleterre pensent que les royalistes prisonniers finiront par être libérés. Selon cette note, le Wurtemberg et Bade se rebiffent encore, pour toutes les raisons imaginables, à l'idée du passage des troupes prussiennes sur leur territoire pour attaquer la Suisse. De plusieurs Etats et de milieux commerciaux allemands sont cependant parvenues à Stuttgart des protestations pour le prêt de 12 millions que sa Handelsbank a consenti à la Confédération helvétique [2]. En confrontant les documents du début de janvier, il convient d'observer que les notes de Salignac-Fénelon n'ont plus qu'un attrait secondaire ou à retardement, le pôle de l'intérêt venant de se déplacer de Berne à Paris. Salignac traduit un article du *Bund* du 10 janvier ; en marge il numérote les prétendues erreurs de ce papier. Il faudrait en déduire — amour-propre en jeu — que l'initiative pacifique émane d'une Suisse pressée, et non de la France. Faudrait-il oublier, naturellement, qu'un empereur est intervenu en vain déjà quatre fois ?

Mais, il est utile, en l'occurrence, ce qui ne fut point fait jusqu'ici, de jeter un coup d'œil comparatif, si furtif soit-il, sur un plan : le côté militaire de la situation, et les « ordres de bataille » prussien et suisse, au moment où, depuis le dernier tiers de décembre 1856, une sorte d'enthousiasme guerrier galvanisa, en *Prusse* une séquelle seulement d'officiers et de cadres, en *Suisse* le pays tout entier en signe de vigoureuse protestation, de réplique à une menace qu'on ignorait être fictive.

1 Archives de Madrid cit. : Nos 967. R. 12/1 — et 3. R. 12/1.

2 Archives de Madrid cit. : No 85. R. 19/1.

En 1856 et 1857, les effectifs officiels prussiens de pied de guerre étaient sur le papier de 228 bataillons de 228.456 hommes, 292 escadrons, soit 51.344 hommes, 99 batteries (792 canons) de 18.981 hommes et de 18 compagnies de pionniers de 4000 hommes, le tout représentant le beau chiffre de 302.881 hommes ; je ne parle pas de la marine qui, évidemment, eût malaisément navigué de Berlin à Neuchâtel... L'articulation de l'armée se présentait ainsi : 2 divisions de la garde, et 8 corps d'armée de chacun 2 divisions. Un corps d'armée de campagne était de 25 bataillons, soit de 25.000 hommes et de 32 escadrons de 4800 hommes, plus 11 batteries avec 88 bouches à feu. Et j'omets les bouches à feu des garnisons de forteresses. En revanche, l'armée sur pied de paix était de 161,000 hommes, ce qui, bien entendu, eût logiquement à peu près suffi pour une démonstration expéditionnaire contre la Suisse, les bruits répétés de mobilisation générale étant — à cet égard déjà — empreints d'une systématique volonté de propagande ; cette observation est d'autant plus nécessaire que l'on ne parla que d'une armée de 130.000 hommes pour cette campagne.

Même de tels effectifs n'eussent pu être mis en mouvement qu'en inquiétant gravement la France. A l'endroit de la Suisse, les intimes sentiments de l'empereur — laissant faire, en apparence — condamnaient cette funeste action. La France se fût opposée à un mouvement de troupes plus considérable. Le départ d'une armée de 130.000 hommes ne pouvant traverser qu'au ralenti les Etats de la Confédération germanique en les indisposant par d'inévitables réquisitions, se fût traduit par l'arrivée — sans surprise — d'un maximum de 100.000 hommes, dont peut-être 70.000 *combattants,* à proximité de la frontière suisse. A Paris, les *Annales des Deux Mondes* publièrent à l'époque des renseignements quelque peu différents, que j'ai sous les yeux, et qui révèlent, pour l'armée prussienne, une structure comparativement très réduite en unités et en hommes. Cette revue signale par exemple 152 escadrons de guerre « inscrits » (sic) de sorte que l'on peut se demander — comme pour l'ordre de bataille officiel — s'il n'y avait là qu'une simple inscription ? Mais ces données-là concluent cependant à une armée active de 195.000 soldats. La plupart des journaux allemands et étrangers publiaient — en manchette — tant pour la belle sensation, que pour forcer, comme aujourd'hui la vente au numéro, des chiffres mirifiques. Nulle part on ne lisait qu'au bout du compte l'expédition eût pu tourner en « campagne de Russie » ! ! On était en plein hiver. L'armée expéditionnaire devait être commandée par le général de Gröben.

Le comte Charles-Joseph von der Gröben, né en 1788, colonel de cavalerie, membre de la Chambre des seigneurs de Prusse, servit d'abord en Suède et en Russie puis prit part aux batailles de Dresde, Kulm et Leipzig. De 1813 à 1842, son ascension dans les états-majors est rapide. Il commande plusieurs corps d'armée. Son plan fantaisiste d'invasion — vu l'inconnue d'une pénétration armée en Suisse et de combats préliminaires pour le franchissement des frontières et l'occupation de Berne et de Neuchâtel, combats sans cesse à livrer de front, sur ses flancs et ses arrières contre de forts contingents confédérés non réduits sur leur sol — eût offert d'inextricables difficultés. Est-ce que ce fut en guise de consolation de

l'abandon de ce plan de campagne que ce virulent stratège — d'un bon naturel, malgré tout — se borna par la suite à quitter sa résidence de Neudörfschen pour aller assister, en Syrie, à des meetings populaires chrétiens ?

Si l'on serre de près les dates qui jalonnent sa vie, l'on remarque qu'en 1856, au moment de son plaisant projet d'attaque de la Suisse, il avait 68 ans. Comme à cette époque l'on ne restait point — avec un âge égal — aussi jeune qu'aujourd'hui, on peut, sans arrière pensée, qualifier son plan d'utopie de vieillard. Aussi bien, le fait du roi de lui avoir confié une telle tâche, décèle-t-il tout à la fois la volonté d'honorer un vieil ami, officier sur le retour, et l'intention secrète de n'escompter là que le bel effet signalé. Les demandes effectives du souverain, adressées aux Etats de la Confédération germanique pour le passage, n'infirment pas ce jugement ; pour être valable, le bluff devait être complet, tant à l'endroit de ces Etats qu'à celui des signataires du Protocole de Londres et de la Confédération helvétique. Le portrait de Gröben, au crayon, identifié avec incertitude, exécuté en tout cas par Philippe Veit — publié à Leipzig dans les *Künztler Monographien* en 1901 — atteste que si, comme son biographe l'assure, ce personnage fut fort bel homme, il ne nous est présenté là que sous l'aspect d'un général quelque peu ébouriffé. [1]

*Général comte Charles-Joseph de Gröben (1788-1876).*

Chargé — après l'insurrection neuchâteloise — d'établir en Prusse un plan de campagne de 130.000 hommes contre la Suisse.

Portrait au crayon du célèbre peintre allemand Philippe Veit. Propriété de Mme von Longard à Sigmaringen.

1 On trouve une courte biographie de Gröben dans *Allgemeine Deutsche Biographie* volume 9 ; Leipzig. Verlag von Duncker & Humblot, 1879. Il existe aussi un fonds « Karl von der Gröben » aux Archives de Prusse, que consulta M. le prof. Edgar Bonjour, en vue d'une publication en 1930.

Sur quels principes généraux, les stratèges prussiens allaient-ils étayer leur plan ? Dans son ouvrage en deux volumes : *Lettres sur la stratégie,* le prince Kraft de Hohenlohe-Ingelfingen, aide de camp du roi de Prusse, énonce quels furent, même depuis Tibère, certains principes immuables d'un art qui, croyons-nous, eût pu trouver, en 1857, application dans cette problématique campagne. Il y cite des préceptes de Clausewitz, directeur dès 1818 de l'Académie de guerre de Berlin : « A la guerre tout est simple, mais il n'y a rien de plus difficile que les choses simples » ![1] Hohenlohe prônera plus tard l'axiome du général de Schneckenstein : « Errando discimus », selon lequel une stratégie normale ou rigide est beaucoup moins instructive que celle consistant à prévoir les obstacles, les embûches, les erreurs et les fautes, sorte d'examen préliminaire excluant l'action *aventureuse.* Hohenlohe admet du reste que la politique doit être en accord avec la stratégie ! Autant de théories professées lors du conflit de Neuchâtel, susceptibles de tempérer l'enthousiasme d'un Gröben ? A l'encontre de Hohenlohe, qui discrimine la responsabilité du stratège-théoricien de celle du tacticien-praticien, le premier étant responsable de la masse d'hommes qu'il va sacrifier et conduire à la mort, Gröben, tacticien de tempérament, dresse un plan de mouvement et d'attaque à l'aveuglette, déplaçant sur la tête de ses subordonnés, les risques de dégâts, de pertes de vies et de déroute.

Il est plaisant de noter que — dans une autre étude de 5 volumes en allemand, intitulée *Aus meinem Leben,* plus célèbre que ses *Lettres militaires* diffusées en français — ce même prince Kraft de Hohenlohe-Ingelfingen, qui portait de fines moustaches en pointes de lances, décrit avec force détails colorés les manœuvres prussiennes d'automne 1856 ! Il y montre précisément le général von der Gröben, encore alerte, mettant tant de venin à contrôler ses exercices, qu'il court parmi postes de commandement, bivouacs, troupes exténuées, ne laissant aucun repos au roi, son cher ami, qui doit partager, affamé, contremarches et marches de nuit ! Sans doute un gaillard, qui épuise un souverain dans les ornières et les champs de pommes de terre, saura-t-il enjamber, en chat botté, les territoires de deux Confédérations, celle germanique, celle helvétique ?

Qu'en était-il de l'armée suisse ? Car enfin, sans que le moindre risque de conflagration existât, il convient, pour faire l'histoire de cette période, d'envisager des perspectives que les neuf-dixièmes de l'Europe prenaient au sérieux. En 1856, l'armée suisse, sous Dufour, disposait d'un *état-major* qui ne laissait en rien à désirer : 47 colonels, 44 lieutenants-colonels, 48 majors, 52 capitaines, 18 lieutenants et 14 sous-lieutenants. L'armée était formée du Bundesauszug ou troupes régulières des hommes de 20 à 33 ans ; des troupes de relève de 34 à 40 ans, et de la Landwehr englobant tous les hommes en état de porter les armes jusqu'à l'âge de 44 ans, non incorporés dans les autres formations. A 72.000 hommes, effectif régulier, devait être ajoutée la réserve de 86.000 hommes portant l'effectif

[2] Kraft Hohenlohe (1827-1892) laissa divers ouvrages condensant les normes de stratégie traditionnellement honorées en Prusse depuis les guerres de l'Empire. Il commanda l'artillerie allemande lors du siège de Paris. Ses *Lettres militaires* firent école.

à 158.000 hommes. L'infanterie comptait 74 bataillons, 10 demi-bataillons et 7 compagnies non enrégimentées. Le bataillon était de 5 à 6 compagnies de 125 hommes. La réserve-infanterie était de 31 bataillons, 18 demi-bataillons et 15 compagnies non enrégimentées.

Les tirailleurs se chiffraient par 45 compagnies régulières et 26 de réserve. La cavalerie accusait, comme effectifs, 22 compagnies de dragons à 77 hommes, 7 compagnies et une demi-compagnie de guides à 32 hommes plus réserve de 13 compagnies de dragons à 77 hommes et 8 demi-compagnies. Alors que l'artillerie disposait de 40 compagnies dont 6 de parc, 2 batteries de montagne, 4 batteries de fusées, avec une réserve de 35 compagnies dont 6 de parc, 2 batteries de montagne et 4 batteries de fusées, le génie — lui — recensait 6 compagnies de sapeurs, 2 compagnies de pontonniers à 100 hommes et une réserve de 6 compagnies de sapeurs et 3 de pontonniers à 100 hommes. Si ces données paraissent quelque peu laconiques au profane, elles ne sont point indifférentes et méritent sans doute d'être notées, surtout à l'intention du soldat ou de l'officier d'aujourd'hui, qui parcourt ces lignes ; elles sont, au surplus, nécessaires pour démontrer qu'une armée prussienne méprisant l'adversaire, ce qui n'est guère prudent et coûte toujours fort cher, eût rencontré — avec d'énormes désavantages, très loin de son territoire et en se forgeant une base artificielle d'opérations dans des secteurs frontaliers germaniques plutôt hostiles — une armée suisse d'effectifs équivalents, à proximité immédiate de ses réserves en hommes, en munitions, en matériel et en ravitaillement. Toute la Suisse se fût levée comme un seul homme, sans distinction d'âge, pour refouler et exterminer l'armée prussienne, celle des « Fritz » que d'aucuns appelaient les « Fritzeli » ! [1]

Comme la Prusse ne faisait qu'agiter à distance sa menace sans mobiliser un homme de plus, et que la Suisse, au contraire, avait occupé et fortifiait déjà le secteur de Bâle au lac de Constance, agissant au lieu de parler, son attitude décidée eut en Europe une fort heureuse influence de prestige déjà dès la mi-décembre 1856. On peut se demander si ce n'est point ces courageuses mesures qui furent en réalité la cause du renvoi du 2 au 15 janvier, puis aux calendes grecques, de l'ordre de mobilisation de Berlin. Toute l'armée suisse, toutes les troupes cantonales étaient de piquet. L'ordre du jour neuchâtelois, signé de Piaget et d'Humbert, fut promulgué le 21 décembre. Il serait fastidieux d'énumérer en détail le dispositif dispersé d'un tiers de l'armée suisse sur le Rhin. D'après précisions de Gröben à Manteuffel, il fallait 60 jours, *après* la mobilisation, à la moitié de l'armée prussienne pour se porter à la frontière suisse. L'état-major voulait marcher sur Berne ; le gouvernement de Berlin n'occuper que Bâle et même uniquement Schaffhouse ! Il devait donc s'écouler au moins deux mois et demi — répit considérable offert à la Suisse — avant que l'armée fédérale, impatiente, puisse apercevoir un seul Fritz !

On ne peut mieux montrer, schématiquement, le plan de progression

[1] On disait souvent *Fritz* pour Friedrich ou Frédéric, l'un des prénoms que six rois de Prusse successifs avaient porté depuis 1707. A Neuchâtel et en Suisse romande, les Prussiens, et plus tard tous les Allemands, étaient devenus des Fritz !

et d'attaque, en trois colonnes, de l'armée prussienne, que ne le fait un cliché paru dans la *Neue Zürcher Zeitung,* accompagnant un article de M. le Dr Kurz. Des flèches optimistes visant notamment Bâle, Berne et Zurich, présupposent que l'assaillant n'a pas été déjà battu et anéanti par l'armée fédérale en terre badoise, au nord du Rhin ou sur le Rhin. Bismarck avait

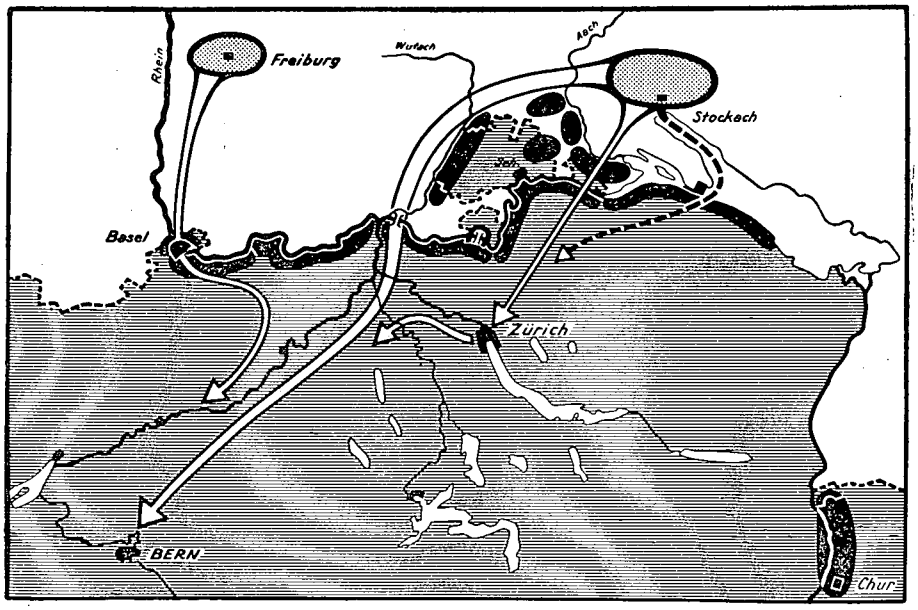


*Plan d'attaque de la Suisse, en trois colonnes, par l'armée prussienne, entre Bâle et le lac de Constance, 1856-1857.*

Bases de progression : voies ferrées Fribourg-en-Brisgau et Stockbach.

Dr. jur. Hans-Rudolf Kurz, Berne : Neue Zürcher Zeitung, 12 Oct. 1956.

eu vent de cette initiative suisse. Grand avantage — l'armée fédérale choisissait son terrain de combat. Autre avantage : les quelque 100.000 prussiens engagés ne pouvaient en progressant que voir se multiplier l'ennemi. Aux quelque 100.000 combattants — de l'armée d'opération — se fussent joints par la suite, en territoire suisse, problématiquement envahi, la landwehr et les volontaires portant la résistance suisse à 250.000 hommes. Dans une mesure inversement proportionnelle, l'armée prussienne en avançant s'amenuiserait sans aucun doute. Etait prévu par Dufour, pour protéger la région de Bâle, de provoquer une inondation au moyen des eaux de la Wiesen. Les ports de Romanshorn et Rorschach furent mis en état de défense, la flotte de Constance pourvue d'artillerie.

Sur instructions de Dufour, son état-major avait bel et bien préparé un plan d'offensive en trois jours, de 50.000 hommes devant occuper d'excellentes positions avancées en territoire badois. La réalisation de cette initiative eût été, cependant, arme à deux tranchants. Elle eût pu inciter les puis-

sances à se départir de la garantie d'inviolabilité du territoire suisse, puisque l'armée fédérale se porterait hors de ce territoire, alors qu'au contraire les Suisses se battant sur leur sol contre l'agresseur, eussent apparemment obligé les puissances à prendre les armes pour faire respecter par la Prusse le Traité de Vienne.

En raison du salmigondis que représentaient, à l'époque, les relations entre Etats européens, il est extrêmement malaisé de prévoir ce qui se fût passé en cas de réelle rencontre prusso-suisse. Le pitoyable état des finances prussiennes est confirmé par lettre du 21 décembre, du conseiller de cabinet Niebuhr à Manteuffel ; Niebuhr espérait — les illusions conduisent loin — effectuer des emprunts forcés à Bâle, Zurich, Aarau et Soleure ! Comme il était exclu de prévoir le comportement définitif des puissances en cas de conflagration, l'intérêt de la Confédération helvétique — armée au besoin jusqu'aux dents — demeurait de tenter d'éviter une ou plusieurs invasions et de maintenir la paix pour sauvegarder à coup sûr sa neutralité.

Mais il se trouva qu'à Berne le gouvernement allait devoir freiner l'enthousiasme guerrier de tout un peuple courroucé par ce qu'il estimait être injustice et exaction.

L'indignation contre la Prusse menaçant la Suisse, s'est allumée des bords du Rhône aux bords du Rhin, de Genève à Bâle, des Alpes au Jura, prenant de considérables proportions. Partout les Cantons votent des crédits selon l'exemple de Berne qui déclenche le mouvement par 300,000 francs. Le canton de Genève lance des emprunts pour faire face aux dépenses militaires extraordinaires : 120,000 francs pour équiper une batterie d'artillerie ; 167,000 francs pour acquisition de 3000 capotes, 1000 uniformes, 300 paires de guêtres, 500 pantalons, 1000 havresacs.

Comme, à l'époque, la Confédération peut seulement exiger des Cantons leurs contingents prévus, ceux-ci lui offrent le superflu. Vaud, dont le contingent fédéral est de 9 bataillons, met 16 bataillons de plus à sa disposition.

Dans l'enthousiasme, tous les corps d'étudiants de Berne, désireux de s'aguerrir en se réchauffant le sang, se mettent à faire gymnastique et exercices militaires. Ils en appellent aux étudiants de tous les cantons. Ils veulent former au combat une légion d'étudiants suisses. A Zurich, l'Université et le Polytechnicum, ainsi qu'à Lausanne et Genève, les étudiants amorcent la constitution de corps de volontaires.

De Lausanne, on entend mobiliser tous les gymnasiens de Suisse.

Un souffle de patriotisme gagne jeunes et vieux, sociétés de sport, de tir et de carabiniers. Des plus hautes vallées des Grisons ou du Valais, jusqu'à Genève — où le général Klapka forme une phalange de volontaires — le zèle est farouche [1]. A Soleure, *Rouges* et *Gris* renoncent à leurs

[1] Le général hongrois Klapka, réfugié à Genève, y ayant acquis la citoyenneté, y présidait un comité composé des colonels Reymond et Veillard, de Pictet de Bock, ancien officier, et du commandant d'artillerie Challet-Venel. Ce comité, fort actif, pourvut à la formation de corps hors-milice aux unités assez nombreuses. Aussi bien, l'ambassadeur de France à Berne fulmine-t-il, à plusieurs reprises, dans ses rapports, contre Klapka, sa bête noire. (Klapka : voir ci-devant, page 244.)

rancunes pour faire front. Fribourg désarme sa garde civique pour équiper sa landwehr.

Qu'on vienne s'y frotter ! C'est tout juste si dans tout le pays, les gamins ne se décident point à simuler des batailles pour éprouver leur courage, comme ceux de l'ancienne Suisse, après la bataille de Morat. Sait-on qu'au temps des guerres de Bourgogne, le sursaut de patriotisme fut tel, gagna si profondément la jeunesse, que les autorités furent obligées d'intervenir ? Elles durent mettre ordre sur les places publiques à Zurich, à Bâle, à Berne, à des combats de centaines de bambins mettant en danger le train de la vie journalière. N'avait-on point dû ramener de force à leurs parents — tant l'exemple est contagieux — plus de mille enfants, de moins de quatorze ans, suivant jadis l'armée en marche vers Nancy ? En 1857, l'esprit communautaire, la passion des Suisses pour l'indépendance, leur solidarité à l'égard des Neuchâtelois, leur dévouement, allaient-ils rallumer flamme et flambeaux d'autrefois ?

D'innombrables Suisses à l'étranger, commerçants, étudiants et autres — à Mulhouse, Munich, Vienne, Londres, Liverpool, Amsterdam, Naples, Rome, en Algérie, et jusqu'à Constantinople — s'alarment, discutent, agissent, s'embarquent ou envoient des subsides.

Un officier grison, de 70 ans, un grand gaillard, du nom de Griot, trop âgé pour faire le coup de feu, offre son attirail de carabinier et 300 francs à qui partira à sa place. A Berne, Théodore de Hallwyl, qui a pourtant deux fils à Berlin, écrit à la Direction militaire : « Je ne veux rien de plus que d'être avec mes deux garçons à une pièce de canon ! » Un Argovien, W. F., envoie 1000 francs avec un bout de billet : « Dieu protège notre chère patrie ! »

Quarante et un maîtres-cordonniers de Zurich et des environs s'associent avec allégresse afin de fournir gratuitement, aux soldats pauvres, chaussures à *doubles* semelles pour botter le Prussien. M. Louis Spühler, de Bulle, expédie incontinent au Conseil fédéral pas moins de 20 pièces de fromage !

Un carabinier de l'Entlebuch, alité, à demi paralysé, jette ses fioles par la fenêtre, prend le pas de course, va rejoindre sa compagnie.

Le baron de Vincy, à Gilly, M. Archer, rentier à Bursinel, remmettent 10 francs à tout militaire partant. Le colonel d'artillerie de Cérenville — de Sépey — fait bailler 5 francs à tous les gars de son contingent. Les bourses, partout, se délient, s'unissent pour sauver la patrie. *Tout cela pour les Neuchâtelois* que l'on veut, pour l'éternité, libres comme soi-même !

Quant aux dames, restent-elles inactives ? Elles lancent de généreuses circulaires. Appels pour soigner futurs blessés, balafrés, prochains éclopés, manchots, culs-de-jatte en perspective. En avant, charpie et brancards ! Dans les cantonnements de troupes, c'est une avalanche de gilets, de chaussettes, de mouchoirs, de tricots, de plastrons, de passe-montagne, de gants, de mitaines, de bas de laine et de caleçons.

Tandis que la presse suisse unanime, et de nombreux journaux étrangers, réprouvent l'action menaçante de Berlin, un correspondant — sympathisant royaliste, réactionnaire bernois — croit se faire remarquer

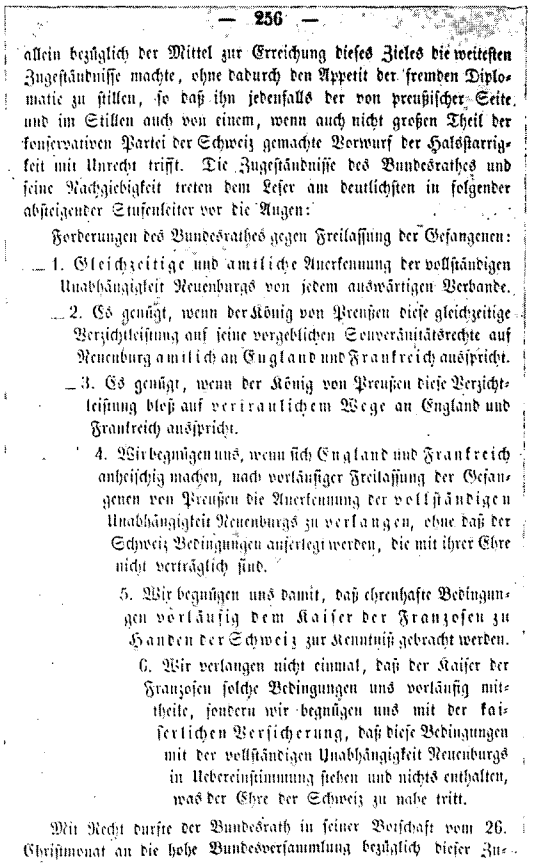

— 256 —

allein bezüglich der Mittel zur Erreichung dieses Zieles die weitesten Zugeständnisse machte, ohne dadurch den Appetit der fremden Diplomatie zu stillen, so daß ihn jedenfalls der von preußischer Seite, und im Stillen auch von einem, wenn auch nicht großen Theil der konservativen Partei der Schweiz gemachte Vorwurf der Halsstarrigkeit mit Unrecht trifft. Die Zugeständnisse des Bundesrathes und seine Nachgiebigkeit treten dem Leser am deutlichsten in folgender absteigender Stufenleiter vor die Augen:

Forderungen des Bundesrathes gegen Freilassung der Gefangenen:

1. Gleichzeitige und amtliche Anerkennung der vollständigen Unabhängigkeit Neuenburgs von jedem auswärtigen Verbande.

2. Es genügt, wenn der König von Preußen diese gleichzeitige Verzichtleistung auf seine vorgeblichen Souveränitätsrechte auf Neuenburg amtlich an England und Frankreich ausspricht.

3. Es genügt, wenn der König von Preußen diese Verzichtleistung bloß auf vertraulichem Wege an England und Frankreich ausspricht.

4. Wir begnügen uns, wenn sich England und Frankreich anheischig machen, nach vorläufiger Freilassung der Gefangenen von Preußen die Anerkennung der vollständigen Unabhängigkeit Neuenburgs zu verlangen, ohne daß der Schweiz Bedingungen auferlegt werden, die mit ihrer Ehre nicht verträglich sind.

5. Wir begnügen uns damit, daß ehrenhafte Bedingungen vorläufig dem Kaiser der Franzosen zu Handen der Schweiz zur Kenntniß gebracht werden.

6. Wir verlangen nicht einmal, daß der Kaiser der Franzosen solche Bedingungen uns vorläufig mittheile, sondern wir begnügen uns mit der kaiserlichen Versicherung, daß diese Bedingungen mit der vollständigen Unabhängigkeit Neuenburgs in Uebereinstimmung stehen und nichts enthalten, was der Ehre der Schweiz zu nahe tritt.

Mit Recht durfte der Bundesrath in seiner Botschaft vom 26. Christmonat an die hohe Bundesversammlung bezüglich dieser Zugeständnisse sagen:

*Dispositif oblique d'une page de*
*« L'Enthousiasme de la Suisse pour Neuchâtel »*
destiné à forcer l'attention du lecteur.
Ouvrage édité à Fribourg en 1858.
Bibliothèque militaire fédérale.

par son isolement en écrivant que les républicains vont faire une Saint-Barthélémy des royalistes pour assurer *leurs derrières !* Ce sera le seul jeu de mots vulgaire qui détonnera dans le paysage ; entre gens de bon ton, dominent les révérences ! MM. Auguste Turrettini, Eynard et Lombard, de Genève, venus à la rescousse, réunissent par souscription une somme considérable.

De nombreuses Communes allouent aux soldats des suppléments de solde. A La Chaux-de-Fonds, un comité *ad hoc* aide 71 familles de mobilisés à payer loyers, combustibles et vivres.

Dans ce décor où fermentent les horions, quelle figure font les unités neuchâteloises, les premières intéressées ? Le Canton a fourni aussitôt le bataillon de fusiliers 23, la compagnie de carabiniers 64 et la compagnie

de guides 6. Tous les éléments cantonaux réguliers, mobilisés dès le début de la crise, demeuraient sous les armes avec missions déterminées.

De toute part, durant la période d'occupation des frontières, naissent des chansonnettes au ton grave ou humoristique. Les serments, les cris d'alarme, les échos patriotiques montent vers le ciel, avec l'éloge des beaux seins ou de l'arrière-train de la cantinière. Le vicomte Culié de Noirberne de la Cressonnière, bellettrien, qui a pris le roi de Prusse au sérieux, entonne six strophes de son cru : *Sachons mourir !*

J. Collignon-Haury compose un chœur de huit couplets malmenant tous les souverains de la terre :

*Les rois, jaloux de notre indépendance,*
*Se sont ligués pour nous forger des fers,*
*Et, nous montrant soumis à leur puissance,*
*Nous avilir aux yeux de l'univers.*

B. Dufernex, en vers aussi, compose une *Marche des étudiants* à chanter sur l'air du *Gaudeamus igitur :*

*En guerre ! — Adieu, bons professeurs !*
*Nous fuyons l'auditoire,*
*Car nous avons de vaillants cœurs !*
*Vous reverrez vos défenseurs*
*Bénis par la victoire...*

Jules Vuy, de Carouge, chante le Rhin... qui est à l'Helvétie comme le Tibre à Rome :

*Le cheval n'a jamais porté le bât de l'âne :*
*Il est à nous le Rhin !*

Le littérateur, ancien précepteur en Russie, auteur d'une bonne traduction du *Guillaume Tell* de Schiller, et du livret de deux Fêtes des Vignerons, Jules Mulhauser, Zurichois, fils d'un peintre sur porcelaine, à Genève, a son mot à dire également, en 24 bouts rimés où domine l'alexandrin ; ils sont dédicacés *A la Légion académique de Lausanne :*

*L'œil ardemment fixé sur les vieilles batailles*
*Où nos aïeux couraient à l'envi se ranger,*
*Marchez ! je vous souris à travers les mitrailles...*
*Arrière l'étranger !*

William Favre, du Locle, en deux poèmes, des 28 novembre 1856 et 8 janvier 1857, enflamme son monde en ressuscitant Bem, Garibaldi, Catilina, ou des empereurs romains :

*Emancipons les nations,*
*Nos frères meurtris sous l'étreinte,*
*Des Tibères et des Nérons !...*
*Marchons ! ! !*

Un Albert Richard y va de rimes énergiques : *En avant, — feu partout !*

Qui ne sait chanter, aujourd'hui encore, en Suisse, le : *Roulez tambours pour couvrir la frontière !* d'Henri-Frédéric Amiel, d'une famille de Castres en Languedoc, à ce moment-là bourgeoise de Genève depuis soixante-six ans ? Il était professeur de littérature française, de philosophie et d'esthétique. Il laissa un célèbre journal et cinq ou six ouvrages dans l'un desquels se retrouvent, au complet, les paroles de cette marche des tambours, très entraînante et populaire parce qu'inspirée dans une phase d'émotion nationale. Oublia-t-on de reproduire toutes les strophes de ce chant sympathique ou voulut-on l'écourter ? On n'y trouve plus le premier accent : *Rugis tocsin pour la guerre sacrée !* Il est vrai qu'on n'avait sonné le tocsin nulle part, sauf lors de la grande alerte neuchâteloise de septembre. Disparut aussi, des éditions réimprimées, un vaillant : *Tonnez canons ! Tonnez canons !* pour le bon motif, sans doute, qu'en fin de compte l'on ne tira pas le moindre coup de canon.

# XI. CONCESSIONS

*Légers progrès en vue d'un compromis. Le baron de Krüdener, ambassadeur de Russie à Berne ; sa famille ; son rôle. Bouderie anglaise. Un ministre plein de zèle. Note du Conseiller d'Etat Armand de Perregaux. Portrait du ministre Jean-Conrad Kern. Afflux, à Berne, de notes diplomatiques des puissances. A propos de Marin-Joseph Laracine. L'auberge de la « Cigogne » à Berne. Séances des Chambres fédérales, de mi-janvier 1857. Alfred Escher. Intervention des députés Camperio et Fazy. Mise à néant de la procédure pénale. Exil temporaire. Réactions diverses de la presse en Suisse et en Prusse. Bases réciproques de discussion en vue de véritables négociations. Ce que pensent les plénipotentiaires espagnols. Dernière incursion dans le journal inédit d'un royaliste sincère. Le parlement américain de l'Etat d'Ohio s'intéresse vivement au conflit.*

---

Des échanges de notes ont donc lieu derechef, les 4 et 6 janvier 1857, entre le Conseil fédéral et le Ministère des Affaires étrangères, à Paris. Walewski, ayant enfin obtenu que l'on parlât de la mise à néant de la procédure — le Dr Kern ayant paru vouloir « composer », tout au moins de sa propre initiative et alors que le Conseil fédéral dut lui télégraphier de ne pas aller trop loin — écrivait à Berne que le gouvernement de l'empereur prenait « l'engagement de faire tous ses efforts » une fois les prisonniers libérés, pour obtenir un arrangement répondant aux vœux de la Suisse. C'était à peu de chose près toujours la même rengaine ; on *assurait* cependant l'entière indépendance de Neuchâtel par renonciation du roi. La note Walewski *admet la nécessité d'éloigner momentanément les prévenus du territoire helvétique,* alors que cette idée avait profondément vexé le roi ; elle ajoute que la Prusse, ayant ajourné son ordre de mobilisation, n'exercera aucune pression sur la délibération de l'Assemblée fédérale, une fois les prisonniers élargis.

En somme, alors que Berne avait plusieurs fois sollicité en vain une *assurance écrite* de renonciation des droits du roi, cette assurance demeurait toujours équivoque. On eût pu prétendre que les choses n'avaient point avancé d'un pouce, si cependant le vocabulaire, les termes employés dans les entretiens et échanges de notes, ne permettaient pas quelque espoir. Le roi, tourmenté, fit un nouvel effort que même Manteuffel désapprouva ; pour ne point avoir d'obligations qu'envers Napoléon seul, il écrit encore

en vain, le 6 janvier, à la reine Victoria d'intervenir pour que l'on puisse dire que son ambassadeur à Berne [Gordon] y a « tué toute hésitation comme un coup magique » ! Hatzfeldt estimait de son côté que la France, en raison de ses tribulations pour « faire obéir la Suisse » (ce sera son expression le 14 janvier), ne pouvait qu'exiger du roi l'*abandon de sa souveraineté.*

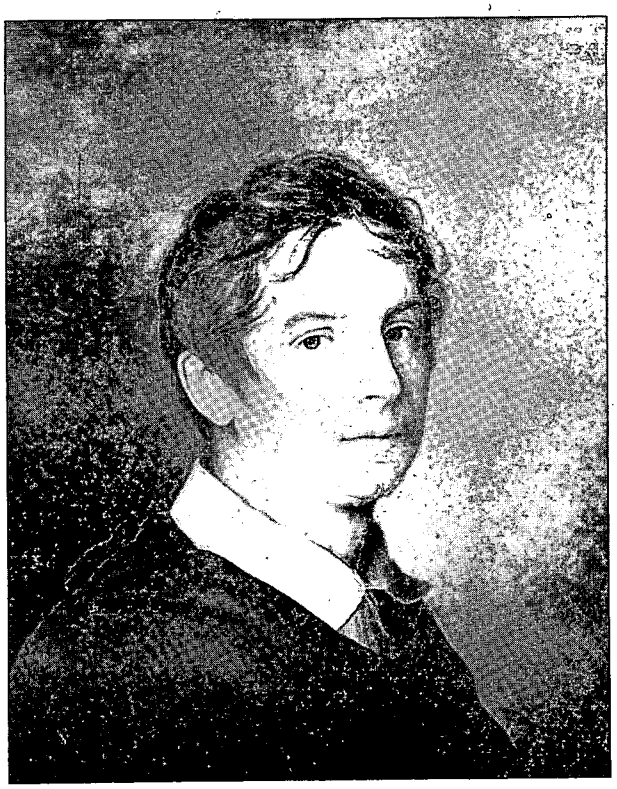

*Paul de Krüdener en 1811.*
Jeune diplomate.

Peinture de Louis David, propriété de M. Francis Ley, à Asnières.

Il faut consacrer quelques pages ici au baron de Krüdener, ambassadeur de Russie à Berne, et à sa mère ; le rôle de l'histoire est d'enrubanner, de vérités complémentaires, les vérités sèches du passé ; la vie et son sens ne peuvent renaître de restitutions monotones et linéaires telles qu'une revue qui manquerait d'ampleur, pourrait se les imposer. Le passé n'a jamais été aride ou ennuyeux. Il mérite mieux que des critiques sous forme de corrections de maître d'école. On ne doit point extirper de l'histoire ce qu'elle a d'*humain* ; si le passé fut parfois morose, il fut gai aussi ; s'il fut teinté de banalité, il fut souvent spirituel ; ce n'est qu'en plaçant dans un large cadre littéraire et iconographique ses principaux faits et ses acteurs, que l'on rend un récit lisible, attachant, utile.

Le baron *Paul* de Krüdener, né en janvier 1784 à Mittau, filleul du grand-duc *Paul* de Russie, était le fils de Bourkard, ambassadeur du tsar en diverses capitales. La femme de ce dernier « Mme de Krüdener » — mère du personnage qui marqua vif intérêt pour la Suisse et la cause de Neuchâtel — était née à Riga : Barbe-Julie de Wietinghoff ; c'était bigote et tapageuse Livonienne — écrivain connu — qui vécut à Lausanne, Coppet et Genève. Instable, illuminée, se trémoussant dans les salons et les cours, chez les Moraves et les Quakers, elle parlait du Seigneur à toute sauce, atténuant ainsi sa propre frayeur de l'enfer. Un biographe a fait déjà, du père de celle-ci — Othon-Hermann Wietinghoff, allié Anne-Ulrique de Munnich — un personnage amusant, sacrifié à l'étrange célébrité de sa fille ; les terres et propriétés de ce dernier, enrichi par le monopole russe des distilleries de blé, étaient nombreuses. Les voyages divers de parents de haut vol feront que l'éducation de leur fille sera quelque peu délaissée. Un livre anonyme, *Frau von Krüdener,* paru à Berne en 1868, conte maintes conversions obtenues par cette originale prêtresse prenant des crises de nerfs inopportunes qui retardent, à Berlin, des réceptions royales. On la connaît ; ses entorses à l'étiquette font sourire les empereurs. Il n'y eût eu que demi mal à cela si certains souverains n'eussent fini par la prendre au sérieux. En mourant, son mari laisse en elle un esquif sur les eaux. Un roman qu'elle publie, *Valérie,* autobiographie prônant la repentance, écrite en un français douteux, n'est guère lu à Paris, point davantage à l'étranger, et peu en Prusse, dans une traduction maladroite. Maîtresse infidèle d'un secrétaire de légation, Alexandre de Stakiev, qui se suicide, elle conte ces péripéties dans son roman — encouragement au repentir ! Comment ce livre d'une superstitieuse à la Bergasse, à la Mesmer, eût-il pu séduire autrui ? L'influence qu'elle réussit à prendre sur de hauts personnages endoctrinés, aura cependant considérable résonance. Un traité, dit de la *Sainte Alliance,* inspiré par elle au tsar, sera signé aussi par François-Joseph et Frédéric-Guillaume — traité de pleine vertu ! Trois monarques, dans une étonnante embrassade, s'y considérèrent comme des compatriotes [1]. Toute la diplomatie européenne — surprise de cette Apocalypse — ne comprend pas. Les Anglais, d'abord défiants devant un tel bloc d'articles enfarinés, finissent également par y apposer signature de commisération. Ce protocole international, qu'Alexandre II regrettera peu après d'avoir mis sur pied, a donc été inspiré par un aumônier en jupon. Il était effectivement dû à ce chef d'une doctrine baptisée *Eglise Krüdenérienne,* en fait troupe ambulante de mendiants et de vagabonds qui, pour dérouter les autorités, se mettait en route en cachette [2].

Le baron Paul de Krüdener, fils de diplomate, se consacre à son tour à « la carrière ». Jeune encore, il est incarcéré par ordre de Bonaparte ;

1 *Etude sur les origines de la Sainte Alliance,* avec un portrait de Mad. de Krüdener, par E. Mühlenbeck ; éd. Vieweg et Bouillon, Paris et Strasbourg 1887 (Bibliothèque Nationale, Paris, cote 8 o G, 7571, 332 pages).

2 La cote de Mme de Krüdener ayant plus tard baissé dans les cours, l'empereur Alexandre lui fit défendre de rentrer à Saint-Pétersbourg et à Moscou ; on lui enleva son secrétaire, Kellner de Brunswic, ainsi que neuf autres personnes de sa suite.

c'est en représailles de l'arrestation d'un Français, en Russie. En mission à Berne, il y reçoit sa mère. Comme elle organise chez lui de tumultueuses prédications — sur les instances du Cabinet autrichien, qui flaire l'intrigue — l'avoyer de Fischer l'engage à faire ses malles. Son cocher, voulant la conduire à Soleure, se trompe de route ; il l'arrête à Zofingue où elle profite d'insuffler « foi définitive » à un gaillard tourmenté par le doute ! Peu après, Mme de Krüdener est gardée à vue par les gendarmes d'Unterholz où elle se débat seule au milieu de six incrédules ! On l'expulse de Lucerne et d'un peu partout. C'était le temps où l'on faisait des commandes d'esquisses à « Lorifice » Lory fils !

*Baron Paul de Krüdener (1784-1858).*
Ambassadeur de Russie à Berne en 1856 et 1857.
Allié Marguerite König, à Münchenbuchsee.
Collection : Bibliothèque Centrale, Zurich.

Aussi bien, cette parenthèse situe-t-elle un fils unique éduqué sous le signe de certaines improvisations. Il réussira pourtant fort bien à faire honneur à la logique. Sa tête reste plantée sur ses épaules ; il comprendra fort bien en particulier que la guerre ne paie pas toujours et que les Neuchâtelois ont besoin d'air.

Krüdener au nez pointu, au front dégarni, une mèche exceptée, n'a pas le type slave de ses ancêtres, à considérer le portrait que j'ai tiré des collections de la Bibliothèque Centrale de Zurich.

Sans avoir eu accès — depuis longtemps difficile — aux archives russes, notre contemporain M. Francis Ley, de Paris, descendant direct du baron de Krüdener, présenta en Sorbonne une thèse ès lettres qui lui valut le titre de docteur, le 25 mai 1957. Utilisant ses archives de famille et de nombreux fonds officiels, se basant, en outre, sur une tradition orale, il s'efforça, de façon intéressante et nouvelle, de souligner le rôle personnel joué par Krüdener dans le dénouement pacifique de l'affaire de Neuchâtel.

L'auteur de cette étude, que je rencontrai à Paris et qui voulut bien me communiquer le texte de sa thèse avant l'impression, s'inspire d'un article — de son oncle, M. Raoul Privat, journaliste et historien suisse — paru dans le *Journal de Genève* du 23 juillet 1934. L'idée maîtresse de cet article — que M. Ley reprend pour la développer avec conscience et de façon

avertie — est que le processus qui décida le roi de Prusse à renoncer à ses prétendus droits sur Neuchâtel, demeura mystérieux. Ni les interventions de Napoléon III, qui selon cette version aurait plutôt brouillé les cartes, ni les pressions de l'Angleterre, ni les réticences de l'Autriche défavorable à la Prusse, ni l'attitude du gouvernement suisse ou de ses plénipotentiaires, n'auraient été essentiellement déterminantes dans l'annonce officieuse du désistement auquel consentira Frédéric-Guillaume IV. Des dépêches russes et le récit d'une grand'tante (Marguerite de Krüdener, 1818-1911), secrétaire privée du baron, attesteraient au contraire — tradition orale et familiale — que la solution pacifique de l'affaire de Neuchâtel fut due aux efforts persévérants de ce dernier. Confirmerait cette thèse, une note de la main de la baronne Marguerite de Krüdener relatant les félicitations que Salignac-Fénelon aurait adressées à Krüdener, à Berne, à l'ambassade de France, lors d'un dîner offert en son honneur : « Messieurs, portez avec moi la santé du baron de Krüdener, car c'est à sa longue expérience et à son caractère conciliant que nous devons l'heureuse issue des affaires ! »

On attribue là, à Krüdener, par déduction, qu'en possession d'une dépêche encourageante de Saint-Pétersbourg, du 7 janvier, via Berlin, l'ambassadeur fit sur-le-champ une démarche pressante auprès du Conseil fédéral en l'*assurant* que l'élargissement des prisonniers aurait pour conséquence la renonciation catégorique du roi de Prusse à ses prétendus droits sur Neuchâtel.

Selon moi, la situation était telle, à l'époque, que d'excellents juristes, de bons plaideurs, russes, français, anglais ou autrichiens, pourraient fort bien émettre *aujourd'hui* — en se servant systématiquement de matériaux favorables à leur dire — l'opinion que c'est l'ambassadeur de leur pays qui, par son ultime pression, arrangea tout. Sans contester l'action de la Russie et de son ambassadeur, il faut être reconnaissant à M. Francis Ley d'avoir, en l'occurrence, fait à nos connaissances de cette période un apport riche avant tout par une consciencieuse introspection de la position européenne de la Russie. Mais les compliments que se font des diplomates à des dîners, valent ce qu'ils valent, surtout lorsque des paroles flatteuses concordent avec le désir d'un rapprochement entre deux Etats et que celui qui couvre de fleurs son collègue, tente de se présenter simultanément lui-même à son propre ministre des affaires étrangères, comme méritant la couronne de lauriers. Si la correspondance de Salignac engage à faire certaines réserves quant à ses vantardises, elle va se révéler significative.

Au moment de la dépêche du 7 janvier : Gortschakoff à Krüdener — soit le 11 janvier, quelques jours après — Salignac, s'adressant à Walewski, peste contre l'obstruction énigmatique et soudaine de l'Angleterre « montrant peu d'habileté dans ses réticences qui n'ont pour effet, dans l'opinion publique, que d'établir davantage encore (et il souligne bien dans son texte) que *ce sont les seuls conseils de la France* qui ont emporté la question » ! Il poursuit [1] : « Je n'ai pas besoin d'ajouter que les recommandations de la *Russie*, fussent-elles même appuyées au dernier moment

[1] Arch. Min. Aff. étr. : *Correspondances politiques*, Paris, vol. 582, pièces 57 à 71.

par celles de l'Autriche, *n'auront joué qu'un rôle secondaire* » ! Salignac ajoute que la note de Krüdener au Conseil fédéral, indique qu'en cas d'élargissement des détenus, la Russie appuyera *avec chaleur,* à Berlin, la conclusion d'un arrangement *aussi favorable que possible aux vœux de la Suisse.* Il s'agit ici d'une réalité contrôlable ; ce Salignac-là est en complète contradiction avec le Salignac du toast prétenduement porté à Krüdener, à un dîner sans doute bien arrosé ? Au reste la critique historique, depuis quelque soixante ans, n'accorde plus de crédit aux traditions *orales,* encore moins *familiales.* L'emphase ou la pompe des discours de diplomates — qui se renvoyaient d'aimables compliments comme des volants sur des raquettes, dans des dîners où brillaient les bijoux et où s'ouvrait, généreux, le décolleté des dames — était à la mesure de l'élégance des équipages, à en juger par la charmante sépia montrant Krüdener sortant dans son landau à flèche.[1]

Ce qui pourrait être certain et favorable à la thèse de M. le Dr Ley, c'est que Salignac, ayant fatigué Berne de ses insistances, émoussa sa propre influence, et que celle de Krüdener eut finalement autant de poids que la sienne. En quoi, au surplus, consistait alors le gain ou la gloriole d'une cause ? Etait-ce d'emporter en Suisse l'adhésion du parlement à la libération des insurgés, ou était-ce d'obtenir à Berlin une abdication royale de droits périmés ? Le problème était double. Seul pourrait se vanter d'avoir glorieusement apaisé le conflit, celui qui eût à la fois convaincu Berne et Berlin.

Ce succès ne peut être attribué exclusivement à aucun diplomate. Une dépêche, comme celle du 7 janvier : Saint-Pétersbourg-Berne-via Berlin, d'un contenu identique à tant d'autres, ne modifia pas les positions prises sur un problème qui évoluait lentement pour atteindre en Suisse une maturité, du reste discutable, le 15 janvier 1857. Il est avéré qu'aucun plénipotentiaire n'eût mission d'agir simultanément dans les deux capitales. Chaque mission était circonscrite et compliquée d'ordres impératifs. Ce n'est qu'à la suite d'efforts disparates où se répartissent les mérites et les maladresses que l'on s'acheminera, laborieusement d'abord, vers le grand geste généreux du parlement fédéral, puis vers le Traité de Paris. L'explication d'un « mystère » ne réside point dans l'aveugle octroi d'un mérite essentiel à un personnage déterminé. Ce mode d'introspection n'est point toujours

[1] La descendance du baron Paul de Krüdener — qui eut cinq enfants — s'est perpétuée jusqu'à nos jours par sa fille cadette, Juliette, mariée au baron d'Oppell. Les d'Oppell eurent deux enfants, dont la baronne Edwige d'Oppell, épouse d'Ernest Privat, d'une famille originaire de Nîmes, bourgeoise de Genève. Des quatre enfants Privat, Arthur, ingénieur, Raoul, homme de lettres, rédacteur au *Journal de Genève,* né en 1880, Marguerite Privat, née en 1883, et Juliette, née en 1888 — seule Marguerite Privat, mariée à l'ingénieur Ivan Ley, eut une postérité, soit M. Francis Ley, né en 1920, dont la femme, Henriette Gautier, de Genève, lui a donné quatre filles : Christiane, Antoinette, Geneviève et Elisabeth Ley. M. Ley habite Asnières. Il y conserve le portrait d'Alexandre II, celui de Krüdener, ses papiers, ses reliques, ses épées, épaulettes, ses brevets, sa serviette rouge en cuir de Russie et surtout des lettres sur la guerre de Crimée, une correspondance diplomatique, des *Mémoires* sur le Sonderbund et sur les diverses révolutions de 1848. (Le lecteur trouvera, dans le *Musée neuchâtelois* de 1958, des extraits expurgés, de la belle étude de M. Francis Ley.)

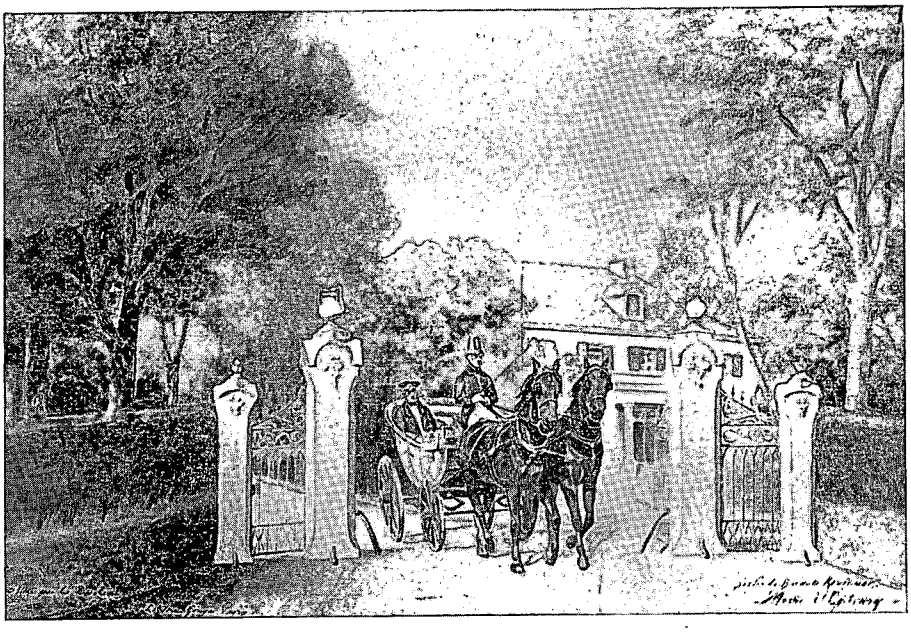

*Sortie du baron Paul de Krüdener.*

Sépia de Marie d'Epinay, remise à la famille de l'ambassadeur par la duchesse de Rivoli.

Propriété de M. Francis Ley, Paris.

inutile, mais il y eut, en l'occurrence, répartition d'énergie et de courts-circuits, *éparpillant* de nombreuses — et souvent très menues — responsabilités.

Il y a dans Krüdener des contradictions d'attitudes qui précisément le rendent sympathique. Ennemi, par définition, du républicanisme, royaliste d'un absolutisme éclairé, il s'est pourtant, durant treize années, si profondément attaché à la Suisse, qu'il ne la quitte, une première fois, en 1827 — pour une mission de dix ans aux Etats-Unis — qu'en s'écriant, le cœur déchiré : « Adieu Suisse chérie ! O ! belle Helvétie, je ne te verrai plus, peut-être plus ! »

A bon droit, M. le Dr Ley se fait l'écho des éloges décernés jadis à son ancêtre, cet homme modeste, sensible, d'une belle distinction, ouvert aux idées chrétiennes et humanitaires. Ces louanges, sans doute méritées, sont tirées d'une sorte de notice nécrologique de février 1858, témoignage de l'ancien avoyer de Fischer, de Berne, soulignant que Krüdener eut la constante volonté d'empêcher le mal, lorsqu'il ne pouvait activement faire le bien. Son cœur battait de sympathie pour la Suisse où il revint et où il s'adapta grâce aussi à son union avec Marguerite König, de Münchenbuchsee, apparentée aux d'Erlach, Wyttenbach et Graffenried. Son mariage, qui n'avait été légitimé que vingt ans plus tard par le tsar, paraît avoir en effet contribué à le placer dans une ambiance favorisant le plein exercice de ses facultés.

Reconnaître l'action de Krüdener avec intérêt, n'implique point que l'on puisse lui attribuer un rôle décisif ou prédominant dans l'affaire de Neuchâtel. Cette constatation s'impose, malgré lettres du prince Gortschakoff, malgré suggestion d'envoyer à Berlin une délégation suisse, malgré amendements apportés au projet resté sans suite, d'une note collective des puissances, malgré un zèle louable et redoublé, dans la première quinzaine de janvier 1857, en vue de forcer la décision des Chambres fédérales. Cette décision — quelque peu discutable pour le prestige, puisqu'elle sera prise sans contre-prestation *officielle* de Frédéric-Guillaume IV — procédera, pour qui connaît bien l'âme suisse, non d'une *conviction de sécurité* acquise d'un étranger, d'un ministre *russe,* mais d'un ministre *suisse* : le Dr Kern.

Une nouvelle complication avait surgi du fait que l'Angleterre était momentanément mécontente de ce qu'elle n'eût pas été impliquée, avec la France, dans les récents pourparlers arrangeants ; Clarendon et Cowley qualifièrent, en effet, de servilité, l'attitude des mandataires de la Confédération à Paris. Informée des concessions qui semblaient s'esquisser ici et là, l'Angleterre déclara, après avoir sans cesse soutenu le point de vue suisse, qu'elle voulait bien — si Berne libérait les prisonniers sans les juger — *agir encore en faveur de la Confédération, mais ne pas pouvoir garantir le succès des démarches futures, les motifs suffisants faisant défaut pour en assurer le résultat.* Ce faisant, les Anglais spécifiaient n'être pour rien dans le changement survenu à Berne ; tout en demeurant favorables à un compromis, ils tiraient leur épingle du jeu, marquant, quant à eux, qu'ils dégageaient leur responsabilité et n'avaient pas confiance en Berlin.

Sur cette note du 7 janvier de Cowley à Kern, ce dernier télégraphia de Paris à Berne la dépêche laconique suivante : « Nous sommes en possession d'une note de l'Angleterre qui se joint aux efforts de la France. » Cette dépêche ne faisait point mention du blâme anglais de libération inconditionnelle. Bien que Barman se fût opposé à l'envoi de ce télégramme de Kern, celui-ci l'expédia alors qu'il laissait supposer une approbation sans réserve de Londres ! Dans sa séance du 8 janvier, le Conseil fédéral, désireux peut-être aussi d'en finir, arrive à la conclusion que les assurances reçues sont suffisantes pour qu'il puisse proposer à l'Assemblée fédérale la mise à néant du procès.

Il décide de convoquer l'Assemblée fédérale pour le 14. Le *Bund,* déjà le 10, insère un article intitulé « Une paix honorable assurée ». On y lit, à titre de consolation d'un abandon rigide de la position suisse, que Napoléon III prend maintenant *l'engagement formel* qu'après la libération des prévenus, l'entière indépendance de Neuchâtel *sera* reconnue. On n'insistait point sur le fait que la libération n'entraînait pas automatiquement la déclaration d'indépendance et qu'il faudrait entreprendre encore de difficiles négociations. La presse suisse publie néanmoins des affirmations semblables à celles du *Bund.* Le 12 janvier, le Président Fornerod est invité par Gordon à faire paraître... des rectifications de presse ; — réponse : « les journaux se trompent très souvent ; ces articles ne sont pas officiels ; la presse est libre. » Le même jour, selon Salignac et mes recoupements de textes, une dépêche chiffrée du ministre de France, à Berlin, Moustier,

de 9 h. 10 du soir, annonce que lord Bloomfield, ambassadeur d'Angleterre en Prusse, vient de faire sur place « une communication très irritante dans le but de retarder et même d'arrêter les préparatifs de la Prusse ; on vient d'y répondre sur le même ton et l'effet a été contraire au but (?). Toutefois le décret de mobilisation est ajourné. » (!) Le 13 janvier, Walewski se plaint à Salignac des attaques des journaux suisses contre l'empereur ; ils risquent de compromettre les pourparlers directs avec M. Kern. En Suisse, en effet, une forte opposition contre l'arrangement provisoire de Paris se manifeste dans l'opinion publique ; cette opposition redouble malgré les articles lénitifs d'une partie de la presse.

Le message du 13 janvier, du Conseil fédéral, adressé aux Chambres, mécontente une grande partie des députés finalement mieux orientés sur les textes authentiques. Au Conseil national, ce mécontentement va se manifester en séance du 14 janvier. Les perspectives vagues d'un compromis qui indispose les démocrates les plus férus, font en même temps grogner, pour raisons inverses, les « royaux » du terroir. Le journal précité, d'Armand de Perregaux — continuant à relater les événements de la première quinzaine de janvier — en fait foi. Il note, le 7 déjà, qu'à Berne « on envisage la paix comme faite ». Il déclare : condition dure, l'envoi éventuel en France des prisonniers dont on vient de supprimer les promenades. « Singulière exigence que celle de voir le Roi abdiquer sa principauté. » Perregaux note, le 11 janvier, que l'on a appris de Paris que l'empereur voulait faire insérer dans le *Moniteur* un nouvel article sévère concernant les affaires suisses ; il y aurait renoncé sur insistances de ses ministres qui eussent offert leur démission (?).

Si ce propos paraît fantaisiste, d'autres méritent mention. Son journal permet de scruter, notamment, ce qui se passe en pays neuchâtelois alors qu'il donne politiquement d'inextricables embarras aux grands de ce monde : « Il est arrivé aujourd'hui sur deux de nos bateaux à vapeur un bataillon genevois venant d'Yverdon. Il a dîné ici chez le bourgeois et est allé coucher au Landeron. Le 8, la Comp. de Carabiniers et le Bat. neuchâtelois sont partis le matin pour Bienne. M. Piaget les a harangués, mais il n'y a pas eu la plus légère manifestation d'enthousiasme. La Comp. de Carabiniers vaudois a couché ici et est partie à pied pour Bienne. Le *Journal des Débats* dit que le Roi n'a admis que les prisonniers soient éloignés, que parce qu'on lui a fait envisager que c'étoit *pour leur sûreté.* » Ces mouvements de troupes d'ouest en est sont signalés au milieu des racontars de l'avocat provençal Chaix d'Est-Ange qui parle « des *cachots* de prisonniers traités comme des bandits » ! Perregaux note l'effet pénible causé à Neuchâtel par la suspension de ses fonctions, de M. Roulet, professeur d'histoire, pour ses propos politiques peu graves rapportés par des écoliers. [1]

Mais en nous promettant de feuilleter encore le manuscrit curieux de cet ancien Conseiller d'Etat qui — à sa manière et tout naturellement selon son cœur — a consigné ses impressions, il convient, de plus près, d'observer

1 Il s'agit d'Alexis Roulet (1837-1901), professeur, puis inspecteur des écoles de Neuchâtel, de 1878 à 1892, collaborateur au *Musée neuchâtelois*, auteur, en 1863, d'une *Statistique de la ville et banlieue de Neuchâtel.*

les événements qui vont se précipiter, spécialement à Berne. En allant au devant d'une séance historique du parlement helvétique, il sied de relever quelques détails la précédant de quelques jours. Ils sont dus à Salignac-Fénelon, parfois versatile. Alors que plus tard, il écrira préférer Barman à

*Jean-Conrad Kern (1808-1888).*

Plénipotentiaire de Suisse à Paris ; éminent homme d'Etat. Bourgeois d'honneur de Frauenfeld et de La Chaux-de-Fonds.

Portrait à l'huile inédit, de Charles Gleyre, à l'Hôtel de Ville de Frauenfeld. Photo communiquée à titre gracieux par les Archives thurgoviennes.

Kern, son rapport susmentionné, envoyé le 11 janvier de Berne à Paris, magnifie le Dr Kern, *persona grata*. Kern lui a assuré qu'il éviterait le mot de *condition*, s'agissant de la contre-prestation encore évasive de renonciation des pseudo-droits du roi ! Toujours les embûches de la susceptibilité, triste apanage des gens peu intelligents ! Salignac, s'exprimant sur l'attitude des Anglais quelque peu refroidis par l'arrangement Paris-Berne, spécifie :

« La note anglaise est arrivée. M. Kern m'a dit que Votre Excellence doit la connaître à l'heure qu'il est. Il la trouve froide, réservée et plutôt nuisible que bonne. La Russie en a remis, hier, une qui est plus franche et qui recommande chaleureusement la mise en liberté... Je n'ai pas besoin d'ajouter que les recommandations de la Russie, fussent-elles même appuyées au dernier moment par celles de l'Autriche, n'auront joué qu'un rôle très secondaire. Le Conseil fédéral les désire pour ne pas avoir l'air d'obéir à notre pression. Mais le Parlement et le public ne prendront pas le change. » [!] [1] Salignac, à propos de Barman et de Kern, écrit, le 12 janvier, à Paris : « Dans les articles des journaux sur la mission de M. Kern à Paris, il importe de ménager son légitime amour-propre et de ne pas laisser à M. Barman — qui fait écrire ce qu'il veut dans le *Journal des Débats* et dans celui de Genève — les honneurs de la guerre. [Lire *guerre* ici dans le sens de *paix* !] M. Barman n'est qu'un homme de 3me ligne ; M. Kern, au contraire, a une influence énorme et vient immédiatement après M. Escher en matière d'importance politique. [2] M. Kern m'a parlé d'un air un peu froissé de ces articles de M. Barman. » Il est semble-t-il bizarre, en effet, qu'un diplomate en titre, à Paris, ait donné de son chef aux journaux, à ce moment-là, des articles politiques.

Lors de la réunion du Conseil national, le 14 janvier, Escher, son président, parfaitement éclairé par le Conseil fédéral et par Kern — se sentant en outre entouré de nombreux approbateurs — propose entrée en matière et vote immédiat sur la base du Message du Conseil fédéral du 13 janvier. Ce Message devait être interprété à la lumière d'un complexe, celui de la note suisse du 4 janvier au ministère français, de la réponse de Paris du lendemain, de la note du 7 janvier de lord Cowley au nom de la reine Victoria, de celle du Cabinet de Vienne du 9, signée Buol, et de celle enfin du baron de Krüdener pour la Russie, datée du 11 janvier. Tous les avis concordaient finalement, mais sur un vœu essentiel, toujours le même : annulation immédiate du procès des insurgés moyennant l'espoir de l'abdication des pseudo-droits ressuscités d'un souverain qui y avait virtuellement déjà renoncé en 1848 ! Il n'est pas un instant question de la violation à main armée du territoire suisse garanti par le Traité de Vienne, violation perpétrée *au nom du roi de Prusse, selon proclamation Pourtalès et Meuron.* Alors que la Suisse eût dû faire état de ce premier argument comme je l'ai dit, afin de se placer dans une infiniment meilleure position pour négocier en *accusant* la Prusse, en la séparant de ses alliés — même

[1] Arch. Min. Aff. étr., Paris, *Correspondance politique,* comte de Salignac-Fénelon au comte de Walewski : vol. 582 ; pièces 57 à 63.

[2] Au sujet du portrait de M. le ministre Kern, illustrant ces pages, M. Albert Knœpfli, Conservateur des monuments artistiques thurgoviens, en m'offrant aimablement le cliché photographique utilisé, me signala que Gleyre l'exécuta en 1872. Cette toile fut adressée de Paris, par Kern, à son cousin le Dr Fehr, à Frauenfeld, avec la recommandation et le vœu de Gleyre aussi, qu'elle ne soit pas suspendue parallèlement à une paroi, mais inclinée de 40 cm. de manière que la perspective ne raccourcisse pas le visage ! Kern précisait qu'il traiterait tantôt du prix de ce tableau avec la Commune dont en tout cas le crédit de 600 francs qu'elle avait prévu, ne serait pas dépassé ; il faisait l'éloge du peintre, coté à Paris, et disait très ressemblant ce portrait qui, dans un fort beau cadre, occupe à Frauenfeld, où je l'ai découvert lors d'un congrès suisse des généalogistes, la place d'honneur, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville.

à supposer que l'attaque n'émanât pas sûrement de Berlin — l'on ne vit ce courageux reproche invoqué, fût-ce tardivement, par personne, à l'Assemblée fédérale.

A ce propos, il convient d'attirer l'attention sur Laracine, personnage fort mal connu, qui appartient à l'histoire de cette période. Je me suis renseigné à Genève à son sujet. Avec certains historiens, Marin-Joseph Laracine, ancien rédacteur du *Républicain neuchâtelois* — organe qui fit le pont, de 1848 à 1855, entre le *Patriote neuchâtelois* et le *National suisse* — dans sa publication, à Genève, en 1857 : Le *Conflit prusso-suisse*, assure que l'insurrection de l'année précédente « fut sans aucun doute conçue et ourdie à Berlin ».[1] Bien que je me réfère partiellement, quant à cette thèse, aux *Mémoires* du général Gerlach, qui, rapprochés d'autres documents, permettent de répartir les intentions délictueuses entre le roi et les meneurs, le fait que ces derniers proclamaient *combattre* au nom d'un souverain étranger, devait être saisi par la Confédération helvétique, comme la balle au bond, pour opposer, en effet, à la Prusse : ses alliés pacifiques du Protocole de Londres. Bref, à la séance du Conseil national du 14 janvier, sur l'initiative du député genevois Camperio, adversaire déclaré du compromis envisagé, l'on vote soudain, par 49 voix contre 33, le renvoi au lendemain.

1 Marin-Joseph Laracine, né à Carouge le 22 mai 1816, avait quitté Genève à l'âge de 9 ans pour Chambéry d'où il revint, fin 1839, avec un passeport sarde ; il obtient à Genève un permis de séjour de 2 ans comme imprimeur. Dès 1841, il se rend dans les cantons de Vaud et Neuchâtel. Il épouse à Nyon, en 1842, Jeanne-Claudine Coulin, faiseuse d'aiguilles, originaire de Genève, née en 1820, fille de Jean-Baptiste-Joseph Coulin et de Marie Mottu.

Par pétition du 31 juillet 1856, il requiert la naturalisation genevoise comme « heimatlos » dans l'ignorance où il paraît être de la commune d'origine de son père venu du Département de l'Ain et qui a quitté Genève peu après sa naissance. Un an après, le Conseil municipal de Carouge (8 juillet 1857), observant que l'acte de mariage du père, introuvable, eût pu déceler une nationalité, indique que le requérant mérite toutefois de l'intérêt, puisqu'il séjourne en Suisse depuis 17 ans. Il semble que les choses en restent là, car le solliciteur est absent des listes du 19e siècle des naturalisés genevois. Laracine — mal orienté sur son ascendance — était donc non « heimatlos », il était Français ; de renseignements complémentaires, dus aussi à l'archiviste de l'Etat, à Genève, M. Gustave Vaucher, il ressort en effet qu'il était fils de Joseph-Marie Laracine, originaire de la Maladière, paroisse de Lancran en Bugey, au nord de Bellegarde, et d'Alphonsine Burdet, de Châteaufort en Chautagne, mariés à Carouge, le 5 juillet 1815.

Dans son exposé de 1857, de 150 pages, Laracine, qui le divise en 10 chapitres, serre les faits d'assez près et sans trop de parti pris pour qu'on puisse le lire avec un certain intérêt.

« Le Républicain neuchâtelois », auquel collabora Laracine, parut Place du Sentier, à La Chaux-de-Fonds. Les premiers éditoriaux, en 1848, indiquent : « Tout pour le peuple et par le peuple. » Les bureaux furent transférés, en octobre 1849, à Neuchâtel, rue du Coq-d'Inde 5. La plupart des articles n'étaient pas signés. Outre l'étude susmentionnée — relative à 1856 — Laracine publia des brochures (qui se retrouvent aux Archives de l'Etat, à Neuchâtel) dont une « Description pittoresque et critique de La Chaux-de-Fonds ». En octobre 1855, « Le National Suisse » succédait au « Républicain neuchâtelois ». Il est curieux de remarquer, qu'alors, trois journalistes français, Laracine, et ceux connus sous les noms de Victor Versigny et d'Alexandre Erdan (rédacteur du « National Suisse » après avoir collaboré au « Temps », à « L'Evénement » et à « La Presse »), eurent une influence fort discutable en pays neuchâtelois qui eût pu se dispenser en tout cas des conceptions de proscrits du régime impérial de Napoléon III. (On sait qu'Erdan est l'auteur anonyme d'une « Histoire complète et détaillée des journées de septembre 1856 » signée « le rédacteur en chef du National suisse » ; voir aussi : notice bibliographique).

Les députés, très partagés, comme la presse du pays, ne sont pas orientés de façon satisfaisante. On s'arrangerait à remédier à cela, vers 5 heures, le 14 janvier. — Comment ?

Une réunion officieuse où sont convoqués surtout les députés dont l'opinion n'est point encore faite, se tient en effet le jour même dans une auberge de la ville fédérale, la *Cigogne* ou le *Storchen*. Le Dr Kern, dans une pinte, pouvait-il s'exprimer plus librement qu'aux Chambres en sa qualité de député au Conseil des Etats ? Il fit là, à son auditoire, des confidences sur la lettre du roi que l'empereur lui montra à Paris, engageant la Suisse à se résoudre à la mise à néant de l'action pénale instruite contre les insurgés. Il convenait à tout prix, selon lui, de suivre dans cette voie le gouvernement. Par le *Journal de Genève* du 21 janvier suivant, le public apprit ce qu'avait été l'effort de persuasion de Kern, lors de la mystérieuse réunion de la *Cigogne* : « Kern a déclaré qu'il avait *vu* une lettre du roi de Prusse *dans laquelle ce prince déclare renoncer à ses droits sur Neuchâtel si le procès est annulé*. Kern a ajouté que l'empereur Napoléon lui avait garanti que si le roi de Prusse venait à retirer sa *promesse*, il adopterait la cause de la Suisse comme étant la sienne, *jusqu'à la guerre contre la Prusse inclusivement.* »

*Auberge de la « Cigogne », à Berne, en 1857,*

où le Dr. Kern — avant le vote des Chambres du 15 janvier, favorable à la libération des insurgés neuchâtelois — assura confidentiellement avoir vu à Paris une lettre du roi de Prusse, contenant des fautes de français, déclarant qu'il renoncerait à ses droits sur Neuchâtel si le procès était mis à néant !

Cette auberge où l'on distingue l'enseigne du «Storchen» à côté Della Casa, Schauplatzgasse, fut démolie en 1912.

Photo communiquée par le Musée d'histoire bernois.

Bien que Barman, de Paris, eût envoyé au Conseil fédéral, le 14 janvier, une dépêche chiffrée [1] disant textuellement : « Prusse a promis de ne

[1] Archives féd. Berne : dos. cit. carton 156.

rien faire avant le 15 au soir. *Comptez que plus tard elle ne ferait rien non plus* », le bruit courait que le Conseil fédéral avait menacé de démissionner si les Chambres n'entraient pas dans ses vues. Indubitablement, avait surgi entre le peuple suisse enthousiaste, prêt à la guerre, et le Conseil fédéral, un divorce d'opinions provenant du malentendu qu'imposait la fierté déplacée de Frédéric-Guillaume IV ne voulant point, en toute franchise, avouer publiquement sa reculade, alors qu'il y eût eu certainement, dans la manière de procéder, le moyen de sauver la face. Cette façon de manœuvrer faisait partie du système de chantage de Berlin qui se réservait du reste de soulever encore des difficultés. Peu après, des lettres du Dr Alfred Droz de La Chaux-de-Fonds — datées des 17 janvier et 13 février 1857 — à l'adresse du colonel Antoine Courant, à Berne, reflètent le tourment et les craintes de la population du fait de la volte-face du gouvernement fédéral suivi par le parlement[1]. En soulignant l'à-propos des trois brochures qui viennent de paraître, du comte de Gasparin, le Dr Droz fait allusion, par exemple, aux révélations prétenduement embellies du Dr Kern, à la *Cigogne,* faisant douter de la réalité et ayant dès lors enrichi le langage diplomatique de l'expression « kerniser » ! Mais ne brûlons point les étapes. Que se passe-t-il à la séance des Chambres, le 15 janvier ? Quelle est l'ambiance du moment ? Quelle tournure vont prendre les événements ? En quels lieux siègent les Chambres fédérales ?

Le lecteur d'aujourd'hui, tout naturellement, ayant dans l'œil ou en mémoire la perspective imposante qui s'offre à lui, surtout du Kirchenfeld — celle de l'alignement remarquable des édifices du Palais fédéral dominant le large ravin de l'Aar — imaginerait volontiers les Chambres fédérales siégeant en 1857 dans les salles qu'on lui connaît, notamment dans l'hémicycle du Conseil national où se réunit aussi l'Assemblée fédérale. Détrompons-le. Ce que nous appelons le Palais fédéral n'existait pas. Seule l'aile ouest, de style florentin, qui abrite de nos jours les Départements Politique et de l'Intérieur, venait d'être construite, de 1852 à 1856, sous la direction de l'architecte Friedrich Studer. Elle n'offrait pas de grande salle de séance et ne fut du reste acquise par la Confédération qu'en 1876. La Confédération construisit plus tard, de 1888 à 1892, selon les plans de l'architecte Auer, à l'emplacement de l'ancien Insel-Spital, l'aile est actuelle, de style florentin aussi — sans salle de séance non plus — sorte de réplique de l'aile ouest que l'on devait réunir toutes deux par la suite à un corps central alors inexistant. Où siégea donc le parlement helvétique lors de ces séances historiques ?

Sur le terre-plein central séparant les deux ailes mentionnées, avait été installé, bien auparavant, un jeu de paume. Lui succéda, en 1821, ce qu'on appela le *Kasino,* un primitif Casino dû à l'architecte Schnyder, édifice à ne point confondre avec l'actuel Casino beaucoup plus à l'est, érigé seulement en 1909, où était l'ancienne Université. Ce premier Casino — dégagé, indépendant de ce qui plus tard devait devenir les deux grandes ailes du Palais, et plus ancien qu'elles — était un lieu habituel de concerts ;

[1] Archives J. Petitpierre ; liasse de correspondance : Colonel Antoine Courant, année 1857.

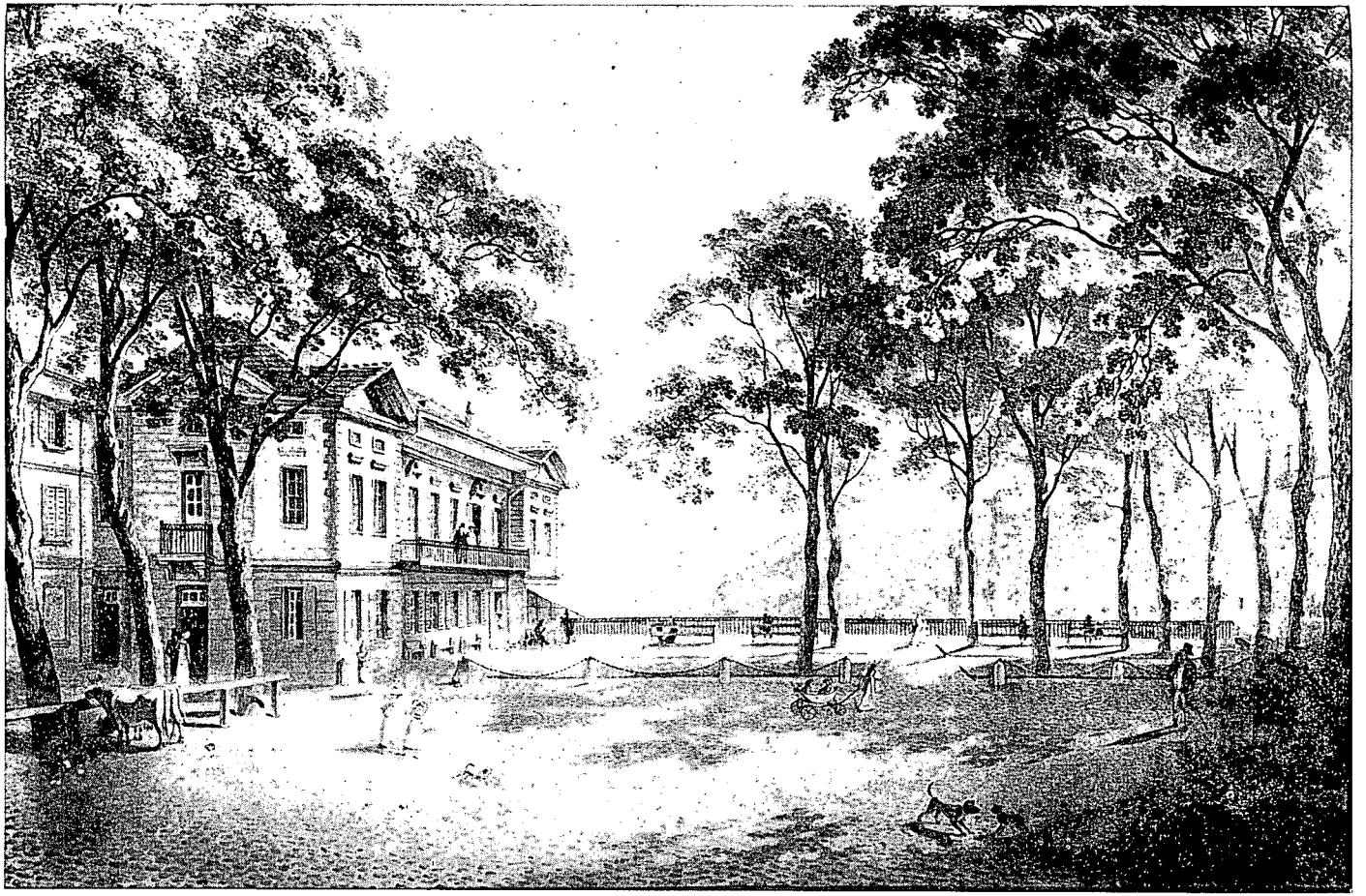

*L'ancien Casino de Berne,*

où siégea le Parlement fédéral lors des séances historiques du conflit prusso-suisse. Lithographie de Haller, d'après une gouache de Niklaus König, offerte par la Société de Musique à son protecteur, David-Bernard Wild-de Larrey.

Modèle communiqué par M. le Dr. Hans-A. Hæberli, Conservateur de la Bibliothèque de la Bourgeoisie.

le bâtiment, imposant rectangle, orienté en sens inverse des ailes florentines, avec ses larges façades au levant et au couchant, donnant sur des terrasses, contenait, outre plusieurs salles de réunion, un restaurant, un café et une assez vaste salle d'audition. Tandis que, parfois, le Conseil national avait — depuis 1848, année où Berne devint ville fédérale — emprunté l'ancienne salle du Grand Conseil bernois, à l'Hôtel de Ville, tandis que le Conseil des Etats avait siégé, lui, dans l'ancien Rathaus édifié en 1752, actuellement le n° 17 de la Zeughausgasse, en face de l'Eglise française, les Chambres fédérales se réuniraient en l'occurrence dans la grande salle du Casino sis précisément à l'endroit qu'occupe le corps central actuel — à coupole — du Palais fédéral. Ce Casino fut démoli en 1894 pour être ainsi remplacé par le corps principal que nous connaissons, érigé de 1895 à 1902 d'après le plan d'ensemble d'Auer. Bien que disposant d'une excellente photographie du dit ancien Casino — tirée en 1894 avant sa démolition — portant panneaux-réclames énonçant : « Jardin d'été. Table d'hôte. Déjeuners et Dîners à la carte », je préfère illustrer ces lignes d'un paysage du célèbre König, montrant, vers 1825, cet édifice qui, de sa construction à sa démolition, ne subit aucune modification extérieure. Il se présentait donc, en 1856 et 1857, exactement comme l'indique la reproduction de König, que l'on voit ici, et dont je dois le modèle à la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne. C'est donc, sans conteste, dans la grande salle de cet ancien Casino que se tiennent les séances de mi-janvier 1857 de l'Assemblée fédérale.[1]

C'est là que, le 15 janvier 1857, Escher présente au Conseil national le rapport de sa commission, publié depuis, recommandant d'accepter les propositions du gouvernement. On lit, séance tenante, une dépêche annonçant l'unanime décision du Grand Conseil de Genève suggérant le rejet du message du Conseil fédéral. Une autre dépêche, signée de huit mille citoyens réunis à Genève, indiquait que ceux-ci venaient de se prononcer dans le même sens. Une pétition de 120 signatures, de Vevey, renchérissait.

Mais c'est de toute la Suisse que le Conseil fédéral reçoit des encouragements à ne point céder aux instances des puissances, pour maintenir haut le drapeau national. Affluent, à Berne, des copies de discours prononcés un peu partout, également du Tessin où l'on couvre de grandes

1 Il n'a pas été facile de résoudre, à Berne, la question de savoir, de manière précise, où le Parlement s'était réuni mi-janvier 1857. Il faut consulter pour cela : *Historisch-topographische Beschreibung des Stadt Bern* par Karl Jakob Durheim (Berne 1859) ; — *Bern wird Bundessitz* dans *Berner Zeitschrift für Geschichte und Heimatkunde* par le Dr jur. Hans Markwalder, Stadtschreiber und Stadtarchivar, Verlag Paul Haupt, Berne 1948, v. page 148 (étude qui fit également l'objet d'un tirage à part) ; — *Das Bild der Stadt Bern* 15. bis 19. Jahrhundert, Berner Kunsthalle, Sommer 1941, bearbeitet von Paul Hofer ; — *Grundriss der Stadt Bern* gezeichnet von Oppikofer, Verlag C. A. Jenni, Berne 1836, plan original qui fut utilisé plus tard par Félix-Wilhelm Kubli, en 1872, pour un *projet* de Palais fédéral.

La litho. accompagnant ces pages existe, en couleurs maussades, aux Archives de la Ville, à l'Erlacherhof, où j'en ai vu l'exemplaire. Wild-de Larrey, dont il est question dans la légende de notre reproduction, vécut de 1764 à 1833. Intendant des sels et membre du Grand Conseil de Berne, il épousa, en 1809, Wilhelmine de Larrey, de Rolle, fille du comte Carl-Edouard de Larrey et d'une comtesse de Schwerin.

L'histoire de l'ancien *Casino* de Berne n'est pas faite. Elle paraîtra dans le IVe volume de *Die Kunzdenkmäler des Kantons Bern.*

pages bleues, de signatures récoltées dans la confiance et l'enthousiasme. Parmi ces documents, se retrouve, en faisant de patientes recherches aux Archives fédérales, une adresse de quelque deux cents Suisses établis à Londres, exprimant d'ardents vœux pour que leur pays sorte de cette épreuve en sauvegardant la dignité nationale. Pétition patriotique de quatre-vingts citoyens suisses de Constantinople, invitant Berne à tenir bon ![1]

Dans le rapport, de six pages serrées en somme pleines de bon sens, présenté par Alfred Escher à l'Assemblée fédérale qui ne délibérait pas en huis clos mais publiquement, on remarque beaucoup de réserves. Il explique « qu'on peut compter d'une manière certaine que le roi renoncera à ses droits après la mise à néant du procès ». Faisant l'historique de quatre mois et demi de tâtonnements et de bavardages diplomatiques, il paraît cependant forcer la note en affirmant, ce qui certainement était tout à fait contraire à la réalité : « Nous aurions en cas de guerre toutes les puissances de l'Europe contre nous. » La détermination de Escher d'obtenir la liquidation du conflit par un moyen pacifique était telle, que tout en louant le patriotisme du peuple, il paraissait méconnaître l'état d'esprit des cabinets européens.

Le député Camperio fit observer en séance que l'on ignorait complètement où en étaient les négociations relatives à l'indépendance de Neuchâtel. Dans cette ignorance, disait-il, l'on voulait, par une majorité couvrant une faiblesse, soutirer aux députés des concessions impopulaires. Camperio soulignait la *contradiction* du Conseil fédéral qui — ayant refusé des propositions point propres à sauvegarder l'honneur et l'indépendance du pays, mobilisé l'armée, demandé des crédits illimités — tournait casaque, acceptant de libérer par avance et sans jugement au profit d'un Etat étranger des accusés ayant fait couler le sang.[2]

Ces remarques genevoises paraissaient d'autant plus pertinentes que la Suisse allait céder sur un point capital au moment où précisément elle eût pu demeurer ferme, encouragée par les confidences de Napoléon III, par les objections de l'Angleterre et de l'Autriche, par les bruits d'ajournement de la mobilisation prussienne, par la passivité de la Confédération germanique, enfin par la certitude acquise au bord de l'Aar qu'aucun des

1 Pétition de Londres cotée : Arch. féd. Berne, Dos. cit. 168, pièce 69. La majorité des signataires londoniens se recrute à Genève, au Pays de Vaud, à Zurich, Bâle et Berne. Parmi les Neuchâtelois, l'on repère les noms de Jacot-DesCombes, Chs Guillaume, Ch. Jacot, Alfred de Coulon, Ls-Gustave Droz, G. Huguenin, G. Bovet, Alex. Guillaume, E. Junod, Célestin Guinand, A. Bovet et H. Banderet. — Le document de Constantinople est également coté : carton 168, pièce 439.

2 Philippe Camperio, portant le nom d'un village tessinois, né en 1810 à Lodi, en Lombardie, juriste naturalisé genevois en 1847, avait soutenu Jämes Fazy lors de la révolution de 1846. Grand Conseiller à Genève de 1847 à 1870, il y devint Juge à la Cour de cassation, professeur de droit public à l'Académie ; il sera Juge fédéral jusqu'en 1872. A Genève, il occupe les fonctions de Conseiller d'Etat et de Conseiller de ville, tandis qu'à Berne son mandat alternera curieusement — à trois reprises — entre le Conseil des Etats et le Conseil national, chambre dont il est membre, notamment de 1855 à 1863, lors de ses interventions de décembre 1856 et janvier 1857. Camperio retourna se fixer en 1872, en Italie, où il mourut en 1882 à la Santa, province de Milan. Son extraordinaire carrière a fait l'objet de publications diverses ; voir : d'Henry Fazy : *Philippe Camperio* ; — de François Gardy : *Cinquante ans de notre vie politique* ; — de Manzoni : *Gli esuli italiani nella Svizzera.*

*Alfred Escher (1819-1882)*

Membre influent et président du Conseil national en 1857, poussa énergiquement à la liquidation du conflit prusso-suisse.

D'après une peinture de Clémentine Stockar-Escher.

Etats signataires du Protocole de Londres n'approuvait la guerre. Mais le Conseil national, alors de 112 membres — devant l'appât d'une solution prompte — vota, par 91 oui contre 4 non et 1 abstention, la proposition du Conseil fédéral mettant à néant le procès des insurgés.

Au Conseil des Etats, qui tient séance le lendemain, Jämes Fazy, courageux champion, déplore les malentendus nés du silence gardé par les autorités fédérales sur les échanges de notes diplomatiques. Il fait remarquer l'outrecuidance du Protocole de Londres en affirmant que si la Suisse avait pu exprimer son avis à cette conférence, les puissances n'auraient pas signé. Qu'avait fait la Suisse après la signature de ce Protocole ? Elle n'avait pas bougé. Fazy ajoutait : « Tous les embarras viennent de ceux qui croient aux droits du roi de Prusse. Aujourd'hui, en accordant sans restriction la libération des prisonniers, nous tombons dans le piège de reconnaître les droits du roi. Je demande l'ajournement, afin que l'on arrive à convenir que le roi de Prusse n'a pas de droits. » Fazy s'insurge contre l'abus des grandes puissances brimant et jugeant les petites, au lieu de les considérer comme des égales, surtout lorsque ces dernières n'ont pas joint leur signature aux grandes. Il s'oppose dans de telles circonstances à la réunion d'une conférence internationale : « Je repousse la conférence parce qu'elle n'a pas le droit de se mêler de notre affaire, parce que nous ne voulons pas passer sous les fourches caudines de l'Europe monarchique. C'est pour repousser ce droit amphictyonique, qui n'est pas établi sur des bases équitables, c'est pour cela que je veux avertir la Suisse.[1] »

[1] Jämes Fazy, publiciste et homme d'Etat (1794-1878), fondateur du *Journal de Genève* — originaire du Dauphiné, dont le père avait créé fabrique d'indiennes au Château de Vizille, actuelle résidence d'été du Président de la République française — avait été initié par le général La Fayette, au mécanisme des institutions américaines. Il s'était, très jeune, affranchi des clans et chapelles de tout genre, s'intéressant à la science de réorganisation des Etats, partisan d'une liberté pratique positive. Ses relations avec Casimir Périer, avec Louis-Napoléon qu'il connaissait depuis le séjour du prince à Genève en 1835 — relations qui se resserrèrent lors de l'affaire de Savoie — ne furent pas sans influencer ses convictions politiques anti-socialistes et anti-communistes.

L'aisance que valut à sa famille la vente des terrains du quartier des Bergues, à Genève, favorisa peut-être l'indépendance, la liberté d'expression et de jugement de Jämes Fazy. Ayant débuté par la publication d'une étude sur les privilèges de la Banque de France que... celle-ci s'empressa d'acheter pour la faire disparaître, il se trouva mêlé, à Paris, à la révolution de 1830. Il fonde *La France chrétienne* d'opposition libérale, supprimée par la censure, lance le *Mercure de France* et *Le Pour et le Contre !* Rentré à Genève en 1833, il met sur pied l'*Europe Centrale*, remplaçant le *Journal de Genève* passé en d'autres mains. Membre de la Constituante de Genève en 1842, il donne naissance à la *Revue de Genève*, organe attitré des radicaux. Il est chef du gouvernement genevois, de 1846 à 1853, puis de 1855 à 1861. Dans la cité de Calvin, lors de l'affaire de Neuchâtel, c'est le créateur d'une Genève moderne. Ayant la réputation d'un « peu commode », professeur à l'université, il sera victime de retours de flammes et finira sa carrière dans la pauvreté. Il fut le confident de Cavour à Genève et d'accord avec lui sur le problème de la libération de l'Italie. Cavour le présente à son souverain qui l'invite à le revoir. Des contacts suivis auront lieu également, plus tard, après la guerre d'Italie de 1859, entre Fazy et Kern réconciliés.

Fazy, bouillant personnage — malgré la mélancolie de la fin de sa vie, circonstance sans rapport avec son patriotisme sincère — s'était pourtant exprimé avec bon sens à propos de l'affaire de Neuchâtel dont il se refusait avec raison de faire une question *régionale*. Il vit à bon droit — sans l'exprimer de manière ostensible — dans l'insurrection royaliste une attaque de la Confédération suisse par la Prusse. Ce dénoncé eût été tardif en janvier 1857. J'ai observé que cette position juridique et diplomatique, très forte, était à adopter le 4 septembre 1856.

Kern insiste à la séance du parlement. Il rétorque que la question ne peut être résolue que par l'adoption des propositions du Conseil fédéral ; le roi de Prusse est maintenant dans d'excellentes dispositions ! Le Président Fornerod explique, de son côté, qu'il est des « occasions où les autorités doivent se mettre au-dessus de la volonté populaire ». Il ajoute avoir l'intime conviction que dans quelques jours la Suisse aura beaucoup reçu et fort peu donné. Par 36 voix contre 3, sur 44 membres, le Conseil des Etats vote à son tour les propositions du gouvernement. Le rapport encourageant et fort intéressant — également publié — du rapporteur Jacob Dubs, né à Affoltern, excellent juriste, qui sera plus tard plusieurs fois Président de la Confédération, s'efforça d'anéantir les trois objections soulevées contre la mise à néant du procès : le caractère anticonstitutionnel de la mesure ; l'entorse à l'honneur de la nation ; l'imprudence de la libération des insurgés. La brillante argumentation de Dubs, comme celle de Escher, concluait cependant, à tort, au danger — en réalité tout à fait illusoire — d'une guerre.

*Jämes Fazy (1794-1878).*

Conseiller national, chef du mouvement radical genevois en 1856. Créateur de la Genève moderne.

Dessin d'Affolter dans le «Panthéon» genevois.

Le peuple regrettait d'être quelque peu manœuvré par le Conseil fédéral, qui cependant n'agissait jamais que pour son bien. On l'accusait d'imposer sa volonté, soit par précipitation, soit par atermoiement, soit en usant du secret ou de la publicité selon la conjoncture, soit, dans d'autres cas, par l'habile juxtaposition électorale de projets, l'un favorable, l'autre moins populaire, à faire voter. Parfois, on ne le consultait guère. On souffrit alors d'une antinomie latente entre autorités et population ; elle était inhérente à un régime d'institutions pourtant aussi excellentes que possible. De nombreux articles de journaux, contemporains de l'événement, insistent sur le fait que maints députés — jugeant en l'occurrence les propositions du Conseil fédéral peu acceptables — les votèrent contre leur gré ! L'opinion publique fut consternée de ce revirement des autorités. En fait, il est plaisant de constater que les assurances du Dr Kern, tant au Conseil fédéral qu'à la *Cigogne* et au parlement, eussent pu susciter

une détermination contraire à celle qu'il en attendait quant à sa conception du respect du droit. En effet, si l'empereur, disposant de promesses écrites du roi, s'était secrètement et moralement engagé à ce point vis-à-vis de la Confédération, le Conseil fédéral eût pu précisément — quoique trop tard — se raidir pour ce *respect du droit* que certains, en exagérant, qualifiaient de maintien de l'honneur. La décision du parlement paraissait d'autant plus insolite qu'il venait, durant plusieurs mois, de préparer sans cesse la nation à une résistance à toute épreuve.

C'est vainement que Fazy, en séance du Conseil des Etats, avait proposé d'ajourner la décision d'un mois en suspendant le jugement des inculpés. L'arrêté voté par les Chambres mentionne que l'Assemblée fédérale, dans le but d'une « solution prompte et définitive dans le sens de la complète indépendance de Neuchâtel », annule l'instruction ouverte le 4 septembre. Les personnes mises en état de prévention par le décret de la Chambre d'accusation du 15 décembre 1856, doivent quitter le territoire suisse jusqu'à complet règlement du conflit. Les inculpés — il ne s'agit point d'une sentence *légale de bannissement* mais d'un exil momentané — signent consentir à subir la peine de rupture de ban si, en rentrant en Suisse, ils désobéissent à l'arrêté des Chambres ! En secret, la nuit du 17 au 18 janvier, 14 prisonniers vont être, de Neuchâtel, transportés en voiture, sous escorte, aux Verrières ; les 42 autres prévenus en liberté provisoire ont l'ordre de se présenter le 22 janvier aux Verrières pour y recevoir leurs passeports. Proclamation du gouvernement. Ordre du jour paternel du général Dufour. Le licenciement des troupes s'amorce le 22 janvier ; les dernières regagnent leurs foyers vers le 10 février.

Qui croirait le conflit liquidé commettrait grossière erreur. Le public se rendait fort bien compte qu'en fait les otages, les prisonniers, la perspective de sanctions, constituaient une *garantie* qui venait de s'évanouir alors que l'indépendance de Neuchâtel — contestée — n'était pas plus assurée qu'avant. Une grande partie de la presse suisse s'insurge contre la décision du parlement. Le *Journal de Genève* reproche au *Bund*, semi-officiel, d'avoir égaré l'opinion, après le Dr Kern, en affirmant que l'Angleterre — aux avis très opposés à ceux de la France — avait déclaré au contraire que sa conscience ne l'autorisait point à s'engager quant à l'exécution des vagues promesses de Berlin.

Le pays se montre soucieux. L'inquiétude hante de nombreux milieux. Le récit d'un incident qui s'est produit au parlement au moment où M. Escher levait la séance, défraye la chronique. Une voix s'était élevée des tribunes, accueillie par des applaudissements ; on entendait crier en allemand : « Vous venez de voter la honte de la Suisse ! Cela demande du sang ! » Des soldats, à la recherche de ce sensationnel et malencontreux perturbateur, finissent par arrêter trois citoyens. Ce sont deux étudiants de Lausanne et l'auteur de l'incartade. Mis sous les verrous, ce dernier — l'ouvrier Gottfried Amstein — était gaillard issu d'une famille de la Suisse primitive ! Une fois relâché, il recevra une récompense de citoyens qui se sont cotisés à Genève et dans d'autres cantons : une magnifique montre d'or !

Comme bien l'on pense, le comte de Salignac multiplie ses rapports à Paris durant la session du parlement suisse. Il y donne maints détails discutables : « On n'a pas voulu avoir l'air de subir la pression de la mobilisation annoncée par la Prusse ; les tribunes du Conseil national ont été très bruyantes. » Pas moins de cinq dépêches partent pour Paris de l'ambassade de France à Berne, le 15 janvier. Salignac mentionne les assemblées populaires de Genève et Saint-Gall réprouvant la décision du gouvernement. Il maudit Fazy et télégraphie « brillant résultat » au marquis de Moustier à Berlin. Peu après, Salignac, tortueux, écrira à Walewski : « Un autre fait que je dois vous signaler, c'est la jalousie secrète avec laquelle l'Autriche a vu triompher la politique de la France. Elle souhaite que la Suisse en finisse promptement avec la Prusse afin de ne pas laisser reposer trop longtemps son sort entre les mains d'*un médiateur qui se sert de la Confédération comme d'un damier pour jouer aux échecs.* »[1]

Le marquis Lionel de Moustier, dont il est question, né en 1817 à Paris, décédé en 1869, nommé en 1853 plénipotentiaire de France à Berlin — qui représenta donc son pays en Prusse précisément en 1856 — était le fils aîné du marquis Clément-Edouard de Moustier (1779-1830). Ce dernier avait été, de 1823 à 1825, accrédité à Berne où il fut peu estimé en raison de son manque de tenue et de ses impertinences ; Moustier, père, nommé plus tard à Madrid, mourut du reste dans une maison de santé contrastant fort avec l'Hôtel d'Erlach — à Berne — son ancienne ambassade. Dans une capitale, ayant, à vrai dire, un ours pour emblème, il avait, bougon, traité le Conseiller de Fischer de *vigneron,* parce que possédant des vignes ! Ayant interpellé le même Fischer, faisant des emplettes sous les arcades, en lui criant : « Petit Atlas de la République ! », il s'entendit répondre non sans esprit : « J'achète des soufflets, en voulez-vous ? » L'originalité d'un père, originalité quelque peu maladive si l'on considère sa fin, n'avait guère déteint sur le fils, infiniment plus courtois. Dans sa mission d'ambassadeur de France à Berlin, il contribua notamment à atténuer les attitudes contradictoires de Napoléon III dont Walewski devait se faire le premier émissaire.

La décision sensationnelle de Berne allait être interprétée en Prusse par une opinion publique — également mal orientée sur l'exactitude des faits — comme une victoire du roi, un incontestable succès diplomatique dû à la ténacité, à la patience et au dévouement des défenseurs de la cause royaliste en Europe. Aussi bien les journaux prussiens embouchent-ils clairons et trompettes. On y sonne la victoire. Moralement, provisoirement, c'en était une. A travers la loupe de la propagande, elle paraissait décisive Outre-Rhin ; elle allait encourager, lors d'un congrès nécessaire, suggestions et exigences saugrenues, inspirées par Berlin. Aux intrigues qui allaient redoubler, la Confédération helvétique devait faire face avec d'autant plus de sagacité, qu'elle avait généreusement illustré un exemple de concession et

[1] Arch. Min. Aff. étr. ; Corresp. polit. — Salignac à Walewski, le 24 janvier 1857. Vol. 582, pièces 124 à 128. On voit, par cette remarque d'un ambassadeur, à quel point la mesquinerie régnait en maîtresse dans les cabinets européens, mesquinerie qui ne fut point exploitée par un Conseil fédéral qui eût pu en tirer des avantages concrets.

montré aux Etats européens quel peut être le chemin de la conciliation hors des ornières de la médiocrité, de la rivalité et de l'ambition. En fait, pas un instant, le Conseil fédéral n'avait cru faillir à ses devoirs.

La concession helvétique n'en était pas moins dangereuse. Kern, chargé, le 21 janvier, de représenter la Confédération à Paris, dans les négociations prévues, ne put se mettre en rapport avec Hatzfeldt dont il escomptait un simple accord à consacrer rapidement dans un Protocole des puissances. Les semaines passent. Les Conseillers d'Etat neuchâtelois Alexis-Marie Piaget et Aimé Humbert, venus à Paris auprès de Kern, pour mettre les points sur les *i*, las d'attendre le bon vouloir des Tuileries, rentrent en Suisse où les Conseillers fédéraux s'empressent d'exprimer à Gordon la crainte d'avoir été « trompés » et « joués ». Cette déception, qui ne devait trouver par la suite un correctif que dans le soutien renouvelé des puissances, eût été évitée si, au lieu d'annuler le procès, l'on eût parlé secrètement, d'avance, d'*amnistie* au sens propre de ce terme juridique qui ne s'applique jamais à des *inculpés*, mais seulement à des *condamnés*. C'eût été le moyen pour la Confédération helvétique de rester maîtresse chez elle : juger les prisonniers, n'accorder l'*amnistie* ensuite qu'en échange de l'engagement formel du roi de renoncer à sa pseudo-souveraineté. La situation aurait été renversée. C'eût été à la Suisse, malgré un faux départ, à prendre l'initiative d'une vivante action diplomatique en se servant des quatre puissances dont se servit la Prusse ! A-t-on réfléchi un instant à l'attitude très différente que les puissances eussent forcément adoptée en ne pouvant que réprouver, d'une part l'agression armée de la Prusse le 3 septembre précédent — agression contraire aux stipulations pacifiques du Protocole de Londres — d'autre part, la violation de la *garantie* territoriale de la Confédération helvétique, consacrée à Vienne en 1815 ?

Rien de surprenant dès lors qu'en Suisse, après l'abandon d'un gage précieux, un malaise général régnât. Des controverses de la presse helvétique, Salignac se réjouit : « Ces attaques mêmes ont l'immense avantage d'agrandir l'intervalle qui commence à séparer la Suisse libérale de la population anarchique et extravagante de Genève... » On sentait partout confusément que la situation était fausse. A Londres, le *Morning Post* exprime ce sentiment équivoque et gênant. Un défaut de dynamisme et de diplomatie digne de ce nom, risquait fort de diminuer le prestige intact d'une nation au grand et fier passé. Quand dans une embarcation — sur mer, comme sur le glacis des événements — le plus intéressé ne saisit point le gouvernail, un autre y met la main. L'impulsion est différente. On risque des bordées inutiles. Tant mieux si, en l'occurrence, comme on le verra, le bateau, néanmoins, arrive au port.

Dans le journal que continue à tenir l'ancien Conseiller d'Etat Armand de Perregaux, on trouve l'expression d'une stupeur inverse, provoquée par l'arrêté de libération de Berne : « Le peuple de la ville et des montagnes refuse de croire à notre abandon par le roi ! » Perregaux décrit, le lundi 19 janvier, le départ des prisonniers : « Voici comment le départ des prisonniers a eu lieu samedi soir. A 9 1/2 h., on a enlevé les lumières comme d'habitude. A 10 h., on a prévenu chacun que, dans 10 minutes, on allait

partir. Cela a pris quelques moments de plus pour s'habiller et empaqueter. Enfin on est parti à pied ; une avant-garde éclairait la route ; les prisonniers marchaient entre une haie de soldats ; Denzler, Piaget, Henriod, Perret et Mr Jeanrenaud, Directeur des Postes, les accompagnaient. Au Vauseyon, on a trouvé des voitures et on est parti. Denzler et Piaget n'ont pas suivi, mais bien quelques soldats qui sont montés sur un char ; à 5 h., on franchissait la frontière ; à 7 h., on arrivoit à Pontarlier, et à 11 h., on remettait les prisonniers aux Autorités françaises. On donna le change aux rouges ; ils attendoient en armes au bateau à vapeur chauffé dans le port pour tirer sur les prisonniers, et l'Autorité n'a rien dit ! ! ! Ils sont furieux de ce que leur proye leur a échappé. » Il écrit peu après : « Le *Journal de Genève* reconnoit dans son numéro du 29, que le Roi est maître de la situation, qu'il ne cédera que ce qu'il voudra ! »

La réaction belliqueuse des Cantons suisses, avant la décision du parlement et la désillusion qui suivit celle-ci — en un courageux pays de *milices* — furent une sorte de phénomène national congénital, puisant son origine au profond des âges. Cet envol avait le « cachet suisse », sceau d'une lointaine et farouche tradition de liberté helvétique qui, mieux que scellé dans la cire, l'était dans l'esprit de toujours. Malgré les reproches des journaux du pays, dus à un malentendu obligé par les exigences d'une diplomatie secrète devant ménager Berlin, le Conseil fédéral, animé d'une indéracinable volonté, de patience et de prudence, allait s'efforcer d'obtenir, non sans de nouvelles concessions, cette abdication rêvée des droits imaginaires d'un souverain imbu de prétentions abandonnées en 1848, dès lors lettre morte pour la Suisse.

Il convenait de munir d'instructions précises — pour la suite des pourparlers prévus — le Dr Kern auquel le Conseil fédéral avait voté des remerciements. Elles s'articulent en douze points : — 1. rappel à l'empereur de son engagement d'assurer l'entière indépendance de Neuchâtel ; — 2. vœu relatif à la promptitude de l'entremise de la France auprès de Berlin et des autres puissances ; — 3. annulation du Protocole de Londres et des clauses de 1815 relatives au Canton-principauté ; — 4. aucune ingérence étrangère tolérée dans la législation et l'administration cantonale ; — 5. refus de *reconnaître* au roi le titre de prince de Neuchâtel et Valangin ; le roi ne possède pas de propriété particulière dans le Canton ; fondations religieuses et de bienfaisance sous l'exclusive protection de la Constitution du pays ; exclusion de tout droit de regard de l'ancien souverain sur les quatre bourgeoisies ; — 6. refus de prétentions du roi à une indemnité, mais la Confédération et le Canton assumeraient la dette publique résultant de la mobilisation ; — 7. l'envoyé extraordinaire repoussera toute demande d'anéantissement des pièces du procès ; — 8. la Suisse conserve son droit de sanction contre ses déserteurs et réfractaires, ainsi que son droit d'amnistie ; — 9. pour toute condition non prévue, l'envoyé demandera à Berne de nouvelles instructions ; — 10. en cas de convocation d'une conférence des puissances, il fera les démarches nécessaires pour que la Suisse y soit admise et qu'elle n'ait qu'un caractère de médiation au sujet de l'indépendance de Neuchâtel ; — 11. l'envoyé extraordinaire apportera dans les négociations l'activité éner-

gique propre à conduire rapidement aux buts indiqués ci-devant ; — 12. il ne s'écartera en aucune manière des présentes instructions.

En opposition à ces articles encore inconnus de Berlin, les premières instructions du roi à ses mandataires visaient à la conservation de son titre ; au payement des frais par la Suisse, sans récupération par imposition partiale ; pas d'action pénale, ou civile, en dommages et intérêts exercée par la Confédération ou le Canton ; la Confédération payera deux millions au roi ; les biens de l'Eglise, réunis en 1848 au domaine de l'Etat, seront rendus à leur destination primitive ; les fondations pieuses ou d'utilité publique et la fortune Purry seront respectées par l'Etat qui n'en sera ni propriétaire, ni administrateur ; amnistie pour tous délits politiques, militaires ou de presse, en rapport avec les événements ; renvoi à un an ou à six mois de tout vote ou débat constitutionnel neuchâtelois, en raison de l'agitation provoquée par les événements.

La comparaison de ces volontés, ou de ces positions divergentes entre Suisse et Prusse — qui ne seront du reste pas immédiatement confrontées — laisse prévoir déjà qu'un accord sera difficile à réaliser à la reprise des pourparlers. Le 16 janvier, le comte de Galen, plénipotentiaire de Prusse à Madrid, y fait part de son soulagement au marquis de Pidal ; la nouvelle reçue du baron de Manteuffel, de la tournure pacifique que prennent les choses, le réjouit d'autant plus que l'élargissement sans condition des prisonniers va permettre des négociations sur le sort futur de la *principauté* ! Trois jours après, de Ribera, de Berlin, mande à Madrid que la Prusse vient de faire connaître aux puissances du Protocole de Londres ses exigences pour le maintien de certains privilèges sur Neuchâtel.[1] On vient de voir quelles seront ces exigences attestant de la mauvaise foi de la Prusse puisque les assurances confidentielles transmises à Kern par Paris n'étaient point accompagnées de semblables réserves. On peut aussi se demander si ces exigences, sur lesquelles le roi était d'avance décidé à céder pour l'essentiel, ne procédaient pas d'une tactique diplomatique élémentaire de discussion, permettant de mieux sauver la face en abdiquant ?

Le 27 janvier, puis le 3 février, respectivement, S. E. Francisco Serrano, ambassadeur d'Espagne à Paris, et le marquis de Ribera, de Berlin, confirment à Madrid[2], pour leur part, que la France ne saurait plus que soutenir obligatoirement l'affranchissement de la *principauté* (sic) puisque la Suisse « a suivi tous ses conseils ». Il n'est jamais question de *Canton* dans la correspondance espagnole, mais on y lit : « Il serait incroyable que la Prusse risque la guerre à un titre aussi inutile » ! Selon de Ribera, un agent suisse (son nom n'est pas indiqué ; il s'agit de Gelzer) se serait rendu en secret à Berlin pour confronter d'avance les desiderata qui seraient présentés à une conférence.

Tandis que M. Armand de Perregaux note encore dans son journal que les troupes revenant de la frontière défilent sans cesse, que la compagnie de carabiniers et le bataillon neuchâtelois sont rentrés, qu'un ba-

[1] Archives de Madrid, cit. : No 4. R. 27/1.

[2] Idem, cit. : No 23. R. 31/1 — et No 11. R. 12/2.

taillon du Valais « a orné de lauriers ses équipages », que son neveu lui écrit de Berlin : « il n'est pas question de nous restaurer ; on ne le pourrait que par la guerre qui n'est plus possible à cause du mauvais vouloir de l'Autriche, de l'attitude de l'Angleterre et des promesses de la France », tandis que, selon ce manuscrit, la *Gazette de Berlin* annonce que Frédéric de Rougemont et Alphonse de Pury[1] sont arrivés dans cette ville, qu'Auguste de Montmollin, connaissance de l'empereur à Thun, s'est rendu à Paris, que la troupe aurait crié à tue-tête « A bas Grandpierre ! »[2], tandis que, toujours selon Perregaux, Gagnebin prêche le 11 février à Berlin devant le roi et la reine sur... la *sainteté du serment*[3], et que les illusions de celui qui tient la plume s'envolent après sa visite à Wesdehlen à Pontarlier, voici « infernal tapage de détonations, le 1er mars, anniversaire de la République » ! Ces notes mentionnent l'agitation générale : sur menace des réfugiés de Morteau d'envahir le pays, Denzler et Matthey se seraient rendus à Berne pour suggérer nouvelle occupation fédérale ; l'étonnante nouvelle se répandait d'une mobilisation du Piémont et de la Russie réconciliés contre l'Autriche !

Fermons, là, le cahier de Perregaux — le journal inédit de ce généreux fondateur de l'Hôpital de Landeyeux — qui eut la sincère, mais vaine conviction, qu'une restauration monarchique était certaine à Neuchâtel parce que *quatre* monarchies européennes ne pouvaient que soutenir les prétentions de la *cinquième.*[4]

Mais en renouant ici avec les diplomates, il convient, pour les premiers mois de 1857, de rapprocher surtout des documents d'archives diverses qui, interprétés isolément, ne fournissent qu'une image déformée des événements. La période qui sépare la bienveillante annulation du procès des insurgés, par la Confédération helvétique, du moment de l'ouverture d'une conférence européenne, est une période aussi captivante par le prévu, que par l'imprévu. Elle marque, dans la succession des faits, un curieux intervalle où prend place, concernant Fay, un incident en Amérique.

Le 21 janvier 1857, au parlement de l'Etat d'Ohio dont la ville de Colombus est le chef-lieu, se produisit une intervention d'un jeune député *démocrate* plein de feu, E. E. Hutcheson, demeurant à Madison. Impressionné par la lecture des journaux relatant les événements de Neuchâtel,

1 Il s'agit d'*Alphonse-Henry de Pury* (1811-1880), fils d'Henry, médecin du roi. Ayant épousé Marie-Louise Péter, Emilie de Gélieu, puis Marie Mayor d'Onnens, il n'eut pas de postérité.

2 *Louis Grandpierre* (1806-1876), de Couvet, révolutionnaire de 1831 et 1848, membre de la Constituante, préfet de Neuchâtel en 1850, Conseiller d'Etat de 1853 à 1859, chef du département militaire, président de la cour d'appel, laissa des *Mémoires politiques* partiaux.

3 *Ferdinand-Henri Gagnebin*, né à Engollon en 1816, mort à Neuchâtel en 1890, arrêté comme partisan du roi, reçut de celui-ci une médaille d'or et de l'argent à distribuer aux royalistes. Il fut ensuite pasteur à Amsterdam de 1857 à 1889. Il donna sa collection de livres à la Bibliothèque des pasteurs neuchâtelois. Auteur de plusieurs sermons imprimés, et de diverses brochures, il collabora à la *France protestante*, au *Bulletin du protestantisme français*, au *Bulletin d'histoire des Eglises wallones* et au *Musée neuchâtelois*. (Voir aussi *Patrie neuchâteloise*, tome IV, page 338).

4 *L'Hôpital de Landeyeux* : monographie avec vue et portraits des médecins : *Patrie neuchâteloise*, tome II, p. 48 et suiv.

il proposa à la Chambre, dans un long discours, de formuler une *résolution* protestant contre la violente attitude de la Prusse cherchant à étouffer, d'autorité, les principes démocratiques. Selon lui, l'Etat d'Ohio, de trois millions d'habitants, devait ouvertement manifester « la plus haute admiration » pour la Suisse et le courage dont elle fit preuve depuis cinq siècles pour maintenir ses libertés contre le despotisme. L'Ohio devait s'élever avec énergie contre la spoliation prussienne, en prônant la liberté communautaire si chère aux Etats-Unis.

Hutcheson entendait proclamer par là qu'il est dans les intentions de Dieu que ce soit le peuple d'un pays qui y règne et non l'étranger. La *résolution* suggérée proclamerait le libéralisme sacré. On la transmettrait au gouvernement helvétique par le Département d'Etat, à Washington, et le consul des Etats-Unis, à Genève. A une nouvelle séance du parlement, le 16 mars 1857, Hutcheson, remettant ce sujet sur le tapis, en entretint ses collègues durant trois heures d'horloge ! Le *Ohio State Journal,* rendant compte de ce discours, le qualifie de « historical, rhetorical and sophomorical » ! Cet organe de la presse reprochait à cet exposé prolixe trop de citations... latines et des attaques contre le parti *républicain* ; les journaux de ce dernier clan comparèrent ce discours sans fin, soit à un coup d'épée dans l'eau, soit à un tir continu de feux d'artifice.

A la discussion, au parlement, avait pris part le Révérend Andrew Burns junior, de la Disciple Church. Il voulait amender la *résolution* Hutcheson. On devait protester contre le danger que courait la Suisse d'être démantelée comme la Pologne. Dans son intervention, Burns mélangea cette affaire à un conflit d'esclavage régional où l'esprit réactionnaire avait nui au nègre Dred Scott, émigré du Missouri dans l'Illinois ! Il n'y eut alors rien de surprenant à ce que les députés Egley et Mills renvoyassent les propositions Hutcheson et Burns à une commission : enterrement de première classe ?

Mais, les échos de la presse américaine avaient alerté, à Berne, le ministre Fay, qui, de l'autre côté de l'Atlantique, était attaqué, suspecté d'encourager la Suisse à céder à la Prusse. Fay considérait comme un blâme de son rôle d'intercesseur, l'attitude de l'Ohio. Le blâme, selon lui, était d'autant plus manifeste, que la *résolution* envisagée, destinée au Conseil fédéral, devait être transmise de Washington à Berne, non par lui, mais par le consul des Etats-Unis, à Genève. Ce diplomate distingué, plein du sentiment qu'allait s'éteindre en Europe la dernière étincelle de liberté si la Suisse ne durait pas — estimant en outre que son intervention demeurerait l'honneur de sa vie — protesta énergiquement Outre-Atlantique.

Il affirma : « Le gouvernement et le peuple suisses ne sont pas seulement satisfaits de mon action, mais ils approuvent aussi mes démarches à l'exception d'une petite minorité voulant plonger le pays dans une guerre de fatale issue. C'est ce que souhaitent les partis ultra-réactionnaires de l'Europe. » Fay, croyant dur comme fer à l'attaque éventuelle d'une armée de 150.000 Prussiens, expliqua que la Providence avait inspiré son entremise personnelle. Alors que de Estrada, dans un rapport à Madrid, qualifiait Fay, son collègue de Berne, d'homme doux et sans beaucoup de caractère,

rapport où perçait l'intransigeance de vues doctrinales adverses, Fay, au contraire, avait fait une louable et courageuse démarche.

En prenant, ici, congé de ce diplomate-chrétien, notons que lorsqu'il prit lui-même congé, à Berne, du Président de la Confédération Knüssel, en 1861, il lui déclara : « J'admire et j'aime la Suisse. Dans mes relations officielles avec le gouvernement fédéral et avec ses membres, j'ai toujours trouvé une saine et fidèle compréhension. Mes relations privées avec la nation ont encore renforcé mon estime. La conception qu'on y a de la justice, du patriotisme, d'une modestie agissante et de la fermeté des autorités, m'a surpris. La Suisse a été bénie par le Tout-Puissant et il ne dépend que d'elle de demeurer le pays le plus heureux. Votre libre développement sous votre actuel régime est une nécessité pour l'Europe. »[1]

[1] M. l'archiviste fédéral, le Dr Leonhard Haas, que je remercie ici d'avoir facilité mes recherches à Berne — rentré d'un voyage en Amérique — a exposé cette affaire en détail dans la *Neue Zürcher Zeitung* du vendredi 4 avril 1958, page 5. Je ne fais que résumer bien imparfaitement son article fort intéressant et qui mériterait d'être traduit et publié in extenso.

---

*Note complémentaire relative au baron de Krüdener.*

A propos de la sympathique personnalité que fut le ministre de Russie, à Berne — dont il est fréquemment question dans ce chapitre — relevons encore ce renseignement. Il fut, de 1838 à 1841, propriétaire du charmant petit château d'Eichberg, commune d'Uetendorf, près de Thoune. C'était ancienne résidence de la famille de Fischer, construite, en 1790, par Karl de Fischer, officier en Sardaigne, bailli d'Yverdon, puis commandant du 2me régiment de Thoune. Eichberg avait été, en 1832, le centre du mouvement conservateur opposé au gouvernement de 1831. Il existe une gouache (60 x 40 cm.) montrant cette demeure ravissante dans son parc de chênes avec grande pelouse ovale. On y voit, au premier plan, Juliette de Krüdener, à 13 ans, future baronne d'Oppell. Il s'agit d'une autre demeure que celle que l'on devine dans la verdure, ci-devant, page 295. Krüdener, qui mourut, en 1858, à la légation de Russie, à Berne, eut d'assez nombreuses résidences. Il habita Bönigen, Interlaken (campagne Brunner), Zurich (maison Forcard).

# XII. INTERMÈDE

*Double représentation plénipotentiaire suisse à Paris. Appréciations françaises. Le professeur Gelzer. Lettre du notaire Wavre à Ls. de Pourtalès et mea culpa de Pourtalès-Mettlen au roi. Portrait de Gordon, ambassadeur d'Angleterre. Lettres de Sandoz-Morthier, Alfred Droz, Hri-Aug. Favre et Eugénie Droz au colonel Antoine Courant. Visite de Gordon en terre neuchâteloise. Mme Gordon. Gordon à Clarendon. La Russie n'approuve pas le projet d'une conférence. Le prince Alexandre Gortschakoff. Détails pittoresques sur la vie des royalistes exilés en territoire frontalier; correspondance du pasteur Guillebert; archives de Coulon. Dernières notes espagnoles extraites du Ministère des Affaires Extérieures à Madrid.*

---

Une nouvelle phase du conflit, sorte d'intermède, allait s'ouvrir dans une atmosphère plutôt décevante pour Berne, conséquence lointaine d'une timidité initiale; Walewski, selon Barman [1], s'immisce, en effet, dans les discussions suisses, en n'admettant pas à son tour que, bien que la Confédération eût cédé sur le point le plus capital, le *Bund* se permît de parler de *conditions* pour désigner — en blessant le roi — la perspective de l'abandon de ses droits. Barman, également, notait, le 17 janvier : « le roi est gêné par les influences de sa famille et du parti de la Croix ; le souverain ne veut avoir l'air de céder, de son côté, que sur le désir des puissances. »

Barman écrivait : « Cette question de Neuchâtel a absorbé, pendant quelque temps, l'attente publique et celle de la diplomatie. Les gouvernements d'Autriche, de France, de tous les Etats d'Allemagne et d'Italie, se préoccupaient vivement des suites que la guerre pouvait avoir pour eux-mêmes. Avant-hier, au bal des Tuileries, l'empereur m'a manifesté le plaisir que lui causait la tournure pacifique de cette affaire. Sa Majesté a ajouté que j'y avais contribué en allant à Berne, et que j'avais ainsi rendu un grand service à la Suisse et à la France. Je m'abstiendrais de vous rapporter ce compliment (compliment dont je n'accepte, cela va sans dire, qu'une très minime part) s'il ne témoignait de l'importance que l'empereur attache au maintien de la paix, au point de vue de la France. Il est possible que ces paroles, prononcées à haute voix et en présence de mes col-

[1] Arch. féd. Berne, dos. cit., carton 156.

lègues, arrivent à la publicité. » Peu après, le ministre de Suisse Barman reçoit, datée du 19 janvier, une lettre courtoise du Conseil fédéral l'avisant, avec ménagement, qu'il a « cru devoir désigner encore M. Kern en qualité d'Envoyé extraordinaire pour représenter la Suisse dans les négociations qui vont s'ouvrir. M. Kern recevra aussi les pouvoirs nécessaires pour représenter la Suisse dans les conférences qui auront lieu.[1] » Le même jour, le Conseil fédéral délivre au Dr Kern une lettre de créance auprès de l'empereur.

Le 18 janvier, dans une missive paraissant avoir croisé la précédente, M. Barman mande au Conseil fédéral[2] qu'il est peiné d'avoir à l'entretenir d'affaires personnelles, et que s'il surmonte, ce faisant, sa répugnance, c'est dans l'intérêt public qui peut s'y rattacher. Il écrit être informé que son collègue Kern a dit, en commission, que son maintien, comme ministre à Paris, n'était plus possible. Il poursuit : « Je me bornerai, très Honorés Messieurs, à Vous assurer que dès l'instant où je m'apercevrais que mon changement serait vu, ici, avec plaisir, je croirais de mon devoir de Vous offrir immédiatement ma démission, en Vous en indiquant loyalement le motif. »

« M. Kern a cité, comme circonstance défavorable pour moi, qu'il a seul été invité à dîner aux Tuileries. En sa qualité d'ancien chargé d'affaires, il aurait dû savoir que jamais le ministre n'est invité avec la personne chargée d'une mission spéciale, par le motif que le ministre devrait prendre le pas sur l'envoyé, et que la courtoisie qu'on a l'intention de faire à celui-ci, en serait ainsi diminuée. »

« Je n'ai pas été invité au dîner du prince Jérôme ; cela est vrai aussi ; mais j'avais eu l'honneur d'y dîner peu de temps auparavant, et j'ajouterai que, par délicatesse, j'ai envoyé la demande d'audience au nom de M. Kern seul, sans faire mention de moi. En présentant M. Kern à M. le ministre des affaires étrangères, je suis entré le premier, comme de raison ; mais, à la seconde visite, j'ai cédé le pas à M. Kern, quoiqu'il n'y eût pas droit. Je vous déclare, d'ailleurs, que je n'attache aucune importance à toutes ces niaiseries. » M. Barman, expliquant en outre un retard dans une transmission d'instructions destinées à son collègue, spécifie encore : « M. Kern a mêlé, dans tous ces tripotages, les noms de ma femme et de mon fils ; je croirais manquer aux égards qui vous sont dus, en suivant son exemple. Je me permettrai seulement d'ajouter, pour le cas où quelques actes de ma conduite Vous auraient paru inexplicables ou peu satisfaisants, de vouloir bien me les indiquer. Il ne me sera pas difficile, je l'espère, de vous faire agréer ma justification. »

Fornerod, Président de la Confédération, note, entre autres, de sa main, au bas de la lettre ci-dessus : « répondre que sa lettre étant d'une nature toute personnelle, le Conseil fédéral croit devoir se dispenser d'entrer dans son examen, qu'il espère toutefois que M. Barman voudra bien se prêter à faciliter, par les moyens en son pouvoir, l'accomplissement de la mission

[1] Arch. féd. Berne, dos. cit., carton 156, pièce 287 a.
[2] Arch. féd. Berne, dos. cit., carton 156, pièce 320.

importante confiée à M. Kern. » Cette correspondance ne permet point au lecteur de prendre parti pour l'un ou l'autre des plénipotentiaires suisses.

La manière de procéder du Conseil fédéral était peut-être d'autant moins favorable, qu'elle créait un embarras résultant du fait que Kern paraissait jouir de la priorité de s'adresser directement à l'empereur, tandis que Barman devait protocolairement passer par Walewski.

Les instructions confidentielles de Kern l'invitaient à resserrer le contact avec l'Angleterre et ses antennes. Il ne devait point énoncer de préférence, quant au lieu à désigner pour une conférence ; si l'Angleterre proposait Londres, il devait s'efforcer d'obtenir de Napoléon III qu'il n'insiste pas pour qu'elle se tienne à Paris. Kern demanderait à l'empereur d'intervenir à Berlin pour qu'en aucun cas M. de Sydow ne soit derechef accrédité à Berne. Alors que M. Kern remplit sa mission, les semaines s'écoulent sans autre résultat que de nouveaux coups de griffe épistolaires. Le 23 janvier, Barman, dans une lettre de dix longues pages[1], réfute certains reproches de Kern ; il critique celui-ci d'avoir, à Berne (à la Cigogne), fait allusion au mauvais français d'une lettre du roi ; qu'adviendra-t-il si Sa Majesté l'apprend ? Barman est intervenu pour que la presse française taise ce fait et qu'il n'arrive point non plus aux oreilles de l'empereur.

Le Président Fornerod, le 30 janvier, nuance un blâme destiné à M. Barman[2]. « Vous avez, dans une réunion de société, affecté un éloignement [de M. Kern] qui a dû surprendre. Nous avouons que ces procédés nous paraissent d'autant plus inexplicables, que nous vous avons invité à faciliter, par tous les moyens à votre disposition, la mission déjà assez difficile de cet Envoyé. Vous n'ignorez pas, Monsieur le Ministre, les motifs qui nous ont fait juger convenable l'envoi d'une délégation extraordinaire à Paris. Vous n'ignorez pas qu'on n'a jamais eu la pensée de manquer aux égards dus à vos services. Enfin, vous n'ignorez pas non plus qu'il s'agissait d'accélérer une affaire à laquelle la Confédération, tout entière, s'intéresse au plus haut degré. Il ne saurait assurément vous échapper que si la dissidence, qui a surgi entre nos représentants, arrive à la publicité, cela ne manquera pas de jeter le jour le plus fâcheux sur la mission, et pourrait encore compromettre notre cause. Aujourd'hui, plus que jamais, nous devons attendre de nos agents diplomatiques qu'ils ne donnent pas à la face de l'étranger le spectacle de la discorde, que bien plus, faisant abstraction de leurs sentiments personnels, ils se tracent pour seule ligne de conduite de ne pas perdre de vue les intérêts de leur pays et vouent sans partage leur attention à ce but. Vous vous expliquerez, dès lors, pourquoi nous vous exprimons formellement l'attente que, de votre côté, vous ne négligerez rien de ce qui peut contribuer à rétablir les rapports d'une meilleure harmonie entre vous et M. le Dr Kern. »

La lettre ajoute que M. Kern, aussi, a été invité à agir de façon à maintenir cette harmonie : « Les simples règles de la prudence font un devoir pressant de se rapprocher, ne fût-ce qu'en public, car si le conflit actuel

[1] Arch. féd. Berne, dos. cit., carton 156, pièce 404.

[2] Arch. féd. Berne, dos. cit., carton 156, pièce 486 b.

venait à être divulgué, il est facile de comprendre l'effet qu'il produirait sur les sentiments du peuple. »

Lord Cowley ne cache point à M. Barman le mécontentement de son gouvernement, du différend surgi entre les agents de la Confédération ; il s'est étonné que M. Barman ne connaisse point, aussi bien que M. Kern, les vues du gouvernement fédéral. Barman, derechef, écrit au Conseil fédéral : « Que je rende, ou non, des visites au Dr Kern, que je m'approche, ou non de lui, dans une soirée [du comte Walewski, au quai d'Orsay], cela est parfaitement indifférent au succès de la mission qui lui est confiée, et comme votre envoyé cherche à me nuire, non seulement dans mon pays, mais encore ici, personne ne peut être surpris de la froideur de nos rapports. » — Il semble que, dès le début de février — d'après la correspondance cotée — le Conseil fédéral ait fait un effort de meilleure orientation simultanée de M. Barman. Si les procès-verbaux du Conseil fédéral sont volontiers muets sur ces dissentiments, il arrivera un moment où ces derniers ne seront plus guère supportables.

A ce sujet, notons encore que, fin janvier, Walewski écrit à son ambassadeur à Berne : « Vous m'entretenez du bruit, accrédité à Berne, du rappel de M. Barman, et de l'assertion d'un journal suisse que cet envoyé ne jouirait pas à la Cour des Tuileries d'autant de considération qu'il serait à désirer. Je me plais à vous dire, Monsieur le Comte, que je ne sais rien qui ait pu autoriser une allégation semblable. Nous n'avons jamais eu, et dans ces dernières circonstances particulièrement, qu'à nous louer de nos relations avec M. Barman, et je crois pouvoir vous dire que le Gouvernement de l'Empereur n'a, en ce qui le concerne, aucune raison de souhaiter le changement de cet envoyé. Je vous autorise à ne pas laisser ignorer nos sentiments à son égard. »

Salignac-Fénelon, auquel l'esprit libéral de Genève donne de la bile sans qu'elle dégénère en attaques apoplectiques, assure Paris que « Genève est loin d'être la Suisse, bien que les gazettes de cette ville soient presque les seules qu'on lise en France ; elle n'en n'est que la partie la plus déréglée, et je ne puis vous dire combien MM. Vogt [1] et Fazy se sont fait de tort, et combien leur réputation politique est abaissée, malgré le bill d'approbation qu'ils se sont fait donner par le Grand Conseil de Genève qui est exclusivement composé de leurs créatures. Au sein du Conseil fédéral, il n'y a que deux Conseillers qui sympathisent, en secret, avec ces fougueux personnages. Ils n'osent pas l'avouer, en ce moment, parce qu'ils craignent de se mettre à dos la majorité du Parlement et de ne pas être renommés dans un an. Mais, on voit par leurs journaux : la *Gazette de Berne* et le *Courrier suisse*, qu'ils s'entendent avec les Genevois... » Par ailleurs Sali-

[1] Il s'agit de *Carl Vogt* (né à Giessen en 1817, décédé à Genève en 1895), d'origine bernoise, de Cerlier, compromis dans les mouvements républicains d'Allemagne, docteur en médecine de Genève en 1839 — qui travailla avec Agassiz à Neuchâtel, puis à Paris. Radical de gauche, il se rendit aussi célèbre par son rôle politique que par ses publications scientifiques. Il ne fut naturalisé genevois qu'en 1861. Professeur dans diverses universités, il était député au Conseil des Etats déjà en 1856. Son buste, par Niederhauser, domine l'entrée de l'Université de Genève.

gnac, s'exprimant sur la Suisse, parle de ses 21 Cantons. Pour lui, naturellement, Neuchâtel ne compte pas comme tel — il n'y en a jamais eu 22 !

Dans une missive du 28 janvier 1857 [1], l'ambassadeur de France à Berne informe Walewski qu'il n'a pas manqué de faire part des sentiments de bienveillance du gouvernement de l'empereur pour le ministre Barman. Il constate, dans le cas Barman-Kern, une rivalité regrettable. L'origine de bruits nuisibles à M. Barman serait due à des rapports que des Suisses, domiciliés à Paris, auraient adressés au Conseil fédéral et à des membres du parlement. La position de M. Barman se trouve menacée ; une tactique existe, de petites attaques contre lui, émanant aussi des journaux ; elle vise à obtenir sa démission. Salignac note que M. Kern ambitionne, en secret, un poste de diplomate et que l'influence, en Suisse, de ce nouveau négociateur sympathique aux intérêts français est telle, qu'elle rend extrêmement délicates des démarches qui seraient à faire en faveur de M. Barman. Salignac pense que M. Barman trouverait un appui en M. Staempfli et ses amis, tandis que la cause de M. Kern serait, au contraire, défendue par la Suisse allemande et par le Canton de Vaud : « J'ajouterai, enfin, qu'on croit, ici, que le Président Fornerod nourrit aussi, de son côté, le désir d'être nommé à Paris. Votre Excellence comprendra combien cette concurrence d'ambitions personnelles me commande de précautions dans les dispositions nouvelles qu'Elle pourrait me prescrire en faveur du titulaire actuel de ce poste. »

Fin janvier, la mission du Dr phil. Jean-Henri Gelzer, personnalité en vue dont on voit ici le portrait, fait peu parler d'elle. Officieusement, semble-t-il, plus qu'officiellement, ce connaisseur des marches germaniques, qui sera Conseiller d'Etat au grand-duché de Bade, en 1866, confident de Frédéric-Guillaume IV, professeur d'histoire dans diverses universités — qui publia, de 1852 à 1870, les *Protestantische Monatsblätter für innere Zeitgeschichte* — ayant pris contact, vers le 27 janvier, à Berlin, avec le général de Gerlach et le colonel de Rœder, remplaçant désigné de M. de Sydow, s'entretint directement du conflit avec le roi, en termes conciliants. Son influence sur Sa Majesté ne peut avoir été que salutaire. Salignac ne manque point de faire mention de ces conciliabules. M. le professeur Edgar Bonjour a publié une étude sur le rôle de Gelzer. [2]

Salignac, dans une lettre de Berne du 12 février, adressée au Quai d'Orsay, profite de vomir une fois de plus les radicaux de Genève ! Qu'on en juge : « La coterie radicale de Genève et son grand prêtre, Jämes Fazy, s'ingénient à rendre plus difficiles pour le Conseil fédéral toutes les démarches qui tendent à la paix. C'est ainsi, par exemple, que lorsque le bataillon des Genevois, qui avait dû se diriger sur le Rhin, est revenu à Genève, le 9 février, on avait attaché, sur l'un des caissons d'artillerie qui le suivait, un petit théâtre de marionnettes représentant le Roi de Prusse

1 Arch. Min. des aff. étr., Paris : Vol. 582, pièces 138 et 139.

2 *Heinrich Gelzers Vermittlungstätigkeit im Neuenburger Konflikt 1856-7*, Verlag Paul Haupt, Bern-Leipzig 1930.

en uniforme et pendu par le cou. Il n'est pas difficile de comprendre que si la nouvelle de cette insolence arrive à Berlin, elle y choquera vivement le sentiment national. De même encore, en traversant Bienne, des soldats de ce même bataillon avaient attaché la croix fédérale au... dos de leurs chiens, ce qui a si vivement indigné la population biennoise, qu'on a failli en venir aux mains. Je vous cite ces faits, Monsieur le Comte, pour vous montrer quel détestable esprit règne dans ces troupes de Genève. » [1]

*Dr phil. Jean-Henri Gelzer (1813-1889).*

Schaffhousois naturalisé Bâlois. Confident du roi Frédéric-Guillaume IV.

Professeur d'histoire aux Universités de Bâle et de Berlin. Conseiller d'Etat du grand-duché de Bade.

Collection Bibliothèque nationale, Berne.

Avant de donner, plus loin, par des missives inédites du fameux pasteur Guillebert, un bref aperçu de ce que fut l'existence temporaire des exilés et réfugiés neuchâtelois sur territoire français, mentionnons une lettre adressée de Neuchâtel, le 26 janvier 1857, par le notaire Frédéric-André Wavre au comte Louis de Pourtalès, à Besançon. [2] Elle fait allusion à la rédaction d'un mémoire à mettre sur pied, par l'avocat Chaix d'Est-Ange, pour réfuter les calomnies répandues contre les accusés pendant leur détention. Elle dépeint, en post-scriptum, le compréhensible désarroi du moment : « On parle maintenant d'émigration, de colonisation ; cette idée est plus praticable que bien d'autres que l'on berce encore en imagination ou par le désir de sortir d'un malaise réel et non facile à guérir. Il faudrait un asile, un refuge, comme au temps de la révocation de l'Edit de Nantes. Où le trouverait-on ? Les journaux allemands ont inséré un appel d'un major, comte de Wartensleben, Bourgeois de Neuchâtel, demeurant au bord de l'Elbe, qui offre un refuge aux *exilés politiques*. Mais, pour un projet d'émigration, il faudrait un petit pays et non un toit hospitalier ! »

Il se trouve que c'est le lendemain, 27 janvier, que de Nice, le comte de Pourtalès-Mettlen adresse à Frédéric-Guillaume IV une longue lettre historique exhumée des Archives de Prusse. Si cette lettre part de Nice, c'est que les inculpés, exilés, pouvaient à leur guise se déplacer à l'étranger. Par acquit de conscience, je reproduis cette lettre qui appelle certaines remarques. On ne peut attribuer qu'à une extrême courtoisie de sujet dévoué, le pardon demandé au souverain d'avoir agi, le 3 septembre 1856, *sans ordres formels*. On sait fort bien, en effet, que préalablement Pourtalès, à Berlin,

[1] Arch. Min. Aff. étr., Paris, dos. cit. : vol. 582, pièces 182 et 183.

[2] Liasses de correspondance de la famille de Pourtalès ; dépôt privé aux Archives de l'Etat, Neuchâtel.

spécifia qu'il ne sollicitait point d'ordres formels, mais qu'il agirait s'il était assuré qu'il ne contrariait pas le roi. On a vu que l'attitude du souverain fut très encourageante et l'on ne peut l'interpréter *moralement* que comme un *ordre formel.* L'équivoque subsistera toujours, mais rappelons qu'en fait, Meuron et Pourtalès *proclamèrent,* le 3 septembre, qu'ils agissaient *au nom du roi.* Pour le peuple suisse et le Conseil fédéral, l'ordre était *formel.* Leurs propos *oraux* d'enrôlement d'adeptes, affirmèrent du reste aussi qu'ils intervenaient sur *ordre du roi* !

La position que Pourtalès adopte, dans la lettre d'excuses qui va suivre, procède de son sincère chagrin de procurer à Sa Majesté, durant des mois, de cruels ennuis et de gros tracas, au point de le rendre malade. On voit aussi que la mention, habile mais arrangée, de la bagarre du Château de Neuchâtel, met la traîtrise au compte des « bandes » républicaines, alors que tout le processus des événements atteste du contraire, et que s'il y eut des bandes, et même une débandade, ce fut du côté royaliste, où ce ne fut pas davantage avec *joie* que l'on eût effectivement versé son sang pour Sa Majesté.

Dans cette missive, Pourtalès — sous forme de reproche voilé, fait une seconde allusion à l'*absence d'ordres formels,* défaut qui, selon lui, « empêcha un très grand nombre de fidèles de prendre les armes ». A ce sujet, disons encore que si Frédéric-Guillaume se fût vu dans la conjoncture — exclue — de se mettre à la tête du mouvement insurrectionnel, ce n'est pas au comte Pourtalès-Mettlen qu'il eût donné un ordre formel, c'est à Frédéric de Chambrier, chef spirituel de tous les royalistes neuchâtelois, ancien et dernier Président du Conseil d'Etat du Canton-principauté. Le souverain, qui savait Chambrier opposé au coup d'Etat, ne pouvait point, décemment, donner un *ordre* à Pourtalès !

Ceci dit, voici la lettre en question :

« Nice, le 27 janvier 1857,

« Sire,

Rendu à la liberté par les soins généreux de Votre Majesté, il me tardait de venir me jeter à ses pieds pour implorer mon pardon de m'être mis à la tête de l'entreprise du mois de septembre dernier, sans en avoir reçu ses ordres formels. J'ai l'espoir que Votre cœur magnanime, Sire, voudra bien ne pas me juger trop sévèrement, en appréciant le sentiment de fidélité inébranlable à Votre Auguste Personne, qui m'a fait accepter la mission que m'offraient mes concitoyens, de tenter de replacer notre malheureux Pays sous l'autorité bénie de Votre Majesté.

Les événements de Septembre vous sont trop bien connus, Sire, pour que j'aie besoin de vous les retracer. Le grand secret dans lequel nous avons été forcés de nous renfermer, ainsi que l'absence d'ordres formels de Votre Majesté, ont empêché un très grand nombre de vos fidèles sujets de prendre les armes, et ont fait échouer notre entreprise. Obligé de me renfermer dans le Château de Neuchâtel, j'aurais pu y tenir quelques heures de plus, les fidèles qui y étaient réunis étant prêts à verser leur sang avec joie pour la cause de leur Roi. Mais, d'un côté, les négociations avec les

commissaires fédéraux qui faisaient avancer sur Neuchâtel de nombreux bataillons, et de l'autre, la force quadruple de la nôtre des bandes républicaines qui nous assaillirent traîtreusement pendant le cours des négociations, rendaient inutile toute tentative de défense, qui aurait amené infailliblement un affreux massacre de vos fidèles sujets, puisque, même sans défense, un trop grand nombre a été sacrifié. J'ai dû renoncer avec douleur à une résistance qui eût été plus honorable, sans doute, mais dont les suites inévitables eussent affligé le cœur de Votre Majesté sans servir sa cause.

Il me reste, Sire, un devoir bien doux à remplir ; c'est celui d'exprimer à Votre Majesté la profonde reconnaissance dont mon cœur est pénétré pour sa noble et puissante intervention en faveur de ses fidèles sujets prisonniers. Nous implorons toutes les bénédictions de notre Dieu tout Puissant, sur notre Roi, qui, par sa ferme volonté, nous a fait rendre la liberté et saura sans doute sauvegarder un avenir meilleur à la Principauté de Neuchâtel.

J'ose vous supplier, Sire, de bien vouloir agréer l'hommage du plus profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être

de Votre Majesté
le très obéissant et très fidèle sujet
Comte Frédéric de Pourtalès. »

Cette parenthèse « Pourtalès », qui se place entre la décision historique du parlement suisse, et l'ouverture de la Conférence de Paris, n'est pas la seule, ici, nécessaire pour dépeindre cette phase ; elle nous a permis de prendre congé du chef militaire de l'insurrection ; d'autres détails, d'ordre descriptif, diplomatique ou politique, doivent parfaire le tableau montrant le chemin de Paris. Le chemin est peu dire ; car, si tous les chemins conduisent à Rome, l'on s'apercevra que fort divers sont ceux menant à Paris ! Alors que l'ambassadeur de France nous a fourni, jusqu'ici, de nombreuses vues originales sur le conflit, vues truffées de jugements parfois à corriger d'autorité, l'ambassadeur d'Angleterre, Gordon, aux sérieux mérites, réclame une non moins sérieuse attention.

Clarendon, le 19 février 1857 — avant une visite ignorée des historiens, que Gordon fera en terre neuchâteloise — lui avait exprimé l'avis qu'il serait désirable que reprennent déjà les relations diplomatiques entre Prusse et Suisse. Il autorisait Gordon à le suggérer, oralement seulement, au Président de la Confédération. Après la rupture prusso-suisse — simultanément aux envois de renseignements et d'instructions échangés entre Berne et Paris — de continuels messages se croisaient entre Berne et Londres, Berne et Vienne, Berne et Saint-Pétersbourg, hormis correspondance et notes que ces capitales échangeaient entre elles. Seuls, de minutieux recoupements chronologiques de tous les documents, repris pour les cinq chancelleries des Etats du Protocole de Londres, rapprochés de ceux des Archives fédérales, permettraient une fidèle synthèse d'intentions et de réalisations. Dans ce maquis de pièces de tout genre, en langues diverses, celles, anglaises, priment les autres quant au ton et aux appréciations toujours courtoises, qui les caractérisent. Je vois l'explication de cette différence d'attitude — non

calculée puisque émanant de documents à l'époque secrets et souvent chiffrés — dans le tempérament et l'esprit pratique des Anglo-Saxons ; je la vois aussi dans le fait que la reine Victoria et le Cabinet anglais répudiaient les tendances, toujours quelque peu dictatoriales, de Napoléon III. Qui était l'ambassadeur Gordon ?

*Sir George-John-Robert Gordon (1812-1902).*

Ambassadeur de Grande-Bretagne à Berne de 1854 à 1858, qui rendit visite aux Neuchâtelois.

Photo Brandseph, Stuttgart, à M. le lieut.-colonel C. R. Boyle. Great Milton, Oxford.

George - John - Robert Gordon of Ellon, ministre de Grande-Bretagne, à Berne, du 19 septembre 1856 au 31 mars 1858, d'origine écossaise, formé à l'académie d'Edimbourg, débute dans la diplomatie comme secrétaire de Sir Edward Disbrowe, à Stuttgart en 1832. Il se perfectionne à Francfort, Stockholm, Rio de Janeiro, passe chargé d'affaires et consul général en Uruguay, puis ambassadeur auprès la Confédération helvétique. Il a épousé, dans la chapelle de l'ambassade britannique de Rio de Janeiro, Roza Yung, fille de John Yung, négociant anglais au Brésil. Il occupe son poste de Berne quatre ans, pour remplir, enfin, dès avril 1858, des missions à Hanovre, Stuttgart et Baden-Baden. Il est pensionné dès 1871.[1]

Une branche ducale de cette famille, lignée distincte, originaire du Périgord, alors que les historiens la disent du Limousin, plus au sud, s'était illustrée pour la cause royale, sous Marie Stuart. Nombre de Gordon de divers rameaux, contractent à travers temps des alliances princières et se distinguent dans l'Eglise, la théologie, le parlement, la magistrature, l'histoire, la philosophie, les sciences, les arts et l'armée.

Alors qu'aucun autre membre du corps diplomatique accrédité à Berne ne se soucia, durant cette crise européenne, de venir voir les premiers intéressés, les Neuchâtelois, alors qu'ils estimaient suffisant de s'orien-

[1] Gordon eut notamment deux frères cadets, officiers : William, amiral, qui se distingue dans la guerre de Crimée, et Charles-Alexander-Boswell Gordon, colonel, à ne pas confondre avec Charles-George Gordon, d'une autre branche, célèbre général tué à Khartoum.

Un petit-fils de l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Berne : M. Cosmo-Alexander Gordon, aujourd'hui fixé avec sa famille à Insch, Aberdeenshire en Ecosse, ainsi que le petit-neveu (du dit ambassadeur à Berne), M. le lieut.-colonel C. R. Boyle, D. S. O., à Great Milton, Oxfordshire, Angleterre — dont les adresses me furent indiquées par

ter et de se trémousser dans salons, bureaux de magistrature, antichambres et coulisses du parlement, un seul d'entre eux, Gordon — s'abstenant avec prudence de vilipender ses opinions en bavardant à l'envi — jugea convenable, peut-être indispensable, de se déranger et de prendre un contact humain, non point seulement avec les « officiels » et les « m'as-tu-vu », mais avec les humbles des Montagnes neuchâteloises, de La Chaux-de-Fonds, du Locle et des Brenets. Comment apprend-on la chose cent ans plus tard ? — par une correspondance alerte, ne manquant point de pittoresque, adressée par quelques personnes au colonel Courant, à Berne.[1]

Louis Sandoz-Morthier, négociant — en 1848, membre du gouvernement provisoire — écrit de La Chaux-de-Fonds, le 4 mars 1857, à Courant, à Berne : « Mon cher colonel, — J'ai eu hier l'honneur insigne, le bonheur ou le plaisir indicible, d'accompagner au Locle et aux Brenets le messager distingué qui vous remet ces lignes. Je ne trouve pas de mots dans ma pauvre langue française pour vous exprimer toute la joie que cette jolie course, par un très beau temps, m'a procurée à moi en particulier. Si je pouvais supposer que vous savez aussi bien l'allemand que le français, je vous l'exprimerais en allemand ; j'aimerais mieux encore vous le dire en anglais, mais je ne le puis, à moins que je vous dise : « O ! yes Weriwel, ai have molto piacere gehabt ! » Je prends des leçons d'italien ; quand je le saurai, je prendrai des leçons d'anglais, avant de passer l'arme à gauche. Je crois avoir encore, à cet effet, suffisamment de temps devant moi ![2] Je voudrais de tout mon cœur que vous eussiez encore en perspective autant d'années que je m'en crois et que vous fussiez surtout en aussi bonne santé que je le suis depuis le 3 septembre ; ses suites m'ont retrempé ; je n'ai jamais été si patriote, ni si crâne, que depuis six mois. Je suis tout le contraire de l'acier anglais ; à force de le tremper on le détériore ; mais moi, plus je trouve l'occasion de me tremper, plus je deviens dur et de bonne qualité !

« Je désire vivement que mes lignes, qui vous paraîtront peut-être un peu trop joviales pour être adressées à un vieillard, ne vous trouvent pas trop mal ; reprenez un peu de force et de ton pour mon ou mes prochains voyages dans notre capitale.

« Mais, je remarque que l'heure du départ de M. Gordon est là, que je n'ai pas le temps de vous en dire davantage ; Sir Gordon vous racontera.

« Jeudi, 8 heures du matin, votre ami dévoué, Sandoz-Morthier. »

l'actuelle ambassade de Berne et par Scotland Yard, à Glasgow — contribuèrent à me documenter. (Voir aussi articles « Gordon » : « Dictionary of National Biography », vol. VIII, Smith Elder & Co, Londres 1908 ; et la « Burke's Landed Gentry »).

La sœur de l'ambassadeur Gordon à Berne, Eleanor, toujours appelée Ella, dont descend mon correspondant, le lieut.-colonel Boyle, avait épousé le Rev. and Hon. Richard Cavendish Boyle ; elle fut l'auteur, sous la reine Victoria, d'un ouvrage à grand succès, sur les jardins stylisés de l'époque, ouvrage écrit au Manoir d'Huntercombe, à Bucks. Son nom de plume était « EVB ».

1 Liasse de lettres Sandoz-Morthier, Dr Alfred Droz, Hri-Auguste Favre, Eugénie Droz : dossiers de correspondance du colonel Antoine Courant-de Meuron (mars 1857). Archives Jacques Petitpierre, Neuchâtel.

2 Sandoz-Morthier mourut à 70 ans, à La Chaux-de-Fonds, le 30 mars 1869, soit 12 ans après sa boutade. On peut douter que, dans l'intervalle, il eût vraiment appris l'anglais ?

## INTERMEDE

Le lendemain, 5 mars, de La Chaux-de-Fonds, le Dr Alfred Droz, dont il a déjà été question, donne au colonel Courant des détails sur la récente visite de l'ambassadeur de Grande-Bretagne ; cette visite a visiblement été suggérée à Son Excellence par Courant lui-même, jouissant de nombreuses relations Outre-Manche et soucieux de lui rendre sympathiques nos populations. L'accueil ignoré jusqu'ici, de ce grand personnage, n'est pas exempt de certains traits colorés :

« Avant-hier, 3, après la réception de votre dépêche, je me suis transporté immédiatement auprès de nos amis pour les prévenir que, dans la journée, M. Gordon arriverait, et qu'en conséquence ils devaient être prêts pour le voir. A 3 heures après-midi, il est arrivé en voiture particulière et s'est mis à table pour dîner ; à 4 heures, M. Erbau [Erdan ?], puis le préfet Colomb ; Irlet, son substitut ; Célestin Perret, Président de la Municipalité ; M. Hri Ducommun, son secrétaire, sont venus lui faire visite. Après quelques paroles échangées, nous sommes partis pour voir la localité qui, malgré un beau soleil, avait revêtu ses rues boueuses et encombrées de neige et d'eau noire ; je souffrais de le voir marcher dans notre village dans le plus mauvais moment et la plus affreuse saison de l'année. Ce même soir, nous avons visité les ateliers de MM. Bovy, qui ont paru l'intéresser. »

« En rentrant, nous sommes allés au Cercle national ; nous y entrions à la tombée de la nuit, au moment où on allume le gaz... Par je ne sais quelle fatalité, celui-ci, pendant plusieurs heures, n'a pas pu brûler, de sorte qu'il a fallu trouver et allumer des chandelles, puis ensuite quelques lampes en attendant qu'il plût au gaz de faire son effet, ce qui a tardé et nous a plongés, pendant longtemps, dans une noire atmosphère éclairée à la paysanne avec le suif et agrémentée par la fumée de centaines de cigares. La grande salle du cercle, et les 3 ou 4 pièces adjacentes, se sont promptement remplies de sociétaires. Les premiers arrivés se sont empressés de s'asseoir au voisinage de l'Hôte qui nous honorait de sa présence et auquel nous n'avons offert que des vins neuchâtelois et de la fumée ! Plusieurs de nos amis ont pris la parole et touché, bien naturellement, la politique suisse et neuchâteloise. M. G., en répondant à l'un des orateurs, a dit que « la diplomatie écrivait mais ne parlait pas ». De sorte que la curiosité de nos amis a reçu un avertissement de ne pas aller trop loin. A minuit, M. G. a quitté la salle remplie encore de sociétaires et de musiciens qui, pendant toute la soirée, ont donné des aubades. »

Le lendemain, on promène l'ambassadeur dans les comptoirs Ed. Robert ; on n'a plus le temps de voir ceux des Courvoisier, mais on passera en revue, sous la conduite d'Eugène Bille, d'autres ateliers de gravure et de guillochage. Son Excellence monte en voiture à midi, devant la *Fleur de Lys*, avec Sandoz-Morthier, le préfet Colomb et le Dr Droz, pour se rendre au Locle, d'où, attendus avec impatience pour de nouvelles visites d'ateliers, l'on partira dîner à 4 heures aux Brenets. Plusieurs discours y sont prononcés. Mais, avant de quitter l'endroit où se sont distingués les directeurs de cérémonies et la musique, ce sera à Henri-Auguste Favre à porter un toast — chaleureux aussi — au colonel Courant : « Oui, mon ami, je dois vous témoigner, ici, la reconnaissance de tous vos anciens amis d'abord,

et de tous ceux qui ne vous connaissent que de nom, puis notre gratitude pour l'arrivée au mileu de nous du représentant de la Grande-Bretagne. C'est vous, par vos belles et hautes relations, qui avez donné à ce diplomate le désir de constater lui-même que ces populations, tant dénigrées, valent mieux que la réputation qu'on leur a faite. »

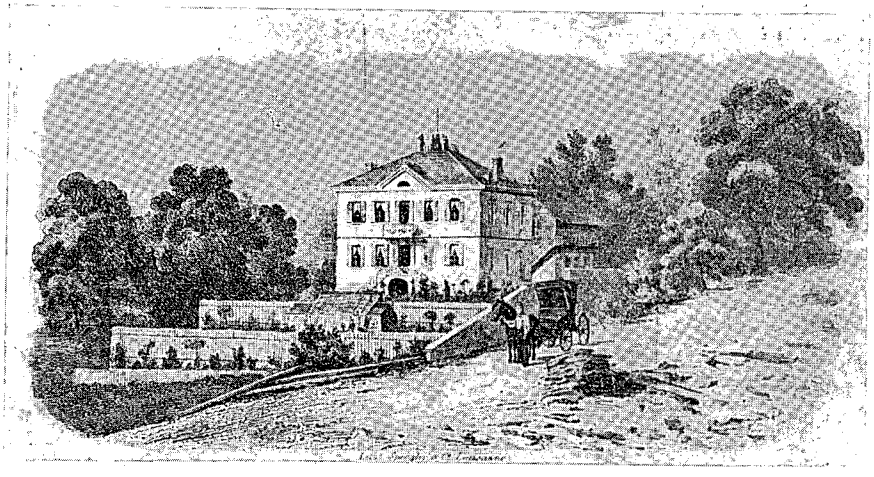

*« La Crête » aux Brenets, en 1856.*

destinée à recevoir l'ambassadeur d'Angleterre et sa famille en 1857.
Ancien pensionnat de jeunes demoiselles.

Litho Spengler, Lausanne, communiquée par Mme Ernest Jeanneret-Cartier, aux Brenets.

Au retour, au Locle, nouvelle ovation en l'honneur de M. le Ministre assis au haut d'une grande table où il est vu par tous. Une nouvelle collation légère, en musique, « n'a pas chargé l'estomac, mais le champagne a peut-être rendu les républicains encore plus vifs, causeurs, chanteurs et aimables, qu'ils ne sont habituellement !. M. Gordon a répondu deux fois aux paroles chaleureuses qu'on lui adressait. Il nous a fait un plaisir bien grand, en disant qu'à la suite des principes posés par l'Angleterre après sa Révolution de 1688, elle soutiendrait toujours les nations qui se fondent sur les votes majoritaires et que, par conséquent, nous ne devions rien avoir à craindre. » Le Dr Droz assure encore Courant, à la fin de sa missive, que « la visite Gordon s'est révélée très favorable aux intérêts républicains neuchâtelois ».

Une dizaine de jours plus tard, le 16 mars, Favre adresse, du Locle, au colonel Courant, une lettre vibrante de gratitude, le chargeant de rappeler à l'ambassadeur son intention de revenir dans les Montagnes neuchâteloises pour y séjourner. Le lendemain, le Dr Droz, dans une nouvelle missive à Courant, reparle de la bienveillance de Gordon à qui il expédie différentes pièces. D'une lettre des Brenets, du 21 mars, d'Eugénie Droz à son père — qui pratique la médecine à La Chaux-de-Fonds — il ressort que le désir exprimé par Gordon de revenir faire un séjour, en meilleure

saison, n'était point qu'une simple formule de politesse. Cette lettre, retrouvée dans les papiers Courant, parce que Droz la lui transmit, montre qu'une villégiature en pays neuchâtelois, de toute la famille de l'ambassadeur d'Angleterre, était discutée. Où la logerait-on ? Il était question que l'ambassadeur, sa femme, ses enfants, et leurs domestiques, descendent, pour plusieurs semaines, aux Brenets, chez les Droz, à *La Crête*.

Trois grandes pages expliquent hésitations et scrupules d'accueillir, malgré le grand honneur, une « famille aussi haut placée » dans un site qui n'est guère « visité que par des voyageurs de commerce » ! Si on la recevait à *La Crête*, pensionnat de jeunes filles, « le pied d'une telle simplicité conviendrait-il à une grande dame habituée à l'élégance, au confort et à plusieurs serviteurs » ?[1]

« Cependant — poursuit Eugénie Droz — cela me peine aussi de refuser. Je sais que les familles anglaises aiment leur chez soi, qu'il est difficile de le trouver à l'hôtel et qu'il n'est pas possible, ici, dans nos contrées d'industrie, de se procurer des maisons meublées, à louer, comme cela peut se faire ailleurs. Voici ce que je propose pour tout arranger, et si tu trouves que ce projet soit admissible, tu voudras bien le transmettre à M. Courant. Je pourrais, pour quelque temps, céder à la famille G. les trois petites chambres du premier qui forment nos dortoirs, ainsi que le salon du balcon, que la famille Z. Droz mettrait à ma disposition pour cette circonstance. Nos jeunes filles iraient habiter la chambre du fronton et nos nouveaux hôtes pourraient vivre chez eux comme ils le désireraient. Quand il leur conviendrait de nous voir, nous en serions honorés ; ils éviteraient l'ennui d'une vie trop intime avec des personnes d'une classe différente de la leur, intimité que les dames du grand monde ne se permettent pas aussi aisément que les messieurs de la même société. Quant à l'obstacle des repas, voici un moyen de le lever. Il serait facile, je pense, d'avoir une table soignée chez M. Krammer, au *Lion d'Or*, d'où la famille Gordon ferait apporter ses repas à ses heures habituelles. »

Le médecin Droz — en communiquant la lettre de sa fille à son ami Courant — observe que le *Lion d'Or*, aux Brenets, est à 250 pas du logement qu'adopterait l'ambassadeur : ses précisions sont suivies de descriptions de maladies de ses patients, de comparaisons avec celle dont souffre

[1] Le docteur Alfred-Sydney Droz, médecin à La Chaux-de-Fonds, né en 1797, décédé en 1862, fit construire, en 1848, aux Brenets, une jolie maison de pierre de taille grise, appelée *La Crête*, dominant jardins en terrasses. Elle fut affectée par sa famille à un pensionnat de jeunes demoiselles. Le Dr Droz se maria trois fois ; sa troisième femme, Louise-Lydie Bolle, était beaucoup plus jeune que sa belle-fille, née du premier lit, Eugénie dont il est question dans ce chapitre. Le nom du Dr Droz est lié au Pavillon des Sonneurs, sur le Doubs, où, de La Chaux-de-Fonds il se rendait souvent à cheval, avec sa fille Eugénie, et leurs amis. Une cousine, Eugénie Bersot, reprit la direction de ce pensionnat ; à la mort de celle-ci, en 1902, il ferma ses portes pour être occupé par les descendants du Dr Droz qui possèdent encore la maison. Renseignements dus à Mme Hélène Jeanneret-Cartier — petite-fille du Dr Droz par sa mère, Laure Droz née en 1857 — qui habite encore *La Crête*, ainsi qu'à Mme Dr Henri Bersot, actuellement à Neuchâtel. Une vue moderne de *La Crête* figure dans : *Das Arzthaus in der Schweiz*, Band II, Hausmann A. G., 1946, avec, notamment, deux autres maisons de médecins neuchâtelois : celle du Dr Edmond de Reynier, au Crêt Taconnet, et la Rochette, demeure du Dr Gilbert Du Pasquier, à Neuchâtel.

le colonel, de conseils et d'ordonnances thérapeutiques à la mode à ce moment-là.

Nulle part, on ne paraît retrouver trace — parmi des liasses de lettres — de la réalisation de ce plaisant projet de séjour, qui, sans doute, se noya parmi les soucis constants qu'avait S. E. Gordon d'accomplir, au plus près de sa conscience, sa mission compliquée de ministre de Grande-Bretagne en Suisse.

*L'ambassadrice*
*Roża Justinia Gordon*
*(1817-1891),*

née Yung, de Rio de Janeiro.

Photo communiquée par son petit-neveu, M. le lieut.-colonel C. R. Boyle, D. S. O. Great Milton, Oxford.

Aux Archives fédérales, une lettre confidentielle, du 27 mars 1857, de Gordon à lord comte Clarendon, à Londres, retrouvée dans des liasses de copies anglaises du même genre, contient un rapport, ainsi que j'ai pu le contrôler, sur cette visite du ministre de Grande-Bretagne en pays neuchâtelois : « At a late visit wich I paid to the remarkable and very interesting centre of Neuchatel industry at La Chaux-de-Fonds and Le Locle, situated close to the French Frontier, wich I crossed at one point in proceeding from the latter Jown to Les Brenets, another watchmaking village in the Canton, — I observed, at 500 or 600 yards from the Frontier, several Royalist Refugees, who occupied the first House on Frenchground ; and I was informed, that all the neighbouring habitations were full of them. — Surely, these men, without the exercise of any great severity, might be caused to take up their residence further inland.[1] »

Cet extrait de lettre de Gordon à Clarendon explique aussi, en partie, l'incursion aux Brenets, à la frontière française, de l'ambassadeur d'Angleterre, qui put ainsi se rendre compte du danger ou de l'insécurité que pouvait représenter, pour la France, l'afflux exceptionnel de milliers de réfugiés, personnages plutôt indésirables. Gordon joignit à son envoi à Londres le *National suisse* du 25 mars, publiant la pétition du moment, adressée à Berlin par les royalistes.

Alors que les royalistes neuchâtelois continuent à faire preuve de désaccord en leur sein — les uns s'adressant au roi pour obtenir de lui

[1] Archives fédérales, Berne ; dos. copié à Londres : F. O. London. Switzerland 1857-1889 (100/108 — 293 et 192/20).

qu'il renonce explicitement à ses prétentions sur Neuchâtel, les autres tentant encore de sauver quelques planches d'une embarcation disloquée par l'ouragan — les intrigues refleurissent également dans les milieux diplomatiques. Des notes s'entrecroisent ; des mesures s'esquissent, aussi bien sur le fond du problème que sur la procédure ou l'opportunité réelle d'une conférence à réunir. Où pourrait-elle se tenir ? La Russie, par exemple, qu'on a récemment présentée par le truchement du baron de Krüdener, comme ayant sauvé la situation ou conjuré le conflit, faillit faire échouer la conférence.

Des risques d'ensablement, par la Russie, d'une solution neuchâteloise, se firent jour, en effet, alors que la question avait fait de grands progrès ; après que l'Angleterre, en treize jours, grâce à son intervention énergique, eût rendu *certain* un accord donnant gain de cause à la Suisse, Kisseleff, l'ambassadeur de Russie à Paris, faisant obstruction dans la seconde quinzaine de février 1857, estima qu'il ne fallait pas hâter la conférence ; il tenta de la saboter en prétextant que, sans instructions de Gortschakoff, il ne pouvait y recommander la renonciation des droits de Frédéric-Guillaume IV. Selon lui, Prusse et Suisse (Hatzfeldt et Kern) devaient seuls dénouer l'écheveau.

Philippe de Vargas, auteur d'une étude que j'ai signalée, écrivait en 1913, à ce sujet : « La Russie voulait rendre impossible la conférence en refusant d'y participer et proposait une nouvelle manière de procéder qui aurait annulé l'entente franco-anglaise du 16 février. Et Napoléon laissait faire. » Cette dangereuse manœuvre, intéressée, de la Russie, tout en redonnant momentanément de ridicules espoirs à la Prusse, devait finalement échouer devant la fermeté d'une Angleterre, maîtresse de la situation. Hubner, ambassadeur d'Autriche à Paris, nota : « C'est Cowley qui a le haut du pavé, et le fait est que l'Angleterre domine aujourd'hui en Europe. »

Malgré de légères apparences, inhérentes aux convenances et à certaines déférences d'ordre diplomatique, la Grande-Bretagne professa — elle — une constante attitude d'opposition à la récupération de Neuchâtel par la Prusse. J'ai souligné déjà que le comte Petitpierre de Wesdehlen s'était fait éconduire, comme chef du Cabinet noir, par Cowley, à Paris, bien avant le putsch des 3 et 4 septembre 1856. Au cours de cette crise, deux pays seulement adoptèrent une ligne de conduite qui, pour le fond, ne varia jamais : la Grande-Bretagne et la Suisse.

Un mot encore à propos du rôle de la Russie. Kisseleff, d'une famille russe connue — d'officiers et de diplomates — reçut à Paris, le 1er mars 1857, les instructions de Pétersbourg qu'il avait prétendu lui manquer, touchant la conférence qui allait l'obliger à virer de bord. Paris était une capitale qui lui était familière ; il y avait fait ses malles, avec tout son personnel, en 1854, à la rupture franco-russe, mais était revenu en mission sur les rives de la Seine, après la guerre de Crimée.

Ni les interventions ou initiatives personnelles de Krüdener, ni celles de Pétersbourg ne favorisèrent la solution *pacifique* d'un conflit qui, du reste — vu le chantage de Berlin, que je dénonce comme systématique —

risqua si peu, pour de multiples raisons, de dégénérer en *guerre*, qu'il paraît puéril de chercher, à tout prix, à prouver que celui-ci ou celui-là la conjura. Une plaidoirie s'ingéniant à établir, même en Sorbonne, un facteur russe prépondérant, n'est point dénuée d'intérêt ; elle attire l'attention sur ce sujet, elle n'est pas concluante. Une autre remarque peut, en outre, être faite à ce propos.

S'il est aussi invraisemblable que Krüdener, en mission fixe à Berne, eût pu avoir une influence à Berlin sur la décision du roi de renoncer publiquement à ses droits fantaisistes sur Neuchâtel — le souverain, sorte de fantoche, s'y étant du reste auparavant résigné, mais en donnant le change par amour-propre et pour ne paraître céder qu'au cours d'inévitables négociations — l'on pourrait objecter qu'un cabinet peut, lui, agir *simultanément* par ses agents sur plusieurs capitales ; — en l'espèce, de Saint-Pétersbourg, Gortschakoff donna des ordres concordants à son mandataire, von Oubril, à Berlin. Si von Oubril ne paraît point mériter à ce sujet d'être tiré d'une certaine brume, — qui était, en revanche, Gortschakoff ?

Le prince Alexandre Gortschakoff — dont les intentions sur la question de Neuchâtel furent donc exprimées, à Londres par le comte Chreptowitch, à Francfort par le baron de Brunnow, à Berne par Krüdener, à Paris par le comte Nicolas de Kisseleff, à Berlin par von Oubril — appartenait à une célèbre famille de fondateurs de l'empire moscovite, pépinière surtout de généraux renommés. Après ses études au lycée de Zarskoe-Selo, y ayant eu pour condisciple le poète Pouchkine, il débutait, à 22 ans, comme attaché d'ambassade au Congrès de Vérone. Le voici secrétaire de légation, à Londres, Florence et Vienne. Il négocie, en 1842, au Wurtemberg, le mariage du prince royal avec la princesse Olga de Russie. En 1850, Conseiller intime à Pétersbourg, il siégera à Francfort à la Diète allemande, puis résidera à Vienne jusqu'en 1855, époque de l'amorce des pourparlers de paix mettant fin à la guerre de Crimée.

L'année suivante — marquante pour Neuchâtel — il est ministre des affaires étrangères de Russie, succédant au comte Nesselrode. S'il ne se passionne point pour la cause de Neuchâtel, Gortschakoff ne suit pas moins avec attention l'évolution d'une crise dont les phases lui sont signalées par ses agents [1]. Dans le jeu diplomatique précédant surtout l'ouverture de la conférence de Paris et durant celle-ci, où manœuvres et crocs-en-jambe ne furent point exclus, les puissances — toujours susceptibles — désiraient le

[1] Nommé, plus tard, en 1862, vice-chancelier de l'empire russe, le prince Gortschakoff, de caractère altier, était demeuré hostile à la France et à l'Angleterre qui lui avaient imposé le traité de Paris du 30 mars 1856 ; aussi bien, fin octobre 1870, choisira-t-il l'occasion de la défaite française pour dénoncer ce traité à Paris et à Londres ; il le remplaça par celui du 13 mai 1871 permettant à la Russie — en relevant Sébastopol — de couvrir de ses vaisseaux la Mer Noire qui lui avait été fermée.

De son mariage avec la princesse Ouroussoff, Gortschakoff eut deux fils, Michel et Constantin, nouvelles graines de diplomates de valeur. Gortschakoff (fils cadet d'un grand-chambellan et chancelier de la cour de Russie) dirigea les affaires étrangères de ce pays durant 24 ans, soit de 1856 à 1880. Il mourut, en 1883, à Baden-Baden, où il passait l'hiver avec sa famille.

maintien de leur prestige respectif, si possible le renom ou la secrète responsabilité d'avoir brillé ou œuvré. Dans ce maquis, le rôle d'une Russie, éloignée et plutôt détachée, fut peu prépondérant, pour le fond.

On a constaté que Gordon, en s'intéressant de près aux Neuchâtelois, en venant parmi eux, tint à se renseigner aussi sur la présence, et l'existence que menaient de très nombreux réfugiés dans la région frontalière, réfugiés auxquels venaient de se joindre les fameux insurgés royalistes libérés, envoyés momentanément en exil par décision de l'Assemblée fédérale. On ne connaît guère de récit décrivant cette existence contemporaine du Congrès de Paris ou des semaines qui le précèdent ou le suivent ; aussi bien, celui, inédit, que l'on peut tirer d'archives privées, d'une correspondance d'un membre même du Cabinet noir — le célèbre pasteur Guillebert — mérite-t-il mention ; regardons vivre un instant ces réfugiés. [1]

*Prince*
*Alexandre Michailowitch Gortschakoff*
*(1798-1883).*

Ministre des Affaires étrangères de Russie lors de l'insurrection royaliste de Neuchâtel.

Collection : Bibliothèque de la Bourgeoisie, Berne.

Guillebert — de Morteau — s'adressant à sa femme, le jour de l'Ascension 1857, déclare répondre « tout chaud » à cette dernière qui ne peut supporter d'être sans nouvelles plus de trois jours ! Soulagé d'être sorti de prison, il encourage sa moitié, l'invite à comparer sa situation meilleure que celle de Mmes Fabry, Houriet-Lardy, Matthey et surtout Humbert, de La Sagne, qui ne sait même point si son mari pourra rentrer dans son village, tant il a maintenant d'ennemis. Du banneret Meuron, il apprend que le roi est malade de devoir permettre de ratifier un accord où toutes les puissances, « même la Russie », étaient contre lui. « Il ne se passe presque point de jour que je ne reçoive une lettre de Wesd[ehlen] ou ne lui écrive. Il faut absolument que je le voie, car quand les temps sont aussi *gros* d'affaires, tout ne peut pas s'écrire. Je lui ai donné rendez-vous, à moitié chemin d'ici à Pontarlier, à Montbenoît, pour lundi

1 Extraits de liasses de correspondance appartenant à M. Gustave de Coulon, à Neuchâtel.

matin. Nous boirons donc lundi en tête-à-tête, dans l'auberge de Saint-Benoît, à la santé de nos femmes. Tu t'en souviendras. »

Heureux de s'être dégagé d'un buisson aussi épineux, il raconte : « J'ai prêché aujourd'hui à un auditoire de 18 dames et 60 hommes. » Temps magnifique. Silence rompu par les cloches de Morteau et des villages voisins : « Toute la nature semblait s'être parée pour la fête. Dans ma prière de la fin, j'ai demandé à Dieu qu'il daigne accorder à notre chère patrie d'avoir sa Montagne des Oliviers, après avoir eu son Golgotha. J'ai fini mon exorde par : Que vos cœurs ne se troublent point. Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon Père ; si cela n'était pas, je vous l'aurais dit ; je m'en vais vous préparer le lieu. » Dans une lettre du 10 avril, il admet, à notre stupéfaction : « Si nous sommes dans l'épreuve, ne l'avons-nous point méritée ? » On apprend, là, que son compagnon, Grisel, ne peut se guérir d'un catarrhe et que Comtesse a un tic douloureux !

Guillebert, au-delà de la frontière, se répand en visites pastorales parmi réfugiés ou horlogers des Ponts, les frères Gretillat, Jacottet, Faure et Grossen, de La Brévine, qui, arrêté, n'a pu se marier. Indigné du mot de *cession*, employé pour désigner la renonciation du roi, il oublie que le terme est impropre en effet — mais surtout parce que l'on ne peut *céder* ce que l'on ne possède plus ! Il écrit qu'Humbert — qui est là avec son char à banc et son cheval — est sourd, et ne se souvient plus que des mots appris dans son enfance. « Tu me demandes si on a reçu des secours du Roi. Oui, *mais on ne le dit pas très haut* ; on en a reçu de la Reine, du Prince de Prusse, et de bien d'autres personnes de Berlin. »

Son pli du 17 avril mande qu'il est occupé par une « correspondance considérable ». Houriet « le père de celui qui a été si odieusement massacré, ne peut parler de la mort de son fils sans que de grosses larmes coulent dans ses yeux. Et ce sont ces braves gens que les Suisses traitent comme des infâmes et que les Puissances vont probablement réduire au désespoir ! ! »

Le 26 avril, toujours dans des missives de quatre pages, Guillebert, ayant un pied enflé, fait cependant, avec Châtelain et Jacottet, de grandes randonnées à pied, malgré temps maussade, neige et vent. Rentré, il trouve, devant sa cheminée, Faure et le maire Jeanneret. Professeur, resté prédicateur à ses heures, il conte à sa femme qu'il vient de répéter un sermon qu'elle a entendu une fois à Avignon et... dix fois à Neuchâtel. Un document politique, destiné à la presse — qu'il a corrigé — fait le tour des journaux, en anglais, en allemand pour la *Gazette d'Augsbourg*, puis est retranscrit en français pour quotidiens d'Outre-Doubs et du Midi de la France.

Voilà que des mariages sont dus à ces rapprochements et cohabitations. Ed. Faure, qui a été blessé le 3 septembre, épouse la fille du maire Jeanneret ! Un autre royaliste va choisir une jeune catholique de Morteau : « Amour, amour, quand tu nous tiens ! » s'écrie Guillebert, contrarié de voir un de ses partisans protestants prêt pour la messe. Il fait une visite courtoise au curé du hameau des Gras, qu'il trouve en robe, défrichant un lopin de terre : « Je n'ai point cherché à faire de la controverse, mais il l'a aussitôt abordée et je n'ai pas refusé le combat dans lequel nous avions

pour auditeurs Théophile Prince et le régent Grisel. » Suit une digression pittoresque sur le célibat des prêtres « moins bien payés que les pasteurs parce qu'ils n'ont pas d'enfants à entretenir » ! Visite ensuite à un autre curé — celui de Morteau. Guillebert préside des tables de convives ; il envoie, le 3 mai, un accusé de réception de fr. 400.— à W[esdehlen].

Le 10 mai, il annonce que des Sagnards viennent, en grand nombre, d'entrer en France, en raison d'arrestations nouvelles opérées dans leur village et le voisinage : « A Paris, notre affaire est accrochée ; en réalité les Puissances sont des Impuissances [!]. J'ai prêché sur la parabole du semeur, à l'occasion des semailles. Une fatalité s'attache, pour moi, à cette parabole ; en faisant une fois ce sermon, j'ai failli rester court. Je crois que tu ne lis pas mes lettres ? Je t'embrasse comme je t'aime. » Un post-scriptum fait part de menus incidents ; un gendarme a tiré, de nuit, sur un M. Vuille et l'a manqué, ayant visé trop haut. Un gaillard couché avec sa femme a sauté, en chemise, hors de chez lui en brisant une vitre, tandis qu'un gendarme enfonçait sa porte : « Les Puissances veulent nous faire mourir à petit feu. » !

Guillebert, le 15 mai, conte qu'il s'est rendu à la Grande-Combe-des Bois voir de très nombreux réfugiés ; il y a conversé avec la mère d'un certain Robert, prétenduement enfermé seul, trois semaines, à Neuchâtel, dans la chapelle Saint-Guillaume ; on voulait le presser d'avouer qu'il avait reçu des ordres de Fabry ; cette femme Robert, prisonnière douze heures à La Chaux-de-Fonds, aurait été menacée par des gendarmes agitant des sabres devant sa poitrine, en proférant les propos les plus dégoûtants : « Que faudrait-il éprouver pour que les puissances aient enfin pitié de nous ? »

A l'ouïe d'une cloche d'église, Guillebert propose soudain une lecture de Shakspeare : « Maudit soit le cœur dur que le son de la cloche sacrée ne fit jamais palpiter. » Parti faire un culte à la Grande-Combe, vis-à-vis des Planchettes, il s'en abstient au dernier moment « parce que la population, ultra-catholique, en aurait pris de l'ombrage. » Il se venge par un bon sermon au Bussey.

Le 19 mai, à 5 heures du matin, ce tout vif pasteur royaliste note dans sa missive : « Le capit. Reiff n'a pas pu s'empêcher de crier : « Vive le Roi ! Ce cri a été répété par tous. J'observe que c'est quand nous avons des dames à notre table que nous buvons à la santé du Roi. C'est une manière de leur faire honneur ! » Le 24 mai, il donne des détails sur l'extrait d'absinthe, l'apéritif consommé par les réfugiés. Il mentionne le café, le petit verre après le café, le cigare et le tabac à priser dont il se prive « parce qu'au bout de l'année, cela doit finir par faire une petite somme » !

Après les « pousse-café », surgissent dans cette lettre M. de Savigny et M. de Wesdehlen. Ce dernier lui mande que « le Prince Napoléon a décidé le R[oi] à ne pas refuser d'accepter le traité ». Le colonel de Meuron lui écrit que le ministre de Prusse à Paris a reçu l'ordre de signer le traité, mais en expliquant pourquoi Sa Majesté renonce à certaines exigences, dont le payement d'un million.

Il se glisse parmi les réfugiés l'espoir d'être libres prochainement, soit après ratification du traité par l'Assemblée fédérale. Malgré la certitude d'une issue fatale, Guillebert — constatant que certains fidèles royalistes deviennent soudain républicains — note, navré : « Il est impossible que le Roi nous abandonne ; parmi le Refuge, comme dans toute société d'hommes, on peut dire, avec le poète latin : il y en a de bons, de médiocres et de mauvais ; il y en a même quelques-uns qui disent franchement qu'ils sont républicains ; les bons éléments sont comme les tuiles qui ont résisté même à la grêle. »

Deux jours après la signature du Traité de Paris — dont nous allons voir les péripéties — soit le 28 mai, Guillebert écrit à sa femme : « Voilà donc l'iniquité, et notre ruine consommée. Meuron, qui me l'apprend, commence sa lettre par ces mots : L'Eternel l'a voulu. A nous, à nous soumettre ! » Il qualifie ce dénouement du « coup de marteau qui assomme. J'ai vu des larmes dans plusieurs yeux ». Guillebert prêche encore, sur place, à Pentecôte, le dimanche suivant, mais ne peut annoncer déjà sa rentrée à Neuchâtel.

Les potins parvenant de Neuchâtel raccourcissent les heures d'attente ; c'est ainsi que « le pauvre capitaine Reiff vient d'apprendre que des républicains allèrent demander d'acheter des havresacs à sa femme, occupée dans son magasin ; ne se défiant point d'eux, elle leur remet la clef de son entrepôt — la cave de la maison Sandoz-Rollin. Ces individus y tournent le robinet d'un récipient d'huile, qui inonde sacs de café et tout l'entrepôt : C'est un avant-goût des douceurs qui nous attendent à notre rentrée ! » s'exclame Guillebert.

Le 30 mai 1857, Guillebert, contremandant l'envoi d'effets personnels, annonce enfin à sa femme qu'il arrive, les réfugiés de Morteau lui faisant la galanterie de le conduire en voiture à Pontarlier. S'il ne s'agit là que de notes ignorées, mais typiques des petites joies, angoisses ou avatars des royalistes exilés ne disposant point d'une aisance suffisante pour se déplacer à Paris, à Berlin, ou dans la Riviera, elles servent à compléter le tableau pittoresque de la période des négociations du Congrès de Paris qui va marquer le point culminant de cet essai.

Entre-temps, les plénipotentiaires d'Espagne, postés en Europe, demeurent à l'écoute, plume en main. De Paris, l'ambassadeur Serrano signale à Madrid, par note du 17 février, que l'atmosphère née de la crise de Neuchâtel s'est fort adoucie. Ses collègues, également exempts de tracas, continuent à exécuter leur mission de renseignement. Des bords de la Sprée, le marquis de Ribera persiste, les 4, 14 et 18 mars, les 14 mai et 25 juin, à décrire dans ses rapports, d'une quinzaine de pages, les phases préliminaires d'un accord probable, les points de litige ou fluctuations, qui animeront le Congrès de Paris ; ses rapports sur Neuchâtel seront dès lors soigneusement classés à Madrid, capitale pittoresque, à cheval sur le Manzanarès.[1]

[1] Archives Madrid cit. : Nos 18. R. 19/3 ; — 21. R. 21/3 ; — 23. R. 24/3 ; — 43. R. 21/5 ; — 55. R. 4/7.

## INTERMEDE

Quant au marquis San Carlos, accrédité à Berne, il envoie au gouvernement de la reine Isabelle II, fille de Ferdinand II et de Marie-Christine de Naples, des notes datées des 29, 31 mai et 30 août 1857 ; la première de celles-ci relate une visite que le Président de la Confédération lui a rendue peu avant, au cours de laquelle M. Fornerod exprima ses soucis de propositions prussiennes variant encore ; la seconde de ses communications traduit la répugnance du Président de la Confédération, inspirée par la demande prussienne d'une indemnité ; la troisième note de San Carlos accompagne de commentaires le texte du Traité de Paris[1]. Le marquis de San Carlos, dont il s'agit — de son nom Quinones de Leon — avait été secrétaire de légation à Berne en 1847, puis à Vienne, Paris et Londres. Ce ne fut que du 6 novembre 1856 au 11 juillet 1859 qu'il fut ministre d'Espagne à Berne. Le poste de plénipotentiaire à Bruxelles lui fut ensuite confié.

1 Archives Madrid, idem : Nos 2. R. 3/4 ; — 4. R. 14/4 ; — 21. R. 21/9.

# XIII. PARIS

*A propos des divers traités de Paris. Choix de Paris. Renseignements sur le berceau du Ministère des Affaires étrangères de France. Le Palais du Quai d'Orsay, en 1857. Horaire des huit séances du Congrès, relatives au conflit prusso-suisse. Premiers protocoles. Admission des plénipotentiaires Hatzfeldt et Kern. Remarques de Salignac-Fénelon sur divers hommes d'Etat neuchâtelois et suisses. Une suggestion de Rougemont, écartée. Déroulement des entretiens diplomatiques. Trois semaines sans conférence « in pleno ». Tentatives d'arrangement sans les mandataires de Berlin et de Berne. Bismarck, convaincu d'une partie perdue. Le gouvernement neuchâtelois consulté. La courtoisie de M. de Menshengen. Examen du projet de traité par le Conseil fédéral. Denzler proteste. Premiers commentaires de la presse suisse. Signature des participants au Congrès, le 26 mai 1857. Echange des instruments de ratification. Réaction et amour-propre de Frédéric-Guillaume. Curieux propos de Bismarck. Illusions sur un corps à corps, en tout temps impossible entre armées prussienne et suisse. « Petite » et « grande » histoire ne font qu'un. Fermeture du cycle des événements : deux lettres de la famille de Pourtalès.*

---

Il y eut, à travers temps, de nombreux *Traités de Paris* : en 1229, 1259, 1763, 1778, 1783, 1814, 1815, 1856, qui tous réglèrent d'assez graves litiges, le litige étant, comme l'on sait, inséparable de notre humaine race. Le recensement, par villes, des traités internationaux, signés entre plénipotentiaires bien intentionnés — n'est-ce pas ? — donnerait le fou rire s'il ne révélait plus souvent le tragique de perpétuels conflits armés, que le spectacle de compromis évitant le coup de canon.

On ne s'était décidé qu'à contre-cœur à griffonner des signatures au pied du Traité de Paris de fin mars 1856, neutralisant la Mer Noire, garantissant l'intégrité de l'Empire ottoman, stipulant liberté de navigation sur le Danube, affirmant émancipation des principautés danubiennes, prévoyant échanges de places fortes et rectifications de frontières. A contre-cœur ? — Pourquoi ? Parce que, si Sébastopol était tombé et que les armées de Crimée n'avaient plus d'objet, Palmerston songeait un peu à une expédition dans le Caucase, avec l'aide des Turcs, pour soulever les Circassiens musulmans ; en outre, Napoléon III rêvait, ni plus ni moins, d'attaquer

l'Empire russe par la Baltique avec l'appui des Suédois ; il convoitait de soulever les Polonais ; il voulait donner à l'Autriche la Roumanie en échange de la Lombardie ! Heureusement, ces projets, mijotant dans de hautes cervelles, se heurtèrent au violent désir de paix du monde des affaires, à un souffle pacificateur, à un ouf ! général. En février 1856, six nations, la France, l'Angleterre, la Sardaigne, l'Empire ottoman, l'Autriche et la Russie avaient envoyé chacune deux diplomates à Paris. Walewski présiderait le Congrès ; Benedetti rédigerait les protocoles.

L'ouverture du Congrès de Paris, le 25 février 1856, congrès mettant donc fin à la guerre de Crimée — cinq mois avant le putsch royaliste de Neuchâtel — donna lieu, de la part de chroniqueurs parisiens, à des boutades d'autant plus plaisantes, que l'on se mettait à respirer un air qu'on espérait purifié. Dans l'*Illustration* du 8 mars 1856, cueillons cette note valant pour les deux congrès qui se suivirent, dont celui de Neuchâtel : « On s'inquiète du Congrès qui marche trop bien pour qu'on puisse le faire danser. La plupart de ces dames voudraient bien pourtant le voir courir dans le double intérêt de la valse et de la paix. » Allusion aux mondaines et aux femmes des ambassadeurs ! Le chroniqueur du moment, Philippe Busoni, continue en relevant qu'après un dîner, offert aux épouses des plénipotentiaires, par le comte Walewski, au Quai d'Orsay, celles-ci « cédant à une curiosité bien légitime, voulurent voir, tout à côté, le sanctuaire où s'agitent les destinées du monde. Puis, à l'aspect de ces sièges vacants, l'idée leur vint de les occuper et même de tremper la plume dans l'encrier des protocoles au risque de se tacher les doigts. Il en résulta cette rédaction courte mais expressive : *la paix, la paix!* et en attendant que les diplomates se rendent au vœu de la beauté, ils en ont respecté l'autographe qu'ils conservent comme la plus précieuse de leurs instructions ». Voilà sous les auspices de qui, selon ce journaliste, le Congrès de Paris commença, pour être ouvert à nouveau l'année suivante sous une formule réduite, dans un autre but, et clos finalement par la révérence d'un roi de Prusse tirant son épingle du jeu en restant « prince de Neuchâtel » pour la carte de visite ?

Le comte Joseph-Alexandre de Hübner, né à Vienne en 1811, signataire pour l'Autriche des deux Traités de Paris — du dimanche 23 mars 1856, jour de Pâques (Crimée), et du mardi 26 mai 1857 (Neuchâtel) — avant d'être accrédité en France, avait fait ses preuves en Lombardie, au Portugal, à Cracovie, à Milan. En 1857, il acquiert le titre d'*ambassadeur,* terme dont useront les historiens, indistinctement, pour ne désigner souvent que de simples chargés d'affaires, responsables. Vivants, utiles et pittoresques, sont les écrits laissés par ce diplomate.

Hübner, en effet, dans ses : *Neuf ans de souvenirs d'un ambassadeur d'Autriche à Paris* (1851 à 1859) — mémoires publiés par son fils — avait noté, par exemple, sous la date du mercredi 17 septembre 1856, que le *Moniteur* de Paris, dans son article sur Neuchâtel, menaçait indirectement la Suisse « probablement sans l'effrayer, et ménageait, s'il n'encourageait fort malencontreusement les velléités belliqueuses du roi de Prusse à l'endroit de la Suisse ». Il poursuivait : « Décidément, on n'est

pas en bonne veine ! Le prince Frédéric-Guillaume de Prusse, fils du prince de Prusse et héritier présomptif, est ici l'objet des plus grandes attentions. On est, pour le quart d'heure, en coquetterie avec la cour de Berlin. Reçu une dépêche télégraphique, en réponse à mon expédition de dimanche. Buol entre dans nos idées. »

Le lendemain, bal aux Tuileries en l'honneur du Prince de Prusse.

On voit là, à propos de Neuchâtel, que le comte de Buol, représentant de François-Joseph, ne fait objection — quant à la désignation d'une capitale pour discuter de la crise — ni au choix de Paris, ni à celui de Londres ; il semble désirer cependant que la conférence se réunisse à Vienne. On apprend que lord Cowley — c'est encore en décembre 1856 — annonce que son gouvernement insistera pour que Londres soit désigné, si conférence il doit y avoir. On verra qu'il changera d'avis. A Paris, Hübner est reçu chez Cowley, à l'ambassade d'Angleterre, chez Walewski, au Ministère des Affaires étrangères. Ces Messieurs s'entretiennent des conséquences de l'insurrection neuchâteloise.

Le lundi 19 janvier 1857 — alors que le parlement fédéral vient de voter, sur les rives de l'Aar, l'élargissement des prisonniers royalistes — chez Walewski, après un dîner où il y a foule, le maître de céans parle à Hübner de la *nécessité* de convoquer une conférence pour régler la situation de Neuchâtel. Son cabinet admettrait Londres comme lieu de réunion, mais il fait un misérable portrait des diplomates qui — là — seraient appelés à intervenir : « Lord Clarendon cassant ; Persigny allant à droite et à gauche ; Chreptowitch d'une ineptie déjà devenue européenne ; Apponyi sans initiative ; Bernsdorff de même. Toutefois, pour ménager l'amour-propre britannique, on cédera sur ce point. » Voilà donc — selon le comte de Walewski — les hommes... de valeur qui eussent eu à s'occuper du destin de Neuchâtel, si la conférence envisagée n'eût pas eu lieu à Paris, mais à Londres.

A la réflexion — hormis la qualité des personnages — il dut apparaître que l'on avait en quelque sorte pris le pli de se réunir à Paris ; on ne voyait guère pour quelle raison l'on eût modifié cette manière de faire. Même la Prusse, étrangère à la guerre de Crimée, avait réussi à participer à la Conférence de Paris, prétenduement dans l'intérêt européen, comme ayant été partie au traité précédent de 1841. C'est à Paris aussi qu'on avait fini par s'entendre sur Bolgrad ; la Grande-Bretagne venait d'y renouer de pacifiques relations avec la Perse. De son côté, la Suisse, elle-même, avait ratifié à Paris — avec l'Angleterre — le 7 février 1856, un traité d'amitié et de commerce. Le 16 avril suivant, elle adhérait au fameux Congrès, quant aux clauses du droit maritime en temps de guerre. Paris s'imposa également parce que, bien que les puissances ne voulussent pas l'admettre ouvertement, le rôle de la France, dans l'affaire de Neuchâtel, prédominait dans les consciences. Pour d'autres motifs, Paris sembla fort avantageux, mais c'est finalement l'Angleterre qui insista pour Paris.

De même que nous nous sommes attardé quelques minutes à décrire la Mettlen de Pourtalès, à Muri, près de Berne, lieu initial où se forgea le plan de la contre-révolution neuchâteloise, il convient aussi de réserver

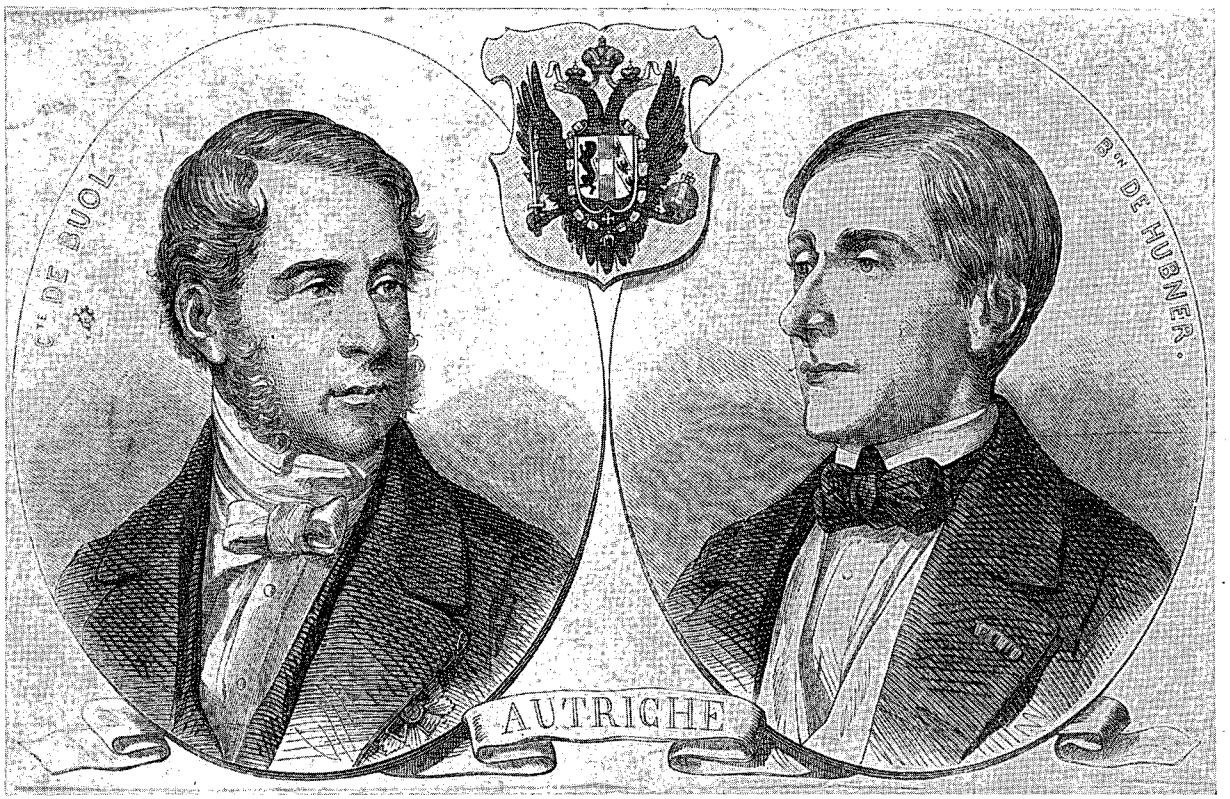


*Charles-Ferdinand de Buol-Schauenstein, 1797-1865.*

D'origine grisonne. Président du Cabinet de Vienne ; freina les velléités offensives de la Prusse en 1856.

*Baron Joseph-Alexandre de Hübner, 1811-1892.*

Ambassadeur d'Autriche à Paris de 1851 à 1859. Signataire pour l'Autriche du traité du 26 mai 1857 mettant fin à l'Affaire de Neuchâtel.

Collection : Bibliothèque de la Bourgeoisie, Berne.

une parenthèse au Palais d'Orsay, lieu d'aboutissement d'une curieuse épopée. Cet édifice le mérite d'autant plus, que c'est sous son toit, aux Archives du Ministère des Affaires étrangères, que, grâce à la courtoisie de MM. de Ribier, de Miramon Fitz James et du baron de Jankowitz, que j'ai retrouvé — sur Neuchâtel — d'innombrables documents utilisés pour cette étude.[1]

L'histoire, proprement dite, de ce Palais, est si intimement liée aux centaines de milliers de papiers d'archives qu'il conserve — à côté des Archives nationales ou régionales et des Bibliothèques de Paris et de

[1] Une bonne partie de ces nombreux documents, parmi lesquels figure toute la correspondance dont il a été question : *Walewski-Salignac*, est groupée là en cinq gros volumes, les Nos 580 à 584, années 1856-1857. Un volume 88 contient une correspondance neuchâteloise de 1847 à 1857. Se retrouvent là, des données ayant trait également à l'histoire des Quatre Bourgeoisies et de la principauté, depuis 1707, en passant par 1815, 1831, 1848, 1852, pour aboutir à 1857. Cet ensemble comporte qualifications d'anciens domaines neuchâtelois qui, toujours, formèrent le *domaine de l'Etat*, et non celui du prince; une collection d'articles parus dans l'*Univers*, le *Siècle*, le *Moniteur*, et d'autres organes de la presse, permet un coup d'œil inattendu sur diverses phases du conflit prusso-suisse. Parmi cette documentation, figurent : comptes rendus de séances des Chambres, à Berne, textes de rapports ou de discours importants qui les émaillèrent, suffrages exprimés, et jusqu'aux noms des présents et des excusés !

Aux *Archives de France*, rue des Francs-Bourgeois, à Paris, j'ai repéré également 29 documents ayant trait au conflit prusso-suisse de 1856 ; j'en ai recopié l'essentiel. Il s'agit notamment de diverses lettres et mémoires de Loiseau, Procureur général près la Cour impériale, à Besançon, — adressés, du Parquet, au Garde des Sceaux, à Paris. Bien que cette documentation ait trait à une période de plusieurs mois — du début de septembre 1856 au 19 février 1857 — je la résume brièvement, ici, en une seule notice, ce fonds spécial pouvant intéresser certains chercheurs. (Pour la cote, voir réf. sous « manuscrits ».)

On voit là que le lieut.-colonel de Meuron aurait traversé Pontarlier, le 1er septembre ; l'émigration neuchâteloise fut importante, dès le 5 septembre ; les émigrés, appartenant surtout « aux classes élevées de la société, ne peuvent compromettre en rien la tranquillité des frontières ». Copie de la note, du 28 septembre, traduite en français — du Ministre d'Espagne à Francfort — destinée à Madrid, figure parmi ces documents, témoin de l'interpénétration des services de renseignements.

La fameuse lettre du 16 septembre 1856, du roi de Prusse à Napoléon III, « a donné naissance à l'étrange idée qu'il voudrait lui transmettre ses droits de souveraineté sur le Canton, comme l'avait fait son père, à Tilsit, en faveur de Napoléon Ier » !

De longues pages de Loiseau, envoyées à Paris dès le mois de novembre, reproduisent divers articles, extraits de l'*Indépendant*, de l'*Impartial*, du *National Suisse*, du *Confédéré* de Fribourg, de la *Berner Zeitung*, et de la *Revue de Genève*. Loiseau enregistre déjà l'opinion émise que « la guerre est impossible parce que la diplomatie en a peur ». Une solidarité complète aurait existé, entre Piaget, à Neuchâtel, Julien Schaller « grand dictateur » de Fribourg, et les « Zouaves de Fazy » (!) les radicaux genevois.

On lit, ailleurs, sous la date du 28 novembre : « On a vu M. Staempfli s'asseoir avec le chef des conservateurs, M. Blœsch ; cet accord fait participer les conservateurs et les radicaux, dans des proportions à peu près égales, aux affaires publiques ; si ce partage a affaibli l'autorité du pouvoir, il a, du moins, contribué à la pacification des esprits. S'il a diminué l'influence des conservateurs, il a amoindri également celle du radicalisme et empêché que la Suisse française ne fût presque entièrement aux mains des partis révolutionnaires. Le Canton de Vaud est le seul qui se trouve dans un isolement complet, au grand détriment de ses intérêts matériels. Une répulsion traditionnelle le sépare des Bernois, ses anciens maîtres, et l'attitude politique de son gouvernement qui appartient aujourd'hui au radicalisme le plus modéré, l'éloigne, à la fois, de Genève, de Fribourg et de Neuchâtel. Dans le Canton de Vaud, M. Fazy est peu populaire. »

(Suite de cette note, page 344.)

France — qu'elle appelle, en effet, en l'occurrence, quelques notes instructives. [1]

Au temps des Bourbons, la Secrétairerie d'Etat des affaires extérieures était logée à Versailles, centre politique et administratif de la France. Au début de la Révolution, elle occupe l'actuelle Bibliothèque de Versailles — aux dallages de carreaux rouges, boiseries blanches et or, trumeaux représentant capitales d'Europe — bien connue des visiteurs.

En octobre 1789, les ministères suivent la Cour, à Paris. Le Ministère, dit des Relations extérieures, est confiné d'abord dans deux maisons, rue de Lille, voisine du Palais Bourbon. Après un autre séjour rue Cerutti — actuelle rue Laffitte — un siège durable lui est imparti, en février 1794 ; ce sera de nouveau, rive gauche, au ci-devant hôtel Galiffet, rue du Bac, plus tard ambassade d'Italie, avec entrée rue de Varennes. Ces bureaux français chevauchent l'hôtel Maurepas ; c'est l'époque du ministère Talleyrand ; c'est de là que Bonaparte dicte ses volontés à l'Europe. Mais l'empereur, en 1810, juge qu'à nouvelle dynastie, convient autre résidence. Le ministre attitré, Champagny, commande à l'architecte Bonnard qui vient de restaurer les Tuileries, un vaste palais prévu en bordure du Quai d'Orsay, rive sud de la Seine. Ce premier Palais d'Orsay qui abrita, plus à l'est que l'actuel édifice, la Cour des Comptes et le Conseil d'Etat, fut incendié par la Commune ; la Gare d'Orsay se dresse aujourd'hui sur ces fondations. En 1821, le Ministère des Affaires étrangères déserte l'hôtel Galiffet, traverse à nouveau la Seine, et s'installe à l'hôtel Wagram — dit des Colonnades — rue Neuve des Capucines. Il y reste plus de trente ans.

Le Procureur général Loiseau explique ensuite la situation en Suisse française et les tiraillements provoqués par une coalition contre Vaud, née du projet du tracé de chemin de fer dit de l'Ouest-Suisse.

Des rapports — des 29 novembre, 2 et 20 décembre 56 — ont trait à Pascal Duprat, ancien constituant, réfugié en Belgique, présent à Neuchâtel ; il y donnerait, à l'Hôtel de Ville — comme à l'Université de Lausanne — quinze leçons sur l'*Histoire des doctrines économiques et leur influence sociale*. Des anecdotes, colportées, notamment sur la dette publique française, et sur Fould, « deviennent dangereuse pâture des salons et des cercles. »

Le 16 décembre, Loiseau informe Paris que le gouvernement anglais vient de faire distribuer 3 mois de solde, à titre de gratification, aux officiers de l'ancienne légion anglo-suisse, licenciés après la guerre de Crimée : « nouveau témoignage de sympathie pour la Suisse, dans les circonstances difficiles où elle est placée. »

En janvier 1857, échanges réitérés de documents entre Besançon et Paris — intéressant même Walewski — au sujet d'un incident provoqué, au Locle, par des Français : Joseph Ledieu, Auguste Puichaux et Constant Benetruy, trois individus y ayant causé du scandale et fait sonner le tocsin ! Ledieu s'est plaint — à tort — d'y avoir été « frappé à coups de pieds et de poings par plus de cinquante personnes » ; il aurait ensuite été incarcéré. De nombreuses relations, parvenues à Paris à ce propos, sont signées, tant par le préfet Gorgerat que par le capitaine Dubois, le lieutenant Aubert et le sergent Ulysse Droz. Il ressort finalement, aux dires de témoins entendus — surtout au vu d'un rapport du lieutenant Rolli, chef de la gendarmerie-frontière, présent lors de l'esclandre — qu'on ne pouvait retenir que l'ivresse de *Ledieu* (qui eût été mieux baptisé *Lediable* ?) Ce dossier pittoresque fut classé peu après.

1 Les données que j'utilise m'ont été spécialement fournies au Palais d'Orsay le 29 janvier 1957 par M. Henri de Miramon Fitz James, archiviste paléographe, d'après ses propres recherches pour un exposé qu'il fit sur ce thème au personnel du Ministère le 25 janvier 1950.

*Palais du Ministère des Affaires étrangères en 1857. Quai d'Orsay à Paris.*

Collection : Bibliothèque nationale, Paris.

Le grand mérite du transfert à l'emplacement d'aujourd'hui revient à la Monarchie de Juillet. C'est en 1844 qu'est destiné à une construction nouvelle un vaste terrain faisant partie, à l'ouest, des dépendances du Palais Bourbon. Le lieu fut trouvé excentrique, mais Guizot tint bon. Les plans de ce magnifique palais — où fut donc élaboré et signé le Traité de Neuchâtel — dont la façade d'honneur et diverses vues d'intérieur accompagnant ces pages, furent confiés à l'architecte Lacornée. Le 29 novembre 1845, est solennellement posée la première pierre. Une fort belle médaille commémorative est conservée par M. de Ribier, chef du Service des Archives du ministère. Les travaux, plusieurs fois interrompus pendant la Révolution de février, ne sont pas terminés quand, en 1853, le ministre s'y installe ; de nombreux ouvriers y travaillent encore. Le tout n'est achevé : édifice, décoration et mobilier, qu'en 1855. Lacornée a terriblement dépassé les crédits alloués par Louis-Philippe. L'ensemble est d'une splendeur peu commune. Hôtel du ministre, sur Quai d'Orsay, bureaux longeant l'Esplanade des Invalides, archives, au sud, rue de l'Université, forment un vaste rectangle ; on doubla récemment, en 1937, l'aile de l'Esplanade pour multiplier les bureaux disponibles. Des travaux actuels — motivés par les blessures de la dernière occupation allemande — comportent la création de vastes locaux souterrains. Aux Archives, une photographie atteste à quel point, en août 1944, les Allemands saccagèrent et fouillèrent les liasses de papiers éparpillées partout.

La III^me^ République dépensa de telles sommes en réfections intérieures, que ce palais, où j'écris ces lignes, montre, d'une part, une façade, côté fleuve, n'ayant pas varié depuis 1857 — maison *royale* — d'autre part, un intérieur d'inspiration *impériale* d'exécution *républicaine !* Eloquent résumé de l'histoire de France du XIX^e^ siècle ? En visitant ces lieux aux multiples baies s'ouvrant sur la Seine, vous vous croyez dans un conte de fée. Petite et grande salles de conférences, salons réservés dès l'origine aux ambassadeurs, galerie des fêtes, somptueux appartements royaux, salon bleu, salon rouge, billard, salle de gala et de festin avec estrade, rotonde, chambre du ministre parée des meubles de Talleyrand, chambre de Madame, bibliothèque, offrent coup d'œil merveilleux, ambiance délicieuse, celle déjà de 1857. C'est dans ce magnifique édifice, que la conjuration des royalistes de la Mettlen — résidence plus modeste — envoya, sans s'en douter, le lecteur d'aujourd'hui ! En passant, elle le fera entrer, il est vrai, dans d'autres bâtisses aux contrastes singuliers : Prisons de Neuchâtel, où l'on reçoit sa pitance par un guichet, Casino de Berne, où députés au Parlement s'échappent furtivement des séances, dans la salle voisine, pour boire un bock.

Mais, n'importent point seulement les lieux où se meuvent les hommes. Il est parfois essentiel de savoir ce qu'ils y font, quand et comment ils s'y prennent. Comme certains recoupements bibliographiques accusent un flottement dans le détail des dates mêmes où siégea la conférence de Paris relative à Neuchâtel, il convenait de remonter à la source, au dit palais, où sont conservés procès-verbaux du reste singulièrement succincts, protocoles et minutes originales finalement signées.

Disons encore qu'en février 1857, avant la réunion de la première séance de la Conférence, une entente secrète, entre gouvernements anglais et français, avait pu se faire sur le principe d'une déclaration à exiger d'entière indépendance de Neuchâtel, impliquant nullité du Protocole de Londres de 1852. Les deux gouvernements passeraient outre si ceux d'Autriche et de Russie encourageaient une reculade quant aux promesses faites par le roi. Cette entente s'était réalisée sous la pression anglaise.

Avant de commenter ce qui se fit à ces *séances,* relevons-en comme suit le calendrier sommaire :

*La première se tint le jeudi 5 mars 1857 :*

France : Walewski ; Autriche : Hübner ; Grande-Bretagne : Cowley ; Russie : Kisseleff ; — en l'absence des plénipotentiaires prussien et suisse ;

*la deuxième, le samedi 7 mars :*

mêmes plénipotentiaires présents, — en outre, Hatzfeldt pour la Prusse ;

*la troisième, le mardi 24 mars :*

mêmes plénipotentiaires que le 7 mars ;

*la quatrième, le mercredi 25 mars :*

mêmes plénipotentiaires ; — en outre, le Ministre Kern, pour la Suisse ;

*la cinquième, le mardi 31 mars :*

mêmes mandataires que le 25 mars ;

*la sixième, le mercredi 1er avril :*

mêmes mandataires que le 31 mars ;

*la septième, le lundi 20 avril :*

mandataires idem ;

*la huitième, le mardi 26 mai :*

signature du traité, — mandataires idem.
Enregistrement, le mardi 16 juin 1857.

Il convient de compléter le contenu des protocoles par des extraits originaux tirés surtout des manuscrits du Ministère des Affaires étrangères et des Archives fédérales à Berne, sources diverses, contemporaines de la période qui sépare la première séance de la huitième. Tandis que le vendredi 20 février, avant la première conférence sur Neuchâtel, le monde diplomatique assiste à Paris à un bal privé où le principal attrait est un tableau d'Ingres : « une jeune fille absolument nue soulevant l'admiration », le jeudi 5 mars, s'ouvre donc la série des entretiens prévus. Toutes les séances sont, comme il se doit, présidées par Walewski, puisque l'on siège en France.

Le *premier protocole* indique qu'après délibérations, vu le danger permanent pour la paix de l'Europe, créé par Neuchâtel relevant à des titres différents du roi de Prusse et de la Confédération helvétique, il convient d'entrer en négociations. La Circulaire de Berlin, du 28 décembre précédent, atteste que S. M. Frédéric-Guillaume IV fait preuve d'une modération qu'on escompte voir durer. On suggère qu'il fasse « le sacrifice de droits que les traités lui confèrent sur cette principauté. » On communiquera à Berlin le résultat de cette délibération ; on invitera la Prusse à se joindre à la Conférence. Hübner note qu'après un long débat, il obtint, pour informer Berlin, la rédaction d'une formule moins raide et plus acceptable.

Le samedi 7 mars, à 6 heures du soir, *deuxième conférence.*

On admet la participation du minutieux plénipotentiaire de Prusse : Hatzfeldt. Grommelant dans sa barbe, il n'accepte le protocole de la première séance qu'*ad referendum.* Cowley s'impatiente. Cette seconde conférence dure à peine vingt minutes, Hatzfeldt se disant obligé d'en référer à son gouvernement ; un incident s'était produit ; Hatzfeldt ne voulait d'abord point que l'on précisât que l'on attendait « prochainement » une réponse de Berlin sur le vœu exprimé à la séance précédente. Cowley, ayant alors suggéré que l'on remplaçât « prochainement » par le « plus tôt possible », on s'était cependant décidé pour « prochainement » ! ! Hatzfeldt craignait d'être bousculé ; place-t-on un couteau sur la... gorge d'un roi ? Son ambassadeur grogne au surplus parce que la conférence l'oblige à comparaître sur un pied d'*égalité* avec un plénipotentiaire suisse. Il ne veut point voir de face le visage d'un tel personnage. A ce sujet, il proteste le 11 mars ; Walewski lui répond que le gouvernement prussien n'a pas fait d'objection, lorsqu'à Berlin Moustier répéta qu'un plénipotentiaire suisse assisterait à la conférence, qu'en conséquence il n'y a pas à revenir sur ce point.[1]

N'est-il pas inimaginable que l'on puisse songer un instant à exclure de telles conversations une nation que l'on a attaquée et provoquée dans les circonstances que l'on sait ? Il y a lieu de répéter, ici, que si Berne avait — immédiatement le 4 septembre 1856 — renvoyé de Sydow à Berlin, avec ses lettres de créance, comme il se devait, Berlin eût eu, dès le début, puis précisément à Paris, par la suite, conscience d'une tout autre *égalité entre nations.* A Paris, Hatzfeldt, qui ne paraissait point entièrement orienté par le roi, ou Manteuffel, sur l'abandon promis des pseudo-droits de son souverain, sentait branlant l'appui de la France ; il reçut ses instructions de Berlin sept jours après sa protestation, soit le 18 mars ; elles furent énumérées, en annexe A, au 3me protocole, lors de la séance suivante.

Une ville, où siégeaient en congrès de hauts personnages, eût-elle dû cesser de respirer pour scruter leurs efforts ? Erreur d'imaginer que toute

1 On peut ajouter aux renseignements de la page 146, concernant le comte Maximilien de Hatzfeldt — marié le 20 juin 1844 à la comtesse Rachel-Elisabeth-Pauline, née en 1823, fille d'Esprit-Victor-Elisabeth-Boniface, comte de Castellane, maréchal de France, cdt en chef de l'armée de Lyon, qu'il était le frère cadet du prince Fréd.-*Hermann*-Antoine Hatzfeldt, possesseur de la principauté de Trachenberg, des seigneuries de Wildenburg-Schœnstein, Baersdorf et Gusswitz.

l'attention d'une capitale eût été concentrée sur le problème neuchâtelois. Qu'en dit, à ce moment précis, le comte de Hübner ? : « A Paris, y compris les Tuileries, on s'occupe bien moins de Neufchâtel que du célèbre médium Hum, un Ecossais devenu citoyen américain, qui fait tourner les tables et en même temps les têtes à une foule de gens d'ordinaire raisonnables. L'impératrice, Mme Kalerdgi [? probablement *Calergi*, princesse grecque de Venise] et surtout les dames de la haute Pologne, raffolent de cet imposteur à l'air insignifiant et bête ! »

Walewski tient au courant son ambassadeur à Berne — dès le 6 mars — des entretiens du Congrès de Paris. Salignac, de son côté, porte des jugements qui ne manquent pas de saveur sur certaines personnalités neuchâteloises : « Mr Aymé Humbert, qui parlait récemment de la guerre et de son ardent signal (le drapeau rouge), est au fond un très bon homme ; une espèce de littérateur qui, un jour, poussait le lyrisme jusqu'à porter un toast *au soleil*. Mr Piaget, il est vrai, a fait dire dans les journaux qu'il n'avait pas rapporté de Paris des assurances satisfaisantes. Mais, ce jour-là, Mr Piaget était malade et a cédé à un instant de mauvaise humeur. Personne, d'ailleurs, n'a fait plus que lui, depuis quelques années, pour organiser sagement et modérément la législation du Canton. En un mot, pour juger sainement Neuchâtel, il ne faut pas oublier que ses populations sont non seulement vives et belliqueuses, mais surtout hâbleuses au suprême degré ; c'est une vraie *Gascogne*, où, par un surcroît de malheur, les journaux sont rédigés, la plupart du temps, par des maîtres d'école, et parlent avec une emphase très ridicule. » [1]

Dans ce même document, Salignac, qui dit tenir ses renseignements de M. Fornerod, prétend que ce dernier « a battu la campagne » fort embarrassé d'explications relatives à des détenus condamnés au début de l'action à 20 jours de prison : « Nous ne devons pas nous laisser endormir par les paroles pacifiques du Conseil fédéral et de son Président qui laissent les autorités de Neuchâtel beaucoup trop libres. Des gendarmes neuchâtelois viennent, armés, sur notre territoire. Ces gens nous tâtent et se vantent ensuite entre eux de leur témérité. Mon avis serait de faire arrêter sur-le-champ et de punir de peines légales le premier individu de cette espèce qui se présenterait sur notre territoire. Votre Excellence peut être persuadée que cela fera une bonne impression sur cette petite et turbulente population. »

Dans cette missive aussi, Salignac révèle de Paris la visite de l'ambassadeur Gordon en pays neuchâtelois : « J'ignore si Mr Gordon avait des instructions ; en tout cas, il n'a communiqué la chose à aucun de ses collègues. Il est à craindre que son voyage n'excite la colère et de vives récriminations dans les journaux prussiens. » On apprend là que MM. Escher, Fazy, et d'autres personnalités, se rendent à Paris, et que « ce n'est pas pour y voir des danseuses évoluer sur les pointes ! » L'ambassadeur de France s'étonne d'une amicale proposition de Gordon, selon laquelle toutes les Légations accréditées en Suisse institueraient « un prix diplomatique »

1 Lettre du comte Salignac-Fénelon à Walewski, du 8 mars 1857. Aff. étr. Paris, vol. 583 : pièces 11 à 17.

pour le prochain Tir fédéral de Berne. Selon Salignac, ces tirs, depuis vingt ans, réunissent tous les éléments du radicalisme. On y prononce des « discours incendiaires » !

Mardi 24 mars — *troisième séance* de la Conférence sur Neuchâtel — de deux à cinq heures et demie.

Le comte de Hübner écrit : « Ce pauvre Hatzfeldt lit une dépêche de son gouvernement — qui n'a pas le sens commun. Nous lui conseillons de ne pas insister pour qu'elle soit annexée au protocole. Il déclare, au nom de son Roi, que Sa Majesté est prête à renoncer à la souveraineté de Neuchâtel moyennant les conditions qu'il nous communique. » Ces conditions sont, à peu de chose près, celles énumérées, ci-devant, au chapitre *Concessions*. L'« Auguste Maître » de M. de Hatzfeldt semblerait faire preuve d'abnégation et de « sacrifice » en renonçant à ses prérogatives sur une principauté qui, depuis un siècle et demi, aurait joui, sous le sceptre prussien, d'un « véritable bien-être ». Aux exigences mentionnées, de la Prusse, qui — d'après l'ambassadeur d'Autriche étaient absurdes — s'ajoutait, sous forme de vœu : *revision de la Constitution neuchâteloise par les seuls Neuchâtelois de naissance*. Ce dernier souhait — suggéré par Rougemont au roi qui le trouva séduisant au dire de Manteuffel et de Gerlach — impliquait en somme une prétentieuse immixtion dans la politique intérieure de la Suisse. Il allait de soi que l'on communiquerait ces desiderata au plénipotentiaire de la Confédération, invité aux séances ultérieures.

La *Réponse du plénipotentiaire de la Confédération* aux neuf points de l'annexe A, du protocole No 3, fait notamment une utile discrimination juridique à propos de la suggestion Rougemont agissant alors à Paris : « si la Constitution actuelle de Neuchâtel a été votée par les Neuchâtelois *seuls*, à l'exclusion des Suisses, parce qu'alors il s'agissait de consulter pour la première fois la famille neuchâteloise sur la forme future du gouvernement du pays, cela n'est plus possible, ni même désiré après le vote de cette Constitution et depuis que la Confédération a assuré *la réciprocité des droits politiques dans tous les Cantons*, aux conditions de l'article 42 de la Constitution fédérale. » [1]

Le mercredi 25 mars, lendemain de la troisième conférence : *quatrième conférence*.

Hübner écrit : « Le plénipotentiaire suisse est introduit. Le docteur Kern a l'air ému. Il porte l'habit noir, la cravate et des gants blancs. C'est le type du bourgeois qui se trouve mal à son aise dans le grand monde. Mais il apportera à son pays un beau cadeau, le joli pays de Neufchâtel. Cela doit le consoler. On lui communique les conditions prussiennes ; il demande du temps pour réfléchir. » En effet, après que les pouvoirs du Dr Kern eussent été trouvés réguliers et qu'on lui eût donné connaissance de la teneur des trois précédents protocoles, il demanda un ajournement pour se donner le temps d'un examen avec le Conseil fédéral. L'entretien est ajourné au 28 mars ; la conférence ne reprendra que le 31.

[1] Archives féd., Berne : Neuenburger Angelegenheit, 1856-7 ; carton 157 ; pièce 1368 a.

*Salon de la Rotonde ou des Perroquets, réservé aux ambassadeurs, au Palais du Ministère des Affaires étrangères. Quai d'Orsay, Paris.*

Photo obligeamment communiquée par les Archives du palais.

Mardi 31 mars — *cinquième conférence.*

M. Kern fait connaître les avis précis du gouvernement suisse sur chacun des points soulevés par Berlin. Discussion générale greffée sur cette réponse. Si la Suisse ne peut empêcher le roi de porter les noms qui lui plaisent, elle marque sa désapprobation et déclare qu'il ne découlerait aucun droit, du port de ce titre. La Confédération helvétique, alors que l'on eût pu être fort surpris que ses frais de mobilisation lui incombassent, puisque tout le trouble était le fait de Berlin, accepta cependant d'assumer ces lourdes dépenses. Une protestation énergique de la Suisse auprès des nations ayant à Vienne garanti son intégrité — protestation qui fit défaut lors du putsch — eût renversé la situation et mis la Confédération en posture de demanderesse. Elle n'eût pas obtenu intégralement réparation de la Prusse, mais sa position — aussi bien juridique que morale — eût été infiniment meilleure, appuyée *ouvertement* par l'Angleterre dès le début. Les craintes de subversion révolutionnaire, que les Cantons inspiraient volontiers aux régimes voisins, n'eussent nullement, au début, fait obstacle à une ferme résolution de Berne.

La demande prussienne d'indemnité de deux millions, avec prétention d'empiétement sur les législations cantonale et fédérale, firent naturellement l'objet de protestations. La Suisse n'ayant pas qualifié comme telle l'*attaque armée* de la Prusse, malgré le clair affichage Pourtalès-Meuron, se priva d'une argumentation essentielle qui eût retourné la position sur tous les plans. C'était dès lors — chose incroyable — à la Suisse à payer, non seulement ses gros frais de mobilisation — mais une indemnité ! ! La « garantie » requise par la Prusse, des fondations pieuses de la région, fut consentie par la Suisse qui spécifia, du reste, qu'il s'agissait d'une affaire interne qui ne concernait qu'elle. Un refus catégorique fut opposé au vœu Rougemont. Cette *cinquième* conférence, singulièrement laborieuse, dura de 2 à 6 heures du soir.

Le lendemain de cette séance, le mercredi 1er avril : *sixième conférence,* comme les autres au Palais d'Orsay.

On n'a pas eu le temps, le jour précédent, de rédiger un protocole ; sa mise sur pied exige quatre heures d'horloge. Tandis que le Dr Kern se montre fort raisonnable, on se rend compte que c'est Cowley qui, avec bon sens et autorité, impose ses vues en effaçant Walewski. L'Angleterre mène le jeu. Les points de friction Kern-Hatzfeldt sont repris par le menu. On tergiverse encore sur indemnité et biens d'Eglise. On évitera de violer la Constitution fédérale. Il faut fixer normes et formules.

Du 1er au 20 avril, s'écoulent trois semaines *sans conférence « in pleno. »*

Cela permet, d'une part à la position suisse de se préciser, d'autre part aux plénipotentiaires — sans Hatzfeldt et Kern — d'ébaucher un compromis préliminaire. La Confédération — dans sa réponse articulée — se prononce sur les neuf points de l'Annexe A du protocole de la troisième conférence ; on fait, pour en découdre, quelques concessions.

Barman — de la Légation de Suisse à Paris, 9, rue Chauchat — écrit au Conseil fédéral, le 6 avril, que la concession réclamée du titre « hono-

rifique » de prince de Neuchâtel, ainsi que le principe d'une indemnité modérée qu'accorderait la Confédération, ne rencontre pas d'opposition au sein de la Conférence[1]. Selon lui, Walewski s'entremet à Berlin pour obtenir une réduction de la demande d'indemnité de deux millions ; Barman souligne aussi que les plénipotentiaires ont de la peine à admettre que soit une anomalie : la *garantie* des institutions neuchâteloises de bienfaisance, qui serait accordée au roi ! Ils ne voient point là une ingérence dans les affaires intérieures du Canton et de la Confédération ! Barman note, en outre, l'ennui ressenti par les membres neutres de la Conférence ; ils sont inquiets d'un échec possible.

D'après Hübner, des entretiens officieux, sur *Neuchâtel,* ont lieu à Paris, les vendredi 3 avril et mardi 14 avril ; le 14, notamment, Hübner reçoit à dîner Bismarck, Hatzfeldt, d'Ayllon — plus tard ministre d'Espagne à Vienne — et Louis Karolyi, fils : « Bismarck était jovial, causait beaucoup et buvait ferme » !

A ce moment, les intrigues vont bon train. La France — qui vient d'esquisser nouvelle tentative de rapprochement avec la Russie par invitation à Paris pour le 30 avril, du grand-duc Constantin — indispose l'Angleterre dont la presse ne cache point son ressentiment de manœuvres hostiles à l'Autriche. Dans l'ultime période des négociations pour Neuchâtel, Napoléon III, qui ne peut rompre avec Londres, tout en cajolant la Prusse et la Russie, ne réussit cependant à aider Berlin que dans une infime mesure. Hübner note les méprises de l'empereur, ses ménagements maladroits dont toute l'Europe s'est aperçue, et son impossibilité de se séparer de la Grande-Bretagne.

Dans les conversations auxquelles ne prirent part ni Hatzfeldt ni Kern, l'action prépondérante de l'Angleterre fut qualifiée, à tort, de gênante, parce que Cowley soutenait précisément la Suisse. Il intimida Paris qui tentait de retarder la solution du conflit. Il fallut deux semaines aux quatre puissances médiatrices pour résoudre les points demeurés litigieux ; il s'écoulerait donc — à partir de la suspension du 1er avril — cinq bonnes semaines de conversations à la cantonade pour ébaucher un vacillant projet de traité qui subirait encore des modifications.

Les quatre principaux interlocuteurs envisagèrent l'idée — abandonnée ensuite, on ne voit point pourquoi — que leurs gouvernements seuls, la Suisse exclue, reconnaîtraient le titre de prince de Neuchâtel au roi de Prusse. L'Angleterre, à qui répugnait toute obligation financière Berne-Berlin, finit par concéder un million. La Confédération helvétique obtient cependant gain de cause sur ses essentielles oppositions.

Le samedi 18 avril, un projet de texte complet est provisoirement adopté par les quatre puissances médiatrices. Ce projet est présenté à la Suisse et à la Prusse, le lundi 20 avril, lors d'une *septième conférence « in pleno »*. Hatzfeldt, indigné, proteste encore ; le roi ne *réclame pas* le titre de Prince de Neuchâtel et Valangin, il l'a ; il le garde : « qui le lui

1 Archives fédérales, Berne : Neuenburger Angelegenheit, 1856-7 ; carton 157 ; pièce 1338.

reprendrait ? » Hautain, il fait cependant machine arrière, il annonce soudain que le roi n'a nul besoin d'argent, que s'il demande deux millions, c'est seulement pour marquer l'ultime reconnaissance de ses droits. Il ne daigne pas marchander avec la Suisse ; la Prusse ne voudra plus d'argent du tout !

De Berlin, le roi, tracassé, irrité par ces débats — n'en dormant plus — ordonnera finalement, Bismarck approuvant, d'annoncer à Paris son acceptation ; il spécifie, de mauvaise humeur, que si la Suisse fait encore la moindre objection, il reprendra *tous ses droits* (sic). Les mandataires mettent au net, en le modifiant encore légèrement, un projet de traité susceptible d'être soumis à l'examen des six gouvernements intéressés. On a prétendu que le roi fut fléchi par Rougemont. En réalité sa détermination de céder était prise d'avance, depuis qu'il l'avait signifiée par lettre à Napoléon III ; de laborieux pourparlers n'étaient surtout destinés qu'à sauver la face, tant à l'endroit de la Suisse, qu'à l'égard de quatre faux alliés pressés d'ensevelir le Protocole de Londres de 1852.

Dans ses rapports, Bismarck relate ce qu'il a appris de Walewski et de Kisseleff sur l'affaire de Neuchâtel.[1] Kisseleff lui communiqua divers détails sur les discussions entre France, Angleterre, Autriche et Russie, sans participation suisse et prussienne ; en l'occurrence, lord Cowley avait obtenu l'appui constant de l'Autriche dans son opposition aux prétentions prussiennes. Walewski n'affronta cette double attitude qu'avec la précaution de ne point compromettre ses relations avec Londres. Bismarck, dans une lettre à Manteuffel, du 24 avril, s'exprime comme suit : « Le comte Walewski m'a dit lui-même, lorsque je l'ai vu la dernière fois, qu'il était tout à fait inutile d'adresser des demandes à la Suisse. Cette dernière est sûre d'un appui décidé de la part de l'Angleterre qui n'approuverait *jamais des hostilités contre elle* ; aucune autre puissance ne veut pousser les choses jusqu'à une rupture avec l'Angleterre. » Bismarck poursuivait : « J'ai eu l'occasion de faire la connaissance du Dr Kern, chez le prince Jérôme. Il était sur le point de se rendre à Berne pour y faire accepter les propositions faites par la Conférence dans sa séance du 20 avril. Il m'a paru que Kern se croyait tout à fait sûr d'aboutir *malgré des articles violents de la presse suisse contre les concessions consenties à la conférence.* Le comte Walewski était aussi *convaincu,* lorsque je l'ai vu avant mon départ, que les autorités suisses s'efforceraient d'adopter sans retard une position favorable aux conclusions de la conférence. »

« Si cette opinion est fondée — expliquait Bismarck à Manteuffel — notre situation deviendra *très difficile* ; l'indifférence prussienne serait la réplique, si la Suisse n'avait eu en main une sorte d'otages dans la personne des prisonniers royalistes ; sans cela, la conférence de Paris eut pu être laissée sans autre résultat définitif qu'un certain mécontentement des puissances contre la Prusse ; le refus de Berlin, dans ces circonstances, eût eu pour la Prusse les plus fâcheuses conséquences. Si la Suisse accepte les pro-

1 *Preussen am Bundestag, 1851 à 1859,* ouvrage du chevalier Poschinger, tome III, pages 47 et 91 à 94. (Voir Table bibliographique.)

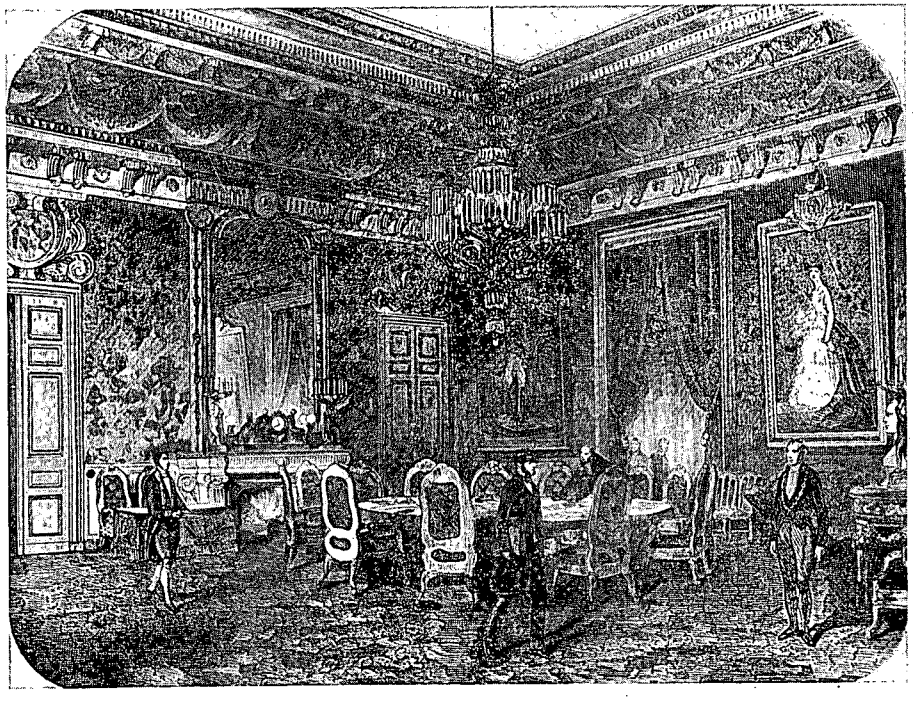

*Salle du Congrès au Palais du Quai d'Orsay, où fut signé, à Paris, le Traité du 26 mai 1857 mettant fin à l'affaire de Neuchâtel et au conflit prusso-suisse.*

Collection : Bibliothèque Nationale, Paris.

positions de la Conférence, alors que nous les repoussons, *il se formera entre elle et les puissances une solidarité* qui équivaudrait à une suppression du Protocole de Londres. La Suisse resterait en possession de Neuchâtel et cette possession serait reconnue indirectement par les quatre puissances, sans qu'une seule des conditions que nous avons formulées soit remplie ; la Suisse, en pareil cas, serait portée à exercer une pression sur la Prusse par procès, demandes d'indemnités et vexations. » Bismarck voyait déjà fort justement les puissances entraver toute action *armée* contre la Confédération helvétique. Il concluait : « *l'adoption des propositions des puissances est pour nous une nécessité.* » Remarquons, ici, que parmi les opinions de Bismarck — qui avec le recul des ans dévoile certains dessous de cartes — est énoncée celle que la Suisse pourrait se porter demanderesse, réclamer indemnité, dans une conjoncture qui, il est vrai, ne se présenta pas. Je ne serais pas surpris que d'autres contextes de Bismarck mentionnent qu'au moment du putsch, la Confédération eût pu se porter immédiatement demanderesse en prenant l'offensive diplomatique sur une base juridique parfaitement étayée.

Le vendredi 24 avril, Kern arrive à Berne, apportant le projet de traité. Appelés à Berne, le lundi 27, les Conseillers d'Etat neuchâtelois Guillaume et Grandpierre jugent le compromis acceptable. Deux jours après,

le Conseil fédéral l'agrée, en repoussant la proposition de Staempfli et Knüssel de consulter l'Assemblée fédérale. Douze grandes pages, datées du 25, de la main du Président Fornerod, exposent la question. Selon lui, les vœux essentiels de la Confédération sont exaucés ; on n'impose rien à la Suisse « partie » à la convention ; on peut envisager un avenir exempt de nouveaux troubles. [1]

Une lettre rédigée par Menshengen, datée de Berne, le 27 avril 1857 [2], avise le président de la Confédération — avec qui il a eu une entrevue le matin même — qu'il vient de recevoir de Buol, à Vienne, un télégramme l'invitant à encourager le Conseil fédéral à accepter le protocole de la septième conférence de Paris, auquel se trouve annexé (ad referendum pour la Prusse et la Suisse) le projet du traité élaboré. Le télégramme de Buol, joint à cette pièce, souligne avec beaucoup de tact « que la Conférence n'a pas la prétention d'assumer le rôle d'arbitre ou de médiateur, encore moins d'imprimer le caractère d'un *ultimatum* à son projet, mais qu'elle a conscience que son travail présente, dans les circonstances données, le meilleur mode d'en arriver promptement à une solution. » Buol ajoute qu'il intervient également à Berlin, dans un sens analogue.

Charles-Louis Jeanrenaud-Besson, Conseiller d'Etat à Neuchâtel, reçoit de son collègue, Aimé Humbert, une lettre datée de Paris, le 26 avril, contenant le récit d'une entrevue de ce dernier avec Napoléon III auquel le ministre Barman l'a présenté. L'empereur a déploré que la Suisse n'ait pu, jusqu'alors, obtenir davantage des puissances ; la Prusse devra signer le traité ; en résistant encore, elle se mettrait dans ses torts. [3]

Une lettre de Furrer — apparemment malade chez lui — adressée au Président Fornerod, datée de Berne, le 28 avril 1857 [4], agite la question de l'adoption de la convention prusso-suisse par le parlement. Furrer proteste « de toutes ses forces » contre le mode envisagé de soumettre dans 10 ou 15 jours la Convention à l'examen de l'Assemblée fédérale *sans un préavis du Conseil fédéral.* Il estime qu'en cas d'unanimité favorable à la Convention au Conseil fédéral, celui-ci doit faire connaître aux Chambres cette unanimité : « Je préférerais, il est vrai, *l'acceptation du projet* par le Conseil, sous clause de ratification, car c'est le mode constitutionnel toujours observé ; et d'après mon avis, le Conseil est en droit de sauvegarder son initiative pleine et entière et il devrait la maintenir, d'autant plus que la question est grave. C'est toujours un précédent, et si le Conseil lâche lui-même sa prérogative, on lui en fera peu à peu un devoir. Malgré tout cela — je le répète — je pourrais me joindre à l'autre forme s'il est possible d'arriver à l'unanimité. »

[1] Archives fédérales, Berne : Neuenburger Angelegenheit, 1856-7 ; carton 157 ; pièce 1568.

[2] Archives fédérales, Berne : idem, carton 157, pièce 1566.

[3] Cette lettre fut exhibée au *Musée de Neuchâtel,* lors d'une petite exposition commémorative, l'été 1957. Pour Aimé Humbert et son intéressante carrière, on peut consulter sa biographie illustrée contenant de nombreux documents inconnus, dans *Patrie neuchâteloise* tome III, pages 9 à 44.

[4] Archives féd., Berne : Neuenburger Angelegenheit, carton 157, pièce 1592.

Pour éviter que l'on recoure aux caisses de l'Etat, afin d'acquitter l'indemnité, de un million, d'abord consentie au roi de Prusse, un certain Giroud, de Vevey, avait suggéré, par pli du 29 avril au Conseil fédéral, que l'on organisât une loterie nationale avec gros et petits lots de 120.000 à 500 francs.[1] Fornerod avait répondu, le 1er mai, que le Traité n'était pas définitif, que l'autorisation des loteries était de la compétence des Cantons, et qu'en tout cas le Conseil fédéral ne pourrait favorablement apprécier ce projet.

Une dépêche de l'ambassadeur de France à Berne, du 29 avril, à 6 h. 50 du soir, annonce à Paris : « Le Conseil fédéral vient d'accepter le traité à l'unanimité. La minorité s'est jointe au dernier moment à la majorité. M. Kern va recevoir l'ordre de signer. Mais si la Prusse fait de nouvelles difficultés, ses instructions lui ordonnent de déclarer le vote du Conseil fédéral comme désavenu. Il signera, cela va sans dire, sous réserve précise de la ratification du Parlement. »

Le colonel Denzler s'élève véhémentement contre les articles du traité autorisant le roi à continuer de porter le titre de prince de Neuchâtel, et lui allouant une indemnité. Interprète d'un mécontentement faisant tache d'huile, il adresse, de Fleurier, le 28 avril, au Conseil d'Etat, une lettre qui fait sensation. Il proteste de ce que l'on ne consulte pas le Grand Conseil neuchâtelois, et qualifie de « politique d'épicier » celle adoptée par le Conseil fédéral. Huit jours après, le 6 mai, il déverse son humeur dans le *National,* dont le numéro spécial est soigneusement coté à Paris, avec extraits du *Bund,* de la *Berner Zeitung,* et copie d'une lettre du Président Fornerod, adressée à Kern à Paris ; le 2 mai, Walewski s'est sévèrement plaint à Kern de ce que le *projet* de traité eût été déjà publié dans la presse suisse, indiscrétion — selon lui — tout à fait contraire à l'engagement du secret qu'avaient pris les plénipotentiaires.[2] La susdite missive de Fornerod est destinée à remettre Kern sur pied, après une prétendue indiscrétion dont se serait rendu coupable le Conseil fédéral, en laissant publier — de façon non officielle — quelques-uns des points du traité. Fornerod remarque, semble-t-il avec justesse, que ce procédé est conforme « à de hautes convenances intérieures, ainsi qu'à des nécessités tirées du système politique de la Suisse, qui n'auraient pu être méconnues sans danger. Vous savez combien les habitudes de publier sont inhérentes à notre vie républicaine. Dans la prévision d'une réunion des Chambres, qui ne pouvait être éloignée, il fallait donner à l'opinion la possibilité de se faire jour. »

Le président de la Confédération ajoute que le Conseil fédéral eût pu légalement — au lieu de décider dans sa compétence — convoquer les Chambres déjà dans le moment actuel pour les consulter sur leurs intentions à l'égard de l'arrangement à signer : « Il n'eût certes pas pu se dispenser, alors, de communiquer les actes de la négociation, ce qui les eût naturelle-

1 Archives féd., Berne : idem, carton 157, pièce 1618.

2 Archives féd., Berne : idem, 1856-1857; carton 157, pièce 1689. Il y a concordance parfaite, à ce sujet, entre documents de Paris et de Berne.

ment fait entrer dans le domaine d'une publicité plus ou moins étendue. Enfin, le projet d'arrangement a été recommandé au Conseil fédéral comme un acte à accepter dans son ensemble, ce qui fait que nous pouvions envisager la discussion des articles comme achevée, etc. »[1] Le bon sens s'exprimait là ; le désir intéressé des puissances d'observer le secret, et de l'espérer jusqu'à l'agrément définitif, était un indice de mauvaise conscience et de certitude d'infliger une humiliation à la Suisse.

Salignac informe Paris que le séjour, dans cette ville, du grand-duc de *Russie* est considéré, en *Suisse*, comme ayant pesé d'une manière défavorable à Berne, où l'on se demande aussi quel but avait la récente visite du prince Napoléon, à Berlin. De secrètes négociations avaient encore eu lieu touchant la rédaction de l'article relatif à l'indemnité d'un million à payer, article donnant implicitement tort à la Confédération ; cet article sera — finalement — supprimé sur mouvement de colère du roi. L'abandon d'une prétention qui n'était qu'impertinence de sa part, prenait l'aspect d'un cadeau à la Suisse ! Le ton d'autorité et de suffisance, inadmissible, adopté par Salignac en rendant compte de ses conversations avec tel ou tel membre du Conseil fédéral, montre à quel point furent regrettables, au moment du putsch, les vues à œillères du gouvernement suisse ; un véritable concours de complexes d'infériorité injustifiée avait engagé Berne dans un processus négatif, un chemin à ornières, qui faussa la direction de l'action diplomatique, espoir inattendu de Berlin. C'est ainsi que Salignac — exemple sur vingt — qui, au début du conflit, blâme sincèrement Berlin et les insurgés, finit par critiquer Berne, en prenant le parti du roi. A l'instant où s'annonce le réveil d'un cauchemar, où se dessine le dénouement de multiples manœuvres, ce ne sera, au surplus, qu'après une lettre amicale de l'empereur, apportée à Berlin, précisément par le prince Napoléon, que Frédéric-Guillaume cessera de maugréer. Il ne devra envoyer à Hatzfeldt — que le dimanche 17 mai — l'autorisation de signer le traité.

La *huitième et dernière réunion des plénipotentiaires* eut lieu, comme les précédentes, au Palais d'Orsay, le mardi 26 mai 1857, date dès lors mémorable pour la Confédération helvétique et la République et Canton de Neuchâtel.

Hatzfeldt y ergote encore — dernier acte d'une parodie — pour tenter de ménager l'amour-propre du roi. Il fait insérer au protocole une tortueuse déclaration prônant le calme des consciences et l'oubli des ressentiments ; il ne manque que la franchise et la simplicité à ce panégyrique de regrets et de souhaits pour le bonheur de tous. La Prusse — faible et impuissante au moment du putsch — s'avérait plus faible encore, lors de cet aboutissement. C'est cette faiblesse de la Prusse, qui compensa, au profit de la Confédération helvétique, les effets empiriques de l'originaire timidité de celle-ci sur le plan diplomatique.

[1] Arch. Min. aff. étr., Paris, dos. cit., vol. 583, pièces 180 et 181.

ARCHIVES DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
Traité entre la France, l'Autriche, la Grande-Bretagne et la Russie relativement à la situation internationale de la Principauté de - NEUCHATEL et du Comté de VALENGIN. (Signé à Paris le 26 Mai 1857)

Art: 7.

Les capitaux et les revenus des fondations pieuses, des institutions privées, d'utilité publique, ainsi que la fortune léguée par le Baron de Pury à la bourgeoisie de Neuchâtel, seront religieusement respectés: ils seront maintenus conformément aux intentions des fondateurs et aux actes qui ont institué ces fondations, et ne pourront jamais être détournés de leur but.

Art: 8.

Le présent Traité sera ratifié, et les Ratifications en seront échangées dans le délai de vingt-un jours, ou plus tôt si faire se peut. L'échange aura lieu à Paris.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Paris, le 26 mai 1857.

*Avant-dernière page du Traité de Paris de 1857, avec autographe du comte Walewski.*

Photo de l'exemplaire français, offerte à titre gracieux par le Ministère des Affaires étrangères, Quai d'Orsay, Paris.

## TEXTE DU TRAITÉ

Leurs Majestés l'Empereur d'Autriche, l'Empereur des Français, la Reine du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, l'Empereur de toutes les Russies, désirant préserver la paix générale de toute cause de perturbation et concilier, à cet effet, avec les exigences du repos de l'Europe, la situation internationale de la Principauté de Neuchâtel et du Comté de Valangin ;

Et Sa Majesté le Roi de Prusse, Prince de Neuchâtel et Comte de Valangin, ayant témoigné son intention de déférer, dans le but précité, aux vœux de ses Alliés ;

La Confédération suisse a été invitée à s'entendre avec Leurs dites Majestés sur les dispositions les plus propres à obtenir ce résultat.

En conséquence Leurs dites Majestés et la Confédération suisse ont résolu de conclure un Traité, et ont nommé pour Leurs Plénipotentiaires :

(Suivent noms et titres des plénipotentiaires),

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs respectifs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

Art. 1. Sa Majesté le Roi de Prusse consent à renoncer à perpétuité, pour lui, ses héritiers et successeurs, aux droits souverains que l'art. 23 du Traité conclu à Vienne le 9 juin 1815, lui attribue sur la Principauté de Neuchâtel et le Comté de Valangin.

Art. 2. L'Etat de Neuchâtel, relevant désormais de lui-même, continuera à faire partie de la Confédération suisse au même titre que les autres Cantons et conformément à l'article 75 du Traité précité.

Art. 3. La Confédération suisse garde à sa charge tous les frais résultant des événements de septembre 1856. Le Canton de Neuchâtel ne pourra être appelé à contribuer à ces charges que comme tout autre Canton et au prorata de son contingent d'argent.

Art. 4. Les dépenses qui demeurent à la charge du Canton de Neuchâtel seront réparties entre tous les habitants d'après le principe d'une exacte proportionnalité, sans que, par voie d'un impôt exceptionnel ou de toute autre manière, elles puissent être mises exclusivement ou principalement à la charge d'une classe ou catégorie de familles ou d'individus.

Art. 5. Une amnistie pleine et entière sera prononcée pour tous les délits ou contraventions politiques ou militaires en rapport avec les derniers événements, et en faveur de tous les Neuchâtelois, Suisses ou Etrangers, et notamment en faveur des hommes de la milice qui se sont soustraits, en passant à l'étranger, à l'obligation de prendre les armes.

Aucune action, soit criminelle, soit correctionnelle, en dommages et intérêts, ne pourra être dirigée ni par le Canton de Neuchâtel, ni par aucune autre corporation ou personne quelconque, contre ceux qui ont pris part, directement ou indirectement, aux événements de septembre.

L'amnistie devra s'étendre également à tous les délits politiques ou de presse antérieurs aux événements de septembre.

Art. 6. Les revenus des biens de l'Eglise, qui ont été réunis en 1848 au domaine de l'Etat, ne pourront pas être détournés de leur destination primitive.

Art. 7. Les capitaux et les revenus des fondations pieuses, des institutions privées d'utilité publique, ainsi que la fortune léguée par le Baron de Pury à la Bourgeoisie de Neuchâtel, seront religieusement respectés ; ils seront maintenus conformément aux intentions des fondateurs et aux actes qui ont institué ces fondations, et ne pourront jamais être détournés de leur but.

Art. 8. Le présent Traité sera ratifié et les Ratifications en seront échangées dans le délai de vingt et un jours ou plus tôt, si faire se peut. L'échange aura lieu à Paris.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Paris, le 26 mai 1857.

A. Walewski
Hübner
Cowley
C. M. Hatzfeldt
Kisseleff
Kern.

Rougemont, qui finalement, parce que voyant la partie perdue, avait poussé le roi à céder, relate dans son journal que lors de la signature du traité, dans la salle des conférences, le cachet de Hatzfeldt — dont on voit ici l'empreinte — se brisa au contact de la cire chaude : « Est-ce par hasard — écrit-il — que le cachet du ministre de Prusse se refusa à marquer son empreinte sur l'acte humiliant qui consacre l'abandon d'un pays dévoué à son roi ? »

Le 27 mai, une dépêche de Paris, de Kern à Staempfli, de 9 heures 10, mande que le traité est signé sans autre engagement que la suppression de la clause du million. Un télégramme de Kern, du jour précédent déjà, à Piaget, président du gouvernement neuchâtelois, a fait part de cette heureuse conclusion, ajoutant : « L'échange de ratifications doit se faire d'aujourd'hui en trois semaines. »

Une dépêche chiffrée, du 26 mai aussi — jour de la signature — envoyée par Salignac à son chef à Paris, annonce, en guise d'intermède, que l'impératrice de Russie arrivera le 27 à Genève. Tout le corps diplomatique en Suisse a été avisé de sa venue. Salignac demande s'il doit, avec ses collègues, aller lui présenter ses hommages. Si c'est sur cette note Berne-Paris que se clôt la volumineuse correspondance politique suisse des Archives du Ministère des Affaires étrangères, diverses missives y ont encore trait à la mission de M. Kern, ainsi qu'aux interprétations et critiques de presse visant le traité. On y voit que le Président Fornerod s'opposa, à

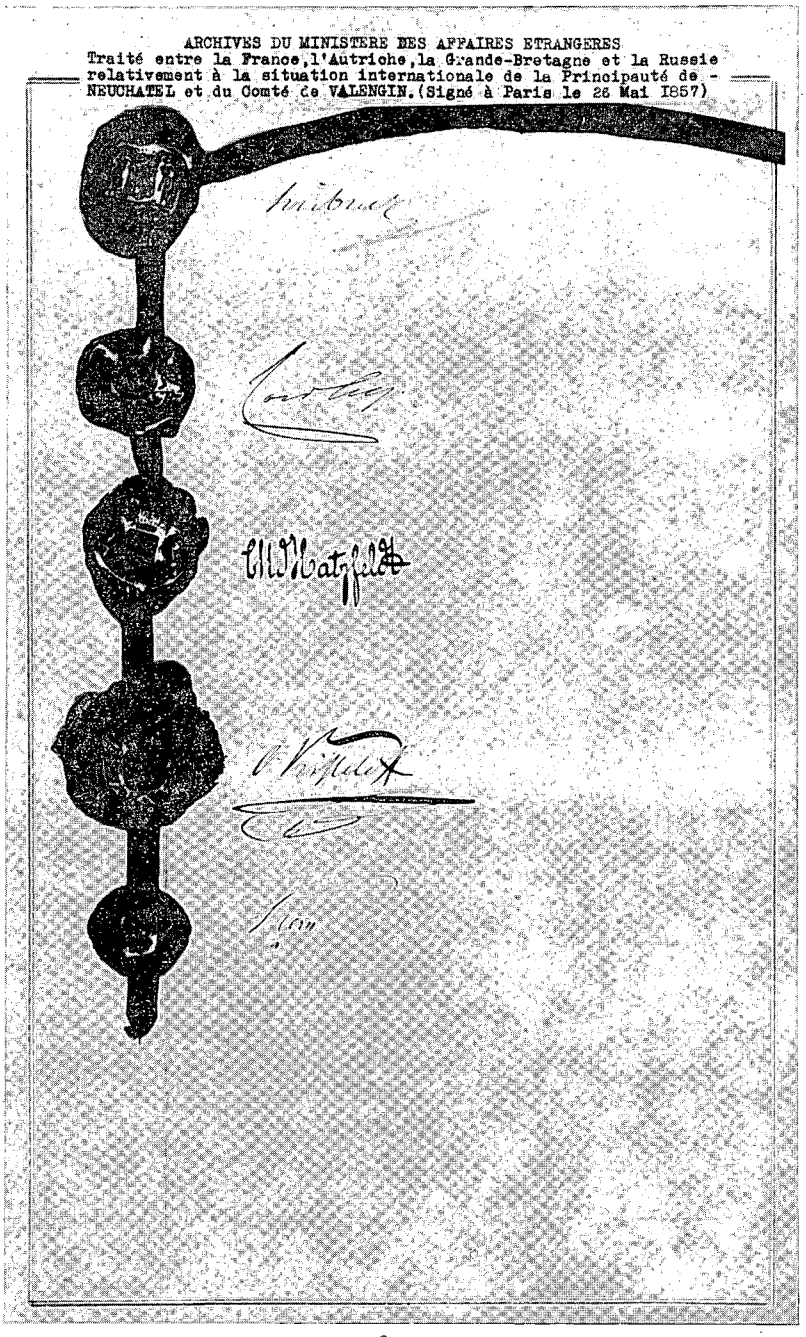


*Dernière page du Traité de Paris de 1857, avec autographes de Hübner (Autriche), Cowley (Angleterre), Hatzfeldt (Prusse), Kisseleff (Russie) et Kern (Suisse).*

Photo de l'exemplaire français, offerte à titre gracieux par le Ministère des Affaires étrangères, Quai d'Orsay, Paris.

Berne, aux objections postérieures de M. Camperio dont un amendement sera repoussé au Conseil national ; Salignac en a pris note, et Paris a reçu le texte des discours prononcés aux Chambres fédérales, lors de la ratification.

L'échange des ratifications a lieu à Paris, le mardi 16 juin.

Le 17, un décret d'amnistie du Conseil d'Etat de Neuchâtel assure à tous les royalistes leur libre retour au pays et leur réintégration dans leurs droits civiques. Deux jours plus tard, Frédéric-Guillaume, de son côté, par lettres patentes, publie officiellement le traité. Geste dans le vide, il délie les Neuchâtelois du serment dont il les avait déjà relevés en 1848 ! Peu après, le *Moniteur Prussien* oriente ses lecteurs par proclamation consolatrice du roi. Ce dernier profite d'ajouter — ostensiblement — à son *Nous* de souverain, le majestueux titre de *Prince de Neuchâtel et Valangin !* Après neuf ans de République neuchâteloise, le roi admet là, soudain, qu'il assure le bonheur de ce pays en le laissant suivre son destin. Il associera les membres de ses deux Chambres aux émotions de voir régler ce problème de façon honorable pour son trône ! Traduction : « J'ai perdu ; je suis satisfait » ?

Des arrêtés du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat de Neuchâtel firent connaître le texte du traité et l'avis d'échange des ratifications du 16 juin. Ces documents figurent, naturellement aussi, dans la collection des archives du Quai d'Orsay.

Par lettre du 15 juin, le Président de la Confédération exprimait à Kern la gratitude de la Suisse pour ses efforts conjugués avec ceux du gouvernement de l'empereur ; à propos de ces remerciements, l'incorrigible Salignac — le 23 juin — écrira à Paris : « Mon collègue d'Angleterre [Gordon] montre une satisfaction extérieure bruyante, mais il me revient qu'il a été, néanmoins, un peu contrarié de ce que le Conseil fédéral n'ait pas écrit à S. M. la reine Victoria, comme il l'a fait à l'Empereur. » Salignac, ici, ignore ou paraît ignorer que le Président Fornerod envoya, au milieu de juin, un message de satisfaction à toutes les puissances intéressées. Il note aussi : « M. de Pourtalès-Steiger, le général en chef de l'insurrection du 3 septembre, est revenu à sa campagne de Muri, près de Berne. Cet homme bienfaisant a été reçu par la population de son village avec de grandes démonstrations de joie. »

Walewski est encore renseigné par Salignac sur les modalités du règlement des frais à la charge de la Confédération.[1] Mention est faite là de la plainte et demande d'indemnité de l'imprimeur Wolfrath, et des démarches réitérées de l'ambassadeur pour obtenir que l'amnistie s'étende au soldat Gustave Jeanneret condamné à dix ans de réclusion pour avoir, dans la colonne Ibbetson, tué la femme Bessert d'un coup de fusil. Il excuse Jeanneret, le disant avoir été ivre ; la femme Bessert aurait prétenduement couru le long de la colonne royaliste, non loin des Eplatures, pour prévenir les républicains. Il s'agit de Jeanneret mentionné ci-devant,

[1] Archives Min. aff. étr., Paris, dos. cit. : Vol. 584, lettre du 21 juillet 1857, et pièces 33 à 40.

au sujet duquel je reproduis le fac-similé d'une plaisante demande de libération, rédigée par son cousin Julien Jeanneret. [1]

L'amour-propre est le plus sot des amours, bien qu'il s'associe aux trois quarts des actions des hommes. Il est, davantage pour un souverain que pour le simple passager sur terre, l'opinion flatteuse que l'on a de soi, l'estime que l'on s'accorde, d'autant plus exagérée chez un potentat malade, influençable et assailli de compliments. Comme ce sentiment survit à toutes les défaites, l'on conçoit aisément que Frédéric-Guillaume IV ne s'en soit point trouvé exempt dans l'infortune. Aucun sentiment ne nous dissimule mieux nos revers, nos chutes, nos mortifications qu'il change même en triomphes. La *modestie* de Sa Majesté le roi de Prusse, qui ne fleurait en tout cas point la *violette*, dut, en l'occurrence, s'accommoder d'une victoire à la Pyrrhus — ce grand capitaine qui périt dans Argos, frappé d'une tuile qu'une femme lui lança du haut d'un toit.

La mortification du roi — en raison de l'officielle abdication de ses droits, de l'article premier du traité — était d'autant plus cuisante, que ses prétentions de propriétaire de châteaux ou domaines en pays neuchâtelois avaient été, à Paris, reconnues sans aucun fondement. Le Château de Neuchâtel avait-il passé en propre aux princes qui régnèrent sur le pays ? Y avait-il d'autres propriétés foncières soumises à une telle appartenance ou dévolution ? Valangin ? Colombier ? Question fantaisiste, qui eût peut-être pu se poser en 1848 — au moment où, du reste — s'ils avaient été domaines du prince — une inévitable nationalisation ou expropriation eût été décrétée. Mais — en 1857 ? Trente-trois ans de demi-république, huit ans de république, venaient de s'écouler. Plus tard, en 1876, alors que Préfargier plaidait, avec d'autres établissements de bienfaisance, contre l'Etat, devant le Tribunal fédéral, à propos de la loi sur les fondations, l'avocat Lambelet, l'un des défenseurs de l'Etat, dans son plaidoyer — à propos du Traité de Paris de 1857 auquel on en appelait — conta que le roi, à l'époque, voulait à tout prix conserver en souvenir le Château de Neuchâtel ! « Votre Majesté n'y songe pas — lui aurait dit Bismarck — lorsqu'elle irait séjourner dans son château, on y arborerait son drapeau selon l'usage ; mais le Neuchâtelois est frondeur ; si, pendant la nuit, il pend un chat crevé au drapeau noir et blanc, que fera le roi ? Il ne pourrait, ni accepter l'affront, ni en tirer punition. »

On prit ce récit pour une anecdote de Lambelet. Quelques jours plus tard, Alphonse de Pury-Muralt confirmait la véracité du propos au Dr Châtelain ; Pury — à Francfort au moment de la Diète — rencontra Bismarck à un dîner ; celui-ci lui affirma que l'argument du chat crevé, invoqué en 1857, aurait contribué à amener le roi à contrition et renoncement [2]. On pourrait prétendre qu'il n'y a rien de véridique — sans doute

1 Cet épisode est mentionné, ci-devant, aux pages 106 et 173, avec deux clichés.

2 Alphonse-Louis de Pury (1819-1886) allié, en 1842, à Uranie-Françoise-Alfreda de Muralt, fit partie du Conseil des Quarante en 1847. Il était inspecteur de la police ; il dirigea la Caisse d'Epargne de Neuchâtel, de 1866 à 1877. Son fils cadet, Pierre de Pury, s'établit en Australie. Son fils aîné, Edmond de Pury (1845-1911), allié Carbonnier, puis Wagnière, fut l'artiste-peintre bien connu, qui, ayant travaillé à Paris, Rome, Florence, Capri et Venise, laissa une œuvre lumineuse et de valeur.

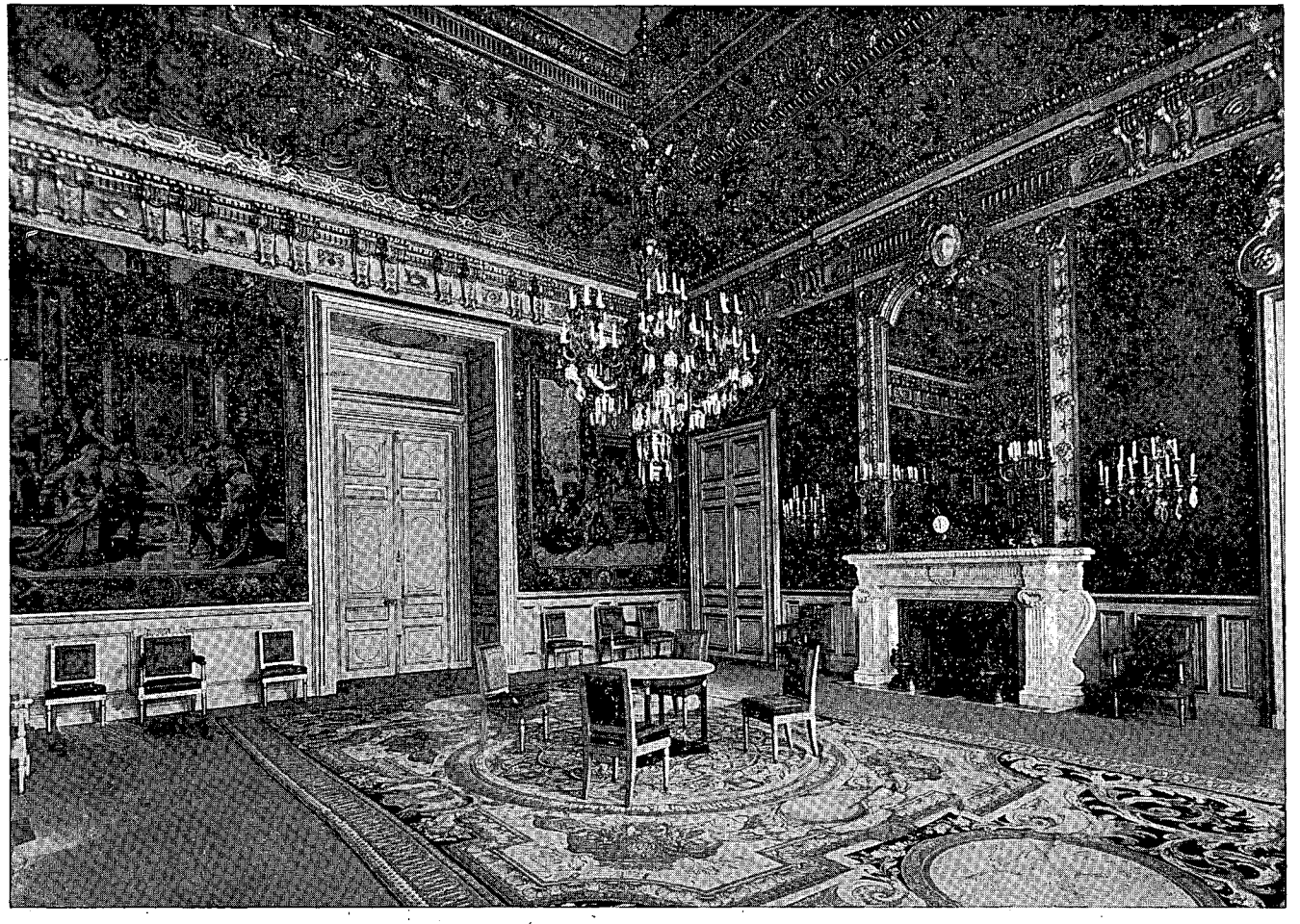

*Salon dit des Ambassadeurs au Palais du Ministère des Affaires étrangères. Quai d'Orsay, Paris.*

Photo obligeamment communiquée par les Archives du palais.

non sans raisons — dans ce récit de chat crevé. Il s'agissait probablement d'une vantardise de Bismarck, tant quant au propos qu'il aurait tenu au roi, que dans la confirmation plus ou moins obligée, qu'il en donna en 1876. Il demeure, bien entendu, que sans l'intervention de Bismarck — âgé de 42 ans en 1857, mandataire de la Prusse à la Diète de Francfort, de 1851 à 1859, sorte de « présent partout » — le roi eût dû renoncer de toute façon à une prétention aussi fallacieuse, émise à la légère dans le cercle de son entourage, pour corser, ensuite, son mérite d'apparents sacrifices.

Bismarck, auteur, en 1870, de la répugnante falsification de la dépêche d'Ems, auteur des rodomontades du 6 février 1888, au Reichstag, relatives à 1857, avait mémoire si peu probe, que son susdit discours de chancelier suscitait, peu après, en décembre 1889 et en 1890, un intérêt de curiosité de la part de deux personnalités neuchâteloises : Aimé Humbert et Numa Droz, chef du Département politique fédéral [1]. On sait que Bismarck se vanta de sa prétendue mission à Paris, en 1857, tendant à obtenir le passage de troupes prussiennes sur *territoire français* pour attaquer la Suisse ; il avouait que sa mission avait échoué parce qu'un accord, en dehors de lui, s'établit alors entre son souverain, l'Autriche et la Suisse. La correspondance Aimé Humbert-Numa Droz rappelle à ce propos une lettre de Barman au Président Fornerod, du 11 janvier 1857, disant : « J'ai cru devoir faire une visite à l'ambassadeur d'Autriche [à Paris] pour lui annoncer que le différend prusso-helvétique était en voie de solution pacifique. Il m'a dit, entre autres, qu'il me félicitait sincèrement que la guerre n'eût pas lieu, attendu que la Suisse aurait été occupée par trois armées » ! Il fallait inférer de ce langage que si l'armée prussienne avait tenté d'occuper une partie du territoire suisse, l'Autriche et la France y seraient entrées aussi pacifiquement, non point, il va de soi, pour se la partager, mais parce que la présence d'une armée prussienne en Suisse eût comporté un grave danger pour elles. Numa Droz signale à Aimé Humbert les ouvrages récents des historiens von Poschinger et von Sybel, notamment celui de ce dernier : *Die Begrundung des Deutschen Reiches durch Wilhelm I*, fondé sur les Archives de Berlin, indiquant que c'est seulement au mois d'*avril* 1857 que Bismarck se rendit à Paris — c'est-à-dire à une époque où, depuis six semaines, il n'était *plus du tout question de passage de troupes* pour attaquer la Suisse ! C'est dire à quel point Bismarck brodait. Cela vaut — semble-t-il — ses propos de chat crevé ? [2]

Les considérations ci-dessus méritent d'être relevées, non seulement

[1] Correspondance : Aimé Humbert-Numa Droz, des 23 décembre 1889, 28 janvier, 19 mai, 6 et 26 décembre 1890 ; Archives fédérales, Berne, carton 167, pièces 88 et suivantes. — Aimé Humbert travaillant, à ce moment-là, au second volume de son « Histoire documentaire de la révolution neuchâteloise », désirait contrôler le discours de Bismarck, de février 1888 au Reichstag ; il tentait d'éclaircir certains points obscurs des négociations. Ce thème l'intéressait d'autant plus qu'il avait suivi de très près — avec Piaget — les travaux de la Conférence de Paris, comme attaché à la mission Kern, ainsi qu'il l'écrit lui-même.

[2] L'ouvrage de Poschinger : *Fürst Bismarck und die Diplomaten*, 1852-1890, paru à Hambourg en 1900 (voir Table bibliographique), indique *aussi* — page 19 — que c'est *au début d'avril 1857* que Bismarck reçut une mission d'entretiens avec Napoléon III, à propos du Danemark et de la Suisse.

pour souligner le manque de sérieux des prétendus souvenirs de Bismarck, mais aussi afin de confirmer qu'en 1857 un choc des armées prussiennes et suisses fut *toujours tout à fait exclu* ! La stratégie la plus élémentaire des états-majors français et autrichiens eût dicté — avant d'occuper la Suisse — de faire intervenir la diplomatie pour contrecarrer l'ordre de mobilisation prussienne ou, en tout cas, arrêter ou intercepter tout mouvement de troupes amorcé. Autre facteur de poids : quel eût été le comportement d'une Angleterre hostile, menaçant stratégiquement toute opération de la Prusse en direction du sud ? En 1856 et 1857, une guerre, un corps à corps entre Prusse et Suisse *fut, à n'importe quel moment, absolument impossible.*

L'antagonisme Vienne-Berlin, qui, à propos de Neuchâtel, s'était fréquemment manifesté au cours des négociations, se fit même sentir plus tard encore dans l'appréciation des affaires européennes au sein de la Confédération germanique. La Prusse, en particulier, déplora la présence de troupes autrichiennes, trop nombreuses à son gré en Allemagne méridionale et occidentale, faisant mine de vouloir occuper Rastadt. Il est aisé, dans de telles conjonctures, d'imaginer ce qu'eût été déjà la seule réaction de l'Autriche en cas d'amorce *réelle* d'une campagne prussienne contre la Suisse, succédant à un chantage systématique, à des propos sans valeur et outrageants au vu du processus pacifique prévu par le Protocole de Londres, de récupération éventuelle de Neuchâtel.

Une fois signé le Traité de Paris de mai 1857, le rapprochement Berlin-Paris, toujours secrètement souhaité par Napoléon III, est opéré. Un échange de lettres le consolide. Mais si l'empereur reste gaillard et bien portant, Frédéric-Guillaume IV, ayant fait bonne mine à mauvais jeu, noyé dans d'inextricables complications causées par d'impénitents courtisans, apparaît comme ayant été frappé d'un coup de matraque. Les nouveaux projets de réforme fédérale de Beust, concertés avec l'Autriche — lui faisant avaler un second verre de vinaigre — risquent de l'achever. L'échec de son voyage, de sa tentative à Vienne de conjurer les rajeunissements constitutionnels qui s'annoncent, les dispositions malveillantes de Dresde à son retour, sont de nouveaux crève-cœur. Dans une discussion, il tombe sans connaissance, frappé d'une première attaque d'apoplexie. On sait que son frère, le prince Guillaume, est chargé de la régence, en octobre 1857.

Postérieurement à la Révolution neuchâteloise de 1848, l'effet tonique des *Vive le Roi!* de ses fidèles, dans le nouveau Canton, était toujours allé en s'amenuisant. Comme il leur avait été interdit, par décret, de pousser ce cri séditieux, ils avaient inventé une ruse assez drôle. Dans leurs rassemblements, l'un d'eux disait au souffle : *Vive le Roi!* Les autres criaient de toute leur force : *qu'il vive!* de sorte qu'on ne pouvait pas dire qu'on ait entendu crier : *Vive le roi!* Il est clair, cependant, que ces vivats clandestins visaient moins la santé du roi que la monarchie — en vertu de l'adage : *Le roi est mort, vive le roi!* [1]

1 Ce renseignement est tiré d'une lettre du Conseiller d'Etat Aimé Humbert à sa femme, du 10 août 1848, faisant partie d'une correspondance inédite que j'ai publiée : *Patrie neuchâteloise*, tome III, notamment page 33.

Si la signature de ce Traité de Paris est la conclusion *politique* d'un conflit, j'estime que la relation strictement *politique, diplomatique,* ou *scientifique* dans le sens pédant du terme, s'appliquant à un tel épisode, ne saurait en être une restitution suffisante, impartiale et normale. Le procédé consistant à séparer la petite histoire de la grande est un expédient hâtif, superficiel, déformant la vérité, sans prétextes valables. La petite histoire et la grande s'interpénètrent intimement. Elles s'amalgament de façon si profonde, que la tentative d'en inventer ou d'en marquer les frontières, a des effets déformants. Toutes publications fragmentaires ou concertées pour ménager les descendants d'acteurs du passé — alors qu'une étude d'un thème peut être présentée, à cent ans de distance, sans blesser le lecteur intelligent — devraient être évitées. On ne saurait disloquer les matériaux utiles à la connaissance d'un sujet.

Aussi bien, en tenant compte de l'intérêt que représente — pour le lecteur d'aujourd'hui — la restitution consciencieuse et illustrée, d'une période, par résurrection des faits essentiels, accompagnés *volontairement* de nombreux détails seuls capables de recréer l'ambiance, ai-je décidé de ne point clore cet essai de synthèse, par la signature d'un traité de paix où se brise le sceau d'un ambassadeur de Prusse.

Les suites du dénouement de Paris offrent certains aspects non privés de saveur ou d'intérêt ; elles permettent quelques observations intimes, ou ayant trait à des regrets entraînant de justes réhabilitations.

Eugène de Pourtalès, allié plus tard à Clémentine de Werdt, fils d'un des principaux inculpés de l'insurrection, Louis-Auguste Pourtalès-Sandoz-Rollin — dans une lettre datée, par hasard, du 26 mai 1857, jour de la signature du Traité de Paris, écrite à son père, d'une propriété de famille, à Laasow, en Prusse — montre qu'il se soucie peu des révolutions !

Qu'écrit donc ce royaliste ? Ses propos, relatifs à son union éventuelle avec une comtesse L. seraient peut-être insignifiants, s'ils ne corrigeaient le blâme que d'aucuns adressèrent à cette famille et à d'autres de l'ancien régime, de ne souhaiter vivre que dans le luxe ou la magnificence des cours : « Je viens vous annoncer que je n'aurai pas le bonheur d'épouser la comtesse L. » Il explique en outre : « c'est un drôle de corps ; j'ai vu beaucoup de jeunes filles en ma vie, mais jamais une comme celle-là. Nos deux caractères étaient assez bien ensemble, mais nos goûts tout à fait différents. Cela deviendra une femme du grand monde, l'été à la campagne, l'hiver à Berlin, à la cour, merci ! Je veux une femme qui fasse ce que je veux et non pas ce qu'elle veut, et c'est ce qu'elle ne veut pas. Cet hiver, à Berlin, l'a tout à fait gâtée. Elle ne rêve que robes, bijoux, bals, fêtes, etc. Nous sommes, Dieu soit loué, élevés simplement ; par conséquent, il nous faut des femmes élevées à la campagne, et simplement. Nous ne saurions faire le cornac, en montrant nos femmes dans toutes les cours de l'Europe. Nous nous sommes dit la vérité ; nous avons vu que ça n'irait pas ; nous nous sommes donné la main et resterons bons amis. »

Sa lettre parvint à son père par l'entremise de son oncle *Pourtalès-Mettlen,* chef militaire de l'insurrection. Signalant des goûts de simplicité, qui n'étaient pas exceptionnels dans ce cercle de famille, elle incite à rap-

peler aussi ce qu'à ce moment-là, ou peu après, l'oncle lui-même, Frédéric de Pourtalès-de Steiger, écrit à son frère Louis-Auguste, à Neuchâtel[1] :

« Ne soyons pas ingrats, car nous avons de grandes grâces à rendre à notre bon Dieu de nous avoir préservés du pire que ce qui nous est arrivé et de ce que nous nous retrouvons tous en santé au milieu des nôtres, honorés de tous les honnêtes gens et même appréciés de ceux qui nous sont opposés en politique. Tu ne saurois croire tous les témoignages que j'en ai reçus, et de tous côtés. » Et plus loin : « Je conçois ton peu d'entrain de la vie actuelle de Neuchâtel. Mais, depuis 48 tout est fini. La transformation des esprits a été trop grande pour qu'une restauration y soit possible. Et puis, quand on voit ce que sont la Prusse et les Prussiens, les Princes en tête, c'étoit une *bien pauvre sauvegarde dans notre siècle.* Tâchons de finir nos jours en paix, sans trop regarder le passé, et sans trop nous occuper du présent que nous ne pouvons empêcher. La jeune génération s'y fait et y est faite déjà, et *nous,* nous passons. »

Ces confidences — bien résignées — adressées de la *Mettlen,* un an et quatre mois après que Pourtalès se fût mis à la tête de l'insurrection, poussé par Wesdehlen, témoignent d'une heureuse disposition en même temps que d'une précoce reconnaissance des torts, de l'incompétence et de l'impuissance d'une famille royale, à restaurer, tant par les armes que par la raison, d'anciens droits évanouis.

[1] Les brefs extraits de la lettre qui précède, datée du 26 mai 1857 — ainsi que les extraits qui suivent, d'une missive du 12 janvier 1858, du colonel Frédéric de Pourtalès-de Steiger, écrite à la *Mettlen,* et qui ferme le cycle d'un épisode historique déclenché par des ordres militaires partis de là — sont tirés des archives privées de la famille de Pourtalès, dépôt des Archives de l'Etat, à Neuchâtel.

# XIV. CONSÉQUENCES

*Manifestations helvétiques d'un sain patriotisme. Récompenses au Dr Kern et démission du ministre Barman. Les insurgés avaient-ils été joués par Berlin ? Opinions rétrospectives sur ce thème et démarches tentées pour éclaircir ce point. Où il est question de Ls-Aug. Humbert, des Châtelain, père et fils, de Bovet-Bonhôte, de Gagnebin, de Frédéric, Paul et Philippe Godet, du comte d'Arnim, du pasteur Faure et de Manteuffel. Remarques sur la représentation diplomatique de la Suisse, en fonction des événements. Dernières observations concernant Petitpierre de Wesdehlen. Interprétations de divers scrutins significatifs. Ultimes réflexions sur le sort du pays de Neuchâtel dégagé des stipulations internationales. A quelque chose, malheur est bon.*

---

Malgré une séculaire mésentente en Europe, les puissances, en un sporadique et nouvel élan, venaient d'extraire de leur chair une méchante écharde. On allait, pour peu de temps du reste, reprendre son souffle. Si, en Suisse, les avis étaient fort partagés, quant aux stipulations de second ordre du Traité et à la procédure, pourtant légale, adoptée sans consultations parlementaires ou populaires — fédérale et cantonale — il se trouva qu'un Genevois, d'origine alsacienne, Henri Rœhrich, au front dégarni, à moustache tombante, à chevelure embroussaillée sur les oreilles, modérateur d'une Compagnie de pasteurs, se fit, par la faute d'un roi de Prusse, l'auteur d'un hymne national suisse, apparemment définitif : *O Monts indépendants* ! Les Suisses alémaniques, quoique davantage portés que les Romands sur la mélodie, adoptent sans hésiter la trouvaille de Rœhrich. C'est ainsi que pour oublier un *roi* — encore dans l'enthousiasme d'une démobilisation de faces bronzées et combatives — l'on entonnera une mélopée dont la musique, celle de l'hymne anglais, rappelait aussi une *reine*, puisque *God save the Queen* ! ?

Petit-Senn — de Genève également — bien que surprenant et spirituel persifleur, emboîte le pas en poétisant le glorieux *Retour* des contingents du Rhin ; la mélodie est encore à faire. Un certain Perrenoud, de Chêne, horloger, avait, mécontent, après le vote des 15 et 16 janvier 1857, composé un *Cri de douleur* se prolongeant sur sept versets ; il illustre même les enfants d'un légendaire Guillaume Tell :

*Tes pleurs sont superflus,*
*La Prusse a le dessus!*

Je passe sur d'autres manifestations du même genre et sur celles de magistrats chauvins ou de la presse helvétique aux sentiments blessés, mais qui, malgré cela, s'exprimaient, en dernière analyse, dans le plus magnifique unisson, quant à l'amour éprouvé pour une Patrie bien-aimée. Un certain capitaine d'artillerie, John Ruegger, qualifié du titre d'homme de lettres, ancien précepteur d'un prince de Fürstemberg, n'avait-il point — pour couronner un banquet d'officiers — présenté grenades, chêne et laurier au général Dufour, récompense de ses exploits pacifiques et de ses inspections à cheval sur les frontières. L'essentiel était que la sincérité y fût, même si les menaces de guerre avaient été constante duperie.

Les sursauts périodiques de patriotisme constituent, jalonnés par le temps, d'indispensables et fort utiles prises de conscience. Il n'est point nécessaire que le mobile qui les engendre s'inspire des Vers d'or de Pythagore ou de l'Ancien ou du Nouveau Testament. On avait surtout grogné, en Helvétie, avant que le roi ne renonce à sa demande de deux, puis d'un seul million ; on craignait que cet argent ne servît à récompenser, à dédommager ou à aider les fauteurs de troubles ; on ne se trompait point, puisque l'on a vu — par la correspondance inédite de Guillebert — qu'en effet Berlin versait déjà des secours aux insurgés et aux exilés.

La liquidation financière des lourdes charges supportées, d'une mobilisation de plusieurs mois, ne pouvait s'effectuer sans quelques à-coups aux aspects bigarrés. Un dossier des Archives fédérales renferme tous les comptes de débours occasionnés par déplacements de diplomates, frais d'occupation militaire, dépenses encourues par la population pour l'hébergement des troupes. Une quarantaine de Neuchâtelois, pétitionnaires, font remarquer, à Berne, que l'on a payé de 5 à 8 francs pour des soldats logés à l'auberge, alors que des particuliers ont vu réduire leur indemnité fédérale à 43 centimes par journée de soldat! Terrible anomalie? Cette réduction — lit-on — était « inconcevable ». Sont classées là de nombreuses protestations de particuliers émaillées, entre autres, des signatures de Clerc, notaire, Henri Wolfrath, de Reynier colonel, Fs. Wavre, Louis Michaud, Henri Nicolas, Wittnauer, Auguste Châtenay, etc.[1]

Ayant sous les yeux de fort beaux diplômes concernant Kern, des 3 et 6 juillet 1857, conservés aux Archives thurgoviennes — signés, pour le Conseil d'Etat neuchâtelois, par Piaget et George Guillaume, pour la Communauté de La Chaux-de-Fonds, par Henry Sandoz et J. Vuithier, notaire — je m'en voudrais de ne pas en signaler l'existence. Le brevet du Conseil d'Etat mentionne la décision du Grand Conseil du 29 juin précédent : « Il nous est doux, Monsieur et cher concitoyen, de vous transmettre, avec la présente, votre acte authentique de naturalisation, acte inspiré, ainsi que le vote de la Commune de La Chaux-de-Fonds, par la reconnaissance qui vous est justement acquise pour les services importants

[1] Archives fédérales, Berne, carton No 168, pièce 4082.

rendus à la patrie pendant les récentes conférences diplomatiques de Paris, qui se sont terminées par la *proclamation de l'indépendance de notre République.* »

Le Dr Kern devenait ainsi Neuchâtelois et Communier de La Chaux-de-Fonds.

Notons que la *proclamation de l'indépendance de la République neuchâteloise* ne date nullement de 1856, mais comme on sait, de 1848 ! Cette façon — peu juridique — de s'exprimer même dans un acte officiel, découle de la confusion générale qu'avaient réussi à créer dans les esprits, la Prusse et les puissances, en se fondant sur le Protocole de Londres tout à fait inexistant pour le Canton de Neuchâtel et la Confédération. L'acte eût dû dire : « conférences diplomatiques qui se sont terminées par la *renonciation du roi de Prusse à ses prétendus droits sur notre République !* » Cette imprécision de vocabulaire était, à cette époque, encore révélatrice d'une psychose générale regrettable, état d'âme auquel j'ai fait allusion ailleurs et qui — à défaut d'une attitude diplomatique différente du Conseil fédéral tôt après l'insurrection — procéda de la crainte. Si l'inexacte terminologie de cette dédicace flattait le Dr Kern, présenté un peu comme le sauveur de la patrie, il n'en est pas moins fort heureux que la République et Canton de Neuchâtel, ainsi que la Commune de La Chaux-de-Fonds, l'aient récompensé de ses efforts.

Un rapport confidentiel, de nombreuses pages, de la main du Président de la Confédération Fornerod, daté du 17 juillet 1857, adopté en séance du Conseil fédéral, le surlendemain 19 juillet, a trait aux représentations diplomatiques à l'étranger. Le chapitre relatif à celle de Paris, après avoir rappelé la position du mandataire suisse vis-à-vis de l'empereur, a trait aussi à la gestion des affaires en général. Il s'étend sur la *Manière de procéder dans la question de Neuchâtel.* On y lit entre autres ceci, extrait des pages 6 à 9[1] :

« *Manière de procéder dans la question de Neuchâtel.*

« MM. les membres du Conseil se souviendront de ce qui s'est passé à la fin de l'année 1856, lors de l'arrivée de M. Barman, à Berne, pour conférer sur la question neuchâteloise. Quoique ayant participé à tout ce

[1] M. le prof. docteur Albert Schoop, actuellement à Davos-Dorf, avec qui je suis en relation, qui prépare une étude sur *La Politique et la diplomatie suisse après 1848,* lequel est l'auteur de deux intéressantes publications dans la *Revue suisse d'histoire : Dr Kerns erste Pariser Mission* (1951, pages 40 à 76), et *Minister Kern und Bismarck* (1953, pages 190 à 240), m'a aimablement offert plusieurs photocopies de pages du dit *Rapport* du Président Constantin Fornerod au Conseil fédéral. Ayant ensuite corroboré ces fragments avec l'original complet, je m'abstiens d'en reproduire ici la teneur intégrale. L'extrait que j'en tire — dont quelques lignes curieuses reproduisant un échantillon de la fine écriture du Président Fornerod — suffit à marquer un conflit d'ordre représentatif dont la responsabilité pourrait bien n'incomber ni à l'un ni à l'autre de ces deux plénipotentiaires *dans une même capitale* ! ? Il apparaît ici, une fois de plus, que — selon mes observations précédentes relatives aux aptitudes du Conseil fédéral de 1857 à concevoir le rôle de la diplomatie — les procédés étaient quelque peu discutables.

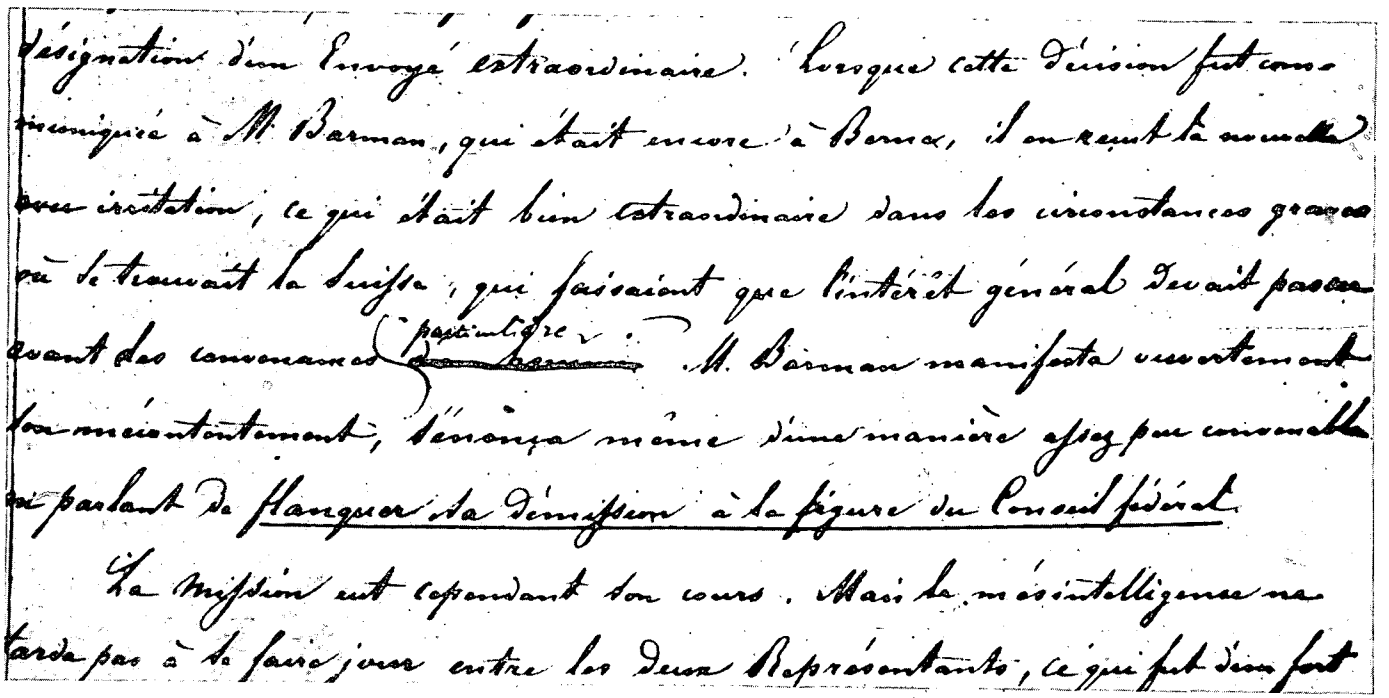

désignation d'un Envoyé extraordinaire. Lorsque cette décision fut communiquée à M. Barman, qui était encore à Berne, il en reçut la nouvelle avec irritation, ce qui était bien extraordinaire dans les circonstances graves où se trouvait la Suisse, qui faisaient que l'intérêt général devait passer avant des convenances particulières. M. Barman manifesta ouvertement son mécontentement, déclara même d'une manière assez peu convenable en parlant de Stämpfli sa démission à la figure du Conseil fédéral.

La Mission eut cependant son cours. Mais la mésintelligence ne tarda pas à se faire jour entre les deux Représentants, ce qui fut bien fort

*Dissensions entre les ministres de Suisse : Barman et Kern.*

Extrait du Rapport confidentiel — de la main du Président de la Confédération Fornerod — présenté au Conseil fédéral, lors de sa séance du 19 juillet 1857, concernant le rappel de Paris du plénipotentiaire Barman.

Archives fédérales, Berne.

qui s'était fait à Paris jusqu'alors, il fit sur le Conseil l'impression de n'avoir guère de point de vue arrêté ; il n'apporta pas d'éclaircissement qui fût d'un secours réel ; ses opinions étaient vacillantes et il en résulta, dans l'esprit de la plupart des membres, la conviction qu'il fallait, pour les négociations à venir, fortifier la représentation. De là, en partie, la désignation d'un Envoyé extraordinaire. Lorsque cette décision fut communiquée à M. Barman, qui était encore à Berne, il en reçut la nouvelle avec irritation, ce qui était bien extraordinaire dans les circonstances graves où se trouvait la Suisse, qui faisaient que l'intérêt général devait passer avant les convenances particulières. M. Barman manifesta ouvertement son mécontentement, l'énonça même d'une manière assez peu convenable en parlant de *flanquer sa démission à la figure du Conseil fédéral* [souligné dans le texte].

« La mission eut cependant son cours. Mais la mésintelligence ne tarda pas à se faire jour entre les deux Représentants, ce qui fut d'un fort mauvais effet quant au succès des négociations et contrastait singulièrement avec le bel exemple donné par la Suisse, qui par son union, sa fraternité, et par la concentration de tous les éléments et de toutes les opinions vers le but commun, s'était acquis le respect et la considération universelle.

« Le Département ne mentionnera pas ici tous les détails des frottements qui ont existé entre les deux Représentants de la Suisse et qui ont produit une impression si pénible sur l'esprit du Conseil, comme sur celui des Suisses de Paris, et qui ont même occupé l'attention publique. Le Département s'est de nouveau convaincu, après avoir pris connaissance de la correspondance, que cette mésintelligence a été due à l'extrême susceptibilité de M. Barman.

« Le Département se bornera à rappeler quelques particularités au souvenir du Conseil.

« M. Barman paraît avoir vu de mauvais œil, déjà la première mission de M. Kern ; il s'en est énoncé à plusieurs membres du Conseil avant son départ pour Paris, leur parlant même de donner sa démission, comme il vient d'être dit. Dans une lettre au Président, du 8, il cherche à atténuer les effets de cette mission. Il s'est plaint aussi de ce que M. Kern aurait transmis ses rapports au Conseil fédéral, sans les lui avoir communiqués et il a fait, à son tour, un rapport général sur les négociations qui ont précédé le 15 janvier, en dehors de la participation de M. Kern. Puis, après avoir précédemment dit que par la mission de M. Kern, le Conseil fédéral s'était lié les mains, sans améliorer d'un côté la situation, qu'en 10 minutes, il aurait été, lui, d'accord avec le ministre, il a écrit, le 10 janvier, au Conseil fédéral, qu'il ne faut pas attribuer exclusivement à M. Kern *les succès obtenus* à Paris, tandis que cela importait fort peu en présence du résultat. D'autre part, M. Kern, à son retour à Berne, a cru devoir se plaindre dans les Commissions et au sein du Conseil fédéral, de divers procédés de M. Barman à son égard.

« Pour éviter les tiraillements, les froissements personnels, qui seraient d'autant plus fâcheux si les Représentants étaient dans le cas d'agir en commun, le Conseil fédéral chargea M. Kern, dans sa seconde mission, *exclusivement* de la négociation de la question neuchâteloise, le ministre

ordinaire ayant été subitement invité à lui prêter son concours et à faire son possible pour faciliter cette mission.

« Ces concours, d'après tous les rapports de M. Kern, n'ont pas été suffisamment donnés, au moins dans l'origine ; plus tard, et dans une circonstance très importante, M. Barman a agi contrairement aux instructions du Conseil fédéral et a paralysé les efforts de l'Envoyé extraordinaire.

« La seconde mission de M. Kern paraît avoir été encore plus désagréable à M. Barman que la première, quoiqu'elle se comprît d'elle-même après l'acceptation des propositions faites à la Suisse, le 16 janvier, et le rôle que M. Kern avait personnellement eu dans cette phase de la question.

« Le 19 janvier déjà, M. Barman se plaignit au Conseil fédéral de ce que M. Kern avait dit dans les Commissions, et M. Kern ne fut pas plutôt arrivé à Paris, à la fin de janvier, qu'il se plaignit des procédés de M. Barman à son égard, lesquels impliquaient effectivement un manque d'égards pour le Conseil fédéral lui-même, dans la personne de son Représentant et étaient de nature à nuire au succès des négociations, ainsi qu'à la considération qui devait entourer l'Envoyé de la Suisse.

« Le Département a reçu une foule de lettres de l'Envoyé extraordinaire, qui n'étaient pas destinées à être jointes aux autres, mais qui renferment de tristes et affligeants détails sur ce sujet. Il se bornera ici d'abord à renvoyer à une dépêche du 22 janvier. Le 28 janvier, ayant reçu de nouveaux renseignements de l'Envoyé extraordinaire sur le peu de concours que lui prêtait le Ministre, le Conseil fédéral lui fit connaître que, deux fois, il avait invité M. Barman à faciliter par les moyens en son pouvoir l'accomplissement de la mission de M. Kern et il appela l'attention de ce dernier sur les hautes convenances qui réclamaient qu'au moins extérieurement, les rapports des deux représentants fussent de nature à ne pas provoquer l'attention du public.

« Le Département mentionnera encore les lettres de M. Kern du 28 et du 31 janvier qui contiennent de nouveaux détails. Il rappellera que des communications malveillantes contre l'Envoyé extraordinaire, faites à des journaux, sont venues encore aigrir les rapports et que ces communications renfermaient des détails qui ne pouvaient être connus que de nos Représentants.

« Le 30 janvier, le Conseil fédéral dut envoyer des observations sérieuses à M. Barman, pour lui représenter ce que l'état de ses relations avec l'Envoyé extraordinaire pouvait avoir de préjudiciable au succès de la mission de ce dernier.

« Le 4 février, le Conseil fédéral invita M. Barman à se rendre immédiatement auprès de l'Envoyé extraordinaire pour y prendre connaissance des instructions et se mettre à la disposition de M. Kern.

« La tension se maintint pendant la durée des négociations et, comme cela ressort de plusieurs rapports de l'Envoyé extraordinaire, le Ministre ne se conforma pas aux instructions du Conseil fédéral, lorsqu'il fut dans le cas de parler d'une question importante, de celle de l'indemnité. Tandis que le Conseil fédéral repoussait avec énergie le principe d'une indemnité, que toutes ses instructions étaient conçues dans le même sens, et que l'En-

voyé extraordinaire s'efforçait de s'y conformer dans toutes les circonstances, le Ministre donna à entendre que la Suisse ne regarderait pas à une somme d'argent pour terminer la difficulté. »

. . . . . .

Quelle que soit, au sujet de cet extrait, l'appréciation du lecteur, il est clair que le procédé de Berne, d'accréditer à Paris, dans les conjonctures connues, deux plénipotentiaires — certainement très capables l'un et l'autre — indiquait une pratique diplomatique discutable.

Divers témoignages de reconnaissance patriotique s'échelonnent au cours des années, décernés au Dr Kern ; en 1866, par exemple, deux ans après le traité de commerce franco-suisse de 1864, l'*Industrie de Sainte-Croix* lui offre une magnifique coupe d'argent, ciselée et dédicacée, actuellement encore propriété de sa famille. En 1857 déjà, « les citoyens de La Chaux-de-Fonds » lui avaient envoyé une magnifique montre, chronomètre or, dédicacée et datée, actuelle propriété de Mlle Hélène Kern, petite-nièce du ministre. [1]

Cette étude présente — impartialement — par le texte et l'image, les *deux personnages de valeur* qu'étaient Barman et Kern. Il se trouva que le ministre Joseph-Hyacinthe Barman prit congé le 20 juillet, et donna sa démission cinq jours plus tard, le 25 juillet 1857. Mentionnons que le Dr Kern succéda à M. Barman, à Paris, pour occuper ce poste jusqu'en 1883. Dans l'intervalle, il s'entremit utilement, lors des traités de commerce franco-suisses de 1864 et 1882 ; il pourvoira à la protection diplomatique des Badois et des Bavarois en 1870 ; il négociera, avec Bismarck, le retour des Bourbakis.

D'autres hommages officiels furent rendus à Kern, d'une part par le Conseil fédéral dans une lettre du 24 décembre 1882, d'autre part, dans une missive que Grévy, Président de la République française, adressa au Conseil fédéral, le 5 mars 1883. Dans le premier document, Siméon Bavier, Président de la Confédération — l'année suivante ministre de Suisse à Rome — en notant que Kern, après 25 ans de représentation diplomatique à Paris, vient de demander d'être relevé de ses fonctions, lui exprime ses vifs regrets : « Il n'y a que peu d'hommes d'Etat suisses auxquels il a été donné de fournir une carrière aussi longue et aussi utile que celle que vous avez parcourue pendant un demi-siècle au service de l'Etat. A votre nom, se rattache toute une série de négociations les plus importantes, qui principalement, grâce à votre coopération, ont été menées à bonne fin. » Dans le second document — lettre de Jules Grévy au Conseil fédéral — on lit

1 Ma correspondante de Paris, Mlle Hélène Kern, était fille d'Edwin Kern, fils lui-même de Christian Kern, frère cadet du ministre. Edwin Kern, décédé en 1935, ayant à 12 ans perdu son père, fut protégé par son oncle le ministre; il épousa plus tard une Française et se fixa à Paris.

Le Dr jur. A. Schatzmann-Fehr, mon correspondant de Frauenfeld, propriétaire de la coupe illustrant ces lignes, qui perdit sa grand-mère — Mme Dr A. Fehr, petite-nièce du plénipotentiaire — en 1955, déposa une liasse de papiers de ce dernier aux Archives cantonales thurgoviennes, à Frauenfeld, où ils peuvent être consultés avec l'agrément de l'archiviste, M. le Dr Bruno Meyer, que je remercie de son appui.

entre autres : « Nous partageons les regrets que nous fait éprouver la détermination de cet agent dont nous avons vivement approuvé l'expérience, l'esprit de conciliation et le patriotisme sincère. Nous nous plaisons à lui rendre, auprès de vous, cette justice qu'il s'est acquis l'estime et la confiance la plus entière de tous ceux qui se sont trouvés à même de travailler avec lui au maintien et au développement des relations si nombreuses et importantes que le voisinage et une amitié constante ont établies entre nos deux pays. » Le ministre Kern avait épousé, en 1834, Julie-Aline Freyenmuth, fille d'un Conseiller d'Etat de Frauenfeld, dont il n'eut pas d'enfant. Rentré dans le rang en 1883, Kern, également bourgeois d'honneur de Frauenfeld, mourut à Zurich, le 14 avril 1888, ayant légué 61.000 francs à la Confédération, à son canton et à la colonie suisse de Paris.

*Coupe d'argent offerte en 1866 au Ministre Kern par l'Industrie de Sainte-Croix.*

(ciselé 22,3 cm. x 10,14 cm)

Propriété de M. le Dr. jur. A. Schatzmann-Fehr, Frauenfeld. Photo due à M. l'Archiviste Dr. Bruno Meyer, Thurgovie.

Faisant écho à la lettre de désillusion du colonel de Pourtalès, écrite à la Mettlen, le 12 janvier 1858, citée à la fin du chapitre *Paris,* de nombreux documents peuvent être tirés de l'oubli pour attester que la majorité des royalistes insurgés avaient, en somme, été joués. Il existe toute une littérature plutôt fastidieuse, que je ne fais qu'effleurer, relative, soit à des démarches faites à Berlin ou ailleurs par des insurgés, soit à des opinions d'historiens tentant d'éclairer — en face de l'échec sensationnel de cette contre-révolution — non plus l'imbroglio diplomatique que j'ai décrit, mais la répartition des *responsabilités* à l'origine du mouvement.

Ces responsabilités ont été sériées au cours de cet essai ; les nouvelles hésitations et suppositions contradictoires, nées après coup, parmi des centaines de désemparés et de circonvenus, qui, à l'époque, ne pouvaient qu'ignorer la vérité, ne manquent pas d'une certaine saveur.

Il est naturel que déjà, peu après les événements, puis au cours des ans — de même que cette recherche se poursuit encore aujourd'hui — l'on se soit efforcé de comprendre ce qui, exactement, s'était passé. Cela parut malaisé, en raison des publications hâtives, contradictoires et tendancieuses, que l'on s'empressa d'éditer sans consulter ni approfondir pièces d'archives officielles et privées. Si les *conséquences juridiques* d'un tel coup d'Etat priment toutes les autres, l'on peut cependant classer, parmi les *conséquences générales* d'un tel épisode, les volontés convergentes, de Neuchâtelois surtout, soucieux d'établir aussitôt la lumière. D'un monceau de documents épistolaires, relatifs à ce thème, il faudrait toutefois tirer une ou deux pièces de l'obscurité, cela pour autant que la *nuit* ne fût point précisément la caractéristique du désarroi de royalistes désabusés.

Un cahier manuscrit, qualifié *copie,* mais étant une sorte de double *original* de notes de l'ancien justicier de La Sagne, Louis-Auguste Humbert, celui qui, le 17 août 1856, convoqua, pour le lendemain, Comtesse, Fabry et Gélieu, auxquels se joignaient les Wesdehlen, père et fils, ainsi que Charles Peter, soit six conspirateurs — figure parmi les pièces que j'ai sous les yeux.[1]

Humbert *rédigea* ce document à Berlin, le 20 avril 1857 ; il ajoute, *in fine,* y avoir été appelé par Mme de Zastrow-Pourtalès, bienfaitrice de royalistes soudain privés de ressources. Celle-ci voulait avoir le cœur net des responsabilités des meneurs accusés d'avoir agi sans autorisation du roi. Un post-scriptum d'Humbert — daté et signé par lui, à La Sagne, beaucoup plus tard (le 5 juin 1886) — jette peu de clarté sur son récit précédent. En revanche, une lettre qu'Humbert adresse, de Berlin, à Matthey-Doret, le 22 avril 1857, soit deux jours après la rédaction des premières notes sus-mentionnées, a trait aussi à Mme de Zastrow ;[2] on y trouve confirmation que celle-ci — tout en procurant des secours aux réfugiés — cherchait à laver les chefs insurgés des reproches d'imprévoyance dont les partisans les assaillaient. Humbert dit avoir établi, pour elle, ce récit des événements ; il ajoute ne point savoir quel usage elle en ferait.

Un exposé d'Humbert aussi — effectivement délégué à Berlin par les réfugiés de Morteau pendant les négociations — fut, en un texte plus dense, sur le même sujet, intégré déjà, par le Dr Auguste Châtelain, dans une étude sur 1856, que ce dernier laissa, à sa mort, à Saint-Blaise, en 1923. Il s'agit d'une brochure publiée en 1925, préfacée par l'archiviste Arthur Piaget : *Du rôle du roi de Prusse dans le mouvement des royalistes neuchâtelois du 3 septembre 1856.* Dans cet opuscule, l'auteur, fils de Louis Châtelain — royaliste qui donna des ordres pour la construction de barri-

1 Propriété de M. le major Jacques Barrelet, Intendant de l'arsenal cantonal, à Colombier, détenteur également de divers papiers ou manuscrits du général de Gélieu, que j'ai déjà utilisés.

2 Lettre publiée par le *Musée neuchâtelois,* Nos 4-5, 1956, p. 157.

cades au Château de Neuchâtel — tente de démontrer que les chefs du mouvement étaient gens perspicaces ; le malheur est qu'à cette lecture, l'on acquiert, au contraire, de sérieux doutes sur ce point. Une restauration eût été, selon lui, question d'honneur. On allait donner sa vie pour le roi ! On a vu comment. Les invectives des royalistes dissidents, à l'endroit des insurgés, poussent là comme des orties au milieu des fleurs et des « Dieu vous bénisse ! » Ils s'étaient écriés d'avance : « On vous conduit à la boucherie, ce sont les gros qui vous trompent ! »

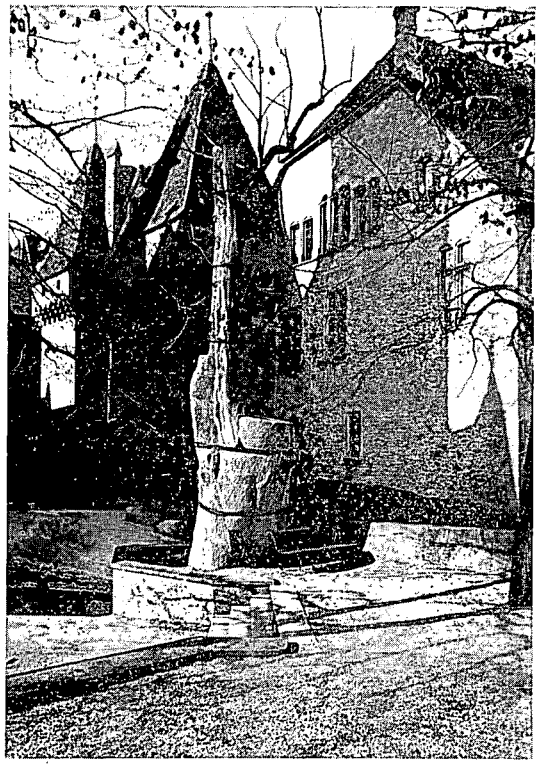

*Entrée du Château de Neuchâtel,*

flanquée de ses deux tours où se déroula, non loin du tilleul du Banneret, le drame de 1856.

Photo relativement récente communiquée par le département cantonal des Travaux publics.

Châtelain, père, écrivait entre autres : « Je désire vivement que M. de Manteuffel se décide lui-même à donner des explications. Je le répète, nos chefs sont dans une fausse position ; est-ce que les veuves, les orphelins, les blessés, les hommes et les familles exilés, les populations éprouvées de toutes manières, n'auraient aucun compte à demander ? Nous-mêmes, pourrions-nous rentrer dans nos familles, dans notre patrie, sans que l'affaire soit expliquée ? Les souffrances de toute espèce, la désorganisation, l'anarchie, les dépenses résultées du 3 septembre, ne demandent-elles pas d'explication ? Nous ne sommes pas des enfants ; nous ne pouvons accepter d'avoir pris part à une affaire qui ne serait — comme elle est présentée — qu'une échauffourée de gamins. » Voilà ce que mon père a écrit, ajoutait le Dr Châtelain.

Humbert, appelé à la rescousse pour éclairer ses amis royalistes, n'avait pu finalement que jouer rôle de lumignon dans un cercle d'entêtés ayant cru pouvoir forcer le roi à soutenir l'insurrection *par les armes.* L'ensemble de ces pièces qui atteste, chez certains sous-ordres et séides, des cerveaux aux vastes espaces désertiques, respire — heureusement — une naïveté excusant tout.

Cette plaisante bonhomie s'exprima, en conclusion, par un entretien obtenu du prince royal, à Berlin, par le major Bovet-Bonhôte, Gagnebin

pasteur, et Humbert. Cet entretien n'apporta aucune lumière à ces interpellateurs. Les propos connus, échangés au cours de cette audience, ne valent que pour les réponses évasives du prince, faites à ces trois curieux, soucieux d'apprendre si leurs chefs les avaient trompés ou non, en les précipitant dans l'aventure. Leur déroute était d'autant plus singulière, que le bruit courait que Manteuffel, chef du cabinet du roi, avait, en fin de compte, encouragé le souverain à se débarrasser d'une principauté redevenant encombrante ! — Trahison ? Celui-ci avait-il été trompé par celui-là ? Wesdehlen, Pourtalès et Meuron avaient-ils trompé quelqu'un ou s'étaient-ils trompés ? Qui avait trompé, ou encore quel trompeur n'avait-on point trompé en se trompant dans cette tromperie ! ? ?

Tous les efforts, antérieurs et postérieurs au Traité de Paris, destinés à éclairer la lanterne des royalistes du pays, ne contribuèrent qu'à souffler sur la bougie qui s'éteignit. Ce n'était point dans une intention de plaideur qu'il fallait chercher à s'orienter. Impartialement, il était nécessaire — pour raviver l'entendement — que les années passassent lentement, que la paix se fît dans les cœurs, et que les documents sérieux devinssent disponibles. Par milliers, éparpillés en Europe dans les fonds officiels et les familles, encore fallait-il les repérer. D'autres seront peut-être encore découverts.

Ces circonstances n'empêchèrent pas le roi de distribuer des décorations à quelques insurgés. Pourtalès refusa courtoisement. Quant à l'intransigeant Louis-Auguste Humbert — ayant accepté celle de Hohenzollern — mal reçu plus tard à La Sagne par ses amis et ses ennemis, il fut astreint, pour subvenir à son existence, de se faire casseur de pierres. Il écrit à Louis Petitpierre de Wesdehlen, à Berlin : « Je crois bien que je suis le premier Chevalier de Hohenzollern cassant des cailloux sur les chemins » !

Plus tard, Paul et Philippe Godet, rendant visite au dit Humbert, âgé de 95 ans, reçurent de lui l'aveu qu'il s'était, sans arrière-pensée, rallié à la République. Il avait accepté une décoration pour ne point peiner le roi ; selon lui, le prince de Prusse, devenu Guillaume Ier, et Manteuffel, son ministre, devaient seuls être accusés de perfide abandon.

Le comte d'Arnim, diplomate né en Poméranie en 1824, décédé en 1881 à Nice, fut en rapport avec le pasteur Charles Faure, d'une famille du Locle. Il lui conta le tour joué aux royalistes neuchâtelois par la diplomatie prussienne. A ce propos, dans une note de 1891, le Dr Châtelain aiguillait le lecteur sur des documents authentiques, sortes de révélations auxquelles ont trait des lettres de Paul Godet, d'Humbert et de Perregaux-Montmollin [1].

A ce sujet, une missive du pasteur Faure, du 12 avril 1891, datée de Champel, adressée au Dr Châtelain, précise qu'en octobre 1876, le comte

[1] La vie du comte Harry-Kurt-Edouard-Karl Arnim de Suckow, d'une célèbre famille prussienne, fut publiée en 1953, dans le premier tome de la *Neue Deutsche Biographie*, éditée à Berlin par Duncker et Humblot. La série des volumes de ce vaste ouvrage est encore en chantier.

Le pasteur Charles Faure, né en 1829 à Paris, dont la famille, locloise, porta jusqu'au début du 18e siècle le nom de Favre — qui occupa notamment la cure de Prégny (Genève) — publia diverses études, dont trois ayant trait à la géographie. *(Livre d'or de Belles-Lettres de Neuchâtel.)*

d'Arnim, alors à Genève, entra en contact avec lui pour la traduction assumée d'un mémoire de sa main, destiné au prince Bismarck. L'entente sur l'exactitude de cette traduction réunissait souvent Arnim et Faure. En conversant, Arnim, abordant les événements de 1856, parla du lâche abandon dans lequel avaient été laissés les Neuchâtelois ayant pris les armes. Interrogé par Faure, il répondit qu'il connaissait fort bien les faits : « J'accompagnai à la gare Pourtalès lorsqu'il repartit de Berlin pour la Suisse ; je le mis en chemin de fer ; il avait, du prince de Prusse, l'ordre précis de rétablir dans la principauté l'autorité du prince de Neuchâtel. Hélas, la promesse ne fut pas tenue ; le roi en devint malade. »

Il y avait là confirmation d'un *ordre* reçu, mais point du souverain ! L'*ordre* fût-il du reste venu du roi malade, que le comte de Pourtalès n'eût guère dû davantage, semble-t-il, le prendre en considération ? Ce détail, d'Arnim, complète le récit du général de Gerlach. Le pasteur Faure, donnant suite à ses confidences, attirait l'attention de Châtelain sur la publication des *Souvenirs de Kern* et sur une lettre de Bismarck à Manteuffel, documents attestant que les royalistes n'auraient réellement agi *que sur ordre supérieur*. De là, les larmes et le cœur navré d'un roi plein de remords, s'adressant, comme on le vit, à Napoléon III — et ayant prononcé la fameuse phrase : « S'ils le font, je sais ce que le devoir et la dignité de ma couronne me commandent. »

Il était clair, qu'en secret, le roi espérait malgré tout tirer de l'aventure quelques marrons du feu. Le mutisme obligé, d'un souverain qui — à tout prix — ne voulait à aucun moment se compromettre, confirme bien qu'aussitôt le Conseil fédéral devait l'accuser ouvertement de l'*agression armée* qui s'était produite. Ç'eût été au roi, dans l'embarras, à *se défendre*, à prendre position, en face des blâmes qui se fussent mieux affirmés — des quatre puissances pacifiques du Protocole de Londres. Il eût été acculé, soit exposé immédiatement à la réprobation des puissances, et à ses conséquences, soit obligé de désavouer les meneurs. Dans les deux cas, le conflit n'eût pas présenté, pour la Confédération, les difficultés que l'on sait. Certaines énigmes ne se seraient point posées.

On pourrait longtemps épiloguer sur ce que voulait ou ne voulait pas, en réalité, Frédéric-Guillaume IV, toujours indécis. Le secret espoir, que nourrissait son cerveau maladif, était que la Providence (!) lui permettrait de récupérer Neuchâtel, intégralement, comme son père avait possédé cette souveraineté, à titre personnel, avant 1806. Il ne pouvait ouvertement prétendre à cela parce que, le 18 juin 1814, Frédéric-Guillaume III avait signé, avec contreseing du prince de Hardenberg, consentir à « la réunion de la dite principauté avec la Suisse et son administration, comme nouvelle preuve du désir de contribuer de plus en plus au bonheur des Neuchâtelois ». Aussi bien, ce plein pouvoir d'un père, délivré en vue du Congrès de Vienne, obligea-t-il le fils à n'inclure, dans le Protocole de Londres, qu'une vague prétention à récupérer Neuchâtel. Bien que l'idéal, un idéal foncièrement anachronique, eût été, pour Sa Majesté, de recouvrer la principauté de 1806, elle ne pouvait logiquement souhaiter la réalisation de cette rêverie, qu'en sollicitant d'abord, à Londres, en 1852, la restitution des droits réduits

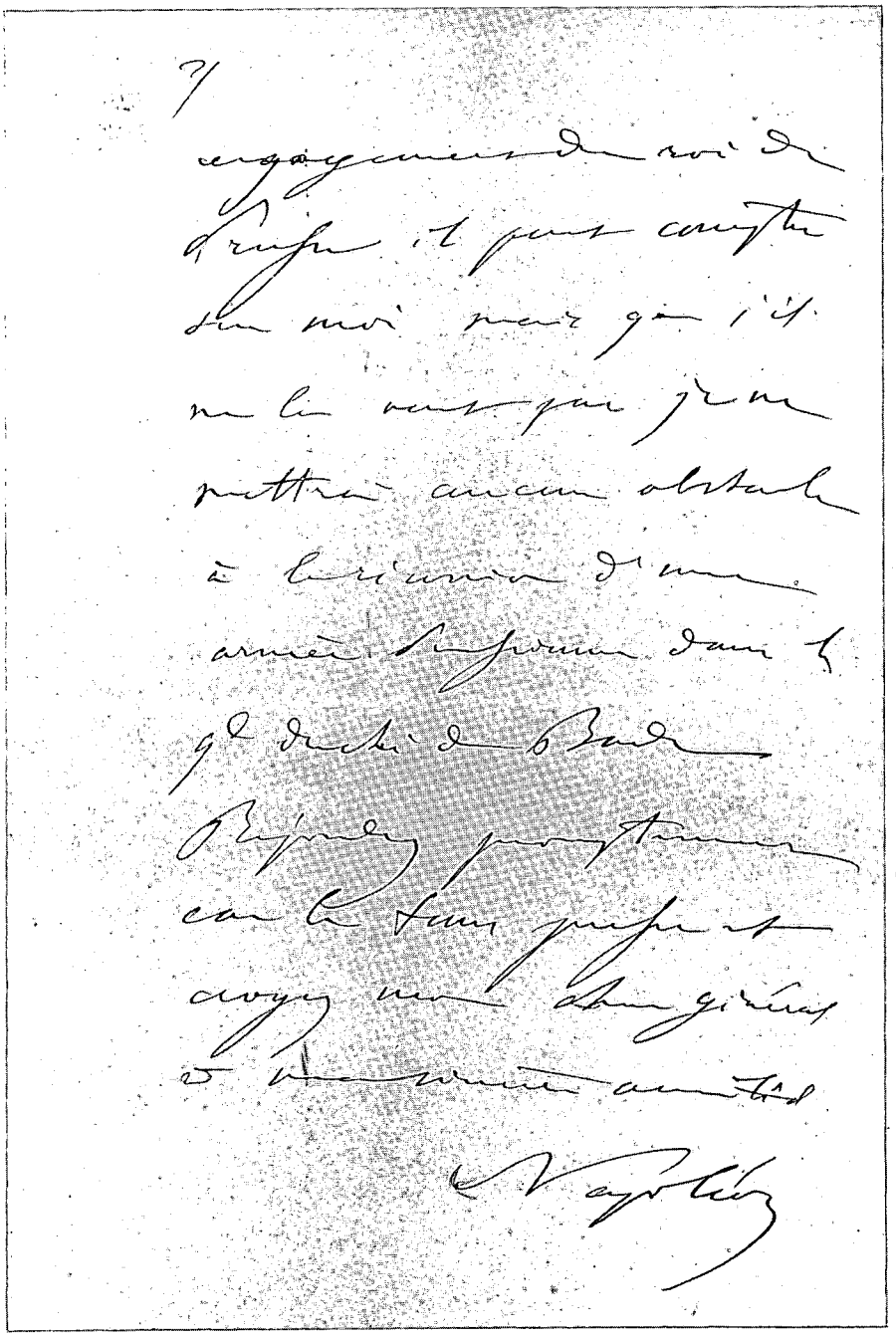

*Autographe de S. M. l'empereur Napoléon III.*

Fin d'une lettre de cinq pages au général Dufour, sur papier bleu, doré sur tranche. « Compiègne, le 24 octobre 1856. »

Propriété de M. Olivier Reverdin, Genève.

que lui conférait le régime de partage avec une Confédération exécrée — celui abracadabrant de principauté-canton de 1815. Fonder son droit sur 1815 était, pour le roi, l'unique premier pas à faire.

La seule chance, singulièrement mince, et tout à fait illusoire, qui restait au roi, en 1856, pouvait-elle résider dans une défaite de l'armée suisse ? Utopie grossière ! La République neuchâteloise était devenue, spirituellement, l'*œuvre même des puissances européennes.*

Paul Godet, en juin 1903, dans une lettre à Châtelain, affirme d'autre part qu'à Berlin, son oncle Frédéric Godet — précepteur du prince de Prusse, plus tard Frédéric III — sortit un jour, bouleversé, d'une audience du prince[1] : « Imagine-toi — déclara-t-il à son neveu — que le prince m'assura que les chefs royalistes ont menti en disant que le mouvement était connu et approuvé à Berlin ; le prince vient de me dire qu'il n'en avait rien su. » Il parut d'autant plus clair à Godet qu'il s'agissait là d'une inexactitude flagrante, qu'il se rappelait avoir vu à une fenêtre du palais, peu avant le putsch, de Gélieu s'entretenant avec Son Altesse. Les dénégations tardives de Berlin, presque incroyables, paraissaient singulièrement maladroites. Décidément, une certaine fenêtre du palais royal risquait-elle de devenir historique ? C'est de là que les membres de la famille royale regardaient volontiers passer la troupe. J'ai mentionné ci-devant l'entretien — du reste problématique — que Pourtalès, à cette fenêtre aussi, aurait eu, au moment crucial, avec le prince de Prusse, et l'essentiel de la conversation ayant tenu lieu d'encouragement avant l'insurrection.[2]

Manteuffel considérait comme poids mort, et source d'ennuis pour la Prusse, une région devenue, quant à lui, définitivement république et canton suisse. Il manœuvra pour gagner Frédéric de Rougemont à ses avis ; il y parvint en partie avant le dénouement de la Conférence de Paris. N'osant heurter de front la volonté du reste chancelante du roi, ce ministre, fort avisé, parut souvent l'approuver. Sa conviction paralysait son devoir ; il avait une connaissance approfondie du statut historique et international de Neuchâtel, devenu l'un des Etats de la Confédération ; il n'ignorait point davantage la garantie de son intégrité territoriale, assurée par la Confédération même. Aussi bien, finit-il par faire envisager toujours plus sérieusement à Berlin l'inéluctable abandon de prétentions périmées. Le but demeurait cependant malaisé à atteindre, au milieu d'un réseau d'intrigues.

1 Il s'agit donc du frère du roi, plus tard Guillaume Ier, qui régna de 1861 à 1888, et qui — lui — aurait donné un *ordre* à Pourtalès.

2 *Le Hohenzollern-Jahrbuch*, par Paul Seidel, Verlag von Giesecke et Devrient, Berlin et Leipzig, 1908, très riche en luxueuses illustrations, contient deux grandes autotypies — reproductions de toiles de maîtres — montrant rois et princes de Prusse derrière certaines fenêtres du palais, regardant au dehors défiler des troupes. Ces toiles existaient et meublaient le palais déjà en 1856. On peut se demander si la vue de ces peintures et l'admiration de courtisans ne furent pas pour quelque chose dans les fioritures de récits qui parvinrent à Neuchâtel et auxquels on donna une apparence de réalité ? En approfondissant la littérature relative à la vie de la famille royale, l'on noterait sans doute l'habitude de se montrer à une fenêtre de prédilection. La chose était surtout connue des officiers. De là à broder un peu sur ce thème, il n'y avait qu'un pas.

Qui, en somme, était Manteuffel, dont le portrait figure dans cet essai, et dont la personnalité domine parfois, il est vrai comme éminence grise, le cours des événements ?

Manteuffel, né à Lüben, en Silésie, en février 1805, ayant perdu son père à l'âge de 5 ans, dut son excellente éducation à un oncle. D'abord élève de l'Ecole provinciale de Schulpforte, il suit, dès 1824, les cours de l'université de Halle ; il y bénéficie de la formation d'Allemands privilégiés, susceptibles de marquer dans l'histoire. Dès 1827, Manteuffel remplit des fonctions judiciaires et administratives, à Sternberg et Luckau, puis à Königsberg et Stettin.

Depuis 1847, il est membre de la première Diète générale de Prusse ; l'année suivante, il y défend le conservatisme, attaqué par le parti démocratique ; il s'oppose à un vote par tête, qui, dans les résolutions de l'assemblée, fait disparaître certaines prérogatives aristocratiques. Le 8 novembre 1848, Manteuffel passe ministre de l'intérieur dans le cabinet du comte Brandenburg ; il dispose, ad interim, du portefeuille des affaires étrangères. Aux conférences d'Olmutz, en novembre 1850, c'est lui qui conjure un conflit armé Allemagne-Autriche.

Dès lors, président du Conseil de Prusse, il se comporte avec tant d'habileté parmi féodaux et démocrates, qu'il finit — bien qu'ayant maté la révolution — par représenter les idées libérales au sein du gouvernement ! Manteuffel était grand-croix de l'Aigle rouge avec couronne et glaive, grand-croix de l'ordre de l'Eléphant, et titulaire de plusieurs décorations étrangères.

Son action définitive, favorable à l'abandon de Neuchâtel — abandon apparemment contraire aux intérêts prussiens — dénote sagacité, atteste de sa perspicacité et de son éclectisme. L'écho du rôle, jugé parfois équivoque, de Manteuffel, avait de diverses façons retenti à Neuchâtel ; on en trouve même la trace dans la lettre amusante de Julien Jeanneret, dont on a vu le fac-similé page 181.

D'une part, le *défaut,* en 1856, d'une *représentation diplomatique* suffisante et permanente de la Suisse à l'étranger — comme celle, excellente, d'aujourd'hui, s'inspirant d'une technique logique d'utile dispersion d'antennes, c'est-à-dire de plénipotentiaires de première classe selon la hiérarchie datant du Congrès de Vienne — d'autre part, les *contacts trop rares* que certains Conseillers fédéraux, braves bourgeois, maintenaient personnellement avec l'extérieur, n'expliquent que trop l'immobilisme du gouvernement suisse, au début de cette crise. La coutume helvétique s'était si fort ancrée, de n'envoyer au dehors — hormis quelques chargés d'affaires commerciaux — que des missions diplomatiques *extraordinaires,* que l'on recourut encore à ce système en envoyant Kern à Paris, seule capitale du reste déjà pourvue de l'exceptionnel représentant *permanent* qu'était M. Barman. (A ce propos, en effet, les motifs, d'ordre personnel, invoqués par Fornerod, contre Barman, dans son rapport précité du 17 juillet 1857, demeurent entièrement sujets à caution.)

Le « droit d'ambassade » — exercé jadis par Canton ou groupe de Cantons, à titre temporaire — avait été négligé déjà par l'Alliance des

XIII Cantons, jusqu'en 1798. Cette Alliance, personnalité de droit public incontestable, ne se donna pas de représentation extérieure *permanente*. La brillante réputation que les Suisses s'étaient acquise sur les champs de bataille de l'Europe, avait eu cette bizarre conséquence qu'empereurs et rois accréditaient des ambassadeurs en Suisse, sans que celle-ci jugeât courtois d'user de réciprocité. Le Soleurois Zeltner fut le premier ministre plénipotentiaire *permanent* — de Suisse — en 1798 ; il représenta le Directoire helvétique à Paris, auprès la République française.

Il est curieux d'enregistrer qu'en vertu d'un renversement d'ordre psychologique et d'estime, la Suisse — dont un honneur était autrefois de ne point respecter les us de la réciprocité diplomatique — vit, en 1856, cette survivance la placer dans l'état de grave infériorité dont j'ai signalé les effets. Le rôle d'un plénipotentiaire ne saurait jamais se circonscrire à exécuter les ordres d'un chef ; il doit le renseigner ; il peut « suggérer ». Ce jeu d'échanges ininterrompu de nouvelles entre un ministre des affaires extérieures et ses envoyés, cette collaboration à laquelle eussent pris part, à l'époque, d'intelligents agents de la Confédération, postés où il se devait, eût rendu d'éminents services au Conseil fédéral ; celui-ci eût entrepris ou aiguillé plus habilement de pénibles négociations.

Une vivante ambiance diplomatique, indispensable à tout gouvernement, était tout à fait inexistante à Berne, en 1856. Elle n'eût point été anachronique à nos propres yeux et en fonction de la critique historique. Elle exista si bien, au service des Puissances, que celles-ci en abusèrent sans cesse. Cette carence helvétique était due à une conception trop étroite du régime et du sentiment démocratiques ; c'est ainsi que cette conception eut de retardataires reflets jusque récemment, comme je viens d'y faire allusion, quand le Conseiller fédéral Max Petitpierre, aux vues dominantes, multiplia d'urgence les antennes à l'extérieur, soit le nombre des missions suisses permanentes ; il confia ainsi les essentielles à des ambassadeurs de rang équivalent à celui des agents étrangers.

Intentionnellement, j'ai introduit dans cet exposé des renseignements biographiques relatifs à tous les personnages en vue, quelles qu'aient été leurs opinions politiques. Il convient maintenant de nous séparer du principal animateur de l'insurrection, décédé à 92 ans. L'attitude du comte Georges-Frédéric Petitpierre de Wesdehlen fit naturellement l'objet de jugements fort divers dans les deux partis régionaux, et comme bien l'on pense, dans le sien propre. Je propose d'admettre que Wesdehlen n'a point agi dans un but intéressé. A sa manière, c'était un patriote. Ce fut un convaincu, un sincère, qui, assis à son bureau, paraît avoir très insuffisamment pesé chances et risques. Avant son *Récit des événements de 1856* où il s'expliqua de façon singulièrement discutable, il avait, en 1849, fouillé, comme je l'ai mentionné, un plus large horizon dans son *Abrégé de l'Histoire des Suisses* jusqu'en 1815. Il semblerait que ses investigations sur ce thème eussent dû le rendre plus circonspect, en 1856.

Son influence — alors que celle d'autres royalistes intransigeants fut plus sporadique — s'affirma toujours constante et active en faveur d'une restauration monarchique impossible à Neuchâtel. On a constaté que rien

ne découragea son dessein, ni le Président Chambrier, ni l'Angleterre qui, très tôt, lui marqua la plus nette des désapprobations. Il s'est trouvé que cette personnalité — qui avait été très dévouée à la Première Académie de Neuchâtel — vit, dans sa vieillesse, se consolider pour toujours, *par son fait*, le régime démocratique qu'il condamnait. [1]

Après le Traité de Paris, dominait en fin de compte une *conséquence* essentielle et lumineuse : la capitulation officielle d'un souverain. Les chapitres *Origines* et *Diversions*, introduisant ces pages, dispensent d'insister, ici, sur le rapprochement — ou plutôt l'antinomie — entre *procédé vénal* d'acquisition de Neuchâtel par la Prusse, en 1707, et entêtement de certains, mis en 1856, *à offrir leur vie en faveur d'une restauration monarchique*. A la décharge des principaux meneurs de 1856, l'on doit admettre, circonstance atténuante, qu'ils appartenaient à des familles anoblies bien *après* 1707 ; si, dans leur cercle, les pots-de-vin d'antan n'étaient qu'un demi-secret, leurs propres ascendants n'en n'avaient guère ou point bénéficié.

*Wesdehlen âgé.*

Photo à M. Gustave de Coulon.

Les chefs insurgés pouvaient-ils ignorer que, de nouveau — en 1806 et 1814 — Neuchâtel avait été « brocanté » ? Trouvaient-ils ces transferts normaux ? Sans doute, médiocrement orientés sur des faits pour ainsi dire inconnus de leur génération, ne se posèrent-ils pas la question. Il y a cent ans, la chose eût paru plus grave, soit plus ou moins conforme aux mœurs du passé, même malgré les engagements princiers d'*inaliénabilité ? ?* Cet essai, qui n'est plus « fragmentaire », comme tous ceux parus jusqu'ici, permettra mieux au lecteur d'apprécier les faits objectivement. Malgré d'innombrables documents inédits utilisés chemin

1 Petitpierre de Wesdehlen, mort à Saint-Aubin en 1883, eut trois fils. L'aîné *Louis*, né en 1833, décédé à 70 ans — mentionné jeune, ci-devant, à plusieurs reprises — fut plus tard chargé d'affaires de Prusse à Paris, puis plénipotentiaire à Stockholm, Bucarest, Stuttgart et Athènes. (Marié à Alexandrine de Pourtalès, il en eut trois fils). Le second fils du chef du Cabinet noir, *Hermann* (1837-1899) épousa Elisabeth de Montmollin, puis Cécile de Pourtalès. Le troisième fils de l'instigateur de l'insurrection, *Georges*, né en 1839, capitaine de dragons de la garde prussienne, allié Charlotte de Seydlitz-Ludwigsdorf, fut tué, en 1870, à Mars-la-Tour. La devise des comtes Petitpierre de Wesdehlen était « Quand même ». Elle parut assez appropriée, par l'attachement indéfectible qu'ils vouèrent à la Prusse malgré les déceptions. Le très récent anoblissement de cette famille, en 1832, explique, semble-t-il, en partie, ce dévouement tout neuf, cette manière naturelle de reconnaissance à l'endroit de Berlin.

faisant, je m'abstiens de résumer, dans mon épilogue, une *synthèse* que personne n'avait entreprise jusqu'ici, et qui, maintenant, s'impose d'elle-même. Bornons-nous simplement encore à quelques brèves remarques.

Un arrêté de la Diète helvétique, du 27 décembre 1830, avait laissé aux Cantons suisses la faculté d'apporter librement à leurs Constitutions les changements nécessaires en harmonie avec le Pacte fédéral de 1815. C'est *dans ce cadre* que le Canton de Neuchâtel — évolué — modifia radicalement ses institutions en 1848.

On sait que le dépouillement du scrutin populaire, confirmant la République neuchâteloise et l'intégration exclusive à la Suisse, accusa une majorité significative, critiquée par la réaction parce que les Suisses établis en pays neuchâtelois avaient pris part à la votation. Cette consultation, prétenduement faussée, démontrait cependant que le changement de régime n'était point résultat d'un coup de force minoritaire, mais l'expression de la volonté populaire. Pas de fait accompli, de dictature, mais modification d'un statut consenti. Puisque, d'autre part, les Neuchâtelois seuls — à l'exclusion des électeurs suisses résidant dans le Canton — votèrent la Constitution cantonale de 1848, par 5481 voix contre 304 seulement, l'intention implicite de rattachement à la Suisse y fut, en somme, manifeste et indiscutable ; en réalité, le blâme porté par les royalistes, quant à la votation sur l'intégration, demeure donc sans objet.

Sur ce verdict du pays, Frédéric-Guillaume IV avait — comme je l'ai fait ressortir — *délié*, non seulement ses partisans, mais tous les Neuchâtelois, de leur serment de fidélité ; au reste, en vertu du caractère obligatoirement « réciproque » des fameux « serments » où le peuple et le roi étaient « parties », le geste du souverain de délier quiconque, était sans signification, l'accord bilatéral s'étant trouvé juridiquement annulé par la résiliation neuchâteloise ; cette résiliation fut agréée, en 1848, par le souverain déchu, qui n'intervint, ni par la voie diplomatique, *ni par les armes*, ce qui, à l'époque, lui était, du reste, aussi *impossible* qu'en 1856.

Ayant admis cette rupture de serment — de contrat de droit public — le souverain, faisant marche arrière, en 1852 et en 1856, ne pouvait se fonder que sur le néant, sur de criardes contradictions, et sur le Traité de Vienne que — dans des circonstances comparables — les puissances avaient elles-mêmes violé à plusieurs reprises. Ni le Conseil fédéral, ni Kern, au cours des négociations, ne tirèrent parti, contre le roi, à titre d'analogie, des violations antérieures du Traité de Vienne, par les puissances. On n'invoqua point davantage la complète *rupture du contrat de réciprocité* — manifestement sans équivoque de 1848 à 1852 — alors qu'en face de l'avenir, elle ne pouvait être que définitive.

En 1852, le Protocole de Londres était un coup d'épée dans l'eau. La Suisse, qui parut ignorer l'acte, eût eu, cependant, avantage à engager, à ce moment-là, une action diplomatique pour en contrecarrer les éventuelles conséquences ; on demeura dans l'inaction, alors que ces effets, comme on l'a constaté, risquaient d'être menaçants. Au cours des interminables pourparlers décrits, l'on agita — en marge du Traité de Vienne et du Protocole de Londres — le Traité de Tilsit, de 1807, alors qu'en

réalité la Paix de Tilsit n'enleva nullement Neuchâtel à la Prusse, mais déjà le Traité d'échange avec le Hanovre, du 15 février 1806.

Le but du Congrès de Vienne avait été, en 1815, de mettre fin aux désordres, aux lamentables campagnes de Bonaparte, en garantissant aux nations opprimées leur liberté d'action. Si l'article 23 du Traité remettait Neuchâtel sous l'égide partielle du roi de Prusse, ni la lettre, ni l'esprit de l'acte n'attribuent au roi : Neuchâtel *à perpétuité*. Les nations signataires conservaient le droit primordial de modifier leur gouvernement et de changer leurs institutions en les modernisant. De ce droit — au profit de tous les Etats — la Suisse usa en transformant sa Constitution et ses lois, sans que les puissances du Congrès eussent eu même l'idée d'intervenir. La Confédération, comme d'autres Etats européens, exerça ce droit *interne*, notamment en 1848 ; on a vu que Neuchâtel, à la même époque, usa de son propre droit *interne* en substituant un régime à un autre, en remplaçant, par ses propres mandataires, un Conseil d'Etat représentatif d'un prince.

C'est ainsi qu'en 1848, la Suisse procéda à une réforme intérieure, générale, qui ne lui était pas plus interdite par le Traité de Vienne de 1815, que n'était interdite, par le Pacte fédéral de 1815, l'évolution intérieure ou la révolution neuchâteloise de 1848. Cette sécurité interne n'eût point dû engager le Conseil fédéral à ne considérer l'attaque de 1856 que sous l'aspect timide d'une affaire d'ordre intérieur ; l'attaque venait ostensiblement de l'extérieur.

En relatant le dénouement de cette contre-révolution de 1856, il convient encore de jeter un bref coup d'œil en arrière ; en éclairant rancune et intentions du roi de Prusse après 1848, il faut indiquer l'entremise du comte français de Persigny et du baron prussien de Bunsen.

Gustave Rothan, dans ses *Souvenirs diplomatiques,* publiés, à Paris, en 1892, rappelant l'hybride protectorat prussien de 1815 à 1848, fait, à juste titre, mention des notes acerbes, échangées en 1849, entre Berlin et Berne. Le Président de la Confédération, Jonas Furrer, en séance des Chambres du 25 janvier de cette année-là, avait vertement accusé le roi d'avoir recouru, en Prusse, à des manœuvres récentes beaucoup plus arbitraires et *révolutionnaires,* que n'étaient, en Suisse, des mesures sanctionnées par la Diète et le peuple. L'attitude du roi et sa dissolution de la Diète germanique étaient procédés plus brutaux que la Révolution neuchâteloise de 1848. Rothan écrivait : « La monomanie précède la folie ; le roi devait, avec l'obstination d'un maniaque, poursuivre la revendication de Neuchâtel jusqu'au jour où sa vive intelligence sombra dans les ténèbres. » De 1848 à 1852, la mauvaise humeur du roi, et ses paroles sans actes, n'eurent juridiquement aucune valeur.

Disons aussi que Jean-Gilbert-Victor Fialin, comte de Persigny, précédemment familier de Louis Bonaparte, à Arenenberg, ambassadeur de France à Londres, de 1855 à 1860, traité, par Hübner, de mouche de coche, n'eut finalement qu'une action indisciplinée. Il fut désapprouvé par Walewski. Ce violent diplomate — contraint de démissionner — se consola d'un titre de duc ; il écrivit alors un mémoire sur l'*Utilité des pyramides d'Egypte* ! Cette remarque, relative à Persigny, comme celles, précédentes,

concernant divers diplomates de cette époque, montrent que la représentation d'un Etat à l'étranger, n'offrit point qu'en Suisse certains aléas.

Le baron Chrétien-Charles-Josias de Bunsen, juriste prussien, né à Korbach, en 1791, mort à Bonn, en 1860, avait débuté comme secrétaire à la légation de Rome. Il poursuit sa carrière diplomatique à Berne et à Londres où il sera l'un des signataires du fameux Protocole de 1852. Il est, à diverses reprises, le confident et le destinataire de lettres de Frédéric-Guillaume IV.[1]

Les intentions du roi, en 1852, ressortent de lettres personnelles qu'il adressa précisément à Bunsen, les 19 février, 6 mars et 6 avril de cette année-là, puis le 9 janvier 1854, tandis que le prince royal se confiera, de son côté, à Bunsen, de Coblence le 20 novembre 1856. Bunsen, en revanche, renseignait la cour. Il avait été à Neuchâtel déjà avant la révolution de 1848, soit en 1840. Il partagea, plus tard, les opinions modérées de Calame et de Chambrier, qu'il y avait connus, et admit clairement — lors de l'insurrection de 1856 — qu'on ne pouvait forcer l'esprit du Protocole de Londres. Il prétendit que le problème de 1856 était européen et nullement affaire à régler entre Prusse et Suisse. Selon lui, la France et l'Angleterre, pour des raisons d'indiscutable logique, étaient, au premier chef, intéressées à ce règlement. Compte tenu de certains impondérables, l'influence de Bunsen fut salutaire.

Dès 1815, Neuchâtel, partie intégrante de la Confédération, bénéficiait, en outre, d'une haute garantie de neutralité *perpétuelle* et surtout de l'inviolabilité d'un territoire bousculé et violé, l'arme à la main, en 1856. Dès le 12 septembre 1848, la Confédération garantissait aussi à chaque canton, non seulement son territoire, mais son *indépendance*. C'était, pour Neuchâtel, le témoignage d'une amitié fort lointaine, forgée dans le sang, à Morat déjà, puis lors de la guerre des Paysans, enfin à Villmergen et dans toutes les campagnes militaires, dont les traités de combourgeoisie avec Neuchâtel était le pivot.

Y avait-il eu communion aussi intime entre Neuchâtel et Berlin ?

Une sympathie d'équipe s'était — pour Berlin — avant tout manifestée dans les salons. Empreinte de bonhomie, elle avait pénétré dans les familles et débordé dans les auberges. Le bataillon neuchâtelois des tirailleurs de la garde, qui se prévalait d'un certain favoritisme — en prétendant comme tous les autres, être le meilleur — fut le plus souvent unité plastron. Neuchâtel rapportait peu au roi, souverain allemand, fier de posséder, jadis, une sorte de fief de langue française. Aussi bien, l'amour-propre joua-t-il surtout — en 1856 — quand il fallut, en Europe, manœuvrer sans beaucoup de conviction et sous d'inextricables pressions divergentes.

Le 29 mars 1852, Napoléon III — que Neuchâtel, quatre ans plus tard, devait mettre plusieurs fois d'humeur revêche — en ouvrant, en

1 Au sujet de Bunsen, l'on s'orientera avec profit dans : *Der grosse Brockhaus*, 2me tome, page 453, Wiesbaden 1953. Bunsen laissa divers ouvrages, dont 3 volumes : *Gott in der Geschichte*, et 2 volumes : *Die Zeichen der Zeit*.

France, la session législative des grands corps de l'Etat, s'exprimait ainsi : « La première garantie pour un peuple est dans le droit de choisir le gouvernement qui lui convient » ! Sans doute, cette opportuniste déclaration qu'on lui avait peut-être soufflée à l'oreille, cadrait-elle assez mal avec ses tendances autoritaires ? Cet axiome, cette vérité de toujours, trouvait en tout cas une résonance dans un peuple comme le peuple neuchâtelois, qui volontiers, s'était cru souverain, à travers temps ! Souverain ? Neuchâtel eut souvent foi en cette prérogative. La pleine conscience de cette souveraineté survécut surtout à partir de 1707, où le peuple crut qu'il avait disposé de lui-même.

Si ce curieux état de grâce — de Neuchâtel souverain — n'avait duré que cent quarante jours, soit du 16 juin 1707, date de la mort de Marie de Nemours, au 3 novembre suivant, celle de l'investiture jetant de plein gré le pays dans les bras de Frédéric Ier, il fut empreint, dans toutes les classes de la société, même confusément pour le commun, d'une sorte de préconscience, de psychose d'*Etat libre ou pouvant le redevenir.* Mais, comparativement à Berne, Soleure ou Fribourg, — Neuchâtel, en se donnant ainsi, en 1707, leur demeurait inférieur sur le plan du droit public et protocolaire, n'ayant point la faculté, comme eux, d'entretenir des relations directes ou diplomatiques avec d'autres Etats.

L'article 7 du Pacte fédéral de 1815, incorporant Neuchâtel, stipulant qu'il n'y avait plus, en Suisse, ni *pays sujets,* ni *privilège exclusif* en faveur d'une classe, avait fait admettre, déjà avant la Révolution de 1848, l'exclusion d'un roi. Les insurgés royalistes de 1856 considérèrent comme faute politique du roi : sa patente du 5 avril 1848 déliant les Neuchâtelois de leur serment. Ils prétendirent lui faire la leçon. Il y a, dans cette constatation, un élément virtuel, un facteur à ajouter à cinq ou six autres, péremptoires et matériels, déjà passés en revue. Ils confirment tous qu'en 1856, la menace d'un conflit *armé* entre Prusse et Confédération helvétique, ne fut qu'un épouvantail prussien frisant le ridicule.

Les événements de 1856 — baptême du sang de la République neuchâteloise de 1848 — furent cependant mal nécessaire à une définitive prise de conscience, au démêlement d'un écheveau, à la dissipation de multiples malentendus.

En pleine crise, seul, un fort intelligent diplomate, le comte de Buol prétendit, à bon droit, paraissant s'adresser à des sourds, que la clause d'inviolabilité du Traité de Vienne, à laquelle avaient souscrit toutes les puissances, primait — la Suisse l'ayant également signée — un Protocole de Londres auquel elle était étrangère. Des défauts d'arguments et de procédure rendirent infiniment plus malaisé le chemin à parcourir pour obtenir, enfin, le résultat qui fut atteint.

# ÉPILOGUE

Au cours de cet essai, il ne fut jamais question d'attaquer — c'eût été vain — telle ou telle personne, haut magistrat, diplomate, officier ou instigateur du mouvement contre-révolutionnaire. Au milieu des intrigues qui fleurirent et se multiplièrent dans les cabinets européens, certains acteurs se mouvaient malaisément. Ce qui peut paraître erreur ou faute se trouve tamisé par le bienveillant examen de l'esprit d'une autre époque et des mobiles — subjectifs aussi — inspirant les rôles. En s'intégrant par l'imagination à certains personnages, l'on se demande si, appartenant à leur milieu, ayant reçu leur éducation, doué de leurs facultés, l'on eût agi autrement.

Il est aussi des impairs commis par les gouvernements, que les peuples ne commettraient pas. Je ne pense pas que dans les conjonctures connues et vu la tournure qu'avaient malheureusement pris les événements au milieu de janvier 1857, le Conseil fédéral eut tort d'annuler, sur la base de la simple *garantie confidentielle* que l'on sait, la procédure pénale contre les insurgés. Les reproches que la presse suisse, notamment, lui adressa procédaient d'un manque *forcé* d'orientation suffisante sur des pourparlers secrets, qualifiés de mystérieux. L'appui constant de la Grande-Bretagne — nonobstant réprobation passagère — et les assurances renouvelées de la France, ne pouvaient finalement qu'engager le gouvernement fédéral à céder sur un point capital.

Les exigences de la dignité suisse furent, en l'occurrence, entièrement sauvegardées. La condescendance de la Confédération — une *défaite* en apparence seulement — n'était en somme, à ce moment-là, que le *gain* peu apparent, mais réel, d'une seconde manche dont la partie s'engagerait à Paris, partie à gagner après avoir omis de jouer des atouts comme il eût fallu.

L'enthousiasme de la Suisse, sa mobilisation sous une menace qui n'eût *jamais* trouvé sa pleine exécution, furent l'utile occasion d'une magnifique prise de conscience et d'un sursaut de vivant patriotisme traditionnel.

Doit-on — après un siècle — blâmer les instigateurs de cette contre-révolution ? Etaient-ils assez puissants pour modifier l'ordre établi ou allumer une guerre ? Le terrain sur lequel, malgré toute bonne volonté, il

est malaisé de les suivre, est celui de leur conception du christianisme, du sentiment religieux. D'aucuns ont cherché, au cours d'exposés même récents, à expliquer leur geste en sortant d'un arsenal de clichés, une expression

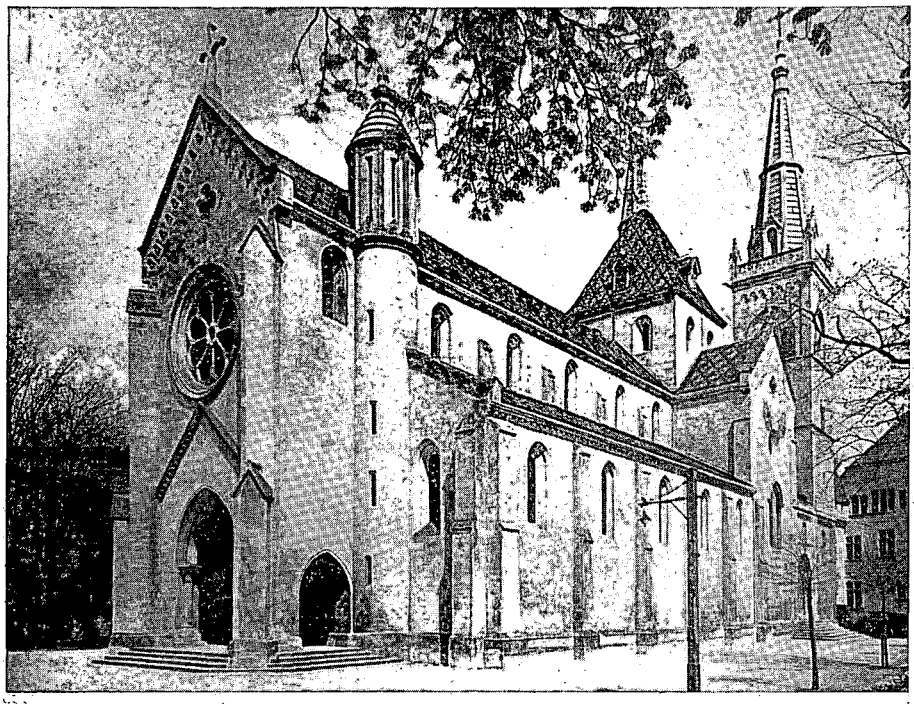

*L'église collégiale de Neuchâtel dans son état actuel.*

L'édifice a été surélevé, pourvu de deux tours à flèches de pierre, la rosace ouverte à l'ouest, les chapelles supprimées.

Photo : « Monuments d'art et d'histoire de Neuchâtel » communiquée par M. Jean Courvoisier, archiviste adjoint.

d'un royalisme élégant, mais présomptueux et inhabile à être adaptée en l'occurrence : le *droit divin* ! Dieu exclusivement pour le roi ! Le Seigneur avec nous — les républicains voués aux ténèbres ! Frédéric Godet n'écrivit-il pas à ce sujet précis : « C'est toujours dangereux de prescrire à Dieu son chemin » ? Curieuse modestie que celle des hommes ! Pouvait-on s'engager sur la trace d'une doctrine chrétienne qui n'en est pas une ?

Dans l'Eglise collégiale de Neuchâtel, dont on voit ici l'actuel aspect — qui servit jadis de prison aux royalistes méprisant les républicains prétendus athées — fraternisent et communient ensemble aujourd'hui, de tout cœur, réconciliés depuis longtemps, les héritiers des divers partis de 1856. Du haut de la chaire, comme autrefois — prononcées intelligiblement pour tous, mais plus profitables — descendent parfois sur les fidèles, deux brèves paroles : « Soyez ornés d'humilité. — Priez les uns pour les autres. »

## EPILOGUE

Ainsi qu'ailleurs, nos devanciers ne taillaient point toujours les idées comme dans la chair vive ; les étincelles ne jaillissaient pas sans cesse sous le marteau. Bien des fusées étaient mouillées dont on pensait éclairer le ciel. Il est exclu de traîner derrière soi, à travers plusieurs générations, un arrière faix de regrets. Si la *patrie,* d'après Renan, est « le souvenir des *grandes* choses faites en commun », c'est surtout celui des *petites* faites en commun. La notion des grandes choses s'est imprégnée d'une sorte de gloire si discutable, qu'en analysant l'histoire l'on observe que les obscurs et lents efforts de la communauté priment de beaucoup certaines tentatives spectaculaires. Une rigoureuse logique, ou d'imprévisibles correctifs, prouvent parfois aussi aux hommes, que ce qu'ils désiraient le moins, est ce qui pouvait leur arriver de meilleur.

Si l'on songe maintenant à la part tragique que le destin a réservé à la monarchie prussienne, à la part splendide, échue à la Confédération helvétique que certain roi traita jadis cavalièrement, l'on réalise que les facteurs « modestie, honneur, loyauté, indéracinable volonté d'indépendance » ont maintenu la Suisse. Il en fut ainsi, tant en raison des exemples de morale publique qu'elle donnait déjà il y a cent ans, qu'en fonction de la haute mission humanitaire, chrétienne aussi, que le sort lui assigne encore aujourd'hui *devant* l'Europe.

Il arrive que l'horloge de l'Histoire sonne si doucement que personne ne l'entend. C'est celle qui jamais ne s'arrête. L'horloge de 1856 — celle du Congrès de Paris de 1857 — remontée par de remuants Neuchâtelois, fit retentir un carillon discordant dont il convint de régler l'harmonie.

Au-dessus de la voix des cloches qui, de nos jours, chantent ensemble paisiblement dans le pays, se détache nettement le bourdon d'un grand P a r d o n .

# RÉFÉRENCES ET BIBLIOGRAPHIE

## A. MANUSCRITS OFFICIELS ET PRIVÉS


*Archives fédérales, Berne : Polit. Dept.* « Neuenburger-Angelegenheit ». Volumineuse documentation manuscrite, 1856-1857; cartons nos 153 à 158, spécialement 155, 156, 157, 167 puis 339. (Centaines de pièces reflétant divers aspects de l'affaire de Neuchâtel.)

*Archives fédérales, Berne :* « London-Switzerland », 1851 à 1856 : F. O. 100/67-105. Idem 1857-1889 : F. O. 100/108-293, et F. O. 192/20. Correspondance Berne-Londres, Gordon et Edward Herries, id. comte Clarendon : « Royalist outbreak » at Neuchâtel (documents anglais, en copies faites à Londres).

*Archives fédérales, Berne : Wien* H.H.St.A. Staatskanzlei. Min. d. Aeussern Politisches Archiv XXVII, Schweiz Fz 19. 1856, Berichte, Weisungen, Varia.
*Idem :* Fz 20-1857.
*Idem III :* Preussen-Fz 56, 57, 58 et 60. 1856 et 1857. Berichte, Weisungen.

*Topographie des Kantons Bern,* par Karl-Ludwig Stettler; vol. I man. Bibliothèque de la Bourgeoisie, Berne.

*Ministère des Affaires étrangères. Service des archives, Paris. — Correspondance politique suisse.* Echanges de notes manuscrites et de dépêches entre le comte de Walewski, ministre des Affaires étrangères et le comte de Salignac-Fénelon, ambassadeur de France à Berne. Janvier à septembre 1856; vol. 580. Octobre à décembre 1856; vol. 581. Janvier à février 1857; vol. 582. Mars à juin 1857; vol. 583. Juillet à décembre 1857; vol. 584. Par MM. de Ribier, de Miramon Fitz James et le baron Jankovitz.

*Ministère des Affaires étrangères. Service des archives, Paris. — Mémoires et documents suisses :* Affaire de Neuchâtel, 1847 à 1857. Manuscrit, tome No 88. Protocoles du Traité de Paris, du 26 mai 1857.

*Ministère des Affaires étrangères. Service des archives, Paris.* Collection des traités internationaux. Recherches selon directives de M. de Miramon Fitz James; « Salle des Traités ».

*Archives de France, Ministère de l'Education nationale, Paris,* 60, rue des Francs-Bourgeois. Par M. F. Dousset, conservateur-adjoint au directeur général : Dos : BB.30. — 418, / P.1430; 29 pièces, dont divers rapports du Procureur général de Besançon au Ministre de la justice à Paris.

*Archives générales du Ministère des Affaires Extérieures du gouvernement espagnol, à Madrid,* — par M. Ph. Zutter, ambass. de Suisse, M. José Fernandez-Villaverde y Roca de Togores, marquis de Santa Cruz, Sous Secr. d'Etat et M. Garcia Rives, directeur général : Dossiers man. II.A. Politica. Suiza 1848-1918, Legajo 2684; 1856-7, Suiza. Sublevacion en Neufchâtel contra los Prusianos y represion de la misma. Leg 1o. Nr 2 :

1. — Dix lettres et doc. annexes, du Ministre Francisco de Estrada, ambass. d'Espagne auprès la Confédération germanique, à *Francfort,* au Secr. d'Etat, à Madrid, — du 6 sept. 1856 au 11 janv. 1857 (46 pages);

2. — *a* : sept lettres de *Berlin,* du Min. pléni. Pedro Pascual de Oliver, au Secr. d'Etat, à Madrid, — du 10 sept. au 17 déc. 1856 (19 pages) ;

*b* : huit lettres de *Berlin,* du marquis de la Ribera, au Secr. d'Etat à Madrid, — du 4 janv. au 24 juin 1857 (23 pages) ;

*c* : une lettre de *Berlin,* du comte de Galen au marquis de Pidal, — du 16 janv. 1857 (2 pages) ;

3. — Télégramme d'*Irun,* de l'ambass. d'Espagne au Ministre d'Etat à Madrid, — du 17 déc. 1856;

4. — Lettre de *Vienne,* du Min. pléni. Luis Lopez de la Torre, au Secr. d'Etat, à Madrid, — du 3 janv. 1857 (7 pages) ;

5. — Deux lettres de *Paris,* de l'ambass. Francisco Serrano, au Secr. d'Etat, à Madrid, — des 27 janv. et 17 fév. 1857 (7 pages) ;

6. — Trois lettres de *Berne,* du Min. pléni. marquis de San Carlos, au Secr. d'Etat, à Madrid, — des 29, 31 mai, et 30 août 1857 (6 pages).

Traductions exécutées, sur instructions de J. Petitpierre, par Mlle Inès Kunz, interprète diplômée (33 lettres et documents annexes).

*Documentation par correspondance. Archives allemandes.* — Dépôt de Mersebourg, Dr Nissen. — Berlin-Dalhem, Dr Bachmann. — Sigmaringen, Dr Eberhold. — Göttingen, Dr. Forstreuter.

Idem : Bibl. univ. de Francfort, Dr Diehl; Bibl. de la ville, Berlin, Dr H. Boex.

*Archives de l'Etat de Neuchâtel,* Repérages chronologiques et journalistiques.

*Dossier Colonel Antoine Courant.* Liasses de correspondance personnelle (plus de 30 lettres Pourtalès). Archives Jacques Petitpierre, Neuchâtel.

*Papiers personnels du général Dufour,* par son descendant, M. Olivier Reverdin, Conseiller national, Genève :

Lettre originale de Napoléon III au général, Compiègne, 24 oct. 1856; cinq pages, avec ratures, papier bleu doré sur tranche.

*Notes très confidentielles, prises à Paris, sous les yeux de l'empereur, le 13 nov. 1856;* page du général au crayon, papier au chiffre enluminé, de S. M. I.

Lettres Dufour au Président Staempfli, Paris, 15 nov. 1856; — idem, lettres de Paris, du même au même, des 20 et 21 nov. 1856; — idem, lettre de Genève, du 30 nov. 1856. Lettre Dufour à l'empereur, Genève, 30 nov. 1856.

*Réflexions,* de la main du général; quatre grandes pages non datées (rédigées fin 1856), sur l'exécution de son mandat.

Lettre de vœux de Nouvel-An, de Napoléon III au général; Palais des Tuileries, 8 janvier 1857. (Copie, insérée : « Album de 1857 ».)

*Correspondance confidentielle commençant le 30 octobre 1856* (finissant au début de février 1857). Grand cahier autographe du général. Douze pages sur papier vert; doublets. — Réponse de Dufour (Genève, 30 oct. 1856) à la lettre de l'empereur, du 24. — Lettre Dufour à l'empereur, du 4 nov. 1856. — Lettres Dufour au Président Staempfli, avec annexes A et B.

*Documentation de M. Cosmo-Alexander Gordon,* petit-fils de l'ambassadeur d'Angleterre, — à Insch, Ecosse.

*Documents de M. le lieut.-colonel* C. R. Boyle, D. S. O., petit-neveu de l'ambassadeur Gordon, — à Great Milton, Oxfordshire, Angleterre.

*Dossier privé du major Henri-Edouard Henriod (1819-1887), commandant du Château de Neuchâtel en 1856.* Fonds d'archives à M. le major Pierre Bickel, Neuchâtel.

Listes manuscrites des chefs de l'insurrection; ordres d'arrestation; rôles des détenus; ordres de transfert; registre des punitions; autorisations d'élargissement; promenades; service postal; consignes des sentinelles; contrôle des patrouilles; cautions; requêtes d'isolement des prisonniers; visites de parents, d'avocats et de défenseurs; mises en liberté; emplois abusifs du mot de passe; achats d'articles de fumeurs; liste de bouteilles de vin; enquête pour bruit et insultes; tableau des blessés reçus dans les hôpitaux; collection de nombreux rapports médicaux du Dr Guillaume; décès et blessures; mesures sanitaires à l'intérieur de la Collégiale; enquête concernant la désertion; liaison avec le Colonel Denzler; affaire Wolfrath, 18 documents originaux recueillis dans ses effets; affaire Petitpierre de Wesdehlen; correspondance avec diverses personnalités; le commandant Henriod passe au service fédéral.

*Archives de M. Gustave de Coulon, Neuchâtel.* Correspondance pasteur Guillebert; Cabinet noir. Iconographie.

## BIBLIOGRAPHIE

*Journal manuscrit inédit de Frédéric de Perregaux-Montmollin,* membre de la Cour d'appel et Député au Grand Conseil (1831-1915). *Notes de 1831 à 1915* (page 106). Archives Gabriel de Perregaux, Dr en droit, à Berne.

*Journal manuscrit inédit de Armand de Perregaux-Pury* (1790-1873), Conseiller d'Etat, fondateur de l'Hôpital de Landeyeux. *Notes prises de décembre 1856 à mars 1857.* Archives Gabriel de Perregaux, Dr en droit, à Berne.

*Journal manuscrit inédit de Magdeleine de Montmollin, alliée en 1858 : Frédéric de Perregaux.* Propriété de Mme Rachel Pons-de Perregaux, Neuchâtel.

*Archives privées et généalogie de la famille de l'ambassadeur de Prusse à Berne : Rudolph-Karl-Curt de Sydow,* par MM. Günther von Sydow à Berlin-Steglitz, et Hans von Sydow, ing. dipl. à Hambourg-Lokstedt.

*Rôle de la Russie et du baron de Krüdener dans l'Affaire de Neuchâtel, 1856-1857,* par Francis Ley. Thèse de doctorat ès lettres, en Sorbonne, du 25 mai 1957 (dactylographiée).

*Journal inédit du lieut.-colonel de Meuron-Terrisse,* rédigé durant son incarcération, en 1856-1857. Propriété de M. le Dr Charly de Meuron, Neuchâtel. (300 pages manuscrites.)

*Documents privés de Mme Maurice Ibbetson,* Afton Cottage, Farnham, Surrey, Angleterre. Correspondance Hatzfeldt-Ibbetson, et pièces diverses.

*Archives privées de la famille de Pourtalès,* par M. le colonel Louis de Pourtalès-Beau, à Colombier; idem, dépôt particulier aux archives de l'Etat, par Mlle Marie de Pourtalès.

*Manuscrits et documents inédits de Gélieu.* « Quelques souvenirs de ma campagne en Bohême, en 1866 ». « Lettre de Gélieu à son père, Katzelsdorf, Kronland, 1866 ». « A propos des événements de 1856; notes de Louis-Auguste Humbert, à La Sagne », copie James Barrelet. — Propriété du major Jacques Barrelet, intendant de l'Arsenal fédéral, Colombier.

*Documents manuscrits et iconographiques des descendants du « Président de Chambrier » ;* Château de Cormondrèche.

Idem familles de Montmollin à La Borcarderie; de Pury et Perret à Neuchâtel; Bovet à Grandchamp et Areuse.

*Journal d'Henry-Guillaume de Sandol-Roy;* événements de 1830 à 1848; propriété de M. Henry de Sandol-Roy, Le Marais, Couvet.

*Documentation privée de M. le Dr-méd. C. G. Tauber,* La Mettlen; Muri-Berne.

*Archives thurgoviennes,* par M. le Dr Bruno Meyer, archiviste cantonal, et M. Albert Knœpfli, conservateur des monuments historiques; Frauenfeld.

*Documentation de M. le Dr Albert W. Schoop,* à Davos-Dorf. (Kern.)

*Documentation privée de M. le Dr jur. Alfred Schatzmann-Fehr, avocat;* Frauenfeld. (Kern.)

*Documentation privée de Mlle Hélène Kern,* Paris et Lausanne.

*Correspondance et mise à contribution de fonds divers :* genevois, vaudois, valaisans, bernois, soleurois et zurichois.

## B. IMPRIMÉS OFFICIELS

*Recueil des principales pièces officielles relatives aux événements de septembre.* Actes, proclamations, ordres du jour, lettres des Cantons confédérés, arrêtés, circulaires, avis de préfecture, correspondance entre Conseil fédéral et Conseil d'Etat, messages du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale, décrets, adresses, votations par appel nominal.

*Etat d'organisation des troupes républicaines, le 4 septembre 1856.*

*Etat nominatif du poste du détachement de Peseux.*

Neuchâtel, Imprimerie de Charles Leidecker et A. Combes, 1856. (139 pages.)

*Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,* touchant l'insurrection royaliste du 3 septembre, sa répression, et les conséquences de ces événements jusqu'au mois d'octobre 1856. — Neuchâtel, 1er octobre 1856. (Piaget; Humbert; 67 pages).

*Rapport des Commissaires fédéraux dans le Canton de Neuchâtel, au Conseil fédéral.* (Du 20 septembre 1856). — C. Fornerod; F. Frey-Hérosée (24 pages).

*Message du Conseil fédéral à la haute Assemblée fédérale concernant l'insurrection dans le Canton de Neuchâtel.* (Du 23 septembre 1856). Prés. de la Conf. Staempfli; Chancelier Schiess (6 pages).

*Rapports au Conseil fédéral suisse concernant les Neuchâtelois détenus pour cause d'insurrection.* (Du 29 septembre 1856). Signé Henriod, major (10 pages).

*Rapport du Procureur général de la Confédération suisse à la Chambre d'accusation fédérale, sur l'insurrection royaliste des 2, 3 et 4 septembre 1856, dans le Canton de Neuchâtel.* — Berne, le 9 décembre 1856, signé Amiet, Procureur général de la Confédération. Ed. : Berlin. Chez les principaux libraires de l'étranger, 1857 (80 pages).

Autre édition plus complète. *Même titre* (111 pages) : Imprimerie de Charles Leidecker et A. Combe; Neuchâtel, 1856.

*Arrêt de renvoi de la Chambre d'accusation fédérale et Acte d'accusation contre Ch.-Frédéric de Pourtalès et Consorts,* ensuite de l'insurrection royaliste des 2-3 septembre 1856, dans le Canton de Neuchâtel (21 pages).

*Proclamation du Conseil fédéral au peuple suisse;* signée : C. Fornerod, président de la Confédération, et Schiess, chancelier. Berne, 3 janvier 1857.

*Message du Conseil fédéral à la haute Assemblée fédérale, concernant la question neuchâteloise;* 13 janvier 1857; avec 5 annexes incorporées, de correspondance de diplomates étrangers.

*Rapport présenté par Monsieur Alfred Escher, président du Conseil national suisse et rapporteur de la Commission nommée dans l'affaire de Neuchâtel;* séance du 15 janvier 1857 (7 pages).

*Rapport au Conseil des Etats sur les propositions présentées par le Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale :* signé J. Dubs. Du 16 janvier 1857 (8 pages).

*Proclamation du Conseil fédéral à l'armée fédérale suisse.* Signée C. Fornerod, président de la Confédération, et Schiess, chancelier. Berne, 23 janvier 1857.

*Message du Conseil fédéral à la haute Assemblée fédérale,* concernant la question de Neuchâtel, du 8 juin 1857. Signé Fornerod, président de la Confédération, et Schiess, chancelier (38 pages).

*1857. Déserteurs. Bataillon 23.* Etat nominatif par district et par unité, avec listes complémentaires manuscrites et lettre annexe. Ed. : Neuchâtel, Imprimerie Attinger (23 pages).

*Verzeichniss der verschiedenen Stäbe der im Jahre 1856/57 aufgestellten eidgenössischen Armee.* (Ordre de bataille de l'armée suisse, à 9 divisions — 24 brigades — dressé au moment de l'occupation des frontières, lors des événements de Neuchâtel, avec noms des cdts d'unités). Bern & Solothurn, Druck von J. Gassmann, Sohn (61 pages).

*Rapport sur l'armement et la campagne de 1857.* (Du 15 avril 1857). Genève, par « L'ex-Commandant en chef de l'Armée fédérale : G. H. Dufour » (18 pages).

## C. OUVRAGES, ÉTUDES, MÉMOIRES, REVUES

Ordre chronologique de parution (approximatif pour les publications sorties dans le courant d'une même année)

*Le Tombeau des Prétendans à la Souveraineté de Neuchâtel et Valangin, Mémoire par lequel on prouve que la dite Souveraineté est dévolue aux peuples après la mort de S. A. S. Madame la Duchesse de Nemours,* anonyme, chez les Héritiers de feu Pierre Marteau, à Cologne, sans date; — en réalité : chez Jean Grenot, libraire à Neuchâtel, imprimé et brûlé publiquement sur ordre des Quatre-Ministraux (12 pages). Idem *Phœnix,* pamphlet-réplique. — Documents aux Archives de l'Etat, à Neuchâtel (1699).

*Fragments neuchâtelois ou Essai historique,* par Ulysse Guinand, Lausanne, chez Marc Ducloux, éd. 1883.

*Vie de Madame de Krüdener,* par Charles Eynard; Cherbuliez éd., t. 1 et 2. Paris 1849.

*Neuchâtel-principauté et Neuchâtel-république,* par A.[lphonse] G.[uillebert], Neuchâtel, 1852 à 1854 (en 3 parties, 298 pages).

*Annuaire des Deux Mondes,* VI, 1855 à 1856, p. 603 à 604; et VII, p. 151 à 170; 551 à 555; 610 à 622, Paris.

*Chronique de la Quinzaine* de la *Revue des Deux Mondes,* années 1856-7. Articles d'Eugène Forcade et Charles de Mazade, Paris.

*Mémoire sur la Question de Neuchâtel, 1856* (avec 6 annexes incorporées, 90 pages); sans nom d'auteur ni d'imprimeur, mais le dos de la couverture manque.

*Neuchâtel devant les Traités et Conventions de 1815,* Imprimerie Duchamp et Compagnie, Corraterie; par Elie Ducommun, Rédacteur de la *Revue de Genève,* Genève 1856 (21 pages).

*Histoire complète et détaillée des journées de septembre.* Par le Rédacteur en chef du *National Suisse.* La Chaux-de-Fonds. Librairie Lesquereux, 1856 (80 pages).

*La Question de la Principauté de Neuchâtel en Suisse. Dédicace à S. M. le Roi de Prusse. République et Monarchie.* — Résumés d'après le droit des gens et le droit public de la dite Principauté, par M. Siegfried Weiss, jurisconsulte, Paris, chez Dentu, 1856 (16 pages).

*Sermon patriotique,* Les Ephésiens et les Neuchâtelois, par Jules-Frédéric Othenin-Girard, pasteur aux Brenets. Se vend au profit du Temple que l'on bâtit aux Brenets. Neuchâtel, 1856. Chez les principaux Libraires, Genève, Imprimerie Jules Fick (31 pages).

*Eine Stimme aus Würtemberg in der Neuenburger Frage,* Stuttgart, Druck der Schweizerbart'schen Buchdruckerei, 1856 (14 pages).

*Das Verhältniss Neuenburg's zur Krone Preussen,* von Dr F. W. Ghillany, königlich würtembergischem Hofrath, München, Druck und Verlag von Georg Franz, 1856 (51 pages).

*Fünf neue schöne Lieder,* gedruckt in diesem Jahr, als der Wein und die Bratwurst gut war; par Klaus Zettel. Chez Rudolf Jenni, Bern, 1856 (20 pages avec illustrations).

*Die Stellung Neuenburgs.* Aus dem Oberländer Anzeiger abgedruckt. Bern, Druck und Verlag von R. J. Wyss, 1856 (35 pages).

*Zur Neuenburgerfrage* (sans nom d'auteur, — par G. Lommel), Bern, Druck und Verlag von Chr. Fischer, 1856 (63 pages).

*Eléments de la Question de Neuchâtel. Par un Suisse,* Lausanne, 30 décembre 1856 (8 pages).

*Die Neuenburger Frage,* Bemerkungen eines bejahrten Deutschen, zunächst für seine unbefangenen Landsleute, Basel und Zürich, 1857, Schabelitz'sche Buchhandlung (61 pages).

*La Question de Neuchâtel,* par le Cte Agénor de Gasparin. Joël Cherbuliez, libraire, Paris et Genève, 1857 (160 pages).

*Un mot de plus sur la question de Neuchâtel,* par le Cte Agénor de Gasparin. Joël Cherbuliez, libraire, Genève et Paris, 1857 (22 pages).

## BIBLIOGRAPHIE

*Dernières remarques sur la question de Neuchâtel,* par le Cte Agénor de Gasparin. Joël Cherbuliez, Genève et Paris, 1857 (52 pages).

*Beleuchtung der Schweizerischen Denkschrift über die Neuenburgische Frage,* vom 7. Dezember 1856; sans nom d'auteur. Gedruckt in der Deckerschen Geheimen Ober-Hofbuchdruckerei, Berlin, 1857 (52 pages).

*The Principality of Neufchatel and its Events since 1814;* sans nom d'auteur; — par le capitaine Ibbetson. W. Clowes & Sons, Charing Cross, London, 1857 (23 pages).

*Le Conflit prusso-suisse,* Précis historique des événements survenus en Suisse à la suite de l'émeute royaliste neuchâteloise du 3 septembre; accompagné de tous les actes et documents relatifs au différend avec le roi de Prusse, jusqu'aux conclusions des conférences de Paris et suivi d'un *Choix de poésies et de chants nationaux* (de septembre 1856 à mai 1857), par *Marin Laracine,* ancien rédacteur du *Républicain Neuchâtelois.* Imprimerie Ramboz et Schuchardt, Genève, 1857 (180 pages).

*Neuenburg oder der Kampf zwischen Republik und Monarchie,* par J. U. Wagner. Druck von Chr. Krüsi, Basel, 1857 (123 pages).

*Le prince et le peuple de Neuchâtel.* Réponse au mémoire du Conseil fédéral sur la question de Neuchâtel, par un Neuchâtelois (sans nom d'auteur, mais de Frédéric de Rougemont). E. Dentu, libraire-éditeur, Paris, 1857 (160 pages).

*Geschichte des Neuenburger Royalisten-Aufstandes,* sans nom d'auteur. Verlag von Meyer & Zeller, Zurich, 1857 (76 pages).

*Comment peut se résoudre la question de Neuchâtel;* sans nom d'auteur, — mais d'Henri Jacottet, avocat, 1857 (16 pages).

*Die Geschichte des Fürstenthums Neuenburg,* par Gustav Mayer, Gymnasiallehrer in Tübingen. *Tübingen 1857,* Verlag der H. Laupp'schen Buchhandlung, avec 9 tableaux généalogiques des princes allemands ayant régné sur Neuchâtel (44 pages).

*Parallèle entre Neuchâtel et Genève en face des Traités, soit l'indépendance absolue de la Suisse et la parole des rois.* — Mémoire historique indiquant une conclusion honorable et conciliante pour tous du conflit prusso-suisse, adressé à l'Assemblée fédérale par MM. Pons et Bordier, anciens Conseillers d'Etat du Canton de Genève. *Genève, 1857.* Imprimerie Ramboz et Schuchardt (48 pages).

*Neuenburg. Eine geschichtlich-staatsrechtliche Skizze;* nebst einer Beleuchtung der neuesten schweizerischen Denkschrift vom 7. Dezember 1856; von Hermann J. F. Schulze, Hofrath und Professor der Rechte an der Universität zu Jena. Berlin, 1857. Druck und Verlag von F. Heinicke (48 pages).

*Le conflit prusso-suisse,* par Eugène Jaccard, Lausanne, Imprimerie Larpin et Coendoz, 1857 (21 pages).

*Skizzenbuch aus Neuenburg und der Schweiz,* von Hans Machenhusen, *Berlin, 1857.* Verlag von Otto Janke. Druck von Jacoby & Steinthal (288 pages).

*L'Echo de la Montagne.* Au citoyen Ami Girard; aux sauveurs de la république. Par un montagnard. Imprimerie de Ferd. Heinzely.

*Neuchâtel. Histoire contemporaine,* par Emile de la Bédolière, illustrée par Charles Mettais, avec une carte de la Suisse de A. H. Dufour. Public. Gustave Barba, éd. Henri Plon, Paris, 1857.

*Réponse à une lettre anonyme d'un royaliste neuchâtelois;* sans nom d'auteur, — avec vers de Frédéric Caumont. Neuchâtel, librairie Gerster. Bâle chez Schweighauser. Se vend au profit des familles affligées par l'accident de Chambrelien, 1857 (10 pages).

*La Question de Neuchâtel au point de vue du droit des gens,* par J. F. Pautet, ancien rédacteur en chef du *Patriote,* de la *Revue* et de la *Tribune* de la Côte d'Or, ancien sous-préfet. Chez Ledoyen, libraire-éditeur, Paris, 1857 (14 pages).

*Die Erhebung der Schweiz für Neuenburg.* — Dem Schweizer Volk und seiner Armee zur Erinnerung. — Mit Illustrationen und einem Kärtchen des Kantons Neuenburg und der Rheingrenze (sans nom d'auteur). Freiburg, in der Schweiz. Druck und Verlag von Marchand u. Comp. 1858. Bibliothèque militaire fédérale, Berne (415 pages).

*Récit des événements de septembre 1856, dans le Pays de Neuchâtel,* [sans nom d'auteur, — mais par Georges-Frédéric Petitpierre de Wesdehlen.] Paris. Dentu, Libraire-Editeur, 1858. Imprimé à Besançon, impr. de J. Jacquin (110 pages).

# BIBLIOGRAPHIE

*Des négociations diplomatiques relatives à Neuchâtel,* par le Colonel fédéral Barman, ancien Ministre plénipotentiaire. Chez Joël Cherbuliez, Genève et Paris, 1858 (96 pages).

*Des causes et des conséquences du 3 septembre 1856 dans le pays de Neuchâtel;* sans nom d'auteur, — [par Frédéric de Chambrier.] Neuchâtel, Imprimerie de J. Attinger, 1860 (54 pages).

*Annuaire historique universel* pour 1856 et 1857, publié par Thoisnier Desplaces, chez Lagny frères, Paris, 1861. (Bibliothèque nationale, Paris, cote : Inv. G. 13471-2).

*Napoléon III,* par Heinrich von Sybel. Verlag von Max Cohen & Sohn, Bonn, 1873 (80 pages).

*The life of his Royal Highness the prince consort,* by Theodore Martin, with Portraits and Views, V vol. Smith Elder & Co, 15 Waterloo Place, London 1875-1880. [Vol. III : The Neuchâtel Question, p. 507 et s.] Trad. fr. Auguste Graven, chez Plon, Paris, 1883. Voir II p. 155-156. Bibliothèque Nat., cote Nc. 3202 (2), Paris.

*Les mensonges historiques sur Neuchâtel,* par Frédéric de Chambrier [fils]; Réfutation des *Mémoires politiques* de Louis Grandpierre et de l'*Histoire abrégée du Canton de Neuchâtel,* par l'instituteur Albert Henry. Librairie A.-G. Berthoud, 4, rue des Poteaux, Neuchâtel 1880 (238 pages).

*Beiträge zur Heimatkunde des Kantons Bern,* par Egbert-Friedrich von Mülinen, III Heft, Mittelland II, voir « Müri » pages 239 et suiv. — Buchdruckerei Haller, Berne 1881.

*Preussen im Bundestag, 1851 bis 1859,* Documente der K. Preuss. Bundestags-Gesandschaft — 4e vol. — par Heinrich von Poschinger. Verlag von S. Hirzel, Leipzig, 1884 (336 pages).

*Etude sur les origines de la Sainte-Alliance,* avec un portrait de Mad. de Krüdener, par E. Mühlenbeck; éd. Vieweg et Bouillon, Paris et Strasbourg, 1887. (Bibliothèque Nationale, Paris, cote 8o G. 7571, — 332 pages).

*Neuchâtel et la politique prussienne en Franche-Comté* (1702-1713). D'après des documents inédits des Archives de Paris, Berlin et Neuchâtel, par Emile Bourgeois. Ed. Ernest Leroux, Paris, 1887.

*Lettres sur la stratégie,* par le prince Kraft de Hohenlohe-Ingelfingen, général, aide de camp de Sa Majesté Fréd.-Guillaume IV (traduites en français par A. Veling, lieutenant d'infanterie, professeur à l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie). II vol. chez Louis Westhausser, 10, rue de l'Abbaye, Paris, 1887 et 1888.

*Souvenirs politiques de J. C. Kern,* Ministre plénipotentiaire de la Confédération suisse à Paris; avec la collaboration de Charles Dubois. Librairie Jent et Reinert, — Berne et Paris, 1887 (382 pages).

*Eine Lebenskizze* (Kern, avec portrait), par H. Kesselring. Ed. J. Huber's Verlag, Frauenfeld, 1888.

*Denkwürdigkeiten aus dem Leben Léopold von Gerlachs,* Generals der Infanterie und General-Adjudanten König Friedrich Wilhelms IV. — Von seiner Tochter, 2 vol. Verlag von Wilhelm Hertz, Berlin, 1891-2 (1636 pages).

*Souvenirs diplomatiques. L'Europe et l'avènement du Second Empire,* par Gustave Rothan. Calmann Lévy, Paris, 1892. (Bibliothèque nationale, Paris, cote : 8o L 3. g. 24 A.)

*Die Begründung des Deutschen Reiches durch Wilhelm I,* par Heinrich von Sybel (7 volumes). Verlag von Oldenburg, Münich, 1889-1894).

*Bismarcks Briefe an den General Leopold von Gerlach,* herausgegeben von Horst Kohl, Häring. Berlin, 1896.

*L'Empire libéral,* Etudes, récits, souvenirs, par Emile Ollivier, tome III (Napoléon III). Chez Garnier frères, Paris, 1898.

*Fürst Bismarck und die Diplomaten 1852-1890,* par Heinrich v. Poschinger. Verlagsanstalt & Druckerei Aktien-Gesellschaft, Hamburg, 1900 (460 pages).

*Unter Friedrich Wilhelm IV.* Denkwürdigkeiten des Ministerpräsidenten Otto Freiherrn von Manteuffel; 3 volumes, voir 3me vol., par Heinrich von Poschinger. Chez Ernst Siegfried & Sohn, Berlin, 1901.

## BIBLIOGRAPHIE

*Preussens auswärtige Politik 1850-1858* (Documents v. Manteuffel), par Heinrich von Poschinger, 3 vol.; voir 3me vol. (515 pages). Chez Ernst Siegfried Mittler & Sohn, Berlin, 1902.

*Neuf ans de souvenirs d'un ambassadeur d'Autriche à Paris sous le second Empire 1851-1859.* Mémoires du comte de Hübner, publiés par son fils. Ed. Plon, 2 vol. Paris, 1904.

*Aus meinem Leben,* Aufzeichnungen des Prinzen Kraft zu Hohenlohe-Ingelfingen. *Erster Band :* Vom Revolutionsjahr 1848 bis zum des Kommandos in Wien, 1856; (Ernst Siegfried Mittler und Sohn) Berlin, 1897. *Zweiter Band :* Flugeladjudant unter Friedrich Wilhelm IV und König Wilhelm I, 1856-1863; Mittler & Sohn, Berlin, 1905 (Zentralbibliothek, Zürich).

*Siméon Bondeli 1658-1734,* par le Dr Alexandre Pfister, pages 97 à 157, dans « Festgabe zur LX Jahresversammlung der Allgemeinen Geschichtforschenden Gesellschaft der Schweiz », Bern, 1905.

*Die Neuenburgerfrage und der Preussenkrieg,* article anonyme — paru dans les « Basler Nachrichten », du 21 au 29 décembre 1906.

*Histoire de la révolution neuchâteloise,* Introduction par Arthur Piaget. Delachaux et Niestlé S. A., éd., Neuchâtel, 1909.

*L'affaire de Neuchâtel 1856-1857.* Les négociations diplomatiques; — thèse de doctorat de Philippe de Vargas, présentée à l'Université de Lausanne. Ed. Georges Bridel et Cie, Lausanne, 1913. Bibliothèque nationale, Paris. Cote 8o O. lettres 47 (159 pages).

*Le Journal du Lieutenant-colonel Courant* (1847), par Hans Wattelet. « Annales fribourgeoises; revue d'histoire, d'art et d'archéologie », année 1918. [Voir aussi : « Freiburger Geschichtsblätter » vol. XXI. — Idem « Constitutionnel neuchâtelois » Nos 4 et 27 — 1847.]

*Un prussien à Neuchâtel en 1856,* par Jean Grellet. Nouvelles étrennes neuchâteloises 1922. Jämes Guinchard, imprimeur, Neuchâtel (20 pages).

*Du rôle de la Prusse dans le mouvement des royalistes neuchâtelois du 3 septembre 1856,* par le Dr Auguste Châtelain; préface d'Arthur Piaget. Ed. Victor Attinger, Paris, Neuchâtel, 1924 (101 pages).

*Revue historique vaudoise,* année 1926. « L'insurrection royalistes de 1856 à Neuchâtel »; lettre écrite du Locle par un Vaudois.

*Preussen und Österreich im Neuenburger Konflikt, 1856-1857,* par Edgar Bonjour. Verlag A. Francke A. G., Bern, 1930.

*Heinrich Gelzers Vermittlungstätigkeit im Neuenburger Konflikt 1856-7, par* Edgar Bonjour. Verlag Paul Haupt, Bern-Leipzig, 1930.

*L'Eglise collégiale de Neuchâtel,* par Alfred Lombard; avec 72 illustrations. Ed. Baconnière, Neuchâtel, 1931.

*Vorgeschichte des Neuenburger Konflikts 1848-56,* par Edgar Bonjour. Ed. Paul Haupt, Akademische Buchhandlung vorm. Max Drechsel. Bern und Leipzig, 1932.

*Saint-Saphorin et la politique de la Suisse pendant la guerre de succession d'Espagne 1700-1710* avec 12 portraits, par Stelling-Michaud. Chez l'auteur, Villette-les-Cully, Suisse, 1935. Voir pages 267 à 348, chapitre VI l'*Affaire de Neuchâtel,* idem « *Appendice* » No VI, page 423. Relation des récompenses que l'on a été obligé de donner aux différentes personnes qui ont servi avec succès aux négociations. *Mémoire secret dit des « Pots-de-vin »,* 29 novembre 1707. L'original chiffré se trouve aux Archives de Prusse avec les quittances des bénéficiaires.

*La Révolution du 22 novembre 1841 et l'autonomie municipale de la Ville de Genève,* par François Ruchon, docteur ès lettres; (Fazy) Ed. A. et G. Villard. Imprimerie centrale, Genève, 1942.

*La vie en Suisse de S. A. I. la grande-duchesse Anna Féodorovna, née princesse de Saxe-Cobourg-Saalfeld,* par Alville. Ed. Société Suisse des Bibliophiles, Berne et Lausanne, 1943.

*Der Neuenburger Konflikt 1856-1857 im Spiegel der zeitgenössischen schweizerischen Presse,* par Karl Meyer (Basler Beiträge zur Geschichtswissenschaft Bd. 21), Basel, 1945.

## BIBLIOGRAPHIE

*Neuchâtel, Histoire d'une cité,* par Charly Guyot; publication de la Cie d'assurances « La Neuchâteloise » en 1946. Voir p. 249 à 257 (299 pages).

*Les Mémoires de Jämes Fazy,* par François Ruchon, docteur ès lettres. Ed. Celta, Genève, 1947.

*La Démocratie suisse, 1848-1948.* Centenaire de l'Etat fédératif, — sous la direction de MM. Schwengeler, Grellet et Jordan. Edition patriotique S. A., Morat. (Affaire de Neuchâtel 1856-1857, litho A. Adam). Bibliothèque militaire fédérale, Berne.

*Dr Kerns erste Pariser Mission,* par le Dr Albert Schoop (de Davos-Dorf). Public. « Revue Suisse d'histoire », 1951, p. 40 à 76.

*Minister Kern und Bismarck,* par le Dr Albert Schoop (de Davos-Dorf). Public. « Revue suisse d'histoire », 1953, p. 190 à 240.

*Der Ausbruch des Neuenburger Konfliktes 1856 nach zeitgenössischen Documenten,* — série d'articles d'Edgar Bonjour : « National Zeitung », Bâle, du 27 août au 6 septembre 1956; Nos 395, 397, 399, 401, 403, 409, 411 et 413.

*Une contre-révolution royaliste surprenait la jeune République.* Article illustré de M. le professeur Eddy Bauer dans « La Feuille d'Avis de Neuchâtel » du 1er septembre 1956.

*Die Neuenburger Frage im Urteil liberaler Preussen.* Article illustré d'Edgar Bonjour : « Sonntagsblatt der Basler Nachrichten » du 9 septembre 1956; No 36.

*Der Neuenburger Konflikt als europäische Angelegenheit.* Série d'articles d'Edgar Bonjour, dans la « Neue Zürcher Zeitung » du 4 au 21 septembre 1956; Nos 2443, 2458, 2498, 2524, 2550, 2560, 2622 et 2626.

*Dufours Plan für den Rheinfeldzug,* avec carte des opérations militaires du commandement prussien. Article paru sous les initiales H. R. K. [Dr jur. Hans-Rudolf Kurz, avocat, à Berne], dans la « Neue Zürcher Zeitung », feuilles Nos 2848 et 2856, du 12 octobre 1956.

*Musée neuchâtelois,* cahier consacré aux événements de septembre 1856. Nos 4-5, juillet-octobre 1956. Collaboration de MM. Louis Thévenaz, Louis-Edouard Roulet, Maurice Jeanneret, Henri Meylan, Fritz von Gunten, Hugues Jéquier, Alfred Schnegg, Edgar Bonjour et Léon Montandon. — Voir également articles dans le *Musée neuchâtelois* de 1957 et 1958 concernant l'affaire de Neuchâtel.

*Der Neuenburger Konflikt, 1856-1857.* Untersuchungen und Documente von Edgar Bonjour, Professor an der Universität Basel. Verlag Helbing & Lichtenhahn, Basel, Stuttgart, 1957 (238 pages).

*Der Neuenburger Konflikt 1856/7 vor dem Parlament von Ohio,* par l'archiviste fédéral Dr Leonhard Haas. Voir « Neue Zürcher Zeitung » du 4 avril 1958.

Note : De très nombreux articles sur ce thème ont été insérés dans revues et *journaux,* à Neuchâtel, en Suisse et à l'étranger. Une telle nomenclature exigerait des recherches disproportionnées à l'intérêt qu'elle susciterait. Les principaux articles de périodiques ou de quotidiens ont du reste fait l'objet de mentions spéciales dans le texte de cet essai.

## D. ENCYCLOPÉDIES

*Almanach de Gotha,* volumes divers; chez Justus Perthes, Gotha.

*Allgemeine Deutsche Biographie,* Neunter Band. Leipzig. Verlag von Duncker & Humblot, 1879.

*Cyclopaedia of American Literature,* from the earliest Period to the present Day, with Portraits, Autographs, and other Illustrations, par Evert A. Duyckinck and George L. Duyckinck. New-York, Charles Scribner 1856. (Zentral Bibliothek, Zürich.)

*Künstler-Monographien* de H. Knackfuss. LI. « Philippe Veit » par M. Spahn, chez Velhagen & Klasing. Bielefeld & Leipzig 1901.

*Dictionary of National Biography* chez Smith Elder & Co, Londres 1908.

*Dictionary of American Biography :* Charles Scribner's Sons, under the auspices of the « American Council of Learned Societies ». New-York 1931. (Ambassade des Etats-Unis, Berne.)

*Almanach généalogiste suisse,* Kommissionsverlag von C. F. Lendorf, Basel.

*Schweizerischer Künstler-Lexikon* (Dr Carl Brun). Verlag von Huber & Co, Frauenfeld 1913.

*Dictionnaire historique et biographique de la Suisse.* Ed. Victor Attinger, Neuchâtel 1924-1934.

*Der Grosse Brockhaus,* par F.A. Brockhaus, Wiesbaden 1953-1955. (Bibl. de la Ville, Neuchâtel.)

*Genealogisches Handbuch des Adels.* Adeline Häuser A, Band III (C. A. Starke, Glückburg/Ostsee, 1957; pages 440 et suiv. v. Sydow).

## E. ICONOGRAPHIE

Des centaines de rubriques seraient également nécessaires ici pour une nomenclature sans doute encore incomplète, compte tenu des œuvres, peintures, scènes militaires, dessins, paysages, portraits, plans, caricatures, parus tant à l'étranger qu'en Suisse. — L'auteur s'est borné à dresser et à conserver dans ses archives une liste provisoire de ces documents.

# TABLE DES ILLUSTRATIONS


Frontispice 4 couleurs « Neuchâtel sous la Prusse » gouache à la famille de Chambrier

Reprise du Château de Neuchâtel par les troupes du gouvernement, le 4 septembre 1856 . . . . . 20

Frédéric-Constant de Rougemont, médaillon plâtre . . . . . 23

Frédéric-Guillaume IV, litho. E. Meyer . . . . . 27

Jacques-Alphonse Guillebert . . . . . 34

Le prince de Prusse . . . . . 37

Albert, prince de Saxe-Cobourg . . . . . 39

Baron Frédéric de Chambrier . . . . . 41

Comte Georges-Fréd. Petitpierre de Wesdehlen . . . . . 51

Rodolphe de Sydow, ambassadeur de Prusse à Berne ; portrait à Sigmaringen . . . . . 52

Henri-Florian Calame . . . . . 58

Le pasteur Guillebert galopant . . . . . 61

Capitaine anglais Boscawen Ibbetson, membre du conseil insurrectionnel à Neuchâtel, en 1856 . . . . . 67

Ancien panorama de Muri, avec la Mettlen . . . . . 69

La Mettlen et ses dépendances . . . . . 71

Comte Charles-Frédéric de Pourtalès-Steiger . . . . . 72

Façade sud et parc à la Mettlen . . . . . 75

Château de la Borcarderie en 1856 . . . . . 77

Frédéric de Perregaux et sa fiancée . . . . . 81

Magdeleine de Montmollin . . . . . 86

Frédéric de Perregaux-Montmollin . . . . . 87

Général Bernard de Gélieu, lieutenant, aide de camp du colonel Pourtalès en 1856 . . . . . 90

Manuscrit du lieutenant de Gélieu, quelques années après l'insurrection . . . . . 91

Elisabeth, reine de Prusse . . . . . 95

Général Léopold de Gerlach, adjudant du roi de Prusse . . . . . 96

## TABLE DES ILLUSTRATIONS


Type d'ordre de marche de l'insurrection . . . . . 101
Meurtre de la femme Bessert . . . . . 106
Pourtalès-Mettlen, dessin au crayon de Maximilien de Meuron . . 107
Combat à Peseux entre Carabiniers et colonne Pourtalès . . . 108
Le Commandant Ami Girard . . . . . 109
Jonction des colonnes Denzler et Girard . . . . . 110
Constant Fornerod, Commissaire fédéral à Neuchâtel . . . . 112
Frédéric Frey-Hérosé, Commissaire fédéral à Neuchâtel . . . 113
Combat au Château de Neuchâtel, entre royalistes et troupes régulières . . . . . 117
Bagarre au Château de Neuchâtel ; Denzler protège Pourtalès . . 118
Royaliste sous bonne garde au port de Neuchâtel . . . . . 119
Mise à sac de l'Imprimerie Wolfrath . . . . . 120
Sabres des colonels de Pourtalès et de Meuron, rendus au colonel Denzler . . . . . 122
Louis Bovet, maître bourgeois de Boudry . . . . . 124
Lieut.-colonel Henri-Frédéric de Meuron-Terrisse . . . . . 125
Barricade des insurgés . . . . . 127
Comte de Salignac-Fénelon, ambassadeur de France . . . . 128
Frédéric-Charles de Savigny, envoyé extraordinaire de Prusse . . 133
Comte de Walewski . . . . . 137
Baron de Manteuffel et comte de Hatzfeldt . . . . . 145

Tour et prison à Neuchâtel . . . . . 150
L'Eglise collégiale de Neuchâtel en 1856, aquarelle inédite de Ch.-Fréd.-Ls. Marthe . . . . . 152
Duplan-Veillon haranguant les prisonniers dans l'Eglise collégiale de Neuchâtel . . . . . 153
Type d'ordre d'élargissement, manuscrit du Président Piaget . . 155
Lieut.-colonel Henri-Edouard Henriod, commandant du Château en 1856 . . . . . 157
Habitation et maison de commerce, en 1856, du commandant Henriod . . . . . 158
Ordre manuscrit de Duplan-Veillon concernant le prisonnier Gagnebin 168
On obligeait les prisonniers à crier « Vive la République ! » . . . 171
Requête en faveur de Gustave Jeanneret, meurtrier de la femme Bessert (fac-similé) . . . . . 173
Ordre de seconde arrestation de l'imprimeur Wolfrath (fac-similé) . 174
L'imprimeur Wolfrath, allié Laure Nicolas . . . . . 175
« Laissez-passer » au quartier du château . . . . . 177
Ordre manuscrit interdisant aux détenus royalistes de danser dans leur cellule . . . . . 180
Colonel Louis Denzler, commandant des troupes républicaines . . 181

Charles Duplan-Veillon, juge d'instruction fédéral . . . . . 187
Jacob Amiet, juriste soleurois, procureur général de la Confédération 190

## TABLE DES ILLUSTRATIONS


Vicomte Henry-John-Temple Palmerston, chef du cabinet de Londres . . . . . 204
Napoléon-Louis Bonaparte, litho. Eglin, Lucerne . . . . . 205
Comte Clarendon et Sir Cowley . . . . . 207
L'empereur François-Joseph . . . . . 209
Victoria, reine de Grande-Bretagne . . . . . 211
Dufour parlant de Neuchâtel à Napoléon III . . . . . 223

Jacob Staempfli, président de la Confédération helvétique en 1856 . 229
Autographe du Conseiller fédéral Jonas Furrer . . . . . 230
Comte Camillo de Cavour, ministre de Sardaigne . . . . . 233
Autographe de l'ambassadeur de Prusse de Sydow, archives de Mersebourg . . . . . 234
Assiettes de porcelaine de Heimberg, vignettes de l'insurrection royaliste . . . . . 237
Corps d'écriture de Rodolphe de Sydow, archives de Mersebourg . 240

Armand-Fréd. de Perregaux, crayon de Maximilien de Meuron . . 248
Avertissement de Berne au Prussien ; caricature . . . . . 252
Frédéric-Guillaume IV . . . . . 256
Auberge de la « Krone » à Berne . . . . . 257
S. E. Théodore Sedwick Fay, premier plénipotentiaire des Etats-Unis en Suisse . . . . . 261

Jonas Furrer, Conseiller fédéral . . . . . 267
Ernest, duc de Saxe-Cobourg-Gotha . . . . . 268
Joseph-Hyacinthe Barman, ministre plénipotentiaire de Suisse à Paris, peint par Louise Fauquet . . . . . 273
Autographe du ministre Kern, lettre à l'Union libérale, à Neuchâtel . 276
Général comte Charles-Joseph de Gröben, portrait à Sigmaringen . 279
Plan d'attaque en trois colonnes prussiennes . . . . . 282
Dispositif d'une page de « L'enthousiasme de la Suisse pour Neuchâtel » . . . . . 285

Baron Paul de Krüdener, jeune, peint par Louis David . . . . 290
Baron P. de Krüdener, ambassadeur de Russie à Berne en 1856 et 1857 . . . . . 292
Sortie du baron de Krüdener, sépia de Marie d'Epinay . . . . 295
Jean-Conrad Kern, plénipotentiaire suisse à Paris, peint par Charles Gleyre . . . . . 298
« La Cigogne » à Berne, en 1857 . . . . . 301
Ancien Casino de Berne, siège du Parlement lors des séances historiques relatives à Neuchâtel . . . . . 303
Alfred Escher, président du Conseil national, célèbre homme d'Etat zurichois . . . . . 306
Jämes Fazy, chef du gouvernement radical genevois ; caricature d'Affolter . . . . . 308

## TABLE DES ILLUSTRATIONS


Dr phil. Jean-Henri Gelzer, Schaffhousois, confident du roi de Prusse 322
Sir Robert Gordon, ambassadeur de Grande-Bretagne, à Berne . . 325
« La Crête » aux Brenets, destinée à recevoir l'ambassadeur d'Angleterre . . . . . 328
L'ambassadrice Roza Gordon, née Yung . . . . . 330
Prince Alexandre Gortschakoff . . . . . 333

Comte de Buol-Schauenstein et baron de Hübener . . . . . 342
Palais du Ministère des Affaires étrangères, Quai d'Orsay, à Paris, en 1857 . . . . . 345
Salon de la Rotonde réservé aux ambassadeurs, Palais d'Orsay . . 351
Salle du Congrès, Quai d'Orsay . . . . . 355
Avant-dernière page du Traité de Paris du 26 mai 1857 (minute française), autographe Walewski . . . . . 359
Dernières pages du Traité de Paris (idem), autographes des représentants des puissances . . . . . 362
Salon dit des Ambassadeurs, au Ministère des Affaires étrangères, Paris . . . . . 365

Fac-similé, manuscrit du Président de la Confédération Fornerod en 1857 ; litige Barman-Kern . . . . . 374
Coupe d'argent offerte au ministre Kern . . . . . 378
Entrée du Château de Neuchâtel . . . . . 380
Autographe de S. M. l'empereur Napoléon III ; lettre au général Dufour . . . . . 383
Petitpierre de Wesdehlen, âgé, ancien chef du Cabinet noir . . 387

Eglise collégiale de Neuchâtel, prison des insurgés de 1856, état actuel 394

# TABLE DES MATIÈRES


Avant-propos . . . . . 7
Mémorandum diplomatique . . . . . 11
Surprise . . . . . 13

I. Origines . . . . . 15
II. Diversions . . . . . 33
III. Complot . . . . . 47
IV. Action . . . . . 99
V. Prison . . . . . 149
VI. Instruction . . . . . 185
VII. Interventions . . . . . 197
VIII. Rupture . . . . . 227
IX. Insistances . . . . . 247
X. Résistances . . . . . 265
XI. Concessions . . . . . 289
XII. Intermède . . . . . 317
XIII. Paris . . . . . 339
XIV. Conséquences . . . . . 371

Epilogue . . . . . 393

Références et bibliographie . . . . . 397

A. — Manuscrits officiels et privés . . . . . 397
B. — Imprimés officiels . . . . . 400
C. — Ouvrages, études, mémoires, revues. (Ordre chronologique de leur *parution.* . . . . . 401
D. — Encyclopédies . . . . . 406
E. — Iconographie . . . . . 407

Table des illustrations . . . . . 409

*Cet ouvrage*
*achevé d'imprimer le onze novembre*
*mil neuf cent cinquante-huit*
*sur les presses de*
*l'Imprimerie Henri Messeiller, à Neuchâtel*
*a été tiré à mille exemplaires*
*numérotés de 1 à 1000*

EXEMPLAIRE NUMÉRO

642